



HAL
open science

Les femmes en Champagne pendant l'âge du Fer (dernier tiers VIe- IIIe siècle av. J.-C.) et la notion de genre en archéologie funéraire

Chloé Belard

► **To cite this version:**

Chloé Belard. Les femmes en Champagne pendant l'âge du Fer (dernier tiers VIe- IIIe siècle av. J.-C.) et la notion de genre en archéologie funéraire. Sciences de l'Homme et Société. Ecole Pratique des Hautes Etudes, 2014. Français. NNT : . tel-01149698

HAL Id: tel-01149698

<https://theses.hal.science/tel-01149698>

Submitted on 7 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
École doctorale EPHE 472
Mention « Histoire, Textes et Documents »

UMR 8546 AOROC
CNRS ENS-EPHE

LES FEMMES EN CHAMPAGNE PENDANT L'ÂGE DU FER ET LA NOTION DE GENRE EN ARCHÉOLOGIE FUNÉRAIRE

(dernier tiers du VI^e – III^e siècle av. J.-C.)

Thèse de doctorat

2014

Discipline Archéologie

Chloé Belard

Sous la direction de :

Stéphane Verger

Laurent Olivier

Composition du jury :

Stéphane Verger

Laurent Olivier

Jean-Paul Demoule

Chris Scarre

Mireille David-Elbiali

Volume I - Texte

REMERCIEMENTS

Tout au long de ce parcours que constitue la réalisation d'une thèse, j'ai eu la chance de bénéficier de l'aide et du soutien de nombreuses personnes que je tiens à remercier chaleureusement.

Alors un grand Merci :

à mes deux directeurs de thèse : Stéphane Verger, pour sa confiance constante, son soutien et ses conseils perspicaces toujours emprunts de bienveillance. Merci également de m'avoir fait rejoindre l'équipe de l'UMR 8546 AOROC de l'Ecole Normale Supérieure

et Laurent Olivier, pour m'avoir toujours poussée à aller plus loin dans ma réflexion, grâce à ses remarques pointues et constructives. Merci aussi de m'avoir fait confiance pour la réalisation de ce travail et de m'avoir éclairée sur la *gender archaeology* et sur une archéologie respectueuse des faits sociaux et humains

à Bruno Wirtz qui a rendu possible ce travail en posant les fondements d'une méthode d'analyse mathématique et graphique inédite en archéologie. Merci également pour tous ses conseils amicaux et pour m'avoir fait partager un peu de son ingéniosité mathématique

à l'école doctorale 472 de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, pour m'avoir accordée un contrat doctoral de trois ans qui m'a permis de mener à bien ce travail

à l'équipe de l'UFR Histoire de l'art et Archéologie de l'Université de Nantes, et surtout à Sylvie Boulud-Gazo, pour m'avoir confié depuis maintenant trois ans la réalisation de cours magistraux et de travaux dirigés sur les sociétés de l'âge du Fer

à l'équipe INRAP Champagne, en particulier à Lola Bonnabel, Marion Saurel, Hervé Bocquillon et Isabelle Richard, pour leurs conseils et nos échanges amicaux

à tous les membres du groupe de recherches *Archaeology and Gender in Europe* et particulièrement à Julia K. Koch, pour leur accueil chaleureux et l'intérêt porté à mon travail

à mes amis et « compagnons de thèse », Hélène Blitte, Audrey Gouy, Emilie Mitsakis, Luca Tori et Rovena Kurti, pour leur soutien et nos conversations toujours enrichissantes

à mes « associés techniques », Gildas Pierre, Sébastien Pubert, Florent Pierre, Michel et Isabelle Casabonne Masonnave, Elise Belard et Fabien Morin, pour avoir consacré de longs moments à m'aider dans des travaux souvent fastidieux

à tous mes relecteurs et particulièrement Marion Belard Casabonne, François Casabonne Masonnave et Catherine Belard Casabonne qui ont suivi pas à pas l'élaboration de ce travail. Merci pour leur courage et leur attention vis-à-vis de mon travail !

à tous mes amis pour leur soutien moral et nos bons moments

Et surtout à tous les membres de ma famille, qu'ils soient présents auprès de moi ou dans mes pensées

RÉSUMÉ

La finalité de ce travail est de proposer une nouvelle méthode d'étude des ensembles sépulcraux fondée sur la notion de genre. Cette notion induit tout d'abord la reconsidération des catégories d'analyse archéologiques des tombes « féminines » et « masculines ». L'utilisation de ces catégories n'est en effet pas justifiée à partir des données matérielles funéraires champenoises, puisque tous les défunts ne sont pas pris en compte par cette attribution. Preuve en est la part importante d'individus dits « indéterminés » dans les nécropoles.

Aussi, la notion de genre permet de mettre en évidence le caractère multiple de l'identité sociale des défunts matérialisée dans les sépultures et les ensembles mobiliers. La représentation funéraire d'un défunt est réalisée en fonction de la reconnaissance collective, par les membres de son groupe, de sa catégorie de genre en même temps que de son âge et de sa classe sociale. L'impact de ces différentes variables sur les pratiques funéraires doit ainsi être recherché. Et la catégorie hiérarchique funéraire des défunts, déterminée de manière globale grâce au nouvel outil de représentation graphique semi-logarithmique, constitue en fait une variable fondamentale dans la formation des ensembles mobiliers et en particulier des assemblages d'éléments de parure.

Développer une méthode d'analyse s'intéressant à la structure hiérarchique des ensembles sépulcraux permet de prendre en compte tous les individus d'une même population funéraire et donc forcément les femmes, qu'elles aient été inhumées sans objet ou bien encore dans des tombes à char.

ABSTRACT

This study intends to develop a new method based on the notion of gender for the analysis of funerary sets. First, this notion leads to reconsider archaeological categories of « female » or « male » graves. Indeed, the use of these categories is not justified from the funeral material data of Champagne area, owing to the fact that whole deceased people cannot be linked to these two appointments, the evidence being the significant amount of « undefined » deceased people.

The notion of gender also allows to highlight diversified characteristics of the social identity of deceaseds realized into graves and sets of objects. Funeral representation of a deceased is realized according to his/her community recognition as gendered, aged and social classed individual. Therefore, the impact of these different factors on the funeral practices must be looked for. The establishment of a new graphic tool, *la représentation semi-logarithmique*, allowed to enhance the significance of the funeral hierarchical category of deceased people, which come in all sorts of several hierarchical levels in objects and jewels sets.

In fact, all deceased people can be considered through the development of a method of analysis taking an interest in hierarchical funeral organisation. All women can be even taken into account, whether they were buried without any object, with jewels sets or in a wagon grave.

[...] un fait hors de l'ordinaire est plutôt un indice qu'un embarras.

« Une étude en rouge », *Sherlock Holmes*, Sir Arthur Conan Doyle

(Paris : Robert Laffont, 2000, p. 99)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
PARTIE I. L'APPROCHE TRADITIONNELLE DES SOCIÉTÉS DE L'ÂGE DU FER OU LE PROCESSUS D' « ÉTERNALISATION DE L'ARBITRAIRE ».....	15
CHAPITRE I. L'APPROCHE TRADITIONNELLE DES VESTIGES FUNÉRAIRES	15
I.I.1 L'amalgame entre l'identité personnelle et l'identité sociale du défunt.....	15
I.I.1.1 L'attribution « sexuée » des ensembles sépulcraux.....	15
I.I.1.2 La lecture des nécropoles champenoises sous l'angle de l'approche traditionnelle	18
I.I.1.3 Des tombes « masculines » et des tombes « féminines » ?.....	22
I.I.2 Les limites de l'approche traditionnelle des vestiges.....	24
I.I.2.1 Le problème de la visibilité archéologique des « sexes » des défunts	24
I.I.2.2 Exemple d'une tentative de « sexuation » d'une catégorie d'objets : le cas du torque en Champagne.....	26
I.I.2.3 Le problème des défunts « indéterminés » et des tombes « aberrantes ».....	28
I.I.2.4 La perpétuation des stéréotypes issus de l'approche traditionnelle des vestiges sépulcraux	31
CHAPITRE II. LA VISION TRADITIONNELLE DES FEMMES DE L'ÂGE DU FER ET DE LEURS ROLES SOCIAUX	35
I.II.1 Des stéréotypes modernes appliqués aux vestiges sépulcraux.....	35
I.II.1.1 La caractérisation des tombes « féminines »	35
I.II.1.2 Le « problème » des tombes à char de femmes.....	37
I.II.1.3 Les rôles sociaux traditionnellement dévolus aux femmes.....	40
I.II.1.4 Des rapports sociaux hommes/femmes qui n'ont rien de naturel.....	45
I.II.2 L'iconographie des femmes de l'âge du Fer	48
I.II.2.1 Des femmes nécessairement « féminines » dans les images modernes.....	48
I.II.2.2 L'association « traditionnellement » assumée entre les femmes et le domaine domestique	51
I.II.2.3 Les représentations de la « bonne épouse » et de la « famille gauloise »	53
I.II.2.4 Les femmes dans l'art de l'âge du Fer ouest et centre européen	56
I.II.2.5 L'illégitimité de l'approche traditionnelle des vestiges archéologiques	63
PARTIE II. UNE NOUVELLE MÉTHODE D'ÉTUDE DES ENSEMBLES FUNÉRAIRES FONDÉE SUR LA NOTION DE GENRE	65
CHAPITRE I. PRÉSENTATION ET ANALYSE TRADITIONNELLE DU CORPUS A PARTIR DES « MARQUEURS SEXUELS »	67
II.I.1 Cadre du corpus de cette étude.....	67
II.I.1.1 Cadre géographique : la Champagne archéologique.....	67
II.I.1.2 Cadre chronologique : du dernier tiers du VI ^e au III ^e siècle av. J.-C.	67
II.I.1.3 Choix des données du corpus : un inventaire raisonné.....	69
II.I.2 Application de l'approche traditionnelle des ensembles funéraires sur les données du corpus	72

CHAPITRE II. LA RECHERCHE DE L'IMPLICATION MATERIELLE DU GENRE DANS LES ENSEMBLES FUNERAIRES	75
II.II.1 Principes méthodologiques	75
II.II.1.1 Des critères funéraires discriminants, indicatifs ou indépendants du genre « sexuellement connoté » des défunts	75
II.II.1.2 Caractéristiques du corpus des tombes avec diagnose sexuelle des défunts	77
II.II.2 Etude des critères funéraires fondée sur le genre sexuellement connoté des défunts	78
II.II.2.1 Des résultats limités et partiels pour les critères anthropologiques	78
II.II.2.2 Des structures funéraires analogues pour les hommes et les femmes	86
II.II.2.3 Une implication hétérogène des critères mobiliers dans la représentation idéologique du genre des défunts	93
II.II.3 Une distinction archéologique hommes/femmes à relativiser	122
II.II.3.1 Récapitulatif des critères discriminants, indicatifs et indépendants du genre sexuellement connoté des défunts et de leur âge	122
II.II.3.2 Une majorité de critères indépendants du genre et des critères indicatifs qui ne sont pas des « marqueurs sexuels »	124
II.II.3.3 Une distinction hommes/femmes impliquée de manière secondaire dans les ensembles funéraires de Champagne	126
CHAPITRE III. ÉTABLIR UNE NOUVELLE METHODE D'ETUDE EN S'INTERESSANT A L'ENSEMBLE DES DEFUNTS	128
II.III.1 L'agencement des critères indicatifs du genre des défunts dans les ensembles mobiliers	128
II.III.1.1 Précisions méthodologiques de l'étude des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés	129
II.III.1.2 Agencement des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés par phase chronologique	131
II.III.1.3 Le genre : une variable qui inclut toutes les identités sociales des individus	139
II.III.2 Une nouvelle approche fondée sur un point de vue hiérarchique	140
II.III.2.1 Une variable sociale commune à tous les défunts : la catégorie hiérarchique funéraire	140
II.III.2.2 Principaux résultats de la représentation semi-logarithmique	146
II.III.2.3 Synthèse de l'analyse des critères mobiliers par la représentation graphique semi-logarithmique	151
II.III.2.4 Des hommes et des femmes inclus dans les mêmes catégories hiérarchiques funéraires	161
PARTIE III. ANALYSE DES ASSEMBLAGES DE PARURE SELON UNE PERSPECTIVE GENRÉE	167
CHAPITRE I. COMPOSITION DES ASSEMBLAGES D'OBJETS DE PARURE	169
III.I.1 Caractéristiques stylistiques et morphologiques principales des objets de parure	170
III.I.1.1 Évolution stylistique générale de chaque catégorie de parure	170
III.I.1.2 Caractéristiques morphologiques spécifiques des objets de parure	178
III.I.2 Etude des associations d'objets de parure	182
III.I.2.1 Des associations choisies d'éléments de parure	182

III.I.2.2 Le nombre de bracelets : un critère important pour la constitution des assemblages de parure.....	186
III.I.2.3 Tendances des assemblages de parure par phases chronologiques.....	191
III.I.3 Etude de la position des éléments de parure	199
III.I.3.1 Tendances générales de la position des éléments de parure.....	199
III.I.3.2 Des objets de parure en position non fonctionnelle	205
III.I.4 Les ensembles d'objets de parure : des systèmes d'assemblage à décrypter	212
III.I.4.1 Des objets de parure porteurs d'un message changeant.....	212
III.I.4.2 L'individualisation des défunts au moyen des éléments de parure	216
CHAPITRE II. UNE APPROCHE SOCIALE DES ELEMENTS DE PARURE ISSUE DE LA NOTION DE GENRE	218
III.II.1 Implication du genre et de l'âge des défunts dans la constitution des ensembles de parure	218
III.II.1.1 Des femmes et des hommes dotés d'objets de parure	218
III.II.1.2 Un système de dotation spécifique pour les éléments de parure des tombes d'enfants	227
III.II.1.3 Des systèmes de dotation en objets de parure différents en fonction du genre, de l'âge et du statut funéraire des défunts.....	236
III.II.2 Les fonctions des objets de parure découverts en contexte funéraire.....	239
III.II.2.1 Complexité et polysémie des éléments de parure	239
III.II.2.2 Les objets de parure : un système d'expression privilégié des catégories hiérarchiques funéraires	244
III.II.2.3 Les objets de parure actifs dans la communication des différents aspects de l'identité sociale des défunts	250
PARTIE IV. LE GENRE COMME « MÉTHODE D'ANALYSE » EN ARCHÉOLOGIE FUNÉRAIRE .	255
CHAPITRE I. L'INTERET D'UNE DEMARCHE ARCHEOLOGIQUE FONDEE SUR LE GENRE	255
IV.I.1 Une base d'analyse archéologique hommes/femmes non pertinente pour la Champagne à l'âge du Fer	255
IV.I.2 La réhabilitation des défunts « indéterminés » et des tombes « anormales »	260
IV.I.3 Etudier le rapport des femmes au politique et au pouvoir.....	269
CHAPITRE II. LA REPRESENTATION FUNERAIRE DES FEMMES EN CHAMPAGNE PENDANT L'AGE DU FER....	278
IV.III.1 Des femmes aux identités multiples et la remise en cause de l' « éternel féminin » ..	278
IV.III.2 Les tombes à char de femmes : l'égalité sociale hommes/femmes représentée dans les pratiques funéraires ?.....	287
CONCLUSION.....	295
BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE.....	307
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	330

INTRODUCTION

A l'âge du Fer, la moitié des personnes à mourir étaient sûrement des femmes. Pourquoi alors ne font-elles pas l'objet d'études plus spécifiques dans la recherche archéologique française ? Elles représentent pourtant le thème principal de nombreux travaux dans d'autres disciplines des sciences sociales, que ce soit en anthropologie sociale, en sociologie, ou encore en histoire avec notamment les cinq volumes de *L'histoire des femmes en Occident*, publiés il y a maintenant un peu plus de vingt ans, sous la direction de Georges Duby et de Michelle Perrot (Duby, Perrot 1991).

Les sciences humaines en France ont d'ailleurs développé de nombreux axes de recherches liés aux *gender studies* et à la notion de genre, et la littérature sur ce sujet est très abondante depuis plusieurs années (trois exemples notables : Fougeyrollas-Schwebel et al. 2003 ; Bereni et al. 2008 ; Boehringer, Sebillotte Cuchet 2011). En revanche, la *gender archaeology* a encore trop peu d'impact sur la recherche archéologique en France, alors qu'elle a été développée dès les années 1980, particulièrement en Scandinavie et dans les pays anglo-saxons (Díaz-Andreu 2005, p. 7). Elle y constitue même un véritable champ de recherche à part entière.

La notion de genre peut être considérée en fait comme une « méthode d'analyse » (Boehringer, Sébillotte Cuchet 2011, p. 11), car elle regroupe quatre aspects conceptuels fondamentaux. Elle permet tout d'abord de mettre en évidence la nature profondément construite, et non déterminée biologiquement, des différences sociales établies entre les hommes et les femmes. Ensuite, cette distinction est créée sur la base d'un rapport social, c'est-à-dire que l'assignation de caractéristiques ou de rôles aux femmes ne peut pas être comprise ni définie sans observer ceux édictés pour les hommes, et inversement. Le troisième aspect de la notion de genre prend en compte le fait que les rapports sociaux hommes/femmes peuvent s'articuler selon un principe hiérarchique. Ces relations peuvent souvent s'appréhender comme un rapport de pouvoir qui représente un processus social et idéologique construit et non immuable. Enfin, ces rapports sont profondément changeants et varient en fonction de la période et de la zone géographique examinées, mais aussi de la catégorie sociale ou encore de l'âge des individus. Cet aspect est appelé l'« intersectionnalité » (Bereni et al. 2008, p. 5-7). En effet, un homme ou une femme ne sont pas simplement reconnus socialement comme « homme » ou « femme » tout au long de leur existence. L'implication de leur âge, de leur rôle et de leur catégorie sociale dans cette reconnaissance collective est aussi

primordiale. Aussi, l'« attribution de genre » (Arnold 2001b, p. 242) des personnes évolue au cours de leur vie et de leur parcours au sein de leur milieu social.

La reconnaissance sociale des différences sexuelles entre les individus, de même que sa matérialisation au moyen des pratiques funéraires, ne vont donc pas de soi et ne sont jamais données d'avance car ce ne sont pas des « faits biologiques » innés. Elles relèvent avant tout d'un processus de construction collective et idéologique. Dès lors, il apparaît que la notion de genre est d'une importance considérable pour l'archéologie funéraire car elle permet de développer de nouvelles problématiques d'études, axées sur une approche plus sociale des vestiges sépulcraux. L'enjeu est en fait fondamental puisque cette notion permet également de remettre en cause l'approche traditionnellement admise des ensembles funéraires. Le terme « traditionnellement » est utilisé ici car cette approche est celle employée depuis le XIX^e siècle dans les recherches archéologiques. En effet, dans les nécropoles de l'âge du Fer, une opposition très claire entre deux groupes de tombes est généralement mise en évidence. Des sépultures dites « masculines », contenant des armes, et des sépultures dites « féminines », dépourvues d'armement mais possédant des éléments de parure, sont distinguées usuellement. On en déduit le plus souvent qu'il serait possible de retrouver archéologiquement et de façon invariable des hommes et des femmes, à partir d'un mobilier sépulcral composé de « marqueurs sexuels ».

Pour certains chercheurs, cette dualité dans les ensembles sépulcraux serait même particulièrement nette et définie en Champagne, avec des tombes de « guerriers » à armement, parfois à char, et des tombes « féminines » à éléments de parure. Ces derniers sont d'ailleurs utilisés principalement pour fonder la typo-chronologie régionale qui est maintenant bien établie.

Mais en réalité, lorsque tous les défunts des nécropoles sont pris en compte, les interprétations traditionnellement données des communautés de l'âge du Fer champenois ne sont pas véritablement satisfaisantes. Les tombes à armes et celles à éléments de parure ne constituent pas en effet la totalité des ensembles sépulcraux découverts dans ces nécropoles. Une part importante de sépultures ne comporte pas ces catégories d'objets. Ces ensembles sépulcraux, et donc les individus qui y sont associés, ne sont pas intégrés dans ce type d'assignation. Dès lors, peut-on réellement estimer que les armes et les éléments de parure sont des « marqueurs sexuels », signifiant le « sexe » du défunt, alors qu'ils ne sont pas déposés dans toutes les sépultures des individus en fonction de leur sexe anatomique ?

De même, toutes les tombes de femmes des nécropoles ne possèdent pas des objets de parure. Il s'agit donc de se questionner sur la manière dont les femmes ont été représentées dans la sphère funéraire champenoise à l'âge du Fer et comment les pratiques funéraires peuvent être abordées par le prisme de la notion de genre. Car la considération des femmes de l'âge du Fer est également assez faible dans les interprétations sociales généralement présentées dans les études. Certes, elles portent des objets de parure et certaines se voient mêmes qualifiées de « femme de haut rang ». Mais elles ne sont jamais réellement considérées comme de réelles « actrices sociales » (Lacoste-Dujardin 2008, p. 10), au même titre que les hommes. Il en est de même pour les femmes inhumées dans les tombes à char. Si aujourd'hui, et contrairement au XIX^e siècle, des explications comme celle d' « épouse de chef gaulois » ne sont plus fréquemment utilisées pour expliquer ce phénomène, il n'en reste pas moins que les tombes à char de femmes posent encore certains problèmes d'interprétation. Généralement, ce sont uniquement les fonctions potentielles de ce char qui sont au centre de l'analyse. Ces fonctions proposées sont d'ailleurs souvent corrélées au caractère « féminin » moderne attribué à ces tombes. Des hypothèses fonctionnelles telles que celles de « char d'apparat » ou de « char nuptial » par exemple, sont souvent invoquées pour tenter d'expliquer la présence de chars à deux roues dans des tombes de femmes.

Par conséquent, l'approche habituelle et traditionnelle des vestiges funéraires de l'âge du Fer champenois est véritablement impuissante à rendre compte de la réalité des ensembles sépulcraux, contrairement à ce qui peut être supposé en premier lieu. Il est donc nécessaire de proposer une nouvelle approche, de même qu'une nouvelle méthode d'étude des ensembles funéraires, qui se fondent sur la notion de genre et sur les travaux menés par les chercheurs en archéologie du genre et des autres disciplines des sciences sociales.

Ainsi, la première partie de ce travail s'attachera à examiner l'origine et le processus de formation de l'approche traditionnelle des ensembles sépulcraux, ses limites et ses manques. Elle a pour but de démontrer que l'emploi habituel des termes « masculin » et « féminin » pour qualifier une sépulture, en fonction des catégories d'objets retrouvées à l'intérieur, n'est pas neutre. Cet emploi est en fait imprégné de schémas idéologiques construits très précis.

Car l'approche traditionnelle des vestiges funéraires repose effectivement sur des schémas sociaux construits à partir de l'idéologie victorienne (Spencer-Wood 1999, p. 175). Elle induit de nombreuses limites, tant méthodologiques qu'interprétatives, qu'il faut aujourd'hui dépasser afin de proposer une démarche analytique s'appuyant sur la totalité des ensembles sépulcraux.

C'est pourquoi, après une présentation générale du corpus, la deuxième partie de cette étude vise à établir une nouvelle méthode d'analyse fondée sur la notion de genre. Elle comporte tout d'abord une application de l'approche traditionnelle aux tombes prises en compte dans ce travail, ce qui permet de souligner les nombreux problèmes qu'engendre cette démarche.

Les deux étapes principales d'une démarche reposant sur la notion de genre seront ensuite développées. La première a pour but la détermination des différences existantes entre les ensembles sépulcraux des hommes et des femmes, dont le sexe anatomique est défini par diagnose sexuelle. Ainsi, tous les critères funéraires (structurels, mobiliers et liés au traitement corporel) seront examinés en fonction de leur implication dans la distinction matérielle entre les hommes et les femmes principalement, en prenant compte également les défunts immatures.

La deuxième étape de cette démarche est menée en deux temps. L'organisation et l'association des types d'objets, utilisés dans la différenciation archéologique hommes/femmes, seront étudiées d'abord à l'aide d'analyses factorielles de correspondances. Ceci permet d'observer si cette organisation est fondée sur une opposition stricte entre les critères ou si elle est plus complexe. Il est donc possible, grâce à cette analyse, d'examiner que la distinction sociale hommes/femmes n'est pas nécessairement la seule variable à prendre en compte pour expliquer la présence de ces critères mobiliers dans les ensembles sépulcraux, et que d'autres variables sociales doivent être considérées. Le deuxième temps de la démarche d'analyse fondée sur la notion de genre, appliquée aux vestiges funéraires champenois, proposera un nouvel axe d'étude reposant sur la dotation quantitative des assemblages mobiliers. Cette base de travail et de comparaison entre les ensembles funéraires a été choisie car elle permet en effet de prendre en compte la totalité des ensembles funéraires du corpus. Un nouvel outil graphique a donc été développé afin de traiter ces données. Ainsi, un schéma interprétatif global, comportant l'ensemble des défunts du corpus et visant à déterminer la hiérarchisation funéraire interne des populations des nécropoles, sera proposé. Il ne repose donc plus fondamentalement sur la distinction archéologique hommes/femmes, mais considère la catégorie hiérarchique funéraire de tous les individus comme la variable sociale prédominante dans la constitution des ensembles funéraires.

Dans la continuité de la précédente, la troisième partie de ce travail s'intéresse plus particulièrement aux éléments de parure et à leurs associations dans les ensembles funéraires. En effet, la notion de genre permet de reconnaître que les éléments de parure constituent

certes des objets importants pour l'établissement des typo-chronologies, mais que ce sont surtout des moyens matériels utilisés dans la communication et la symbolisation de différents aspects de l'identité sociale des individus.

Aussi, à la suite de la présentation des grandes caractéristiques stylistiques et de plusieurs caractères particuliers des objets de parure, les différentes combinaisons d'éléments de parure seront examinées, de même que leur position sur le corps des défunts et dans les sépultures. Les principales tendances dans les assemblages et le port des objets de parure, pour chaque phase chronologique, seront donc identifiées. Mais il sera surtout possible d'appréhender les assemblages de parure en tant que systèmes structurés, les associations entre les différents objets de parure étant soumises à des règles sociales fondées sur des variables déterminables en partie archéologiquement.

L'implication des objets de parure dans la communication de l'identité sociale des défunts sera ensuite étudiée. Pour cela, les assemblages d'éléments de parure seront d'abord mis en rapport avec les variables anthropologiques disponibles, c'est-à-dire le sexe anatomique et l'âge au décès des individus. La reconnaissance sociale de ces variables peut en effet entraîner la création d'assemblages de parure organisés selon des codes différents. Et ces assemblages peuvent avoir été utilisés pour signifier le genre, l'âge et le statut funéraire des défunts.

La question des fonctions des objets de parure, découverts en contexte funéraire, pourra de fait être abordée. En effet, quels autres aspects de l'identité sociale des individus peuvent avoir été communiqués à travers les éléments de parure ? Mais surtout, quels sont ceux qui peuvent être identifiés archéologiquement ? Il s'agira ainsi de s'intéresser à cet axe de recherche qui est directement corrélé à la notion de genre.

Enfin, la quatrième partie permettra de faire un bilan général de l'étude et de souligner l'importance du genre en tant que méthode d'analyse, à travers trois aspects fondamentaux : la justification archéologique des différences hommes/femmes, la réhabilitation des individus considérés couramment comme étant « indéterminés » et l'étude du rapport entre les femmes et le pouvoir. Ces aspects sont en réalité trop peu souvent pris en compte dans les analyses, alors qu'ils permettent de reconnaître la diversité des identités sociales des défunts transposées dans leur sépulture.

Aussi, l'image des femmes perceptible à travers les ensembles funéraires de l'âge du Fer en Champagne sera analysée avec plus de précision. En effet, il n'est plus possible aujourd'hui de se contenter d'un « idéal féminin archéologique » qui n'est pas identifiable dans les vestiges sépulcraux. Dès lors, comment et avec quels moyens matériels les femmes ont été représentées dans les sépultures ? Et que peut-on apprendre de la reconnaissance

sociale et idéologique de ces femmes à travers ces représentations funéraires ? Les tombes à char de femmes seront d'ailleurs aussi particulièrement examinées, dans le but de les replacer, de la même manière que celles des hommes, dans le contexte général des pratiques funéraires champenoises.

Ainsi, c'est une nouvelle approche des pratiques funéraires qui sera proposée. Elle permet de considérer chaque défunt, puisqu'elle repose, non plus principalement sur la distinction archéologique entre hommes et femmes, mais sur l'étude de la hiérarchisation interne des populations des nécropoles de l'âge du Fer en Champagne. Et elle permet donc également de s'interroger sur les rapports sociaux hommes/femmes qui ont été représentés et matérialisés au moyen des vestiges funéraires.

Partie I. L'APPROCHE TRADITIONNELLE DES SOCIÉTÉS DE L'ÂGE DU FER OU LE PROCESSUS D' « ÉTERNALISATION DE L'ARBITRAIRE¹ »

Chapitre I. L'approche traditionnelle des vestiges funéraires

L'approche traditionnelle des ensembles funéraires se fonde, depuis le XIX^e siècle, sur un principe essentiel : l'identité personnelle d'un défunt serait directement identifiable à partir du mobilier avec lequel il a été enterré. Dès lors, les sépultures ont été qualifiées soit comme étant « masculines », quand elles comportaient des armes, soit comme étant « féminines », lorsqu'elles contenaient des éléments de parure. L'approche traditionnelle des vestiges funéraires admet, par conséquent, une corrélation directe entre le « sexe » du défunt et la nature des objets déposés dans sa tombe. En d'autres termes, elle reconnaît la possibilité de reconstituer un fait biologique à partir des vestiges mobiliers archéologiques qui sont avant tout des faits sociaux.

Partant de cette constatation, la démarche de cette approche traditionnelle n'est pas rationnelle en soi. En fait, admettre qu'il est possible de déterminer le sexe biologique d'un individu en fonction des objets découverts dans sa tombe revient à approuver « les processus qui sont responsables de la transformation de l'histoire en nature, de l'arbitraire culturel en *naturel*. » (Bourdieu 1998, p. 12). C'est pourquoi il est nécessaire de remettre en cause cette approche traditionnelle et de questionner son propre fondement.

I.I.1 L'amalgame entre l'identité personnelle et l'identité sociale du défunt

I.I.1.1 L'attribution « sexuée » des ensembles sépulcraux

La recherche archéologique de la fin du XVIII^e et du XIX^e siècle avait généralement pour intérêt premier la découverte et la collecte d'objets, principalement métalliques et en bon état de conservation. Cette dynamique était particulièrement marquée en Champagne, où la nature du substrat crayeux facilite grandement la mise au jour des vestiges. Ainsi, cette région est celle « qui a livré la plus grande quantité d'objets provenant de mobiliers funéraires » pour le

¹ Expression tirée de l'ouvrage de P. Bourdieu, *La Domination masculine* (Bourdieu 1998, p. 7)

second âge du Fer en Europe (Vatan 2004, p. 6). L'archéologie de cette époque s'organisait en grande partie autour de la recherche d'objets destinés aux collections privées et aux musées. On peut lire notamment dans le premier bulletin de la Société Archéologique Champenoise : « En présence des richesses archéologiques que renferme le sol de notre région et à la demande d'un certain nombre d'amateurs, nous avons pensé à fonder une société archéologique régionale. Cette société aurait pour but de rapprocher les collectionneurs, de faciliter les recherches, l'échange ou la vente des objets, de faire connaître les collections, etc. » (*Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 1907/1, p. 1).

De ce fait, la préoccupation des archéologues s'est majoritairement tournée vers les sépultures les mieux dotées en objets qui sont, pour l'âge du Fer champenois, les tombes à char, les tombes à armes et les sépultures à éléments de parure. Les ensembles dépourvus de mobilier ou contenant peu d'objets ne sont pas pris en compte dans les interprétations du XIX^e siècle. Dès lors, les problématiques concernant l'identité des défunts ne constituent pas une thématique de recherche spécifique, puisque les individus inhumés avec peu de mobilier ne sont pas réellement considérés. Ils ne sont en fait pas intégrés dans le schéma interprétatif préétabli des ensembles funéraires, car ils ne correspondent pas aux intérêts archéologiques du XIX^e siècle, axés le plus souvent sur la découverte d'objets métalliques.

Il est donc posé comme acquis que les objets déposés dans une tombe sont directement corrélés à l'identité propre du défunt. Aucune trace d'un quelconque débat sur cette question n'a pu être retrouvée. Et parmi tous les aspects de cette identité personnelle présumée déterminable, la caractérisation du sexe du défunt a tout de suite été considérée comme pouvant être identifiée à partir de certains types d'objets particuliers.

Les armes constituent la première catégorie d'objets à être assignée à un sexe. Une tombe à armes ne pouvait être qu'une tombe d'homme, une tombe « masculine ». Par opposition, les tombes dépourvues d'armes mais comportant des éléments de parure seraient des tombes de femmes, car elles sont « féminines ». Le point de départ pour la caractérisation sexuée d'un défunt est donc toujours la présence ou non d'armes. Ainsi, pour A. Nicaise, « [...] le couteau ne [peut] être regardé comme une arme, car on l'a déjà rencontré dans des sépultures féminines *bien caractérisées par l'absence d'armes, l'abondance des parures, la petitesse de l'ouverture des bracelets, la gracilité des ossements et leurs caractères anatomiques*. Le poignard, au contraire, avec ou sans gaine [est] une arme. » Dans le même article, A. Nicaise rapporte les propos de X. Nessel : « L'homme est enterré avec ses armes, la femme avec ses

bijoux, l'enfant avec ses jouets. Une parure complète de femme se compose d'épingles à cheveux, de boucles d'oreilles en or ou en bronze, d'un ou plusieurs torques ou colliers, de deux paires de fibules sur la poitrine, etc. » (Nicaise 1886, p. 9 et 19). J. Déchelette reprend donc les constatations générales des recherches précédentes et contemporaines : « Les tombes d'hommes contiennent souvent une épée, un ou plusieurs javelots, un umbo de bouclier et quelques objets de parure. Les femmes portent au cou un torque de bronze ; des anneaux ornent leurs poignets et souvent leurs chevilles. De chaque côté de la poitrine on trouve fréquemment la fibule qui épinglait le manteau : les pendeloques d'ambre, de corail, de verroterie abondent. Elles ne font pas défaut dans les sépultures d'enfants. » (Déchelette 1927, p. 536).

Chaque extrait commence donc par caractériser les tombes d'hommes qui seraient celles comportant des armes. Puis par opposition, les tombes de femmes sont indiquées. Elles sont dépourvues d'armement, mais dotées d'éléments de parures de nature et d'abondance diverses. Les critères octroyés aux tombes « féminines » ne sont donc pas réellement fixés, à part l'absence d'armement et la présence d'objets de parure sous différentes formes.

En fait, cette approche est encore assez courante dans plusieurs travaux actuels, malgré le développement de l'anthropologie biologique et des études sur le genre qui s'attachent justement à déconstruire le « long travail collectif de socialisation du biologique et de biologisation du social » (Bourdieu 1998, p. 14).

Ainsi par exemple, pour J.-J. Charpy, « les femmes de haut rang social portent de manière systématique le torque et une paire de bracelets identiques. [...] Les tombes masculines se distinguent par la présence de la panoplie militaire [...]. » (Charpy 2006, p. 113). Cette approche est aussi retrouvée notamment dans la thèse de J.-P. Demoule : « Si le sexe peut être déterminé archéologiquement, il doit apparaître d'une part à partir d'associations et d'exclusions parmi les objets des tombes, et d'autre part de la connotation plus vraisemblablement masculine ou féminine de certains d'entre eux. » (Demoule 1999, p. 39). Cette opposition armes/éléments de parures associée à celle hommes/femmes, est donc toujours mise en avant dans certaines études récentes, alors qu'elle ne représente pas la totalité des ensembles funéraires.

Les progrès réalisés en anthropologie biologique n'ont donc souvent été retenus que pour soutenir le fait que les tombes à armes sont celles d'hommes et que les tombes sans armes et à éléments de parure sont majoritairement celles de femmes. Pourtant, l'anthropologie

biologique permet de remettre en cause cette vision duale des défunts et des vestiges funéraires. En effet, l'approche traditionnelle qui prend en compte seulement les tombes à armement et les tombes à éléments de parure, ne reflète pas la réalité archéologique. Tous les hommes ne sont pas inhumés avec des armes et toutes les femmes ne sont pas enterrées avec des éléments de parure. Les sépultures les moins bien dotées en objets sont encore souvent négligées dans les interprétations. En réalité, le caractère ordinaire de l'approche traditionnelle suscite le fait qu'elle soit encore parfois employée actuellement.

I.I.1.2 La lecture des nécropoles champenoises sous l'angle de l'approche traditionnelle

Du fait de l'utilisation de l'approche traditionnelle, qui considère que l'identité propre du défunt est directement appréhendable à partir du mobilier contenu dans les sépultures, les nécropoles sont perçues comme étant elles aussi l'image directe des populations vivantes à l'âge du Fer. Ceci est particulièrement prégnant pour les nécropoles champenoises des IV^e et III^e siècles av. J.-C. qui ont souvent servi d'argument pour confirmer archéologiquement différents mouvements de migration mentionnés dans les textes classiques : soit des groupes celtes en direction de l'Italie, soit des populations d'Europe de l'Est vers la Champagne (Charpy 2006, p.146, Kruta 2006, p. 128 par exemple). En effet, pour ces auteurs, la baisse du nombre de défunts dans les ensembles funéraires de ces périodes, serait due à ces mouvements de population. Ce type de raisonnement repose, par conséquent, sur l'idée que les nécropoles comportent l'ensemble des défunts d'un même groupe humain.

Or, les changements structurels et dans le recrutement des nécropoles ne peuvent pas être utilisés pour expliquer des variations quantitatives au sein d'une population vivante. Comme l'a souligné récemment L. Bonnabel pour la Champagne, une nécropole n'est qu'une des quatre formes d'occupation funéraire identifiées aujourd'hui, les trois autres étant les « petits groupes de tombes », les « tombes isolées » et les « inhumations en structure réutilisée, voire détournée » - (Bonnabel et al. 2009, p. 47). Tous les défunts des communautés de l'âge du Fer champenois ne sont donc pas enterrés au sein des nécropoles.

En définitive, les nécropoles ne représentent que la part des faits sépulcraux qui rassemblent le nombre le plus important de défunts, qui ont été volontairement pérennisés et qui sont soumis à des facteurs sociaux, idéologiques et religieux variables d'un groupe humain à l'autre.

Ainsi, comme l'explique M. Diepeveen-Jansen, « la raréfaction des données funéraires dans l'espace Marne-Moselle à la fin de La Tène ancienne correspond notamment à une moindre visibilité des pratiques funéraires qui s'explique par la relation dialectique entre une vision collective de la vie et du monde, l'organisation sociale et les activités rituelles. [...] La diminution des données funéraires à la fin de La Tène ancienne trouve une explication sur le même principe que celui que l'on formule pour l'augmentation de ces mêmes données au début de la période, à savoir l'instrumentalisation des rites mortuaires dans la création et la confirmation des positions et relations internes à la société. » (Diepeveen-Jansen 2003, p. 279 et 284).

De même, A. Rapin insiste sur le fait que « l'accès au cimetière reste l'exception réservée probablement à une élite. Mais il est aussi vraisemblable qu'une grande part de cette élite puisse être aussi exclue de la sélection à certaines périodes. Dans cette optique, il est hasardeux d'évoquer une invasion corrélée à toute création de nécropole ou l'inverse. [...] En réalité, il semblerait plus rationnel de relier cette diversité des comportements funéraires à des besoins momentanés d'exploitation du décès d'un membre important de la communauté à des fins politiques, sociales, religieuses ou autres qui nous échappent. C'est la communauté des vivants qui décide de cette opportunité et d'un scénario qui ne laissera pas nécessairement de traces lisibles ou intelligibles pour les archéologues du futur. » (Rapin 2004, p. 33).

En outre, assumer le fait que l'identité personnelle – et notamment le « sexe » d'un défunt – peut être déterminée à partir de critères mobiliers, aboutit également à une lecture insatisfaisante de l'agencement interne des nécropoles. En Champagne, cette organisation interne pourrait être classée en deux catégories strictes, l'une de type « familial » et l'autre de type « sexuée ».

L'adjectif « familial » est souvent employé pour qualifier des nécropoles réunissant des adultes des deux sexes et quelques enfants. Cependant, ce terme comporte nécessairement une connotation moderne trop précise pour les nécropoles champenoises de l'âge du Fer. En effet, la proportion des enfants dans ces nécropoles est, d'une part, très loin de refléter le taux de mortalité infantile présumé des populations pré-jennériennes, qui serait « de l'ordre de 200 à 400 ‰, soit au moins un quart des naissances vivantes » d'après H. Guy et C. Masset (Guy, Masset 1997, p. 36) et « d'environ 40-50 % de la totalité des décès infantiles » d'après J. Bruzek, P. Sellier et A.-M. Tillier (Bruzek et al. 1997, p. 189). Il semble donc que des critères d'accès à la nécropole aient été spécifiques aux enfants et notamment à ceux morts en bas âge.

La plus grande fragilité et la plus grande sensibilité des ossements des individus immatures aux agents taphonomiques (Bello et al. 2002) n'explique pas entièrement ce biais important constaté dans les nécropoles.

D'autre part, la répartition des caractères discrets dans les nécropoles prises en compte dans ce travail ne montre pas d'agencement organisé en groupements strictement « familiaux », comme cela a encore été récemment démontré dans la nécropole de Bucy-le-Long, dans l'Aisne (Desenne et al. 2010). Tous les enfants d'une même « famille » n'ont donc sans doute pas été inhumés dans une même nécropole, ce qui rend malaisé l'emploi de ce terme pour qualifier l'organisation interne d'une nécropole.

L'ethnographie et l'ethnologie permettent d'ailleurs de souligner le fait que la filiation, dans beaucoup de sociétés, n'est pas fondée obligatoirement sur un lien biologique entre deux individus. Ainsi, pour F. Héritier, « tout système de parenté est une manipulation symbolique du réel, une logique du social » (Héritier 1996, p. 67), car « dans bien des sociétés, elle n'a pas nécessairement à voir avec l'engendrement à proprement parler. [...] La filiation est donc proprement sociale. » (*ibid.*, p. 51-52).

C. Lacoste-Dujardin apporte un exemple très intéressant du caractère construit de la filiation dans la société kabyle : « C'est dans ce domaine même de la filiation, que, par bricolage des règles imposées par les hommes, les femmes sont parvenues à pousser leurs avantages « naturels » : la lactation et la gestation. Ainsi en retirent-elles deux contre-pouvoirs principaux, entérinés par les hommes : la « filiation par le lait » et « l'enfant endormi ». » (Lacoste-Dujardin 2008, p. 89). Tout d'abord, la filiation par le lait permet « la reconnaissance d'un lien de parenté par l'allaitement, à valeur d'adoption et de filiation, de l'ordre de la nature, biologique et matrilineaire. » (*ibid.*, p. 90-92). De plus, l'institution de l'enfant endormi, quant à elle, autorise l'idée qu'une femme peut ralentir sa grossesse, voire l'arrêter, durant une période variable (parfois plusieurs années). Ainsi, « grâce à cette arme qui exploite les mystères de la création, les femmes ont fait admettre que le fœtus peut s'arrêter quelque temps de croître au cours de grossesse, pour reprendre ultérieurement son développement. [...] [Il s'agit d'un] recours ultime pour donner à un enfant une légitimité acceptable par la famille, sans scandale ni déshonneur devant la communauté villageoise. » (*ibid.*, p. 92-94).

L'ethnographie et l'ethnologie permettent donc de prendre conscience que les systèmes de parenté ne vont pas de soi dans toutes les sociétés et qu'ils sont aussi des produits d'une

construction et d'une manipulation sociales. Même dans une société où le système de filiation est profondément patriarcal (la société kabyle), ce dernier peut être assoupli par différentes mesures construites où le « lien du sang » n'est pas privilégié. De ce fait, l'emploi du terme « familial », pour qualifier l'organisation interne d'une nécropole, n'est pas véritablement satisfaisant en archéologie funéraire.

Et il en est de même pour la dénomination d'un agencement interne de nécropole de type « sexué ». D'une part, elle ne concernerait que la phase ancienne du groupe de tombes hallstattiennes de la nécropole de Chouilly « Les Jogasses » dans la Marne, pour la Champagne (Demoule 1999, p. 70). D'autre part, il est nécessaire d'indiquer tout d'abord que cette interprétation a été émise sur la base d'une sexuation des défunts à partir du mobilier funéraire et non d'une diagnose sexuelle anthropologique. Enfin, la proportion des défunts dépourvus de panoplie funéraire personnelle est d'à peu près 56 % dans la nécropole de Chouilly « Les Jogasses ». Les défunts concernés par cette sexuation ne représentent donc même pas la moitié de la population funéraire de cet ensemble (fig. 1), ce qui semble être assez faible pour évoquer une « répartition sexuelle » des tombes.

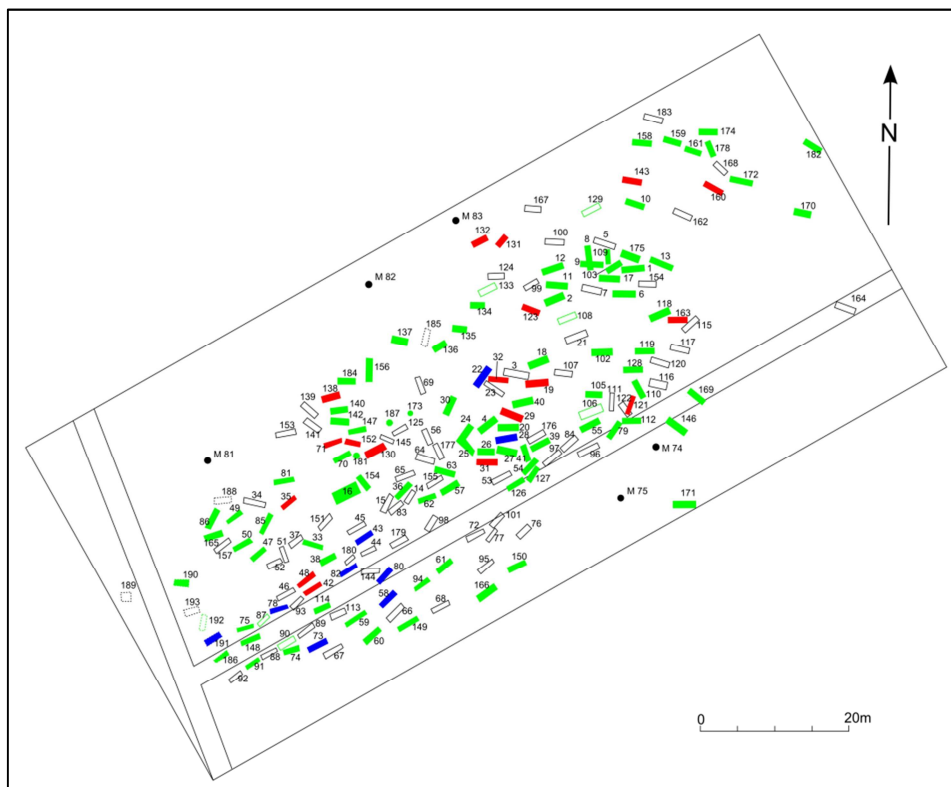


Figure 1 : Répartition des tombes d' « indéterminés » (en vert) de la nécropole de Chouilly « Les Jogasses » et des tombes « masculines » (en bleu) et « féminines » (en rouge) appartenant à la phase IA déterminée par J.-P. Demoule (Demoule 1999, tabl. 7.3). La proportion d' « indéterminés » est bien trop importante dans la nécropole pour statuer sur une « répartition sexuelle » des sépultures.

En fait, ce type de raisonnement repose sur une application d'expressions modernes aux vestiges sépulcraux, comme c'est le cas avec l'utilisation du mot « familial » sans définir au préalable ce qui est sous-entendu avec ce terme. Dès lors, les représentations qui vont être produites des sociétés passées sont elles aussi nécessairement imprégnées de l'idéologie récente qui leur est assignée.

De même, il n'est pas possible de déterminer une organisation « sexuée » d'une nécropole à partir de la seule présence de certaines catégories d'objets, auxquelles les conceptions modernes de « masculinité » et de « féminité », héritées de la fin du XVIII^e et du XIX^e siècle, ont été attribuées. En fait, le procédé est exactement le même lorsque les termes « masculin » et « féminin » sont appliqués aux ensembles sépulcraux.

I.1.1.3 Des tombes « masculines » et des tombes « féminines » ?...

Qu'entend-on par l'emploi des adjectifs « masculin » et « féminin » quand ils sont appliqués à une sépulture ou à un ensemble mobilier ? En réalité, ils sont utilisés aussi bien pour des tombes dont le sexe biologique des individus a été déterminé anthropologiquement, que pour des sépultures qui contiennent respectivement des armes et des éléments de parure non associés à de l'armement. Il est donc nécessaire de revenir à leur signification initiale. Voici, par exemple, les définitions de ces termes dans le dictionnaire Larousse :

– Masculin : « Qui appartient, qui a rapport au mâle, à l'homme : Voix masculine. Métier masculin. »

– Féminin : « Qui est propre à la femme : le charme féminin ; Qui a les caractères reconnus traditionnellement à la femme : il a une sensibilité féminine »

Il convient maintenant de regarder les termes « masculinité » et « féminité » :

– Masculinité : « Ensemble des comportements considérés comme caractéristiques du sexe masculin ».

– Féminité : « Ensemble des caractères anatomiques et physiologiques propres à la femme ; Ensemble des traits psychologiques considérés comme féminins : elle manque de féminité ».

Ces définitions éclairent le fait que l'utilisation des mots « masculin » et « féminin » se rapporte avant tout à l'assignation de différents types de critères (psychologiques, sociaux, etc.) à un individu à partir de son sexe biologique. Une femme, compte tenu de son sexe biologique, doit donc adopter un comportement féminin, c'est-à-dire d'après les exemples de la sensibilité, du charme... L'emploi actuel de ces termes induit donc une corrélation directe

entre des caractéristiques physiques et un comportement social normé, fondé sur l'idéologie moderne.

De ce fait, l'application de ces adjectifs à un ensemble sépulcral n'est pas neutre, puisqu'un amalgame existe dans la définition même de ces termes, entre des caractéristiques anatomiques et des caractéristiques sociales construites récemment. Comme l'explique P. Bourdieu, « le travail de construction symbolique ne se réduit pas à une opération strictement *performative* de nomination orientant et structurant les *représentations* [...] ; il s'achève et s'accomplit dans une transformation profonde et durable des corps (et des cerveaux), c'est-à-dire dans et par un travail de construction pratique [...], qui tend à exclure de l'univers du pensable et du faisable tout ce qui marque l'appartenance à l'autre genre [...], pour produire cet artefact social qu'est un homme viril ou une femme féminine. » (Bourdieu 1998, p. 40).

Cette « biologisation » des traits comportementaux et psychologiques trouve en fait ses fondements notamment dans les travaux des auteurs classiques, comme Platon ou Aristote par exemple (Sissa 1991). Ainsi, comme le souligne F. Héritier, « [...] chez Aristote, tout part de l'opposition qu'il présente comme « naturelle » entre le chaud et le froid, le sec et l'humide, l'actif et le passif, la puissance et la matière, qui connotent respectivement masculin et féminin. Dirai-je, pour conclure, que ce mode aristotélicien de pensée n'est pas étranger à nos discours modernes, y compris dans le registre scientifique. » (Héritier 1996, p. 204). La reprise de ces fondements idéologiques dès le XIX^e siècle pour aborder l'étude des vestiges funéraires est en fait aussi une construction sociale dont le processus vise à rendre naturel ce qui relève avant tout d'un ordre symbolique (*ibid.*, p. 203).

Ces quelques remarques permettent donc de reconnaître que l'application des adjectifs « féminins » et « masculins » aux ensembles sépulcraux n'est pas appropriée sans préciser leur contexte d'utilisation, car ces termes ne sont pas neutres. La connotation idéologique qu'il est possible de percevoir derrière l'usage de ces termes maintient une partialité qui influence directement les interprétations de l'organisation sociale des groupes humains anciens. Peut-être aurait-il été trop simple de qualifier une tombe « à éléments de parure » et une tombe « à armes » telles quelles...

Car en réalité, admettre la possibilité de déterminer le sexe d'un défunt à partir de son assemblage mobilier revient à approuver les fondements idéologiques sur lesquels l'approche traditionnelle des ensembles funéraires a été construite à partir du XIX^e siècle. Pourtant, cette approche aboutit à de nombreux problèmes d'analyse qui doivent être mis en évidence, afin

d'une part de les prendre en considération et d'autre part de proposer ensuite une nouvelle méthode d'étude plus appropriée à la totalité des ensembles sépulcraux.

I.1.2 Les limites de l'approche traditionnelle des vestiges

I.1.2.1 Le problème de la visibilité archéologique des « sexes » des défunts

La visibilité des « sexes » des défunts dépend avant tout du dépôt des objets concernés par une « sexuation » et celui-ci varie en fonction des phases chronologiques et de l'état de conservation des ensembles sépulcraux. Ceci a été mis en évidence notamment par P.-Y. Milcent dans le Centre de la France : « [...] les hommes du Hallstatt D1-2 ne peuvent être identifiés en général sans le recours à l'anthropologie biologique. L'absence ou la sobriété des éléments métalliques du costume sont les traits marquants des contextes masculins. [...] Dès le milieu du VII^e siècle av. J.-C., les parures témoignent d'une forte visibilité archéologique des femmes. » (Milcent 2004, p. 176 et 197). P.-Y. Milcent souligne donc que l'armement rattachable au Hallstatt D1-2, dans le Centre de la France, fait souvent défaut dans les tombes. Ainsi, il est impossible de déterminer les défunts qui seraient de « sexe » masculin, du fait de l'absence des armes dans les ensembles sépulcraux. A l'inverse, l'abondance des éléments de parure déboucherait sur une détermination archéologique très aisée des tombes dites « féminines » de cette même phase.

Cette méthode s'appuie donc sur certains critères mobiliers pour lesquels le dépôt dans les sépultures est instable d'une période à l'autre. Une catégorie d'objets pouvait exister durant une phase chronologique, sans pour autant que les vivants aient choisi de la déposer dans la sépulture. De ce fait, il est déjà possible de constater que la visibilité archéologique des « sexes » des défunts est soumise à des facteurs de nature éminemment sociale.

L'interprétation de l'organisation et du recrutement funéraire est par conséquent aussi tributaire de ces critères instables qui peuvent entraîner des hypothèses non conformes à la totalité des vestiges funéraires observés. Par exemple, A. Brisson, J.-J. Hatt et P. Roualet écrivent à propos de la nécropole de Villeneuve-Renneville « Le Mont-Gravet » dans la Marne : « Nous constatons que si, dans la période ancienne, tombes d'hommes et de femmes sont parfaitement équilibrées, il n'en est plus de même aux périodes intermédiaire et récente qui comportent surtout des tombes féminines (2 hommes pour 9 femmes). » (Brisson, Hatt, Roualet 1971, p. 42).

En fait, sur l'ensemble de la nécropole, qui comprend 79 tombes identifiées, 20 sépultures comportent un ou plusieurs éléments de parure, 16 détiennent de l'armement, 10 sont celles d'« enfants » et 33 tombes sont celles d'adultes sans armes ni éléments de parure. Ainsi, ces dernières représentent un peu plus de 40 % de la totalité des sépultures de la nécropole. Par conséquent, il n'est pas étonnant de constater des disparités entre le nombre d'hommes et de femmes pour chaque phase chronologique, étant donné le nombre important d'individus mis de côté lorsque le « sexe » des défunts est déterminé à partir du mobilier.

Mais surtout, ce type de démarche aboutit à des analyses d'ordre biologique à partir d'objets et de catégories d'objets qui relèvent avant tout de normes et de critères sociaux. Ces derniers dépendent donc par définition d'une construction sociale variable et changeante. Ces tentatives de reconstituer un fait biologique à partir des vestiges funéraires entraînent en fait tout un système de catégorisation qui n'est pas véritablement fondé, car il repose sur une dualité sexuelle présupposée qui n'est pas identifiable archéologiquement.

En réalité, toutes les sépultures d'hommes ne comportent pas d'armement et toutes les femmes ne sont pas associées à des éléments de parure. D'ailleurs, cette assignation d'un caractère sexué, soit masculin pour les armes, soit féminin pour les éléments de parure, a entraîné la création artificielle d'une troisième catégorie de sépultures : les tombes dites « indéterminées ». Celles-ci ne possèdent ni éléments de parure ni armement. Leur proportion dans les nécropoles, par rapport à celle des tombes à armes et à celle des tombes comportant des éléments de parure, est généralement plus élevée (cf. *infra*), ce qui prouve bien que cette classification des ensembles sépulcraux n'est pas appropriée.

Par ailleurs, la « sexuation » des catégories d'objets ne concerne qu'un faible nombre de l'ensemble des types d'objets pouvant être déposés dans une tombe. La totalité des dépôts céramiques et des offrandes alimentaires, ainsi que plusieurs catégories d'objets métalliques, ne sont pas concernés par cette approche. Enfin, cette « sexuation » est aussi souvent approximative et sujette à controverses, comme c'est le cas par exemple du torque en Champagne.

I.I.2.2 Exemple d'une tentative de « sexuation » d'une catégorie d'objets : le cas du torque en Champagne

Le rattachement des différentes catégories d'objets à un « sexe » n'est pas une tâche qui s'est nécessairement effectuée sans difficultés. La « sexuation » du torque a notamment suscité de vifs débats, le premier dans le dernier quart du XIX^e siècle et le second dans le premier tiers du XX^e siècle.

Le débat initial avait comme problématique principale la détermination de l'assignation du torque soit aux « guerriers », soit aux « femmes ». Il opposait deux groupes qui utilisaient des sources de deux natures différentes : les données issues de l'histoire et de l'histoire de l'art pour le premier et les sources archéologiques pour le second.

Le premier groupe, mené par J. de Baye, était partisan d'un port « masculin » du torque, comme les textes antiques, la statuaire et la numismatique en témoignaient. Ainsi, J. de Baye écrit : « Le collier était porté dans l'Antiquité chez un grand nombre de peuples [« les Perses, les Egyptiens et d'autres peuples orientaux ; les Grecs, les Romains »]. [...] Tous les hommes qui se sont occupés d'histoire, d'ethnologie, d'archéologie ou simplement de littérature ancienne, savent que le torque a été porté chez les Gaulois dès les temps les plus reculés. Sans doute, il existe un vaste enchaînement de faits, depuis le collier des âges de pierre, jusqu'au collier actuel des sauvages de l'Océanie. [...] Des érudits ont fait appel à leurs connaissances universelles pour les appliquer à l'usage gaulois. » (de Baye 1886, p. 177). Grâce à l'évocation des peuples classiques et des exemples ethnographiques, l'auteur universalise le port du collier par les hommes du monde entier et de toutes les époques. Il légitime ainsi par ce procédé son opinion : ce sont les « guerriers de renom » celtes qui portaient le torque (*ibid.*, p. 175).

Le deuxième groupe, représenté par A. Nicaise, se fondait uniquement sur les résultats des fouilles des sépultures pour attribuer une « sexuation » au torque. Il a donc appliqué la méthode d'attribution sexuée précédemment évoquée : « [...] partout où [les fouilleurs] ont trouvé une arme, ils n'ont jamais trouvé de torque, à moins que la sépulture n'ait été double ou polyandrique, à moins qu'une femme n'ait été inhumée avec un homme. » (Nicaise 1886, p. 9). Selon A. Nicaise, le torque ne peut donc être déposé que dans les sépultures de femmes, puisque cet objet n'est jamais associé à de l'armement. Il nuance cependant ses propos en proposant que cette pratique fût seulement en usage dans la partie est de la Gaule et que les hommes armés ont pu être enterrés avec un torque dans d'autres zones géographiques (*ibid.*, p. 20).

L'exemple de la « sexualisation » du torque est d'abord représentatif de cette difficile conciliation entre les sources historiques et les données archéologiques. Il reflète aussi l'incompréhension pouvant être engendrée par une chronologie trop approximative. Mais surtout, il révèle que la tentative d'assigner une catégorie d'objets à des individus d'un sexe précis est inefficace et particulièrement lorsqu'elle est posée comme étant stricte et définitive.

Il a été admis par la suite que le torque était un objet retrouvé seulement dans les sépultures de femmes en Champagne, toujours à partir du même argument qui est celui d'A. Nicaise : le torque ne se retrouve pas associé à des armes. Ce constat a engendré un deuxième débat qui s'est déroulé dans le premier tiers du XX^e siècle. Il concernait la fonction du torque. E. Schmit a été l'un des premiers à proposer que les torques seraient en fait des couronnes funéraires, ou des couronnes de « mariées » (Schmit 1926). P.-M. Favret a réfuté ces propositions, avec des arguments s'appuyant sur des critères typologiques et la localisation du torque dans la tombe : « Il n'est pas impossible en effet que les inhumées de nos nécropoles de l'âge du fer aient emporté dans la tombe leur couronne de mariée ou une couronne funéraire, témoignage de sympathie des survivants, mais constatons que, même s'il était avéré, le fait était plutôt rare : bien peu se paraient de la *couronne d'oranger* et l'on appliquait bien rigoureusement le *ni fleurs ni couronnes*. [...] Dans ces conditions quoi de plus naturel que de déposer sur la tête un torque *qui n'était que torque* et dont on ne prétendait nullement faire une couronne funéraire ou nuptiale ; surtout si ce torque, étant fermé, par exemple, offrait quelque difficulté pour être passé au cou de la défunte. [...] On avait l'impression très nette que ces bijoux étaient déposés là où il avait été le plus aisé de les mettre après l'inhumation. Les inhumées ne les portaient pas nécessairement dans le cours de leur vie. On constate même certains cas où cela eut été impossible. » (Favret 1926, p. 104 et 106).

Les arguments avancés par P.-M. Favret résultent donc d'un réel intérêt pour les objets dans leur contexte archéologique. Néanmoins, il ne remet pas en cause l'assignation d'une fonction moderne, la fonction matrimoniale, à un objet archéologique. Car l'idée de cette fonction provient en fait directement de l'attribution « sexuée » de cet objet. Et cette dernière comporte nécessairement une connotation fondée sur l'idéologie moderne, étant donné la méthode employée pour réaliser cette « sexualisation » des objets.

En réalité, en affectant à quelques catégories d'objets une attribution « sexuée », les présupposés idéologiques récents octroyés aux individus des deux « sexes » leur sont

également attribués. Les interprétations concernant le rôle social qu'un défunt pouvait avoir dans sa communauté, vont donc être souvent réalisées en fonction des représentations modernes généralement admises : la fonction éminemment « guerrière » pour les hommes et la situation maritale pour les femmes.

De ce fait, l'idée qui émerge derrière l'approche traditionnelle est que le mobilier reflèterait le sexe du défunt en même temps que son rôle dans la société. Ce dernier est donc déterminé à l'avance car il est lui aussi inscrit dans un principe de « tradition » intemporel. Ainsi, cette approche entre dans un processus qui vise à rendre naturels des rôles attribués à chaque individu sur la base de son sexe et qui revêt de ce fait une dimension incontestable. Et ceci participe à ce que F. Héritier appelle le « modèle archaïque dominant » qui est une « construction idéologique » affirmant qu'une « différence naturelle présiderait à des destins tracés d'avance par des exigences purement organiques. » (Héritier 2010, p. 173-174).

L'approche traditionnelle des vestiges funéraires aboutit en plus à l'exclusion d'une part importante de la population funéraire. En effet, tous les défunts dont les sépultures sont dépourvues de catégories d'objets considérées comme des « marqueurs sexuels » sont souvent écartés des études et des interprétations des vestiges funéraires. Il s'agit donc des « indéterminés ».

I.1.2.3 Le problème des défunts « indéterminés » et des tombes « aberrantes »

Dès la deuxième moitié du XIX^e et le début du XX^e siècle, une troisième catégorie de défunts adultes a été créée par les archéologues : celle des « indéterminés », c'est-à-dire tous les individus qui ont été enterrés sans armes ni éléments de parure. J. Déchelette, par exemple, a établi dès 1927 un tableau présentant les différentes orientations des squelettes des nécropoles de Champagne et du Nord-Est de la France (Déchelette 1927, p. 538 ; fig. 2).

SEXE	ORIENTATION DES SQUELLETES								TOTAUX
	O-E	E-O	S-N	N-S	N-O	S-E	N-E	S-O	
					S-E	N-O	S-O	N-E	
Hommes	12	4	2	4	4	2	»	»	28
Femmes	11	7	1	1	»	»	»	»	20
Enfants	2	6	1	2	5	»	»	»	16
Squelettes de sexe indéterminé	63	10	7	6	38	1	5	5	135
TOTAUX.....	88	27	11	13	47	3	5	5	199

Figure 2 : Tableau des orientations des défunts de plusieurs nécropoles champenoises (Déchelette 1927, p. 538). Les catégories de classement des défunts sont établies à partir de la présence, ou l'absence, d'armes ou d'éléments de parure dans les sépultures. Ainsi, une troisième catégorie de défunts adultes est mentionnée : celle des défunts « de sexe indéterminé ». Elle représente 68 % du nombre de défunts de l'étude, ce qui démontre l'inadaptation archéologique de ce type de catégorisation.

Il distingue quatre catégories de défunts : les hommes, les femmes, les enfants et les « squelettes de sexe indéterminé ». Ces derniers représentent 68 % environ de la totalité des défunts qu'il a pris en compte dans son étude.

En Champagne, la proportion d'individus « indéterminés » dans les études anciennes et récentes peut varier du simple au double selon les auteurs, les critères pris en compte dans la détermination des « marqueurs sexuels » et les nécropoles étudiées. Car ces « marqueurs sexuels » n'ont pas de définition réellement précise, surtout ceux concernant les éléments de parure. Ainsi, pour P. Ruby et P. Brun qui reprennent les résultats d'une analyse de J.-P. Demoule (Demoule 1999, p. 191-193) : « Les armes désignent bien les hommes ; les torques signalent les femmes. Les trois quarts des tombes restantes, qui ne renferment pas ces parures annulaires, mais contiennent d'autres bijoux comme des fibules ou des agrafes de ceinture, sont féminines [d'après l'anthropologie]. A l'inverse, les trois quarts des tombes qui livrent seulement de la poterie, ou qui sont dépourvues de tout mobilier, s'avèrent masculines [d'après l'anthropologie]. » (Ruby, Brun 2008, p. 95 et 99). A l'évidence, il n'existe pas d'opposition stricte entre les armes et les éléments de parure, lorsque l'ensemble des défunts est pris en compte. Et les tombes sans « marqueurs sexuels » sont tantôt introduites, tantôt retirées des études pour parvenir à une proportion équivalente entre « hommes » et « femmes » dans les nécropoles.

Le terme d' « indéterminé » est en fait employé dans différents cas. Le premier regroupe les sépultures bouleversées et pillées dont le sexe anatomique du défunt n'a pas pu être déterminé. Cette désignation est donc de nature anthropologique et légitimée de ce fait.

Le deuxième cas concerne les tombes intactes ne contenant pas d'éléments de la panoplie personnelle considérés comme « masculins » ou « féminins » et donc sans armement ni objets de parure. Ce sont ainsi toutes les sépultures dépourvues de « marqueurs sexuels » d'après l'approche archéologique traditionnelle.

Enfin, le dernier cas concerne les tombes intactes dites « indéterminées » et considérées en plus comme « anormales ». Elles comprennent soit une « incompatibilité » entre le sexe biologique et les objets de la panoplie personnelle attribués traditionnellement à chaque sexe, soit des « incohérences » dans le mobilier, telles que la présence d'armes et de parures annulaires comme le torque ou une paire de bracelets portés chacun à un bras. Cette dernière combinaison se rencontrerait dans quelques tombes en Europe, mais serait « aberrante » dans la zone Aisne-Marne (Demoule, 1999, p. 189).

L'opposition armes/éléments de parure utilisée pour déterminer le « sexe » du défunt n'est donc pas justifiée du point de vue de l'archéologie funéraire. Elle entraîne en effet la création d'une troisième catégorie « asexuée » d'individus, alors qu'elle s'appuie sur des critères archéologiques qui n'ont rien de « naturel ».

En fait, si l'emploi du terme « indéterminé » est tout à fait justifié en anthropologie, il ne l'est pas en revanche en archéologie. Les catégories d'analyses construites et fondées sur une réalité biologique ne correspondent pas, en vérité, à la nature des vestiges archéologiques. Car la réalité biologique n'est pas nécessairement retranscrite ou identifiable archéologiquement. La démarche traditionnellement adoptée pour étudier les ensembles sépulcraux conduit en fait à naturaliser et à attribuer une sexuation figée à différentes catégories d'objets. Mais ces dernières sont avant tout des moyens matériels utilisés dans l'expression de la distinction culturelle établie entre des individus à partir de normes sociales. Il n'est donc pas possible d'identifier le sexe d'un défunt à partir de quelques catégories d'objets, puisque son identité personnelle n'est pas perceptible à travers son mobilier sépulcral. Celui-ci a été conçu à partir de règles sociales qui évoluent en fonction des périodes chronologiques et des sociétés considérées.

Ainsi, par exemple, une tombe comportant des éléments d'armement n'est pas nécessairement une tombe d'homme. Il faut en effet que ces objets aient été impliqués socialement dans la construction des différences culturelles entre les hommes et les femmes, ce qui n'est pas nécessairement le cas. Et étant donné que cette distinction est culturelle, il peut exister une dissociation entre l'expression d'une masculinité ou d'une féminité archéologique et le sexe anatomique d'un individu (Sørensen 2000, p. 132). L'intégration des catégories d'objets dans la distinction archéologique homme/femme doit donc être prouvée et non assumée sur la base d'une tradition rendue naturelle.

Par conséquent, le caractère éminemment social de la constitution des assemblages mobiliers permet la reconnaissance archéologique de l'identité sociale du défunt et non de son identité personnelle ou de son « sexe ».

Il est important maintenant de préciser ce qui est entendu par l'utilisation de l'expression « identité sociale ». L'identité sociale d'un défunt en archéologie, ou *social persona* (Tainter 1978, p. 106 notamment) est la représentation funéraire d'un individu par sa communauté. Elle relève d'une association entre la position sociale, reconnue par son groupe, que le défunt

avait de son vivant et la position qu'il acquiert au moment de sa mort dans l' « au-delà », selon l'idéologie en vigueur. L'identité sociale d'un défunt est donc constituée à partir des relations sociales que le défunt a entretenues, durant sa vie, avec les membres de la communauté et de celles, supposées, qu'il entretient désormais avec les ancêtres.

Dès lors, cette nuance apportée par la reconnaissance de l'identité sociale des défunts est primordiale pour l'archéologie funéraire. Comme le souligne avec humour B. Arnold, l'identité sociale d'un défunt est soutenue par la constatation initiale très simple : « *The dead do not bury themselves* » (Arnold 2012, p. 221). L'identité du défunt qui nous parvient aujourd'hui est en fait reconstruite et manipulée par les vivants au moment des funérailles, en fonction des relations qu'ils entretenaient avec le défunt, mais également en fonction de celles qu'ils veulent réaffirmer ou modifier entre eux (Lemonnier 2008, p. 210). C'est pourquoi il est nécessaire de ne plus assumer une analyse des ensembles funéraires à partir de la démarche habituellement admise.

I.I.2.4 La perpétuation des stéréotypes issus de l'approche traditionnelle des vestiges sépulcraux

Car l'approche traditionnelle des ensembles funéraires entraîne, en outre, la persistance de stéréotypes issus de la vision gréco-latine des populations celtes et gauloises et généralement repris par les chercheurs de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Ceci touche bien évidemment les femmes (cf. *infra*) mais également les hommes.

En effet, certains auteurs des XIX^e et XX^e siècles, en puisant principalement leurs connaissances dans les textes classiques, ont grandement participé à la notoriété des thématiques du « guerrier » et du « chef de famille » qui ont été considérablement développées à cette époque. Ainsi, en s'appuyant sur les sources textuelles antiques pour leurs interprétations, ces chercheurs ont appliqué l'idéologie gréco-romaine aux vestiges funéraires de l'âge du Fer. C'est le cas notamment de C. Jullian. Pour lui, il n'y a pas de doute sur le fait que les sociétés gauloises étaient patriarcales : « Dans sa maison, sur tous les siens, le Gaulois est investi de l'autorité souveraine que les sociétés anciennes ont attribuée au père de famille. Il a droit de vie et de mort sur sa femme et sur ses enfants. Sa tutelle s'étendait sans doute, en outre de ses fils et de ses filles, sur toutes les femmes de sa parenté qui n'étaient en puissance ni de mari ni de père : on vit Dumnorix l'Eduen, vers 59, décider du mariage de sa mère, de sa sœur, et d'autres de ses parentes. » (Jullian 1908b, p. 407). En reprenant un passage célèbre de César (César *BG*, I, 1-2, XVIII), C. Jullian établit le patriarcat comme étant « le » système

de filiation universel directement lié au « degré de civilisation » des populations considérées (Jullian 1908a, p. 178).

Aujourd'hui, par l'emploi des adjectifs « masculin » et parfois même « viril » (Milcent 2004, p. 203 par exemple) pour qualifier les tombes qui contiennent de l'armement, cette idéologie est donc encore perpétuée, même si c'est de manière involontaire.

Le problème ne vient pas tant de l'utilisation de ces termes qui sont appropriés pour désigner une tombe d'homme physiologiquement mature. Mais il provient plutôt du fait qu'une tombe d'homme adulte, mais sans arme, ne sera jamais qualifiée et reconnue comme étant « masculine » et encore moins « virile ». Ces mots ne sont donc pas employés d'une manière totalement neutre. Les tombes d'hommes sont donc encore appréhendées selon le concept romain de *virtus* qui estime que les seuls « vrais hommes » sont ceux qui ont l'âge et le statut social requis pour porter les armes. Les esclaves, les enfants et les affranchis ne sont pas considérés comme des êtres « masculins ». La *virtus* fait donc référence avant tout à une position et à un comportement social (d'après L. Rameau, intervention lors de la réunion de l'association Efigies-Antiquité à Paris le 28/05/11).

Ainsi, les stéréotypes assignés depuis plusieurs siècles aux individus des deux sexes sont encore reproduits par l'utilisation de l'approche traditionnelle des vestiges funéraires, alors que l'idéologie qu'elle véhicule implicitement n'est plus largement acceptée. La multiplication des études intégrant la notion de genre en est la preuve. Et même si cette notion n'a pas encore été véritablement intégrée dans les recherches archéologiques françaises, certains chercheurs se sont déjà intéressés à la question des femmes pendant l'âge du Fer. Il s'agit notamment de P.-Y. Milcent et de L. Olivier.

P.-Y. Milcent, dans son ouvrage *Le premier âge du Fer en France centrale* (Milcent, 2004), conclut l'étude des ensembles sépulcraux et mobiliers par ce passage : « Les femmes de haut rang sont représentées de façon privilégiée dans les monuments et lieux funéraires ainsi que dans les dépôts votifs. La faible importance des hommes dans ces mêmes contextes, en tout cas dans le centre et le centre-est de la France, accrédite également l'hypothèse d'une certaine forme de prééminence féminine. [...] L'accession des femmes les plus éminentes à des fonctions politiques et surtout religieuses n'est pas à exclure de prime abord. Les données franc-comtoises (fréquence et maillage des tombes, volume et distribution des tertres dans l'espace funéraire) suggèrent que le statut de celles-ci n'était pas tellement différent de celui

des hommes inhumés avec une épée à l'époque précédente. Au Ha D2 puis au Ha D3, les inhumations à char féminines, au premier rang desquelles la tombe princière de Vix, semblent d'ailleurs entériner et accentuer le phénomène. Ces considérations sont de nature à relancer le débat sur la question de l'importance des femmes dans les sociétés celtiques, du moins dans les communautés occidentales où les témoignages archéologiques sont les plus évocateurs. » (*ibid.*, p. 209).

L. Olivier, quant à lui, s'est intéressé plus particulièrement aux tombes à char de femmes de la fin du Hallstatt dans le domaine hallstattien occidental. A la suite d'une première étude (Olivier 1999), il écrit dans son ouvrage *Princesses celtes en Lorraine : Sion, trois millénaires d'archéologie d'un territoire* (Olivier et al. 2002) : « Dans les représentations funéraires [du VI^e et du début du V^e siècle av. J.-C.], ce ne sont plus en effet les guerriers – et avec eux le monde héroïque qui leur était associé – qui garantissent désormais la pérennité de la société hallstattienne, mais une nouvelle classe d'aristocrates, parmi lesquels les femmes, jusqu'alors peu visibles, tiennent désormais une place prépondérante. » (*ibid.*, p. 40).

Dans son article « Des hommes aux femmes » publié dans le numéro 65 de *L'Archéologue*, L. Olivier va plus loin : « Quand on compare la proportion des tombes [à char] de femmes par rapport aux tombes [à char] d'hommes [pour les VIII^e et VII^e siècles av. J.-C.], on n'obtient, pour autant que cela ait un sens, que moins de 5 % de femmes et plus de 95 % d'hommes. Ces rapports sont complètement modifiés au cours du VI^e siècle av. J.-C., alors que le phénomène des tombes à char connaît une forte expansion, surtout à la fin du premier l'âge du Fer. A l'intérieur d'un ensemble qui dépasse maintenant 120 tombes, la proportion femmes-hommes est au moins multipliée par 6 par rapport à la phase ancienne du premier âge du Fer et atteint, globalement, plus de 30 %. Dans certaines régions, comme en particulier dans les pays situés à l'ouest du Rhin, ce rapport est franchement écrasant : de la Suisse occidentale à la région du Rhin moyen, il est supérieur à neuf contre un dans les tombes de l'extrême fin du VI^e siècle av. J.-C. [...] Les femmes de la fin du premier âge du Fer ne sont pas des « femmes de » : elles transmettent des biens à leurs héritiers, elles dirigent des communautés, elles possèdent des cours. Certaines d'entre elles règnent. » (Olivier 2003b, p. 13-14).

Les conclusions amenées par ces chercheurs, réalisées à partir des vestiges archéologiques, remettent donc profondément en cause les interprétations généralement données des sociétés de l'âge du Fer, lorsque l'approche traditionnelle des ensembles funéraires est employée.

Cependant, les résultats de ces recherches n'ont pas permis de remettre fondamentalement en cause les représentations modernes des femmes de l'âge du Fer et de leurs rôles dans leurs communautés. Il s'agit donc maintenant de s'intéresser à l'image qui est donnée de manière générale aux femmes de l'âge du Fer, car elle est en fait directement issue de l'idéologie diffusée par l'approche traditionnelle des vestiges sépulcraux.

Chapitre II. La vision traditionnelle des femmes de l'âge du Fer et de leurs rôles sociaux

I.II.1 Des stéréotypes modernes appliqués aux vestiges sépulcraux

I.II.1.1 La caractérisation des tombes « féminines »

Le terme « féminin » est souvent utilisé pour qualifier des sépultures de femmes et des tombes dont les critères mobiliers principaux sont l'absence d'armes et la présence de parure. Mais la prise en compte des différents éléments de parure dans la caractérisation des tombes « féminines » varie en fait considérablement. Les caractéristiques données aux sépultures « féminines » sont quasiment propres à chaque auteur. Ainsi, pour les chercheurs du XIX^e siècle et du début du XX^e tels que A. Nicaise ou J. Déchelette, par exemple, les tombes « féminines » se distinguent d'abord par une « abondance » des éléments de parure (cf. *supra*). D'autre part, pour que les objets de parure soient « féminins », ils doivent être de petite taille, afin d'accentuer le caractère « gracile » des défunts qui les portent. Des critères quantitatifs plutôt imprécis et également métriques sont donc assignés aux objets et aux squelettes pour caractériser la « féminité » des ensembles.

Pour les archéologues actuels, cette définition des ensembles « féminins » n'est plus aussi catégorique. Mais elle est, de ce fait, marquée par une diversité encore plus accrue. Pour P.-Y. Milcent : « En contraste avec les costumes masculins, les panoplies funéraires féminines sont régulièrement riches en parures portées le plus souvent de façon symétrique. » (Milcent 2004, p. 176). Ces caractères de « richesse » et « d'abondance » des ensembles mobiliers féminins, qui étaient déjà évoqué par A. Nicaise, sont aussi repris par L. Baray qui écrit : « Les tombes de femmes se caractérisent par la possession d'un mobilier généralement abondant, composé pour l'essentiel de parures et d'accessoires vestimentaires. » (Baray 2003, p. 323). En revanche, pour J.-P. Demoule, « on constate une graduation dans la « richesse », depuis la parure complète (torque, bracelet à chaque bras, perles, boucles d'oreille) jusqu'à l'unique bracelet. » (Demoule 1999, p. 40).

Ces définitions sont différentes car ces études ne portent évidemment pas sur les mêmes régions ni sur les mêmes périodes chronologiques. Mais ce qui est important, c'est de constater que toutes ces définitions ont en commun le fait qu'une sépulture de femme

comporterait, de manière certaine, des éléments de parure. Or, ce n'est pas le cas quand la totalité des tombes de femmes est réellement considérée.

En fait, en qualifiant des ensembles sépulcraux de « féminins » sans préciser dans quel contexte cet adjectif est utilisé, on projette ce que l'on attend d'une sépulture de femme selon les préjugés développés à l'époque moderne : cette tombe doit contenir des éléments de parure car elle doit refléter la « féminité » de la défunte. Dès lors, il est évident que tous les stéréotypes résultant de cette conception vont être appliqués aux vestiges funéraires.

En réalité, l'emploi des termes comme « féminin » ou « masculin » intervient dans des contextes qui ne sont généralement pas précisés ni véritablement justifiés archéologiquement. Et c'est à ce moment-là que la notion de genre devient très utile en archéologie funéraire. En effet, comme l'explique J. W. Scott, cette notion peut s'appréhender entre autres comme étant « l'histoire des distinctions masculin/féminin, homme/femme, qu'il s'agisse des corps, des rôles ou des traits psychologiques. [Cette notion] ne présume pas l'existence préalable de la distinction masculin/féminin, homme/femme, mais elle examine les modalités impliquées, contradictoires et ambivalentes selon lesquelles cette distinction ressort de discours politiques et sociaux différents. [...] Ainsi nous faut-il nous demander dans quelles conditions et par quels fantasmes les identités des « hommes » et des « femmes » - que tant d'historiens considèrent comme relevant de l'évidence – sont articulées et reconnues. Ces catégories ne précèdent pas l'analyse, elles s'en dégagent. » (Scott 2012, p. 14).

Aussi, dans ce travail, une tombe « de femme » ou « féminine », de même qu'une sépulture « d'homme » ou « masculine », seront des termes utilisés seulement lorsque le sexe anatomique du défunt a été déterminé par l'anthropologie. Ceci permet effectivement d'observer ensuite comment la différenciation sociale entre ces individus a été matérialisée dans les pratiques funéraires. Ainsi, ce contexte d'utilisation doit être précisé, car cela permet de se détacher des présupposés habituellement transmis par l'approche traditionnelle des ensembles funéraires et qui ont fortement influencé l'étude des tombes à char de femmes de Champagne.

I.II.1.2 Le « problème » des tombes à char de femmes

Les tombes à char et à éléments de harnachement champenoises dites « féminines » et de femmes ont longtemps posé un problème d'interprétation. Une des premières à avoir été identifiée est celle de Murigny sur la commune de Reims. Elle a été attribuée à une femme par E. Schmit qui s'est fondé sur les mêmes critères que dans le cas des tombes simples pour assigner le caractère « féminin » à cette sépulture : « La personnalité qui portait dans cette sépulture des bijoux d'une telle délicatesse ne pouvait être qu'une femme. Aussi cette conviction me rendait-elle bien perplexe car je n'avais point connaissance qu'une femme accompagnée de son enfant ait jamais été trouvée sur un char de guerre. Et je me demandais quelle conjecture il y avait à tirer de cette constatation. Le féminisme ralliait-il déjà des partisans à cette époque et en l'absence du chef disparu à la guerre, son épouse avait-elle hérité des prérogatives de son mari vis-à-vis du clan gaulois qui habitait cette région ? [...] Il est présumable que dans la sépulture de Murigny le chef se trouvait sur le char à côté de son épouse et de son enfant et que les premiers investigateurs ont pillé une partie seulement de cette tombe dont ils ont dispersé les ossements. » (Schmit 1925, p. 24).

Le processus est donc toujours le même. Des éléments de parure « délicats » ne peuvent appartenir qu'à une femme et cette femme ne peut donc avoir été que l'épouse d'un « chef gaulois ». D'ailleurs, ce chef devait être aussi inhumé avec sa femme, puisqu'un « char de guerre » ne peut pas avoir été déposé auprès d'une femme uniquement. Pour beaucoup de chercheurs du début du XX^e siècle, la présence d'une femme dans une tombe à char est donc toujours reliée à la situation de son « mari », qu'il ait été inhumé dans la tombe ou non, parce qu'il est seulement inconcevable qu'une femme ait pu être enterrée dans une tombe à char, sans qu'un lien ne soit établi hypothétiquement avec un homme.

Un autre exemple est significatif : celui de la tombe à éléments de harnachement de Ciry-Salsogne (Aisne), fouillée par F. Moreau en 1892 (Moreau 1898). D'après l'auteur : « Nous avons donc été amené à penser que la sépulture de Ciry-Salsogne pouvait être celle d'une importante Gauloise qui, de son vivant, avait pu aimer et cultiver les arts, particulièrement celui de l'Équitation. » La défunte aurait donc été une « Amazone » et l'auteur institue même un parallèle avec les cavalières de son époque. Et de ce fait, les vases aux décors « délicats » qui ont accompagné cette femme dans la tombe ne pouvaient donc être que des vases ornementaux servant à la présentation de fleurs et non au stockage d'aliments... (fig. 3).

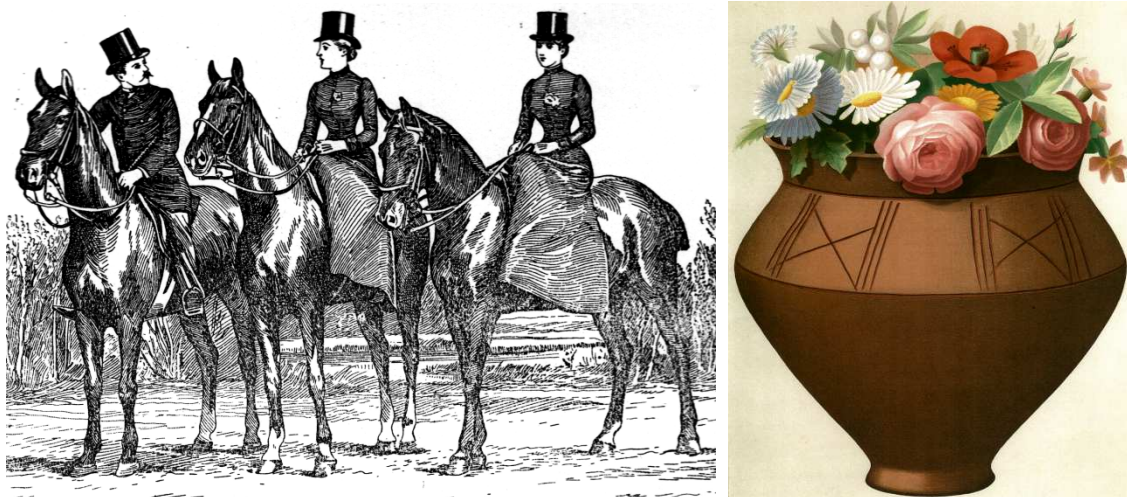


Figure 3 : « Les Amazones du Bois de Boulogne. Fin du XIX^e siècle » (Moreau 1898, fascicule 1892). Cette figure est accompagnée du commentaire suivant : « [...] l'Amazone de nos jours a été intentionnellement affrontée à la déesse Epona, première Ecuycère, de la Gaule indépendante. C'est un rapprochement qui nous a paru assez intéressant dans la question qui nous occupe. Il met en parallèle les progrès accomplis d'âge en âge, dans cette charmante Ecole d'Equitation. » ;

Vase de la tombe à harnachement de Ciry-Salsogne dans l'Aisne (*ibid.*). Cette illustration est complétée par la note suivante : « Il ne faut pas croire que ces beaux vases, à décors incisés, rehaussés d'une couleur rouge [...], étaient des vases à conserver des aliments. Ce sont des vases à ornements, pour recevoir plantes et fleurs, dont la Gauloise était aussi curieuse et soigneuse alors qu'une Française du 19^e siècle. »

Dans la recherche actuelle, le fait qu'une femme puisse être inhumée avec un char, sans être accompagnée nécessairement par un homme, est généralement accepté. Néanmoins, le débat se focalise alors sur les fonctions supposées de ce char à deux roues, à cause de l'idéologie véhiculée par l'emploi de l'approche traditionnelle des ensembles sépulcraux. En effet, en raison de l'assignation d'une « sexualité » à des catégories d'objets, qui entraîne de ce fait la perpétuation de stéréotypes modernes attribués aux individus des deux sexes, l'idée qu'une femme ait pu être enterrée sur un char de combat semble encore constituer souvent un problème.

Ainsi, pour S. Verger et L. Baray, le char ne doit pas être relié à la fonction guerrière dans les tombes de femmes et servirait soit à un simple « support de corps » (Verger 1995, p. 440), soit à « manifester [...] la proximité avec le pouvoir » de la femme inhumée (Baray 2007, p. 197). Le char a également longtemps été considéré comme un « char d'apparat ». D'autres fonctions ont aussi été proposées pour le char de ces tombes : « char nuptial » ou permettant « de se déplacer dans le monde des morts (bigie psychopompe) comme dans le monde des vivants, où il symbolise la capacité d'accéder rapidement à l'ensemble du territoire contrôlé. » (Desenne, Thouvenot 2007, p. 12). Il est sans doute possible d'ajouter encore d'autres interprétations, mais il apparaît bien, à travers ces exemples, que tenter de déterminer la

fonction précise du char dans les tombes ne permette pas réellement de considérer les tombes à char de femmes de manière aussi active que celles des hommes.

En outre, les rôles sociaux octroyés récemment aux femmes des tombes à char récemment sont encore parfois identiques à ceux qui leur ont été attribués dès le XIX^e siècle. G. Lobjois, par exemple, donne un résumé des différentes fonctions sociales proposées pour ces femmes : elles auraient pu être des « princesses » (sous-entendu mariée à un « prince »), des « coquettes péripatéticiennes », ou encore des « prêtresses », voire même des « sorcières » (Lobjois 1979). Les rôles sociaux attribués aux femmes des tombes à char sont donc assez similaires à ceux affectés aux femmes des sépultures dites « simples ».

Cependant, quand l'ensemble des tombes à char sont véritablement intégrées dans le contexte global des pratiques funéraires champenoises, « la part de femmes voire d'enfants parmi les défunts des tombes à char tend à s'équilibrer avec les hommes à mesure des découvertes et de l'amélioration de la qualité des études » (Desenne, Thouvenot 2007, p. 10-12). De plus, rien ne permet, ni dans la typologie des chars, ni dans les pratiques dépositionnelles, de différencier un char découvert dans une tombe d'homme ou dans une tombe de femme (*ibid.*).

En réalité, la difficulté vient du fait que la relation entre les femmes et le « pouvoir » est toujours évoquée de manière indirecte lorsqu'elle est abordée dans les interprétations. Par exemple, pour L. Baray, « la présence de femmes dans des tombes à char ne doit pas surprendre outre mesure. Si la guerre s'affiche de nouveau dans les manifestations ostentatoires de l'idéologie aristocratique, on peut penser que la présence du char sert avant tout à manifester, non pas nécessairement sa participation comme combattante, mais sa proximité avec le pouvoir. » (Baray 2007, p. 183). En d'autres termes, les femmes de l'âge du Fer ont pu au mieux être « proches » du pouvoir, sans qu'aucun argument archéologique ne vienne appuyer cette hypothèse.

Et ceci doit être relié, non pas à la nature des vestiges archéologiques, mais simplement, comme le souligne B. Arnold, à la réticence pour certains archéologues d'accepter la possibilité que des femmes aient pu détenir un statut social et politique important, dans certains contextes qu'il convient de déterminer et de justifier (Arnold 2001b, p. 253). Les conceptions et les représentations modernes des femmes, ainsi que de leurs rôles sociaux, sont donc encore appliquées et transmises aux vestiges funéraires, du fait de l'utilisation de l'approche traditionnelle dans l'étude des vestiges funéraires.

Pourtant, l'idéologie sous-jacente à cette approche traditionnelle n'est pas partagée par tous les archéologues, même au XIX^e siècle. Mais cette démarche a été rendue naturelle et habituelle. Elle a été appliquée sans souci de contextualisation et a été, de ce fait, également légitimée. Ces rôles traditionnellement assignés aux femmes doivent donc être examinés afin de pouvoir prouver qu'ils ne sont pas fondés archéologiquement.

I.II.1.3 Les rôles sociaux traditionnellement dévolus aux femmes

Les rôles sociaux attribués aux femmes sont directement issus, eux aussi, des textes classiques largement repris par les auteurs du XIX^e siècle. Par exemple, dans la *Guerre des Gaules*, ouvrage qui constitue souvent le livre de référence pour un nombre important de chercheurs encore aujourd'hui, César fait mention des femmes dans seulement dix-huit paragraphes sur l'ensemble des huit volumes. Autant dire que les informations sur les femmes en Gaule y sont très limitées... Individuellement, elles sont toujours nommées comme étant « mère de », « épouse de », « fille de » ou « sœur de », comme dans le passage précédemment cité : « [Dumnorix] avait même, pour développer cette influence, marié sa mère chez les Bituriges, à un personnage de haute noblesse et de grand pouvoir ; lui-même avait épousé une Helvète ; sa sœur du côté maternel et des parentes avaient été mariées par ses soins dans d'autres cités. » (César, *BG*, I, XVIII).

Ces qualifications se retrouvent à l'identique chez C. Jullian notamment: « Au physique, la femme était bien l'image et comme la réplique de l'homme. Elle paraissait vraiment sa compagne et son auxiliaire. [...] Les femmes de France ont toujours été hardies de ton et vaillantes de corps ; depuis les halles de Marseille jusqu'au port de Dunkerque, on peut retrouver aujourd'hui leur humeur batailleuse et la solidité de leurs muscles, et assister encore à des scènes de pugilat dont elles sont les bruyantes héroïnes. Il y a vingt siècles, une vie plus rude, l'habitude des travaux des champs, l'existence en plein air, assuraient à leurs facultés physiques un complet épanouissement. Belles et bien faites, grande taille et courage farouche, mères très fécondes et nourrices excellentes, habiles au labour et à la gestation, semant des moissons d'enfants et de blés, elles représentaient, dans la vie de la Gaule, la force qui crée toujours : l'homme n'y étant souvent que la force qui détruit. » (Jullian 1908b, p. 411-412).

L'intention démonstrative de l'auteur est claire : les femmes gauloises remplissent formidablement bien leur vocation « naturelle », à savoir d'être des épouses toujours prêtes à défendre leur mari, des mères d'une fertilité exceptionnelle et des ouvrières agricoles hors pair. C'est pour cela qu'elles complètent fort bien leur mari... La généralisation intemporelle

se trouve également renforcée par le fait que l'ensemble des femmes de la France du XIX^e et du début du XX^e siècle présenterait aussi ce type de comportement et ces traits de caractère.

Ces mêmes termes se rencontrent également dans quelques études actuelles, généralement des ouvrages de vulgarisation ou des catalogues d'exposition, comme dans celui intitulé *Trésors de femmes, à la découverte des femmes celtes (VI^e siècle avant J.-C. – I^{er} siècle après J.-C.)*. Ainsi, on peut y lire : « La femme celte apparaît sous des jours différents selon l'activité dans laquelle on la saisit : [elle peut être] femme de haut rang qui doit contribuer au prestige de son mari ou de sa famille, par sa prestance et la qualité de sa tenue vestimentaire, lors des événements de la vie publique. [...] Seul le mariage donne à la femme sa place dans la société. Il permet des alliances familiales et politiques dont elle est l'enjeu, notamment pour les familles nobles. » (Cordie et al. 2006). Les femmes sont donc parfois, encore aujourd'hui, qualifiées et considérées uniquement par rapport à un référent masculin.

Les fonctions sociales habituellement dévolues aux femmes dérivent de cette représentation idéologique et comportent généralement un caractère passif. Plutarque, dans son traité *Vertus de femmes* (cité par P. Schmitt Pantel, Schmitt Pantel 2009b), ou *Conduites méritoires des femmes* (Plutarque, texte traduit par J. Boulogne, Boulogne 2002), est l'un des rares auteurs classiques à mentionner l'implication des femmes gauloises dans des questions politiques. Elles auraient permis notamment de régler des différends ayant amené certaines populations jusqu'à la guerre civile. Les Gaulois auraient donc conservé l'usage de les consulter en tant qu'« arbitres » lors de débats et de querelles politiques (Boulogne 2002).

En fait, comme l'explique P. Schmitt Pantel, le traité *Vertus de femmes* est « un recueil de vingt-sept histoires mettant en scène des femmes, d'abord de façon collective (les Troyennes, les Phocidiennes...) puis de manière individuelle. Quelles femmes ? Plutarque l'indique dans le titre et dans le préambule de son ouvrage : il s'agit de femmes ayant fait preuve d'*arété*, un terme grec [...] souvent employé pour qualifier la conduite d'un homme » (Schmitt Pantel 2009b, p. 44-45). Ce traité n'a donc pas pour but de reconnaître un rôle actif des femmes dans le domaine politique, en tant que « femmes ». Il s'agit surtout de valoriser « la femme, surtout la femme-épouse [...]. Les femmes que Plutarque choisit dans ce dernier traité s'illustrent par des comportements exemplaires de fidélité dans leurs relations privées ou familiales et également dans la communauté. La femme de mérite n'a d'autre intérêt que le bien collectif et la conformité à un mode de cité où les hommes gouvernent et les femmes travaillent dans l'*oikos* à l'écart des affaires politiques. » (*ibid.*, p. 46-47). La mention par Plutarque de

l'implication des Gauloises dans les affaires politiques n'est en réalité qu'une manière de démontrer le caractère « barbare » de ces populations, puisque les femmes grecques citées « reviennent à la maison et retrouvent un mode de vie approprié à leur sexe : le mariage, la procréation d'enfant, la part prise à l'économie domestique » (*ibid.*, p. 53), après leur acte héroïque accompli.

Par conséquent, les deux seuls domaines où les femmes sont vraiment reconnues comme des individus socialement actifs sont le cadre religieux et la sphère domestique. La fonction religieuse est la seule position sociale publique que les femmes de l'âge du Fer auraient pu occuper, d'après les interprétations issues de l'approche traditionnelle. C'est le cas, par exemple, avec la « Dame de Vix ». B. Arnold a récemment rapporté les différentes interprétations données de la fonction sociale supposée de cette défunte (Arnold 2012). Ainsi, la « Dame de Vix » a tout d'abord été considérée par le chercheur K. Spindler, au début des années 1980, comme étant un prêtre travesti masculin. La création d'une troisième catégorie de genre a donc été invoquée avant tout pour éviter de relier directement les femmes avec le pouvoir (*ibid.*, p. 218). Au début des années 2000, C. J. Knüsel a examiné les ossements de la défunte. La détermination du sexe du défunt ne fait plus de doute : il s'agit d'une femme. Mais C. J. Knüsel conclut également que cette femme présentait une asymétrie faciale et que sa démarche devait être anormale. Ces anomalies physiques constitueraient donc la raison de l'accession de cette femme à un statut social élevé et à sa fonction de prêtresse. Cependant, un réexamen des ossements, réalisé par H. Duday et G. Depierre, vient contredire les résultats de C. J. Knüsel et conclut que le physique de la défunte ne devait pas être affecté (*ibid.*, p. 219).

L'exemple que constitue la défunte de la tombe à char de Vix est donc significatif. Même si l'ensemble des chercheurs ne partagent pas les mêmes interprétations – voir notamment l'article de P.-Y. Milcent (Milcent 2003) –, la fonction sociale publique de prêtresse est souvent la seule reconnue pour la défunte de cette tombe. Le lien avec une possible fonction politique pour cette femme est souvent à peine suggéré, alors que tous les archéologues s'accordent pour considérer cet ensemble sépulcral comme étant l'un des plus exceptionnels de l'âge du Fer d'Europe occidentale.

Mais si le rôle religieux est souvent admis pour les femmes, c'est qu'il est aussi un des rares rôles attribués aux femmes dans les textes des auteurs classiques et du XIX^e siècle. Il a été évoqué notamment par Strabon, à propos des prêtresses des Cimbres (*Géographie*, VII, 2, 3) et repris dans les mêmes termes par C. Jullian. Pour ce dernier, la fonction de prêtresse est

aussi mêlée à celles de prophétesse et de magicienne. Elle a été assimilée à celle des Bacchantes grecques et romaines (Jullian 1908a, p. 143 et 1908b, p. 110). De même, P. Schmitt Pantel, dans son étude du traité *Vertus de femmes*, observe que « la familiarité des femmes dans le monde grec avec les rites et les dieux est totalement présente dans ces histoires. » (Schmitt Pantel 2009b, p. 51).

La sphère domestique est en fait généralement le seul domaine d'activités qui est attribué aisément aux femmes depuis l'Antiquité classique. La traditionnelle opposition entre sphère privée, réservée aux femmes, et sphère publique, dévolue aux hommes, est encore parfois diffusée dans les études récentes. Et le fait qu'elle soit issue avant tout d'une construction idéologique et sociale schématique n'est pas remis en cause. Ainsi, pour L. Baray par exemple, « le lieu sépulcral des enfants – en dehors des cimetières – est toujours associé topographiquement à des zones fréquentées de préférence ou de façon systématique par les femmes : chemins, maisons (auvent, seuil, sol, foyer où l'on prépare la nourriture...), silos où l'on range des provisions, etc. » (Baray 2003, p. 42).

Des termes modernes comme « ménagère » sont même parfois apposés aux femmes de l'âge du Fer. Ils se retrouvent notamment dans le passage, évoqué plus haut, du catalogue d'exposition *Trésors de femmes, à la découverte des femmes celtes (VI^e siècle avant J.-C. – I^{er} siècle après J.-C.)*: « Dans une société où la répartition sexuelle des tâches de la vie quotidienne est très marquée, la femme a un rythme de vie très différent de celui de son mari, avec la responsabilité de la famille et de la plupart des tâches domestiques. Cette dure existence explique que les femmes mourraient plus jeunes que les hommes [...]. La femme celte apparaît sous des jours différents selon l'activité dans laquelle on la saisit : ménagère occupée du lever au coucher du soleil par ses tâches quotidiennes [...]. Les tâches de la vie quotidienne qui nous paraissent anodines aujourd'hui (préparer le repas, collecter son bois de chauffage...) l'occupent à plein temps. Les quelques heures qu'elle épargne sur ces activités domestiques sont mises à profit pour d'autres travaux, notamment le filage et le tissage, une activité artisanale qui lui permet, plus que tout autre, d'exercer sa créativité et ses talents artistiques. » (Cordie et al. 2006).

En réalité, l'assignation des femmes à la sphère domestique est issue également de l'idéologie qui transparait à travers l'approche traditionnelle des ensembles funéraires et qui est simplement reproduite dans certaines études modernes. Pourtant, elle est incluse elle aussi

dans un processus de construction social visant à légitimer des comportements sociaux, sur la base de faits naturels. Comme le souligne F. Héritier, « nous retrouvons là la spécificité féminine rabattue sur la fonction féminine : sphère domestique, sphère du social à la rigueur. Mais pour quelles raisons, fondées en nature, autres que la maternité ? Les hommes ne sont-ils pas aussi biologiquement et socialement des pères ? » (Héritier 1996, p. 297).

De plus, lorsque l'ethnographie est sollicitée pour aborder cette question, il apparaît que l'espace de la maison comporte en lui-même une organisation complexe. Ainsi, dans la société kabyle par exemple, qui est une société souvent qualifiée d'« androcentrique » (Bourdieu 1998, p. 7), une opposition stricte entre sphère domestique / sphère privée, corrélée à la dualité femmes / hommes, pourrait de ce fait être attendue. Or, d'après P. Bourdieu, « l'opposition entre la maison des femmes et l'assemblée des hommes, entre la vie privée et la vie publique, ou, si l'on veut, entre la pleine lumière du jour et le secret de la nuit, recouvre très exactement l'opposition entre la partie basse, obscure et nocturne de la maison et la partie haute, noble et lumineuse : autrement dit, l'opposition qui s'établit entre le monde extérieur et la maison ne prend son sens complet que si l'on aperçoit que l'un des termes de cette relation, c'est-à-dire la maison, est lui-même divisé selon les mêmes principes qui l'opposent à l'autre terme. Il est donc à la fois vrai et faux de dire que le monde extérieur s'oppose à la maison comme le masculin et le féminin, le jour à la nuit, le feu à l'eau, etc., puisque que le deuxième terme de ces oppositions se divise chaque fois en lui-même et son opposé. » (Bourdieu 1980, p. 450). La réalité ethnographique est donc souvent plus complexe que la simple opposition entre domaine privé / domaine public. D'ailleurs, C. Lacoste-Dujardin ajoute également que « non recluses au foyer domestique, les femmes collaboraient avec les hommes au dehors à des travaux agricoles » (Lacoste-Dujardin 2008, p. 84).

P. Schmitt Pantel s'est également penchée sur la question de l'assignation des femmes grecques antiques à la sphère domestique et sur le concept de gynécée. Ainsi, elle écrit : « Beate Wagner a montré comment l'affirmation de la réclusion des femmes grecques [dans le gynécée] s'était forgée au XIX^e siècle sur le modèle de la situation des femmes dans l'Empire ottoman et plus particulièrement sur l'image du harem. » (Schmitt Pantel 2009a, p. 107). De même, « la répartition entre les sexes est certes un des facteurs d'organisation de l'espace de l'*oikos* mais elle est seconde par rapport à la distinction plus fondamentale entre les gens de l'*oikos* et ceux de l'extérieur. La séparation des membres féminins de la famille des hôtes masculins venus de l'extérieur, quand elle est possible, semble en effet une règle de l'organisation de l'espace domestique. [...] Les deux pièces fétiches qui symbolisaient la

séparation stricte entre les sexes voient ainsi leur rôle sérieusement mis en cause : le gynécée en tant que pièce particulière ou zone exclusivement réservée aux femmes disparaît, quant à l'*andron*, la salle à manger des hommes, s'il reste caractéristique de la sociabilité masculine, il peut aussi être un lieu de mixité par exemple lors des fêtes familiales. » (*ibid.*, p. 109).

Dès lors, l'association des femmes à la sphère domestique n'est pas une donnée immuable et intemporelle. Elle relève en fait plutôt d'une lecture subjective des faits ethnographiques et historiques. Car cette lecture est nécessairement connotée idéologiquement. Comme le rappelle R. Gilchrist, ces stéréotypes proviennent d'interprétations qui ne prennent pas en compte la notion de genre et qui ont été construites à partir du XIX^e siècle (Gilchrist 1999, p. 37). En conséquence, outre le fait que le « travail domestique reste pour l'essentiel inaperçu, ou mal vu » (Bourdieu 1998, p. 134), sa corrélation directe avec les femmes est en réalité fondée uniquement sur des préjugés qui ne s'appuient sur aucun argument archéologique.

De même, l'opposition stricte entre hommes/sphère publique et femmes/sphère privée n'est souvent pas une réalité vécue par les individus, que ce soit dans les sociétés anciennes comme actuelles. Ces associations qui semblent aller de soi, puisqu'elles sont habituelles et « naturelles », ne trouvent en réalité pas ou très peu de preuves historiques, ethnographiques, ou archéologiques, lorsque les différentes analyses ont été menées de façon précise.

I.II.1.4 Des rapports sociaux hommes/femmes qui n'ont rien de naturel

Le développement de thèmes d'études et de schémas interprétatifs traditionnels amène, de ce fait, à estimer les hommes et les femmes comme étant deux entités ou catégories sociales clairement définies et uniformes (Gilchrist 1999, p. 52 ; Scott 2012). Mais si ces deux catégories de classement sont légitimes du point de vue de l'anthropologie biologique, elles ne le sont cependant pas du point de vue de l'archéologie qui se fonde d'abord sur l'analyse de faits sociaux. Ainsi, dans les interprétations généralement données des ensembles sépulcraux, peu d'hommes de l'âge du Fer sont considérés comme ayant exercé une autre fonction que celle de la guerre. A l'opposé, les femmes de l'âge du Fer auraient donc été, pour la majorité d'entre elles, des « femmes au foyer », voire pour certaines des « prêtresses ». Cela est aussi particulièrement visible à travers les images modernes données des femmes de l'âge du Fer (cf. *infra*).

La notion de genre permet en fait de ne plus assumer ce type d'interprétation empreinte d'un caractère universel et intemporel. En effet, comme le constate J. Scott, il faut « qu'on se

débarrasse de l'idée qu'il y a quelque chose de fixe, de connu d'avance concernant les « hommes » et les « femmes » et les rapports entre eux. [...] les termes « hommes » et « femmes » correspondent à des idéaux destinés à régler et à canaliser les comportements [...]. Ce qui signifie qu'il faut rechercher des significations spécifiques plutôt que présupposer une uniformité recouvrant toutes les sphères et tous les aspects de la vie sociale. (Scott 2012, p. 99-100).

En réalité, ces rôles sociaux attribués traditionnellement aux hommes et aux femmes relèvent avant tout d'une « construction sociale naturalisée » (Bourdieu 1998, p. 14). P. Bourdieu explique également que « ces schèmes de pensée d'application universelle enregistrent comme des différences de nature, inscrites dans l'objectivité, des écarts et des traits distinctifs (en matière corporelle par exemple) qu'ils contribuent à faire exister en même temps qu'ils les « naturalisent » en les inscrivant dans un système de différences, toutes également naturelles en apparence » (*ibid.*, p. 20-21).

L'approche traditionnelle des ensembles funéraires qui oppose systématiquement les hommes et les femmes, sans que cela soit justifié archéologiquement, ne peut plus être encore assumée et reproduite. Surtout qu'aujourd'hui, ses fondements commencent à être totalement remis en cause non seulement dans les études en sciences humaines, mais aussi dans celles des sciences dites « dures », notamment en neurobiologie et en neurosciences.

En effet, ces dernières années, les neurobiologistes ont constaté que « sur plus d'un millier d'études [d'imagerie cérébrale], quelques dizaines seulement ont montré des différences entre les sexes. Cela s'explique principalement par l'importance de la variabilité individuelle dans le fonctionnement du cerveau. [...] La variabilité entre les individus d'un même sexe est telle qu'elle l'emporte le plus souvent sur la variabilité entre les sexes. Le petit homme vient au monde avec un cerveau largement inachevé : il possède un bon stock de neurones – cent milliards ! – mais les voies nerveuses par lesquelles ils se connectent entre eux sont encore peu nombreuses : on estime que 10 % seulement de ces connexions, appelées « synapses », sont présentes à la naissance, les 90 % restantes devant se mettre en place progressivement tout au long de la vie. Ainsi, au cours de son développement, le cerveau intègre les influences de son environnement, de la famille, de la société, de la culture. Même si les gènes et hormones orientent le développement embryonnaire, influencent l'évolution des organes, y compris du cerveau, les circuits neuronaux sont essentiellement construits au gré de notre histoire personnelle. Hommes et femmes peuvent certes montrer des spécificités de

fonctionnement cérébral, mais au même titre que les différences que l'on peut trouver entre les cerveaux d'un avocat et d'un rugbyman ou entre ceux d'une violoniste et d'une championne de natation. » (Vidal 2010, p. 72-73).

Ainsi, aucun critère biologique ne permet de justifier une différence de capacités intellectuelles ou de comportements entre les hommes et les femmes, à part ceux concernant les fonctions reproductrices (Sender 2012). Les rôles généralement attribués aux hommes et aux femmes sont avant tout construits par l'environnement social. Et celui-ci est soumis à une évolution constante qui n'est pas figée par la nature ou par la tradition.

En outre, la tentative de légitimer ces rôles par l'archéologie ne se justifie pas à partir des vestiges funéraires. Il est absolument impossible de mettre en évidence la fonction sociale précise de chaque individu en se fondant sur les ensembles sépulcraux. En effet, quels éléments archéologiques peuvent amener à penser que les femmes de l'âge du Fer occupaient de manière privilégiée la sphère domestique, à part peut-être les quelques objets de filage et de tissage retrouvés dans un nombre très restreint de tombes ? Et encore, dans le corpus établi pour ce travail, des aiguilles à chas ont apparemment été déposées auprès d'hommes (sépultures BLH 59 de Bucy-le-Long « La Héronnière » et 8 de Quilly « Le Fichot »)...

De plus, lorsque les vestiges funéraires sont observés sans appliquer préalablement des schémas d'interprétation construits par l'approche traditionnelle, les tombes d'hommes, mais également celles de femmes, sont extrêmement diverses dans leur mise en place. De nombreux chercheurs actuels ont d'ailleurs démontré, à partir des ensembles sépulcraux uniquement, que la place et l'importance prise par les femmes dans l'espace funéraire évoluaient aussi bien dans le temps et que dans l'espace (cf. *supra*). Les rôles sociaux des individus dans toute société ne sont pas figés en fonction de leur appartenance à une catégorie sociale de genre. Ils doivent donc être justifiés et non assumés au nom d'une tradition, dans le but de « réinsérer dans l'histoire, donc rendre à l'action historique, la relation entre les sexes que la vision naturaliste et essentialiste leur arrache » (Bourdieu 1998, p. 8).

Les images données des femmes de l'âge du Fer doivent donc maintenant être examinées dans le but d'observer d'abord le lien existant entre les images récentes, ainsi que les messages qu'elles véhiculent, et les figures plus anciennes du monde méditerranéen. Et pour ensuite s'intéresser aux images des femmes produites par les sociétés de l'âge du Fer elles-mêmes, car elles semblent être construites à partir d'une conception idéologique tout à fait différente.

I.II.2 L'iconographie des femmes de l'âge du Fer

Les illustrations présentant des femmes de l'âge du Fer depuis l'Antiquité classique jusqu'à l'époque moderne partagent et diffusent des thèmes analogues, issus d'un système de pensée similaire car considéré comme « naturel », même si les modalités de représentation sont distinctes. Ces différentes thématiques répètent, en réalité, les interprétations données des ensembles sépulcraux, notamment ceux de Champagne. Et celles-ci procèdent directement de l'application de l'approche traditionnelle en archéologie funéraire.

I.II.2.1 Des femmes nécessairement « féminines » dans les images modernes

L'un des aspects fréquemment retrouvé dans les représentations de femmes de l'âge du Fer au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle peut être illustré par la reproduction au crayon d'un tableau d'A. Maignan qui se trouve dans le fascicule de 1892-1893 de l'*Album Caranda* (fig. 4, n° 1). Ce dessin figure une « jeune Gauloise » portant des éléments de parure et des accessoires vestimentaires qui proviennent de diverses sépultures (Moreau 1898, fascicule 1888).

L'idée de cette image est de présenter une parure « complète » portée par une « Gauloise », comprenant les boucles d'oreille, le torque les bracelets, les fibules, etc. Mais la représentation de cette femme est loin d'être neutre : elle est jeune, jolie et délicate. Et elle a été également placée dans une attitude un peu pensive... En d'autres termes, elle correspond tout à fait aux caractéristiques considérées comme « féminines » au XIX^e siècle. Cette image illustre donc très bien l'application de stéréotypes modernes aux ensembles sépulcraux et aux défunts des sociétés de l'âge du Fer.

Une autre représentation « hyper-féminisée » plus connue est celle de la « Dame de Vix », parue dans la revue *Paris Match* d'août 1954. Elle est directement inspirée de Brigitte Bardot, modèle de « l'idéal féminin » et dont le succès est à peu près contemporain du cliché (Olivier 2003b, p. 12 ; fig. 4, n° 2). La « princesse de Vix » ne pouvait être, à cette époque, qu'une belle et jeune femme. Cependant, lorsque les données anthropologiques ont été prises en compte, elle avait entre 30 et 55 ans au moment de son décès. D'ailleurs, sa reconstitution faciale est beaucoup moins « glamour » que l'image construite à partir de la conception moderne de « féminité »...



1 : « La Gaule d'avant la Conquête dans le département de l'Aisne. Toilette d'une jeune Gauloise »

D'après un tableau d'A. Maignan, L. Moreau, *Album Caranda*, fasc. 1892-1893

2 : Représentation de la « Dame de Vix », d'après les caractéristiques de son crâne, et d'après Paris Match, dans le numéro d'août 1954 (Olivier 2003b, p. 12)



3a



3b



3c

3 : Personnages « féminins » principaux des bandes dessinées d'Astérix :
3a : Falbala
3b : « Mme Agecanonix »
3c : Bonemine

Figure 4 : Illustrations de femmes celtes et gauloises « féminines ». Les stéréotypes assignés au caractère féminin sont souvent présents dans les images des femmes de l'âge du Fer. Mais l'idée moderne de la féminité peut parfois être rattrapée par la « dure » réalité archéologique, comme c'est le cas pour la « Dame de Vix »...

Certaines études et ouvrages de vulgarisation actuels présentent encore les femmes des sociétés ancienne comme étant nécessairement « féminines », d'après le sens issu de l'idéologie moderne (cf. *supra*). C'est le cas par exemple avec cet extrait : « A toutes les époques, les femmes aiment être coquettes. La femme celte n'échappe pas à la règle. » (*L'Archéologue*, n°84, juin-juillet 2006, p. 14). La représentation moderne de la « féminité » est donc parfois encore appliquée aux vestiges funéraires et, de ce fait, aux femmes des communautés de l'âge du Fer.

Les bandes dessinées d'Astérix offrent aussi un condensé des différentes représentations et traits de caractères généralement attribuées aux femmes. Ces caractères sont évidemment renforcés dans un but caricatural, à travers les figures de Falbala, de « Mme Agecanonix » et de Bonemine (fig. 4, n°3a, 3b et 3c). Mais la place qui est faite aux femmes dans cette bande dessinée doit néanmoins être examinée. J. Spitz a analysé les personnages de femmes de la bande dessinée, dans le cadre d'une licence en histoire contemporaine à l'Université de Lausanne. Les femmes représentent un dixième de l'ensemble des personnages de la bande dessinée et ne sont figurées qu'à partir du sixième album. Il faut d'ailleurs attendre l'album *Le cadeau de César*, publié en 1974, pour les voir participer au banquet de fin !

Toujours d'après J. Spitz, « les femmes oscillent entre les deux extrêmes de Falbala, belle et gentille, et Bonemine, laide et désagréable. Et leurs actions mènent toujours au chaos ! » (J. Plitz²). De plus, les femmes dans les bandes dessinées d'Astérix évoluent essentiellement dans le cadre domestique – l'objet « fétiche » de Bonemine est d'ailleurs un rouleau à pâtisserie – et elles ne sortent quasiment jamais du village. Autant dire que leur importance dans la trame principale des scénarios n'est pas primordiale. Par ailleurs, la « femme d'Agecanonix », dont la représentation peut être associée à celle de Falbala, n'a pas de nom précis dans les albums. Elle est donc seulement reconnue à travers son mari...

Aussi, même si cette bande dessinée a avant tout une finalité humoristique, il n'en reste pas moins qu'elle participe malgré tout à la transmission des stéréotypes assignés aux femmes dans l'idéologie moderne et appliqués à des protagonistes vivant dans les communautés gauloises. Le lien établi entre les femmes et la sphère domestique constitue du reste un autre trait remarquable dans les images données des femmes de l'âge du Fer.

² [<http://www.lesquotidiennes.com/societe/asterix-et-les-femmes-des-annees-avant-doser-les-inviter-son-banquet>]

I.II.2.2 L'association « traditionnellement » assumée entre les femmes et le domaine domestique

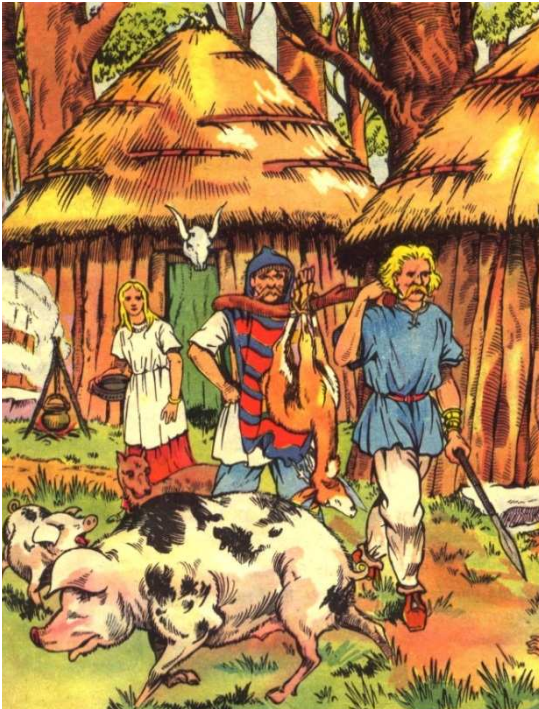
Pour illustrer cette caractéristique, il est intéressant de regarder les manuels scolaires de la première moitié du XX^e siècle, car beaucoup de représentations de femmes celtes et gauloises y sont figurées (fig. 5, n° 1). Elles sont alors montrées en train de pratiquer les activités domestiques qui leur sont attribuées à l'époque, c'est-à-dire la cuisine, le filage ou la couture notamment, à l'intérieur ou à côté de la maison. Par opposition, les hommes travaillent eux à l'extérieur : ils chassent, pêchent et labourent.

A travers cette image, on assiste donc à la mise en scène, dans le contexte des sociétés de l'âge du Fer, des rôles dévolus aux hommes et aux femmes dès le XIX^e siècle au moins pour l'époque contemporaine. Même si la démarche n'est pas nécessairement volontaire, ces fonctions sont néanmoins inculquées aux enfants, car les valeurs qu'elles représentent sont en fait reconnues comme étant universelles et intemporelles. Ainsi, le modèle social mis en avant n'est pas remis en question, parce qu'il est légitimé du fait de son caractère traditionnel et qu'il a été rendu naturel sur la base de critères biologiques, notamment le sexe des individus.

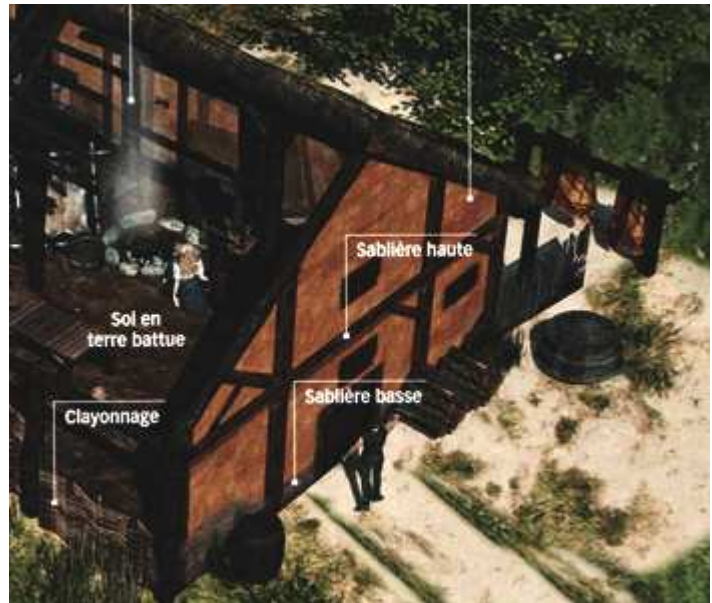
La publication de nombreux numéros récents consacrés aux Celtes et aux Gaulois, à l'occasion de l'exposition « Les Gaulois, une exposition renversante », a permis de retenir certaines images particulièrement illustratives du caractère figé des représentations traditionnelles des femmes et de leurs rôles dans les sociétés de l'âge du Fer.

Ainsi, dans l'image « L'architecture de la maison gauloise » des *Cahiers de Sciences & Vie* n° 125 (octobre-novembre 2011, p. 39 ; fig. 5, n° 2), une femme est représentée agenouillée devant le foyer, pendant qu'un homme s'affaire à l'extérieur de l'habitation. Cette scénographie est en fait à peine suggérée, en raison de la petite taille des personnages, mais elle contribue tout de même à l'imprégnation de ces clichés dans l'imaginaire collectif.

Une image équivalente se retrouve dans le hors-série n° 89 de *Sciences & Vie Junior* (août 2011, p. 78 ; fig. 5, n° 3). Elle présente une femme, le dos tourné, s'occupant de la cuisine, pendant qu'un homme est assis à une table, une chope à la main. Elle a pour but premier la figuration d'un intérieur gaulois avant la « romanisation ». Mais en exposant les personnages de cette façon, elle participe encore à la transmission de stéréotypes modernes appliqués aux individus de l'âge du Fer.



1 : Illustration pour un manuel d'histoire de cours élémentaire, éd. Nathan, 1955



2 : Extrait de l'image « L'Architecture de la maison gauloise », des *Cahiers de Sciences & Vie*, n°125, octobre-novembre 2011



3 : Image illustrant une maison gauloise avant la romanisation, hors-série n°89 de *Science & Vie Junior*, août 2011



4 : Image illustrant l'utilisation des chenets, British Museum, salle 50 « Britain and Europe 800 BC-AD 43 » ; Photo mars 2011

Figure 5 : Illustrations figurant le lien présumé entre les femmes de l'âge du Fer et la sphère domestique. Encore une fois, le fait d'assumer ce rapport traditionnellement assigné aux femmes n'a apparemment pas véritablement évolué du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, alors qu'aucun indice archéologique ne permet de le confirmer, ni même de le supposer.

Une dernière image est tout à fait similaire à la précédente et se trouve au British Museum, dans la salle 50 consacrée à l'âge du Fer européen (fig. 5, n° 4). Elle est destinée initialement

à illustrer la fonction des landiers et des chenets dans les habitations de l'âge du Fer. Et elle figure, là encore, une femme préparant le repas, pendant que l'homme est en train de boire. Cette dernière activité serait donc apparemment très courante pour les hommes de l'âge du Fer à en croire ces images... Les deux adultes sont entourés de leurs deux enfants, une fille et un garçon.

L'attitude des adultes est donc très similaire à celle des personnages de l'image précédente. La femme est encore assignée à s'occuper des tâches culinaires, tout en portant cette fois-ci plusieurs bracelets, ce qui ne doit pas faciliter ses mouvements... L'homme est assis confortablement, dans une position qui ne lui permet pas de s'impliquer réellement dans les activités domestiques à réaliser. D'ailleurs, cette image transpose aussi directement une famille nucléaire moderne, constituée de deux parents et de deux enfants, dans un contexte archéologique. De ce fait, la place et les rôles de tous les individus au sein d'un groupe familial moderne sont légitimés car ils sont ancrés dans un schéma qui serait « traditionnel ». Et même si les deux précédentes images insistent moins sur la division entre les activités domestiques, traditionnellement dévolues aux femmes, et les activités extérieures, destinées aux hommes, elles ne remettent pourtant pas en cause le modèle social et familial qui a été construit et développé depuis deux siècles.

I.II.2.3 Les représentations de la « bonne épouse » et de la « famille gauloise »

Le thème de la « bonne épouse », prépondérant dans la littérature de l'Antiquité classique, a été également développé dans certaines images datant du XIX^e et du XX^e siècle. L'image n° 1 de la figure 6 présente ce qu'aurait été une « famille gauloise », selon l'imaginaire collectif du XIX^e siècle. L'homme est représenté armé et porte la moustache gauloise « caractéristique » qui se rencontre sur d'autres figures contemporaines, comme la statue de Vercingétorix d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or). Le stéréotype de l'homme gaulois est ainsi bien établi sur la base des textes et de l'imagerie antique (cf. *infra*). La femme, quant à elle, est assise et porte sur ses genoux un unique enfant en bas âge. Son attitude, ainsi que la position baissée de sa tête, traduisent toute l'attention qu'elle porte à l'enfant. La volonté des auteurs s'attache donc à insister sur sa position de mère et d'épouse.



1 : « Famille gauloise, temps primitifs »

Gravure extraite de l'ouvrage de H. Gourdon de Genouillac, *Paris à travers les siècles - Histoire nationale de Paris et des Parisiens depuis la fondation de Lutèce jusqu'à nos jours*, F. Roy, 1882



2 : Image illustrant la conquête de la Gaule par les armées romaines.

Extraite de l'album *Vercingétorix*, par H. de Villefosse, Librairie Gründ, collection Album de France, 1952

Figure 6 : Exemples d'illustrations développées sur le thème de la « famille gauloise ». Les rôles attribués à l'homme et à la femme, de même que leur représentation physique, n'ont pas véritablement évolué entre la fin du XIX^e et la deuxième moitié du XX^e siècle...

Le schéma traditionnel de la « famille gauloise » est encore figuré selon les mêmes modalités dans un album intitulé *Vercingétorix*, qui fait partie d'une série d'ouvrages du milieu du XX^e siècle présentant les « grandes figures » de l'histoire française (fig. 6, n° 2). Cette illustration d'une « famille gauloise », dont l'habitation est envahie par les soldats romains, reprend certains codes de l'image précédente.

Le père, toujours affublé de sa moustache « gauloise », a une attitude volontaire et protectrice vis-à-vis de ses enfants et de sa femme. Celle-ci pose sa tête sur l'épaule de l'homme, dans un geste traduisant sa confiance et sa docilité envers son « époux » face à l'événement. Les enfants sont ici au nombre de deux. L'image illustre donc encore une famille nucléaire dont les modalités de représentation sont fondées sur la représentation idéalisée de la famille contemporaine : un père fort, protecteur, et une femme douce et soumise qui a la charge principale de ses deux enfants.

En réalité, ces thématiques modernes, développées à partir du XIX^e siècle, de la femme « féminine », de l'association entre les femmes et la sphère domestique, de même que celles de la « famille gauloise » et de la « bonne épouse », sont directement issues des textes et de l'iconographie gréco-romaine. Elles peuvent être d'ailleurs assez communes dans les images de l'Antiquité classique.

Et elles ont été aussi appliquées aux représentations textuelles et imagées des individus celtes et gaulois produites par les populations grecques et romaines. Une des seules figurations antiques certaines d'une femme celte qui nous soit parvenue est celle de la statue du *Suicide du Galate et la femme* (fig. 7 ; Polito 1999). Il s'agit d'une copie romaine en marbre d'une statue grecque en bronze réalisée à Pergame dans la 2nde moitié du III^e siècle av. J.-C. et qui est aujourd'hui perdue (*ibid.*, p. 7).

D'après E. Polito, les cheveux, la moustache et l'armement de l'homme permettent de l'identifier comme étant un « prince celte », galate plus exactement. La femme, quant à elle, peut être identifiée à une « barbare » et donc à une « non-grecque », grâce à sa chevelure et à son manteau à franges (*ibid.*). Son attitude sur le groupe sculpté indique qu'elle aurait été tuée par l'homme avant que celui-ci ne se donne la mort. La relation qui unit ces deux personnages n'est pas explicitement déterminable. Dans un inventaire datant de 1623, l'homme a été interprété comme étant le père de cette femme (*ibid.*, p. 14). Depuis le milieu du XX^e siècle, il est admis plus généralement que ces deux individus seraient des « époux » (Hubert 1950, p. 57 notamment).

En fait, dans la composition de cette statue, le rôle de la femme n'est pas actif, puisqu'elle se soumet à l'action de l'homme en ne donnant aucun signe de résistance. Le titre que l'on donne à cette statue est d'ailleurs significatif. En effet, « la femme » tient une position annexe dans sa formulation et aucune action ne lui est attribuée. Cette statue est même souvent appelée *Le Suicide du Galate*. Ceci traduit bien le fait que cette femme galate n'est mise en scène, en réalité, que pour renforcer l'impact et la signification du geste de l'homme. Elle est



Figure 7 : *Le Suicide du Galate et la femme* Palazzo Altemps, Rome. Ce groupe sculpté présente une thématique récurrente de la littérature classique, celui de la soumission et du sacrifice de l'épouse vertueuse envers son mari. Et c'est ce thème qui domine dans les représentations modernes des sociétés de l'âge du Fer.

consciemment soumise à la volonté de l'homme, ce qui en fait une « épouse de » - ou une « fille de » - courageuse et vertueuse.

Ce thème du sacrifice de la femme envers son mari et donc de la « bonne épouse » est assez récurrent dans la littérature classique, avec notamment des personnages comme Chiomara, Camma et Eponine (Perrin 2002 notamment). Elles incarnent les qualités morales dont doit faire preuve toute épouse dans le monde gréco-romain : docilité et fidélité envers leur mari et leur foyer. Ce sont ces caractéristiques qui font de ces personnages des femmes « féminines ».

Par conséquent, il apparaît que les représentations modernes des femmes de l'âge du Fer se fondent sur des modèles idéologiques développés depuis le XIX^e siècle qui reprenaient déjà les stéréotypes assignés aux femmes (et aussi aux hommes) provenant de certains textes classiques. Ces schémas de pensée n'ont pas véritablement été remis en question, car ils ont été légitimés par un processus visant à les rendre naturels et intemporels. Ainsi, ce processus est en tout point similaire à celui appliqué par l'approche traditionnelle des ensembles funéraires y compris ceux de la Champagne.

Pourtant, les images présentant des femmes et produites par les sociétés de l'âge du Fer elles-mêmes ne semblent pas pouvoir être appréhendées selon cette conception idéologique. En effet, quelles caractéristiques ont été utilisées dans les images de l'âge du Fer pour représenter les femmes ? De quelle manière ont-elles été représentées ? Autrement dit, qu'est-ce qui constitue iconographiquement « une femme » à l'âge du Fer ? C'est pour cela qu'il est important maintenant d'examiner les figures de femmes présentes dans l'art de l'âge du Fer ouest et centre européen.

I.II.2.4 Les femmes dans l'art de l'âge du Fer ouest et centre européen

Lorsque l'on s'intéresse aux représentations de femmes dans l'iconographie de l'âge du Fer des zones occidentales et centrales de l'Europe, un premier constat apparaît : leur nombre est assez faible. Ceci est d'ailleurs valable, comme l'observe S. Verger, pour l'ensemble du répertoire figuratif qui occupe une place restreinte dans l'art celtique (Verger 1991, p. 3). La représentation anthropomorphe et zoomorphe concrète ne constitue donc pas une finalité primordiale dans les images datables de l'âge du Fer.

Néanmoins, l'ensemble des figurations de femmes de l'âge du Fer ne sera pas présentée ici de manière exhaustive. Plusieurs exemples spécifiques seront plutôt étudiés, afin de dégager

les principales caractéristiques des représentations féminines appartenant à l'âge du Fer centre et ouest européen.

Le premier aspect pouvant être retenu dans la caractérisation iconographique des femmes, à l'âge du Fer, est la rareté de la figuration de leur sexe anatomique. Les femmes peuvent seulement être identifiées grâce à la présence de leurs seins. La situation est d'ailleurs presque identique pour les hommes, car les personnages pouvant être véritablement déterminés comme étant des hommes sont ceux pour lesquels une moustache et/ou d'une barbe a été représentée (*L'Archéologue*, hors-série n°3, juin-juillet 2012, p. 38).

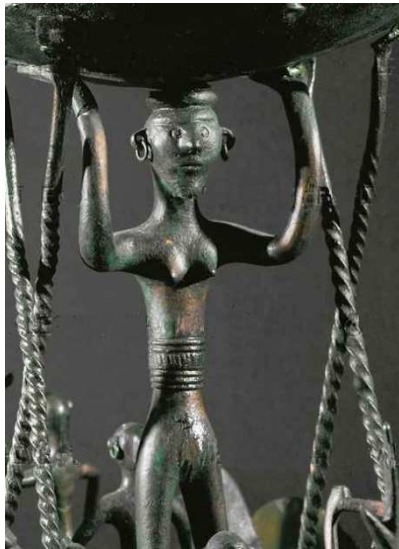
L'intérêt ne semble donc pas se porter véritablement sur la représentation du sexe anatomique, contrairement aux images d'hommes de la culture gréco-romaine. La sexuation des personnages est en fait soit totalement indéterminable, dans la majorité des cas, soit assez allusive et seulement suggérée par la figuration d'attributs morphologiques « secondaires » : la pilosité pour les hommes et la poitrine pour les femmes.

Les objets sur lesquels apparaissent des figurations de femmes sont, en outre, de diverses natures. Le char miniature de Strettweg (fig. 8) serait datable, d'après P.-P. Bonenfant et J.-P. Guillaumet, de 600 environ av. J.-C., soit du début du Hallstatt D1 (Bonenfant, Guillaumet 1998, p. 59). Le personnage principal de la scène représentée, par sa dimension et sa position, est une femme (fig. 8, n° 1a). Sa poitrine, ainsi que son sexe, sont figurés. Elle porte à chaque oreille un grand anneau et une large ceinture à la taille. Deux autres femmes sont également présentes parmi les figurines de la base du char (fig. 8, n° 1b et 1c). Elles ne portent par contre chacune que deux boucles d'oreille et seuls leurs seins sont figurés. Par ailleurs, seuls deux personnages sur ce char sont clairement des hommes, puisque leur sexe est représenté. Il s'agit des deux personnages qui tiennent une hache dans leur main droite (fig. 8, n° 1c).

En fait, le sexe de la majorité des figurines n'est pas réellement déterminable, car elles ne comportent aucun attribut anatomique rattachable à un sexe plutôt qu'à l'autre. Certaines d'entre elles comportent, toutefois, deux petits cercles incisés au niveau de la poitrine. Mais ils ne peuvent pas être véritablement identifiés comme une poitrine, du fait de sa représentation très explicite sur les personnages mentionnés ci-dessus.

En réalité, le sexe semble avoir été représenté ou signifié pour les figures qui se distinguent des autres avant tout par leur statut vraisemblablement particulier. Ceci concerne le personnage féminin principal, les deux personnages féminins de la base qui portent également

des boucles d'oreille et les personnages masculins tenant une hache. En revanche, le sexe des cavaliers n'est pas représenté, ce qui doit amener à s'interroger sur la place de ces personnages dans la scène. En outre, le char miniature de Strettweg montre qu'il n'y a pas de volonté de représenter, de manière duale, des femmes qui porteraient toutes des éléments de parure et des hommes qui seraient tous armés.



1a

1b



1c

Figure 8 : Le char miniature de Strettweg (Judenburg, Styrie ; 600 env. av. J.-C.). Cinq personnages seulement peuvent être clairement sexués soit par la représentation du sexe anatomique en lui-même, soit par celle d'attributs « secondaires », qui sont la poitrine pour les femmes. Le sexe de la majorité des figurines est en fait indéterminable, ce qui permet de supposer que sa représentation est importante seulement pour les personnages qui bénéficient d'un statut particulier. C'est le cas de la femme en position centrale, des deux autres femmes portant des boucles d'oreille et des hommes qui tiennent une hache.

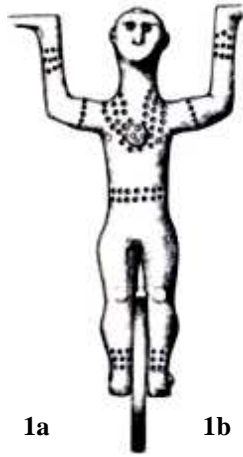
La figure n° 9 comporte plusieurs personnages présents sur différents objets datables de la seconde moitié du VI^e au I^{er} siècle av. J.-C. Leur sexuation n'est possible que par la figuration de la poitrine, pour les femmes, et de la barbe, pour les hommes (fig. 9, n° 5a).

Les statuettes du « trône multiple » de Hochdorf (Verger 2006, p. 22 ; fig. 9, n° 1a-b) sont généralement qualifiées de « cariatides ». Par leur position, elles sont souvent rapprochées de la figurine centrale du char miniature de Strettweg (*ibid.*, p. 23). Cependant, leur sexe n'a pas été signifié et la représentation de leurs seins est plutôt sommaire comparativement à cette dernière. D'ailleurs, la figuration des seins paraît avoir été traitée de manière différente en fonction des statuettes, certaines ayant leurs deux seins représentés par des petites billes rivetées (fig. 9, 1a), alors que d'autres en ont été dépourvues (fig. 9, 1b).

Un des bracelets de la tombe de Reinheim (Sarre) comporte un décor où figure une représentation féminine (fig. 9, n° 2). En effet, d'après S. Verger, « il s'agit d'un personnage féminin aux bras repliés sur la poitrine et avec des ailes d'oiseau ; la partie inférieure du corps est remplacée par un motif végétal ; la tête est surmontée d'un chapeau en forme d'oiseau à bec crochu. La même séquence iconographique se trouve sur l'anse de l'hydrie grecque de Grächwill (Suisse), datée de la première moitié du VI^e siècle et découverte dans un tumulus hallstattien. » (Verger 1991, p. 10). La position de ce personnage est donc assez particulière et sa poitrine n'est en fait pas explicitement représentée.

Le sexe féminin du personnage représenté sur une plaque ornementale, découverte dans la tombe à char de Waldalgesheim (Rhénanie-Palatinat), ne peut être déterminé qu'à partir des deux trous de rivets situés chacun à l'emplacement d'un sein (fig. 9, n° 3). Le seul élément de parure réellement identifiable sur cette image est un torque qui est porté au cou par le personnage. Le contexte de cette image permet de la dater vers le milieu du IV^e siècle av. J.-C. Il est intéressant de noter que, comme sur les figurines du trône multiple de Hochdorf, les seins de ce personnage ont été représentés et soulignés par un élément plastique rajouté à la pièce de base.

L'image n° 4 de la figure 9 est la photographie d'un statère retrouvé dans la région des Riedones, dans l'est de l'actuelle Bretagne. Le personnage qui chevauche un cheval est vraisemblablement une femme, étant donné la représentation de sa poitrine. Aucun autre attribut n'a été représenté. De plus, cette femme ne porte aucun élément de parure. Cette pièce serait datable de la fin du III^e – début II^e siècle av. J.-C.



1 : « Cariatides » du trône multiple de Hochdorf (Bade-Wurtemberg) ; 2nde moitié du VI^e s. av. J.-C.)

2 : Détail d'un des bracelets de la tombe de Reinheim (Sarre) Début IV^e s. av. J.-C.



3 : Plaque ornementale, tombe de Waldalgesheim (Rhénanie-Palatinat) Milieu IV^e s. av. J.-C.



4 : Statère des Riedones Fin III^e – déb. II^e siècle av. J.-C.

5 : Personnages du chaudron de Gundestrup (Danemark) II^e – I^{er} s. av. J.-C.



5a



5b



5c



5d

Figure 9 : Différentes figurations humaines datables de l'âge du Fer. Leur sexuation n'est possible que par la présence d'attributs morphologiques « secondaires », la poitrine pour les femmes et la barbe pour l'homme. Aucune ne comporte la figuration de leur sexe.

Enfin, la détermination des hommes et des femmes, sur le chaudron de Gundestrup, ne peut se faire aussi que par la présence de la barbe et/ou de la moustache pour les hommes (fig. 9, n° 5a) et des seins pour les femmes (fig. 9, n° 5b). De plus, le torque n'est pas un attribut réservé aux personnages féminins sur ce chaudron, puisque certaines figures masculines le portent également.

Aussi, comme l'a remarqué E. Mitsakis, une figure, se situant sur le fond de l'objet, est assez particulière (fig. 9, n° 5c). Sa position, ainsi que sa coiffure et son vêtement, sont très similaires à ceux de deux autres individus (fig. 9, n° 5d), placés chacun au-dessus de l'épaule gauche d'un personnage féminin pour l'un et masculin pour l'autre, d'après leurs attributs anatomiques. Cependant, cette figure est manifestement une femme, du fait de la représentation de sa poitrine, contrairement aux autres personnages analogues. De plus, elle tient dans sa main gauche un objet qui pourrait être une épée, ce qui n'est pas le cas pour les deux autres individus.

Deux caractéristiques principales peuvent donc être retenues à partir des représentations humaines de ce chaudron. Tout d'abord, les hommes ne sont pas figurés en armes, mais ils portent, en revanche, le même torque que les femmes. Les femmes ne sont d'ailleurs pas plus parées que les hommes. De plus, un personnage féminin a été représenté avec une « épée ». Aussi, l'opposition traditionnellement assumée entre des femmes portant des éléments de parure et des hommes armés ne se retrouve pas non plus dans l'art « celtique » de l'âge du Fer.

Les trois dernières représentations de femmes de la figure 10 appartiennent au domaine de la statuaire. Le buste de la « Dame de Beaupréau » (fig. 10, n° 1) est identifiable à celui d'une femme grâce à la représentation de la poitrine. Elle porte manifestement un torque et deux bracelets, un porté à son poignet gauche et l'autre au-dessus de son coude droit. Elle serait datable du II^e siècle av. J.-C.

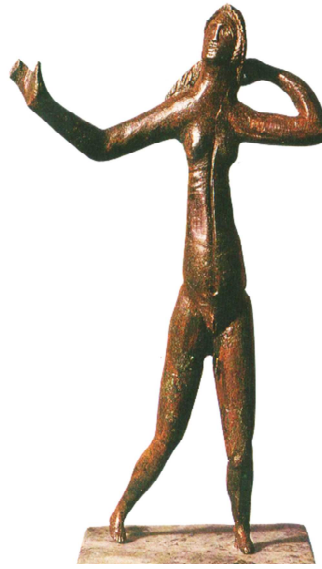
La statuette de Neuvy-en-Sullias (fig. 10, n° 2) est encore une des rares représentations de femme où le sexe est figuré de manière explicite. Elle représente donc une femme nue qui ne porte aucun élément de parure. Sa datation est située entre le I^{er} siècle av. et le I^{er} siècle ap. J.-C.

La dernière représentation de femme qui est la « divinité » de Caerwent (fig. 10, n° 3) appartient à un contexte plus tardif que les autres, puisqu'elle daterait de l'époque romaine.

Le seul élément qui permette de l'identifier comme une femme est, encore une fois, uniquement sa poitrine.



1 : Buste de la Dame de Beaupréau (Maine-et-Loire) II^e s. av. J.-C.



2 : Statuette en bronze de Neuvy-en-Sullias (Loiret) I^{er} s. av. –Ier s. ap. J.-C.



3 : « Divinité » en pierre de Caerwent, Pays de Galles Epoque romaine

Figure 10 : Statues de femmes datant de l'âge du Fer ou de l'époque romaine. Comme cela a été mentionné plus haut, l'identification du sexe des ces figures peut être réalisée, le plus souvent, seulement par la figuration de la poitrine, à part pour la statuette de Neuvy-en-Sullias. Le buste de la « Dame de Beaupréau » est le seul à comporter des éléments de parure.

Ainsi, la représentation des femmes, et plus généralement d'individus sexuellement identifiables à partir d'attributs anatomiques, ne semble pas être un critère prédominant dans les productions artistiques de l'âge du Fer en Europe occidentale et centrale. Autrement dit, la désignation du sexe des personnages n'est vraisemblablement pas primordiale dans le discours que veut signifier ces images. Preuve en est le nombre important de figures dont il n'est pas possible d'attribuer une sexuation. Et lorsque le caractère sexué d'un personnage est donné, il est le plus souvent représenté sous la forme d'attributs anatomiques « secondaires ». La représentation du sexe en lui-même paraît en fait être réservée aux personnages de statut particulier, comme cela semble être le cas sur le char miniature de Strettweg, par exemple.

En outre, lorsque plusieurs individus sont figurés sur un même objet, il n'apparaît pas une réelle dualité hommes/femmes. Ils peuvent en plus être parfois affublés d'un même élément, comme le torque sur le chaudron de Gundestrup. Il n'existe pas d'opposition armes/éléments de parure sur les figures. La représentation de la parure semble intervenir surtout dans des contextes où le statut des femmes est singulier, comme par exemple sur le char de Strettweg

ou sur la plaque ornementale de la tombe de Waldalgesheim – le contexte du buste de la Dame de Beupréau ne pouvant pas être, malheureusement, précisé.

Enfin, rien ne permet, à partir de ces représentations, d'associer les femmes aux rôles et aux fonctions sociales qui leur sont traditionnellement assignés. C'est le cas notamment pour l'attribution de la fonction domestique aux femmes. En effet, aucun élément, que ce soit dans les pratiques funéraires ou dans les images de l'âge du Fer, ne vient étayer cette hypothèse.

L'imagerie moderne donnée habituellement des femmes de l'âge du Fer ne paraît donc pas correspondre à ce qu'il est possible de déduire des figures produites par ces sociétés elles-mêmes. En fait, l'approche traditionnelle des représentations figurées, comme des ensembles funéraires, est totalement injustifiée au regard de la réalité archéologique de ces vestiges.

I.II.2.5 L'illégitimité de l'approche traditionnelle des vestiges archéologiques

A la suite de cette analyse de l'approche traditionnelle des ensembles sépulcraux, ainsi que des images données des femmes de l'âge du Fer depuis le XIX^e siècle, il apparaît que cette méthode n'est réellement pas appropriée pour appréhender la totalité et la diversité des vestiges funéraires et mobiliers.

En effet, l'approche traditionnelle soutient la possibilité de déterminer des faits biologiques, comme le sexe des défunts, à partir de la présence dans les tombes de certaines catégories d'objets qui sont les éléments de parure et les armes. Ainsi, quelques objets seraient des « marqueurs sexuels », c'est-à-dire le reflet direct du sexe biologique du défunt. Or, cet argument est irrecevable, d'une part parce que le dépôt funéraire de ces objets relève d'abord de faits sociaux et d'autre part, parce que tous les défunts ne sont pas enterrés avec soit de l'armement, soit des éléments de parure.

Aussi, des catégories artificielles telles que celles des défunts « indéterminés » ou des tombes « aberrantes » ont été créées pour pallier l'inadéquation de cette approche. Elle est par ailleurs directement tributaire du dépôt fluctuant de ces « marqueurs sexuels » dans les sépultures. Elle aboutit donc souvent à des interprétations mettant en avant une disparition ou une surreprésentation des « hommes » ou des « femmes » dans les nécropoles. Il faut donc admettre que la lecture duale hommes/femmes des ensembles funéraires, de même que des représentations artistiques, ne semble pas corrélée aux conceptions idéologiques des populations de l'âge du Fer, matérialisées dans les domaines funéraire et iconographique.

En outre, l'utilisation de l'approche traditionnelle des vestiges funéraires participe à un processus qui vise à rendre naturels et intemporels des faits et des comportements avant tout sociaux. De ce fait, de nombreux stéréotypes hérités du XIX^e siècle et issus eux-mêmes de certains textes d'auteurs classiques sont encore parfois véhiculés et assumés. De même, l'utilisation des termes « masculin » et « féminin », pour qualifier les ensembles mobiliers contenant respectivement des armes et des éléments de parure, est encore répandue, alors que ces adjectifs ne sont pas idéologiquement neutres. Cette approche traditionnelle admet donc une « biologisation » du social (Bourdieu 1998, *loc. cit.*) qui, au regard des études actuelles fondées sur la notion de genre, ne peut plus être acceptée. C'est pourquoi il est nécessaire de proposer une nouvelle méthode d'analyse des ensembles sépulcraux qui tienne compte de la notion de genre.

Partie II. UNE NOUVELLE MÉTHODE D'ÉTUDE DES ENSEMBLES FUNÉRAIRES FONDÉE SUR LA NOTION DE GENRE

Le but de cette partie est de présenter une nouvelle approche des ensembles funéraires fondée sur la notion de genre, ainsi qu'une nouvelle méthode d'étude prenant en compte la totalité des ensembles sépulcraux des nécropoles champenoises considérées.

Pour cela, le corpus et le cadre général de ce travail seront d'abord exposés. Puis une application concrète de l'approche traditionnelle des sépultures sera menée sur le corpus de cette étude, afin de démontrer l'inadéquation archéologique de cette approche qui admet certaines catégories d'objets comme étant des « marqueurs sexuels ».

A la suite de ce constat, une nouvelle méthode d'approche des vestiges funéraires de l'âge du Fer en Champagne, issue de la *gender archaeology*, sera proposée.

Elle débute par la recherche des différences concrètes entre les ensembles funéraires des hommes et ceux des femmes, en tenant compte aussi de ceux des enfants. Autrement dit, son premier objectif est de déterminer quels faits matériels funéraires ont été utilisés pour différencier socialement les individus à partir de leur sexe anatomique et de leur âge au décès. Cette première étape vise donc à appréhender l'implication d'un des aspects de la notion de genre, qui est la distinction sociale hommes/femmes, dans la structuration des pratiques funéraires et donc dans l'idéologie funéraire de ces populations.

La deuxième étape de cette méthode d'analyse s'intéresse à un autre aspect fondamental du genre qui est l'« intersectionnalité ». Ce terme fait référence notamment au caractère changeant de l'identité de genre d'un individu qui varie particulièrement en fonction de son âge et de sa catégorie sociale. De ce fait, il faut tout d'abord observer si les catégories d'objets utilisées dans la distinction funéraire entre les hommes et les femmes font référence uniquement à cette variable sociale ou si d'autres variables doivent être considérées pour expliquer leur présence dans les tombes. Les analyses factorielles de correspondance représentent un bon outil statistique pour observer ce phénomène.

Puis un nouveau procédé statistique sera présenté. Il a été développé afin de tenir compte de l'ensemble des sépultures des nécropoles. La base d'analyse choisie s'appuie sur des critères funéraires objectifs qui sont les nombres d'objets, de catégories d'objets et de

matières non périssables conservés dans les tombes. Ces données sont donc directement quantifiables dans tous les assemblages mobiliers des sépultures. Aussi, cette démarche permet d'esquisser non pas la « richesse » des assemblages mobiliers et des défunts, mais la catégorie hiérarchique funéraire de ces derniers. Et cette variable est identifiable pour tous les défunts des cimetières de l'âge du Fer de Champagne.

Dès lors, il est possible de proposer un schéma global d'interprétation qui n'est plus fondé en premier lieu sur l'opposition présumée hommes/femmes, mais sur la structure hiérarchique mise en place dans les nécropoles champenoises étudiées.

Chapitre I. Présentation et analyse traditionnelle du corpus à partir des « marqueurs sexuels »

II.I.1 Cadre du corpus de cette étude

II.I.1.1 Cadre géographique : la Champagne archéologique

Le choix de la zone d'étude s'est porté sur la Champagne et plus particulièrement sur la zone Aisne-Marne, définie par J.-P. Demoule, qui comprend les départements de « la Marne, le sud de l'Aisne et le sud des Ardennes » (Demoule 1999, p. 16). De plus, certaines nécropoles de la moitié nord du département de l'Aube ont été également prises en compte, afin de fournir des ensembles funéraires réétudiés récemment (Piette, Guillaumet 1999 et Millet 2008 notamment) permettant des comparaisons typologiques avec les ensembles funéraires de la zone Aisne-Marne des IV^e-III^e siècle av. J.-C.

Les raisons principales du choix de la Champagne archéologique sont justement que cette région a fait l'objet de recherches et d'une littérature très abondante dès le XVIII^e siècle (Vatan 2004, p. 12) et qu'elle représente une région de référence pour l'archéologie dite « celtique » dans toute l'Europe. Pour les définitions de cet ensemble géographique, on pourra se reporter notamment aux descriptions de J.-P. Demoule (1999) et A. Vatan (2004).

II.I.1.2 Cadre chronologique : du dernier tiers du VI^e au III^e siècle av. J.-C.

Le cadre chronologique retenu dans cette étude est la période allant du dernier tiers du VI^e au III^e siècle av. J.-C., soit du Hallstatt D2/3 à La Tène C1 incluse suivant la dénomination allemande. Ces bornes chronologiques ont été fixées pour plusieurs raisons. La limite du dernier tiers du VI^e siècle av. J.-C. correspond à la période où le nombre de sépultures identifiées et publiées devient quantitativement intéressant pour une étude statistique, avec notamment le cimetière de Chouilly « Les Jogasses » (Marne) (Hatt et Roualet 1976 et 1981). Seulement cinq sépultures, datables du Hallstatt D1, ont pu être incluses dans le corpus et aucune tombe n'est datable du Hallstatt C2 (Baray 2003, p. 19). L'autre extrémité de la période chronologique considérée correspond au début de la généralisation de la pratique de la crémation dans cette zone géographique. Les bouleversements engendrés dans la sphère funéraire par ce changement, avec l'abandon progressif du dépôt des objets de la panoplie « personnelle » dans les sépultures, constituent un sujet de recherches à part entière.

Par ailleurs, ce cadre chronologique est celui qui est retenu dans plusieurs études régionales, que ce soient celles de J.-P. Demoule (1999) – à l'exception de la phase de La

Tène C1 –, de L. Baray (2003) et du P.C.R. de l'INRAP Champagne-Ardenne publié prochainement. De ce fait, la chronologie régionale est très bien établie et peut être résumée dans le tableau ci-dessous qui reprend les trois systèmes chronologiques principaux développés pour la Champagne (Hatt et Roualet 1977 ; Demoule 1999 ; Baray 2003), ainsi que l'équivalence avec le système chronologique établi par G. Kaenel (1990) pour le Plateau suisse à partir de la dénomination allemande :

	Hatt et Roualet (1997)	Demoule (1999)	Baray (2003)	Kaenel (1990)
525-500	Hallstatt final IIa	AM IA (1-2)	IIB	Ha D2
500-475	Hallstatt final IIb	AM IB	IIC	Ha D3
475-450	LT ancienne Ia	AM IIA	IIIA	LT A1 (ou ancienne)
450-400	LT ancienne Ib	AM IIB (1-3)	IIIB	LT A2 (ou récente)
		AM IIC		
400-360	LT ancienne IIa	AM IIIA	IVA	LT B1a (ou ancienne)
360-320	LT ancienne IIb	AM IIIB	IVB	LT B1b (ou récente)
320-280	LT ancienne IIIa	AM IIIC	VA	LT B2
		AM IVA		
280-200	LT ancienne IIIb	LT Moyenne	VB	LT C1
	LT Moyenne			

Tableau 1 : Chronologie comparée des différents systèmes mis en place en Champagne (Hatt et Roualet 1997, Demoule 1999, Baray 2003) et sur le Plateau suisse (Kaenel 1990).

Dans un souci de clarté, le système chronologique retenu pour cette étude sera celui dérivé de la dénomination allemande, car il offre une équivalence chronologique intéressante avec ceux développés par J.-J. Hatt et L. Baray. De plus, c'est celui qui est le plus utilisé dans les travaux archéologiques européens aujourd'hui. Cependant, le cas échéant et notamment pour l'étude typologique mise dans l'index technique, le système chronologique développé par J.-P. Demoule (Demoule 1999) pourra être utilisé. En effet, il propose une tripartition de La Tène ancienne fondée sur l'évolution typologique des céramiques et des éléments de parure de Champagne. Il est donc plus adapté à une analyse précise des objets de parure champenois.

Dès lors, il ne s'agira pas ici de proposer un nouveau système chronologique ou de remettre en cause ceux précédemment constitués. Le fait de pouvoir s'appuyer sur une typo-

chronologie déjà bien établie permet en effet de s'intéresser à de nouvelles problématiques et thématiques de recherches.

II.I.1.3 Choix des données du corpus : un inventaire raisonné

La Champagne ayant livré au moins 50 000 sépultures datables de l'âge du Fer (Desenne et al. 2010, p. 13), la finalité de ce travail n'est pas de constituer un corpus de données exhaustif. L'intérêt s'est plutôt porté sur l'intégration d'ensembles funéraires les plus fiables et complets possibles, dans le but d'obtenir une série statistique quantitativement importante et couvrant, en fonction des données disponibles, l'ensemble de la période chronologique concernée.

La préoccupation principale a été l'introduction dans le corpus des cimetières dont les défunts ont bénéficié d'un examen anthropologique. Les nécropoles les plus récemment fouillées par l'équipe INRAP de Champagne-Ardenne feront bientôt l'objet d'une publication. Les nécropoles intégrées dans cette étude sont donc celles qui ont déjà été prises en compte dans les travaux de J.-P. Demoule (1999) et de L. Baray (2003) – Pernant « Le Port » (Aisne) (Lobjois 1969), Aure « Les Rouliers » et Manre « Le Mont Troté » (Ardennes) (Rozoy 1987) – mais celles aussi qui ont été publiées récemment, comme celles de Bucy-le-Long (Aisne) (Desenne et al. 2010) ou de Quilly « Le Fichot » (Ardennes) (Stead et al. 2006), par exemple. La publication de ces nécropoles justifie donc une nouvelle étude statistique qui reposera sur un nombre plus important de données fiables, avec des analyses anthropologiques récentes et plus précises que pour les cimetières fouillés à partir des années 1960.

Les deux autres critères principaux retenus pour intégrer dans le corpus les nécropoles qui n'ont pas bénéficié d'une étude anthropologique sont :

- une fouille menée de façon consciencieuse, c'est-à-dire par le(s) même(s) fouilleurs, sur une période assez restreinte (Olivier et Wirtz 1993, p. 135) et comportant des données assez précises (comme l'orientation des défunts, la dimension des fosses, etc.) ;
- et/ou des rapports de fouilles repris récemment, dont les ensembles mobiliers ont été vérifiés et dessinés sur des planches de façon claire (avec notamment la présence d'une échelle).

Ainsi, les travaux P. Roualet, A. Brisson et J.-J. Hatt sur les nécropoles de Villeneuve-Renneville « Le Mont Gravet » (Marne) et de Normée « La Tempête » (Marne), par exemple, ou de J.-J. Charpy et M. Chossenot ont été largement inclus dans ce corpus. De plus, les tombes à char individualisées par S. Verger dans sa thèse (Verger 1994) ont été incluses dans

le corpus, afin de pouvoir les comparer avec celles mises au jour récemment, notamment à Bucy-le-Long (Desenne et al. 2010). Cependant, elles ne pourront être que partiellement intégrées dans cette analyse, du fait de l'ancienneté de leurs fouilles.

Les données de ce corpus présentent donc une qualité d'exploitation hétérogène et beaucoup de critères funéraires ne pourront pas être étudiés avec précision. Cela concerne notamment un grand nombre de données anthropologiques, telles que l'espace de décomposition par exemple, car ces informations ont été spécifiées pour une quantité trop insuffisante de sépultures.

Néanmoins, la prise en compte de toutes ces tombes, même si les données sont partielles au regard de ce que l'anthropologie biologique peut déterminer aujourd'hui, a été nécessaire pour couvrir l'ensemble de la période chronologique concernée. Les sépultures sont au nombre de 1733 dans ce corpus et sont réparties sur 30 nécropoles dont voici la répartition géographique (fig. 11) :

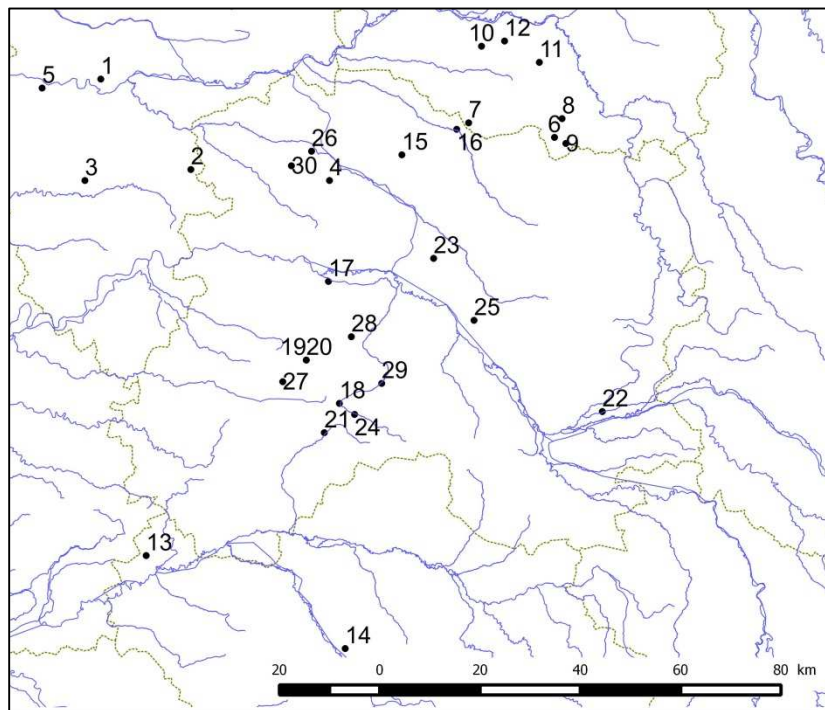


Figure 11 : Carte présentant les nécropoles prise en compte dans le corpus de cette étude :

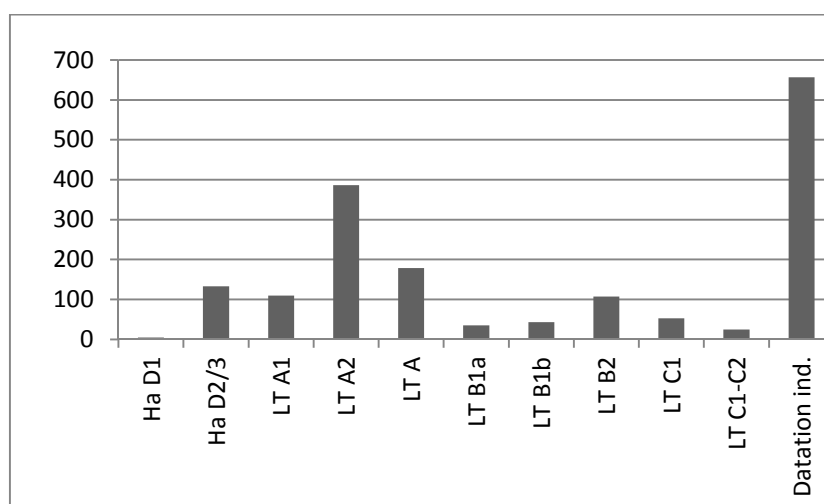
Aisne : 1 : Bucy-le-Long ; 2 : Dravegny « La Muette » ; 3 : Oulchy-la-Ville « La Bayette » ; 4 : Orainville « La Croyère » ; 5 : Pernant « Le Port »

Ardennes : 6 : Aure « Les Rouliers » ; 7 : Hauviné « Verboyon » ; 8 : Liry « La Hourgnotte » ; 9 : Manre « Le Mont Troté » ; 10 : Ménil-Annelles « Le Montant de l'Obit » ; 11 : Quilly « Le Fichot » ; 12 : Saulces-Champenoises « Le Fond de Bernois »

Aube : 13 : La Saulsotte « La Ferme de Frécul » ; 14 : Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière »

Marne : 15 : Beine « L'Argentelle » ; 16 : Bétheniville « Le Fer à Cheval » ; 17 : Chouilly « Les Jogasses » ; 18 : Ecury-le-Repos « Le Haut de la Grève » ; 19 : Etréchy « Beau-Regard » ; 20 : Etréchy « Le Moulin à Vent » ; 21 : Fère-Champenoise « Faubourg de Connantre » ; 22 : Heiltz-l'Evêque « Charvais » ; 23 : Les Grandes Loges « Monts de Châlons » ; 24 : Normée « La Tempête » ; 25 : Saint-Memmie « Chemin des Dats » ; 26 : Tinquieux « Le Mont Saint Pierre » ; 27 : Vert-la-Gravelle « Le Moulin » ; 28 : Villeneuve-Renneville « Le Mont Gravet » ; 29 : Villeseneux « La Barbière » ; 30 : Vrigny « Le Mont de Vannes ».

Du point de vue chronologique, les tombes du corpus se répartissent comme suit :



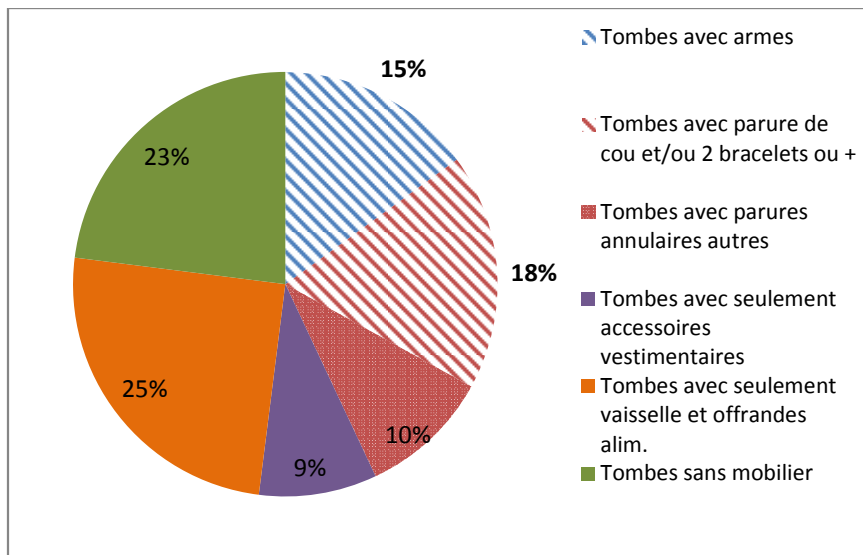
Graphique 1 : Répartition chronologique des tombes prises en compte dans le corpus de l'étude. Un nombre important de tombes n'ont pas pu être datées (38 %). 43 % des sépultures peuvent être datées de La Tène A. Ce sont aussi celles dont les défunts ont le plus bénéficié d'un examen anthropologique. Les résultats obtenus pour cette phase seront donc les plus fiables.

La proportion importante de tombes qui ne peuvent pas être datées (38 %) provient du nombre assez considérable de tombes bouleversées. Elles contiennent souvent du mobilier qui n'a pas pu être daté avec précision. La plus grande proportion de tombes (plus de 43 %) appartient à la phase de La Tène ancienne, avec un maximum de 386 ensembles funéraires à La Tène A2. Cette phase est celle aussi qui comptabilise le plus de défunts ayant bénéficié d'un examen anthropologique. En revanche, comme cela a été évoqué plus haut, le nombre de sépultures datables du Hallstatt D1 est extrêmement faible (5 sépultures). Elles seront donc très peu évoquées dans cette étude.

Aussi, compte-tenu de la nature du corpus, l'ensemble de la zone géographique prise en compte sera traitée de manière globale, afin de développer une méthode d'étude générale et de mettre en évidence des caractéristiques funéraires communes. Le corpus établi pour ce travail ne permet pas en effet de s'intéresser particulièrement à chaque zone, comme l'Aisne ou le centre de la Marne par exemple, malgré les disparités qui peuvent exister entre ces secteurs dans le domaine funéraire. Un examen plus précis pour chaque zone mériterait donc d'être mené afin de compléter cette étude.

II.1.2 Application de l'approche traditionnelle des ensembles funéraires sur les données du corpus

Avant de présenter la nouvelle méthodologie fondée sur la notion de genre proposée, le corpus de cette étude doit tout d'abord être examiné suivant la méthode traditionnelle. Celle-ci reconnaît donc des tombes soit « masculines », soit « féminines », selon la présence respectivement d'éléments d'armement et d'éléments de parure dans les ensembles mobiliers. Ces catégories d'objets seraient donc des « marqueurs sexuels », d'après la dénomination habituellement utilisée. Cette analyse comprend l'ensemble des tombes du corpus établi, toutes phases chronologiques confondues. Afin de visualiser la proportion de défunts concernés par cette « sexuation » archéologique, un diagramme circulaire a été réalisé :



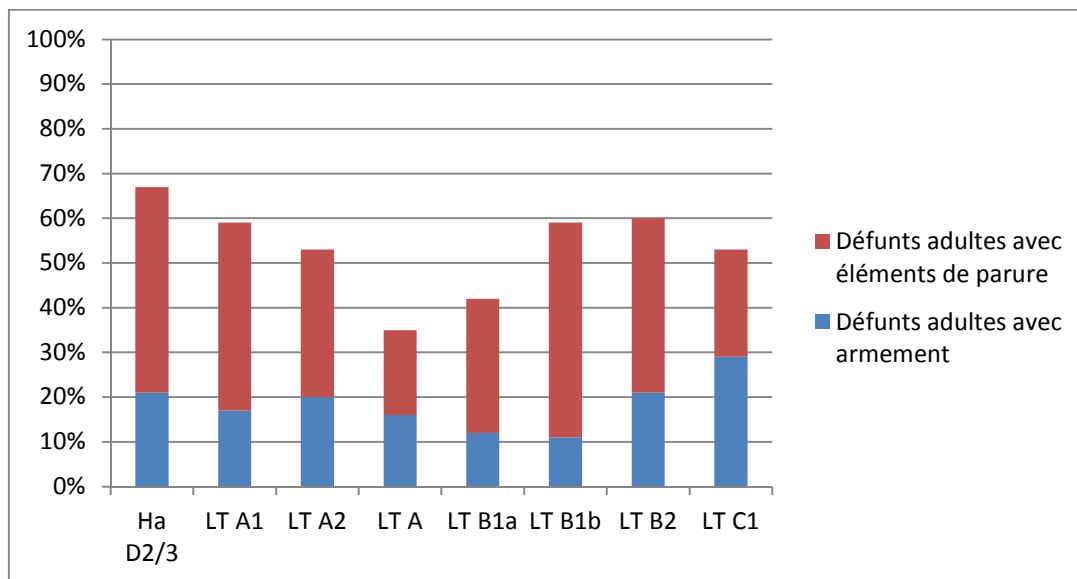
Graphique 2 : Pourcentages de tombes en fonction de la composition de leur ensemble mobilier. Les sépultures habituellement intégrées dans les études sont celles qui comportent des armes (en bleu) et des éléments de parure (en rose). Suivant les éléments de parure retenus pour établir le caractère « féminin » d'une tombe, qui varie selon les travaux, le pourcentage de sépultures pris en compte par cette « sexuation » armes/objets de parure oscille entre 33 (hachures) et 43 %. La « sexuation » archéologique ne concerne donc même pas la moitié de la population funéraire de ce corpus...

Les catégories de sépultures présentées dans ce graphique - à part évidemment les tombes sans mobilier intactes ou bouleversées - peuvent toutes contenir des vestiges appartenant à la catégorie des offrandes funéraires, à savoir les vases céramiques (et très rarement métalliques) et les offrandes alimentaires (animales ou végétales). La différenciation entre les ensembles mobiliers des tombes du corpus s'effectue donc au niveau des catégories d'objets de la « panoplie personnelle » du défunt.

Si la « sexuation » des défunts traditionnellement proposée est prise en compte, moins de la moitié des défunts de l'ensemble du corpus peuvent avoir leur « sexe » déterminé

archéologiquement. En effet, 15 % des tombes contiennent, entre autres, de l'armement et 28 % des éléments de parure. La proportion de ces dernières peut même être de seulement 18 %, si les critères de la parure de cou et/ou la paire de bracelets sont les seuls considérés. Les défunts qui ne reçoivent pas de « sexuation » à partir du mobilier représentent donc 57 à 67 % du corpus. Ce sont ceux découverts dans les tombes qui contiennent seulement des accessoires vestimentaires non attribués à un « sexe » spécifique ou qui sont dépourvues de « panoplie personnelle ». Par conséquent, cette méthode de « sexuation » est inappropriée aux ensembles funéraires de l'âge du Fer champenois, puisque plus de la moitié des tombes ne peuvent pas être prises en compte.

La proportion des tombes à armes et de celles à éléments de parure d'adultes, pour chaque phase chronologique considérée dans cette étude, doit également être observée :



Graphique 3 : Répartition des pourcentages de tombes à armes et de sépultures à éléments de parure en fonction de chaque phase chronologique. Cumulées, ces proportions ne dépassent pas 68 % pour chacune des phases et oscillent le plus souvent entre 35 % et 60 %. De plus, la proportion de sépultures d'adultes comportant des éléments de parure est plus importante que celle des tombes avec armement. D'après l'approche traditionnelle, il y aurait donc plus de « femmes » que d'« hommes » dans les nécropoles, ce qui est contredit par l'anthropologie biologique qui constate dans la majorité des cimetières un nombre équivalent d'hommes et de femmes inhumés.

Tout d'abord, la proportion des défunts inhumés avec de l'armement ou avec des éléments de parure est relativement peu élevée par rapport à l'ensemble des défunts de chaque phase chronologique. Le Hallstatt D2/3 et La Tène B2 sont les seules périodes où la proportion de tombes avec armes et de celles avec éléments de parure dépasse les 60 %, les autres oscillent entre 35 et 60 %.

Ensuite, la « visibilité archéologique » des tombes dites « féminines » est bien supérieure à celle des sépultures « masculines ». Les tombes considérées comme « féminines » sont très majoritaires pour la quasi-totalité des phases (entre 20 et 47 %), alors que les tombes dites « masculines » représentent une faible proportion (de 10 à 28 %). La phase de La Tène C1 est la seule où la différence entre les proportions est pratiquement nulle, avec 26 % de tombes avec éléments de parure et 29 % avec de l'armement. Il y aurait donc plus de femmes que d'hommes inhumés dans les nécropoles champenoises de l'âge du Fer, d'après l'approche traditionnelle.

Or, ce constat contredit les résultats obtenus par l'anthropologie biologique dans les nécropoles du corpus qui ont bénéficié de l'intervention d'un anthropologue ou dans celles récemment fouillées par l'INRAP Champagne-Ardenne (Bonnabel et al. 2011, p. 131). En effet, pour toutes les nécropoles datables La Tène A à La Tène B étudiées, les anthropologues ont déterminé une proportion équivalente de femmes et d'hommes, malgré la part plus ou moins importante de défunts dont le sexe anatomique n'a pas pu être déterminé. En revanche, à partir de la fin de La Tène B2 et le début de La Tène C, le recrutement funéraire semble s'organiser selon des critères différents et les nécropoles peuvent accueillir en majorité soit des femmes, soit des hommes (*ibid*). La nécropole du corpus qui illustre ce phénomène est celle d'Orainville « La Croyère », dans l'Aisne (Desenne et al., 2005). Cette nécropole comporte en tout sept femmes, un homme et deux enfants. Suivant l'approche traditionnelle, seules cinq tombes auraient été qualifiées de « féminines », avec la présence d'éléments de parure, et trois tombes d'adultes auraient été considérées comme étant « indéterminées », puisqu'elles ne comportent ni armement ni parure.

Ces résultats prouvent bien que l'approche traditionnelle des vestiges funéraires, qui considère les éléments d'armement et de parure comme des « marqueurs sexuels », n'est pas une démarche appropriée. Outre le fait que le « sexe » d'un individu ne peut pas être identifié archéologiquement, elle entraîne également l'exclusion d'un nombre très important d'individus (plus de 50 % dans ce corpus).

Il est donc nécessaire de développer une nouvelle approche et une nouvelle méthodologie qui s'intéressent, en premier lieu, à la distinction matérielle créée pour dissocier les hommes et les femmes dans les ensembles sépulcraux.

Chapitre II. La recherche de l'implication matérielle du genre dans les ensembles funéraires

II.II.1 Principes méthodologiques

II.II.1.1 Des critères funéraires discriminants, indicatifs ou indépendants du genre « sexuellement connoté » des défunts

La première étape d'une méthode d'analyse fondée sur la notion de genre consiste à déterminer les différences matérielles et structurelles existant entre les tombes d'hommes et celles de femmes, dont les défunts ont bénéficié d'une sexuation anthropologique. Autrement dit, il est nécessaire d'examiner quels aspects matériels des pratiques funéraires conservées reflètent les différenciations construites socialement entre les individus sur la base de leur sexe anatomique. Ce sont donc les effets matériels du genre qui peuvent être observés et non des « marqueurs sexuels ». Il faut cependant préciser dès maintenant que le genre ne revêt pas une simple dimension sociale, alors que le sexe serait de nature strictement biologique. Opposer ces deux notions de cette manière revient encore à établir une barrière factice entre ce qui relèverait du « culturel » et du « naturel » (Butler 1990, p. 9) ou encore entre « l'esprit » et « le corps » (Gilchrist 1999, p. 13). Cette opposition est encore une construction artificielle qui rejette l'inévitable imbrication entre chacune de ces notions.

Ceci doit bien être précisé, car en archéologie, il est néanmoins utile de maintenir cette séparation. En effet, comme l'ont souligné B. Arnold et F. Héritier, les populations des sociétés passées ont construit leurs catégories de sexe et de genre sur la base des caractéristiques morphologiques et comportementales directement observables (Arnold 2001b, p. 239-240 ; Héritier 2012, p. 31). De plus, avec l'anthropologie biologique, seuls le sexe morphologique des défunts et, dans un nombre infime de cas, le sexe génétique sont identifiables à partir des squelettes. La nature même du matériel sur lequel les études archéologiques sont fondées induit une utilisation partielle des notions de sexe et de genre. Elles ne peuvent donc être appréhendées qu'en tentant d'établir des corrélations entre elles. Dès lors, la base d'un travail archéologique emploie toujours, dans un premier temps, deux « genres sexuellement connotés » (Héritier 2010, p. 29) qui se déclinent ensuite en fonction de la concordance, ou non, avec le sexe morphologique des défunts.

Cette précision étant apportée, l'identification des niveaux de différenciation funéraire en fonction du genre sexuellement connoté des défunts doit être menée. Plusieurs critères issus des ensembles sépulcraux vont pouvoir être examinés, à savoir :

- Les critères anthropologiques : le traitement corporel du défunt, sa position et son orientation, l'association des défunts dans les tombes multiples ;
- Les structures sépulcrales : dimensions des fosses, aménagements internes et externes ;
- Les ensembles mobiliers : composition qualitative et quantitative de l'assemblage, position dans la sépulture le cas échéant.

Ainsi, l'ensemble de ces critères ont pu être utilisés pour matérialiser les différences de genre entre les individus (Arnold 2007). Et leur étude va donc permettre de déterminer précisément leur implication dans la matérialisation du genre sexuellement connoté des défunts. En effet, trois configurations pour ces critères peuvent exister :

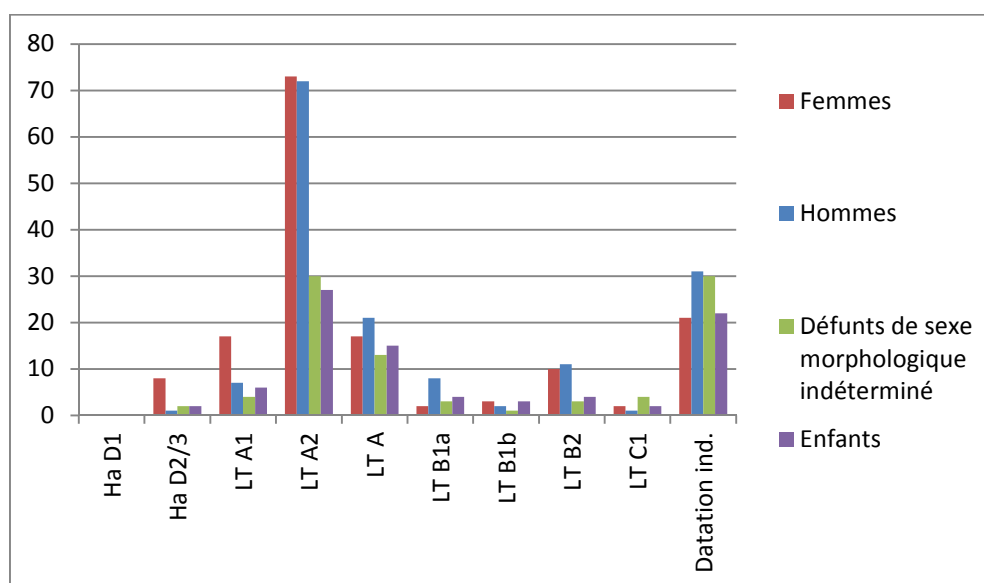
- les critères que l'on appellera « discriminants » ou « exclusifs », c'est-à-dire ceux qui sont communs à l'ensemble des hommes inhumés et qui ne se retrouvent jamais dans les ensembles funéraires des femmes, et inversement ;
- les critères dits « indicatifs » qui sont ceux partagés par une majorité d'hommes ou de femmes. Ils peuvent aussi appartenir à un nombre plus restreint de défunts, uniquement hommes ou femmes. Ils ne sont donc pas exclusifs, car ils ne concernent pas l'ensemble des défunts mais seulement un nombre donné d'hommes ou de femmes ;
- les critères dits « indépendants » qui ne sont pas impliqués dans la différenciation matérielle fondée sur le genre sexuellement connoté des défunts. C'est-à-dire qu'ils sont représentés de manière équivalente dans les ensembles sépulcraux des hommes et dans ceux des femmes.

Bien entendu, les enfants seront également intégrés dans cette étude. Il sera donc possible d'aborder les questions relatives à l'âge et à la représentation funéraire du genre pour les défunts immatures. Car l'âge est une variable directement impliquée dans la constitution de l'identité de genre d'un individu. Mais avant de procéder à l'identification des critères impliqués ou non dans la matérialisation funéraire des genres sexuellement connotés des défunts, un point sur les données anthropologiques du corpus de ce travail doit d'abord être effectué.

II.II.1.2 Caractéristiques du corpus des tombes avec diagnose sexuelle des défunts

Les défunts ayant bénéficié d'une diagnose sexuelle représentent une part assez faible de la totalité des individus pris en compte dans cette étude (28 % du corpus total). Ils appartiennent à neuf nécropoles. Les défunts de la nécropole de Bucy-le-Long sont particulièrement bien représentés, puisqu'ils constituent une part importante des individus sexés anthropologiquement (près de 35 %). Cette étude sera donc nettement influencée par les données provenant de cette nécropole.

Voici la distribution des ensembles sépulcraux des hommes, des femmes, des enfants et des individus de sexe anatomique indéterminé en fonction de leur datation :



Graphique 4 : Nombre de femmes, d'hommes, d'enfants et de défunts de sexe anatomique indéterminé en fonction de chaque phase chronologique. Comme pour celle de la totalité du corpus établi, la répartition admet une majorité de défunts dont l'ensemble sépulcral est datable de La Tène A. Les autres phases sont moins bien représentées. Il faut noter également le nombre équivalent d'hommes et de femmes pour la plupart des phases.

La répartition chronologique des tombes dont les défunts ont bénéficié d'une diagnose sexuelle correspond en fait à celle de la totalité des sépultures prises en compte dans le corpus. Le Hallstatt D1 n'est par contre pas représenté. La phase de La Tène A2 est la mieux pourvue avec 202 sépultures. Ces dernières constituent près de la moitié des tombes examinées anthropologiquement. Pour La Tène A en général, 302 individus ont été comptabilisés. Les résultats concernant cette phase chronologique seront donc plus précis. Les autres phases oscillent entre un total de 9 à 66 tombes, ce qui est statistiquement trop faible pour obtenir des résultats convenables. Etant donné l'hétérogénéité de ces données, il n'est donc pas possible d'effectuer une étude précise pour chaque phase chronologique. La recherche des différences matérielles entre les ensembles sépulcraux d'hommes et ceux des

femmes ne peut donc s'effectuer que d'une manière globale, sur la totalité de la période concernée, avec la mise en évidence de quelques tendances qu'il faudra confirmer ou remettre en cause à l'avenir.

Cependant, il faut tout de même noter le nombre à peu près équivalent d'hommes et de femmes pour chaque phase, excepté pour celles du Hallstatt D2/3 et de LT B1a. Sur l'ensemble de la période, 153 femmes, 154 hommes, 90 individus dont le sexe morphologique n'a pas pu être déterminé et 85 enfants ont pu être comptabilisés. Ces derniers représentent tous les défunts dont l'âge au décès est compris entre 0 et 15 ans environ, âge à partir duquel la diagnose sexuelle peut être effectuée (Bello et al. 2002 notamment).

Ces caractéristiques ayant été précisées, il est donc possible maintenant de procéder à l'étude globale des différents critères funéraires, afin de déterminer s'ils sont discriminants, indicatifs ou indépendants du genre sexuellement connoté des défunts.

II.II.2 Etude des critères funéraires fondée sur le genre sexuellement connoté des défunts

II.II.2.1 Des résultats limités et partiels pour les critères anthropologiques

Les critères anthropologiques sont ceux pour lesquels les données sont les plus limitées. De ce fait, les questions ayant trait à la taphonomie et à la paléo-pathologie ne seront pas abordées. Cependant, il est tout de même intéressant de noter, pour cette étude, les effets de « chausse », « botte » et « chausse-botte » mis en évidence dans la nécropole de Bucy-le-Long (Desenne et al. 2010, p. 166-170). En effet, des chaussures à semelle souple seraient associées majoritairement à des femmes, alors que des chaussures à semelle rigide seraient préférentiellement portées par les hommes. Ces résultats sont les premiers pour la région à sous-entendre une différenciation homme/femme au niveau de l'habillement. Toutefois, le port de ces chaussures n'a pu être démontré que pour un nombre de défunts relativement faible (82 défunts). Les autres résultats concernant la taphonomie et la paléo-pathologie des individus de ce cimetière n'ont pas montré de différence significative entre les hommes et les femmes. Ainsi, « l'état sanitaire semble satisfaisant » pour la population funéraire et « les éléments pathologiques recueillis à Bucy-le-Long ne montre aucune trace de traumatologie guerrière, confirmant ainsi le caractère prééminent de l'activité agro-pastorale sur les préoccupations martiales de ces populations de La Tène » (*ibid.*, p. 196).

Les critères anthropologiques examinés maintenant sont ceux pour lesquels les données sont les plus importantes, à savoir : le traitement corporel général du défunt, sa position et son

orientation, ainsi que l'association des défunts dans les tombes multiples ou collectives en fonction de leur sexe anatomique et de leur âge au décès.

II.II.2.1.1 Un même traitement corporel pour les hommes et les femmes

Un peu plus de 98 % des défunts de ce corpus ont été inhumés. Seules trois tombes sont à crémation : les sépultures 18 et 364 de Bucy-le-Long « La Héronnière » (Aisne) et la tombe 6 de Quilly « Le Fichot » (Ardennes) qui contenait aussi un deuxième défunt inhumé. Le sexe morphologique des défunts n'a pas pu être suggéré.

Aucune différence entre le traitement corporel des hommes et des femmes ne peut donc être identifiée, dans l'état actuel des données de ce corpus. Cependant, plusieurs cas de traitements funéraires particuliers doivent être évoqués, car ils semblent traduire une volonté d'individualiser certains défunts et ensembles sépulcraux. Les tombes 438 de Bucy-le-Long « La Héronnière » et 9 de Quilly « Le Fichot » comportaient uniquement, comme matériel osseux, de rares fragments non-brûlés, alors qu'elles paraissent intactes selon les fouilleurs. Les dimensions des fosses ont une taille tout à fait comparable à celle de la majorité des tombes à inhumations (cf. *infra*). Si la tombe

438 de Bucy-le-Long « La Héronnière » a été interprétée comme étant un « cénotaphe » (Desenne et al. 2010, p. 318) - le mobilier ayant été déposé de la même manière que s'il s'agissait d'une inhumation -, la tombe 9 de Quilly « Le Fichot » aurait quant à elle contenu un aménagement particulier et inédit pour la région (fig. 12). D'après les auteurs, il pourrait s'agir de deux encoches maintenant

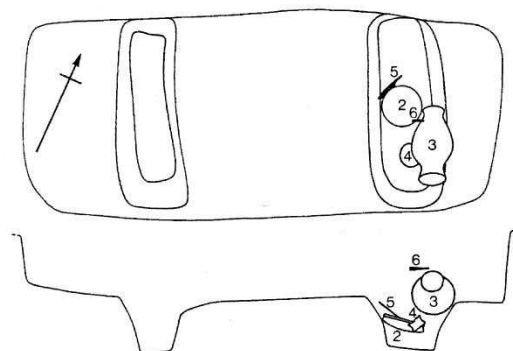


Figure 12 : Relevé de la sépulture 9 de Quilly « Le Fichot » (Ardennes). L'aménagement interne de cette tombe est unique dans la région, pour le moment. (Stead et al. 2006, fig. 57)

les pieds d'un lit mortuaire, sur lequel auraient été posés le défunt et le mobilier, ce dernier ayant « glissé » dans l'encoche Est durant la décomposition de l'aménagement (Stead et al. 2006, p. 196).

La tombe 37 d'Oulchy-la-Ville « La Bayette », qui est une nécropole sans examen anthropologique où la crémation est majoritaire, était également dépourvue de restes osseux et contenait seulement du mobilier, à savoir un torque et un bracelet.

Autre traitement funéraire particulier, les tombes 3 d'Aure « Les Rouliers » et 102 de Manre « Le Mont Troté » comportaient toutes les deux un crâne surnuméraire d'homme

(d'après l'examen anthropologique) qui a été introduit respectivement dans une tombe de femme et une d'homme. Ces interventions post-dépositionnelles ont été largement commentées par J.-G. Rozoy (1987). Néanmoins, si l'hypothèse d'une intervention post-dépositionnelle doit être mieux examinée dans les cas d'introduction d'un reste corporel surnuméraire, elle ne peut pas être toujours certifiée dans le cas des prélèvements ou des déplacements d'os qui peuvent relever simplement d'un acte de pillage. Aussi, ces deux tombes sont les seules à contenir un élément osseux surnuméraire, sur les quarante-trois de ce corpus où une intervention post-dépositionnelle peut être supposée.

Le cas de la sépulture 38 d'Aure « Les Rouliers » est également singulier, puisque cette

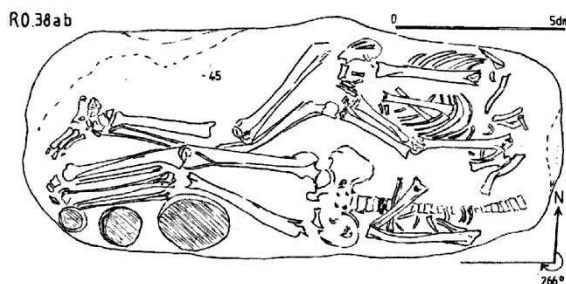


Figure 13 : Les deux hommes décapités de la sépulture 38 d'Aure « Les Rouliers » (Ardennes). Une intervention pré-dépositionnelle ? (Rozoy 1987, pl. 94)

tombe comportait deux hommes dont la décapitation pré-dépositionnelle est quasiment assurée. En effet, la fosse n'a montré aucune trace de bouleversement et le mobilier est pratiquement intact. De plus, sa longueur et la position des deux corps suggèrent que son creusement a été prévu pour recevoir ces défunts décapités (fig. 13).

L'examen anthropologique n'a pas pu déterminer si cette décapitation s'est effectuée post-mortem ou si elle est la cause de la mort de ces individus (Rozoy 1987, pl. 94).

Un autre cas probable de décapitation pré-dépositionnelle doit être signalé, même si le défunt n'a pas bénéficié d'un examen anthropologique. Il s'agit de l'individu de la tombe 57 des Grandes Loges « Les Monts de Châlons » dans la Marne. D'après le relevé de la sépulture qui a été donné par les auteurs, le défunt reposait en décubitus dorsal, mais son crâne a été désolidarisé du reste du corps, afin d'être déposé en hauteur sur une banquette interne (fig. 14). Il semblerait aussi que le torque et deux fibules aient été placés sur le côté gauche du crâne. Il est difficile d'en dire plus, mais si ce cas peut être considéré comme probable, il témoigne d'un véritable souci de « mise en scène » du défunt et

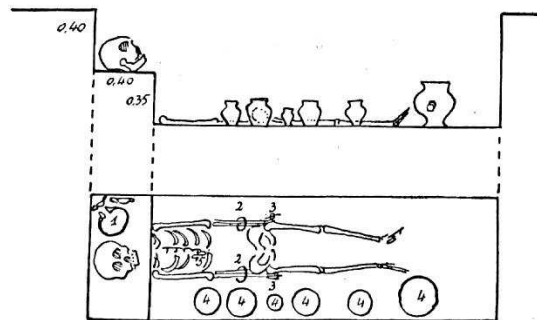


Figure 14 : Représentation de la sépulture 57 des Grandes Loges « Monts de Châlons » (Marne). Le corps du défunt a été déposé décapité, la tête reposant sur une banquette de terre à côté d'un torque et de deux fibules. (Bérard, Favret 1936-1937, fig. 5).

du mobilier l'accompagnant. La volonté d'individualiser ce défunt semble donc avoir été manifeste.

Ainsi, ces cas de traitements corporels particuliers soulignent un véritable choix des vivants de distinguer certains défunts à travers des mises en scène funéraires spécifiques. Mais il est impossible, pour le moment, de dire si les hommes, ou les femmes, sont plus concernés par ces traitements corporels distinctifs. En revanche, il est nécessaire de souligner qu'aucun traitement corporel singulier n'a été constaté sur un défunt immature, pour l'instant. Il conviendra donc d'affirmer ou de réfuter ces observations à l'avenir.

De ce fait, le traitement corporel peut être considéré comme étant un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts, puisque le corps de la grande majorité des hommes et des femmes de ce corpus a été traité de façon similaire, au regard des données exploitables.

II.II.2.1.2 Une position corporelle similaire pour les hommes et les femmes

La position générale du corps a pu être déterminée pour 357 défunts, soit 74 % du corpus des tombes ayant bénéficié d'un examen anthropologique. 98 % de ces individus ont été inhumés en décubitus dorsal. Le tableau ci-dessous montre la répartition des autres positions corporelles possibles entre les hommes, les femmes, les individus de sexe morphologique indéterminé et les enfants :

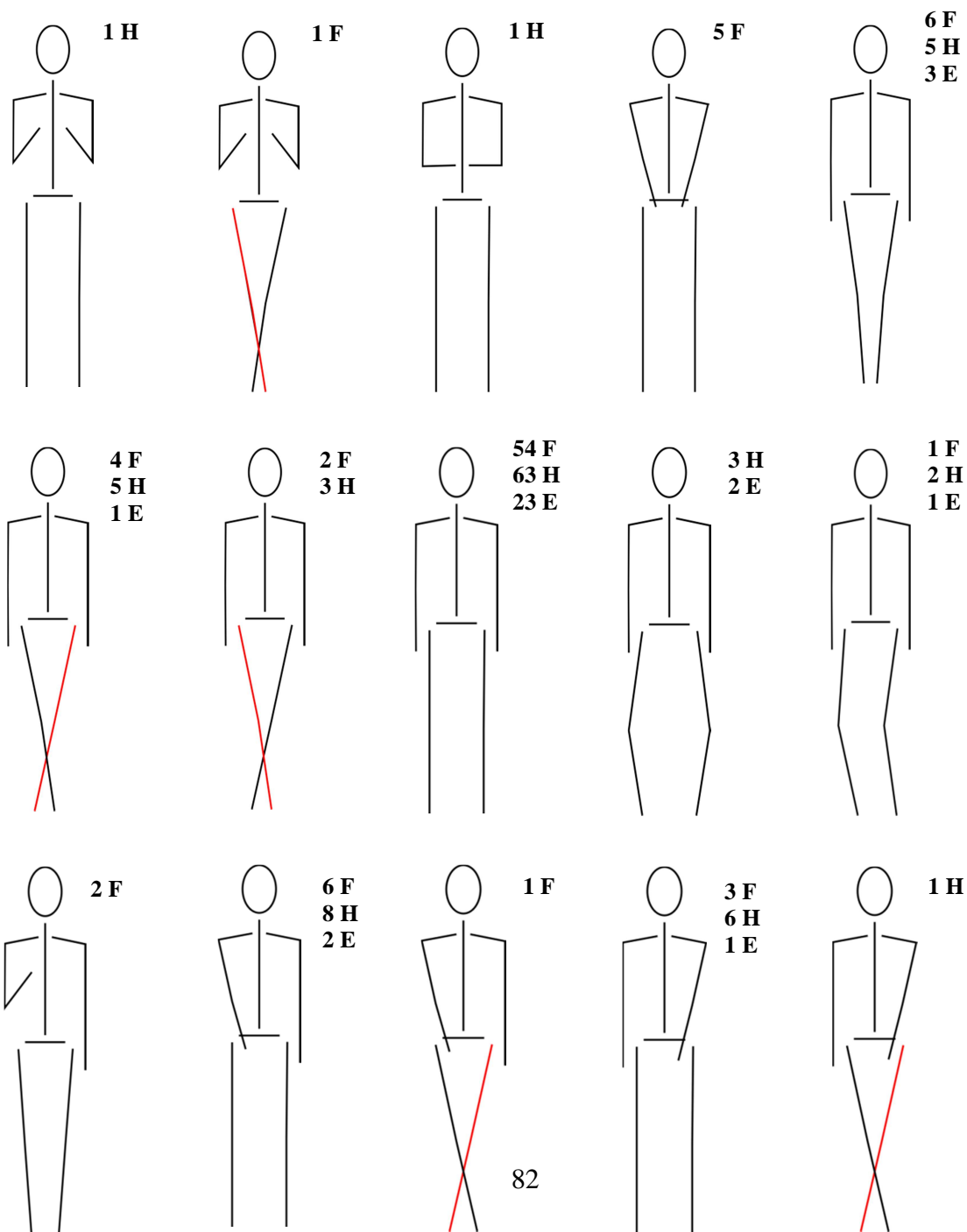
	Latéral D	Latéral G	Position "gynécologique"	Pro-décubitus
Femmes	0	0	1	1
Hommes	1	1	0	0
Défunts de sexe morphologique ind.	0	1	0	0
Enfants	2	1	0	0

Tableau 2 : Répartition des positions particulières en fonction du sexe anatomique et de l'âge des défunts. Le faible nombre d'individus concernés exclut toute conclusion pour le moment à propos d'une éventuelle distinction hommes/femmes. Ce critère ne peut donc pas être considéré comme étant indicatif du genre des défunts, selon la terminologie utilisée dans cette étude. La position des défunts est donc un critère indépendant, compte tenu en plus de l'indifférenciation entre hommes et femmes des positions des membres quand le défunt est en décubitus dorsal (voir fig. 15).

Très peu de défunts (huit individus) n'ont pas été inhumés en décubitus dorsal dans ce corpus. Les remarques énoncées ici ne seront donc pas satisfaisantes, dans l'état actuel des données. Pour l'instant, les seuls défunts à être inhumés en décubitus latéral, droit ou gauche, sont les hommes et les enfants. Deux femmes ont été découvertes respectivement en pro-décubitus et en position dite « gynécologique » - suivant la dénomination retenue par J.-G.

Rozoy (1987, pl. 100) -, c'est-à-dire allongée sur le dos, le fémur gauche, qui est la seule partie des membres inférieurs conservées, visiblement en flexion au-dessus du bassin. Compte tenu du nombre très faible d'individus concerné, ces positions particulières n'ont donc pas nécessairement été adoptées seulement en fonction du genre des défunts.

Aucune différence entre la position des membres supérieurs et inférieurs des hommes et des femmes, lorsque ces derniers sont inhumés en décubitus dorsal, ne peut être déterminée. Le nombre de défunts, dont la position de tous les membres a pu être précisée, est assez faible. Sur 482 individus, seuls 220 ont une position pouvant être entièrement identifiée :



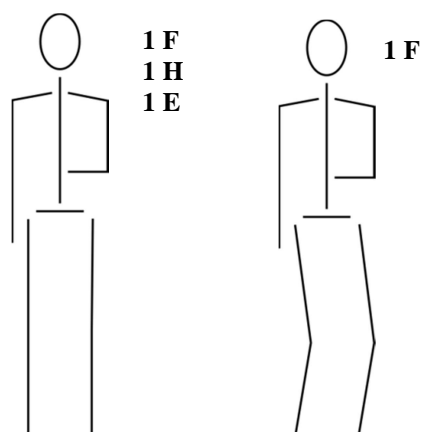


Figure 15 (p.72-73) : Positions schématiques des membres supérieurs et inférieurs des défunts en décubitus dorsal. Lorsqu'une jambe est soulignée en rouge, cela signifie qu'elle est disposée sur la seconde.

F : femme ; H : homme ; E : enfant.

La position majoritaire est celle où les 4 membres sont étendus à 180°.

Lorsqu'une position est commune à plus de trois défunts, elle se retrouve aussi bien pour des hommes, des femmes ou des enfants

Dix-sept positions différentes des membres supérieurs et inférieurs ont pu être identifiées dans ce corpus. La position majoritaire est celle qui comprend les quatre membres étendus. Elle représente 64 % de la totalité des cas précisés. En fait, quand la même position est partagée par plus de trois défunts, ces derniers peuvent appartenir à toutes les catégories d'âges et aux deux sexes anatomiques, sans qu'il y ait de corrélation particulière.

Les autres positions, déterminées pour un à trois défunts, peuvent être partagées seulement par des défunts de même sexe anatomique. Mais étant donné le faible nombre de cas recensés à chaque fois, il n'est pas possible de les considérer comme étant des critères indicatifs.

Aussi, la position des défunts est un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts, dans l'état actuel des données, car elle ne semble pas être impliquée dans la différenciation entre les défunts en fonction de leur sexe anatomique.

II.II.2.1.3 L'orientation des défunts indépendante du genre sexuellement connoté des défunts

L'orientation des défunts (donnée pour leur crâne) suit elle aussi la même tendance que celle du traitement corporel et de la position générale du corps. En effet, il n'est pas possible d'établir une différenciation entre les orientations des corps des hommes et de ceux des femmes.

Le crâne de plus de 95 % des individus, parmi ceux pour lesquels l'orientation a pu être précisée (400 sur 482 défunts), a été disposé vers la moitié Ouest, suivant le nord magnétique. 62 % des défunts ont été disposés le crâne tourné vers le quart Nord-Ouest et 38 % vers le quart Sud-Ouest. Seuls 28 défunts avaient leur crâne tourné vers la moitié Est. Voici leur répartition pour ceux dont l'orientation a été précisément donnée (14 individus), en fonction de leur sexe anatomique et de leur âge au décès :

	E	E-N-E	E-S-E	N	N-N-E
Femmes	0	0	1	0	1
Hommes	3	1	0	2	0
Défunts de sexe morphologique ind.	0	1	0	0	0
Enfants	2	0	0	2	1

Tableau 3 : Cas particuliers d'orientation. Même si les résultats montrent une légère différence entre les hommes et les femmes, ce critère ne peut pas être retenu comme étant indicatif du genre sexuellement connoté, du fait tout d'abord du nombre très restreint de défunts concernés. En outre, cette différenciation ne se retrouve pas pour les défunts ayant le crâne orienté vers la moitié Ouest.

Les observations s'appuient ici encore sur des données trop faibles quantitativement pour être réellement interprétables. Pour le moment, aucune femme n'est orientée le crâne tourné vers l'Est ou le Nord. De plus, les hommes et les enfants sont un peu plus nombreux à avoir été enterrés le crâne vers la moitié Est.

L'orientation des individus semble donc s'établir sur le même principe que celui de la position des corps : une grande majorité de défunts, tout sexe anatomique et âge confondu, partage les mêmes orientations. Quelques cas particuliers montrent une distinction volontaire de certains d'entre eux. Mais elle n'est pas nécessairement fondée sur le genre sexuellement connoté des individus, ni même sur leur âge.

Ainsi, comme pour le traitement corporel et la position du corps des défunts, l'orientation est également un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts, compte tenu tout d'abord de la très forte proportion d'individus inhumés le crâne vers l'Ouest. Aucune différence entre les hommes et les femmes ne peut être identifiée. De plus, à l'instar des cas particuliers de position, les orientations moins courantes, c'est-à-dire le crâne tourné de manière globale vers la moitié Est, semblent plutôt accentuer le caractère individuel du défunt qui peut avoir été distingué pour différentes raisons sociales. Enfin, l'orientation des enfants est également similaire à celle des adultes.

Ce constat ayant été établi, il est intéressant maintenant d'examiner l'association des défunts dans les tombes multiples ou collectives, dans le but de déterminer s'il existe des regroupements privilégiés entre les individus en fonction de leur sexe anatomique et de leur âge.

II.II.2.1.4 Des tombes multiples associant des défunts de tout sexe et tout âge

Les tombes dites « simples », qui contiennent uniquement un individu, représentent la majorité des tombes de ce corpus, puisque 88 % des défunts ont été inhumés seuls dans une fosse sépulcrale.

57 défunts ont été découverts dans des tombes multiples ou collectives associant 2 ou 3 défunts, dont 15 femmes, 20 hommes, 5 défunts dont le sexe morphologique n'a pas pu être déterminé et 17 enfants. Le tableau ci-dessous traduit les différentes associations identifiées dans le corpus :

...associé(e)	1 Femme	1 Homme	1 Défunts de sexe indéterminé	1 Enfant
avec 1 Femme	2	5	2	4
avec 1 Homme	5	6	0	2
avec 1 Défunts de sexe ind.	2	1	2	1
avec 1 Enfant	4	2	1	6
avec 2 Hommes	0	3	0	1
avec 2 Enfants	1	0	0	0
avec 1 F et 1 H	0	0	0	1
avec 1 H et 1 E	1	2	0	0
avec 1 F et 1 E	0	1	0	2

Tableau 4 : Association des défunts dans les tombes multiples ou collectives en fonction de leur sexe anatomique et de leur âge au décès. Aucune association spécifique et réellement récurrente ne peut être déterminée. Notons tout de même que les femmes ne sont pas beaucoup plus associées à des enfants que les hommes, notamment aux enfants décédés en bas âge. Il n'y a donc pas de représentation funéraire privilégiant l'association des femmes à l'enfance et en particulier à la petite enfance.

Les résultats, produits à l'aide d'une matrice de cooccurrence, ne montrent pas d'associations particulières entre les défunts en fonction de leur âge et de leur sexe anatomique. Les associations respectivement de deux hommes, de deux enfants et d'une femme et d'un homme sont les plus fréquentes. Les enfants sont un peu plus associés aux femmes, mais ils le sont aussi avec les hommes. D'ailleurs, les femmes ne sont pas plus inhumées avec des enfants en bas-âge. Lorsque l'âge au décès des immatures a été déterminé, les hommes peuvent être inhumés avec des enfants très jeunes, comme c'est le cas par exemple dans la sépulture 69 de Manre « Mont Troté », où l'enfant est âgé de 1 à 2 ans.

Dès lors, la représentation funéraire des individus des tombes multiples ne semble pas favoriser l'association entre les femmes et les enfants, notamment les plus jeunes. La multiplicité des types de regroupements, en fonction du sexe anatomique et de l'âge des défunts, suggère plutôt l'influence d'autres variables sociales que le genre, dans la

constitution des associations entre les défunts. La nature des liens de parenté, ainsi que le moment du décès de ces individus, semblent être des facteurs à privilégier.

A la suite de cette étude des critères anthropologiques, il apparaît que le genre sexuellement connoté des défunts n'est pas une variable qui intervient dans la mise en place de ces critères. En effet, la grande majorité des individus partagent les mêmes critères anthropologiques, quel que soit leur âge au décès ou leur sexe anatomique. Tous les critères anthropologiques peuvent donc être considérés comme indépendants du genre.

En fait, les différences observées sont plutôt ponctuelles et semblent plus être liées à la reconnaissance du défunt en tant qu'individu singulier et à la volonté de le distinguer des autres par un traitement corporel particulier. Les raisons sociales qui peuvent expliquer cette distinction de certains défunts dans leur position ou leur orientation sont multiples.

Les différents critères structurels doivent donc à présent être examinés, afin d'observer l'implication de la distinction sociale entre hommes et femmes dans l'édification des fosses sépulcrales.

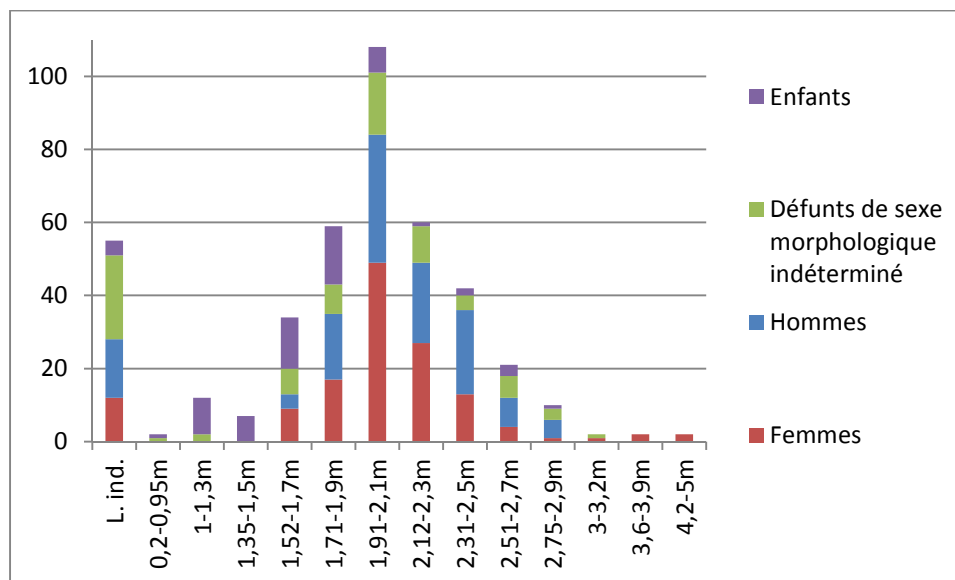
II.II.2.2 Des structures funéraires analogues pour les hommes et les femmes

Avant de débiter l'examen des critères structurels, il est important de préciser que tous ne seront pas examinés. Aussi, la profondeur de la fosse ainsi que sa forme ne seront pas prises en compte. Plusieurs raisons expliquent ce choix. Pour la profondeur, des référents hétérogènes ont été considérés par les différents fouilleurs qui ont donné les mesures à partir soit du substrat, soit de la terre végétale. Elle n'est donc pas être un critère d'étude fiable. En ce qui concerne la forme des fosses, sa détermination s'effectue sur des critères assez subjectifs qui dépendent trop, d'une part, de la manière dont la fouille a été effectuée (fosse « surcreusée » par exemple) et, d'autre part, de l'appréciation de chaque observateur. Ce sont donc les longueurs et les largeurs des sépultures, ainsi que leurs aménagements internes et externes, qui seront étudiés.

L'examen ne concernera aussi bien sûr que les tombes simples qui sont au nombre de 416. Comme cela a été mentionné, elles représentent 88 % de l'ensemble des tombes dont les défunts ont bénéficié d'un examen anthropologique.

II.II.2.2.1 Des tombes d'hommes et de femmes aux dimensions équivalentes

Les critères de longueur puis de largeur des fosses ont été retenus afin d'observer les différences qui pourraient exister entre celles des tombes de femmes, d'hommes et d'enfants. Voici leur répartition en fonction tout d'abord de la longueur des fosses :

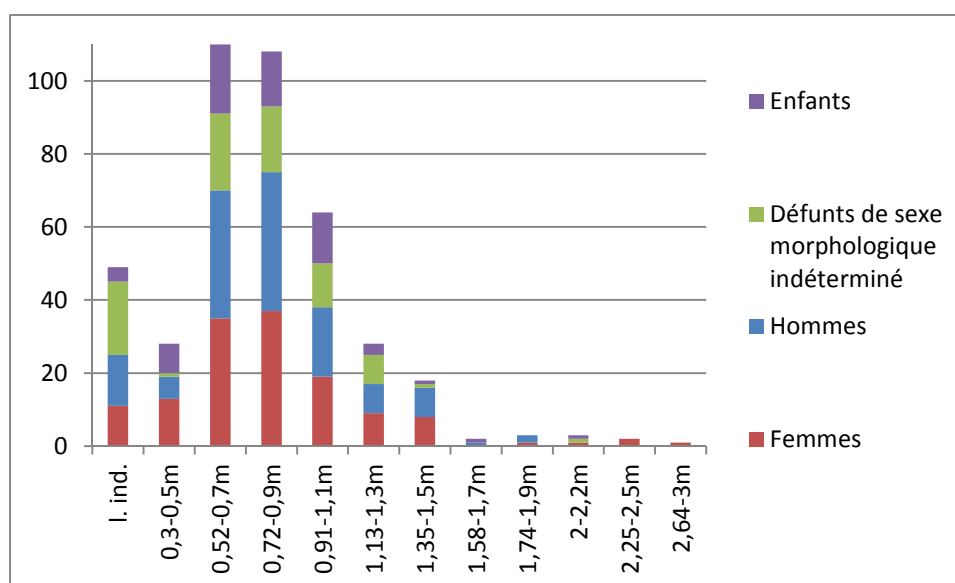


Graphique 5 : Nombre de tombes d'hommes, de femmes, d'enfants et de défunts de sexe anatomique indéterminé classées selon leur longueur (en mètre). Les différences entre les longueurs des sépultures d'hommes et de femmes ne sont pas significatives. De plus, certains enfants ont bénéficié de tombes d'une longueur tout à fait conséquente (jusqu'à 3 m environ). Les longueurs des sépultures ne constituent donc pas un critère indicatif du genre sexuellement connoté des défunts.

Au vu de ce graphique, la majorité des tombes d'hommes et de femmes ont une longueur comprise entre 1,71 m et 2,5 m, avec un maximum commun entre 1,91 m et 2,1 m. En fait, les différences entre les longueurs des tombes des hommes et celles des femmes sont assez insignifiantes. Les seules différences qui peuvent être remarquées, sont d'abord, le nombre légèrement plus important de tombes de femmes dont la longueur se situe entre 1,52 m et 1,7 m (9 tombes de femmes pour 4 d'hommes). Ensuite, les tombes ayant une longueur comprise entre 2,31 m et 2,5 m sont un peu plus nombreuses à avoir été associées un homme (13 tombes de femmes pour 23 tombes d'hommes). Mais ces différences sont très ténues, au regard de la totalité des données disponibles.

En outre, les quatre tombes aux longueurs les plus grandes, comprises entre 3 et 5 m, sont celles de trois femmes et d'un défunt de sexe morphologique indéterminé. Ce sont les quatre tombes à char de la nécropole de Bucy-le-Long « La Héronnière » (Aisne). Quant aux tombes de défunts immatures, la majorité a une longueur se situant entre 1 m et 1,9 m, mais elles peuvent aussi atteindre les longueurs des sépultures d'adultes, jusqu'à 2,9 m.

En ce qui concerne les largeurs des fosses sépulcrales, le phénomène est tout à fait comparable :



Graphique 6 : Nombre de tombes d'hommes, de femmes, d'enfants et de défunts de sexe anatomique indéterminé classées selon leur largeur (en mètre). Comme pour les longueurs, les résultats pour les sépultures d'hommes et de femmes sont similaires, ce qui réfute une distinction des sépultures établie à partir du genre sexuellement connoté des défunts. Quant aux tombes d'enfants, s'il est vrai qu'une majorité d'entre elles ont une largeur assez faible (entre 0,52 et 1,1 m), certaines ont tout de même une largeur comparable à celle des sépultures d'adultes.

Une majorité de tombes de femmes et d'hommes ont une largeur comprise entre 0,52 m et 1,5 m. Les cinq tombes comportant les largeurs les plus importantes sont encore les quatre tombes à char de Bucy-le-Long, mais également une tombe d'enfant. Cette dernière corrobore le constat précédemment évoqué pour les tombes d'enfants. Leurs largeurs sont certes majoritairement assez faibles (situées entre 0,52 et 1,1 m), mais certaines peuvent tout de même atteindre des dimensions analogues à celles des tombes d'adultes.

Par conséquent, maintenir comme base d'étude une distinction entre les tombes de femmes et celles des sépultures d'hommes, en fonction de leurs dimensions, n'est pas pertinent au vu des résultats obtenus. Les longueurs et les largeurs de fosses ne constituent pas des critères importants dans la différenciation archéologique entre les sépultures des individus des deux sexes anatomiques. Ils représentent dès lors deux critères indépendants du genre sexuellement connoté des défunts, suivant la terminologie adoptée dans cette étude.

De plus, il est généralement admis que les dimensions des tombes sont corrélées le plus souvent avec la taille des défunts inhumés à l'intérieur (Baray 2003, p. 229 notamment). Cela

est vrai quand les moyennes sont observées. Les tombes d'enfants ont effectivement en moyenne une longueur de 1,7 m, contre 2,2 m et 2,3 m respectivement pour les tombes de femmes (sans les tombes à char) et celles d'hommes. La largeur moyenne pour les sépultures d'enfants est de 0,7 m, contre 0,9 m et 1 m pour les tombes de femmes et celles d'hommes. Cependant, même si les moyennes peuvent représenter un bon indicateur, leur utilisation a tendance à niveler les données et à ne pas rendre compte de la diversité des cas. Elle est d'ailleurs injustifiée dans le cas des sépultures d'hommes et de femmes.

Ainsi, établir une distinction préalable entre les dimensions des tombes de femmes et celles d'hommes est visiblement inutile, car les différences entre elles sont très minimes, y compris lorsque les moyennes sont prises en compte. De plus, il est intéressant de noter que les tombes d'enfants aux dimensions plus importantes que la moyenne sont celles contenant majoritairement des défunts âgés de 3 à 5 ans ou de 5 à 10 ans, lorsque leur âge au décès a pu être précisé.

II.II.2.2.2 Les aménagements internes indépendants du genre sexuellement connoté des défunts mais rares pour les tombes d'enfants

Les sépultures contenant des aménagements internes et dont les défunts ont bénéficié d'une diagnose sexuelle sont peu nombreuses. On en dénombre 52, soit 12 % environ de l'ensemble des tombes avec examen anthropologique des défunts. Parmi elles, 21 sépultures de femmes, 22 d'hommes, 5 de défunts dont le sexe morphologique est indéterminé et 4 d'enfants ont été comptabilisées. La variété des aménagements intérieurs est donc assez restreinte et se répartit comme suit :

	Coffrage bois supposé	Coffrage bois identifié	Banquettes en terre	Banquettes lithiques	Couverture lithique	Tombes à char
Femmes	3	9	7	0	1	3
Hommes	5	9	9	0	0	0
Défunts de sexe anatomique ind.	0	1	1	2	0	1
Enfants	0	1	3	0	0	0

Tableau 5 : Répartition des tombes d'hommes, de femmes, d'enfants et de défunts de sexe anatomique indéterminé en fonction des aménagements internes décelés dans leur tombe. Encore une fois, les différences entre les tombes d'hommes et de femmes sont très ténues. Notons que les tombes d'enfants sont très peu représentées, mais tout de même présentes.

D'après les résultats obtenus, les aménagements internes sont très semblables dans les sépultures d'hommes et celles de femmes, comme c'est le cas pour l'ensemble des critères

funéraires précédemment étudiés. Les tombes à char forment une catégorie à part, du fait de la combinaison plus complexes d'installations intérieures, associant les fosses destinées à recevoir les roues du char et un coffrage en bois, par exemple. Seules les tombes à char de la nécropole de Bucy-le-Long – trois de femmes et une dont le sexe morphologique du défunt n'a pas pu être déterminé – sont prises en compte, comme ce sont les seules tombes à char du corpus dont les défunts ont bénéficié d'une diagnose sexuelle.

Un coffrage en bois a été mis en évidence ou est possible pour 28 tombes. Le rapport entre les tombes d'hommes et de femmes est quasiment similaire. En revanche, seule une tombe d'enfant en contenait. L'âge au décès de ce dernier est estimé entre 5 et 10 ans. Le constat est le même pour les banquettes en terre situées en partie ou sur la totalité du pourtour de la fosse, avec cependant un nombre légèrement plus important de tombes d'enfants que pour les coffrages en bois. Enfin, les aménagements lithiques concernent un nombre trop restreint de défunts pour pouvoir apporter des informations utiles. Quatre tombes simples (deux de femmes, une d'hommes et une d'un défunt de sexe morphologique indéterminé) associent deux aménagements internes, à savoir un coffrage en bois et soit une banquette en terre, une banquette en pierres ou une couverture lithique.

L'ensemble de ces aménagements ont été mis en évidence sur sept des neuf nécropoles relatives à cette étude. Toutes les phases chronologiques sont concernées, excepté pour les banquettes lithiques qui n'apparaissent que dans des contextes datables de la fin de La Tène B2 et de La Tène C1.

Les différences entre les aménagements internes des tombes d'hommes et celles de femmes sont donc encore une fois négligeables. Les tombes d'enfants peuvent aussi comporter des aménagements intérieurs, même si leur nombre est très réduit. Etant donné, de plus, la proportion relativement négligeable de tombes présentant des aménagements internes, il est possible de considérer, pour le moment, que l'agencement structurel interne des sépultures est un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts.

II.II.2.2.3 Des aménagements externes équivalents pour les sépultures d'hommes et de femmes

Les aménagements externes comportent deux grands types de structures en élévation et/ou fossoyées : les structures « simples », présentant des installations sur trous de poteaux qui entourent partiellement ou entièrement la sépulture, ainsi que des structures plus complexes

qui nécessitent un investissement en temps et en main-d'œuvre plus important et qui incluent les enclos, associés ou non à des aménagements sur poteaux.

Le nombre de sépultures concernées par ces aménagements est relativement faible, puisque l'on en dénombre 34 : 11 de femmes, 14 d'hommes, 6 de défunts de sexe morphologique indéterminé et 3 d'enfants. Elles constituent 8 % environ des tombes dont les défunts ont bénéficié d'un examen anthropologique. Le tableau ci-dessous indique la répartition de ces aménagements externes entre les tombes de femmes, d'hommes, de défunts de sexe morphologique indéterminé et d'enfants :

	Structure en élévation supposée	Trous de poteaux pourtour tombe	Structure + appendice enclos	Centre enclos
Femmes	2	4	1	5
Hommes	5	4	0	7
Défunts de sexe morphologique ind.	1	0	1	6
Enfants	0	1	0	2

Tableau 6 : Répartition des tombes d'hommes, de femmes, d'enfants et de défunts de sexe anatomique indéterminé en fonction des aménagements externes identifiés. Comme pour les aménagements internes, les différences constatées entre les aménagements externes des sépultures d'hommes et celles des femmes ne sont pas réellement significatives. De plus, seules deux tombes d'enfants se situent au centre d'un enclos. Toutes les deux appartiennent à la nécropole d'Aure « Les Rouliers » (Ardennes).

Les différences entre les tombes de femmes et d'hommes sont là encore assez réduites, si l'on considère en plus le faible nombre de sépultures concernées. Une proportion légèrement supérieure de tombes d'hommes, qui comporteraient probablement une structure en élévation sur poteaux, peut être notée. Les sépultures d'hommes simples semblent aussi occuper de manière un peu plus importante le centre des enclos, puisque trois tombes de femmes localisées au centre d'un enclos sont les tombes à char de Bucy-le-Long. Cependant, les sépultures simples de femmes ne sont pas exclues et le nombre assez élevé de tombes de défunts de sexe morphologique indéterminé occupant cette position oblige à nuancer cette observation.

En revanche, les tombes d'immaturs sont très peu à présenter une installation externe. Les deux tombes qui occupent le centre d'un enclos appartiennent à la nécropole d'Aure « Les Rouliers » (Ardennes). Ce sont celles d'enfants âgés de 5 à 10 ans au moment de leur décès. L'état de conservation des enclos ne permet pas de comparer leurs dimensions avec celles des autres enclos du cimetière qui comportent en leur centre un défunt adulte. Cette nécropole représente-t-elle un cas particulier ? En tout cas, dans cette nécropole, l'âge social requis pour bénéficier d'un aménagement funéraire complexe, nécessitant un investissement collectif

relativement important, correspond à un âge biologique qui exclut la possibilité, pour le sujet, d'occuper des fonctions sociales réellement actives au sein de sa communauté.

Pour conclure, les critères structurels sont tous indépendants du genre sexuellement connoté des défunts, car les différences entre les tombes d'hommes et de femmes sont très réduites. La distinction sociale entre les hommes et les femmes n'est pas impliquée dans la mise en place des fosses sépulcrales. Dès lors, une base d'analyse pour ces critères structurels, fondée sur l'opposition hommes/femmes, n'est pas pertinente. Le constat est donc le même que pour les critères funéraires liés au traitement corporel des défunts.

En revanche, l'âge social, corrélé à l'âge biologique des défunts, paraît être une variable influente dans la construction des sépultures. D'une part, il régit directement les dimensions des fosses sépulcrales des enfants, qui sont inférieures à celles des adultes en moyenne. Mais plusieurs tombes d'enfants ont tout de même des dimensions semblables à celles des sépultures d'adultes. D'autre part, la majorité des sépultures de défunts immatures sont dépourvues d'aménagements sépulcraux spécifiques. Cependant, deux sépultures d'immatures sont tout de même entourées d'enclos fossoyés ayant mobilisé un investissement collectif comparable à celui conféré à certaines tombes d'adultes. De plus, quelques tombes d'enfants comportent également des aménagements similaires à ceux retrouvés dans les tombes des défunts matures.

Ainsi, bien que l'âge soit effectivement un facteur impliqué dans les normes régissant la structuration des ensembles sépulcraux, il ne semble pas intervenir de manière réellement déterminante dans la formation structurelle des différences entre les sépultures.

Avant d'aborder l'analyse des ensembles mobiliers, un point important doit être spécifié. L'étude de la répartition des hommes, des femmes et des enfants dans les nécropoles n'a pas été incluse dans ce travail. La première raison tient au fait qu'elle ne s'intègre pas directement dans la problématique générale de ce chapitre, à savoir la détermination des différences matérielles entre les ensembles sépulcraux des hommes et des femmes.

Ensuite, les premières sériations visant à déterminer les différentes sous-phases chronologiques, pour chacun des cimetières pris en compte dans cette partie, n'ont pas donné de résultats probants. Ceci est dû à l'état de conservation des ensembles sépulcraux et du mobilier, qui est, le plus souvent, très détérioré. Ainsi, cette étude devrait sans doute être menée avec un nombre de nécropoles plus important, afin d'observer de manière globale

l'association spatiale des défunts par rapport à leurs caractéristiques anthropologiques. L'analyse de la répartition des individus dans les nécropoles en fonction de leur sexe anatomique et de leur âge au décès doit donc constituer un sujet d'étude à part entière.

De ce fait, les ensembles mobiliers constituent la troisième catégorie de critères funéraires devant être examinée, dans le but de déterminer leur niveau d'implication dans la représentation idéologique des deux genres sexuellement connotés des sociétés de l'âge du Fer champenois.

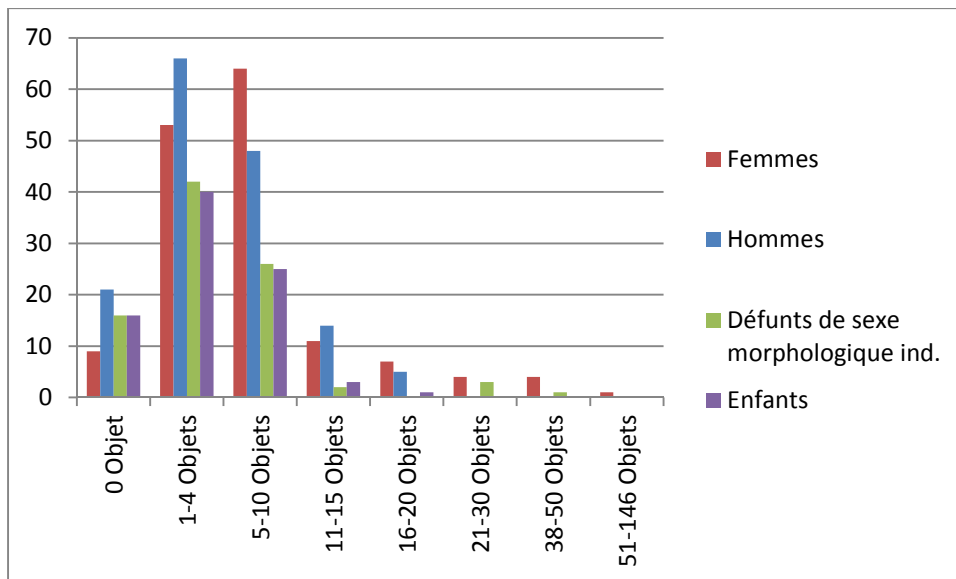
II.II.2.3 Une implication hétérogène des critères mobiliers dans la représentation idéologique du genre des défunts

Le mobilier représente la catégorie de critères funéraires qui peut être étudiée avec le plus de précision. Les assemblages d'objets offrent, en effet, une grande diversité de critères observables, tant quantitatifs que qualitatifs. Les résultats obtenus pour cette catégorie de critères seront donc plus fiables que pour les critères anthropologiques et structurels. Aussi, l'ensemble des tombes dont les défunts ont bénéficié d'un examen anthropologique est pris en compte, qu'elles soient intactes ou bouleversées. Lorsqu'une différenciation entre les deux états de conservation des ensembles sépulcraux sera utile pour spécifier les résultats, elle sera précisée.

II.II.2.3.1 Les critères mobiliers quantitatifs : une forte similarité hommes/femmes

II.II.2.3.1.1 Un nombre d'objets équivalent pour les ensembles mobiliers des hommes et des femmes

Le nombre d'objets non périssables est le premier critère mobilier à être examiné. C'est le nombre total d'objets qui sera ici pris en compte et non le nombre d'objets « lissé » (Baray 2003) qui, comme le terme utilisé l'indique, nivelle le nombre d'objets en ne comptant par exemple qu'un collier, quand celui-ci est constitué de plusieurs perles. Il ne représente donc pas la totalité des objets. Cet effet de « lissage » interviendra de toute façon lorsque le nombre de catégories d'objets sera étudié.



Graphique 7 : Nombre total d'objets non périssables dans les tombes d'hommes, de femmes, d'enfants et de défunts de sexe anatomique indéterminé. Un plus grand nombre de tombes d'homme contient entre 1 et 4 objets, alors qu'une part importante des ensembles des femmes détient entre 5 et 10 objets. Mais cette différence ne représente à chaque fois qu'une quinzaine d'assemblages. Les tombes d'enfants suivent la même tendance que celles des hommes, avec un maximum d'objets commun compris entre 16 et 20 objets, tandis que les tombes de femmes peuvent en contenir entre 21 et 146, pour un faible nombre d'entre elles.

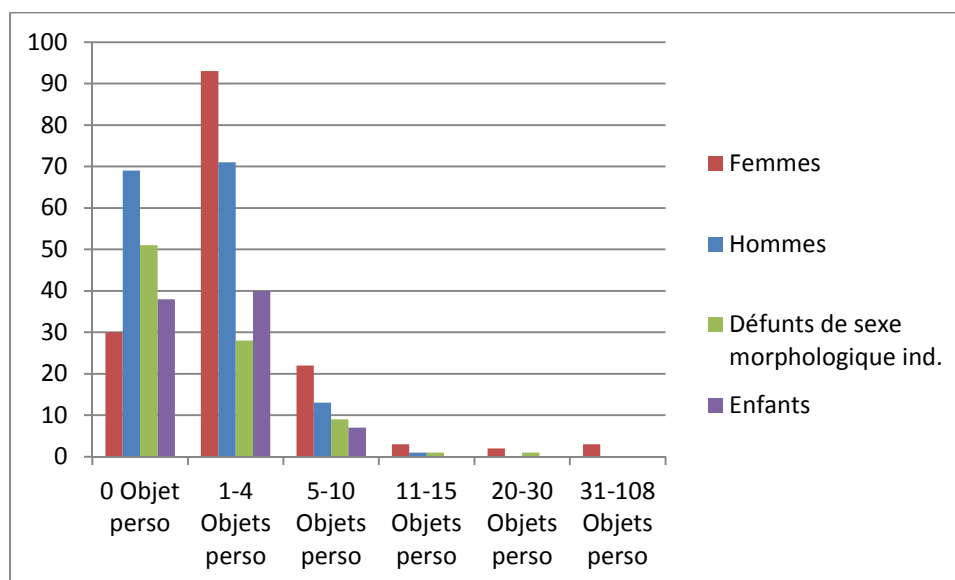
Ce graphique permet de visualiser une forte similarité entre les tombes de femmes et d'hommes du point de vue du nombre d'objets. La majorité d'entre elles contiennent en effet entre 1 et 10 objets. Les ensembles mobiliers des femmes ne sont donc pas mieux fournis que ceux des hommes et inversement. Mais une part un peu plus importante de tombes d'hommes contiennent entre 1 et 4 objets, alors les tombes de femmes sont plus nombreuses à détenir entre 5 et 10 objets. Cette différence est de l'ordre d'une dizaine de sépultures à chaque fois. Les tombes d'hommes sont aussi proportionnellement plus nombreuses à être dépourvues d'objets, mais ceci est modéré lorsque les tombes intactes seules sont considérées (une tombe de femme et quatre d'hommes sans objets). Les tombes d'enfants suivent la même tendance que celles des hommes, avec une majorité d'ensembles comportant 1 à 4 objets et un nombre d'objets maximum fixé entre 16 et 20 objets. L'absence d'objets est un peu plus fréquente dans les tombes d'enfants (neuf tombes).

En revanche, les tombes contenant 21 objets ou plus ne sont que des tombes de femmes. Mais leur nombre est, d'une part, très faible (cinq sépultures) et trois d'entre elles sont les tombes à char de la nécropole de Bucy-le-Long. D'autre part, le nombre de sépultures de défunts dont le sexe morphologique n'a pas pu être déterminé (quatre tombes) invite à nuancer pour le moment cette constatation.

Le nombre d'objets total déposé dans les sépultures est donc indépendant du genre sexuellement connoté des défunts, étant donné les très faibles différences constatées entre les dépôts mobiliers des tombes d'hommes et de femmes.

II.II.2.3.1.2 Une même dynamique pour le nombre d'objets de la « panoplie personnelle » des tombes d'hommes et de femmes

La même tendance s'observe pour le nombre d'objets de la « panoplie personnelle » du défunt, c'est-à-dire tous les objets qui n'appartiennent pas aux « offrandes funéraires » (vaisselle céramique ou métallique et offrandes alimentaires). En effet, les différences constatées entre le nombre d'objets de la « panoplie personnelle » des sépultures d'hommes et celui des tombes de femmes ne permettent pas d'établir une distinction archéologique hommes/femmes sur ce critère :



Graphique 8 : Nombre d'objets de la « panoplie personnelle » dans les tombes de femmes, d'hommes, d'enfants et de défunts adultes de sexe anatomique indéterminé. La majorité des tombes de femmes, d'hommes et d'enfants contient entre 1 et 4 objets de la « panoplie personnelle ». Mais les hommes sont plus fréquemment inhumés sans objets « personnels » que les femmes, surtout lorsque les sépultures intactes sont uniquement prises en compte (25 tombes d'hommes, contre 9 de femmes). Le constat est le même pour les tombes d'enfants, dont 24 sont intactes et dénuées d'objets « personnels ». En revanche, les sépultures qui contiennent plus de 20 objets de la « panoplie personnelle » sont toutes celles de femmes. Ce résultat doit néanmoins être modéré vu le faible nombre de tombes concernées (5 tombes).

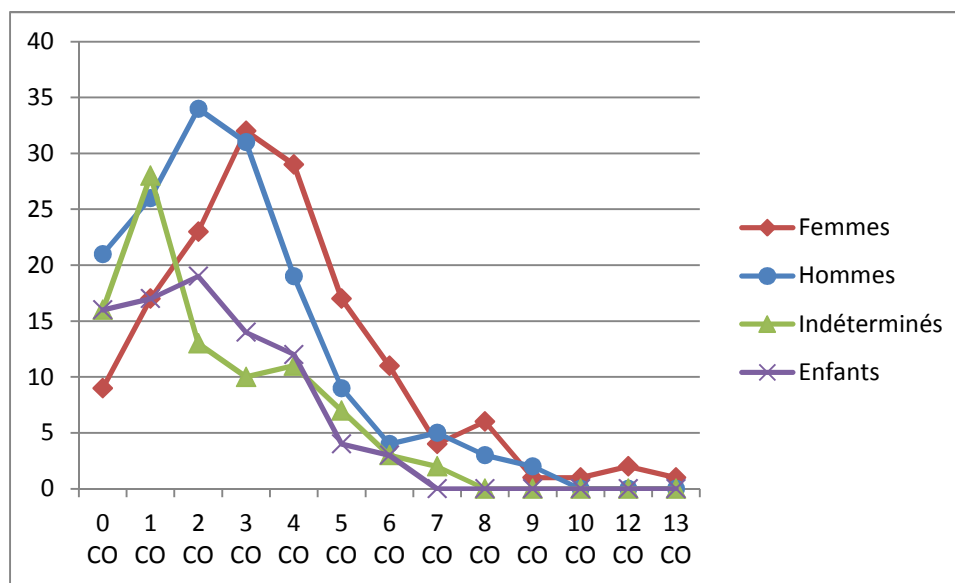
Les tombes de femmes, d'hommes et d'enfants contiennent majoritairement entre 1 à 4 objets issus de la « panoplie personnelle » (respectivement 60 %, 46 % et 47 %). Cependant, l'absence d'objets « personnels » est plus fréquente dans les sépultures d'hommes (69 tombes, dont 25 intactes) et d'enfants (38 tombes, dont 24 intactes). Mais les femmes peuvent aussi avoir été inhumées sans objet appartenant à la « panoplie personnelle » des défunts (30 tombes, dont 9 intactes).

Comme pour le nombre d'objets total, seules certaines tombes de femmes contiennent plus de 20 objets constitutifs de leur « panoplie personnelle ». Cependant, cela concerne encore un faible nombre d'ensembles sépulcraux : cinq de femmes et un de défunt de sexe anatomique indéterminé. Les différences entre le nombre d'objets appartenant à la « panoplie personnelle » des sépultures d'hommes et de femmes sont donc toujours minimales.

Dès lors, ce critère peut être considéré également comme indépendant du genre sexuellement connoté des défunts.

II.II.2.3.1.3 Un nombre de catégories d'objets comparable dans les ensembles mobiliers des hommes et des femmes

En ce qui concerne les catégories d'objets, dix-neuf ont été établies à partir des ensembles mobiliers du corpus utilisé dans cette étude. Le graphique suivant affiche le nombre de tombes de femmes, d'hommes, de défunts de sexe morphologique indéterminé et d'enfants, en fonction du nombre de catégories d'objets qu'elles contiennent. Le type de graphique linéaire a été retenu afin d'augmenter la lisibilité des résultats :



Graphique 9 : Nombre de catégories d'objets non périssables des tombes de femmes, d'hommes, d'enfants et de défunts de sexe morphologique indéterminé. Si l'on met de côté les tombes à char de femmes de Bucy-le-Long, qui sont les seules à comporter 12 ou 13 catégories d'objets, les résultats obtenus pour les hommes et les femmes sont très similaires, avec un nombre maximum respectif de catégories d'objets de 9 et 10. Les tombes d'enfants ne peuvent pas par contre comporter plus de 6 catégories d'objets en même temps, dans ce corpus.

Toutes les courbes affichent un profil très semblable. La part la plus importante des tombes de femmes, d'hommes et d'enfants contiennent respectivement 3, 2 et encore 2 catégories d'objets. Cependant, les sépultures d'hommes sont un peu plus nombreuses à contenir de 0 à 2 catégories par rapport aux tombes de femmes. Le maximum de catégories d'objets que peut

comporter un assemblage mobilier d'homme est de 9. Il est de 13 pour ceux des femmes et de 6 pour ceux des enfants. Le nombre maximum de catégories d'objets très élevé pour les assemblages mobiliers de femmes doit être toutefois nuancé. En effet, les ensembles à 12 ou 13 catégories d'objets sont ceux des trois tombes à char de Bucy-le-Long. Le nombre maximum de catégories d'objets pour une tombe de femme simple est en fait de 10 (sépulture BLH 113 de Bucy-le-Long), résultat similaire à celui des tombes d'hommes.

Dès lors, le nombre de catégories d'objets présentes dans les assemblages mobiliers peut être considéré comme un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts, du fait de la grande similarité observée entre les dépôts des sépultures d'hommes et de femmes. Le constat est, de ce point de vue, analogue à celui établi pour le nombre d'objets total et le nombre d'objets appartenant à la « panoplie personnelle » des défunts. En revanche, certaines catégories d'objets sont exclues des tombes d'enfants. Leurs ensembles mobiliers paraissent donc déjà moins variés que ceux des adultes, malgré un nombre d'objets similaire, en particulier à celui des tombes d'hommes.

II.II.2.3.1.4 Une diversité de matières plus accentuée dans les ensembles mobiliers de femmes par rapport à ceux des hommes

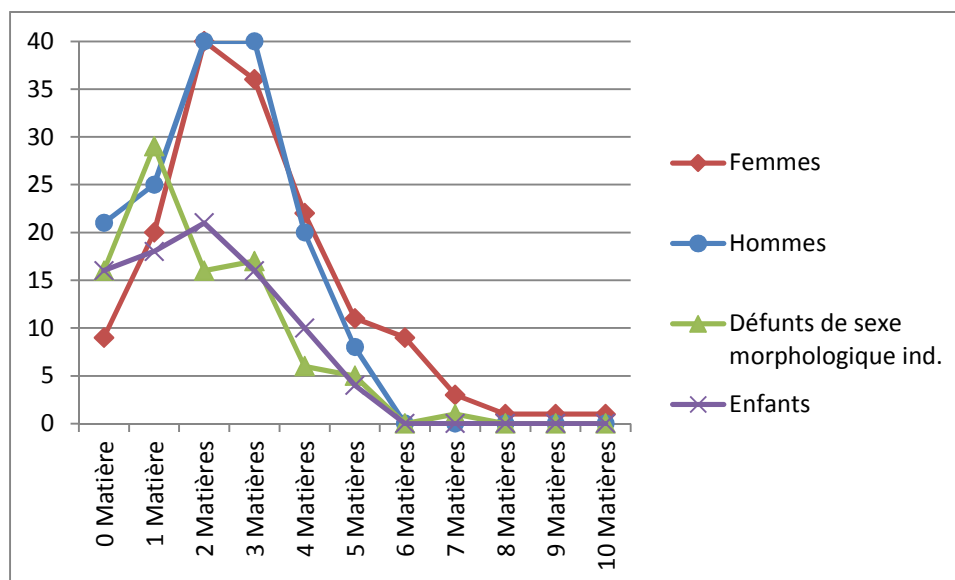
Le nombre de matières composant les ensembles mobiliers est le dernier critère strictement quantitatif à être examiné. Seules les matières non périssables ont été prises en compte.

Vingt-trois matières peuvent être dénombrées à partir des ensembles mobiliers du corpus. Elles se répartissent comme suit dans les différents groupes que l'on peut établir à partir de leur nature :

- Matières métalliques : bronze, fer, or, argent ;
- Céramique (vaisselle ou éléments ornementaux) ;
- Matières fossiles brunes : lignite, jayet ;
- Matières semi-précieuses : ambre, corail ;
- Verre : inclut toutes les colorations, ainsi que l'émail (un regroupement très large a été choisi, du fait de l'absence fréquente de précision pour les ensembles fouillés plus anciennement) ;
- Matières osseuses : canidé, castor, ours, suidé, cerf, capriné, ovin, volatiles, batraciens/escargots (utilisés dans la fabrication de pendentifs ou des poignées d'armes de poing) ;
- Coquillages (les différentes espèces, spécifiées dans de trop rares cas, ont été regroupées dans cette catégorie) ;

– Lithique (comme pour les coquillages, les différentes natures de roche n’ont pas toujours été précisées).

Le graphique en courbes ci-dessous présente le nombre de tombes de femmes, d’hommes, d’enfants et d’individus de sexe anatomique indéterminé, en fonction du nombre de matières non périssables comptabilisées dans les ensembles mobiliers :



Graphique 10 : Nombre de matières non périssables dans les tombes d’hommes, de femmes, de défunts adultes de sexe morphologique indéterminé et d’enfants. Un nombre similaire de tombes d’hommes et de femmes ne contiennent que 2 ou 3 matières. Les deux courbes ont d’ailleurs une allure similaire. Cependant, les tombes d’hommes ne peuvent pas contenir plus de 5 matières, alors que celles des femmes peuvent en comporter jusqu’à 10, tombes simples incluses. Les ensembles mobiliers d’enfants ont, encore une fois, un profil quantitatif similaire à celui des hommes, avec un maximum de 5 matières contenues dans une même sépulture.

Les ensembles mobiliers des tombes de femmes, d’hommes et d’enfants contiennent tous majoritairement 2 à 3 matières. Cependant, une différence importante apparaît lorsque le nombre maximum de matières par assemblage mobilier est considéré. En effet, le nombre maximum de matières est de 5 pour les ensembles des sépultures d’hommes et d’enfants et seuls ceux des femmes peuvent comporter de 6 à 10 matières. Cette différence se situe plus particulièrement au niveau de la « panoplie personnelle » des défunts. Celles associées à des hommes et à des enfants ne contiennent que jusqu’à 3 matières, alors que celles des femmes peuvent en détenir jusqu’à 7.

Le nombre de matières non périssable constitue donc un critère indicatif du genre sexuellement connoté féminin, pour les ensembles mobiliers contenant plus de 5 matières et plus de 3 matières pour la panoplie « personnelle » du défunt. Ce critère concerne cependant un nombre relativement restreint de tombes (quinze tombes de femmes).

Les critères mobiliers quantitatifs sont donc majoritairement indépendants du genre sexuellement connoté des défunts. En effet, les différences entre les ensembles mobiliers des tombes d'hommes et de femmes, au niveau de la quantité d'objets déposés, sont assez réduites. Seul le nombre de matières non périssables peut être considéré comme indicatif du genre sexuellement connoté féminin, mais le nombre de sépultures de femmes concernées est assez réduit.

Ainsi, après avoir examiné l'aspect quantitatif des ensembles mobiliers, la nature des différentes catégories d'objets présentes dans les tombes d'hommes, de femmes et d'enfants doit être maintenant étudiée.

II.II.2.3.2 Les critères mobiliers qualitatifs : des critères indicatifs limités à certaines catégories d'objets de la panoplie personnelle

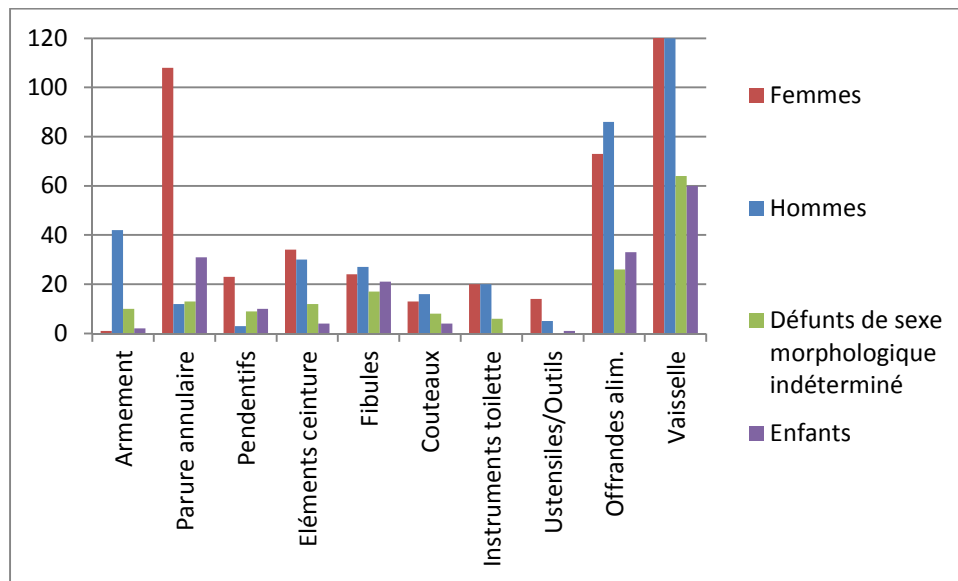
Comme cela a été précédemment observé, le nombre de catégories d'objets présent dans les sépultures est un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts. Il faut à présent examiner ces catégories de manière qualitative, c'est-à-dire quels types d'objets sont présents ou absents des tombes d'hommes, de femmes et d'enfants. Aussi, le cas échéant, les observations pourront être couplées avec des critères de nouveaux quantitatifs.

Certaines catégories d'objets ont été rassemblées en groupes plus larges, afin de faciliter, dans un premier temps, la lisibilité du graphique initial :

- Groupe « Armement » : les armes de poing (épées, poignards, fourreaux), les armes de jet (fers de lance/javelot, talons de lance/javelot), les éléments de bouclier (manipules, orles), les éléments d'archerie (pointes de flèches, carquois) et les casques ;
- Groupe « Parure annulaire » : les anneaux de cheville, les bagues, les boucles d'oreille, les bracelets et les torques ;
- Groupe « Ustensiles et outils » : les forces, les fusaïoles, les broyons, les haches, les pierres à aiguiser, les « fourchettes à chaudron », les aiguilles, les épingles, les silex taillés et les objets en terre cuite ;
- Groupe « Instruments de toilette » : les scalptoriums, les pinces à épiler et les rasoirs.

Le graphique ci-dessous présente donc le nombre de tombes de femmes, d'hommes, de défunts de sexe morphologique indéterminé et d'enfants comportant les principales catégories d'objets. Les éléments de char et de harnachements n'ont pas été inclus, du fait de leur

présence exclusive dans les tombes de trois femmes et d'un défunt de sexe morphologique indéterminé, car ce sont les seules à avoir bénéficié d'un examen anthropologique.



Graphique 11 : Nombre de tombes d'hommes, de femmes, de défunts de sexe anatomique indéterminé et d'enfants en fonction de chaque catégorie d'objets. Seules les catégories de l'armement et de la parure (parure annulaire et pendentifs) se retrouvent en majorité respectivement dans les tombes d'hommes et de femmes. A part ces deux catégories, toutes les autres sont présentes de manière équivalente dans les tombes d'hommes et de femmes. Quant aux tombes d'enfants, elles ne contiennent jamais d'instruments de toilette et comportent de façon uniquement ponctuelle des éléments de ceinture métalliques, des couteaux, des ustensiles et des armes.

D'une manière globale, la majorité des catégories d'objets se retrouve de façon équivalente dans les ensembles mobiliers des sépultures d'hommes et de femmes. Les catégories comprenant les éléments de ceinture, les fibules, les couteaux, les instruments de toilette, les offrandes alimentaires et la vaisselle sont présentes dans un nombre quasi similaire de tombes d'hommes et de femmes. Lorsque des différences entre le nombre de tombes de femmes et d'hommes sont constatées, elles ne dépassent jamais dix sépultures.

Les instruments de toilette sont par contre absents des tombes d'enfants et les éléments de ceinture, les couteaux et les ustensiles/outils ne s'y rencontrent qu'occasionnellement. Ces catégories d'objets sont donc indicatives d'un âge social à partir duquel l'individu était considéré et reconnu comme pouvant en être détenteur.

Les trois seules catégories à afficher une nette différence entre les tombes d'hommes et de femmes sont l'armement, la parure annulaire et les pendentifs. L'armement est exclu de toutes les tombes de femmes sauf une qui sera spécifiée. En revanche, un petit nombre d'hommes a tout de même été inhumé avec des éléments de parure. Ces trois catégories d'objets vont donc faire l'objet dès à présent d'une étude précise.

II.II.2.3.2.1 L'armement : un critère indicatif du genre sexuellement connoté masculin

L'armement constitue véritablement une catégorie d'objets à part. On la retrouve uniquement dans une tombe de femmes et deux d'enfants. La sépulture de femme (BLH 180 de Bucy-le-Long « La Héronnière » ; Desenne et al. 2010, p. 203-206) contient un petit poignard, déposé au niveau d'un coxal droit de porc. Sa position amène donc plutôt à le considérer comme étant utilisé, dans ce contexte, de manière identique à celle des couteaux, contrairement à sa fonction initiale.

Les deux tombes d'enfants qui possèdent de l'armement sont les sépultures 27 et 198 de Bucy-le-Long « La Héronnière » (*ibid.*, p. 47 et 238-239). L'âge au décès de ces défunts est estimé respectivement entre 5 et 9 ans et 7 et 11 ans. Les sépultures sont toutes les deux perturbées, la première par les labours et la deuxième par des terriers. Aucune trace de pillage n'est mentionnée. Elles détiennent chacune, comme élément d'armement, un seul talon de lance en fer d'une longueur de 7 cm environ. Et dans cette nécropole, un talon de lance, associé ou non à un ou plusieurs fer(s) de lance, a été retrouvé dans deux autres sépultures uniquement :

- BLH 21, qui était la tombe d'un défunt adulte de sexe morphologique indéterminé, et dont le talon de lance en fer (d'une longueur de 6,6 cm) est associé à un fer de lance. C'est la seule association fer/talon de lance de la nécropole ;

- BLH 221, qui est totalement bouleversée (le sexe morphologique du défunt est également indéterminé) et dont le talon de lance, d'une longueur de 10 cm, peut aussi être identifié à un outil.

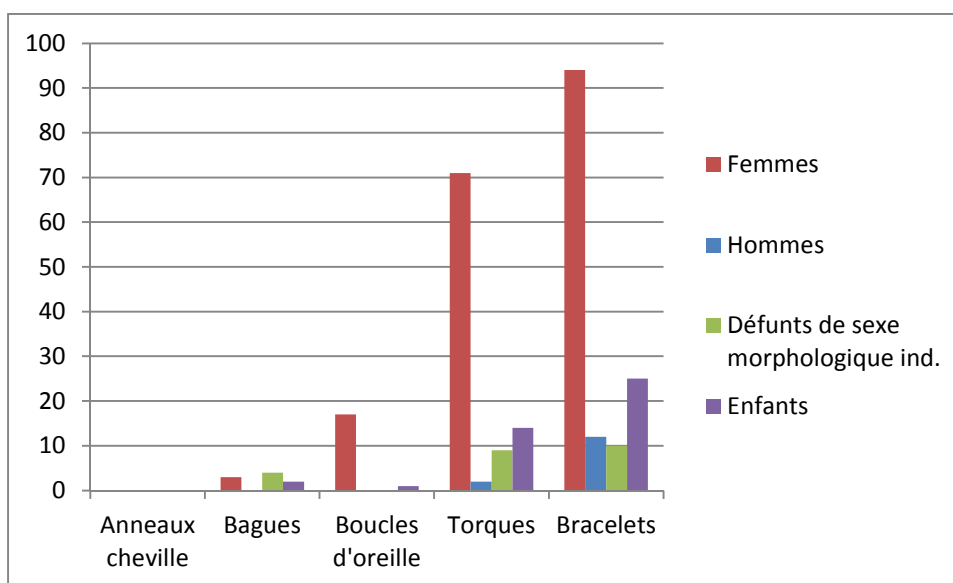
Ce n'est donc sans doute pas un hasard si les deux seules tombes d'immatrices à contenir un élément d'armement, ne comportent qu'un unique talon de lance, sans que le fer ne soit déposé (ou était-il peut-être en bois ?). Ces deux cas nuancent donc l'idée que les armes ne sont pas déposées dans les tombes d'enfants. Cependant, ce sont uniquement des dépôts « partiels » de lance, qui signalent peut-être un âge social, à partir duquel un individu immature pouvait être inhumé avec de l'armement métallique mais « non fonctionnel », du moins dans la nécropole de Bucy-le-Long.

L'armement peut donc être retenu comme un critère indicatif du genre sexuellement connoté masculin dans la représentation funéraire des individus. Il n'est cependant pas discriminant, car seulement un quart environ des tombes d'hommes du corpus, dont le sexe morphologique a été déterminé par examen anthropologique, en contiennent. Il est aussi

indicatif de l'âge social des individus, corrélé à leur âge biologique. Mais le fait qu'il ne soit pas présent dans l'ensemble des tombes d'hommes implique l'intervention d'autres variables sociale dans le choix, par les vivants, de déposer les éléments d'armement dans les sépultures.

II.II.2.3.2.2 La parure annulaire majoritairement déposée dans les tombes de femmes et dans certaines d'hommes

Le graphique ci-dessous permet d'observer la répartition des tombes de femmes, d'hommes, d'enfants et d'individus de sexe morphologique indéterminé en fonction des différentes catégories de parure annulaire :



Graphique 12 : Nombre de tombes d'hommes, de femmes, d'individus de sexe morphologique indéterminé et d'enfants en fonction des différentes catégories d'éléments de parure annulaire. Quelques tombes d'hommes contiennent des bracelets et/ou des torques uniquement. Les sépultures de femmes sont nombreuses à contenir des bracelets, des torques et des boucles d'oreille. Cependant, le nombre de tombes de défunts de sexe morphologique indéterminé qui possèdent une ou plusieurs bagues est un peu plus important que celui des tombes de femmes. La présence de bagues est donc un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts, dans l'état actuel des données. Pour les sépultures d'enfants, remarquons qu'un très faible nombre d'entre elles comportent une ou plusieurs bagues, ou des boucles d'oreille. Elles possèdent majoritairement des torques et/ou des bracelets

Aucun défunt, qui aurait bénéficié d'une diagnose sexuelle, n'a été inhumé avec des anneaux de cheville.

Les défunts qui portaient une ou plusieurs bague(s) sont seulement neuf dans ce corpus, ce qui constitue moins de 2 % de la totalité des tombes. Le nombre un peu plus élevé de défunts de sexe morphologique indéterminé invite à considérer cette catégorie d'éléments de parure comme étant indépendante du genre sexuellement connoté des défunts, pour le moment.

En tout cas, les enfants décédés à un âge relativement jeune pouvaient être inhumés avec une bague. Les deux immatures qui en possèdent sont âgés respectivement de 3 à 5 ans (BLH 69 de Bucy-le-Long « La Héronnière ») et de 5 à 10 ans (BLH 452 de Bucy-le-Long « La

Héronnière »). Les bagues sont donc, pour l'instant, un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts et de l'âge social, rapporté à l'âge biologique.

Les boucles d'oreille peuvent par contre être considérées comme un critère indicatif du genre sexuellement connoté féminin, étant donné qu'elles ne se retrouvent que dans des tombes de femmes. Cependant, comme pour l'armement, elles ne peuvent pas être considérées comme un critère discriminant, car seules certaines sépultures de femmes en contiennent.

L'anneau découvert dans la sépulture d'immatrice BLH 185 de Bucy-le-Long « La Héronnière » est en bronze, ouvert et à extrémités effilées. Sa localisation, à l'arrière du crâne, ne peut certifier son usage en tant que boucle d'oreille.

Les torques représentent la deuxième catégorie de parure annulaire la plus déposée dans les sépultures. 74 % d'entre eux ont été découverts dans des tombes de femmes, 2 % dans celles d'hommes, 9 % dans celles de défunts de sexe morphologique indéterminé et 15 % dans celles d'enfants. Ils constituent donc un critère indicatif du genre sexuellement connoté féminin, étant donné leur présence majoritaire dans les tombes de femmes. Mais le dépôt du torque dans les sépultures de femmes ne concerne que 46 % de la totalité des défuntes.

La présence de torque dans les tombes d'enfants n'est pas réellement fréquente dans les tombes de ce corpus (16 %). De plus, les enfants de tout âge ont pu être dotés d'un torque, ce qui exclut l'existence d'une limite d'âge social pour pouvoir être inhumé avec un torque, dans les nécropoles champenoises.

Enfin, les bracelets constituent la catégorie la plus courante parmi les parures annulaires, puisqu'ils sont présents dans 30 % des tombes du corpus de cette analyse. La proportion de leur dépôt varie considérablement entre les tombes de femmes, d'hommes, de défunts de sexe morphologique indéterminé et d'enfants. Elle est respectivement de 61 %, 8 %, 11 % et 29 %.

Parmi les douze hommes dont les ensembles mobiliers contiennent des bracelets, huit (dont deux à ensemble sépulcral bouleversé) possèdent un seul bracelet. Quatre hommes ont été inhumés avec une paire de bracelets, porté chacun à un avant-bras. En ce qui concerne les femmes, le nombre de bracelets qui leur est associé est plus divers. 46 % de femmes ont été inhumées avec un unique exemplaire et 49 % détiennent deux bracelets. Le rapport est donc

similaire. Les 5 % restant sont constitués de deux femmes portant trois bracelets, une inhumée avec quatre bracelets et deux avec un ou deux brassards d'armilles.

Aussi, le nombre de bracelets contenus dans une tombe est un critère indicatif du genre sexuellement connoté féminin, à partir de deux bracelets. En effet, le très faible nombre d'hommes enterrés avec une paire de bracelets ne permet pas de considérer ce critère comme étant indépendant. En revanche, le nombre un peu plus important d'hommes associés à un seul bracelet invite à retenir le critère de la présence d'un bracelet comme étant indépendant du genre sexuellement connoté des défunts.

D'un point de vue typologique, la différenciation entre les bracelets portés par les femmes et ceux des hommes n'est pas véritablement nette. Quatorze des seize exemplaires découverts dans les tombes d'hommes sont en bronze, les deux autres en fer. Leur facture est globalement assez simple et ils peuvent être classés en quatre groupes représentés sur la figure ci-dessous :

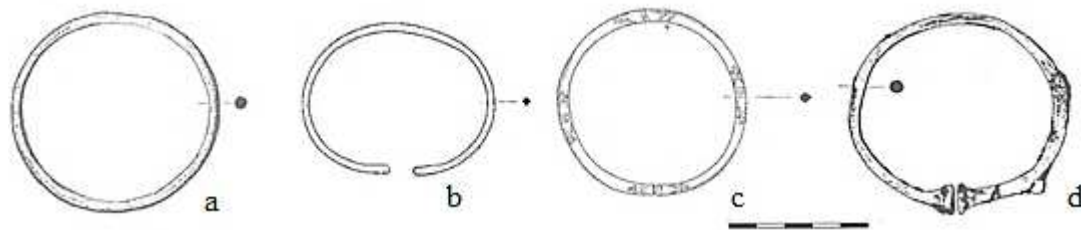


Figure 16 : Types de bracelets retrouvés dans les sépultures d'hommes. Seul le type « a » se rencontre rarement dans les tombes de femmes, les autres étant plus courants. En revanche, les bracelets portés par les hommes sont uniquement des types simples qui ne sont jamais tubulaires ou à décor moulé, par exemple.

- Le type « a » est un bracelet fermé en bronze, de section circulaire (2 exemplaires) ou plano-convexe (2 exemplaires), dépourvu de décor. Il est toujours porté seul. C'est un type peu courant dans les tombes de femmes (6 exemplaires, dont un à décor incisé sur le jonc) mais tout de même présent.

- Le type « b » (6 exemplaires) est en bronze, ouvert, terminé par des extrémités peu marquées portant parfois quelques incisions transversales. La forme de la section est variée : circulaire, losangique ou lenticulaire. Il peut être porté seul ou en paire à chaque avant-bras. Ce type de bracelet est assez simple et il se retrouve fréquemment dans les tombes de femmes, porté également seul ou en paire.

- Le type « c » (4 exemplaires) est en bronze, ouvert, à extrémités simples, de section losangique. Le jonc et les tampons présentent un décor géométrique incisé plus ou moins

couvrant. Dans les deux tombes où ils ont été découverts, ils étaient portés en deux exemplaires, chacun à un avant-bras. C'est également un type courant dans les tombes de femmes.

– Le type « d » (2 exemplaires) est un bracelet en fer, ouvert, présentant des extrémités plus ou moins élargies. Il est porté en exemplaire unique. Seules deux tombes de femmes, comportent également un bracelet de ce type.

Aussi, dans l'état actuel des données, les seuls critères indicatifs du genre sexuellement connoté féminin relatifs à la typologie des bracelets sont liés à la facture générale des bracelets et à la nature de certains décors. En effet, aucune tombe d'homme ne comporte de bracelets tubulaires ou à jonc torsadés. Les bracelets à systèmes de fermeture sont exclusivement découverts dans les tombes de femmes. Les décors moulés semblent aussi réservés, pour le moment, aux femmes. Plusieurs types, différents en fonction des phases chronologiques, semblent donc destinés uniquement à certaines tombes de femmes. La catégorie d'objet que constituent les bracelets ne peut donc pas représenter à elle seule un critère indicatif du genre sexuellement connoté féminin. Les différences apparaissent à des niveaux d'analyse qui sont le nombre (à partir de deux exemplaires) et certains types particuliers ornés.

En ce qui concerne les tombes d'enfants, vingt-cinq étaient pourvues de bracelet(s), dont dix-sept avec un seul exemplaire et huit avec deux exemplaires. Les types principaux de bracelets associés aux enfants sont majoritairement les plus simples, mais des types plus travaillés peuvent tout de même se rencontrer.

Ainsi, pour résumer les résultats obtenus pour la parure annulaire, seules les bagues constituent un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts. En effet, un nombre un peu plus important de tombes de défunts de sexe morphologique indéterminé en possèdent, par rapport à celles de femmes. Il n'est donc pas possible de statuer pour le moment.

Les boucles d'oreille forment un critère indicatif du genre sexuellement connoté féminin, car elles ne sont jamais associées à des hommes. Elles sont aussi très peu présentes dans les ensembles mobiliers des sujets immatures.

Les torques et les bracelets sont également des critères indicatifs du genre sexuellement connoté féminin, puisqu'ils se retrouvent majoritairement dans les tombes de femmes. Néanmoins, les hommes ne semblent pas en être totalement exclus et les enfants peuvent

aussi en porter, même si la fréquence est plus faible que pour les femmes. En ce qui concerne les bracelets, ils deviennent des éléments réellement indicatifs du genre féminin lorsqu'ils sont retrouvés par deux ou plus et quand leur facture est complexe.

Ce constat ayant été établi, il faut maintenant examiner la dernière catégorie de parure, à savoir les pendentifs.

II.II.2.3.2.3 Les pendentifs : un critère indicatif du genre féminin mais retrouvé dans quelques sépultures d'hommes.

Des pendentifs ont été découverts dans 45 tombes du corpus. 51 % d'entre elles sont des sépultures de femmes, 7 % des sépultures d'hommes, 22 % des sépultures d'enfants et 20 % des tombes de défunts dont le sexe morphologique n'a pas pu être déterminé. Il est donc possible de les considérer comme un critère indicatif du genre sexuellement connoté féminin.

Cependant, ce résultat doit être nuancé étant donné la proportion élevée de défunts de sexe morphologique indéterminé inhumés avec des pendentifs. De plus, un pourcentage non négligeable de sépultures d'hommes contient un ou plusieurs pendeloques. En revanche, l'âge du défunt n'est visiblement pas en compte dans le fait d'être enterré avec des pendentifs, car des individus de toutes les classes d'âge peuvent en posséder.

Par conséquent, les armes, les éléments de parure annulaires et les pendentifs constituent des catégories d'objets impliquées dans la différenciation sociale entre les hommes et les femmes. Elles ont donc été utilisées collectivement, par les groupes humains de l'âge du Fer champenois, pour distinguer et représenter les individus en fonction de la reconnaissance de leur catégorie de genre sexuellement connoté. La présence d'éléments d'armement représente un critère indicatif du genre sexuellement connoté masculin, ainsi qu'un critère indicatif de l'âge social d'un individu, corrélé à son âge biologique, lorsque des armes fonctionnelles ont été déposées dans sa sépulture.

La présence d'éléments de parure annulaire et de pendentifs est un critère indicatif du genre sexuellement connoté féminin, à part les bagues qui sont indépendantes du genre, dans l'état actuel des données. La corrélation avec un âge est indéterminable, puisque des défunts de tout âge ont pu être inhumés avec ces éléments de parure. Mais les boucles d'oreille sont, d'une manière générale, très peu déposées dans les sépultures d'enfants.

Cependant, il est important de souligner dès à présent le caractère uniquement indicatif de ces catégories d'objets dans la représentation du genre sexuellement connoté des défunts. En

effet, la présence de ces éléments dans une tombe renseigne le genre du défunt, établi à partir de la corrélation plus ou moins courante entre ces objets et des individus d'un des deux sexes anatomiques. Mais cela ne veut pas dire que le sexe anatomique du défunt sera corrélé lui aussi à la catégorie de genre représentée dans son ensemble funéraire. Preuve en est le petit nombre d'hommes inhumés avec des éléments de parure indicatifs du genre féminin.

En outre, les critères mobiliers indicatifs du genre sexuellement connoté des défunts se retrouvent dans un nombre limité de tombes d'hommes et de femmes. Ils ont donc été réservés avant tout à des groupes particuliers de la population funéraire, selon des facteurs sociaux qu'il faut chercher à déterminer archéologiquement.

Ainsi, le niveau d'implication des autres catégories d'objets dans la distinction funéraire entre les hommes et les femmes doit maintenant être examiné.

II.II.2.3.2.4 Un tournant à La Tène B2 pour l'implication des éléments de ceinture dans la différenciation hommes/femmes

Les défunts ayant bénéficié d'un examen anthropologique et possédant des éléments de ceinture métallique sont pour 42 % d'entre eux des femmes et 38 % des hommes. Le rapport est donc équivalent. En revanche, seuls 5 % d'enfants ont été inhumés avec des éléments de ceinture.

Ces ceintures ont fait l'objet d'une publication (Belard 2012), dans laquelle les différences typologiques entre les ceintures d'hommes et de femmes ont été examinées. Lors de cette étude, il est apparu que les types de ceinture sont très majoritairement similaires pour les hommes et les femmes jusqu'à La Tène B2. Ces types, principalement constitués de un à plusieurs anneaux, sont de facture relativement simple. En revanche, dès la deuxième moitié du IV^e siècle av. J.-C., les ceintures semblent investies d'une signification et d'un intérêt nouveaux et particuliers. Ceci se traduit d'abord par une augmentation du nombre de tombes concernées par le dépôt de ceintures à éléments métalliques. Ce phénomène va aussi de pair avec une augmentation de la masse de métal dévolue à leur fabrication. Et c'est uniquement à partir de La Tène B2 que des types particuliers de ceintures sont réservés de manière plus courante soit aux femmes, soit aux hommes.

Les ceintures constituent donc un critère indicatif du genre sexuellement connoté des défunts seulement à partir de La Tène B2, en même temps qu'elles semblent être porteuses de significations sociales et symboliques nouvelles.

Il existerait également un âge social à partir duquel les défunts peuvent être inhumés avec des éléments de ceinture métalliques, et ce pour l'ensemble de la période étudiée. En effet, seules quatre tombes d'enfants possédant des éléments de ceinture ont été recensées dans ce corpus. Elles représentent toutes des cas particuliers, notamment parce qu'il n'est pas possible de certifier que l'élément de ceinture ait été véritablement porté.

Parmi ces quatre tombes, une est totalement bouleversée (BLH 111 de Bucy-le-Long « La Héronnière »). La seconde contenait une agrafe de ceinture en fer, mais disposée au niveau des pieds de l'enfant (MT 118 de Manre « Le Mont Troté »). La troisième était celle d'un sujet âgé de 12 à 18 ans (BLH 55 de Bucy-le-Long « La Héronnière ») qui est donc immature d'un point de vue anthropologique, mais dont l'âge au décès est tout de même assez avancé. En fait, seule la sépulture 57 de Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » (Aube), celle d'un enfant de 3 à 5 ans, contenait une ceinture métallique. Mais elle était disposée sur le bassin du défunt, en position visiblement non fonctionnelle. Son contexte est datable de La Tène B2, voire du début de La Tène C1 (Millet 2008).

De ce fait, le port de ceintures à éléments métalliques peut avoir été réservé aux défunts adultes. Mais il est très difficile, dans l'état actuel des données, d'établir une limite d'âge précise.

Les éléments de ceinture métalliques constituent donc un critère indicatif du genre sexuellement connoté des défunts uniquement à partir de La Tène B2. Cette catégorie d'objets illustre ainsi le fait qu'un type d'objet ne participe pas de façon immuable et intemporelle à la distinction reconnue socialement entre les hommes et les femmes. Cette catégorie doit donc être investie au préalable par le groupe humain d'une signification symbolique particulière. Et elle est, de plus, pratiquement exclue des sépultures d'enfants.

II.II.2.3.2.5 Les fibules indicatives du genre sexuellement connoté féminin à partir de trois exemplaires

Parmi les tombes comportant des fibules, 27 % sont des tombes de femmes, 30 % d'hommes et 24 % d'enfants. Autrement dit, la présence de fibules est quasiment similaire dans les ensembles sépulcraux des femmes et des hommes, mais aussi des enfants. Ce premier résultat amène donc à s'intéresser à des niveaux d'analyse plus précis.

En fait, le nombre de fibules peut être considéré comme un critère indicatif du genre sexuellement connoté féminin à partir de trois exemplaires uniquement. En effet, aucune sépulture d'homme ne contient plus de trois fibules. Et les tombes de femmes peuvent

contenir jusqu'à quatre fibules. Elles sont fabriquées aussi à partir d'un nombre de matières plus important. En ce qui concerne les enfants, seules deux tombes (sépultures 38A de Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » et BLH 367 de Bucy-le-Long « La Héronnière ») comportent trois fibules, seulement en fer. Ces contextes sépulcraux sont contemporains de ceux des femmes présentant aussi trois à quatre fibules.

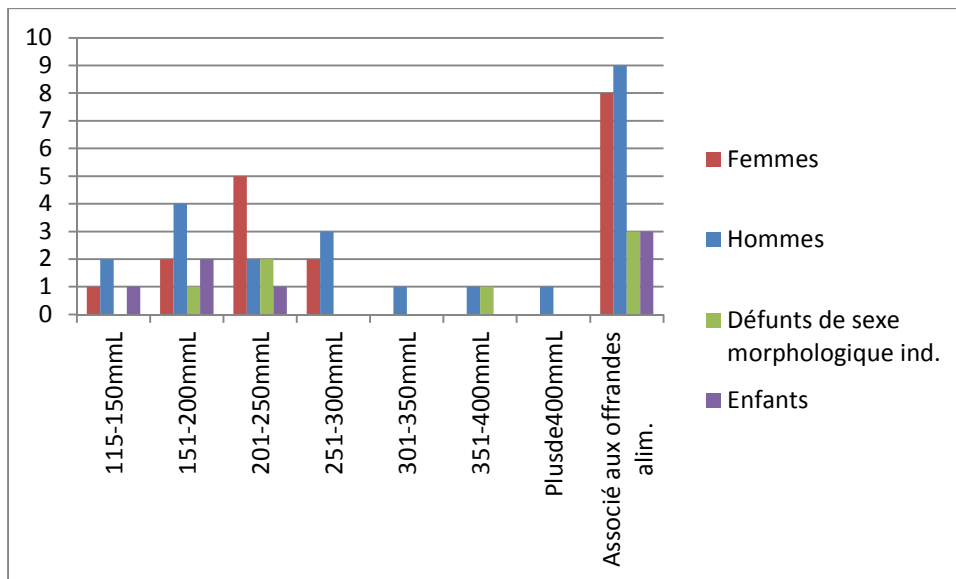
Ainsi, une dotation particulière en fibules semble se dessiner entre les défunts en fonction de leur genre sexuellement connoté et de leur âge. Mais le nombre de données exploitables étant faible, il est difficile d'aller plus loin dans l'analyse. La présence d'une chaîne reliant deux fibules semble aussi propre aux tombes de femmes, mais sa fréquence est très réduite. Une tombe d'enfant (BLH 452 de Bucy-le-Long « La Héronnière ») en contient également.

II.II.2.3.2.6 Des coutelas réservés à certains hommes et une même localisation des couteaux pour les individus des deux sexes anatomiques

Comme pour les fibules et les ceintures, la proportion de femmes et d'hommes inhumés avec un couteau est similaire (respectivement 34 % et 40 %). En revanche, les couteaux déposés dans les tombes d'enfants sont assez peu courants (10 % d'enfants concernés).

Seuls trois couteaux portaient des traces d'un fourreau en bois, dont deux appartenaient à une sépulture d'homme (Ro 93 d'Aure « Les Rouliers » et BLH 386 de Bucy-le-Long « La Héronnière ») et un à une tombe de femme (BLH 451 de Bucy-le-Long « La Héronnière »). Il est donc difficile de considérer que la présence d'un fourreau est majoritairement associée aux sépultures d'hommes.

La seule différence qu'il est possible d'observer se situe en fait au niveau de la dimension des couteaux, car ils sont associés aux offrandes alimentaires de manière équivalente entre les sépultures d'hommes et celles des femmes :



Graphique 13 : Nombre de tombes de femmes, d'hommes, de défunts de sexe morphologique indéterminé et d'enfants, en fonction de la longueur du couteau conservée et de leur association avec les offrandes animales. Les couteaux déposés dans les tombes de femme ne semblent pas dépasser 30 cm de longueur dans ce corpus. Mais ce résultat doit être relativisé, car seuls 3 couteaux placés dans des tombes d'hommes ont une longueur dépassant 30 cm. Notons aussi que très peu de sépultures d'enfants contiennent un couteau. Il ne dépasse d'ailleurs jamais 25 cm de longueur dans ces tombes. Enfin, la position du couteau dans la sépulture et le fait qu'il soit associé, ou non, au dépôt d'offrandes alimentaires ne sont pas des critères de différenciation entre les tombes d'hommes et de femmes.

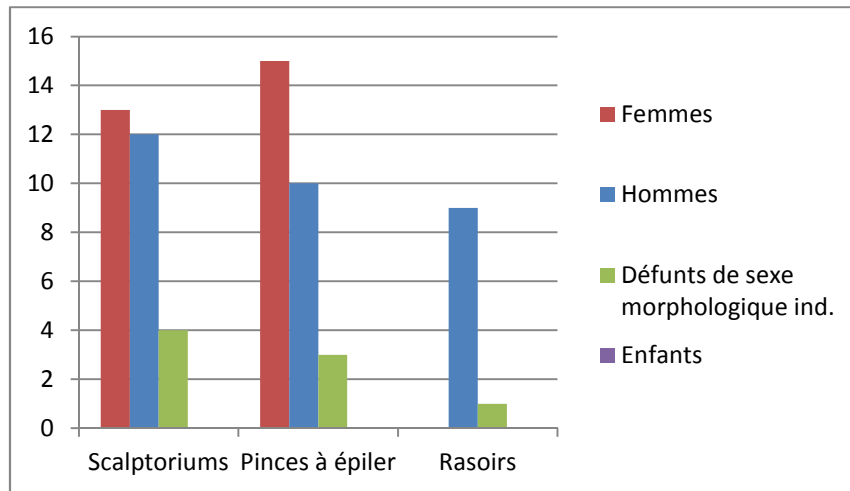
Les couteaux présents dans les tombes d'hommes sont les seuls à avoir une longueur conservée supérieure à 30 cm. Cette observation doit néanmoins être nuancée, étant donné d'une part le nombre très réduit de cas sur lesquels elle repose (3 couteaux) et, d'autre part, l'état de conservation hétérogène des couteaux en général. Il conviendra donc de l'affirmer ou de la remettre en cause dans les prochaines études. Par ailleurs, les couteaux sont peu fréquents dans les tombes d'enfants (4 cas) et leur longueur conservée ne dépasse pas 25 cm.

En revanche, l'association privilégiée des couteaux aux offrandes alimentaires est commune aux tombes de femmes, d'hommes et d'enfants. Sur les 38 couteaux dont la position a pu être précisée, 60 % sont associés aux offrandes alimentaires, en proportion équivalente pour les tombes de femmes (61 %) et d'hommes (56 %). Les positions des couteaux par rapport au corps du défunt sont également variées et aucune différenciation n'intervient à ce niveau-ci.

Étant donné le nombre réduit de cas impliqués, il est difficile de retenir les couteaux d'une longueur supérieure à 30 cm comme étant indicatifs du genre masculin. La présence de couteaux, quels que soient leurs types et leur localisation, constitue donc, pour le moment, un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts.

II.II.2.3.2.7 Les instruments de toilette : des rasoirs exclus des tombes de femmes

Les instruments de toilette comprennent les scalptoriums, les pinces à épiler ainsi que les rasoirs. Leur présence a été identifiée dans 46 tombes, soit seulement 10 % environ du corpus de cette étude. De plus, leurs contextes sépulcraux permettent de les dater majoritairement de La Tène A. Voici leur répartition dans les tombes de femmes, d'hommes, de défunts de sexe morphologique indéterminé et d'enfants :



Graphique 14 : Nombre de tombes de femmes, d'hommes, d'enfants et de défunts de sexe morphologique indéterminé possédant une des différentes catégories d'instruments de toilette. Aucune tombe d'enfant ne possède un instrument de toilette quel qu'il soit. Les sépultures de femmes ne contiennent pas de rasoir, mais cela reste à confirmer avec un corpus plus large. En revanche, aucune différence n'apparaît entre les scalptoriums et les pinces à épiler déposés dans les tombes d'hommes et de femmes.

Le premier résultat à souligner est qu'aucun instrument de toilette n'a été déposé dans une tombe d'enfant. Ils constituent donc un critère indicatif de l'âge social des défunts, réservé aux individus considérés socialement comme matures. Ce critère n'est cependant pas discriminant, car seule une petite proportion de tombes d'adultes en possède.

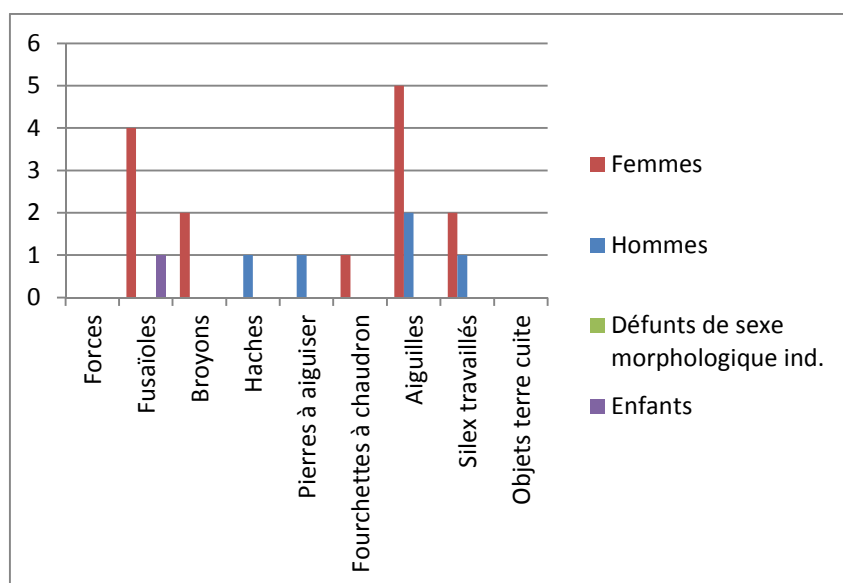
Ensuite, les rasoirs ne se rencontrent jamais dans les tombes de femmes. Cette catégorie d'objets peut donc être considérée comme un critère indicatif du genre masculin.

En revanche, les scalptoriums et les pinces à épiler sont présents de manière similaire dans les tombes de femmes et d'hommes. L'association entre les deux objets est également aussi fréquente dans les tombes de femmes (8 sépultures) que d'hommes (7 tombes). Cependant, seules deux sépultures de femmes, dans ce corpus, contiennent des scalptoriums associant un métal (bronze ou fer) à une autre matière (ambre, corail ou os) et dépassant les 10 cm de longueur conservée. Mais ces cas sont trop peu nombreux pour être retenus comme des critères fiables.

Les scalptoriums et les pinces à épiler sont donc des critères indépendants du genre sexuellement connoté des défunts, pour le moment. Seuls les rasoirs constituent un critère indicatif du genre masculin.

II.II.2.3.2.8 Les ustensiles/outils : quelques sépultures d'hommes avec des aiguilles de couture

Les ustensiles et les outils regroupent différentes catégories d'objets, dont voici la répartition dans les tombes de femmes, d'hommes, d'individus de sexe indéterminé et d'enfants :



Graphique 15 : Nombre de tombes d'hommes, de femmes, d'enfants et de défunts de sexe anatomique indéterminé en fonction de chaque catégorie d'ustensiles et d'outils. Le nombre de tombes concerné est très faible pour chaque catégorie. Notons toutefois que seule une fusaïole a été déposée dans une tombe d'enfant. Les broyons et les fusaïoles semblent d'ailleurs plus associés aux tombes de femmes. En revanche, deux sépultures d'hommes contiennent une aiguille, pour cinq de femmes.

Etant donné le nombre très réduit de défunts concernés par le dépôt de ces catégories d'objets, il est difficile d'énoncer des résultats globaux. Les ustensiles et les outils soulignent donc plutôt l'individualité de chaque défunt, comme cela a pu être observé pour les différences de position et d'orientation des corps. Et les instruments liés au filage et à la couture ne paraissent pas réservés aux tombes de femmes. En effet, une tombe d'enfant (BLH 436 de Bucy-le-Long « La Héronnière »), âgé de 6 à 10 ans lors de son décès, contenait une fusaïole. De plus, deux tombes d'hommes (BLH 59 de Bucy-le-Long « La Héronnière » et sépulture 8 de Quilly « Le Fichot ») comportaient chacune une aiguille en bronze.

Par conséquent, les catégories d'objets constituant la « panoplie personnelle » des défunts sont peu nombreuses à être impliquées dans la distinction sociale des individus sur la base de leur sexe anatomique. Seuls les rasoirs peuvent être considérés véritablement comme un critère indicatif du genre masculin. Les ceintures sont utilisées pour matérialiser cette différenciation seulement à partir de La Tène B2. Enfin, les assemblages de trois à quatre fibules sont associés uniquement à des femmes.

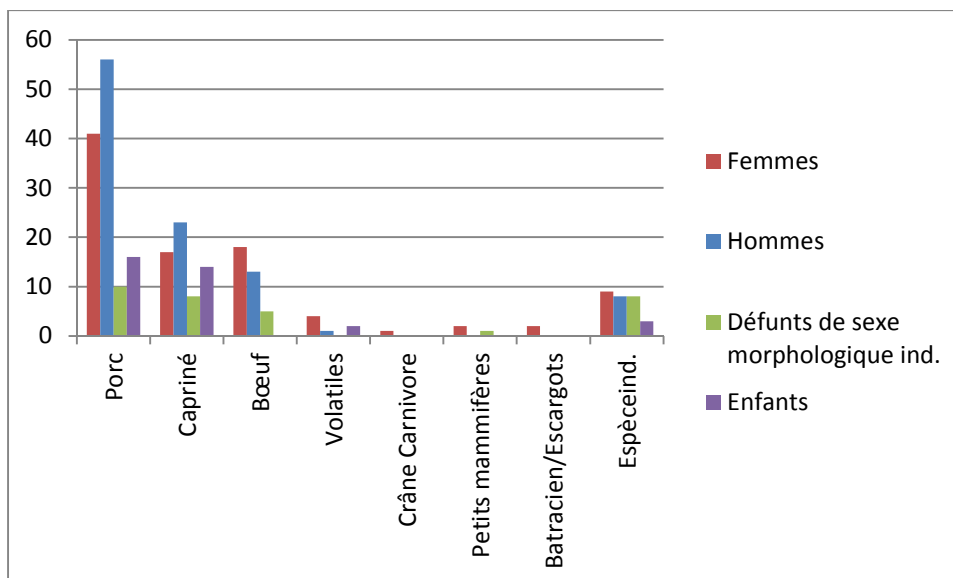
Les couteaux, ainsi que les scalptoriums et les pinces à épiler, sont retrouvés de manière similaire dans les tombes d'hommes et de femmes. Les ustensiles et les outils, quant à eux, sont présents dans un nombre très réduit d'ensembles sépulcraux. Aussi, ils ont pu avoir été utilisés avant tout pour souligner un aspect particulier de l'identité sociale de chaque défunt, sans que celui-ci ne se réfère nécessairement au genre.

Il faut désormais s'intéresser aux deux dernières catégories d'objets entrant dans la composition des ensembles mobiliers de ce corpus, à savoir les offrandes animales et les vases en céramique.

II.II.2.3.2.9 Une grande similarité entre les dépôts d'offrandes alimentaires des tombes de femmes et d'hommes

Les offrandes alimentaires sont présentes dans 218 tombes du corpus étudié, soit 45 % de la totalité des sépultures. 36 % sont des tombes de femmes, 39 % d'hommes, 12 % de défunts de sexe morphologique indéterminé et 16 % d'enfants. La proportion de sépultures de femmes et d'hommes contenant des offrandes animales est donc tout à fait comparable. En revanche, celle des tombes d'enfants est beaucoup plus faible.

Le premier critère observé, relatifs aux offrandes animales, est la répartition des espèces animales en fonction de leur présence dans les tombes de femmes, d'hommes, de défunts de sexe indéterminé et d'enfants :



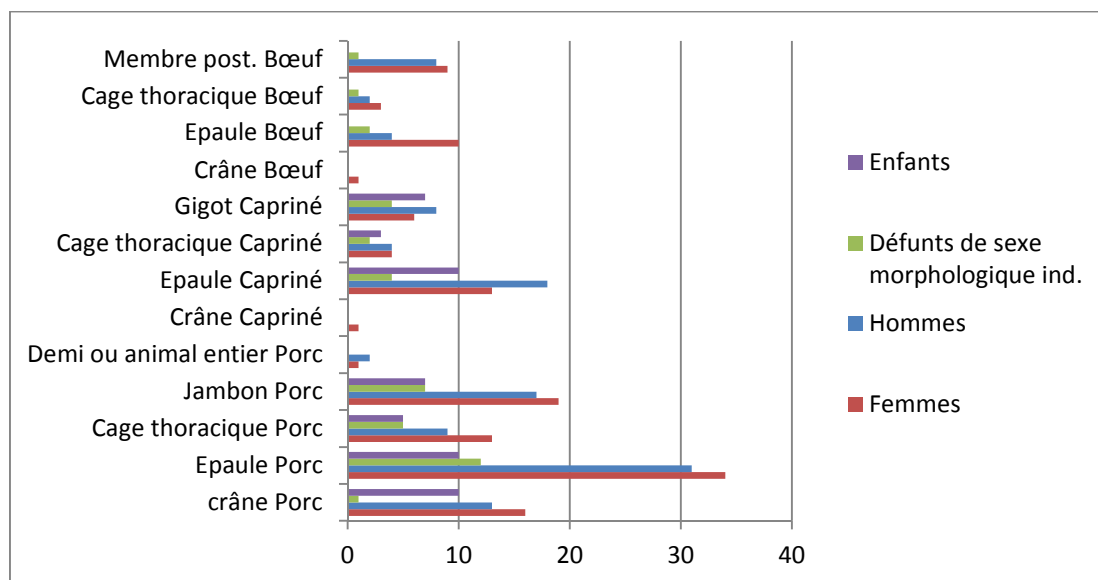
Graphique 16 : Nombre de tombes de femmes, d'hommes, d'enfants et d'individus de sexe morphologique indéterminé en fonction de chaque espèce animale constitutive des dépôts alimentaires. Les tombes d'hommes contiennent un peu plus de porc et de capriné que celles des femmes, qui elles comportent un peu plus fréquemment du bœuf. Mais les différences sont très minimales. Un très faible nombre de sépultures de femmes contiennent d'autres espèces que les trois précédemment citées. Enfin, dans ce corpus, les tombes d'enfants ne contiennent pas de bœuf.

Les espèces animales les plus courantes dans les offrandes alimentaires sont le porc, les caprinés et le bœuf. La fréquence de ces espèces est à peu près équivalente pour les tombes de femmes et d'hommes, avec tout de même quelques faibles disparités. Les hommes reçoivent un peu plus souvent du porc (25 % d'hommes contre 19 % de femmes) et du mouton ou de la chèvre (respectivement 10 % et 8 %). En revanche, le bœuf est attesté dans un nombre légèrement plus important de tombes de femmes (8 %) que d'hommes (6 %). De plus, il ne paraît pas être présent dans les tombes d'enfants de ce corpus. Mais ces différences sont très minimales et n'impliquent pas plus d'une dizaine de sépultures pour chaque espèce.

Les associations de ces trois espèces dans un même dépôt alimentaire est également similaire entre les tombes d'hommes et de femmes, à part la combinaison capriné/bœuf qui ne se rencontre que dans une tombe de femme (BLH 447 de Bucy-le-Long « La Héronnière »). L'association des trois espèces se retrouve aussi uniquement dans trois tombes de femmes (BLH 196, 208 et 441 de Bucy-le-Long « La Héronnière »). Mais étant donné le petit nombre de cas concernés, ces observations ne peuvent pas constituer des critères indicatifs du genre sexuellement connoté féminin. Il en est d'ailleurs de même pour les autres espèces animales déterminées, telles que les volatiles ou les batraciens par exemple, qui ont été déposées uniquement auprès de quelques femmes dans ce corpus.

Ainsi, la présence d’offrandes alimentaires, ainsi que les espèces animales constitutives des dépôts, forment donc un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts pour cette étude.

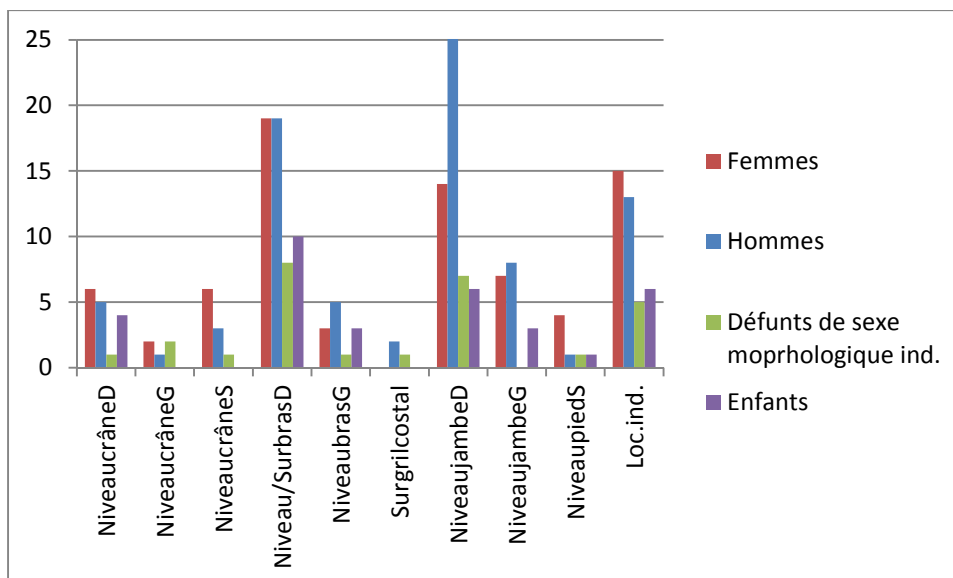
Il convient également d’examiner si des niveaux de distinction existent en fonction des parties anatomiques principales des trois espèces dominantes :



Graphique 17 : Nombre de tombes d’hommes, de femmes, d’enfants et de défunts de sexe anatomique indéterminé en fonction de chaque partie anatomique animale déposée. Lorsque des différences apparaissent entre les dépôts des hommes et des femmes, elles ne représentent jamais plus de 10 tombes, ce qui permet de constater qu’aucune véritable différence n’apparaît entre les dépôts d’offrandes animales des sépultures d’hommes et de femmes. Il en est de même entre les dépôts des tombes d’adultes et de sujets d’immatures, à l’exception de l’absence d’un porc entier et de bœuf dans les sépultures d’enfants de ce corpus, comme cela a été précédemment mentionné.

Le choix de déposer préférentiellement dans une sépulture une partie particulière d’un animal n’est pas corrélé au genre sexuellement connoté des défunts. Les différences entre les dépôts des tombes d’hommes et de femmes sont très minimales (pas plus de 10 tombes concernées dans chaque cas). Les enfants peuvent aussi avoir été inhumés avec la grande majorité des parties animales, excepté un porc entier et toutes les parties d’un bœuf.

Pour finir l’analyse des offrandes animales, la proportion de tombes d’hommes, de femmes, d’enfants et d’individus de sexe morphologique indéterminé doit être maintenant examinée en fonction des différentes localisations des offrandes animales par rapport au corps du défunt :



Graphique 18 : Nombre de tombes de femmes, d'hommes, d'enfants et de défunts de sexe morphologique indéterminé en fonction de la localisation des offrandes animales dans les fosses. Aucune distinction réellement importante n'apparaît pour la localisation des offrandes animales dans les sépultures de femmes et d'hommes. Lorsqu'une différence est constatée, 10 tombes au maximum sont impliquées.

Encore une fois, aucune différence véritablement significative dans la localisation des offrandes animales des sépultures d'hommes et de femmes ne peut être mise en évidence. Les offrandes alimentaires tendent à être déposées un peu plus fréquemment au niveau du crâne et des pieds des femmes, mais ce n'est pas exclusif. De même, elles sont plus couramment localisées le long de la jambe droite des hommes, mais cette position est aussi une des plus communes pour les femmes. Le dépôt le long des membres droits, plutôt que gauches, est même le plus courant dans l'ensemble des tombes, même dans celles des individus immatures.

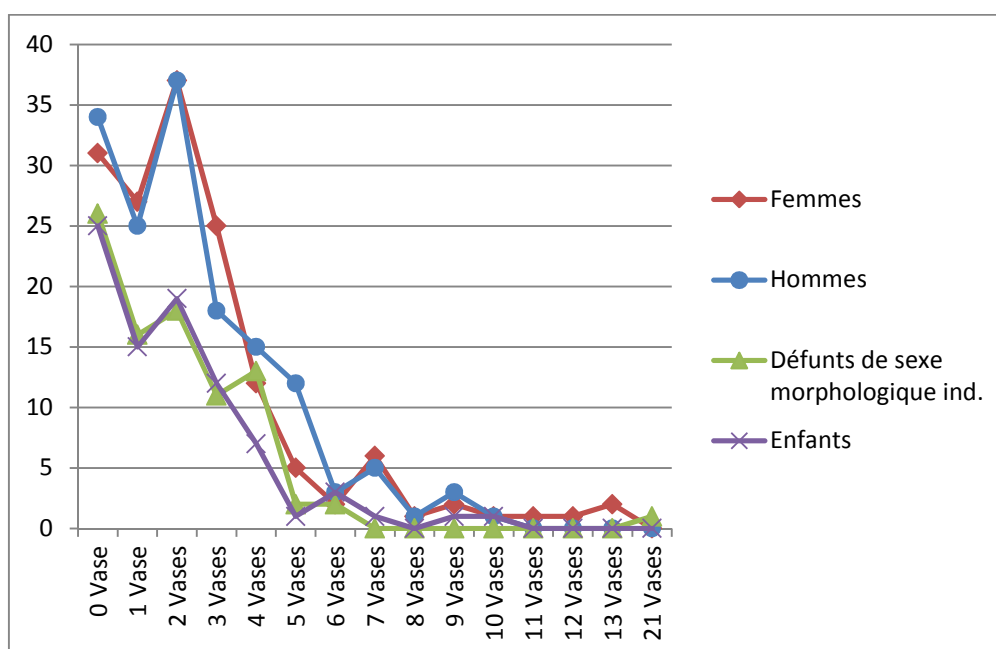
La totalité des critères associés aux offrandes animales représente donc un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts, car aucune distinction notable n'apparaît entre les dépôts alimentaires des sépultures d'hommes et de femmes.

II.II.2.3.2.10 Une grande similitude des dépôts céramiques des tombes de femmes et d'hommes

La vaisselle céramique constitue la catégorie d'objets la plus couramment déposée dans les ensembles sépulcraux du corpus, avec 366 tombes qui représentent 76 % de la totalité des sépultures. Les proportions de tombes de femmes, d'hommes, d'individus de sexe morphologique indéterminé et d'enfants contenant de la vaisselle sont très homogènes (respectivement 79 %, 78 %, 71 % et 70 %).

Les différents types de vases ont été déterminés en grande partie suivant la typologie développée par S. Desenne dans la monographie de la nécropole de Bucy-le-Long (Desenne et al. 2010 ; planches mises dans l'index technique). Ce choix a été motivé par le fait que cette typologie est établie à partir de critères non seulement morphologiques, mais également métriques. Il en est de même pour les décors. Ceci permet donc d'uniformiser les données entre les auteurs. Mais il faut malgré tout préciser que les dimensions des vases du corpus, quand elles n'ont pas été indiquées, ont été calculées à partir des planches de mobilier. Elles ne sont donc pas nécessairement exactes, mais offrent tout de même une base de travail satisfaisante.

Le graphique ci-dessous présente le nombre de vases céramiques par tombes de femmes, d'hommes, de défunts de sexe morphologique indéterminé et d'enfants :



Graphique 19 : Nombre de tombes de femmes, d'hommes, d'enfants et de défunts de sexe anatomique indéterminé en fonction du nombre de vases céramiques déposés auprès des défunts. Les courbes ont une allure tout à fait similaire. Il est d'ailleurs possible de noter deux effets de « décrochage » communs à toutes les courbes au niveau de 2 et 7 vases. Le nombre de vases contenus dans une sépulture est donc un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts.

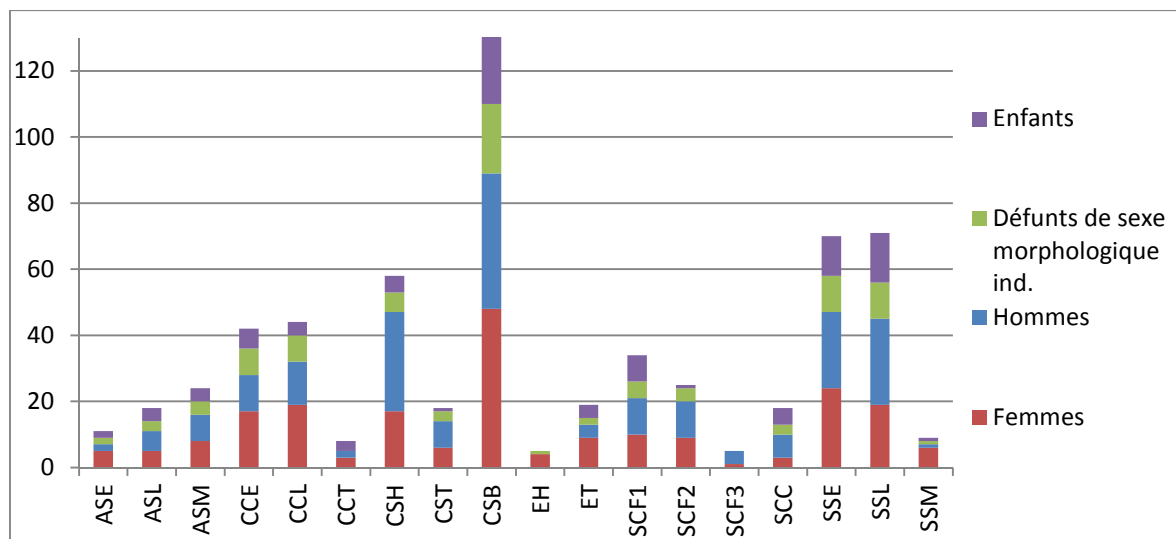
Les courbes obtenues ont une allure véritablement analogue. Deux points de « décrochage » sont d'ailleurs similaires à toutes les courbes. Ils se situent aux niveaux de 2 et 7 vases. Les quelques décalages qui apparaissent entre les tombes d'hommes et de femmes sont de l'ordre de cinq tombes environ. Seules quatre tombes de femmes possèdent un nombre de céramiques supérieur à 10, dont deux sont des tombes à char de Bucy-le-Long

(BLH 114 et BFT 150) et deux sont des sépultures simples partiellement ou totalement bouleversée (BLH 180 et BFT 245 de Bucy-le-Long « La Héronnière » et « La Fosse Tournise »). La sépulture monumentale à crémation BLH 364 de Bucy-le-Long, dont le sexe morphologique du défunt n'a pas pu être déterminé, est la seule qui contient un nombre de vases supérieur à 20.

Le nombre de vases céramiques peut donc être considéré comme étant indépendant du genre sexuellement connoté des défunts. En effet, un faible nombre de tombes de femmes contient plus de 10 céramiques. De plus, elles appartiennent toutes à une même nécropole. Ce critère dépend donc d'un seul cimetière. Enfin, l'aspect des courbes obtenues est pratiquement identique. De ce fait, le nombre de vases est aussi indépendant de l'âge du défunt, puisque deux tombes d'enfants comportent 9 et 10 vases respectivement (BLH 453 de Bucy-le-Long « La Héronnière » et sépulture 3 de Quilly « Le Fichot »).

La répartition des différents types de vases dans les tombes de femmes, d'hommes, des défunts de sexe morphologique indéterminé et d'enfants doit être aussi examinée. Mais avant, il convient de préciser que certains types céramiques n'ont pas été inclus dans l'étude. Il s'agit des trois types principaux de la nécropole d'Orainville « La Croyère » (Aisne) : les vases « situloïdes », les vases « élancés à piédestal » et les vases « à épaulement convexe à col » (Desenne et al. 2005). Les raisons de ce choix sont, d'une part, que cette nécropole présente un recrutement funéraire particulier privilégiant nettement les femmes et, d'autre part, que ces types ne se retrouvent que dans deux autres tombes du corpus (MT 133 et MT 131C de la nécropole de Manre « Le Mont Troté », respectivement d'une femme et d'un homme).

Voici donc la répartition des différents types de vases (dont les références typologiques ont été mises dans l'index technique), en fonction de leur présence dans les tombes de femmes, d'hommes, d'enfants et de défunts de sexe anatomique indéterminé :



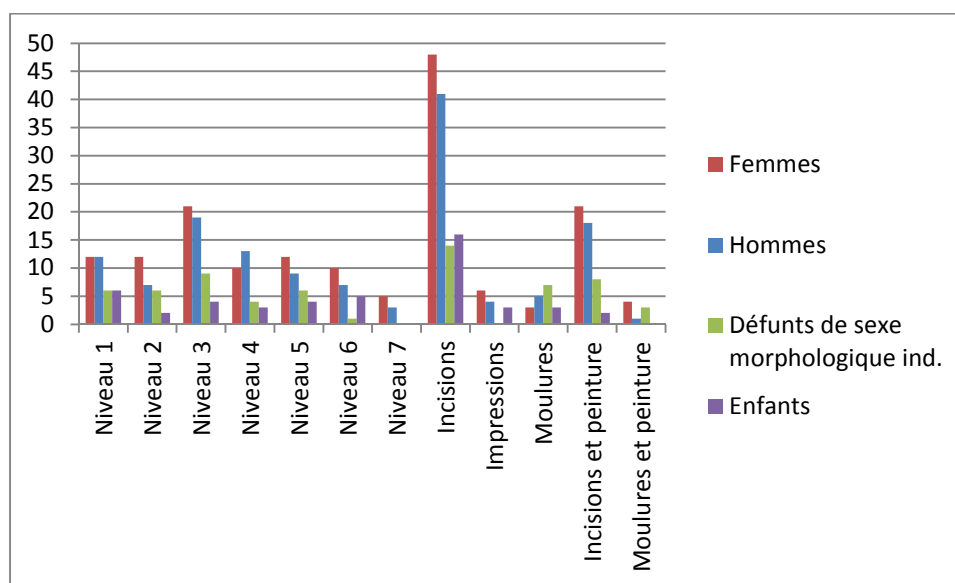
Graphique 20 : Nombre de tombes d'hommes, de femmes, d'enfants et d'individus de sexe morphologique indéterminé en fonction des différents types de vases. Les types auxquels correspondent ces sigles ont été précisés dans l'index technique. Les résultats obtenus grâce à ce graphique montrent clairement qu'aucune différence notable entre les dépôts céramiques des sépultures d'hommes, de femmes et d'enfants ne peut être identifiée. L'ensemble des types sont communs. La proportion de chaque type est également assez comparable entre les sépultures d'hommes et de femmes, à part pour les vases de types EH, SCC, SCF3 et SSM. Ces types sont néanmoins les plus rares du corpus et ils ne sont pas exclusifs soit aux femmes, soit aux hommes.

Aucun type céramique n'est spécifique soit aux hommes, soit aux femmes, à part peut-être le type EH qui regroupe les vases à « épaulement à ressaut » (Desenne et al. 2010, fig. 167). Mais il est présent dans un nombre très limité de tombes : quatre de femmes et une d'un défunt de sexe morphologique indéterminé. Le type CSB, qui regroupe les assiettes carénées, est le plus courant dans l'ensemble des sépultures. Le type CSH, qui contient les différents types de vases situliformes, est sensiblement plus fréquent dans les tombes d'hommes, sans que cela constitue cependant une majorité. Il ne peut donc pas être retenu comme un critère indicatif du genre sexuellement connoté masculin.

Ainsi, comme pour le nombre de vases, le choix des types céramiques enterrés avec les défunts ne paraît pas avoir été influencé par une volonté de distinguer les hommes et les femmes. La présence des différents types de vases dans les tombes est donc indépendante du genre sexuellement connoté des défunts.

Les différents décors des vases peuvent aussi être examinés. 208 vases du corpus de tombes étudié ici comportaient un décor. La répartition des vases ornés entre les tombes de femmes, d'hommes, d'enfants et d'individus de sexe anatomique indéterminé, a été réalisée en fonction d'un « niveau de décor » déterminé pour chaque vase. Celui-ci a été établi à partir

des différentes caractéristiques ornementales identifiées par S. Desenne (Desenne et al. 2010 ; voir les planches dans l'index technique) et des techniques d'exécution de ces décors :



Graphique 21 : Nombre de tombes de femmes, d'hommes, d'enfants et d'individus de sexe morphologique indéterminé en fonction du niveau de décor des vases céramiques. Les différents niveaux ont été établis à partir de la grille d'analyse présentée dans la monographie de Bucy-le-Long (Desenne et al. 2010). Elle a été intégrée à l'index technique. Les 5 techniques de décors figurées en dernier sur le graphique font la synthèse du nombre de tombes comportant des vases ornés avec ces différentes techniques, quel que soit leur niveau de décor.

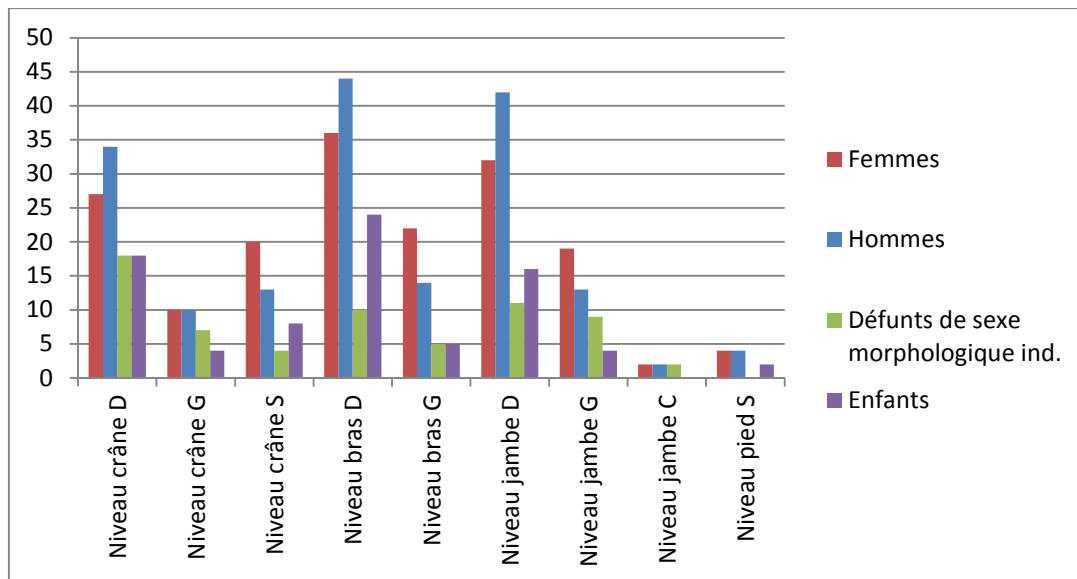
Grâce à ce graphique, il apparaît encore une fois qu'aucune différence ne peut être déterminée entre les décors de céramiques des sépultures d'hommes et de femmes. La proportion de vases décorés dans ces tombes est d'ailleurs équivalente. Notons seulement que les tombes d'enfants contiennent proportionnellement moins de vases ornés, sans toutefois en être exclues.

La proportion de vases décorés dans les tombes de femmes et d'hommes est pratiquement équivalente (respectivement 39 % et 34 %). Les vases présentant les niveaux de décors les plus élevés sont un peu plus courants dans les tombes de femmes, mais aucune différence nette n'apparaît. Les techniques de décors les plus employées sont les mêmes pour l'ensemble des tombes, à savoir l'incision associée ou non à la peinture.

Les vases décorés se retrouvent en proportion moins importante dans les sépultures d'enfants (12 %). Cependant, ils présentent les mêmes niveaux de décors que ceux des céramiques des tombes d'adultes (excepté le niveau 7) et les techniques de décoration sont les mêmes, à part la présence moins fréquente de peinture.

Les décors des céramiques peuvent donc être considérés comme un critère indépendant du genre sexuellement connoté et de l'âge social des défunts.

Pour finir, la position des céramiques par rapport au corps du défunt doit être examinée. Ce critère est présenté ici sans tenir compte des différents types de céramique :



Graphique 22 : Nombre de tombes de femmes, d'hommes, d'enfants et d'individus de sexe anatomique indéterminé en fonction de la position des vases dans leur fosse. Une différence réduite apparaît entre les tombes de femmes et d'hommes. En effet, les vases sont un peu plus fréquemment déposés du côté droit du corps pour les hommes, alors qu'ils sont localisés plus couramment du côté gauche dans les tombes de femmes. Mais cette différence n'est pas exclusive et n'implique jamais plus de 10 à 15 sépultures, en fonction de la partie du corps prise en compte. Les vases dans les sépultures d'enfants semblent également plus déposés sur le côté droit du défunt.

Les vases ont tendance à être déposés plus fréquemment, dans les tombes d'hommes, du côté droit du défunt, alors que c'est le dépôt le long des membres supérieur et inférieur gauches qui paraît être un peu plus privilégié pour les femmes. Cependant, aucune majorité n'émerge nettement et les différences sont de l'ordre de 10 à 15 tombes dans chaque cas. Le critère de la position des vases sera donc considéré comme indépendant du genre sexuellement connoté des défunts.

Aussi, tous les critères liés aux vases céramiques sont indépendants du genre sexuellement connoté des défunts, puisqu'aucune différence véritablement importante n'apparaît entre les dépôts céramiques des sépultures de femmes et ceux des hommes. Les vases céramiques n'ont donc pas été utilisés dans la distinction funéraire des hommes et des femmes.

Par conséquent, à l'issue de cette étude, trente-huit critères issus des vestiges sépulcraux ont fait l'objet d'un examen précis. Le but était de déterminer lesquels ont été impliqués dans la construction sociale des différences entre les défunts, sur la base de leur sexe morphologique et, le cas échéant, de leur âge biologique. Ainsi, ce sont donc les effets matériels de la distinction sociale fondée sur le genre sexuellement connoté des défunts qui ont été observés.

Tous les critères doivent donc à présent être résumés, afin d’obtenir une vision globale des niveaux de différenciation funéraire existant entre les ensembles des hommes et des femmes, en tenant compte également des enfants.

II.II.3 Une distinction archéologique hommes/femmes à relativiser

II.II.3.1 Récapitulatif des critères discriminants, indicatifs et indépendants du genre sexuellement connoté des défunts et de leur âge

Le tableau suivant synthétise tous les critères funéraires précédemment étudiés, en fonction de leur caractère discriminant, indicatif ou indépendant du genre sexuellement connoté des défunts et de l’âge social corrélé à l’âge biologique :

Critères	Indicatifs Genre sexuellement connoté		Indicatifs Âge social	Indépendants Genre sexuellement connoté	Indépendants Âge social
	Genre Féminin	Genre Masculin			
Accès nécropole			×	×	
Traitements corporels particuliers			?	×	
Position corps				×	×
Position membres sup./inf.				×	×
Orientation défunts				×	×
Longueur fosse			× (moyenne)	×	
Largeur fosse			× (moyenne)	×	
Aménagements internes				×	×
Aménagements externes			cf.Aure « Les Rouliers »	×	
Nombre objets				×	×
Nbre objets panoplie personnelle				×	×
Nombre catégories d’objets				×	×
Nombre matières (à partir de 6)	×		×		
Présence boucles d’oreille	×		× ?		
Présence torque	×				×
Présence pendentifs	×				×
Présence chaîne fibules	×				×
Types particuliers bracelets	×				×
Nbre bracelets (à p. de 2)	×				×
Nbre fibules (à partir de 3)	×				×
Présence ceintures	Types part. LT B2-C1	Chaînes suspension	×		
Présence rasoir		×	×		
Présence armement		×	fonctionnel		
Présence instruments de toilette				×	×
Présence scalptorium/ pince à épiler				×	×

Critères	Indicatifs Genre sexuellement connoté		Indicatifs Âge social	Indépendants Genre sexuellement connoté	Indépendants Âge social
	Genre Féminin	Genre Masculin			
Présence bagues				×	×
Présence bracelets				×	×
Position bracelets				×	×
Présence fibules				×	×
Présence couteaux				×	×
Position couteaux				×	×
Présence parties animales				×	×
Position offrandes animales				×	×
Présence vaisselle				×	×
Nombre vases				×	×
Types vases				×	×
Décors vases				×	×
Position vases				×	×

Tableau 7 : Récapitulatif des critères discriminants, indicatifs et indépendants du genre sexuellement connoté et de l'âge social des défunts corrélé à leur âge biologique. Aucun critère discriminant n'a pu être établi. De plus, 9 critères seulement sont indicatifs du genre féminin, 3 du genre masculin et 11 sont indicatifs de l'âge du défunt (sujet adulte ou immature). Autrement dit, 71 % des critères funéraires sont indépendants du genre sexuellement connoté des défunts, qu'ils soient indicatifs ou non de leur âge social. Ceci permet d'ores et déjà de relativiser considérablement l'opposition traditionnelle hommes/femmes dans les ensembles sépulcraux.

Sur l'ensemble des trente-huit critères déterminés et examinés, seuls neuf sont indicatifs du genre féminin et trois du genre masculin (dont le critère général de l'armement). Les ceintures ne deviennent indicatives du genre sexuellement connoté des défunts qu'à partir de La Tène B2. En fait, aucun critère discriminant n'a pu être déterminé, car ils n'opposent jamais la totalité des hommes aux femmes et inversement.

La particularité de trois critères doit cependant être notée. Le premier est la présence d'armement fonctionnel qui n'a pas été identifiée dans une sépulture de femme ou d'un sujet immature de ce corpus. Il exclut donc l'ensemble des femmes et des enfants. Mais il ne peut pas être considéré comme discriminant, car toutes les sépultures d'hommes n'en contiennent pas. Cela signifie que d'autres variables sociales, autres que celles établies à partir des caractéristiques physiques des individus, sont nécessairement impliquées dans le choix d'inhumer un individu avec une arme.

Les deuxième et troisième critères singuliers sont la présence d'instruments de toilette dans une fosse sépulcrale et les traitements corporels particuliers. Ils excluent tous les deux la totalité des défunts immatures de ce corpus. Mais comme l'ensemble des tombes de défunts adultes ne possède pas ces critères, ils ne sont pas non plus discriminants.

De ce fait, ces résultats mettent déjà sérieusement en doute l'application traditionnelle d'une opposition hommes/femmes qui serait visible dans les ensembles funéraires de l'âge du Fer champenois. Seul un critère, sur les trente-huit étudiés, n'est jamais rencontré dans les sépultures de femmes. De plus, il n'est pas commun à l'ensemble des tombes d'hommes. Il en est de même pour les critères indicatifs du genre féminin, dont seules les boucles d'oreille ne sont jamais associées avec les hommes. Les autres catégories de parure sont majoritairement déposées auprès de certaines femmes, mais elles ne sont pas exclues des tombes d'hommes.

Ainsi, après avoir déterminé l'absence de critères funéraires discriminants du genre sexuellement connotés des défunts, il s'agit maintenant de regarder plus précisément les résultats obtenus pour les critères indicatifs et indépendants.

II.II.3.2 Une majorité de critères indépendants du genre et des critères indicatifs qui ne sont pas des « marqueurs sexuels »

Neuf critères funéraires conservés sont indicatifs du genre sexuellement connoté féminin matérialisé dans les sépultures. Pour les critères mobiliers de présence/absence, il s'agit de la présence d'un torque, de pendentifs, d'une chaîne reliant deux fibules, de plusieurs types particuliers de bracelets (à jonc tubulaire ou à décor moulé), de boucles d'oreille et de certains types de ceintures métalliques, à partir uniquement de La Tène B2. Pour les critères mobiliers quantitatifs, il s'agit du nombre de bracelets (à partir de 2), de fibules (à partir de 3) et de matières non périssables (à partir de 6).

La majorité des critères indicatifs du genre sexuellement connoté féminin sont donc des critères mobiliers de présence/absence, uniquement de catégories d'objets métalliques attribuables à la « panoplie personnelle » des défunts et associés ou non avec des matières précieuses ou semi-précieuses. De plus, parmi ces critères indicatifs, seule la présence de boucles d'oreille est un critère détenu quasi exclusivement par des défunts adultes.

En revanche, les critères indicatifs du genre sexuellement connoté masculin sont tous retrouvés dans des ensembles sépulcraux d'individus matures. Ils sont au nombre de trois : la présence d'armement fonctionnel (toutes catégories d'armement confondues), de rasoirs et de chaînes de suspension à partir de La Tène B2.

En fait, il est important de noter que les critères indicatifs du genre masculin sont tous excluant, c'est-à-dire que seuls les ensembles sépulcraux d'hommes peuvent les détenir. Au contraire, les critères indicatifs du genre sexuellement connoté féminin peuvent être détenus

par un petit nombre de tombes d'hommes et d'enfants, comme les pendentifs ou les bracelets portés en paire, par exemple.

En outre, la particularité de deux critères mobiliers quantitatifs et indicatifs du genre féminin doit être remarquée. Il s'agit du dépôt de deux bracelets ou plus et de trois fibules ou plus. En effet, ces critères sont fondés sur des catégories d'objets dont le dépôt d'un exemplaire dans les sépultures est indépendant du genre sexuellement connoté. C'est donc seulement leur quantité qui permet à ce type d'objets d'être rattaché au genre féminin et non la catégorie d'objets en tant que telle.

Un autre point mérite également d'être souligné. Les critères quantitatifs tels que le nombre d'objets, d'objets de la « panoplie personnelle » et de matières non périssables ont un profil commun pour les ensembles mobiliers des hommes et ceux des individus immatures. Ainsi, les assemblages mobiliers de femmes et ceux d'enfants peuvent être constitués par la majorité des mêmes catégories d'éléments de parure. En revanche, la quantité de chaque catégorie d'objets présente dans les sépultures tend à être plus proche dans les ensembles mobiliers des hommes et des défunts immatures. Ceci est particulièrement notable pour les matières qui sont bien plus diversifiées dans les sépultures de femmes.

Mais surtout, le résultat le plus marquant de cette analyse est le nombre bien plus important de critères funéraires indépendants du genre sexuellement connoté des défunts, par rapport au nombre de critères indicatifs. De plus, ces derniers ne concernent, dans chaque cas, seulement qu'une partie des ensembles mobiliers des défunts.

Les critères indépendants du genre sexuellement connoté des défunts sont donc très majoritaires, puisqu'ils constituent un peu plus de 70 % de l'ensemble des critères funéraires considérés. Plus précisément, vingt-neuf critères sont indépendants du genre des défunts, sur un total de trente-huit critères examinés. Ce sont tous les critères de traitement corporel et structurels, mais également la plupart des critères mobiliers de présence/absence et de position.

Au regard des résultats obtenus, la différenciation matérielle entre les ensembles funéraires des hommes et des femmes, dont le sexe a été déterminé anthropologiquement, n'est pas prédominante. Une distinction entre les hommes et les femmes n'est donc pas justifiée pour étudier la majorité de critères funéraires. En outre, dans le cas des critères indicatifs, cette opposition est très rarement nette, à part pour ceux se rapportant au genre sexuellement

connoté masculin. Ils excluent en effet, dans l'état actuel des données, l'ensemble des femmes et des enfants, mais ils ne prennent cependant pas en compte la totalité des tombes d'hommes.

Il est donc primordial de ne pas considérer les critères indicatifs du genre sexuellement connoté des défunts comme étant des « marqueurs sexuels », puisqu'ils ne sont partagés que par un nombre variable et non la totalité des ensembles funéraires des femmes et des hommes. Ce fait traduit que ces objets n'ont pas été déposés uniquement dans le but de signifier que l'individu inhumé est soit seulement un homme, soit uniquement une femme, car tous les défunts en seraient alors pourvus. En fait, il est impossible pour la majorité des défunts d'identifier dans leur ensemble funéraire des critères indicatifs d'un des deux genres sexuellement connoté.

II.II.3.3 Une distinction hommes/femmes impliquée de manière secondaire dans les ensembles funéraires de Champagne

Dès lors, on s'aperçoit que ces critères funéraires ont un caractère proprement social. Ils participent à la construction de la différence reconnue socialement entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire à la matérialisation des rapports de genre. Ceux-ci ne sont pas nécessairement corrélés strictement avec le sexe anatomique du défunt, comme cela peut s'observer, par exemple, avec certains critères indicatifs du genre féminin qui ont été déposés dans des tombes d'hommes.

En fait, une méthode d'analyse fondée sur la notion de genre requiert toujours de se demander si l'opposition hommes/femmes est pertinente dans l'étude des vestiges funéraires. Autrement dit, il est nécessaire de rechercher l'implication du genre dans les critères qui structurent les pratiques funéraires, car cela ne va pas de soi.

Et au regard des résultats obtenus, force est de constater que la distinction sociale entre les hommes et les femmes n'est pas majeure dans la structuration des ensembles funéraires. La majorité des ensembles sépulcraux est, d'une part, dépourvue des objets constituant les critères indicatifs du genre des défunts et, d'autre part, le plus grand nombre des critères funéraires étudiés sont aussi indépendants du genre.

Ainsi, les critères funéraires observés précédemment, qui sont tous susceptibles de matérialiser cette distinction sociale hommes/femmes, sont au final assez peu nombreux à être impliqués. Tous les critères structurels, du traitement corporel et des dépôts céramiques et d'offrandes animales en sont exclus. Seul un nombre réduit, en fait, de critères issus de la

« panoplie personnelle » métallique d'un défunt permettent de renseigner la nature de ces rapports de genre représentés et renégociés dans la sphère funéraire.

Bien sûr, cela ne signifie pas que les différences fondées sur le genre n'étaient pas effectives du vivant de ces sociétés. Mais les effets matériels issus de cette distinction sociale, qui ont été conservés et qui peuvent être identifiés aujourd'hui, ne sont pas primordiaux et ne justifient pas une base d'analyse fondée sur l'opposition entre hommes et femmes.

Ce constat ayant été établi, la deuxième étape de la méthode d'analyse sur le genre proposée dans ce travail peut être maintenant abordée. Il s'agit d'abord d'étudier l'agencement des critères mobiliers indicatifs du genre sexuellement connoté des défunts dans les ensembles sépulcraux de ce corpus, afin de déterminer si une opposition stricte entre les catégories d'objets indicatives du genre masculin et celles indicatives du genre féminin est réellement appréhendable à partir des assemblages mobiliers. Une nouvelle méthode d'étude graphique des ensembles sépulcraux, privilégiant un axe d'analyse fondé sur la hiérarchisation interne des nécropoles, sera ensuite présentée.

Chapitre III. Établir une nouvelle méthode d'étude en s'intéressant à l'ensemble des défunts

Après avoir montré l'implication limitée de la distinction hommes/femmes dans la structuration des pratiques funéraires de Champagne, le but de ce chapitre est de mettre en place une méthode d'étude qui tienne compte de la totalité des tombes du corpus. Celles-ci comprennent tous les ensembles détenant ou non des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés et les défunts ayant ou pas bénéficié d'un examen anthropologique. Ils constituent donc, comme cela a été mentionné, un corpus de 1733 défunts.

Cependant, avant de procéder à cette analyse, un premier point doit examiner la manière dont les critères mobiliers indicatifs des deux genres sont assemblés dans les ensembles funéraires de la totalité du corpus.

II.III.1 L'agencement des critères indicatifs du genre des défunts dans les ensembles mobiliers

L'objectif de cette première analyse est de déterminer si l'association des critères indicatifs des genres sexuellement connotés, dans les ensembles mobiliers, permet d'identifier archéologiquement deux groupes de tombes opposés, ou si ces groupes sont agencés de manière plus complexe. Grâce à cet examen, il est donc possible de s'intéresser à la représentation funéraire de la distinction sociale hommes/femmes à travers les objets indicatifs des genres masculin et féminin. En effet, cet aspect de la notion de genre constitue-t-il la variable sociale primordiale qui permet d'expliquer la présence de ces objets dans les tombes ? Ou d'autres variables semblent-elles également signifiées à travers ces objets ?

De ce fait, seuls les ensembles mobiliers contenant des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés seront examinés dans cette première analyse. Les critères indicatifs déterminés dans la partie précédente concernent 681 défunts de la totalité du corpus, soit un peu moins de 40 %. Cette proportion est quasiment équivalente quand les tombes intactes sont uniquement prises en compte (45 %).

L'étude de l'association funéraire des catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés peut être menée pour l'ensemble de la période étudiée, du fait du nombre plus important d'ensembles pouvant être retenus par rapport au chapitre précédent. Plusieurs phases chronologiques ont tout de même été regroupées quand les catégories d'objets concernées sont communes et lorsque les résultats obtenus étaient similaires. Les

associations entre les critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés sont donc étudiés pour quatre phases chronologiques principales : le Hallstatt D2/3, La Tène A, La Tène B1 et La Tène B2-C1.

II.III.1.1 Précisions méthodologiques de l'étude des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés

Seize catégories d'objets indicatives du genre sexuellement connoté des défunts ont été retenues pour mener l'étude de leurs associations dans les ensembles mobiliers. Elles sont un peu plus nombreuses que dans l'analyse précédente, car toutes les catégories d'objets ne se retrouvaient pas dans les tombes dont les défunts ont bénéficié d'une diagnose sexuelle. L'association de ces catégories d'objets au genre archéologique soit masculin, soit féminin, doit, de ce fait, être déterminée en fonction de leur combinaison avec d'autres objets indicatifs d'un genre sexuellement connoté.

Ainsi, les armilles, les anneaux de cheville, les éléments de boucliers, d'archerie et les casques ont été découverts seulement auprès de défunts dont le sexe anatomique n'a pas été déterminé. Les armilles et les anneaux de cheville peuvent être considérés comme deux critères indicatifs du genre féminin, car lorsqu'ils sont associés avec d'autres objets, ces derniers sont toujours des critères indicatifs appartenant uniquement au genre féminin. Il en est de même pour les éléments de boucliers, d'archerie et les casques, qui peuvent être considérés comme des critères indicatifs du genre masculin, puisqu'ils sont associés à d'autres catégories d'objets signifiant le genre masculin du défunt.

Par conséquent, les critères mobiliers indicatifs du genre sexuellement connoté féminin sont la présence :

- d'un ou deux torque(s) ;
- d'un ou plusieurs pendentif(s) ;
- d'une ou deux boucle(s) d'oreille ;
- de deux, trois ou quatre bracelets ;
- d'armilles portées à un seul ou à chaque bras ;
- d'un ou deux anneau(x) de cheville ;
- d'une chaîne reliant deux fibules ;
- de trois fibules ou plus ;
- de ceintures de 6 anneaux et plus ou entièrement métalliques datables uniquement des contextes de La Tène B2 ou de La Tène C1.

Les critères indicatifs du genre sexuellement connoté masculin sont la présence :

- d'un rasoir ;
- d'armes de poing (épée, poignard, fourreau) ;
- d'armes de jet (fer de lance, de javelot, talon de lance) ;
- d'éléments de bouclier (manipule, orle, umbo) ;
- d'éléments d'archerie (pointes de flèches, carquois) ;
- d'un casque ;
- d'une chaîne de suspension de fourreau.

Les critères mobiliers indicatifs du genre sexuellement connoté féminin sont donc un peu plus nombreux (9 sur 16) que ceux du genre sexuellement connoté masculin. Mais ces derniers sont tout de même bien représentés (7 sur 16). Le nombre d'objets dans chaque catégorie est aussi pris en compte, afin de retranscrire au plus près les associations retrouvées dans les sépultures

L'outil statistique utilisé pour mener cette étude est l'Analyse Factorielle des Correspondances, car son but est de « fournir une image du contenu d'un tableau de données sous forme d'une représentation géométrique plus accessible ». En outre, nous sommes en présence de données « multidimensionnelles » (Leredde, Djindjan [s. d.], p. 59), c'est-à-dire qu'elles dépendent de différents facteurs, puisque le dépôt d'un objet dans une tombe est soumis à des règles sociales de différentes natures.

Ainsi, grâce à l'analyse factorielle des correspondances, l'agencement des catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés pourra être aisément visualisable. De plus, lorsque les ensembles mobiliers appartiennent à des défunts dont le sexe morphologique a été déterminé par une analyse anthropologique, ils ont été notés sur chaque graphique à l'aide des symboles suivants :



Figure 17 : Légende utilisée dans les analyses factorielles de correspondances pour signaler les ensembles mobiliers des femmes, des hommes, des enfants avec ou sans âge au décès déterminé par l'anthropologie, ainsi que les cas particuliers

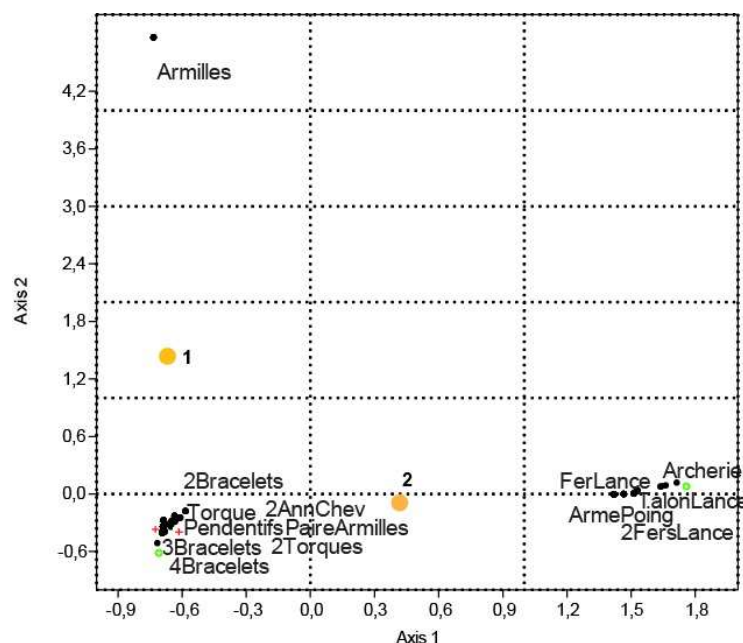
II.III.1.2 Agencement des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés par phase chronologique

II.III.1.2.1 Deux groupements distincts de critères indicatifs du genre féminin pour le Hallstatt D2/3

Les défunts ayant été inhumés avec un ou plusieurs critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés sont proportionnellement plus nombreux au Hallstatt D2/3 que durant les autres phases chronologiques. Ils représentent en effet 67 % de la totalité des individus dont l'ensemble mobilier est rattachable à cette phase. Les critères indicatifs principaux des deux genres sexuellement connotés, déposés dans les sépultures de cette période, sont au nombre de huit :

- Critères indicatifs du genre sexuellement connoté féminin : la présence d'un ou deux torques(s), de pendentif(s), de boucle(s) d'oreille, de deux bracelets ou plus et de brassard(s) d'armilles ;
- Critères indicatifs du genre sexuellement connoté masculin : la présence d'éléments d'armes de poing, d'armes de jet et d'éléments d'archerie.

Voici l'agencement de ces critères en fonction de leurs associations dans les assemblages mobiliers du Hallstatt D2/3 :



Graphique 23 : AFC présentant l'agencement des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés pour le Hallstatt D2/3. Deux pôles principaux peuvent être distingués. Le premier comprend la majorité des critères indicatifs du genre féminin et le deuxième ceux du genre masculin. Cependant, un troisième pôle peut être identifié. Il s'agit des tombes qui ne comprennent qu'un brassard d'armilles. Ce type de parure est associé dans une seule sépulture à d'autres éléments de parure (cas particulier n°1). Le cas particulier n°2 est une tombe qui renfermait un fer de lance et une paire de bracelet, qui sont des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés. La distinction sociale hommes/femmes n'est donc pas la seule variable à être impliquée dans le choix du dépôt de ces catégories d'objets dans les ensembles funéraires.

Sur cette analyse factorielle des correspondances, trois pôles principaux se dégagent. Le premier regroupe toutes les catégories de parures annulaires, ainsi que les pendentifs. Ce sont donc la majorité des critères indicatifs du genre féminin. Quelques sépultures de femmes et de défunts immatures sont incluses dedans. Le deuxième est constitué des armes de poing, de jets et les éléments d'archerie, qui sont des critères indicatifs du genre masculin. Mais un troisième groupement de tombes à critère indicatif du genre féminin est toutefois identifiable. Il rassemble cinq défunts inhumés uniquement avec un brassard d'armilles à un bras, sans que celles-ci ne soient associées à un autre élément de parure. Les tombes sont toutes intactes, d'après les données fournies. Aucun défunt n'a bénéficié d'une diagnose sexuelle dans les deux derniers pôles.

Ainsi, pour la phase du Hallstatt D2/3, les critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés ne s'organisent pas en une opposition stricte entre ceux du genre masculin et ceux du genre féminin. En outre, deux cas particuliers doivent être signalés. Une seule tombe rassemble des armilles portées à un bras et d'autres éléments de parure. Il s'agit du cas particulier n° 1 (sépulture 138 de Chouilly « Les Jogasses », dans la Marne). Le cas particulier n° 2 correspond à la tombe 47 de la nécropole de Chouilly « Les Jogasses » qui est la seule à contenir un fer de lance et une paire de bracelets, soit deux critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés. Aucune donnée ne permet de remettre en cause la fiabilité de l'assemblage mobilier de cette sépulture.

II.III.1.2.2 Une opposition dispersée en quatre pôles pour les critères indicatifs des genres sexuellement connotés de La Tène A

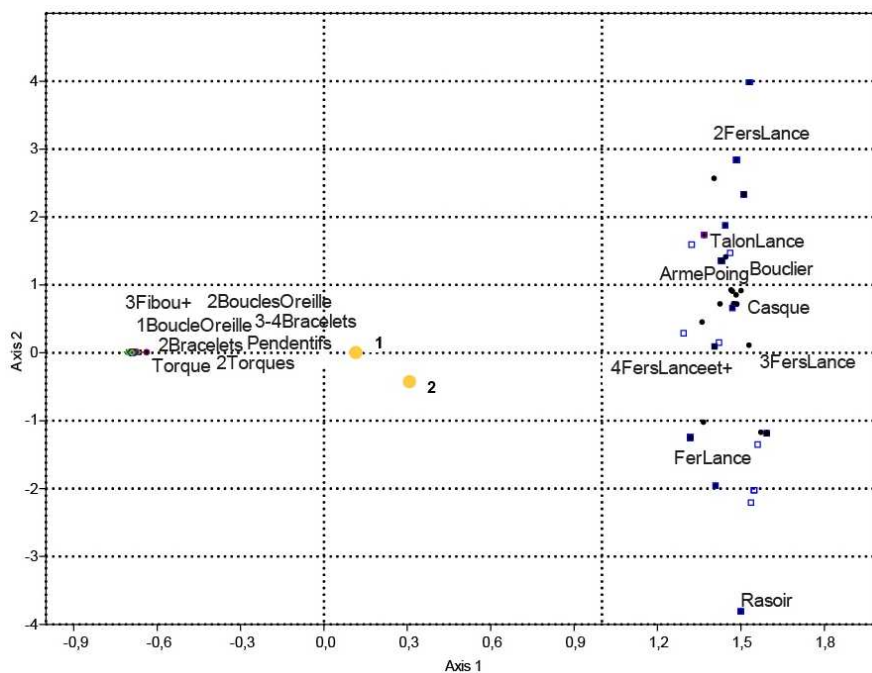
Les deux phases de La Tène A1 et La Tène A2 ont été rassemblées car elles présentent de nombreuses similarités, tant du point de vue des catégories d'objets incluses dans les sépultures que de l'agencement de ces objets. Ainsi, l'analyse factorielle des correspondances de cette phase repose sur dix critères mobiliers indicatifs des deux sexuellement connotés, à savoir :

- Pour les critères indicatifs du genre féminin : la présence d'un ou deux torques(s), de pendentif(s), de deux ou trois/quatre bracelets, d'une ou deux boucle(s) d'oreille et de trois fibules ou plus ;
- Pour les critères indicatifs du genre masculin : la présence d'éléments d'armes de poing, d'armes de jet, d'éléments de bouclier, d'un casque et d'un rasoir.

Aussi, les catégories d'objets utilisées dans la distinction sociale hommes/femmes diffèrent de celles de la phase précédente. Les brassards d'armilles ne sont plus présents dans les sépultures, de même que les éléments d'archerie. En revanche, quatre nouveaux critères apparaissent : les fibules déposées en trois exemplaires ou plus, les casques, les éléments de boucliers et les rasoirs. Le critère des bracelets portés en quatre exemplaires a été ajouté à celui des trois bracelets dans l'analyse factorielle des correspondances, car il est présent dans seulement deux sépultures.

Cette analyse intègre 358 assemblages mobiliers comprenant un ou plusieurs critères indicatifs sur un total de 675 ensembles, ce qui représente 53 % de la totalité des assemblages mobiliers attribuables à la phase de La Tène A.

L'analyse factorielle des correspondances suivante présente donc l'agencement des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés de La Tène A, en fonction de leurs associations sépulcrales :



Graphique 24 : AFC représentant les associations entre les différents critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés des défunts dans les ensembles mobiliers de La Tène A. Les tombes présentent un agencement global opposant les critères indicatifs du genre féminin et ceux du genre masculin. Mais les critères indicatifs du genre masculin se divisent en trois groupes distincts. Le premier comprend les armes de poing, les boucliers, les casques et les éléments d'armes de jet. Le deuxième regroupe les défunts inhumés avec un rasoir et majoritairement un fer de lance. Le troisième est constitué uniquement de tombes comportant un rasoir. Ainsi, comme au Hallstatt D2/3, la seule différenciation hommes/femmes n'explique pas la présence et la combinaison de ces objets dans les sépultures.

L'agencement global présente une opposition entre les critères indicatifs du genre féminin et ceux indicatifs du genre masculin. Mais en fait, quatre pôles distincts peuvent être identifiés sur

cette analyse factorielle des correspondances. Le premier comprend l'ensemble des critères liés à la parure ainsi que plusieurs tombes de femmes, d'enfants et quelques tombes d'hommes. Les critères sont ici corrélés de manière très stricte. Le deuxième rassemble les armes de poing, les éléments de bouclier, les casques et les armes de jet, notamment les fers de lance déposés en deux, trois ou quatre exemplaires et plus. Le troisième pôle est représenté par des défunts dont les assemblages mobiliers contiennent chacun un rasoir et des fers de lance en un ou trois exemplaires. Enfin, le quatrième pôle est constitué par les tombes qui ne renferment que des rasoirs comme critère mobilier indicatif.

De plus, deux tombes particulières doivent être indiquées. Celle représentée par le n° 1, est la sépulture 11 de la nécropole de Vriigny « Mont de Vannes », dans la Marne. Elle renfermait un défunt accompagné d'un fer de lance et d'une paire de bracelet, qui sont des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés. Cette association se retrouve déjà au Hallstatt D2/3 dans une tombe. Le cas particulier n° 2 est la tombe 25 de la même nécropole. Elle comportait un enfant inhumé avec plusieurs critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés. Il s'agit d'un torque, d'un anneau en bronze fermé situé près du torque, d'un anneau en bronze ouvert localisé à la droite du crâne (pendentif ou boucle d'oreille), d'un fer et d'un talon de lance. Ces deux derniers objets sont de taille très réduite, ce qui écarte l'idée d'une fonctionnalité certaine. Cette remarque rejoint donc ce qui a été précédemment énoncé, à savoir que l'armement n'est pas exclu des tombes d'enfants. En revanche, il peut y être représenté de manière non fonctionnelle, que ce soit dans la nature des éléments d'armement présents ou dans leur taille. Cette tombe représente, de plus, un nouvel assemblage mobilier où des critères des deux genres sexuellement connotés ont été associés.

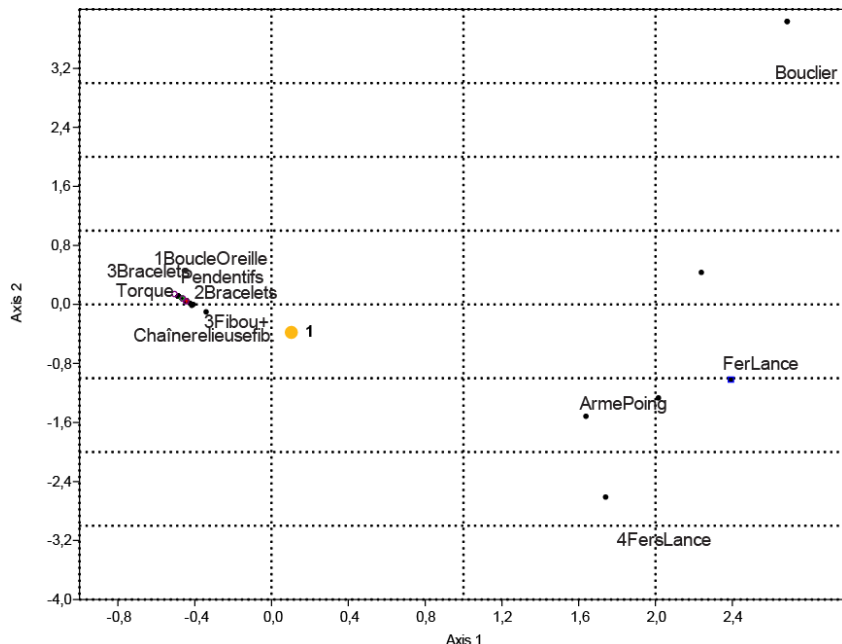
Aussi, l'opposition entre les critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés n'est pas réellement stricte durant la phase de La Tène A. En effet, les critères indicatifs du genre masculin sont agencés en trois groupes distincts. Le pôle qui comprend uniquement des rasoirs est représenté par six sépultures, dont trois appartiennent à la nécropole d'Oulchy-la-Ville « La Bayette » (Aisne). Elle n'a pas livré d'éléments d'armement. Il est intéressant de noter aussi que l'association rasoir/éléments d'armement, présente également dans six tombes, est effective uniquement avec les armes de jet.

II.III.1.2.3 Une opposition asymétrique pour les critères indicatifs de La Tène B1

Les phases de La Tène B1a et La Tène B1b ont été également rassemblées pour deux raisons principales. Tout d'abord, le nombre de tombes datables de chacune de ces deux phases est assez limité (respectivement 35 et 43 sépultures). De plus, les catégories d'objets indicatives des deux genres présentes dans les assemblages mobiliers de ces phases sont similaires, excepté les boucles d'oreille qui se retrouvent uniquement en un exemplaire dans une tombe datable de La Tène B1a (sépulture 35 de Villeneuve-Renneville « Le Mont Gravet », dans la Marne). Les catégories d'objets indicatives du genre sexuellement connoté des défunts, pour la phase de La Tène B1, sont au nombre de neuf principaux :

- Critères indicatifs du genre féminin : présence d'un torque, de pendentif(s), de deux ou trois bracelets, d'une boucle d'oreille, de trois fibules ou plus et d'une chaîne reliant deux fibules ;
- Critères indicatifs du genre masculin : présence d'armes de poing, d'armes de jet et d'éléments de bouclier.

Le nombre de défunts concernés par ces critères, pour La Tène B1, représentent 50 % de la totalité des individus dont l'ensemble sépulcral est rattachable à cette phase. L'agencement des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés se répartit de la façon suivante :



Graphique 25 : AFC représentant l'agencement des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés de la phase de La Tène B1. Ils s'organisent en deux pôles opposés. Cependant, comme pour les critères de La Tène A, la disposition des critères indicatifs du genre masculin est plus lâche. Le groupe des critères indicatifs du genre féminin montre une corrélation moins stricte par rapport à la phase précédente. Cet aspect « éclaté » des deux pôles provient sans doute du faible nombre de tombes à critères mobiliers indicatifs datables de La Tène B1, ce qui fournit des résultats limités.

Deux groupes apparaissent sur l'analyse factorielle des correspondances présentant l'agencement des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés, en fonction de leurs associations dans les ensembles mobiliers de La Tène B1. Le premier rassemble les éléments de parure, critères indicatifs du genre féminin et le second les éléments d'armement,

critères indicatifs du genre masculin. Cependant, leur agencement interne n'indique pas une corrélation nécessairement très stricte entre les critères. Le cas particulier n°1 représente une tombe d'enfant intacte (BLH 452 de Bucy-le-Long « La Héronnière », dans l'Aisne) qui ne contient que trois fibules et une chaîne reliant deux fibules, alors que les autres sépultures présentant cette association contiennent d'autres critères indicatifs. Elle ne peut donc pas représenter un troisième pôle à part entière. Aucun autre assemblage particulier ne peut être identifié.

Ainsi, comme c'était le cas pour les types d'objets indicatifs du genre masculin de La Tène A, ceux rattachables à la phase de La Tène B1 ont une disposition très lâche qui nuance leur opposition avec les critères indicatifs du genre féminin. L'agencement de ces derniers est également un peu plus dispersé qu'à la phase chronologique précédente. Ceci peut être dû au nombre plus réduit de tombes attribuables à cette phase chronologique. Mais cela peut aussi provenir du fait que la réunion des critères, dans les assemblages mobiliers, est plus variée qu'aux périodes précédentes. Aussi, les résultats obtenus pour la phase de La Tène B1 sont nécessairement plus limités que pour les deux phases précédentes.

II.III.1.2.4 Deux pôles pour les critères indicatifs du genre masculin à La Tène B2-C1

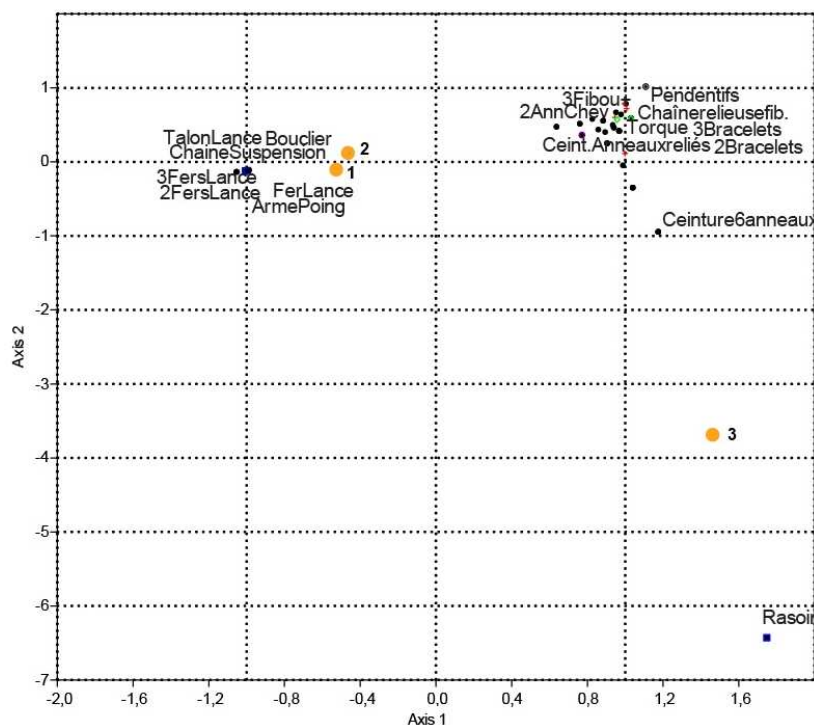
Les deux phases de La Tène B2-C1 ont été associées car elles présentent de nombreuses similarités du point de vue des catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés. Le changement majeur qui se produit à partir de La Tène B2, par rapport aux phases précédentes, est l'introduction dans les assemblages mobiliers des ceintures et des chaînes de suspension sur lesquels tous les éléments tendent à être entièrement en métalliques. C'est également à partir de cette période que ces ceintures deviennent typologiquement impliquées dans la différenciation des défunts à partir de leur genre sexuellement connoté. De plus, les rasoirs sont à nouveau rattachables à des ensembles mobiliers datables de La Tène B2 ou La Tène C1.

L'analyse de l'agencement des critères indicatifs de la phase de La Tène B2-C1 porte sur 108 assemblages mobiliers comportant un ou plusieurs critères indicatifs, sur un total de 185, ce qui représente 58 %. Le nombre de critères indicatifs principaux impliqués est de douze :

– . Critères indicatifs du genre sexuellement connoté féminin : la présence d'un torque, de pendentif(s), de deux ou trois bracelets, de deux anneaux de cheville, de trois fibules ou plus, d'une chaîne reliant deux fibules et d'une ceinture à six anneaux ou plus ou à anneaux reliés ;

– Critères indicatifs du genre sexuellement connoté masculin : la présence d'une arme de poing, d'une chaîne de suspension, d'éléments de lance (fer(s) et/ou talon), d'un bouclier et d'un rasoir.

Voici donc l'analyse factorielle des correspondances des critères mobiliers indicatifs des deux genres sexuellement connotés de La Tène B2-C1 :



Graphique 26 : AFC présentant l'agencement des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés pour la phase de La Tène B2-C1. Leur disposition permet d'identifier trois pôles. En effet, deux pôles sont constitués de la majorité des critères indicatifs de chacun des deux genres. Mais le pôle des rasoirs, critère indicatif du genre masculin, se détache nettement. Trois cas particuliers peuvent aussi être déterminés. Il s'agit de trois tombes qui rassemblent chacune des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés. Ainsi, ces critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés ne représentent pas seulement la distinction sociale hommes/femmes pour la phase de La Tène B2-C1, comme pour les autres.

Trois pôles d'ensembles mobiliers apparaissent sur l'analyse factorielle des correspondances de la phase de La Tène B2-C1. Le premier comprend les éléments de parure et les ceintures de plus de 6 anneaux ou entièrement métalliques. Son organisation est assez lâche, ce qui signifie, d'une part, que le nombre de tombes concernées est plutôt réduit et, d'autre part, que les associations d'éléments de parure de cette phase sont moins standardisées que pour les précédentes. Le deuxième pôle est composé des armes de poing, de jet, des éléments de bouclier et des chaînes de suspension. La disposition des tombes de ce pôle est plus resserrée que celle des critères indicatifs du genre féminin. Les éléments d'armement sont donc étroitement liés dans toutes les sépultures qui en contiennent, ce qui contraste

nettement avec les phases de La Tène A et de La Tène B1. Enfin, le troisième pôle ne contient que des tombes comportant chacune un rasoir qui n'est jamais associé à d'autres critères indicatifs du genre masculin.

Trois cas particuliers doivent aussi être examinés. Le premier est la tombe 26 de Normée « La Tempête » (Marne). Son ensemble mobilier comprend une épée et son fourreau, un fer de lance, des éléments de bouclier et deux bracelets, portés chacun à un coude. Il constitue donc un autre exemple d'association entre des éléments d'armement et une paire de bracelets. Le deuxième est la sépulture 55 de Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » (Aube) qui comporte une épée et un fourreau, un fer de lance, une chaîne de suspension et trois fibules, deux en fer et une en bronze. Enfin, le cas particulier n°3 est la tombe 17 de Liry « La Hourgnotte » (Ardennes) dont l'ensemble mobilier est composé également de critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés : une ceinture de 13 anneaux en bronze et un petit rasoir dans un fourreau en bois, déposé sur le thorax du défunt.

Ainsi, les critères indicatifs de la phase de La Tène B2-C1 ne s'organisent pas en deux ensembles opposés parure/armes, comme pour les phases du Hallstatt D2/3 et de La Tène A. Il faut plutôt reconnaître trois pôles, avec un troisième représenté à nouveau par les tombes à rasoir.

Par conséquent, les catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés ne semblent pas signifier une simple distinction sociale entre les hommes et les femmes. L'agencement de ces critères mobiliers, pour chaque phase chronologique, montre qu'ils ne s'organisent pas en deux catégories strictement opposées. Ce sont soit les critères indicatifs du genre féminin, soit ceux du genre masculin, qui se subdivisent en plusieurs groupes pour chaque phase chronologique.

Ce constat rejoint donc déjà celui qui a été établi dans la partie précédente. Étant donné que tous les hommes et toutes les femmes ne sont pas inhumés avec des objets indicatifs d'une des deux catégories de genre, ces objets ne sont donc pas utilisés uniquement pour matérialiser dans la sphère funéraire une simple différenciation hommes/femmes.

De plus, six cas particuliers, mêlant des critères indicatifs des catégories de genre féminin et masculin, ont été mis en évidence grâce à cette analyse. Aucune information n'autorise la remise en question de la fiabilité de ces assemblages mobiliers. Et ils permettent d'ores et déjà de nuancer la corrélation des critères indicatifs des deux genres avec le sexe morphologique du défunt.

Aussi, les types d'objets considérés comme des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés ne sont pas déposés dans les sépultures dans le but d'indiquer si les défunts étaient reconnus socialement comme étant seulement des hommes ou des femmes. Si tel avait été le cas, une opposition stricte entre ces critères devrait être constatée. Mais ce n'est pas cette configuration qui peut être observée.

II.III.1.3 Le genre : une variable qui inclut toutes les identités sociales des individus

Les catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés ne peuvent donc pas être considérées comme des « marqueurs sexuels ». D'une part, cette expression est déjà erronée en soi, puisque ce sont les effets matériels du genre qui sont identifiables dans les sépultures. D'autre part, utiliser ce type d'expression induit une focalisation prédéterminée sur la distinction sociale entre les hommes et les femmes. Or, cette variable n'est pas forcément capitale dans les pratiques funéraires. Considérer un objet comme un « marqueur sexuel » conduit ainsi à l'éviction des autres variables sociales qui interfèrent nécessairement dans la constitution des ensembles sépulcraux.

En fait, la notion de genre implique l'intégration de différentes variables socialement construites. Un individu n'est pas seulement « homme » ou « femme » et le fait qu'il ait 10 ans ou 65 ans, ou qu'il appartienne à une classe sociale élevée ou basse, influent directement sur la manière dont il est reconnu par son groupe. Et c'est ce que désigne la notion d'« intersectionnalité » (Bereni et al. 2008, p. 7). Ces différents facteurs sont inclus, comme cela a déjà été mentionné, dans l'identité sociale d'un défunt qui est en plus renégociée au moment de son décès. Le genre est donc un aspect identitaire qui fluctue aussi bien d'un point de vue individuel que collectif, puisqu'il est toujours corrélé à ces variables. Plus qu'un « sexe social », il revêt plutôt une signification de « rapport social » (*ibid.*, p. 16) qui varie en fonction de l'âge ou de la position sociale d'un individu, mais aussi en fonction des relations qu'il entretient avec les autres membres de son groupe humain et des normes en vigueur dans ce contexte social.

C'est pourquoi la notion de genre est véritablement importante en archéologie funéraire. Elle permet en effet de reconnaître aussi que plusieurs variables sociales doivent être considérées pour expliquer la structuration des ensembles sépulcraux. Ainsi, le premier aspect que comprend la notion de genre, qui est la différenciation sociale entre hommes et femmes, n'est pas nécessairement impliqué de manière primordiale dans les vestiges funéraires. En

Champagne, il est possible de le constater car les ensembles mobiliers de la majorité des individus sont dépourvus d'objets indicatifs d'un genre sexuellement connoté. Seule une partie des tombes de femmes et d'hommes est concernée par ce type de dépôt mobilier. De plus, l'agencement de ces critères indicatifs dans les ensembles mobiliers est multipolaire et non dual, comme cela a été démontré grâce aux analyses factorielles de correspondances de chaque phase chronologique. Et il a été également mis en évidence, grâce à ces graphiques, que certaines sépultures contenaient des types d'objets indicatifs des deux genres.

De ce fait, c'est uniquement une vision tronquée de la représentation funéraire de la distinction sociale hommes/femmes qui peut être appréhendée archéologiquement. D'une part, la nature même du mobilier conservé induit nécessairement une observation partielle de cet aspect. D'autre part, les objets impliqués dans la matérialisation funéraire de cette différenciation hommes/femmes ont été également utilisés pour signifier d'autres facettes de l'identité sociale des défunts.

Il est donc nécessaire de rechercher quelles variables ont un impact important sur la constitution des ensembles mobiliers et de développer une nouvelle méthode d'analyse qui prend en compte tous les défunts du corpus.

II.III.2 Une nouvelle approche fondée sur un point de vue hiérarchique

II.III.2.1 Une variable sociale commune à tous les défunts : la catégorie hiérarchique funéraire

II.III.2.1.1 Base de travail : le niveau de dotation quantitatif des ensembles mobiliers

Une analyse des nécropoles de Champagne à l'âge du Fer ne peut pas s'appuyer en premier lieu sur une opposition matérielle entre les sépultures des hommes et des femmes, puisque cette distinction semble intervenir de manière secondaire dans la formation des ensembles sépulcraux.

Dès lors, une question simple se pose : comment développer une nouvelle méthode d'étude qui permet de considérer et de comparer la totalité des ensembles mobiliers des défunts de ce corpus ? Sur quelles données archéologiques peut-elle également reposer, puisque la distinction hommes/femmes a un impact subsidiaire sur les pratiques funéraires ?

En fait, un facteur archéologique assez ordinaire paraît être particulièrement adéquat pour ce type de problématique. Il s'agit des critères quantitatifs issus des ensembles mobiliers, c'est-à-dire les nombres d'objets, de catégories d'objets et de matières non périssables

contenus dans les sépultures. En effet, ces données présentent l'avantage d'être, d'une part, directement identifiables à partir des rapports de fouilles et, d'autre part, d'être déterminables pour toutes les tombes.

Mais quelles variables sociales peuvent être perçues lorsque ces critères quantitatifs sont pris en compte ? Comme le souligne notamment L. Baray pour les tombes aristocratiques protohistoriques, ce n'est pas la richesse véritable d'un défunt qui peut être appréhendée à travers les critères quantitatifs. Ainsi, il écrit : « C'est la politique de distribution qui permet de caractériser au mieux les pratiques funéraires des populations protohistoriques d'Europe occidentale. En effet, entre le VIII^e et le I^{er} siècle avant J.-C., hormis l'intermède de la fin du VI^e-début du V^e siècle avant J.-C., l'écrasante majorité des ensembles funéraires situés à l'ouest du Rhin ne livrent pas ou si peu de richesse, qu'il paraît évident que c'est la politique de distribution qui a dû dominer les pratiques funéraires des élites. [...] L'essentiel des biens du défunt faisait vraisemblablement l'objet d'un partage inégal entre ce qui lui était réservé (qui compose le dépôt funéraire), ses héritiers et la communauté. » (Baray 2007, p. 174-175).

Ce commentaire peut aussi, semble-t-il, être élargi à l'ensemble de la population funéraire, et notamment à celle de l'âge du Fer champenois. Ce n'est donc pas la richesse réelle du défunt qui est représentée dans son ensemble mobilier, car une partie plus ou moins importante de ses possessions matérielles a vraisemblablement été redistribuée entre les héritiers et les autres membres de son groupe.

Néanmoins, des variations quantitatives peuvent être constatées au sein des assemblages mobiliers des sépultures champenoises. Des niveaux différents de dotation en mobilier entre les sépultures sont donc déterminables, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans toutes les sociétés. Et si l'on considère que le dépôt d'un objet dans une tombe est vécu, par les vivants, comme une perte matérielle potentiellement réutilisable, cela induit que plus une tombe possède d'objets (ou autres critères quantitatifs) et plus elle a « coûté » à la communauté. Et ce, même si le dépôt mobilier funéraire est négligeable par rapport à ce que le défunt pouvait posséder de son vivant.

Par conséquent, ce n'est pas la richesse effective d'un défunt qui est représentée dans sa sépulture, mais un niveau de richesse funéraire qui a été voulu par les vivants pour le défunt. Il est donc possible de le comparer avec ceux des autres ensembles sépulcraux. Ainsi, les assemblages mobiliers peuvent être appréhendés selon un principe hiérarchique qui a été

transposé partiellement dans les ensembles sépulcraux. Il est donc relatif uniquement à la population inhumée dans les nécropoles.

En outre, le fait que les critères quantitatifs des ensembles mobiliers ne constituent qu'un aspect de ce principe hiérarchique doit être évidemment souligné. La valeur d'un objet en lui-même, en fonction de sa matière et du « coût » de sa fabrication (en termes de temps, de techniques de fabrication impliquées et de main d'œuvre), devrait aussi être prise en compte. Ainsi, l'utilisation des critères quantitatifs mobiliers ne peut fournir que des résultats pour le moment partiels pour la compréhension de ce principe hiérarchique. Mais ces critères permettent tout de même d'esquisser une vision globale des différentes catégories hiérarchiques funéraires des défunts.

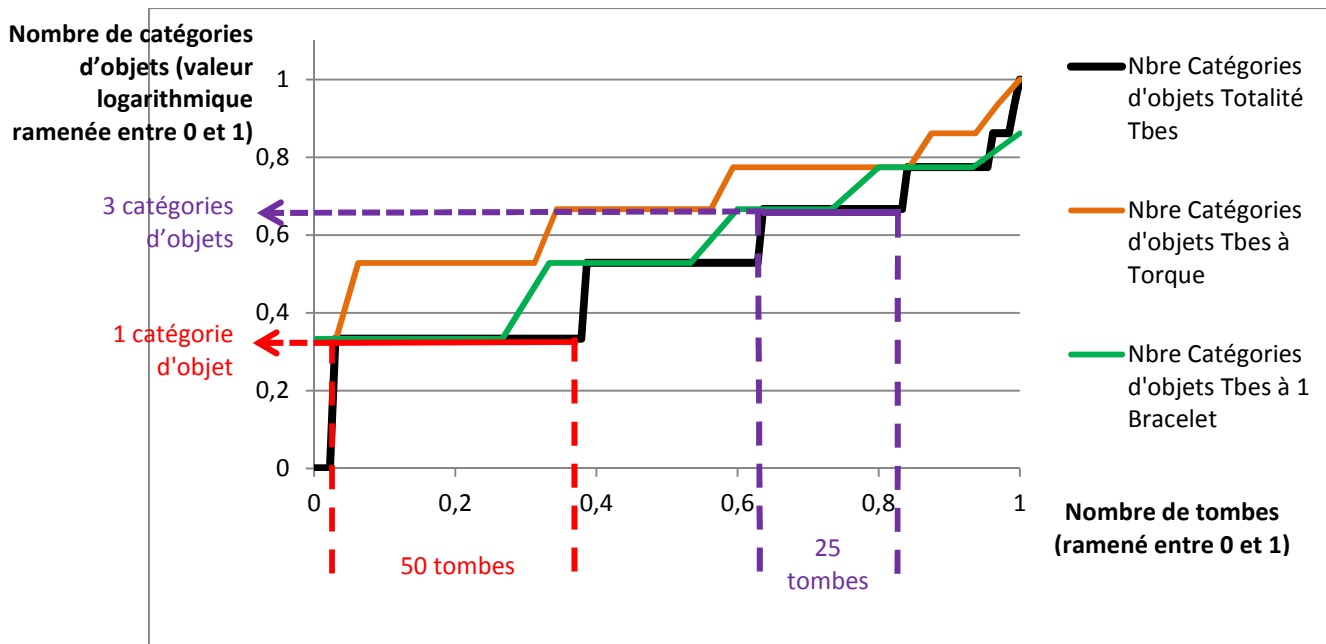
II.III.2.1.2 Outil graphique développé : la représentation semi-logarithmique

Afin de réaliser une analyse s'appuyant sur les critères quantitatifs, les outils de traitement statistiques habituels (analyses factorielles de correspondances, matrices de cooccurrence et sériations) ont d'abord été exploités. Cependant, ils n'ont pas permis de faire apparaître des résultats réellement significatifs. Il était donc nécessaire d'utiliser un nouvel outil d'analyse.

Grâce à B. Wirtz, maître de conférences en mathématiques à l'Université de Brest, un outil graphique a été développé. Il s'agit de la représentation semi-logarithmique. L'intérêt de cet outil est de pouvoir visualiser clairement et rapidement le niveau hiérarchique funéraire d'un type d'objets. Et ce niveau hiérarchique funéraire peut être déterminé à partir des critères quantitatifs mobiliers, c'est-à-dire le nombre d'objets, de catégories d'objets et de matières non périssables, contenus dans les sépultures présentant le type d'objets considéré.

La représentation semi-logarithmique permet ainsi de comparer un ensemble de tombes contenant une catégorie d'objets précise (comme un torque par exemple), avec un second ensemble de tombes qui possède une autre catégorie d'objet (comme un bracelet), en fonction du nombre d'objets, de catégorie d'objets et de matières inclus dans chaque assemblage mobilier. De ce fait, il est possible de déterminer si la catégorie d'objets prise en compte est déposée dans les sépultures comportant un niveau de dotation quantitative élevé ou non.

Voici un exemple graphique pour illustrer cette explication :



Graphique 27 : Exemple d'un graphique de représentation semi-logarithmique qui prend en compte le nombre de catégories d'objets présentes dans un ensemble de tombes (courbe noire), dans celles qui possèdent une torque (courbe orange) et dans celles qui contiennent un bracelet (courbe verte). La courbe de référence (en noir), qui représente la totalité des ensembles funéraires pris en compte pour ce graphique, est celle qui possède le niveau le plus bas.

En outre, la courbe orange des tombes à torque a un niveau hiérarchique funéraire plus élevé que celle des tombes à un bracelet. En effet, les deux ont un point de départ similaire à 1 catégorie d'objets, ce qui veut dire que les torques et les bracelets peuvent être déposés sans autre objet dans les sépultures. Mais la courbe orange (tombes à torque) passe ensuite au-dessus de la courbe verte (tombes à un bracelet). De plus, le point d'arrivée de la courbe orange est aussi plus élevé, ce qui signifie que le torque se retrouve dans les tombes les mieux dotées en catégories d'objets, ce qui n'est pas le cas des bracelets déposés en un exemplaire. Ainsi, les torques ont un niveau hiérarchique funéraire supérieur à celui des bracelets déposés en un exemplaire.

Chaque courbe représente une série de tombes, dont l'allure générale est conditionnée, d'une part, par leur nombre et, d'autre part, par le nombre de catégories d'objets déposées dans chacune de ces tombes.

L'abscisse du graphique comprend le nombre de tombes qui a été ramené à une valeur comprise entre 0 et 1. Cette étape de normalisation des données permet de faire un comparatif visuel à partir de séries de quantité différente (séries de 20 ou de 120 sépultures par exemple).

En ordonnée, c'est la valeur logarithmique du nombre de catégories d'objets par tombe qui a été représentée. Le nombre réel de catégories d'objets n'a pas été conservé, car il aurait tendance à aplanir les débuts de courbe et à faire ressortir les fins de courbe. La fonction logarithme est donc utilisée ici comme un outil graphique, afin d'inverser cette tendance et dans le but d'augmenter la lisibilité des courbes. Il faut noter aussi qu'une normalisation des valeurs logarithmiques du nombre de catégories d'objets a également été appliquée. Ce nombre est donc compris entre 0 et 1. Mais ça ne signifie pas que la valeur maximale

correspond à 10 catégories d'objets. Elle se rapporte au nombre maximum de catégories d'objets pouvant être contenues dans une sépulture, qui varie entre les phases chronologiques.

La longueur des différents paliers des courbes est donc relative au nombre de tombes concernées par le nombre de catégories d'objets, sur l'ensemble de la série. Sur l'exemple, le segment rouge correspond à 50 tombes qui contiennent une catégorie d'objets, sur la totalité des sépultures considérées dans ce graphique (courbe noire). Le segment violet équivaut lui à 25 tombes possédant trois catégories d'objets.

C'est donc l'agencement de ces différents paliers qui va donner la progression plus ou moins rapide et l'allure générale de la courbe. L'attitude plus ou moins en biais des segments reliant deux paliers est un effet graphique directement corrélé au nombre de tombes de chaque série.

En fait, les nombres exacts de tombes en abscisse ne sont pas directement déterminables à partir du graphique, car ce n'est pas le but recherché. Un graphique plus simple aurait dans ce cas suffi. Ce qui importe ici, c'est l'allure générale de chaque courbe, ainsi que leurs niveaux de départ et d'arrivée.

En effet, le point de départ permet de voir si une catégorie d'objet (comme le torque ou le bracelet en un exemplaire dans l'exemple graphique) peut être déposée sans autre objet dans une sépulture ou si elle est toujours associée à d'autres catégories d'objets. Le point d'arrivée permet de constater si cette catégorie d'objets est présente dans les tombes les mieux dotées (comme la courbe orange « Torque » sur le précédent graphique) ou non (courbe verte « 1 bracelet »). En outre, l'allure générale de la courbe permet de comparer le niveau de dotation des sépultures qui contiennent la catégorie d'objets observée, comme le torque ou le bracelet dans l'exemple. Ainsi, plus la courbe est placée à une hauteur élevée dans le graphique et plus le niveau hiérarchique de la catégorie d'objets examinée peut être considéré comme haut. Et inversement si la courbe se rapproche de la courbe de référence qui est celle de la totalité des sépultures prises en compte (en noir sur le graphique).

L'intérêt est donc de visualiser l'allure de chaque courbe représentant une série de tombes comportant une catégorie d'objets donnée, afin de pouvoir ensuite les comparer. Sur l'exemple graphique, la courbe des tombes contenant au moins un torque (courbe orange) est toujours au-dessus de la courbe de référence. Elle croît donc plus vite que cette dernière. De plus, le début de la courbe montre que le torque peut être la seule catégorie d'objets présente

dans une sépulture. L'extrémité finale quant à elle se termine au même niveau que celui de la totalité des tombes. Le torque est donc présent dans les sépultures qui contiennent le plus de catégories d'objets.

En ce qui concerne la courbe des tombes qui contiennent au moins un bracelet (courbe verte), elle croît légèrement plus vite que celle représentant la totalité des tombes, mais elle est en-dessous de celle des tombes qui possèdent au moins un torque. Elle n'atteint pas, en outre, la valeur maximale de catégories d'objets, puisqu'elle se termine au-dessous des deux autres courbes. Par conséquent, le torque est un insigne de valeur hiérarchique supérieure par rapport au bracelet déposé en un exemplaire, dans les nécropoles prises en compte.

L'objectif de cette méthode est donc double. Elle permet d'abord de visualiser les niveaux hiérarchiques funéraires de chaque type d'objets, en fonction de leur présence dans des ensembles mobiliers plus ou moins bien dotés quantitativement. Ce niveau hiérarchique funéraire n'a pas de valeur réelle en soi, puisque la valeur de l'objet en lui-même n'est pas considérée. C'est pourquoi le niveau hiérarchique funéraire d'un ensemble mobilier dans son intégralité n'a pas été plus recherché. Néanmoins, grâce à cette méthode, il est possible d'observer quelles catégories d'objets semblent signifier une catégorie hiérarchique funéraire plutôt élevée ou basse pour les défunts inhumés avec elles.

Aussi, cette méthode permet de voir rapidement et simplement le rapport hiérarchique entre les différentes catégories d'objets, en fonction d'une même indication de base, ici le nombre de catégories d'objets. Dans l'exemple graphique donné, le torque paraît être un marqueur hiérarchique funéraire plus important que le bracelet déposé en un exemplaire.

Il convient maintenant de préciser trois points méthodologiques, avant de s'intéresser aux principaux résultats obtenus grâce à cette méthode. Tout d'abord, l'ensemble des tombes datables du corpus a été pris en compte, quel que soit l'état de conservation des ensembles. La première raison de ce choix est la proportion importante des sépultures bouleversées ou à l'état de conservation indéterminé dans le corpus (46 %). Aussi, le cas échéant, l'état de conservation des sépultures sera spécifié si les résultats s'en trouvent modifiés. C'est le cas surtout pour les tombes de la Tène A. De plus, il est intéressant de garder, dans cette étude, les tombes à char recensées par S. Verger (Verger 1994), afin de pouvoir les comparer avec les tombes à char de Bucy-le-Long. En effet, certaines tombes à char présentent un ensemble

meuble conséquent qui a été repris et réétudié par l'auteur. Ceci est donc un gage de fiabilité, malgré un état de conservation des ensembles qui restera toujours incertain.

En outre, les phases de La Tène A et La Tène B1 sont rassemblées pour cette étude. Les résultats obtenus à partir de la représentation graphique semi-logarithmique sont en effet très semblables pour ces deux phases. Le nombre de tombes datables de La Tène B1 dans ce corpus est aussi assez faible. Réunir ces deux phases permet donc d'obtenir des graphiques statistiquement plus cohérents. Il en est d'ailleurs de même pour les phases de La Tène B2-C1 qui ont déjà été associées lors de l'étude des critères mobiliers indicatifs des deux genres sexuellement connotés. Ainsi, la méthode graphique de représentation semi-logarithmique est menée pour trois phases chronologiques principales : le Hallstatt D2/3, La Tène A-B1 et La Tène B2-C1.

Enfin, cette méthode a été appliquée, pour chaque phase, en fonction du nombre de catégories d'objets, de matières non périssables et du nombre d'objets « lissé » des ensembles mobiliers. En effet, c'est le nombre d'objets « lissé » qui a été retenu ici, car il permet d'uniformiser les données. Les quelques rares sépultures contenant entre 50 et 150 objets, qui sont en majorité des armilles et des pendentifs, peuvent ainsi être intégrées à l'étude. Les pendentifs ont donc été comptabilisés en un collier et les armilles en un brassard pour chaque bras.

Ceci étant spécifié, il s'agit maintenant de présenter les résultats les plus importants des représentations graphiques semi-logarithmiques réalisées pour chaque phase chronologique.

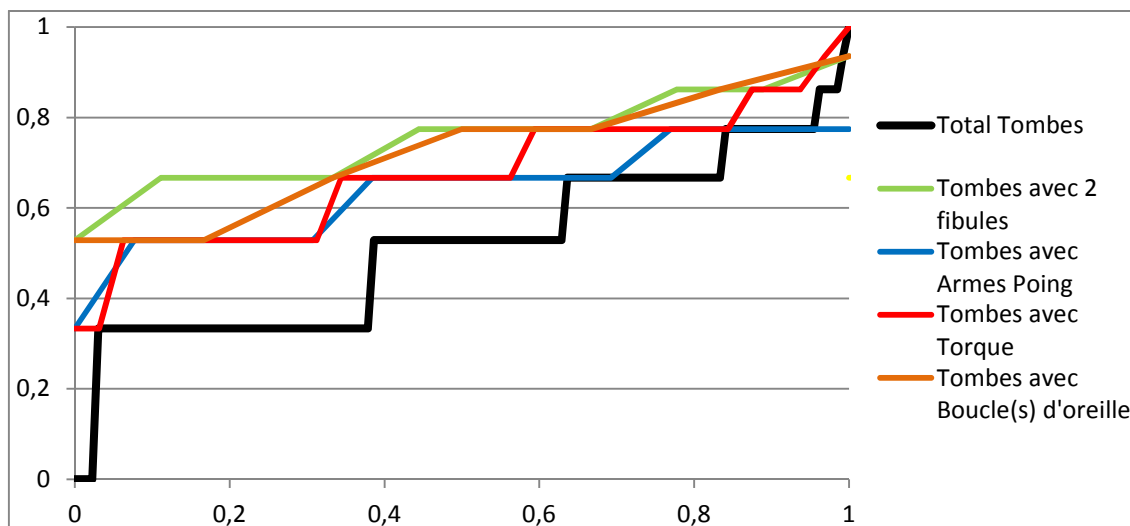
II.III.2.2 Principaux résultats de la représentation semi-logarithmique

L'intégralité de l'analyse par représentation graphique semi-logarithmique a été insérée dans l'index technique. La totalité des types d'objets déposés dans les sépultures – indicatifs ou indépendants du genre sexuellement connoté des défunts – a été étudiée pour chaque phase chronologique. Un graphique différent a été réalisé à chaque fois en fonction du nombre d'objets lissé, de catégories d'objets et de matières non périssables.

Aussi, seuls les résultats principaux de cette analyse sont soulignés dans cette partie. Le but est également de fournir des exemples précis et appliqués de cette méthode. Les graphiques inclus ici utilisent donc uniquement le nombre de catégories d'objets présents dans les sépultures. Une synthèse globale de la structure hiérarchique funéraire des ensembles de chaque phase chronologique sera présentée dans la partie suivante.

II.III.2.2.1 Une plus grande diversité de niveaux hiérarchiques pour les critères indicatifs du genre féminin au Hallstatt D2/3

La première représentation graphique semi-logarithmique présente les niveaux hiérarchiques funéraires de quelques catégories d'objets du Hallstatt D2/3 :



Graphique 28 : Niveaux hiérarchiques funéraires des tombes du Hallstatt D2/3 à deux fibules (courbe verte), à armes de poing (courbe bleue), à torque (courbe rouge) et à boucles d'oreille (courbe orange), déterminés à partir du nombre de catégories d'objets contenus dans les sépultures. Les critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés appartiennent globalement aux mêmes niveaux hiérarchiques, comme c'est le cas pour les boucles d'oreille et les éléments d'archerie (non représentés ici), qui ont le niveau le plus élevé. Cependant, un deuxième niveau n'est occupé que par certains éléments de parure, comme les torques, qui se retrouvent dans les sépultures les mieux dotées en nombre de catégories d'objets, ce qui n'est pas le cas des armes de poing par exemple. En outre, certains critères mobiliers indépendants du genre des défunts ont un niveau hiérarchique funéraire élevé, comme le dépôt de deux fibules.

Seules les boucles d'oreille (courbe orange) appartiennent au niveau hiérarchique funéraire le plus élevé. Elles le partagent avec les éléments d'archerie (non représenté). Ces deux catégories d'objets ne peuvent pas être déposées sans un autre objet dans une sépulture. En réalité, les niveaux hiérarchiques des catégories d'objets indicatives du genre féminin sont globalement les mêmes que ceux du genre masculin.

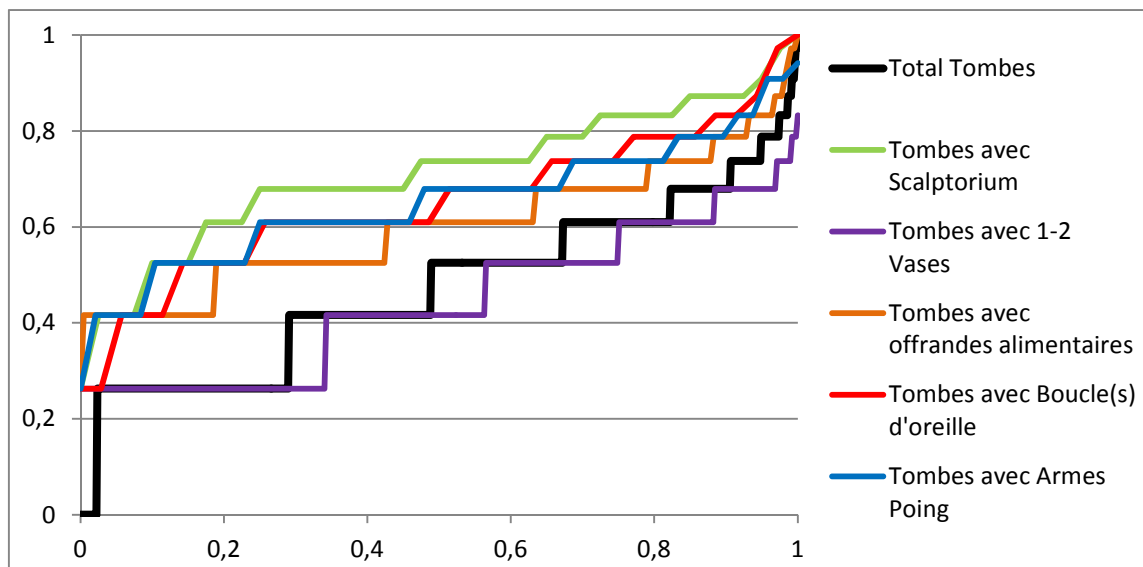
Cependant, le second niveau hiérarchique funéraire n'est occupé que par certaines catégories de parure. Par exemple, le torque (courbe rouge) peut être découvert seul dans une tombe. Mais il se retrouve également dans les tombes les mieux dotées quantitativement, ce qui n'est pas le cas des armes de poing (courbe bleue). Ces dernières appartiennent de ce fait à un troisième niveau hiérarchique funéraire.

En ce qui concerne les critères indépendants du genre des défunts, ils sont majoritairement reliés à des niveaux hiérarchiques bas. Mais la présence de deux fibules (courbe verte), ou encore d'offrandes alimentaires (non représentées), semblent être des insignes hiérarchiques plus importants. Le fait que des critères mobiliers indépendants du genre peuvent occuper des

niveaux hiérarchiques élevés constitue un phénomène qui s’amplifie à la phase chronologique suivante.

II.III.2.2.2 Une grande similarité de niveaux hiérarchiques funéraires pour les critères indépendants et indicatifs des deux genres de La Tène A-B1

Le graphique suivant montre les niveaux hiérarchiques funéraires de plusieurs catégories d’objets indicatives ou indépendantes du genre des défunts, pour la phase de La Tène A-B1 :



Graphique 29 : Niveaux hiérarchiques funéraires des tombes datables de La Tène A-B1 à scalptorium (courbe verte), à 1-2 vases (courbe violette), à offrandes alimentaires (courbe orange), à boucles d’oreille (courbe rouge) et à armes de poing (courbe bleue), déterminés à partir du nombre de catégories d’objets détenues dans les sépultures. Une importante similitude est observable entre les niveaux hiérarchiques funéraires des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés, comme par exemple entre les boucles d’oreille et les armes de poing. De plus, certains critères indépendants du genre des défunts peuvent appartenir au niveau hiérarchique funéraire le plus élevé, comme les scalptorium. Enfin, les offrandes alimentaires ont un niveau hiérarchique funéraire plus élevé que le dépôt de une à deux céramiques, ce qui est une constante pour toutes les phases chronologiques examinées.

La phase de La Tène A-B1 est d’abord caractérisée par une similarité importante des niveaux hiérarchiques funéraires entre les critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés. Les deux exemples qui ont été retenus pour illustrer ce constat sont les boucles d’oreille et les armes de poing. En effet, les deux courbes correspondantes sur le graphique ont une allure très proche (courbes rouge et bleu). Leurs points de départ et d’arrivée sont également analogues. Ainsi, les boucles d’oreille et les armes de poing paraissent avoir une même valeur hiérarchique funéraire fondée sur le caractère quantitatif des ensembles mobiliers. Des niveaux hiérarchiques identiques peuvent être identifiés à chaque fois pour un critère indicatif du genre féminin et un du genre masculin.

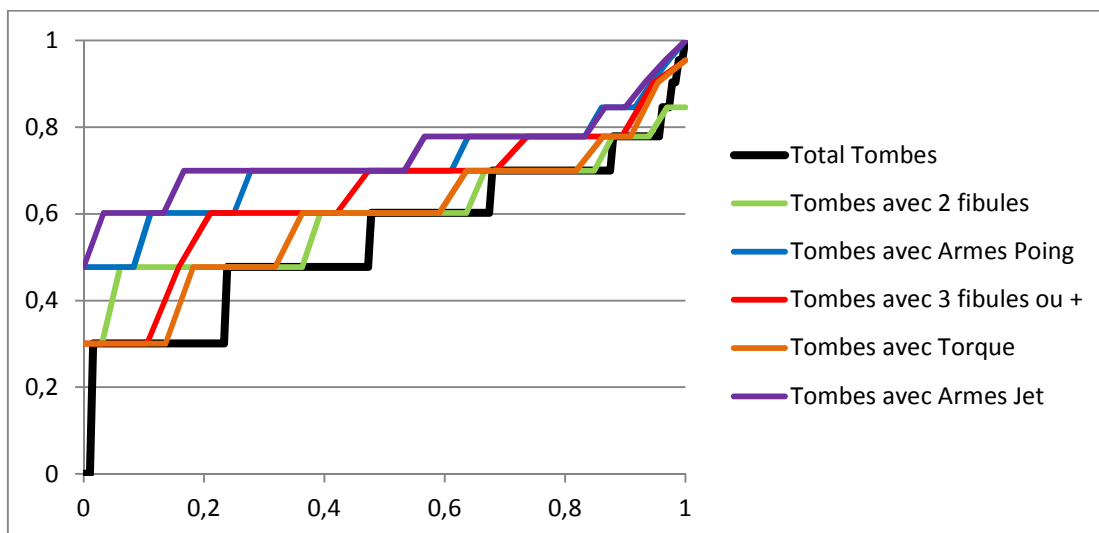
Cette phase chronologique est aussi caractérisée par le fait que les catégories d’objets indépendantes du genre et nouvellement introduites dans les sépultures, telles que les

scalptorium, peuvent occuper un niveau hiérarchique funéraire élevé (courbe verte). Le niveau de cette courbe est d'ailleurs supérieur à celui des courbes des tombes à boucles d'oreille et à armes de poing. De ce fait, pour cette phase, les catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés ne sont pas les seules à occuper les niveaux hiérarchiques les plus élevés. Les critères indépendants du genre peuvent également être des insignes d'une haute catégorie hiérarchique funéraire, alors qu'ils ne sont pas impliqués dans la matérialisation de la distinction sociale entre hommes et femmes.

Enfin, les offrandes alimentaires (courbe orange) occupent un niveau hiérarchique assez élevé, comparé aux céramiques et notamment à celles déposés en nombre réduit (courbe violette). C'est en fait une constante commune avec les autres phases chronologiques. Le niveau de la courbe des céramiques retrouvées en un ou deux exemplaires est d'ailleurs très faible, puisqu'elle passe au-dessous de celle de référence (courbe noire). La présence d'une ou deux céramiques dans les tombes est donc un insigne hiérarchique funéraire très faible.

II.III.2.2.3 Un niveau hiérarchique funéraire très élevé pour tous les critères indicatifs du genre masculin de La Tène B2-C1

Le résultat le plus marquant pour la phase de La Tène B2-C1, est le fait que toutes les catégories d'objets indicatives du genre masculin occupent le niveau hiérarchique le plus élevé. Sur le graphique, ceci est représenté par les courbes des tombes à armes de poing (en bleu) et à armes de jet (en violet) :



Graphique 30 : Niveaux hiérarchiques funéraires des tombes datables de La Tène B2-C1 à deux fibules (courbe verte), à armes de poing (courbe bleue), à trois fibules ou plus (courbe rouge), à torque (courbe orange) et à armes de jet (courbe violette), déterminés à partir du nombre de catégories d'objets déposées dans les sépultures. Les critères indicatifs du genre sexuellement connoté masculin appartiennent tous au niveau hiérarchique le plus élevé, contrairement à ceux du genre féminin qui se divisent en deux niveaux. De plus, il est intéressant de constater que le dépôt de deux fibules n'occupe plus un niveau élevé comme au Hallstatt D2/3.

Les éléments d'armement sont toujours associés à une autre catégorie dans les tombes. De plus, leur niveau hiérarchique funéraire très élevé est identifiable à partir de l'allure des courbes et du fait qu'ils se retrouvent dans les tombes les mieux dotées en nombre de catégories d'objets. Le niveau hiérarchique des catégories d'objets indicatives du genre féminin est beaucoup plus hétérogène. Les courbes des tombes avec torque (courbe orange) et de celles possédant trois fibules ou plus (courbe rouge) permettent de le constater.

De plus, les catégories d'objets indépendantes du genre sexuellement connoté des défunts ne se retrouvent pas dans les tombes les mieux dotées quantitativement, comme en témoigne l'exemple de la courbe des sépultures comportant au moins deux fibules (en vert). D'ailleurs, il est intéressant de constater que ce critère mobilier a un niveau hiérarchique plutôt bas, puisqu'il suit la courbe de référence, alors que son niveau était élevé pour la phase du Hallstatt D2/3. Ainsi, le fait qu'une tombe possède deux fibules n'a vraisemblablement pas la même signification hiérarchique au Hallstatt D2/3 et à La Tène B2-C1.

Ainsi, cette présentation succincte permet de relever trois constatations importantes. Les catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés appartiennent tout d'abord à des niveaux hiérarchiques funéraires similaires pendant toutes les phases chronologiques. Ceci est particulièrement évident à travers les résultats de la phase de La Tène A-B1, où des niveaux parallèles entre chacun des types d'objets indicatifs du genre masculin et ceux du genre féminin peuvent en effet être déterminés.

En outre, les critères indépendants du genre sexuellement connoté des défunts apparaissent parfois à un niveau hiérarchique funéraire élevé. C'est le cas, par exemple, pour le dépôt de deux fibules au Hallstatt D2/3 et des scalptoriums à La Tène A-B1. Ainsi, un critère mobilier, qui ne matérialise pas la distinction sociale entre les hommes et les femmes, peut néanmoins signifier une catégorie hiérarchique funéraire importante.

Enfin, un même type d'objets peut posséder un niveau hiérarchique variable sur toute la période étudiée. Ceci peut être noté par exemple pour le dépôt de deux fibules dans une sépulture. En effet, le niveau hiérarchique de ce critère mobilier est assez élevé pendant le Hallstatt D2/3, alors qu'à La Tène B2-C1, son dépôt devient plus courant et il est associé à des ensembles mobiliers faiblement dotés quantitativement.

Les résultats de l'ensemble de l'analyse utilisant la représentation graphique semi-logarithmique vont donc maintenant être présentés. Le but est de proposer une interprétation

globale des ensembles funéraires de l'âge du Fer champenois à partir d'un point de vue incluant les principes de genre et de hiérarchie funéraire. Cette interprétation tient compte ainsi de la totalité des défunts présents dans ce corpus.

II.III.2.3 Synthèse de l'analyse des critères mobiliers par la représentation graphique semi-logarithmique

II.III.2.3.1 Présentation générale des niveaux hiérarchiques des objets indicatifs et indépendants du genre

L'étude globale des critères mobiliers avec la représentation semi-logarithmique a permis d'identifier différentes catégories hiérarchiques funéraires rassemblant chacune plusieurs types d'objets. Ces catégories hiérarchiques, ou niveaux, ont été définis pour chaque type d'objets à partir des trois repères graphiques précédemment mentionnés, à savoir le point de départ d'une courbe, son point d'arrivée et son allure générale.

Le point de départ de la courbe de la catégorie d'objet étudiée permet de voir si cette dernière peut être ou non le seul élément mobilier déposé dans une sépulture. Ensuite, c'est le point d'arrivée de cette courbe qui doit être considéré, afin de visualiser si la catégorie d'objets se retrouve ou pas dans les ensembles mobiliers les mieux dotés. Enfin, l'allure générale de la courbe permet d'identifier un niveau graphique plutôt élevé ou bas par rapport à la courbe de référence et aux autres courbes représentées.

La prise en compte du nombre d'objets lissés, de catégories d'objets ou de matières a donné dans chaque cas des résultats tout à fait comparables pour déterminer les niveaux hiérarchiques funéraires. Néanmoins, pour les matières, les résultats ont considéré le nombre maximal de matières que peut contenir les tombes d'hommes, de femmes et d'enfants, puisque ce critère est indicatif du genre féminin à partir de six matières comptabilisées.

Il faut également souligner à nouveau que les niveaux hiérarchiques funéraires mis en évidence n'ont pas de véritable valeur en soi. En effet, la valeur réelle de chaque objet, qui peut être déterminée notamment en fonction de sa matière, des procédés de fabrication engagés, etc., n'est pas considérée dans cette analyse. Il en est de même pour la valeur symbolique de ces objets. Mais les résultats obtenus permettent tout de même de fournir une image globale du système hiérarchique funéraire représenté dans les nécropoles étudiées.

Ces résultats, pour chacune des phases chronologiques, ont été transposés dans les tableaux ci-dessous. Les types d'objets examinés ont été classés en fonction de leur caractère indicatif

ou indépendant des deux genres sexuellement connotés et de leur présence dans les tombes d'enfants. Le pourcentage d'individus inhumés avec chacune de ces catégories d'objets, par rapport à la totalité des défunts de la phase chronologique considérée, a aussi été mentionné.

Les résultats généraux des niveaux hiérarchiques funéraires sont d'abord présentés pour le Hallstatt D2/3 :

Ha D2/3	Critères indicatifs genre féminin (adultes)	Critères indicatifs genre masculin (adultes)	Critères indicatifs genre féminin (avec enfants)	Critères indépendants genre (adultes)	Critères indépendants genre et âge
Niveau 1	Boucles d'oreille (5 %)	Éléments Archerie (2 %)			
Niveau 2	Anneaux Cheville (2 %)		Torques (25 %) Pendentifs (12 %) 2-4 Bracelets (18 %)	2 Fibules (7,5 %)	Offrandes animales (3 %)
Niveau 3	2 Brassards d'armilles (13,5 %)	Armes Poing (10,5 %)		Ceintures (19 %)	
Niveau 4	Brassard Armilles (4,5 %)	Armes Jet (19,5 %)		Couteaux (2 %)	1 Bracelet (12 %) 1 Fibule (22 %) Présence Céramique (37 %)

Tableau 8 : Récapitulatif des niveaux hiérarchiques funéraires occupés par chacune des catégories d'objets déposées dans les tombes datables du Hallstatt D2/3. Le niveau le plus élevé est le niveau 1, le plus bas est le niveau 4. Les pourcentages mentionnent la proportion de tombes qui contiennent la catégorie d'objets observée en fonction de la totalité des sépultures de cette phase.

Tous les niveaux contiennent des critères mobiliers indicatifs des deux genres sexuellement connotés, excepté le niveau 2 qui ne comporte que des critères indicatifs féminins et des critères indépendants du genre. Aussi, plus de la moitié des critères mobiliers ne sont retrouvés que dans des tombes d'adultes. Enfin, certains critères indépendants du genre des défunts peuvent appartenir au niveau 2.

Pour le Hallstatt D2/3, quatre niveaux hiérarchiques funéraires ont pu être déterminés à partir de l'ensemble des critères quantitatifs pris en compte. Chaque niveau comporte des catégories d'objets indicatives et indépendantes des deux genres sexuellement connotés, excepté le niveau le plus élevé (niveau 1), qui n'est constitué que des boucles d'oreille et des éléments d'archerie. Ces deux catégories d'objets ont été déposées exclusivement dans des tombes d'adultes. De plus, la majorité des critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés partagent le même niveau hiérarchique. Quelques-uns se retrouvent même dans un nombre proportionnellement équivalent de tombes. C'est le cas notamment des armes de poing et des paires de brassards d'armilles, qui appartiennent tous les deux au niveau hiérarchique 3, et des boucles d'oreille et des éléments d'archerie. En fait, seuls les brassards d'armilles portés en un exemplaire et les armes de jet (niveau 4) sont présents dans une proportion très différente de sépultures (respectivement 4,5 % et 19,5 %).

En outre, un peu plus de la moitié des catégories d'objets sont réservées uniquement aux défunts adultes et seuls certains critères indicatifs du genre féminin (torques, pendentifs et bracelets de deux à quatre exemplaires) sont déposés dans des tombes d'enfants. Les autres catégories d'objets présentes dans les tombes d'enfants sont les offrandes alimentaires, les bracelets en un exemplaire, les fibules portées en un exemplaire et les céramiques.

Néanmoins, le niveau 2 n'est constitué que de critères mobiliers indépendants et indicatifs du genre sexuellement connoté uniquement féminin. Ainsi, ce résultat traduit le fait que cette méthode ne permet d'obtenir qu'une image générale des catégories hiérarchiques funéraires. Il semble donc que, pour les critères mobiliers indicatifs du genre masculin du Hallstatt D2/3, des caractéristiques autres que quantitatives doivent être aussi prises en compte afin d'approcher plus précisément leur niveau hiérarchique.

Quoiqu'il en soit, trois des quatre catégories hiérarchiques funéraires sont toujours occupées par un critère mobilier indicatif du genre féminin et un critère indicatif du genre masculin. Il est donc possible d'observer une équivalence entre chacun de ces critères.

De plus, même si la majorité des critères indépendants du genre sexuellement connoté des défunts est incluse dans des niveaux hiérarchiques plutôt bas, certains d'entre eux peuvent tout de même occuper le deuxième niveau, comme les offrandes animales et le dépôt de deux fibules. Des catégories d'objets non utilisées dans la distinction sociale entre hommes et femmes peuvent donc participer à la représentation funéraire d'un statut hiérarchique élevé des défunts.

Les critères étudiés pour la période de La Tène A-B1 se répartissent aussi en quatre niveaux qui sont cependant différents de ceux de la phase précédente :

LT A-B1	Critères indicatifs genre masculin (adultes)	Critères indicatifs genre féminin (avec enfants)	Critères indépendants genre (adultes)	Critères indépendants genre et âge
Niveau 1	Boucliers (2 %) Casques (1 %)	3 Fibules ou + (2 % ; LT A réc.-LT B1) 3-4 Bracelets (1 %) Boucles d'oreilles Or (1 %)	Scalptoriums (5,5 %) Pincés à épiler (5 %)	Bagues (1,5 %) Aiguilles/Fusaïoles (2 %)
Niveau 2	Armes Poing (6,5 %)	Boucles d'oreille (5 %) Pendentifs (9 %)	Ceintures (13 %)	2 Fibules (3 %) Couteaux (8,5 %) 7 Vases ou + (5 %)
Niveau 3	Armes Jet fonctionnelles (15 %) Rasoirs (2 %)	Torques (26 %) 2 Bracelets (18,5 %)		1 Fibule (11,5 %) 1 Bracelet (14,5 %) 3-6 Vases (30 %) Offrandes animales (30 %)
Niveau 4				1-2 Vases (51 %)

Tableau 9 : Récapitulatif des niveaux hiérarchiques funéraires occupés par chacune des catégories d'objets déposées dans les tombes de La Tène A-B1. Le niveau le plus élevé est le niveau 1, le plus bas est le 4. Les pourcentages mentionnent la proportion de tombes qui contiennent la catégorie d'objets considérée, en fonction de la totalité des sépultures de cette phase.

Les critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés appartiennent strictement aux mêmes niveaux hiérarchiques funéraires. Aussi, certains critères indépendants du genre des défunts occupent le niveau le plus élevé, ce qui n'est pas le cas pour les autres phases chronologiques. De plus, le niveau 1 est en fait constitué uniquement par des catégories d'objets absentes des sépultures au Hallstatt D2/3. Le niveau 4 comporte lui seulement la catégorie du dépôt de un à deux vases, qui est un critère signifiant un faible niveau hiérarchique funéraire.

La répartition analogue des critères mobiliers indicatifs des deux genres sexuellement connotés entre les trois premiers niveaux hiérarchiques doit d'abord être constatée. En effet, chacun de ces niveaux est occupé par une à deux catégories d'objets indicatives des genres masculin et féminin. D'ailleurs, la proportion de ces catégories d'objets dans les ensembles mobiliers est assez équivalente, à part pour les rasoirs et les torques. Cet effet de parallélisme entre les critères indicatifs des deux genres, qui était déjà observable partiellement au Hallstatt D2/3, semble être une caractéristique importante à La Tène A-B1.

D'autre part, les types d'objets communs aux tombes d'adultes et d'enfants sont plus nombreux à La Tène A-B1 qu'à la phase chronologique précédente. En effet, 68 % des critères mobiliers sont retrouvés dans les sépultures de défunts adultes et immatures, contre 47 % pendant le Hallstatt D2/3. De plus, aucune catégorie d'objets indicative du genre féminin ne semble réservée aux individus adultes.

En ce qui concerne les critères mobiliers indépendants du genre sexuellement connoté des défunts, les niveaux hiérarchiques qu'ils occupent sont similaires à ceux des critères indicatifs. Quatre d'entre eux peuvent même être inclus dans la catégorie hiérarchique la plus

élevée (niveau 1), ce qui n'était pas le cas au Hallstatt D2/3. En fait, le niveau hiérarchique funéraire le plus élevé est constitué majoritairement de types d'objets absents des sépultures du Hallstatt D2/3, qu'ils soient indépendants ou indicatifs du genre sexuellement connoté des défunts. Seule la catégorie des 1-2 vases occupe le niveau 4 qui est le plus bas. La courbe de cette catégorie, visible sur le graphique 29, se situe même au-dessous de celle de la totalité des défunts de cette phase. La présence de ce critère mobilier dans les tombes ne paraît donc pas dépendre du niveau de hiérarchisation funéraire des sépultures.

Pour la dernière phase de La Tène B2-C1, seuls trois niveaux hiérarchiques funéraires ont pu être déterminés à partir des résultats obtenus grâce à la représentation graphique semi-logarithmique :

LT B2-C1	Critères indicatifs genre féminin (adultes)	Critères indicatifs genre masculin (adultes)	Critères indicatifs genre féminin (avec enfants)	Critères indépendants genre	Critères indépendants genre et âge
Niveau 1	Ceintures 6 anneaux ou + (7 %)	Rasoirs (3 %) Armes Poing (20 %) Armes Jet (17 %) Boucliers (9 %) Chaînes suspension (5 %)	2-3 Bracelets (13 %) 3 Fibules ou + (11 %) Ceintures entièrement métalliques (5 %)		
Niveau 2			Torques (12,5 %) Pendentifs (4 %)	Ceintures 1-5 anneaux (12 %) Bagues (4,5 %)	Couteaux (7 %) Offrandes animales (14 %) 4 Vases ou + (11 %)
Niveau 3					1-3 Vases (28,5 %) 1 Fibule (36 %) 2 Fibules (18 %) 1 Bracelet (21,5 %)

Tableau 10 : Récapitulatif des niveaux hiérarchiques funéraires occupés par chacune des catégories d'objets déposées dans les tombes de La Tène B2-C1. Le niveau le plus élevé est le niveau 1, le plus bas le 4. Les pourcentages représentent la proportion de tombes qui contiennent la catégorie d'objets observée, en fonction de la totalité des sépultures de cette phase.

Les critères mobiliers indicatifs du genre sexuellement connoté masculin appartiennent tous au niveau hiérarchique funéraire le plus élevé, contrairement aux critères indicatifs du genre féminin qui eux sont distribués entre deux niveaux. En outre, les critères indépendants des deux genres sexuellement connotés n'occupent plus le niveau le plus élevé.

Les résultats obtenus pour cette phase chronologique diffèrent totalement de ceux des phases précédentes. Tout d'abord, l'ensemble des catégories d'objets indicatives du genre sexuellement connoté masculin occupent la catégorie hiérarchique funéraire la plus élevée

(niveau 1). En fait, une réelle cohésion entre tous les éléments d'armement a été constatée sur la totalité des graphiques. Ce n'est en revanche pas le cas pour les critères indicatifs du genre féminin. Les torques et les pendentifs occupent le niveau 2, car ce sont les seuls types d'objets indicatifs du genre féminin à pouvoir être placés dans les ensembles funéraires sans un autre objet. Le niveau global de leurs courbes sur les graphiques est néanmoins similaire à celui des autres catégories de parure et des ceintures.

Ensuite, les critères indépendants du genre sexuellement connoté des défunts n'occupent à cette phase que les catégories hiérarchiques funéraires les plus basses. Ce résultat contraste donc fortement avec celui de la phase de La Tène A-B1, où les critères indépendants du genre appartenaient à des niveaux hiérarchiques équivalents à ceux des critères indicatifs. Mais les offrandes animales ont tout de même un niveau hiérarchique assez élevé, ce qui est également le cas pour les autres phases chronologiques.

Suite à ces constatations, il est intéressant maintenant d'analyser plus précisément l'évolution chronologique globale de ces niveaux hiérarchiques funéraires. Ainsi, cela permettra de mettre en évidence le système hiérarchique général, transposé à travers les éléments mobiliers des sépultures, de chaque phase chronologique.

II.III.2.3.2 Des niveaux hiérarchiques funéraires analogues pour les critères mobiliers des deux genres sexuellement connotés

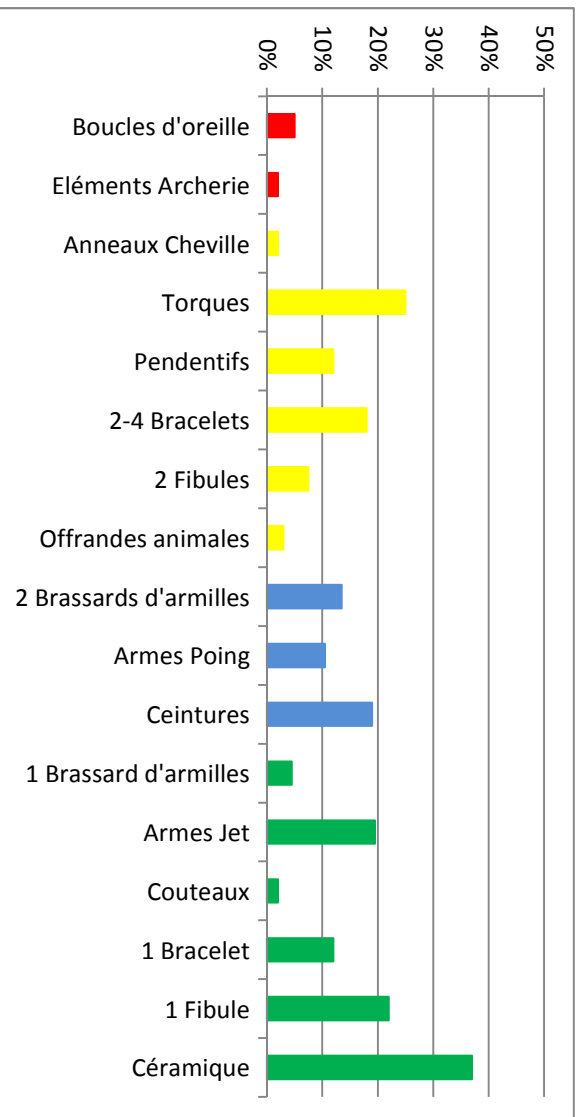
Pour la phase du Hallstatt D2/3, la majorité des catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés occupe des niveaux hiérarchiques funéraires similaires. Ce constat est particulièrement bien illustré avec les armes de poing et les brassards d'armilles déposés en paire qui partagent le niveau 3, ainsi qu'avec les boucles d'oreille et les éléments d'archerie qui constituent le niveau 1 le plus élevé. Chacun de ces couples de catégories d'objets est, en outre, déposé dans une proportion équivalente dans les sépultures. D'ailleurs, la faible proportion de tombes contenant des boucles d'oreille ou des éléments d'archerie témoigne de leur caractère particulier pour la signification du statut hiérarchique funéraire privilégié des défunts qui en sont pourvus. De plus, ces catégories d'objets sont réservées aux tombes d'adultes. Les individus considérés comme immatures, tant d'un point de vue physiologique que social, n'ont donc pas accès aux insignes mobiliers représentatifs du plus haut niveau hiérarchique funéraire.

Cependant, les autres catégories d'objets réservées aux sépultures d'adultes, qui sont les anneaux de cheville, les fibules portées par deux, les ceintures, les armes fonctionnelles, les

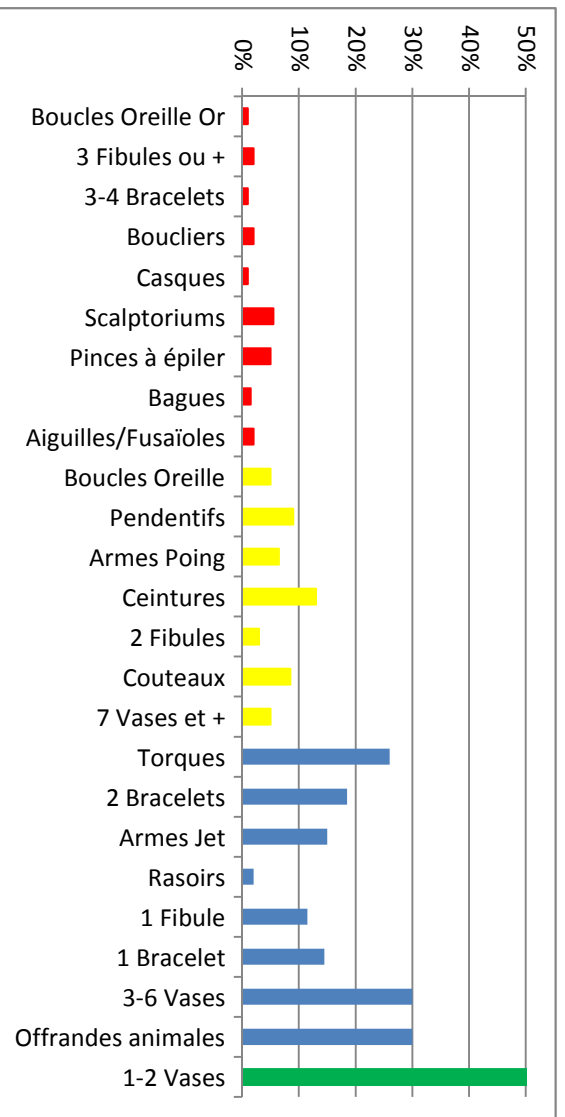
brassards d'armilles et les couteaux, occupent des niveaux hiérarchiques différents. Elles appartiennent aux niveaux 2, 3 ou 4. Ceci traduit un système de dotation mobilier qui repose sur des règles différentes entre les tombes d'adultes et les tombes d'enfants. En effet, l'effet de hiérarchisation matérialisée dans les tombes d'adultes est donc plus marqué que pour les tombes d'enfants, du fait du dépôt de ces catégories d'objets. Néanmoins, ce système n'est pas nécessairement fondé uniquement sur un principe hiérarchique. Ainsi, les brassards d'armilles portés en un exemplaire ont été attribués uniquement à un petit nombre de défunts adultes. Mais ils occupent le niveau hiérarchique funéraire le plus bas. Dès lors, ils semblent avoir été utilisés pour distinguer certains adultes particuliers, bien que ces derniers n'aient pas été dotés d'un mobilier funéraire abondant.

Au Hallstatt D2/3, les catégories d'objets indépendantes du genre sexuellement connoté des défunts ont aussi majoritairement un faible niveau hiérarchique funéraire, à part la présence d'offrandes animales et le dépôt de deux fibules. Les catégories d'objets impliquées dans la distinction sociale entre les hommes et les femmes sont donc plus particulièrement impliquées dans la signification de la catégorie hiérarchique funéraire des défunts.

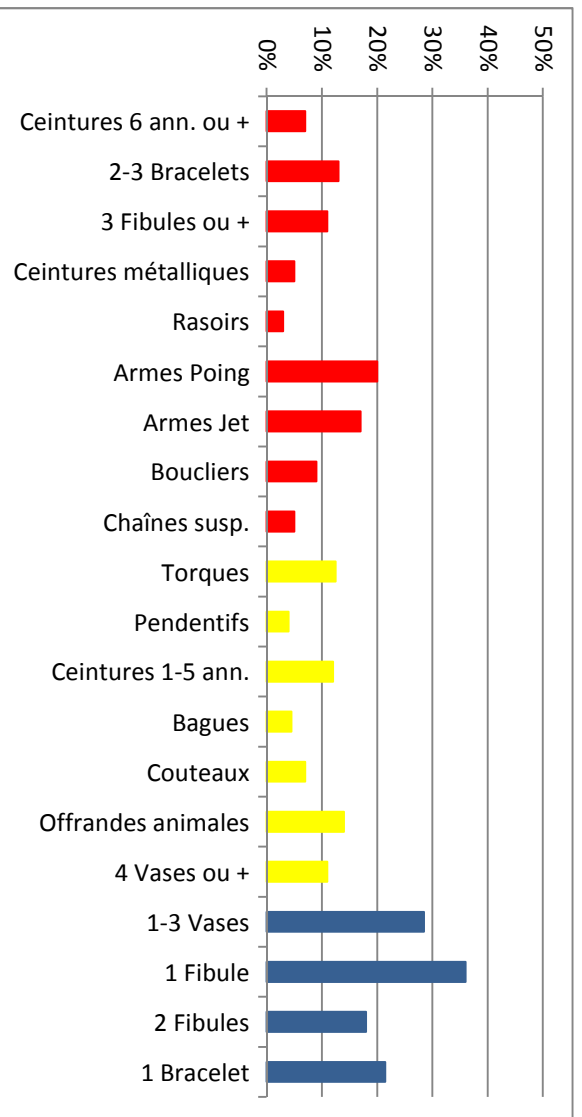
De ce fait, le système hiérarchique funéraire du Hallstatt D2/3, qu'il est possible de percevoir grâce à l'utilisation de la représentation semi-logarithmique, paraît d'abord distinguer quelques individus particuliers inhumés avec des boucles d'oreille ou des éléments d'archerie. Ce sont tous des adultes, ce qui semble signifier que l'âge est une variable importante dans la formation des ensembles sépulcraux de cette phase. En outre, la différenciation matérielle hommes/femmes n'est impliquée que dans certaines catégories d'objets qui occupent en fait des niveaux hiérarchiques similaires, que ce soit pour les critères indicatifs du genre masculin comme féminin. Ainsi, ces objets ont été avant tout employés pour signifier une catégorisation hiérarchique funéraire qui paraît reposer sur des niveaux analogues pour tous les défunts adultes. La distinction hommes/femmes intervient donc de manière secondaire par rapport au principe de hiérarchisation funéraire.



Ha D2/3



LT A-B1



LT B2-C1

Graphique 31 : Proportion de tombes, sur la totalité du corpus, contenant chaque catégories d'objets pour chacune des phases chronologiques étudiées. Chaque couleur correspond au niveau hiérarchique funéraire déterminé pour la catégorie d'objets : rouge : niveau 1 ; jaune : niveau 2 ; bleu : niveau 3 ; vert : niveau 4.

En ce qui concerne la phase de La Tène A-B1, l'organisation des niveaux hiérarchiques est quelque peu différente de celle du Hallstatt D2/3, malgré leur nombre identique. L'analogie entre les niveaux des catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés est encore plus marquée qu'à la phase chronologique précédente. La proportion de sépultures contenant chacun de ces types d'objets est d'ailleurs le plus souvent similaire pour ceux qui partagent les mêmes niveaux.

La proportion de sépultures qui contiennent les catégories d'objets de niveau 1 est très faible (de 1 à 5 %), ce qui corrobore leur caractère spécifique dans la représentation de défunts au statut funéraire hiérarchique élevé. Les proportions des critères mobiliers de niveaux 2 sont généralement un peu plus élevées (de 8,5 à 13 %). Celles des catégories d'objets de niveaux 3 sont encore supérieures, comprises entre 11,5 % et 30 %. Il est donc possible d'observer une gradation plus nette des niveaux hiérarchiques par rapport à la phase chronologique précédente.

Une autre différence importante doit aussi être soulignée par rapport au Hallstatt D2/3. En effet, les catégories d'objets indépendantes du genre sexuellement connoté des défunts peuvent occuper le plus haut niveau hiérarchique funéraire, comme les scalptoriums et les pinces à épiler, par exemple. Contrairement au Hallstatt D2/3, la matérialisation de la distinction sociale entre les hommes et les femmes semble être véritablement amoindrie au profit de la signification hiérarchique funéraire des individus. Ainsi, cette différenciation n'est plus nécessairement concrétisée à travers certaines catégories d'objets qui signalent, en revanche, une catégorie hiérarchique funéraire très élevée.

Enfin, le niveau hiérarchique le plus élevé de La Tène A-B1 est constitué de catégories d'objets absentes des sépultures au Hallstatt D2/3, comme les casques ou les instruments de toilette par exemple. Cela peut signifier une certaine complexification du système hiérarchique des ensembles sépulcraux, dans lequel les différenciations sociales construites à partir de l'âge, mais surtout du genre des défunts, ne constituent plus des variables structurantes importantes. La volonté de manifester une « surenchère » hiérarchique dans les ensembles funéraires paraît être prédominante. En effet, les catégories d'objets nouvellement introduites dans les ensembles sépulcraux vont signifier et distinguer des individus appartenant à des classes hiérarchiques funéraires qui ne semblent pas exister au Hallstatt D2/3, dans l'état actuel des données. Et ce phénomène est sans doute corrélé à l'augmentation générale du nombre de défunts ayant accès à l'inhumation dans une nécropole.

Pour la phase de La Tène B2-C1, l'organisation des niveaux hiérarchiques s'avère être totalement bouleversée par rapport aux deux phases chronologiques précédentes. En effet, seuls trois niveaux ont pu être établis. L'ensemble des critères indicatifs du genre masculin et la majorité des catégories d'objets indicatives du genre féminin appartiennent au niveau hiérarchique funéraire le plus élevé. Les niveaux 2 et 3 contiennent uniquement des critères mobiliers indépendants du genre sexuellement connoté des défunts, excepté le torque et les pendentifs. En outre, la moitié des critères indépendants du genre sexuellement connoté des défunts est réservée au niveau 3, ce qui est très différent de leur situation à La Tène A-B1.

De plus, la proportion des tombes contenant des critères mobiliers de niveau 1 varie entre 3 et 20 %. Ainsi, ces catégories d'objets de niveau 1 ne semblent plus réellement signifier quelques défunts au statut hiérarchique funéraire singulier.

Aussi, à partir de La Tène B2, la structure hiérarchique funéraire des ensembles sépulcraux est marquée par la disparition d'objets significatifs d'un niveau hiérarchique funéraire élevé et réservés à un nombre réduit de tombes. L'ensemble des éléments d'armement acquiert le plus haut niveau hiérarchique. Une différenciation est notable uniquement en ce qui concerne les proportions de tombes comportant chaque catégorie d'armement. D'ailleurs, pour la première fois, les armes de poing sont retrouvées dans une proportion plus importante de sépultures que les armes de jet.

Quant aux catégories d'objets indicatives du genre féminin, elles sont moins diversifiées qu'aux phases précédentes et elles se répartissent entre les niveaux hiérarchiques 1 et 2. L'introduction proportionnellement plus élevée de ceintures métalliques dans les ensembles funéraires, de même que leur facture plus soignée et nécessitant une masse de métal plus importante qu'aux phases précédentes, signalent déjà une modification majeure des ensembles à critères indicatifs du genre féminin.

Ainsi, une profonde transformation des assemblages mobiliers semble s'initier à partir de La Tène B2. Le système hiérarchique funéraire ne paraît plus être organisé selon une véritable gradation, contrairement à celui de La Tène A-B1. Cette transformation peut être due à des changements importants dans l'idéologie funéraire des populations de la phase de La Tène B2-C1, car les critères mobiliers quantitatifs ne semblent plus constituer un facteur réellement structurant pour les pratiques funéraires. De ce fait, cette refondation du système hiérarchique s'appuie sans doute sur de nouvelles variables, parmi lesquelles la distinction sociale hommes/femmes paraît plus impliquée par rapport à La Tène A-B1. Mais les niveaux

hiérarchiques funéraires sont toujours occupés par des catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés.

Par conséquent, les systèmes hiérarchiques transposés à travers les ensembles sépulcraux et mis en évidence grâce à la représentation semi-logarithmique s'organisent de manière différente pour chaque phase chronologique. Les catégories hiérarchiques funéraires, ainsi que les catégories d'objets qui les composent, varient de façon importante d'une phase à l'autre et semblent porter des significations distinctes et changeantes.

Une constante majeure apparaît toutefois sur toute la période chronologique considérée. Il est en effet possible d'observer que les niveaux hiérarchiques occupés par les critères mobiliers indicatifs des deux genres sexuellement connotés sont généralement équivalents. Ainsi, lorsque l'aspect quantitatif des ensembles mobiliers est pris en compte comme base de travail, les catégories d'objets impliquées dans la différenciation sociale des hommes et des femmes semblent signifier avant tout des niveaux hiérarchiques similaires pour ces individus.

II.III.2.4 Des hommes et des femmes inclus dans les mêmes catégories hiérarchiques funéraires

II.III.2.4.1 Une attribution de genre archéologique réservée à certains défunts...

La matérialisation de la distinction sociale entre les hommes et les femmes n'a donc qu'un impact limité sur la formation des pratiques funéraires de l'âge du Fer en Champagne. En effet, pour les critères funéraires liés au traitement corporel et à la structure de la tombe, aucune différence entre les femmes et les hommes n'a pu être constatée.

En revanche, l'âge des individus paraît être une variable plus impliquée dans la différenciation matérielle entre les défunts. Plusieurs critères funéraires relevant du traitement corporel et des assemblages mobiliers semblent exclure la majorité, voire la totalité des défunts immatures. L'accès à la nécropole a été possible pour une minorité d'enfants. Les classes d'âges des 0-1 an, 1-3 ans et 3-5 ans sont particulièrement sous-représentées au regard du taux de mortalité estimé pour les populations pré-jennériennes. Les traitements corporels particuliers, tels que le prélèvement d'un ossement, par exemple, n'ont pas été identifiés sur des squelettes d'immatures, pour le moment. De plus, plusieurs catégories d'objets sont présentes dans un nombre très réduit de tombes d'enfants. Il s'agit des boucles d'oreille - réservées aux défunts adultes au Hallstatt D2/3 -, des éléments de ceinture métalliques et de l'armement. Les armes peuvent en effet faire partie des assemblages mobiliers des immatures,

mais elles sont toujours non fonctionnelles. Les instruments de toilette (scalptorium, pinces à épiler et rasoirs) sont réservés par contre aux sépultures d'adultes.

En fait, la différenciation entre les individus physiquement et socialement matures et ceux considérés comme immatures est matérialisée de manière plus évidente dans les pratiques funéraires conservées jusqu'à aujourd'hui, alors que la concrétisation de la distinction hommes/femmes est réduite.

Aussi, les différences entre les tombes de femmes et d'hommes ne se situent qu'au niveau de la présence de certains types d'objets dans les sépultures. Mais, là encore, ces différences doivent être nuancées. Tout d'abord, aucun critère mobilier ne s'est révélé être discriminant, c'est-à-dire présent dans la totalité des tombes de femmes et absent de l'ensemble des sépultures d'hommes, et inversement. Seuls douze critères indicatifs des deux genres sexuellement connotés, retrouvés donc dans une majorité soit de tombes d'hommes, soit de sépultures de femmes, ont pu être déterminés sur un total de trente-huit critères funéraires examinés. Ces critères concernent seulement certaines catégories d'objets relevant uniquement de la « panoplie personnelle » des défunts. Elles ne sont déposées que dans un nombre variable de tombes de femmes ou d'hommes.

En outre, l'étude de l'association des catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés dans les ensembles mobiliers, à l'aide des analyses factorielles de correspondance, a permis de démontrer que ces catégories d'objets ne se répartissent pas selon une opposition stricte genre féminin/genre masculin. En effet, pour chacune des phases chronologiques prises en compte, à l'exception de La Tène B1, trois groupes de critères mobiliers indicatifs du genre des défunts apparaissent. Il s'agit, pour le Hallstatt D2/3, de deux groupes de types d'objets indicatifs du genre féminin et d'un groupe de types d'objets indicatifs du genre masculin. Pour La Tène A et La Tène B2-C1, il existe deux groupements de critères indicatifs du genre masculin et d'un groupement de critères indicatifs du genre féminin. De plus, six tombes contenant des catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés ont été mises en évidence. Elles peuvent appartenir chronologiquement à chacune des trois phases du Hallstatt D2/3, de La Tène A ou de La Tène B2-C1.

Ainsi, la détermination archéologique du genre des individus ne peut pas être réalisée pour la totalité des ensembles sépulcraux, car le dépôt des catégories d'objets utilisées dans la représentation funéraire du genre a été réservé à une partie seulement des défunts. Et ce choix

est soumis à la reconnaissance collective du défunt en tant qu'homme ou femme d'un certain âge et appartenant à une certaine classe sociale. Les catégories d'objets conservées ne peuvent donc transmettre qu'une vision tronquée de la seule distinction sociale hommes/femmes matérialisée dans les pratiques funéraires. Et de ce fait, si cette variable est uniquement en compte dans une analyse, seuls certains individus peuvent y être intégrés.

II.III.2.4.2 ... Du fait de l'importance de la catégorie hiérarchique funéraire des défunts dans la constitution des ensembles sépulcraux

En réalité, les ensembles sépulcraux peuvent être considérés dans leur totalité si un point de vue hiérarchique est adopté pour les étudier. Et seule la prise en compte de tous les défunts d'un ensemble donné permet d'obtenir une vision générale cohérente du domaine funéraire étudié. C'est pourquoi un nouvel outil d'analyse a été développé. La représentation graphique semi-logarithmique établie dans ce travail se fonde sur les critères quantitatifs directement observables dans les ensembles mobiliers, à savoir le nombre d'objets lissés, de catégories d'objets et de matières non périssables. Cette base de travail permet donc d'inclure tous les défunts des nécropoles. Bien entendu, cette méthode donne des résultats encore très généraux et elle gagnerait en précision si d'autres critères étaient pris en compte, comme la masse de matière(s) dévolue à chaque objet, ou encore le nombre de techniques employées à la fabrication d'un objet, par exemple.

Néanmoins, cette approche permet d'abord de comparer la totalité des ensembles mobiliers entre eux, quelle que soit leur composition et les catégories d'objets présentes. Elle permet également de déterminer, pour chaque phase chronologique, un nombre différent de catégories hiérarchiques funéraires qui sont constituées par des types d'objets indicatifs et/ou indépendants des deux genres sexuellement connotés. Ainsi, tous ces objets peuvent être considérés comme des éléments signifiant des niveaux hiérarchiques funéraires plus ou moins élevés.

Un résultat principal ressort de cette nouvelle méthode d'analyse : les catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés occupent des niveaux hiérarchiques funéraires équivalents. Evidemment, ces niveaux varient en fonction de chaque phase chronologique et tous les types d'objets examinés ne possèdent pas une signification hiérarchique fixe tout au long de la période étudiée. Les éléments de parure font l'objet d'une étude précise dans la partie suivante.

En ce qui concerne les éléments d'armement indicatifs du genre masculin, leur symbolique hiérarchique paraît changer considérablement d'une phase à l'autre. Ce constat ne sera pas développé rigoureusement ici, mais il est déjà possible de donner quelques indications. Ainsi, à La Tène A-B1, les différentes catégories d'armement sont retrouvées dans un nombre proportionnellement moins important de tombes par rapport au Hallstatt D2/3 – à part les éléments d'archerie qui disparaissent –, en même temps que leur niveau hiérarchique augmente. En revanche, à partir de La Tène B2-C1, ces éléments d'armement fonctionnent comme une véritable panoplie et ils appartiennent tous au niveau hiérarchique le plus haut. De ce fait, le concept de « guerrier » utilisé de manière habituelle paraît être en fait beaucoup plus complexe que ne laisse penser l'utilisation commune de ce terme pour qualifier les individus inhumés avec des armes. Les tombes à armement devraient donc être reconsidérées plus précisément et le statut funéraire du « guerrier » gagnerait aussi à être observé d'une manière plus diverse.

En outre, les catégories d'objets indicatives des deux genres sont contenues dans une proportion relativement analogue de tombes lorsqu'elles appartiennent au même niveau hiérarchique. Cependant, il existe plus de sépultures possédant un ou plusieurs critères mobiliers indicatifs du genre féminin en comparaison de celles détenant des catégories d'objets indicatives du genre masculin. Ce rapport est d'environ deux tiers/un tiers à chaque phase chronologique. Pour B. Arnold, ceci provient du fait que les types d'objets indiquant le genre masculin sont liés également à la variable de l'âge, contrairement à la majorité des catégories d'objets indicatives du genre féminin qui peuvent être déposées dans des sépultures d'individus immatures. Ainsi, le système de représentation funéraire du genre féminin serait fondé sur des règles plus « souples », car les fonctions sociales symbolisées par les objets indicatifs du genre féminin sont différentes de celles matérialisées à travers les types d'objets indicatifs du genre masculin (Arnold 2012, p. 226).

Mais ce constat ne signifie pas que les fonctions symbolisées par les objets utilisés dans la représentation du genre féminin sont moins importantes d'un point de vue hiérarchique que celles portées par les objets du genre masculin, comme le souligne toujours B. Arnold (*ibid.*). Et au regard des résultats obtenus dans cette étude, cette remarque est tout à fait justifiée puisque tous ces objets appartiennent à des catégories hiérarchiques funéraires équivalentes.

Quant aux types d'objets indépendants du genre, ils présentent une variabilité hiérarchique tout aussi remarquable que celle des objets indicatifs des deux genres sexuellement connotés. Ils peuvent en effet appartenir à des niveaux hiérarchiques élevés. Et ce phénomène est particulièrement marqué durant la phase de La Tène A-B1 qui est la seule où des critères indépendants du genre, nouvellement introduits dans les sépultures (comme les scalptoriums et les pinces à épiler), occupent le niveau hiérarchique le plus haut. Dès lors, cette donnée permet d'insister sur le fait que les objets impliqués dans la distinction sociale hommes/femmes ne sont pas les seuls à signifier un niveau hiérarchique élevé durant cette phase chronologique. Les tombes dites « indéterminées » peuvent donc appartenir à des catégories hiérarchiques funéraires tout aussi élevées que celles qui contiennent des objets indicatifs du genre sexuellement connoté du défunt.

De plus, le niveau hiérarchique funéraire le plus élevé de la phase de La Tène A-B1 n'est constitué majoritairement que de types d'objets qui ne semblent pas avoir été déposés dans les tombes du Hallstatt D2/3. Il s'agit des boucliers, des casques, du dépôt de trois fibules ou plus, des scalptoriums, des pinces à épiler, des aiguilles et des fusaiöles, auxquels il faut ajouter les boucles d'oreille en or. Et ces catégories d'objets sont réservées aux sépultures de défunts matures. Il est donc possible d'envisager, pour cette phase de La Tène A-B1, un phénomène de hiérarchisation des ensembles sépulcraux plus complexe qu'au Hallstatt D2/3. En revanche, il semble être complètement modifié à partir de La Tène B2, où tous ces éléments disparaissent des sépultures et où il n'existe plus réellement de catégories d'objets utilisées spécifiquement pour symboliser le haut niveau hiérarchique funéraire d'un défunt.

Par conséquent, les différentes catégories d'objets déposées dans les sépultures signifient dans un premier temps la catégorie hiérarchique funéraire d'un défunt. Et celle-ci peut ensuite être matérialisée dans la sépulture grâce à des objets impliqués, ou non, dans la distinction des individus sur la base de leur catégorie de genre sexuellement connoté. C'est pourquoi tous les hommes ne sont pas inhumés avec des armes et toutes les femmes avec des éléments de parure. Ces types d'objets symbolisent des rôles ou des fonctions sociales plus couramment attribués aux hommes ou aux femmes. Mais ils signalent avant tout un niveau hiérarchique funéraire. De plus, la présence de ces objets n'est pas nécessairement corrélée strictement avec le sexe anatomique du défunt, comme le prouve les cas particuliers mis en évidence.

De ce fait, s'intéresser à la hiérarchisation funéraire des ensembles sépulcraux permet de considérer diverses catégories de défunts appartenant à des niveaux hiérarchiques différents. Et ces niveaux admettent de la même manière des hommes et des femmes. C'est donc bien la diversité des représentations funéraires des hommes et des femmes qui apparaît lorsqu'un point de vue hiérarchique est adopté. Il n'existe pas archéologiquement d'entités « hommes » ou « femmes » uniformes, car ces individus ont d'abord été inhumés en fonction de leur catégorie hiérarchique transposée dans la sphère funéraire.

Aussi, c'est avec ce constat mettant en avant la variété des représentations funéraires des défunts que vont être étudiés les assemblages à éléments de parure. Et ceci dans le but d'observer leur composition et leur usage dans le domaine funéraire et de tenter d'approcher les rôles et les significations symboliques de ces objets dans les ensembles sépulcraux.

Partie III. ANALYSE DES ASSEMBLAGES DE PARURE SELON UNE PERSPECTIVE GENRÉE

Etudier les objets de parure doit amener d'abord à s'interroger sur leur valeur symbolique, comme l'explique M. Mauss (Mauss 2002, p. 131). En effet, pour l'auteur, les éléments de parure sont avant tout des objets d'art porteurs de significations symboliques : « les bijoux, mêmes très primitifs, sont de l'art, une parure est de l'art. [...] Un grand nombre d'arts sont des arts d'apparat, où l'effet des richesses, de valeur, est particulièrement recherché. Il y a des joies dans les matières et il y a des joies dans l'utilisation de ces matières. [...] Presque toujours, l'objet d'art cache une signification, une forme donnée offre un symbole. Il appartiendra à l'enquêteur de trouver la signification exacte de ce symbole. Nous étudions le symbolisme à partir de la notion de symbole pur du type mathématique ; mais ce qui caractérise le symbole est le moyen de penser une forme de chose en une autre chose. Il s'agit de penser la chose que signifie l'objet d'art ; il y a ici tout un langage qu'il s'agit de déchiffrer. » (*ibid.*, p. 130-131).

Les objets de parure, ainsi que tout élément porté par un individu, sont donc portés pour transmettre d'abord une signification. Ils prennent part à la représentation d'un système social organisé, en même temps qu'ils participent à sa constitution (Pratt, Rafaeli 1997, p. 863). L'objectif principal lié à leur analyse est donc d'essayer de comprendre qui est l'individu qui les porte et quelle est sa place au sein de l'organisation sociale étudiée. Cet objectif conduit aussi à d'autres problématiques : pourquoi cette personne les porte (sa « mission »), pour qui les porte-t-elle (les destinataires de la symbolique représentée par les objets) et comment est-elle considérée par les membres de son groupe social (son statut) (*ibid.*).

Cependant, l'étude des éléments de parure en archéologie ne peut pas être réellement menée de la même façon qu'en ethnographie ou en sociologie. En effet, les populations ne sont plus là pour expliquer les raisons de la fabrication d'un objet de parure et ce qu'il signifiait pour eux. Mais même si l'approche archéologique de la symbolique des objets de parure est limitée, elle permet néanmoins de questionner quelles significations, portées par ces objets, vont pouvoir être identifiées en archéologie. C'est donc dans cette perspective que sera menée l'analyse des éléments de parure des ensembles funéraires champenois.

De ce fait, le but de ce travail n'est pas d'établir une nouvelle typo-chronologie, car elle est déjà bien déterminée dans cette région. Il s'agira plutôt de s'intéresser d'abord à toutes les caractéristiques identifiables à partir des assemblages de parure dans leur ensemble, à savoir les différentes combinaisons d'objets de parure et leurs positions sur le corps des défunts et dans la sépulture. La première partie de cette étude permettra de reconnaître les principes généraux qui organisent et structurent les ensembles d'objets de parure.

Cette étude vise également à considérer les assemblages d'objets de parure comme de véritables systèmes porteurs d'un langage symbolique. Ainsi, dans la deuxième partie, les éléments de parure seront analysés en tant que vecteurs de messages sociaux qui renseignent divers aspects de l'identité sociale des défunts, comme le genre. La finalité de cette étude est donc de préciser quelles fonctions potentielles et quels messages symboliques transmis à travers les objets de parure sont déterminables à partir des assemblages découverts en contexte funéraire.

Mais avant de débiter, trois points doivent être précisés :

- Les assemblages d'éléments de parure étudiés sont ceux du corpus utilisé pour l'analyse statistique de la partie précédente. Le fait que ces ensembles de parure proviennent, de manière globale, de sources assez fiables et bien documentées est essentiel pour la compréhension de leur structuration.

- Les trois phases chronologiques principales, à savoir le Hallstatt D2/3, La Tène A-B1 et La Tène B2-C1, seront encore employées ici, afin de pouvoir relier les différentes catégories d'objets aux niveaux hiérarchiques funéraires établis dans la partie finale de l'analyse statistique.

- Enfin, seuls les éléments de parure à proprement parler seront pris en compte. Les accessoires vestimentaires, c'est-à-dire les fibules et les ceintures à éléments métalliques, ne seront pas inclus dans cette étude, du moins pour les phases du Hallstatt D2/3 et de La Tène A-B1. Leur caractère utilitaire initial les distingue effectivement des objets de parure annulaires et des pendentifs. Néanmoins, les ceintures métalliques seront retenues dans les analyses concernant la phase de La Tène B2-C1, car elles constituent un élément essentiel dans la composition du costume funéraire à partir de cette phase.

Chapitre I. Composition des assemblages d'objets de parure

M. L. S. Sørensen a déterminé trois principes méthodologiques fondamentaux pour mener une étude sociale des objets de parure et du vêtement en général (Sørensen 2000, p. 134-135). Le premier est la prise en compte de différents niveaux d'analyse : la ou les matières employées dans la fabrication de l'objet, les éléments de parure ou de vêtement en eux-mêmes et l'assemblage dans sa totalité. Ces niveaux distincts, ainsi que la manière dont ils s'agencent, peuvent avoir été utilisés pour matérialiser les différences socialement reconnues entre les individus.

Ensuite, pour une étude sociale des éléments de parure, la façon dont ces objets ont été utilisés doit être considérée. L'objet individuel doit être appréhendé selon sa « biographie », ses attributs morphologiques et sa qualité. Cet axe d'étude ne sera pas développé ici de manière précise, compte tenu du travail important à engager pour le mener à bien. Il devra donc être inclut ultérieurement afin de compléter cette analyse.

Le troisième principe s'intéresse particulièrement à l'articulation entre les objets et le corps. En effet, cette relation objet/corps est aussi construite culturellement de différentes manières possibles. C'est une relation qui peut être éphémère et changeante, du fait du caractère amovible de l'objet. Elle peut être également fixe tout en étant modifiable, comme c'est le cas pour les boutons ou les éléments métalliques d'une ceinture, par exemple. Et elle peut aussi être permanente, c'est-à-dire que l'objet ne peut pas être retiré. Cette dernière catégorie d'objets est la seule à pouvoir être considérée comme faisant partie du « corps social » de l'individu, au même titre que les tatouages.

Ces différents axes d'étude doivent donc être observés afin de s'intéresser aux stratégies de représentation et de différenciation sociale des individus qui s'expriment à travers le port d'objets de parure et de vêtements (*ibid.*).

C'est donc suivant ces principes théoriques que sera menée l'étude des objets de parure de ce corpus. La première partie débute par une présentation des caractères morphologiques principaux des objets de parure. En effet, la totalité de l'étude typologique a été incluse dans l'index technique, afin de n'exploiter ici que les caractéristiques qui permettent de développer une approche plus sociale et active des objets de parure. Dès lors, ce sont uniquement les tendances stylistiques majeures, par phase chronologique, de chaque catégorie d'objets, ainsi que leurs spécificités, qui seront développées.

III.I.1 Caractéristiques stylistiques et morphologiques principales des objets de parure

III.I.1.1 Évolution stylistique générale de chaque catégorie de parure

III.I.1.1.1 Les bracelets : l'élément essentiel des assemblages de parure

Sur l'ensemble des phases chronologiques considérées, les bracelets semblent être les composants principaux des assemblages de parure. En effet, c'est la catégorie d'objets de parure la plus fréquente dans les ensembles funéraires. La caractéristique principale pour le Hallstatt D2/3 est l'utilisation non seulement des bracelets mais également des armilles, portées en un ou deux brassards (fig. 18, n°1). Les bracelets constituent aussi, à cette phase, la catégorie de parure qui rassemble le plus de types différents, que ce soit au niveau de la matière employée (bronze, fer ou lignite ; fig. 18, n°3), du type de jonc adopté (plein ou tubulaire), de la forme de la section ou du système d'ouverture/fermeture de l'objet.

Pendant la phase chronologique de La Tène A-B1, les bracelets sont encore une des catégories d'objets principales des assemblages à éléments de parure. Ainsi, seuls 10 % des sépultures intactes à éléments de parure ne contiennent pas de bracelet. Du point de vue typologique, les types rattachés à cette phase, d'après les typo-chronologies généralement admises, sont beaucoup plus nombreux qu'au Hallstatt D2/3 (au moins 21 types identifiables dans le corpus contre 9 au Hallstatt D2/3 ; fig. 20, n°1-4). Cette différence quantitative est bien sûr due au nombre plus important de tombes datables de La Tène A-B1. Mais les bracelets ne constituent pas, à cette phase, une part plus importante parmi les objets de parure (cf. *infra*) par rapport au Hallstatt D2/3. Ainsi, les types de bracelets semblent avoir été volontairement multipliés durant La Tène A-B1. Mais il faut tout de même remarquer l'abandon du dépôt des bracelets en lignite dans les sépultures, alors que l'or est un matériau nouvellement utilisé pour trois bracelets, tous retrouvés dans des tombes à char (fig. 20, n°3).

Les bracelets de la phase de La Tène B2-C1 représentent toujours une base dans les assemblages d'éléments de parure et/ou de ceinture. Au niveau stylistique, les types attribués à cette phase chronologique sont, de manière globale, plus massifs que ceux de La Tène A-B1 (fig. 21, n°1). Cette caractéristique est visible pour la largeur des sections comme pour le décor. On assiste également à une réutilisation importante des systèmes d'ouverture/fermeture. De même, le lignite, retrouvé seulement dans les ensembles sépulcraux rattachables au Hallstatt D2/3, réapparaît comme matière première pour la fabrication des bracelets déposés dans les tombes (fig. 21, n°2). Les bracelets en verre apparaissent aussi dans les ensembles sépulcraux de cette phase (fig. 21, n°3).

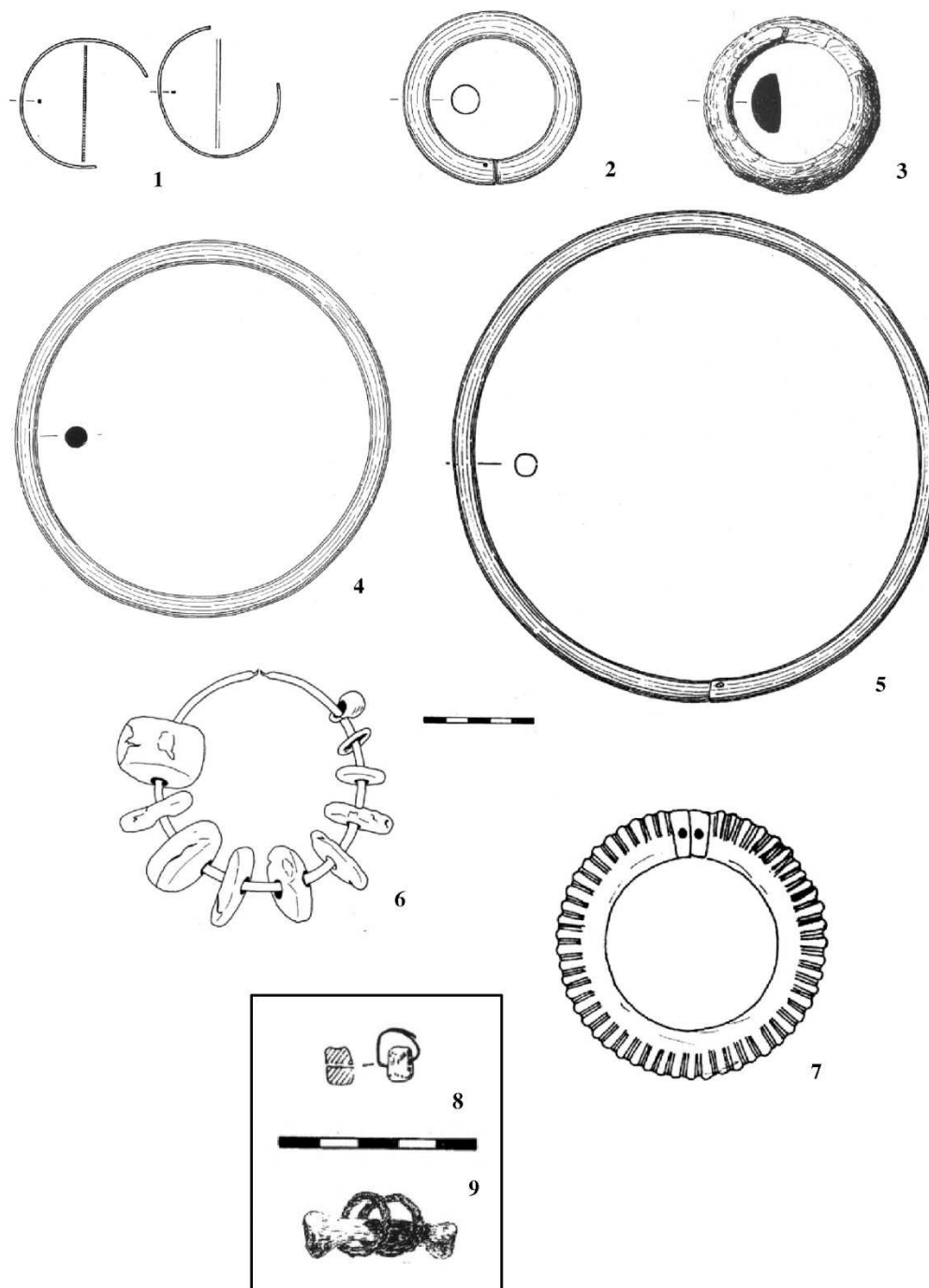


Figure 18 : Exemples illustratifs des différentes caractéristiques stylistiques des objets de parure de la phase du Hallstatt D2/3. Bracelets : présence de brassards d'armilles (1) ; diversité des types et des matières (dont le lignite, 3). Torques : types similaires à ceux principaux des bracelets (4-5) ; paire de torques toujours caractérisée par un exemplaire en bronze et un en fer. Pendentifs : perles d'ambre et de corail les plus fréquentes (6). Boucles d'oreille : seuls trois types découverts dans six tombes ; seule catégorie de parure avec les pendentifs à pouvoir être fabriquée à partir de matières semi-précieuses (8). Bagues : très rares à cette phase (9). Anneaux de cheville : présents que dans trois tombes dans ce corpus (7).

1 : Chouilly « Les Jogasses » (Marne), sép. 65 (Hatt, Roualet 1976, pl. 19) ; **2 :** Chouilly « Les Jogasses » (Marne), sép. 141 (*ibid.*, pl. 45) ; **3 :** Chouilly « Les Jogasses » (Marne), sép. 31 (*ibid.*, pl. 9) ; **4 :** Chouilly « Les Jogasses » (Marne), sép. 139 (*ibid.*, pl. 44) ; **5 :** Chouilly « Les Jogasses » (Marne), sép. 48 (*ibid.*, pl. 15) ; **6 :** Heiltz-l'Evêque « Charvais » (Marne), sép. 40 (bracelet bronze, perles ambre et grelot bronze ; Lepage 1966, fig. 7) ; **7 :** Heiltz-l'Evêque « Charvais » (Marne), sép. 9 (*ibid.*, fig. 5) ; **8 :** Manre « Le Mont Troté » (Ardennes), sép. MT 117b (bronze et corail ; Rozoy 1987, pl. 48) ; **9 :** Aure « Les Rouliers » (Ardennes), sép. Ro 75 (*ibid.*, pl. 111).

III.I.1.1.2 Une évolution stylistique spécifique des torques

Les torques présentent un développement particulier aux cours des trois grandes phases chronologiques étudiées. Ainsi, au Hallstatt D2/3, les types de torques sont similaires à quatre types de bracelets. Les seuls types de torques retrouvés dans des sépultures datables de cette phase sont ceux en bronze à jonc tubulaire (fig. 18, n°4), à jonc fermé circulaire (fig. 18, n°5), affublé ou non d'un jet de coulée, et en fer. L'état de conservation souvent mauvais de ces derniers n'a pas permis de déterminer une typologie plus fine. De plus, lorsque deux torques ont été déposés dans une sépulture, un exemplaire en bronze et un exemplaire en fer ont toujours été associés.

En revanche, un rôle nouveau paraît avoir été octroyé au torque dans les assemblages de La Tène A-B1. En effet, le nombre de types de torques que l'on attribue généralement à La Tène A-B1 est bien plus important qu'au Hallstatt D2/3 (fig. 20, n°5-7). De plus, c'est uniquement à partir de La Tène A2 que les torques peuvent être ornés d'incrustations de corail (fig. 20, n°6). La part des torques parmi la totalité des objets de parure de La Tène A-B1 augmente aussi largement, passant de 19 % à 27 % (cf. *infra*). De ce fait, le torque est typologiquement un élément tout aussi essentiel que les bracelets dans les assemblages de parure de cette phase chronologique.

Les torques attribués aux phases de La Tène B2 et de La Tène C1 ont encore une évolution spécifique. La phase de La Tène B2 voit le développement important des types plastiques qui marquent également le retour à des systèmes d'ouverture/fermeture (fig. 21, n°4). Mais ceux-ci se font par emboîtement d'une partie amovible du jonc. Au cours de La Tène C1, les types de torques ont tendance à être progressivement de facture beaucoup moins soignée (fig. 21, n°5), jusqu'à l'arrêt de leur dépôt dans les tombes.

III.I.1.1.3 Les éléments de parure moins fréquents : les pendentifs, les boucles d'oreille et les bagues

Les pendentifs, les boucles d'oreille et les bagues sont des catégories d'objets de parure moins fréquentes dans les sépultures, proportionnellement aux bracelets et aux torques.

Les ensembles de pendentifs au Hallstatt D2/3 peuvent être composés de une à quatre matières qui peuvent être du bronze, du fer, de l'ambre, du corail, du lignite, des éléments osseux, du verre (« bleu » ou « vert »), des éléments rocheux ou de la terre cuite. Dans ce corpus, l'ambre et le corail sont les deux seules matières à pouvoir être employées sans être associées à d'autres pour former un ensemble de pendentifs (fig. 18, n°6). Ce sont aussi les plus courantes avec le bronze. Les autres matières sont toujours combinées entre elles. Mais

aucune association spécifique et récurrente de matières n'apparaît réellement, si ce n'est que le fer, le lignite, le verre et le corail ne sont jamais associés avec des matières rocheuses, osseuses ou à de la terre cuite. Mais peut-être est-ce un effet du corpus. De plus, la majorité des pendentifs sont des perles. D'autres éléments peuvent être utilisés, comme des anneaux en bronze ou en fer, des dents et des éléments rocheux perforés, ainsi que des objets en bronze plus travaillés et/ou réutilisés.

Les associations de matières dans les ensembles de pendentifs de La Tène A-B1 sont plus diverses que celles du Hallstatt D2/3, puisque une à sept matières peuvent être combinées. Contrairement à la phase chronologique précédente, c'est le verre, tous types confondus, qui est la matière la plus employée à La Tène A-B1 (fig. 20, n°8).

L'ambre et le corail sont tout de même les deuxième et troisième matières les plus utilisées. Les autres sont au nombre de cinq : fer, coquillages, éléments osseux, rocheux et en terre cuite. Leur présence dans les sépultures est moins courante, puisque ces matières ont été retrouvées chacune dans moins de 10 tombes. Aucune association privilégiée entre plusieurs matières n'a pu être déterminée. Enfin, les pendentifs travaillés et/ou réutilisés sont également moins nombreux dans les ensembles de pendentifs de La Tène A-B1. Deux types de pendentifs particuliers doivent tout de même être signalés. Le premier est un pendentif trilobé en bronze, qui se retrouvait déjà dans

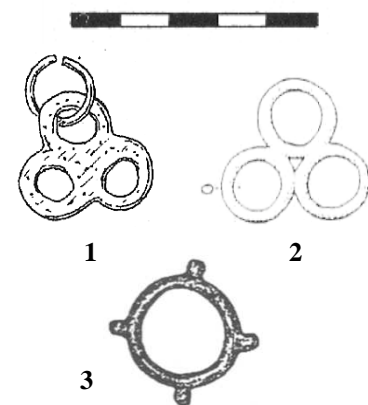


Figure 19 : Pendentifs trilobés et anneau à quatre appendices du Hallstatt D2/3 et La Tène A-B1.

- 1 : Chouilly « Les Jogasses » (Marne), sép. 141 (Hatt, Roualet 1976, pl. 45) ;
 2 : Tombe à char de Jonchery-sur-Suipe « Ban Chanteraine » (Marne) (Verger 1994, fig. 108) ;
 3 : Pernant « Le Port » (Aisne), sép. 29 (Lobjois 1969, fig. 127)

des ensembles datables du Hallstatt D2/3 (fig. 19, n°1 et 2). Le deuxième est un anneau en bronze à quatre appendices qui a été retrouvé dans quatre tombes de ce corpus (fig. 19, n°3). Le fait que ces types de pendentifs se rencontrent dans plusieurs tombes est tout à fait particulier et il faudrait examiner si d'autres sépultures en contiennent.

A partir de La Tène B2-C1, les pendentifs deviennent beaucoup moins fréquents dans les sépultures. En outre, ils ne peuvent être fabriqués qu'à partir de trois matières : le bronze, l'ambre et le verre (fig. 21, n°6). Ce sont les matières les plus utilisées aux phases chronologiques précédentes. Le corail est aussi courant au Hallstatt D2/3 et à La Tène A-B1, mais il tend à disparaître à partir du milieu du IV^e siècle av. J.-C.

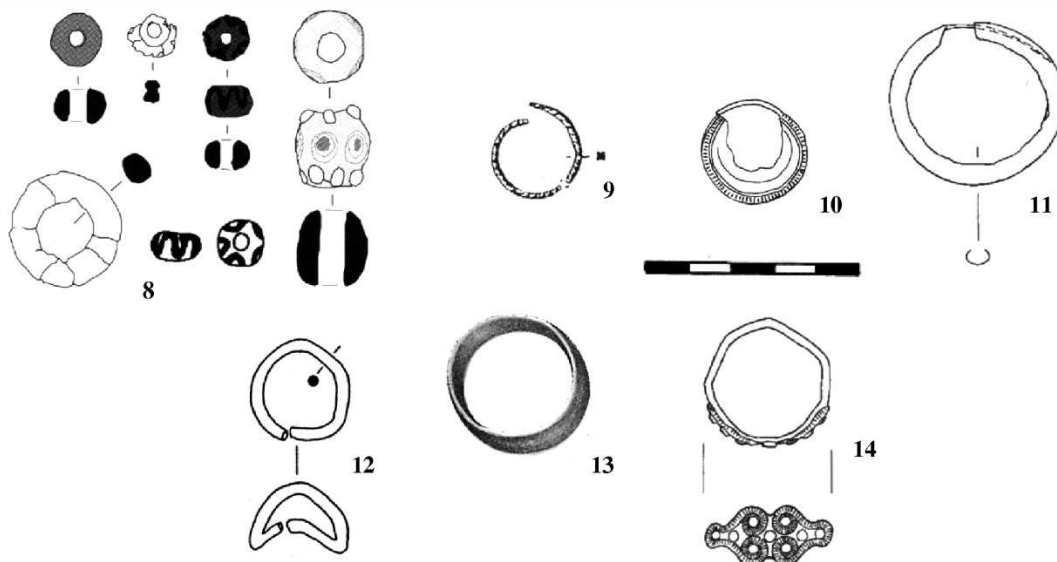
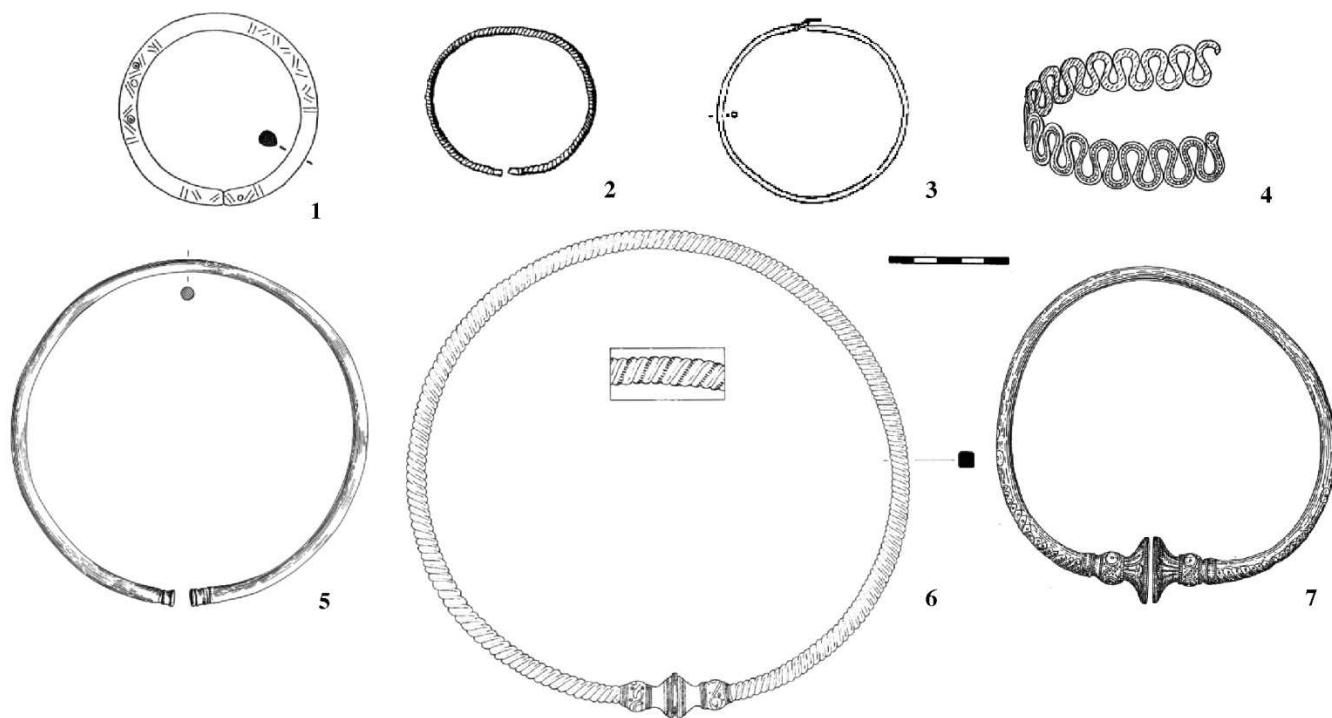


Figure 20 : Exemples illustratifs des différentes caractéristiques stylistiques des objets de parure de la phase de La Tène A-B1. Bracelets : diversité des types encore renforcée par rapport au Hallstatt D2/3 ; abandon du lignite mais apparition de l'or pour leur fabrication (3). Torques : multiplication des types généralement à jonc ouvert et extrémités simples ou à tampons ; apparition des incrustations de corail (6). Pendentifs : le verre devient la matière prédominante (8). Boucles d'oreille : augmentation du nombre de types (types torsadés 9 ou naviformes 10) ; apparition des exemplaires en or (11 : type exclusif aux tombes à char). Bagues : types plus ou moins travaillés ; exemplaires en or dans les tombes à char (13 et 14). Anneaux de cheville : plus déposés dans les sépultures.

1 : Etréchy « Beau-Regard » (Marne), sép. 27 (Roualet 1981, pl. 13) ; 2 : Pernant « Le Port » (Aisne), sép. 30 (Lobjois 1969, pl. 84) ; 3 : Tombe à char de Pernant « L'Entrée de la Vallée » (Verger 1994, fig. 128) ; 4 : Beine « L'Argentelle » (Marne), sép. 6 (Morgen, Roualet 1975, pl. 5) ; 5 : Tinquieux « Le Mont Saint-Pierre » (Marne), sép. 15 (Flouest et al. 1981, fig. 7) ; 6 : Bucy-le-Long « La Fosse Tournise » (Aisne), sép. BFT 150 (Desenne et al. 2010, fig. 254) ; 7 : Beine « L'Argentelle » (Marne), sép. 30 (*loc. cit.*, pl. 26) ; 8 : Bucy-le-Long « La Héronnière » (Aisne), sép. BLH 144 (*loc. cit.*, fig. 129) ; 9 : Manre « Le Mont Troté » (Ardennes), sép. MT 94 (Rozoy 1987, pl. 36) ; 10 : Chouilly « Les Jogasses » (Marne), sép. M78 (Hatt, Roualet 1981, pl. 17) ; 11 : Bucy-le-Long « La Héronnière » (Aisne), sép. BLH 114 (*loc. cit.*, fig. 111) ; 12 : Sainte-Memmie « Le Chemin des Dats » (Marne), sép. 13 (Charpy, Chossenot 1989, pl. 8) ; 13 : Somme-Bionne « L'Homme Mort » (Marne) (Verger 1994, fig. 187) ; 14 : Bucy-le-Long « La Héronnière » (Aisne), sép. BLH 196 (*loc. cit.*, fig. 154).

Les boucles d'oreille constituent une catégorie d'objets particulière. En effet, au Hallstatt D2/3, elles sont déclinées en trois types, retrouvés dans six sépultures. Un certain caractère individuel est donc souligné à travers cette catégorie d'objets. En outre, les boucles d'oreille de cette phase sont les seuls objets, avec les pendentifs, à pouvoir être fabriqués avec des matières semi-précieuses, telles que l'ambre et le corail (fig. 18, 8).

A partir de La Tène A-B1, le nombre de types de boucles d'oreille augmente, alors que la proportion des tombes qui en contiennent reste stable par rapport au Hallstatt D2/3 (fig. 20, n°9-11). D'ailleurs les types à jonc torsadé ou simplement cruciforme apparaissent aussi à partir de La Tène A1, en plus de l'utilisation des types déjà présents dans les ensembles du Hallstatt D2/3. Mais surtout, c'est à partir de La Tène A2 que des boucles d'oreille en or sont déposées dans les sépultures. Elles constituent près de 40 % des boucles d'oreille de la phase de La Tène A-B1. Un type spécifique de boucles d'oreille en or, retrouvé exclusivement dans les tombes à char, est d'ailleurs développé à partir toujours de La Tène A2 (fig. 20, 11). Les boucles d'oreille constituent donc la catégorie d'objets qui concentre le plus de matières semi-précieuses et précieuses, puisque l'or n'est jamais retrouvé sous forme de pendentifs.

Enfin, les boucles d'oreille semblent disparaître des assemblages de La Tène B2-C1, alors qu'elles paraissent tenir une place tout à fait singulière dans les ensembles de parure des phases chronologiques précédentes.

Les bagues sont présentes dans les sépultures d'une manière beaucoup plus sporadique que les catégories d'objets de parure précédentes. Pour le Hallstatt D2/3, seule une défunte portait deux bagues en fer (fig. 18, 9).

A La Tène A-B1, la proportion de sépultures possédant une ou plusieurs bagues, de même que le nombre de types, augmentent significativement (fig. 20, n°12-14). Les types vont de l'anneau simple en bronze à des exemplaires au décor plus développé. Les bagues en or sont aussi déposées dans les ensembles sépulcraux de cette phase. Deux appartiennent à des tombes à char (fig. 20, n°13 et 14) et une à une tombe simple.

Les bagues constituent une catégorie d'objets qui est encore développée à La Tène B2-C1. En effet, les tombes qui en contiennent sont plus nombreuses qu'à la phase chronologique précédente et leur proportion triple parmi la totalité des objets de parure de La Tène B2-C1, passant de 2 % à 7 % environ (cf. *infra*). En revanche, les types sont généralement simples et dépourvus de décor (fig. 21, n°8-9) et surtout, plus aucun exemplaire n'est fabriqué en or.

III.I.1.1.4 Un dépôt funéraire et un développement stylistique singuliers pour les anneaux de cheville et les ceintures à éléments métalliques

La catégorie des anneaux de cheville se retrouve uniquement dans des sépultures datables du Hallstatt D2/3 ou de La Tène B2-C1. Leur dépôt est très rare dans les tombes de ce corpus, puisque seuls cinq ensembles sont concernés (trois datables du Hallstatt D2/3 et deux de La Tène B2-C1). Il est donc difficile d'en faire un constat typologique, même de façon globale. Le bronze est la seule matière employée dans leur fabrication.

En outre, il est intéressant de remarquer que ce type de parure est absent de la nécropole de Chouilly « les Jogasses », alors qu'il est signalé dans celle de Heiltz-l'Evêque « Charvais » (fig. 18, 7), dont les ensembles sépulcraux sont datables également en majorité du Hallstatt D2/3.

Les ceintures constituent une catégorie d'objets également particulière. En effet, c'est uniquement à partir de La Tène B2 qu'elles deviennent impliquées dans la distinction sociale entre les hommes et les femmes d'un point de vue typologique (Belard 2012). Durant toute la phase de La Tène B2-C1, elles tendent à mobiliser une plus grande quantité de métal et un plus grand soin dans leur fabrication. Outre le bronze et le fer, certains exemplaires sont aussi ornés grâce à la technique de l'émail sur des surfaces toutefois réduites.

Ainsi, le développement stylistique de chaque catégorie de parure semble régi par des règles sociales précises, et non par une simple « coquetterie » comme cela a parfois été écrit (*L'Archéologue*, n°84, juin-juillet 2006, p. 14). De plus, le choix de réserver certaines matières, comme l'or, l'ambre et le corail, à quelques types d'objets seulement, durant des phases chronologiques précises, sont des facteurs importants à prendre en compte. Ces remarques issues de l'étude stylistique doivent être liées à d'autres analyses, telles que celles de la composition des assemblages et de la position des objets de parure, afin d'établir les principales règles structurant les ensembles de parure pour chacune des phases chronologiques étudiées.

Mais plusieurs aspects particuliers des objets et des assemblages de parure doivent au préalable être spécifiés, afin de souligner certaines caractéristiques singulières des éléments de parure de l'âge du Fer champenois.

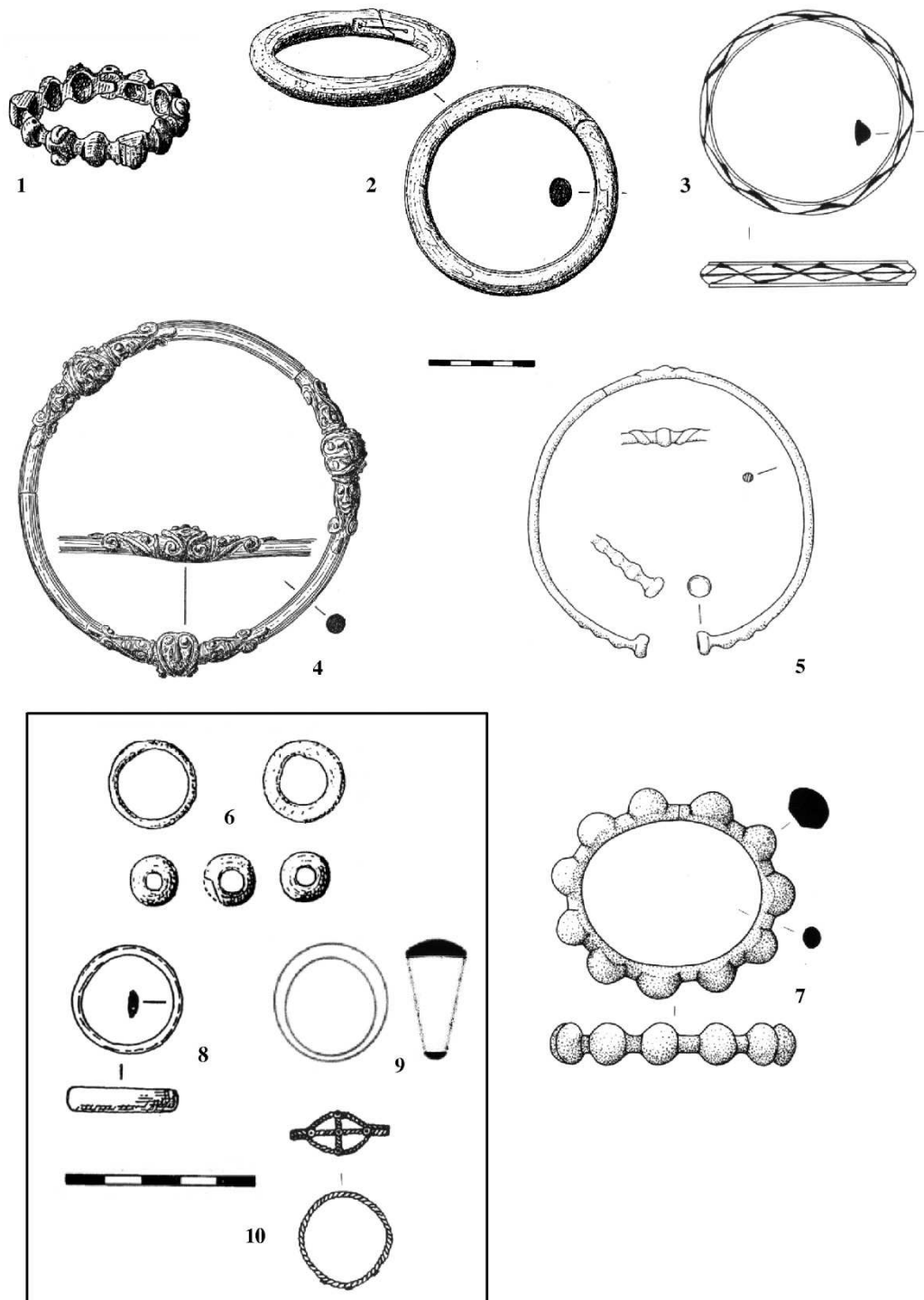


Figure 21 : Exemples illustratifs des différentes caractéristiques stylistiques des objets de parure de la phase de La Tène B2-C1. Bracelets : Types massifs avec développement du décor « plastique » pour La Tène B2 (1) ; réutilisation des systèmes de fermeture et du lignite (2) ; apparition des bracelets en verre (3). Torques : types plastiques de La Tène B2 (4) ; types plus frustes à La Tène C1 (5) avec abandon progressif de leur dépôt dans les tombes. Pendentifs : utilisation de seulement trois matières (bronze, verre et ambre ; 6). Boucles d'oreille : disparition des sépultures. Bagues : dépôt plus fréquent à cette phase ; types générales simples (8-9) à part l'exemplaire particulier 10. Anneaux de cheville : réapparition dans un nombre limité de tombes (7).

1 : Normée « La Tempête » (Marne), sép. 25 (Brisson, Hatt 1969, pl. 5) ; 2 : Villeseneux « La Barbière » (Marne), sép. 3 (Roualet, Kruta 1980, pl. 5) ; 3 : Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » (Aube), sép. 21 (Millet 2008, pl. 13) ; 4 : Villeseneux « La Barbière » (Marne), sép. 2 (*loc. cit.*, pl. 3) ; 5 : Liry « La Hourgnotte » (Ardennes), sép. 3A (Duval 1971, pl. 2) ; 6 : Fère-Champenoise « Faubourg de Connantre » (Marne), sép. 6 bis (anneaux bronze, perles verre ; Brisson et al. 1970, pl. 1) ; 7 : Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » (Aube), sép. 21 (*loc. cit.*, pl. 12) ; 8 : Hauviné « Verboyon » (Ardennes), sép. 4 (Roualet et al. 1985, pl. 6) ; 9 : Orainville « La Croyère » (Aisne), sép. 3 (Desenne et al. 2005, fig. 40) ; 10 : Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » (Aube), sép. 6B (*loc. cit.*, pl. 3).

III.I.1.2 Caractéristiques morphologiques spécifiques des objets de parure

III.I.1.2.1 Des parures hétérogènes et amovibles

Il est tout d'abord important de noter que les véritables cas de parure dans le sens « joaillier » du terme, c'est-à-dire un ensemble « de bijoux à la fonction différente conçus d'après un même modèle » (Challet 1997, p. 112), sont très rares dans les assemblages comprenant au moins deux catégories d'objets. En effet, pour le Hallstatt D2/3, seuls trois assemblages peuvent être considérés comme tels. Ils sont onze pour La Tène A-B1, et deux autres ensembles contiennent chacun deux bracelets torsadés et un torque dont le décor imite l'effet de la torsade (sépultures MT 27 de Manre « Le Mont Troté » et 24 de Villeneuve-Renneville « Le Mont Gravet »). En revanche, les paires de bracelets associent plutôt des bracelets de même type. Dix-sept assemblages comportent deux bracelets différents et sont datables de l'ensemble de la phase de La Tène A-B1.

La phase de La Tène B2-C1 est particulière pour cette question, puisqu'une modification importante intervient dans l'association même des types des éléments de parure annulaires. Aucune véritable « parure » n'a pu être identifiée. Les paires de bracelets associent aussi majoritairement des exemplaires de types différents. Seules trois tombes paraissent comporter deux bracelets identiques.

Ainsi, l'homogénéité visuelle des ensembles de parure ne semble pas avoir été l'intention première recherchée par les populations de l'âge du Fer en Champagne (fig. 22, n°1-2). Si les deux bracelets d'une même paire sont en majorité identiques au Hallstatt D2/3 et à La Tène A-B1, ils ne sont pas assortis au torque le plus souvent. L'hétérogénéité entre les types de bracelets d'un même assemblage est encore renforcée à La Tène B2-C1. Par conséquent, d'autres raisons doivent être envisagées pour expliquer l'association choisie de ces éléments dans les sépultures.

En outre, les torques de l'âge du Fer en Champagne sont très généralement des parures amovibles qui peuvent être rajoutées ou ôtées par les individus. En effet, la majorité des torques sont des types ouverts ou à système de fermeture. De plus, d'après C. Breton, la limite fonctionnelle pour pouvoir porter l'objet autour du cou, sans recourir à un système d'ouverture/fermeture, est un diamètre externe légèrement supérieur à 190 mm (Desenne et al. 2010, p. 272). Dans ce corpus, seuls huit torques, dont cinq ont un diamètre déterminable d'après les planches d'objets, sont des exemplaires fermés de section circulaire. Ils sont datables du Hallstatt D2/3. Un torque possède un diamètre externe supérieur à 190 mm. Deux autres torques ont été découverts dans des sépultures d'enfants. Ils peuvent donc sans doute

être considérés comme des éléments amovibles, malgré leur taille réduite comprise entre 130 et 157 mm environ pour le diamètre extérieur. En revanche, les deux derniers torques, qui ont été retrouvés dans les sépultures 139 et 203 de la nécropole de Chouilly « Les Jogasses », ont un diamètre extérieur respectif de 176 mm et 168 mm environ. Ces deux pièces ont été découvertes autour du cou des défunts. Malgré la relative imprécision de ces mesures, calculées à partir des planches d'objets, il est possible de se demander si ces torques n'étaient pas des objets fixes et inamovibles.

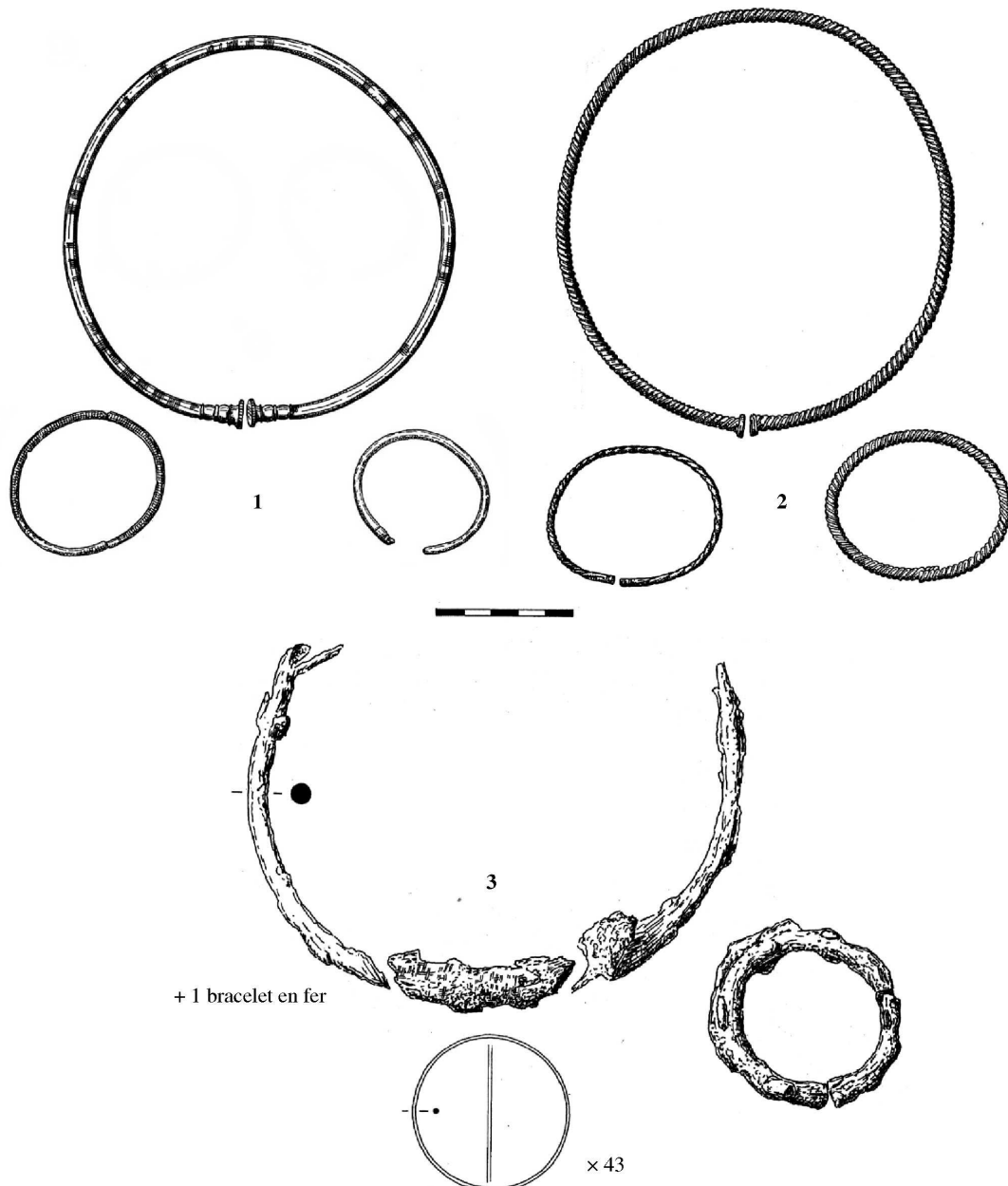


Figure 22 : Exemples d'assemblage de parure stylistiquement hétérogènes ou homogènes. Le cas n°2 présente un torque et deux bracelets tous torsadés mais dissemblables. Le cas n°3 est le seul assemblage homogène en fer de corps (en excluant le brassard d'armilles).

1 : Villeneuve-Renneville « Le Mont-Gravet » (Marne), sép. 25 (Bretz-Mahler, Brisson 1958a, pl. 10) ; 2 : Beine « L'Argentelle » (Marne), sép. 1 inf. (Morgen, Roualet 1975, pl. 1) ; 3 : Chouilly « Les Jogasses » (Marne), sép. 138 (Hatt, Roualet 1976, pl. 43).

Un travail similaire devrait être mené pour les bracelets, afin de déterminer la dimension limite qui permet le retrait de ces objets. Le docteur L. Mougins signale, dans la nécropole de Heiltz-l'Evêque « Charvais », que les armilles et une paire de bracelets à jonc fermé ont un diamètre interne compris entre 5 et 5,7 cm. Pour lui, ces objets sont « trop étroits pour laisser passer des mains d'adultes [et ils ont] dû être placés comme ornement sur des bras encore jeunes qui avaient grandi et ne permettaient plus de retirer le bijou. » (Mougins 1877, p. 253-254). Le diamètre intérieur des armilles de la nécropole de Chouilly « Les Jogasses » est compris également dans cet intervalle de mesure. Dès lors, si cette dimension limite est vérifiée, certains bracelets, dont les brassards d'armilles, et quelques torques devaient être inamovibles. Cette caractéristique est donc observable uniquement dans des contextes sépulcraux rattachables à la phase du Hallstatt D2/3.

Mais en tout cas, la plupart des éléments de parure sont des objets qui peuvent être ajoutés ou retirés par l'individu. Par conséquent, la symbolique dont ils sont porteurs est aussi « amovible » et peut être mobilisée uniquement dans certains contextes particuliers. Cette symbolique ne fait pas partie intrinsèquement de l'individu et peut évoluer tout au long de sa vie.

III.I.1.2.2 Usure et réemploi de certains objets de parure

Plusieurs objets de parure du corpus ont aussi été décrits comme étant usés. Il s'agit en grande majorité de torques et de bracelets en bronze, rattachables chronologiquement à chacune des phases prises en compte. La question de l'usure des éléments de parure a été abordée par C. Breton, dans son étude des objets de la nécropole de Bucy-le-Long. Elle écrit : « L'absence de corrélation entre l'usure des torques et l'âge des individus est surprenante. On ne peut pas réellement parler de corrélation stricte entre l'âge des individus et l'état d'usure des objets. [...] la plupart de ces objets ont été utilisés. En ce qui concerne la parure annulaire (torques et bracelets) le cas des enfants est particulièrement intéressant. Les caractéristiques des objets (dimensions, réajustements et récupération) et leur état d'usure laisse supposer qu'ils ne disposaient d'une parure définitive qu'à partir d'un certain âge. » (Desenne et al. 2010, p. 299-300).

Ce constat sur l'usure des éléments de parures permet de s'interroger sur la transmission de ces objets à un défunt. En effet, un nombre important d'objets enterrés avec des défunts immatures sont en fait des objets usés. Ces enfants n'en ont donc pas été les destinataires premiers, puisque les traces d'usure n'ont pas pu être produites durant l'existence seule d'un

enfant. Et sans doute faudrait-il aussi se poser la question quand ce cas de figure est identifié dans une sépulture d'adulte.

Ainsi, certains de ces objets peuvent-ils avoir été transmis à un individu lors d'un héritage, par exemple ? Ces remarques méritent d'être soulevées, malgré le fait que la durée nécessaire de port des objets de parure, pour produire les effets d'usure, ne soit pas réellement déterminable avec précision. La variabilité des facteurs engagés (qualité du métal employé, port des objets journalier ou lors d'occasions spécifiques, etc.) est en effet trop importante.

Plusieurs objets de parure ont également été réalisés à partir de pièces de réemploi qui ne présentent pas nécessairement des traces d'usure. Ce sont surtout des bracelets et des pendentifs. Les bracelets comportant des extrémités se chevauchant (fig. 23 n°1) se rencontrent plus particulièrement dans les tombes de défunts immatures. Le diamètre de l'objet a donc visiblement été adapté dans un second temps au poignet de l'enfant.

Les pendentifs fabriqués à partir d'éléments réemployés ne sont pas véritablement fréquents dans ce corpus. Le cas de deux bouterolles, retrouvées réutilisées en pendentifs dans les tombes 89b d'Aure « Les Rouliers » et 185 de Chouilly « Les Jogasses », doit être mentionné. Seule la pendeloque de la tombe d'Aure a été reproduite (fig. 23 n°2). Un autre pendentif est tout à fait particulier. Il a été retrouvé dans la tombe 119 de Vert-la-Gravelle « Le Moulin ». Il est constitué de deux fragments de bracelets et d'un petit disque perforé et orné d'une frise de chevrons continue (fig. 23 n°3).

Enfin, la tombe 5 bis de Dravegny « La Muette » (Aisne) contenait un torque tout à fait original. Il a été découvert dans une tombe d'enfant dont l'âge n'a pas été déterminé et il est composé de ce qui semble être deux bracelets torsadés à agrafe, rassemblés par un simple fil de bronze (fig. 23 n°4).

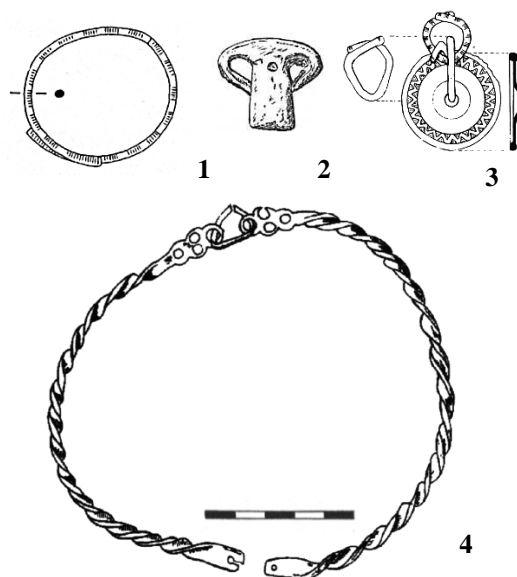


Figure 23 : Objets de parure réalisés à partir d'éléments réutilisés.

1 : sép. 89 milieu de Chouilly « Les Jogasses » (Hatt, Roualet 1976, pl. 27) ; 2 : sép. 89b d'Aure « Les Rouliers » ((Rozoy 1987, pl. 115) ; 3 : sép. 119 de Vert-la-Gravelle « Le Moulin » (Charpy 1986, l. 5) ; 4 : sép. 5bis de Dravegny « La Muette » (Massy, Thirion 1980, pl. 6)

Les résultats principaux de l'étude stylistique permettent donc de soulever différents axes de recherches. En effet, même si l'analyse ne peut pas être menée de manière totalement satisfaisante dans le cadre de ce travail, l'intérêt porté aux phénomènes d'usure et de réemploi permet d'abord de s'interroger sur la nature de la transmission des objets de parure et sur la réelle possession de ces biens par les défunts auprès desquels ils ont été enterrés.

De même, le caractère amovible de la majorité des bracelets et des torques, avec quelques nuances pour certains objets du Hallstatt D2/3, indique un port modifiable et même peut-être provisoire de ces parures. La symbolique qu'elles représentent n'est donc pas liée de manière définitive à l'individu.

En outre, le fait notamment que certaines matières soient employées seulement sur des catégories d'objets particulières, durant des phases chronologiques précises, doit être pris en compte dans l'étude de l'évolution des assemblages de parure. C'est le cas, par exemple, des incrustations de corail sur les torques, ou encore des boucles d'oreille en or, qui apparaissent dans les sépultures uniquement à partir de La Tène A2. Aussi, ces quelques remarques doivent être associées à l'analyse de la composition des assemblages d'éléments de parure, afin de tenter de déterminer les principales règles qui régissent l'association des éléments de parure dans un même ensemble.

III.I.2 Etude des associations d'objets de parure

III.I.2.1 Des associations choisies d'éléments de parure

En premier lieu, il est intéressant d'examiner et de comparer des données quantitatives générales issues des assemblages d'éléments de parure, entre chaque grande phase chronologique retenue. En effet, cette simple analyse permet déjà d'obtenir quelques éléments interprétatifs qui mettent en avant le caractère véritablement normé de la constitution des ensembles de parure :

	Ha D2/3	LT A-B1	LT B2-C1
Pourcentage de tombes comportant un ou plusieurs éléments de parure par rapport à la totalité des tombes de chaque phase	50 %	39,5 %	43 %
Nombre moyen d'objets de parure par sépulture	2,7 objets	2,5 objets	1,6 objets
Nombre maximum d'objets de parure par sépulture	7 objets	5 objets	5 objets
Nombre total de catégories de parure par phase	7 catégories d'objets	5 catégories d'objets	6 catégories d'objets
Nombre maximum de catégories de parure par sépulture	4 catégories d'objets	4 catégories d'objets	4 catégories d'objets
Nombre total de matières utilisées dans la fabrication des objets de parure	9 matières	11 matières	5 matières
Nombre maximum de matières utilisées dans les objets de parure par sépulture	5 matières	9 matières	4 matières

Tableau 11 : Données quantitatives issues des ensembles d'éléments de parure de chaque phase chronologique principale. D'abord, un relatif appauvrissement des ensembles de parure de La Tène B2-C1, par rapport à ceux des autres phases, doit être constaté étant donné la diminution du nombre moyen d'objets et du nombre de matières employées dans la fabrication des objets. De plus, le nombre maximum de catégories d'objets déposées dans les sépultures permet déjà de remarquer que toutes les catégories d'objets de parure d'une phase ne se retrouvent pas dans un même ensemble.

Lorsque l'on confronte les résultats obtenus pour les éléments de parure de chaque phase chronologique, la proportion de tombes contenant un ou plusieurs objets de parure est tout d'abord relativement similaire d'une phase à l'autre. Ainsi, elle est de 50 % pour le Hallstatt D2/3, de 39,5 % pour La Tène A-B1 et de 43 % pour La Tène B2-C1. Le pourcentage plus faible pour La Tène A-B1 peut s'expliquer notamment par le fait qu'un nombre important de sépultures, datables de cette phase, ont été bouleversées.

Néanmoins, le nombre moyen d'objets de parure par sépulture est plus faible pour la phase de La Tène B2-C1. Il est de 1,6 objets par tombe, en moyenne, alors que pour le Hallstatt D2/3 et La Tène A-B1, il est respectivement de 2,7 et de 2,5 objets par sépulture. Les assemblages à éléments de parure tendent donc vers un relatif « appauvrissement » quantitatif, quand le nombre moyen d'objets de parure est considéré.

En ce qui concerne le nombre maximum d'objets de parure que peut contenir une tombe, les ensembles datables du Hallstatt D2/3 peuvent être mieux dotés que ceux des autres phases, avec un nombre maximum de 7 objets. Il est de 5 objets pour les autres phases.

Ceci doit être relié au fait que le nombre total de catégories d'objets de parure est également plus élevé au Hallstatt D2/3. En effet, la constitution des ensembles sépulcraux de cette phase a été réalisée à partir de 7 catégories d'objets de parure différentes, contre 5 et 6 pour les phases de La Tène A-B1 et de La Tène B2-C1.

Néanmoins, pour toutes les phases chronologiques, un même ensemble mobilier ne peut pas contenir plus de 4 catégories d'objets de parure. Cette restriction dans l'association des différentes catégories d'objets de parure indique déjà que les assemblages de parure ne sont pas composés au hasard.

En outre, le nombre de matières non périssables montre une évolution assez particulière. C'est à La Tène A-B1 que le nombre de matières utilisées dans la fabrication des objets de parure est le plus important. Un ensemble d'éléments de parure peut contenir jusqu'à 9 matières non périssables sur un total de 11 matières. Pour le Hallstatt D2/3, 9 matières sont employées pour la réalisation des éléments de parure et seulement 5 peuvent être contenues dans le même assemblage. La situation est encore différente à La Tène B2-C1, puisque le nombre total de matières est de 5 et qu'une tombe ne peut pas en détenir plus de 4.

Le relatif « appauvrissement » des ensembles datables de La Tène B2-C1, déjà constaté pour le nombre moyen d'objets de parure, se vérifie donc aussi au niveau du nombre de matières non périssables employées dans un assemblage d'objets de parure.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'exemplaires, pour chaque catégorie d'objets, que peut contenir un même assemblage de parure, ainsi que le pourcentage que constitue chaque catégorie d'objets de parure en fonction du nombre total d'objets de parure comptabilisé pour chaque phase :

	Ha D2/3		LT A-B1		LT B2-C1	
	Nombre exemplaires par tombe	Pourcentage parmi la totalité des objets de parure	Nombre exemplaires par tombe	Pourcentage parmi la totalité des objets de parure	Nombre exemplaires par tombe	Pourcentage parmi la totalité des objets de parure
Bracelets	1 à 4	60 %	1 à 4	55 %	1 à 3	57 %
Torques	1 à 2	19 %	1 à 2	27 %	1	14 %
Pendentifs	1 à 102	10,5 %	1 à 40	9 %	1 à 12	4 %
Boucles d'oreille	1 à 2	5 %	1 à 2	7 %	×	
Bagues	2	1 tombe	1 à 5 (?)	2 %	1 à 2	7 %
Armillés	2 à 80, en 1 ou 2 brassards	inclus avec les bracelets	×		×	
Anneaux de cheville	2 ou 4	4,5 %	×		2	3 %
Ceinture	/		/		1	15 %

Tableau 12 : Nombre d'exemplaires déposés dans une tombe pour chaque catégorie d'objets de parure et pourcentage de chaque catégorie de parure en fonction du nombre total d'éléments de parure de chaque phase chronologique. Les différentes teintes indiquent les proportions qui augmentent (gris foncé), qui sont stables (gris moyen) ou qui diminuent (gris clair), par rapport à la proportion de la phase chronologique précédente. Ce tableau permet de constater que, bien que les catégories de parure soient assez similaires d'une phase à l'autre, leur part dans les assemblages évolue différemment. Au niveau du nombre d'exemplaires déposés dans les tombes pour chaque catégorie d'objets, il est possible d'observer sa diminution tout au long de la période.

Les bracelets représentent la catégorie d'objets de parure la plus fréquente à chaque phase chronologique. Leur proportion parmi l'ensemble des objets de parure à peu près stable tout au long de la période chronologique étudiée, avec cependant une légère diminution à La Tène A-B1. Le nombre d'exemplaire est aussi similaire d'une phase à l'autre, excepté que leur dépôt en quatre exemplaires n'est plus effectif dans les sépultures de La Tène B2-C1.

La proportion des torques parmi la totalité des objets de parure croît de manière importante à partir de La Tène A-B1, par rapport au Hallstatt D2/3. Elle décroît ensuite significativement à La Tène B2-C1, où elle atteint son plus faible niveau. C'est également à La Tène B2-C1 que les torques ne peuvent plus être portés par deux.

Il en est de même pour les boucles d'oreille, dont la part parmi tous les objets de parure augmente très légèrement à La Tène A-B1. En revanche, elles ne semblent plus déposées dans les ensembles funéraires de La Tène B2-C1 de ce corpus.

Les pendentifs constitue une catégorie d'objets dont la proportion au sein de l'ensemble des objets de parure est assez stable pendant le Hallstatt D2/3 et La Tène A-B. Mais cette proportion baisse quasiment de moitié à La Tène B2-C1. Le nombre de pendentifs dans un même assemblage décroît également de façon considérable tout au long de la période étudiée.

La part des anneaux de cheville parmi la totalité des objets de parure est constante pour les phases du Hallstatt D2/3 et de La Tène B2-C1. Cependant, ils ne sont pas retrouvés dans les sépultures datables de La Tène A-B1. Seuls les ensembles datables du Hallstatt D2/3 peuvent en comporter quatre exemplaires. Ils sont sinon déposés toujours en paire.

En fait, seule la proportion des bagues croît régulièrement tout au long de la période. Au niveau du nombre d'exemplaires, cinq sont mentionnés dans une sépulture datable de La Tène A2, mais l'assemblage n'est pas véritablement fiable. Il faut donc retenir que le nombre maximum de bagues contenu dans un même assemblage est de deux pour toutes les phases chronologiques.

Enfin, la proportion des ceintures parmi la totalité des objets de parure, durant La Tène B2-C1, est assez similaire à celle des torques pour cette même phase.

Cet examen permet ainsi d'observer que la proportion de chaque catégorie d'objets parmi l'ensemble des objets de parures n'est pas équivalente d'une phase à l'autre, malgré le fait que ces catégories de parure soient assez similaires pendant la période étudiée. La part dédiée à chaque catégorie de parure évolue donc différemment en fonction de chaque phase chronologique, ce qui indique déjà des significations distinctes pour tous ces types de parure.

En outre, un certain appauvrissement quantitatif des ensembles de parure datables de La Tène B2-C1 peut être constaté. Il est perceptible au niveau du nombre de matières employées comme au niveau du nombre moyen d'objets déposés dans les tombes.

Mais surtout, il est important de remarquer qu'un ensemble ne contient jamais la totalité des catégories d'objets de parure qui appartiennent à une même phase chronologique. Il en est de même pour les matières utilisées dans la fabrication des objets de parure. Une sélection stricte semble donc être effective lors de l'association des catégories d'éléments de parure dans un même assemblage.

Il s'agit donc maintenant d'examiner plus en détails la constitution de ces assemblages, dans le but de déterminer leurs principales caractéristiques pour chacune des phases chronologiques étudiées.

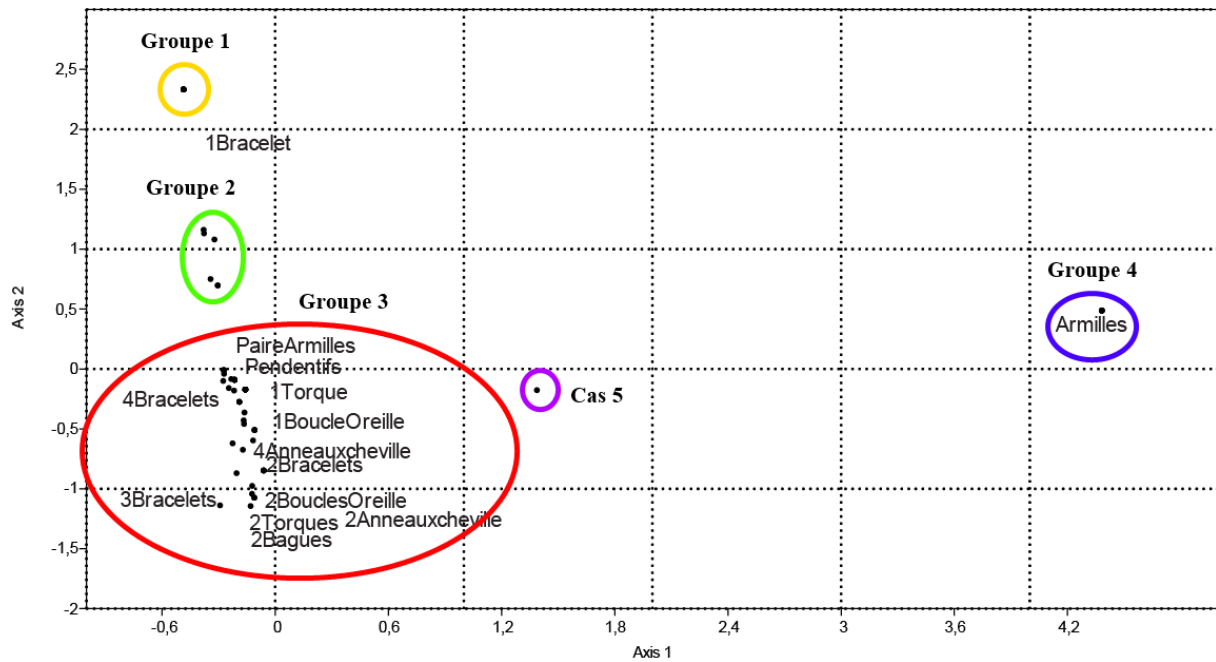
III.I.2.2 Le nombre de bracelets : un critère important pour la constitution des assemblages de parure

L'étude des assemblages d'éléments de parure débute par une première étape qui est la visualisation, grâce à l'analyse factorielle des correspondances, des différentes associations de catégories d'objets de parure dans les ensembles. Elle a pour but de déterminer l'agencement et les principes structurant primordiaux des assemblages de parure, en même temps que de caractériser les groupements majeurs d'objets de parure pour chaque phase chronologique.

Pour réaliser cette analyse, toutes les catégories de parure, de même que le nombre d'exemplaires de chaque type pouvant être déposé dans une tombe, ont été intégrés dans les données afin de représenter au mieux les différentes associations d'objets de parure. Le nombre de pendentifs n'a cependant pas été individualisé.

III.I.2.2.1 Des groupements d'objets de parure fondés sur le nombre de bracelets et de brassards d'armilles au Hallstatt D2/3

Le graphique ci-dessous permet de déterminer cinq groupements d'assemblages principaux pour les éléments de parure du Hallstatt D2/3, parmi les 67 ensembles qui en contiennent :



Graphique 32 : AFC présentant l'agencement de cinq groupements principaux d'éléments de parure au Hallstatt D2/3. Le nombre de bracelets et de brassards d'armilles est déterminant dans cette organisation, puisque les cinq groupes sont formés à partir de la présence d'un bracelet (groupes 1 jaune et 2 vert), de deux bracelets ou deux brassards d'armilles (groupe 3 rouge), ou d'un brassard d'armilles (groupe 4 bleu et cas 5 violet). Les catégories d'objets de parure associées à ces bracelets se distinguent ensuite en fonction du critère du nombre de bracelets ou de brassards d'armilles.

Le groupe 1 (en jaune) comprend dix ensembles de parure composés uniquement d'un bracelet. Le groupe 2 (en vert) contient six assemblages associant un bracelet et une ou deux autres catégories d'objets qui peuvent être un torque, une paire de brassards d'armilles et/ou des pendentifs.

Le groupe 3 (en rouge) rassemble le nombre le plus important d'assemblages (45 dénombrés), ainsi que le plus de catégories d'objets et de combinaisons d'éléments de parure. Il est fondé principalement sur la paire de bracelets ou de brassards d'armilles.

Le groupe 4 (en bleu), est représenté par cinq ensembles qui ne contiennent qu'un seul brassard d'armilles. Enfin, le cas 5 (en violet), qui est l'assemblage de la sépulture 138 de Chouilly « Les Jogasses », contient, comme éléments de parure, un brassard d'armilles associé à un torque et à une paire de bracelets.

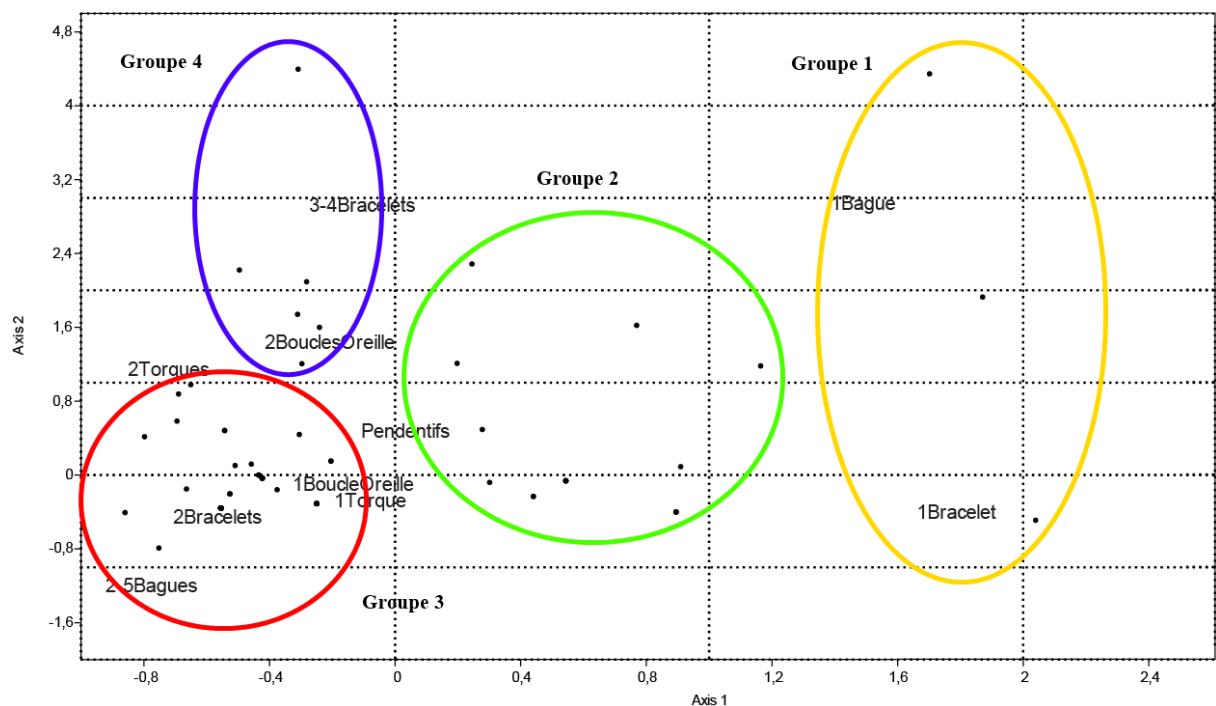
Ce graphique montre donc que, dans un premier temps, les assemblages à éléments de parure semblent s'organiser autour du port unique ou par deux de bracelet(s) ou de brassard(s) d'armilles. En effet, sur ces cinq groupements, quatre d'entre eux sont agencés en fonction de la présence d'un seul bracelet ou d'un seul brassard d'armilles. Ils ne peuvent être associés qu'à un faible nombre d'autres types d'objets qui sont le torque (en un exemplaire), la paire

de brassards d'armilles, la paire de bracelets et les pendentifs. Le groupe 3, qui comprend le plus d'assemblages et les combinaisons d'éléments de parure les plus variées, semble être constitué sur la base majoritaire du dépôt d'une paire de bracelets et/ou de brassards d'armilles. Et elles peuvent être associées à toutes les autres catégories d'objets de parure.

III.I.2.2.2 Quatre groupements plus lâches d'éléments de parure à La Tène A-B1

Pour la phase de La Tène A-B1, seules les ensembles de parure provenant de tombes intactes ont été pris en compte, étant donné le nombre important de tombes, datables de cette phase, dont l'état de conservation est mauvais voire inconnu. L'analyse s'appuie donc sur un total de 198 ensembles intacts, contenant un ou plusieurs éléments de parure.

L'analyse factorielle des correspondances a permis de faire apparaître quatre groupements distincts :



Graphique 33 : AFC présentant l'agencement de quatre groupements principaux d'éléments de parure à La Tène A-B1. Comme au Hallstatt D2/3, le nombre de bracelets est le facteur de base qui semble organiser les assemblages de parure. Cependant, l'agencement plus lâche permet déjà de supposer que les combinaisons d'objets de parure de La Tène A-B1 sont régies selon des principes différents de ceux de la phase chronologique précédente.

Le groupe 1 (en jaune) comprend les tombes comportant uniquement un bracelet. Elles sont au nombre de 28. Le groupe 2 (en vert) regroupe 39 sépultures contenant un bracelet et une ou plusieurs autres catégories de parure (torque, pendentifs, bague et/ou une ou deux boucles d'oreille).

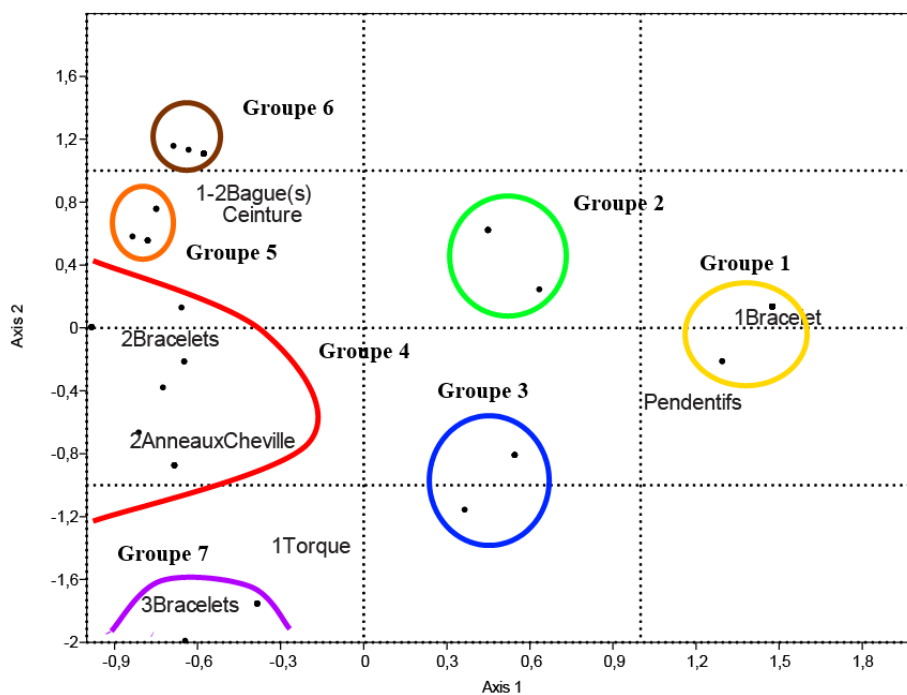
Le groupe 3 (en rouge) est formé par les ensembles contenant deux bracelets associés ou non à un ou plusieurs autres éléments de parure (101 tombes).

Le groupe 4 (en bleu) comprend les tombes contenant au moins trois ou quatre bracelets (7 tombes), ainsi que plusieurs sépultures ne comportant, par exemple, que deux boucles d'oreille ou un torque (23 sépultures).

L'analyse factorielle des correspondances permet ainsi de visualiser un agencement fondé sur le nombre de bracelet(s) comporté par les ensembles. En effet, d'une manière générale, les regroupements semblent se former sur la base d'un, de deux ou de trois à quatre bracelets. Il conviendra donc de préciser les assemblages de parure sur cette base d'analyse.

III.I.2.2.3 Des associations d'éléments de parure beaucoup plus diverses à La Tène B2-C1

L'analyse factorielle des correspondances des assemblages de parure de La Tène B2-C1 permet d'obtenir des groupements plus nombreux qu'aux phases chronologiques précédentes. En effet, sept groupes peuvent être individualisés :



Graphique 34 : AFC présentant l'agencement des groupements principaux d'éléments de parure à La Tène B2-C1. Les groupes de cette phase sont bien plus divers que pour les phases chronologiques précédentes, même si le nombre de bracelet constitue toujours une base principale pour la constitution des assemblages d'objets de parure.

Le groupe 1 (en jaune) comprend 23 assemblages d'éléments de parure formés uniquement d'un bracelet et 2 composés d'un bracelet et de pendentifs. Le groupe 2 (en vert) rassemble 5 ensembles comportant un bracelet, des pendentifs et une bague. Le groupe 3 (en bleu)

regroupe 4 assemblages comprenant chacun un bracelet et un torque, ainsi qu'un ensemble avec un torque et des pendentifs.

Le groupe 4 (en rouge) réunit les tombes comportant deux bracelets (6 ensembles) et celles contenant deux ou trois bracelets associés à d'autres catégories d'objets de parure : un torque, une ceinture, deux anneaux de cheville et/ou une bague (10 ensembles). Le groupe 5 (en orange ; 8 ensembles) contient aussi des assemblages comportant une paire de bracelet, combinée obligatoirement avec une bague et/ou une ceinture.

Le groupe 6 (en marron) regroupe les assemblages formés par une ceinture et/ou une ou deux bague(s). Il rassemble 12 ensembles. Enfin, le groupe 7 est formé par 7 tombes qui possèdent chacune un torque (6 ensembles) ou trois bracelets et un torque (1 ensemble).

Aussi, les bracelets constituent encore une base pour les différents assemblages d'éléments de parure. Cependant, une plus grande hétérogénéité des ensembles, par rapport aux périodes précédentes, peut être discernée et ce, malgré un nombre plus restreint d'assemblages de parure attribuables à La Tène B2-C1. En effet, plusieurs groupes contiennent des assemblages fondés sur un ou deux bracelets, ou dépourvus de bracelets. Il s'agira donc de préciser ce constat.

Ainsi, les agencements des assemblages d'éléments de parure s'organisent majoritairement à partir du nombre de bracelet(s). Ces résultats ne sont pas vraiment surprenants, vu que les bracelets représentent la catégorie de parure la plus fréquente dans les ensembles mobiliers de toutes les phases chronologiques. Mais les associations d'objets de parure auraient pu être tout de même beaucoup plus hétérogènes, ce qui confirme donc encore que la constitution de ces associations d'éléments de parure est normée.

Les bracelets constituent donc la catégorie d'objets sur laquelle l'étude de la composition des assemblages doit s'appuyer. Et c'est sur cette base de travail que va être menée la présentation des principales tendances des ensembles d'objets de parure de chacune des phases chronologiques.

III.I.2.3 Tendances des assemblages de parure par phases chronologiques

L'étude précise des associations d'objets de parure, pour chaque phase chronologique, a été jointe à l'index technique, afin de développer ici uniquement les résultats principaux. Les figures suivantes présentent quelques exemples de combinaisons, dont voici la légende :



Figure 24 : Légende des figures présentant quelques exemples de combinaisons d'objets de parure par phase chronologique

III.I.2.3.1 Diversité et importance du nombre de bracelets pour les assemblages de parure du Hallstatt D2/3

Le premier trait caractéristique des assemblages d'éléments de parure, attribuables au Hallstatt D2/3, est leur grande diversité de composition. En effet, 32 combinaisons ont été dénombrées sur un total de 67 tombes à éléments de parure.

Néanmoins, un système structuré a pu être déterminé dans la constitution de ces assemblages. Il se fonde sur la présence de bracelet(s) et/ou de brassard(s) d'armilles, ainsi que sur leur nombre d'exemplaires, comme cela a été mis en évidence lors de l'analyse de factorielle des correspondances de cette phase.

Tout d'abord, sept catégories de parure peuvent être déposées seules dans les sépultures. Il s'agit du bracelet en un exemplaire, du brassard d'armilles, de la paire de bracelets, de la paire de brassards d'armilles, du torque, des pendentifs et des bracelets en trois exemplaires. Seuls trois assemblages ont été développés à partir des trois dernières catégories d'objets, alors que la totalité des autres ensembles possèdent au moins des bracelets et/ou des brassards d'armilles, déposés en un unique exemplaire ou par deux.

En ce qui concerne les assemblages de parure fondés sur le nombre de bracelets ou de brassards d'armilles, leur constitution semble suivre des règles précises. Plusieurs exemples de combinaisons, reproduits ci-dessous, ont été choisis pour illustrer ce constat :

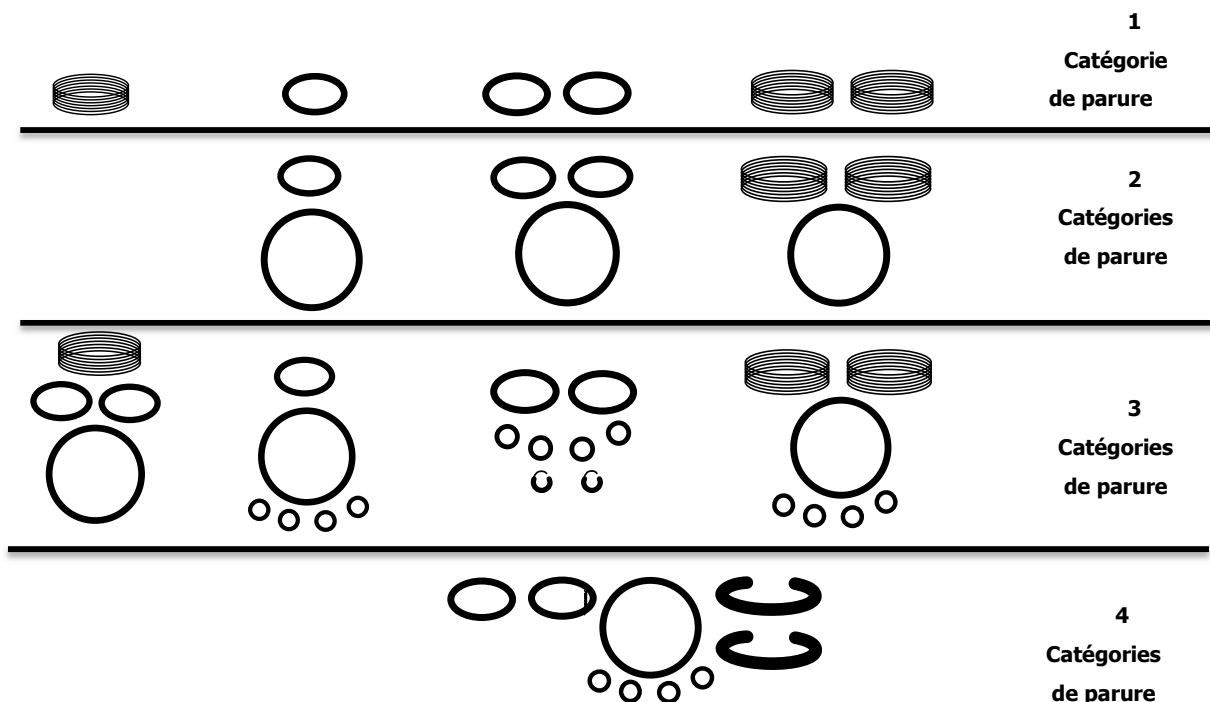


Figure 25 : Exemples de combinaisons de parure datables du Hallstatt D2/3. Les assemblages comprenant deux bracelets ou deux brassards d’armilles sont les plus divers, par rapport à ceux basés sur un bracelet ou un brassard d’armilles. En outre, seuls les assemblages constitués sur une paire de bracelets ou de brassards d’armilles peuvent associer toutes les catégories d’objets de parure, ce qui n’est pas le cas des ensembles fondés sur un bracelet ou un brassard d’armilles. Ce sont aussi les seuls à pouvoir détenir jusqu’à 4 catégories de parure. Le fait d’avoir possédé deux bracelets ouvre donc des possibilités d’associations qui sont interdites aux assemblages comprenant un bracelet.

Les assemblages comportant un brassard d’armilles ne contiennent en majorité que cette catégorie de parure. Un seul ensemble détient plus d’éléments de parure, à savoir, en plus du brassard d’armilles, deux bracelets et un torque. Ces bracelets et ce torque sont ici particuliers, puisqu’ils sont tous en fer et qu’ils constituent l’un des rares cas de véritable « parure » des ensembles du Hallstatt D2/3 (fig. 22, n°3). Le brassard d’armilles n’est jamais associé avec des pendentifs, des torques en deux exemplaires, des boucles d’oreille, des anneaux de cheville ou des bagues. Les assemblages fondés sur un seul brassard d’armilles ne peuvent donc pas comprendre plus de trois catégories d’objets de parure. En outre, les décors des armilles constituant un seul brassard sont beaucoup moins variés que ceux des paires de brassards d’armilles (voir dans l’index technique).

Les assemblages à un bracelet ont aussi une diversité relative, puisque seules six combinaisons sont possibles. Et elles ne comprennent jamais plus de trois catégories de parure à la fois. Les autres catégories associées peuvent toutes être déposées sans un autre objet de parure dans les sépultures. Il s’agit de la paire de brassards d’armilles, des pendentifs et du torque. Les boucles d’oreille, les torques en deux exemplaires, les bagues et les anneaux de cheville ne sont donc jamais retrouvés dans les assemblages à un bracelet. Ces bracelets sont,

de plus, de facture assez simple et les types les plus complexes ne sont pas présents dans ces ensembles.

Ce sont donc les combinaisons fondées sur une paire de bracelets ou de brassards d'armilles qui offrent la plus grande diversité, avec vingt-quatre associations possibles comprenant jusqu'à quatre catégories d'objets de parure. Plusieurs types de parure, comme les boucles d'oreille ou les anneaux de cheville, sont retrouvés uniquement dans des assemblages comportant deux bracelets ou deux brassards d'armilles, et non dans ceux à un bracelet ou un brassard d'armilles. La facture et la complexité des types et des décors des éléments de parure de ces ensembles sont aussi plus variés. Cependant, les assemblages fondés sur la paire de brassards d'armilles sont moins divers que ceux fondés sur la paire de bracelets. En effet, ils ne comportent jamais de boucles d'oreille en deux exemplaires, de bagues ni d'anneaux de cheville. Ainsi, les combinaisons à deux brassards d'armilles sont tout de même plus limitées que celles fondées sur deux bracelets, car celles-ci admettent en fin de compte la plus grande variété.

Par conséquent, les ensembles d'objets de parure du Hallstatt D2/3 sont tout d'abord caractérisés par une grande diversité, puisqu'un même assemblage n'est pas partagé par plus de deux tombes en moyenne. Cela peut suggérer une volonté marquée d'individualiser chaque défunt au moyen des éléments de parure.

Mais surtout, il semble qu'un certain principe de hiérarchisation régit les associations d'objets de parure. Aussi, le nombre de bracelets paraît déterminant. Les combinaisons fondées sur un brassard d'armilles, par exemple, sont bien plus limitées que celles comprenant une paire de bracelets. Toutes les catégories de parure ne peuvent pas être associées au brassard d'armilles déposé en un exemplaire.

Dès lors, le fait de porter un seul brassard d'armilles ou une paire de bracelets n'a sans doute pas la même signification symbolique au Hallstatt D2/3, puisque plusieurs catégories de parure sont exclues des assemblages à un brassard ou à un bracelet. Ces catégories, qui sont les boucles d'oreille ou les bagues par exemple, semblent d'ailleurs être introduites dans les assemblages dans un second temps. Et cette tendance est une caractéristique primordiale dans les ensembles d'objets de parure de La Tène A-B1.

III.I.2.3.2 Des éléments de parure de base et additionnels à La Tène A-B1

Parmi les 198 tombes intactes à éléments de parure de la phase de La Tène A-B1, 37 combinaisons ont pu être déterminées. Par rapport à la phase chronologique précédente, les associations sont donc moins diverses et sont partagées en moyenne par un nombre plus important de tombes. Toutes les catégories d'objets de parure peuvent être déposées seules dans les sépultures, à l'exception des pendentifs. Néanmoins, seuls les bracelets et les torques en un exemplaire le sont dans une proportion importante de tombes. De plus, le nombre de bracelets contenu dans un assemblage semble être la base primordiale pour la constitution des ensembles d'objets de parure, comme cela a été mis en évidence à partir de l'analyse factorielle des correspondances.

La figure ci-dessous présente différentes combinaisons d'objets de parure, fondées sur la présence, ou non, de bracelets et du nombre de ces derniers. Rappelons que cinq catégories d'objets de parure principales peuvent être déposées dans les sépultures. Il s'agit des bracelets, des torques, des pendentifs, des boucles d'oreille et des bagues. Cependant, elles ne sont jamais toutes présentes dans un même assemblage.

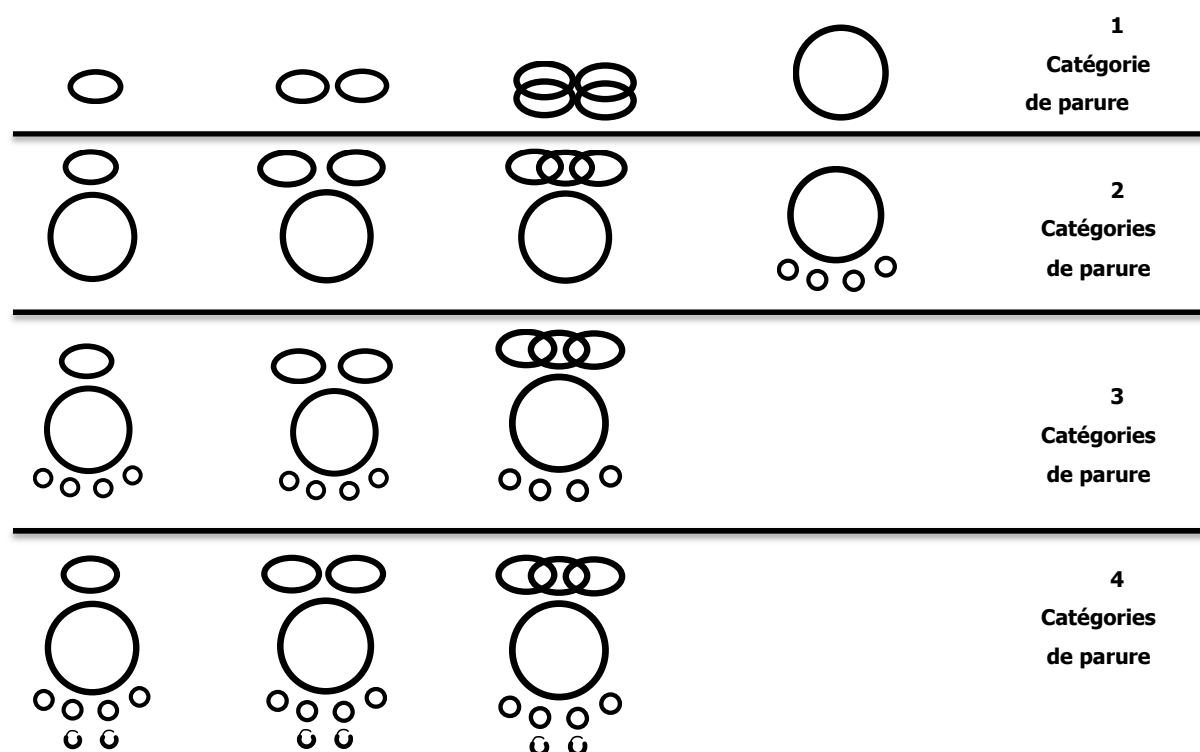


Figure 26 : Exemples de combinaisons d'objets de parure de La Tène A-B1. Les combinaisons comportant un, deux ou trois à quatre bracelets sont relativement similaires. Cependant, les torques et les bagues déposés par deux ne se rencontrent que dans les sépultures comportant une paire de bracelets. Ainsi, les assemblages respectent soit un principe asymétrique, soit symétrique, avec des catégories d'objets équivalentes. Les combinaisons dépourvues de bracelet ne peuvent associer que jusqu'à deux catégories de parure. En outre, les pendentifs, les bagues et les boucles d'oreille sont déposés majoritairement dans des ensembles constitués déjà de bracelet(s) et de torque(s). Ces éléments sont donc « additionnels » et signifient un statut funéraire particulier pour les défunts qui les portent.

Le nombre de combinaisons fondées sur la présence d'un ou de deux bracelets est assez similaire, puisqu'il est respectivement de dix et de quatorze. Néanmoins, les associations comprenant un seul bracelet sont plus caractérisées par une règle d'asymétrie. En effet, elles sont souvent constituées, en plus d'un bracelet, d'une seule boucle d'oreille ou d'une seule bague, par exemple. Mais il existe tout de même deux tombes à un bracelet et à deux boucles d'oreille notamment, qui sont des tombes à éléments de harnachement (tombe de Ciry-Salsogne) et à char (tombe BLH 196 de Bucy-le-Long « La Héronnière »).

En revanche, tous les types d'objets de parure peuvent être associés à la paire de bracelets. Les boucles d'oreille sont déposées très majoritairement en paire dans ces tombes. Les torques en deux exemplaires sont même associés exclusivement aux assemblages à une paire de bracelets. La constitution des ensembles composés à partir de la paire de bracelets paraît donc similaire à celle des ensembles basés sur un seul bracelet, excepté le fait qu'elle respecte plus un principe de symétrie et de port binaire.

Les combinaisons fondées sur trois ou quatre bracelets sont plus particulières. En effet, elles ne se retrouvent que dans une à deux sépultures. Mais comme les associations à un ou deux bracelet(s), elles regroupent jusqu'à quatre catégories d'objets de parure et les assemblages sont analogues dans leur constitution. Ainsi, le port de trois ou quatre bracelets tend à individualiser le défunt. Mais l'assemblage de parure qui lui a été attribué semble néanmoins soumis aux mêmes règles que celles régissant les ensembles à un ou deux bracelets.

Enfin, les combinaisons dépourvues de bracelet ne peuvent associer que jusqu'à deux catégories d'objets de parure, alors qu'elles pourraient en comprendre jusqu'à quatre. Le torque seul est la combinaison la plus commune (16 tombes).

A La Tène A-B1, le nombre de bracelet(s) ne semble donc plus influencer directement la constitution des assemblages de parure, contrairement au Hallstatt D2/3. Aucune catégorie de parure n'est exclue des assemblages fondés sur un bracelet. Les combinaisons formées comprennent les mêmes catégories d'objets, excepté, pour celles basées sur un bracelet, les torques et les bagues déposés par deux. On assiste plutôt à la construction de deux grands groupes de combinaisons, privilégiant chacune soit l'asymétrie, soit la symétrie, cette dernière devant être nuancée tout de même lorsque la paire de bracelets comporte deux exemplaires différents. Ce cas de figure devient d'ailleurs plus fréquent à partir de La Tène B1b et annonce le port de bracelet dissymétrique majoritaire à partir de La Tène B2.

Une certaine normalisation dans la formation des assemblages de parure paraît aussi exister, car ils sont partagés par un nombre plus important de tombes. Mais elle ne concerne que les associations comprenant une à deux, voire dans certains cas trois catégories d'objets de parure. Aussi, la plupart des combinaisons comportant trois et quatre catégories de parure ne se retrouvent que dans une à trois sépultures. Cette individualisation ne touche donc que les tombes les mieux dotées en catégories de parures.

Mais surtout, les combinaisons d'objets de parure datables de La Tène A-B1 se fondent sur deux catégories d'objets principales, qui sont les bracelets et les torques. Les pendentifs, les boucles d'oreille et les bagues doivent donc plutôt être considérés comme des éléments de parure « additionnels », car ils sont généralement déposés dans les ensembles comprenant déjà un ou deux torques et/ou des bracelets. Ils représentent d'ailleurs chacun une faible part parmi la totalité des objets de parure de cette phase (cf. *supra*). Les bracelets et les torques doivent ainsi être estimés en tant qu'éléments de parure de base pour les assemblages. Et la présence de pendentifs, de bagues et de boucles d'oreille semble signifier un statut funéraire particulier pour les défunts.

III.I.2.3.3 De profondes modifications dans les associations de parure de La Tène B2-C1

La phase de La Tène B2 est marquée par d'importants changements dans la constitution des assemblages à objets de parure. Ainsi, la ceinture possède un rôle tout à fait nouveau, aussi bien au niveau de la masse de métal qui lui est dévolue qu'au niveau de sa facture très soignée. Elle est très fréquemment associée aux ensembles à éléments de parure de La Tène B2-C1, alors que sa présence est plus sporadique durant les phases chronologiques précédentes. Elle est donc intégrée dans cette étude à partir de cette phase de La Tène B2-C1, malgré le fait qu'elle ne puisse pas être considérée comme un véritable élément de parure.

18 associations différentes d'éléments de parure et/ou de ceinture ont pu être individualisées pour La Tène B2-C1, parmi les 86 tombes qui en contiennent. Elles sont donc plus standardisées qu'au Hallstatt D2/3, mais moins, proportionnellement, qu'à La Tène A-B1. Néanmoins, les ensembles sont beaucoup moins divers lorsque seuls les éléments de parure, sans les ceintures, sont considérés.

Le nombre de bracelets constitue toujours une base d'assemblage importante pour les ensembles d'objets de parure de La Tène B2-C1. Mais une plus grande hétérogénéité a pu être constatée sur l'analyse factorielle des correspondances, par rapport aux précédentes.

La phase de La Tène B2-C1 est la seule où le dépôt d'un seul bracelet, au lieu de deux, est majoritaire. Les assemblages possédant un bracelet associent jusqu'à trois catégories d'objets de parure, alors qu'elles pourraient en comprendre jusqu'à six. Les anneaux de cheville, portés toujours en deux exemplaires à cette phase, ne sont jamais associés à un seul bracelet.

Les combinaisons fondées sur deux bracelets sont plus diverses que celles comprenant un unique bracelet. Ce sont également les seules qui peuvent associer jusqu'à quatre catégories de parure. Elles ne contiennent par contre jamais de pendentifs.

En revanche, les assemblages à trois bracelets sont, comme à La Tène A-B1, des ensembles uniques. Deux combinaisons ont été composées sur cette base. Elles comprennent entre deux et trois catégories de parure. Les pendentifs et les bagues n'y sont jamais représentés.

Enfin, les assemblages sans bracelets constituent une part non négligeable parmi les ensembles à éléments de parure. Seuls les torques et les ceintures sont majoritairement déposés seuls dans les tombes. De plus, ces assemblages n'associent jamais plus de deux catégories d'objets de parure alors qu'ils pourraient en détenir jusqu'à quatre.

Voici quelques exemples d'assemblages pour la phase de La Tène B2-C1 :

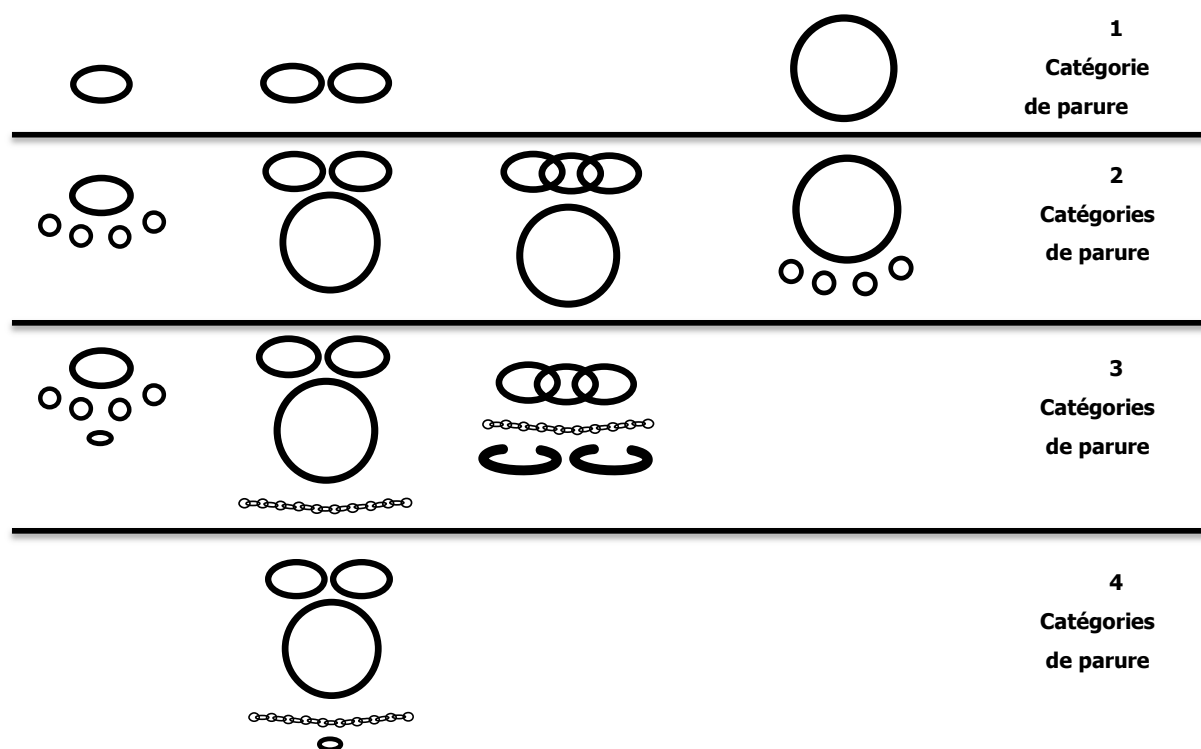


Figure 27 : Exemples de combinaisons d'objets de parure de La Tène B2-C1. Les codes en vigueur durant La Tène A-B1 sont complètement modifiés à cette phase, avec notamment la disparition des boucles d'oreille et la raréfaction du dépôt des pendentifs. Il n'existe pas réellement de correspondances entre les assemblages fondés sur un ou deux bracelets. En réalité, de nouvelles règles de constitution des assemblages de parure semblent se mettre en place durant cette phase.

En fait, très peu de correspondances peuvent être établies entre les combinaisons fondées sur un ou deux bracelets. Seules les associations de deux catégories d'objets comprenant un torque ou une ceinture se retrouvent avec les bracelets en un ou en deux exemplaires. Les pendentifs ne sont jamais combinés avec la paire de bracelet et les anneaux de cheville ne sont jamais associés avec les bracelets déposés en un exemplaire.

De plus, à part les ensembles ne comportant qu'un bracelet, les autres combinaisons ne sont partagées que par un petit nombre de tombes, dix au maximum quand il n'y a qu'une catégorie d'objets de parure, et cinq au maximum pour les associations de deux à quatre catégories. Les sépultures de deux catégories d'objets de parure ou plus comportent donc des associations presque uniques. De ce fait, cette situation rejoint celle du Hallstatt D2/3, même si cette dernière période se caractérise par des assemblages encore plus variés. A La Tène A-B1, seules les combinaisons de trois à quatre catégories d'objets de parure sont quasiment unitaires. On assiste donc à un retour d'une diversification plus marquée des ensembles de parure à La Tène B2-C1.

Les assemblages d'objets de parure de La Tène B2-C1 sont donc caractérisés par de profondes modifications par rapport à ceux des phases chronologiques précédentes. Il n'existe pas d'analogie entre les ensembles fondés sur un bracelet et ceux qui en comportent deux, comme à La Tène A-B1. Les assemblages contenant deux bracelets sont mêmes les seuls à pouvoir comporter jusqu'à quatre catégories d'objets de parure.

En outre, les éléments de parure additionnels de La Tène A-B1 se modifient complètement. Les boucles d'oreille semblent disparaître des ensembles sépulcraux et les pendentifs sont déposés beaucoup plus rarement. Ils sont en même temps moins divers dans la nature des matières employées. Seules les bagues se retrouvent plus fréquemment dans les ensembles de parure de La Tène B2-C1, mais aucun exemplaire en or n'a été signalé.

Ce changement important dans la constitution des assemblages à parure de La Tène B2-C1 doit probablement être relié à la part plus grande prise par la ceinture dans ces ensembles. En revanche, on ne peut pas réellement parler d'une « substitution » du torque en faveur de la ceinture, car quatre assemblages les associent. Sans doute faut-il plus y voir la constitution d'une nouvelle grille symbolique, dans laquelle les règles en vigueur à La Tène A-B1 sont totalement bouleversées.

Néanmoins, ces modifications s'appuient tout de même sur certaines caractéristiques propres au Hallstatt D2/3. Ceci s'observe surtout au niveau stylistique avec, par exemple, le

réemploi du lignite et la généralisation de torques et de bracelets à système de fermeture. Mais il est possible également de le constater dans la position des éléments de parure, qu'il faut maintenant étudier afin de compléter cette étude des assemblages d'objets de parure.

III.I.3 Etude de la position des éléments de parure

Comme pour l'étude de la composition des assemblages, l'ensemble de l'analyse de la position des objets de parure a été incluse dans l'index technique. Seules les caractéristiques principales ont été retenues ici. De plus, la position des éléments de parure a été retranscrite à l'aide d'une silhouette, afin de représenter schématiquement les combinaisons les plus fréquentes à chaque phase chronologique.

III.I.3.1 Tendances générales de la position des éléments de parure

III.I.3.1.1 Individualisation et position non fonctionnelle des objets de parure du Hallstatt D2/3

L'individualisation de la position des objets de parure est une des caractéristiques les plus importantes durant la phase du Hallstatt D2/3. En effet, le port d'un torque au cou est la combinaison d'éléments de parure qui se retrouve le plus fréquemment dans les sépultures. Mais elles sont seulement au nombre de huit. La majorité des autres agencements d'objets de parure ne sont rencontrées que dans une seule tombe à chaque fois.

D'ailleurs, cette individualisation s'observe également dans le dépôt des objets de parure en position non fonctionnelle et notamment celui des torques. Parmi ceux dont le contexte sépulcral est attribuable à cette phase, 40 % sont en position non fonctionnelle. Cette proportion s'affaiblit considérablement aux phases chronologiques suivantes (entre 5 et 6 %). Cet effet de singularisation des défunts au moyen des éléments de parure, qui était déjà remarquable au niveau de la composition même des assemblages, est donc renforcé encore par le choix de leur disposition sur le défunt et dans la tombe.

Néanmoins, plusieurs caractéristiques générales dans la position des éléments de parure peuvent tout de même être déterminées. Ainsi, le port symétrique de bracelets et/ou de brassards d'armilles est majoritaire pendant cette phase. Lorsque deux bracelets ont été découverts dans une tombe, ils ne sont jamais portés au même bras par le défunt.

Une différence notable doit être signalée aussi pour les bracelets et les brassards d'armilles déposés en un exemplaire. En effet, le bracelet est alors porté de façon plus courante à

l'avant-bras gauche, tandis que le brassard d'armilles est porté surtout à l'avant-bras droit. Le port d'un bracelet huméral est assez rare dans les sépultures datables du Hallstatt D2/3. Il apparaît uniquement dans quatre combinaisons qui associent d'autres bracelets et/ou brassards d'armilles portés de façon symétrique.

La position des bracelets portés par trois ou quatre possède toujours une configuration unique. Cette remarque peut d'ailleurs aussi être constatée pour les assemblages à trois ou quatre bracelets des autres phases chronologiques.

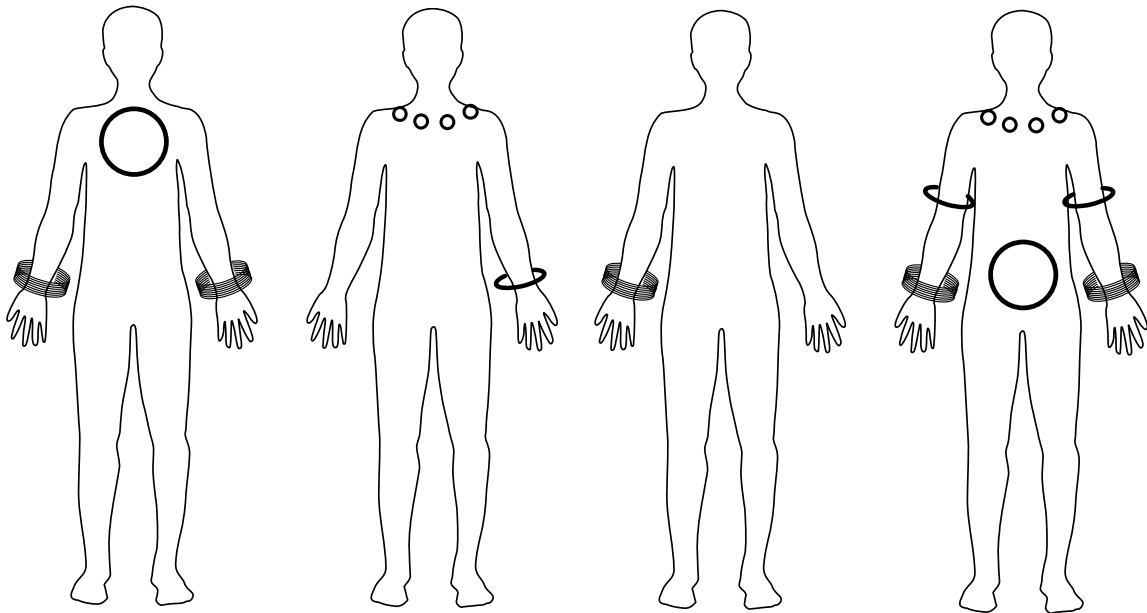


Figure 28 : Silhouettes illustrant les principales caractéristiques de la position des assemblages de parure du Hallstatt D2/3 : individualité des ensembles renforcée par le dépôt d'objets en position non fonctionnelle ; port privilégié du bracelet à l'avant-bras gauche alors que le brassard d'armilles est sur l'avant-bras à droite ; port symétrique à chaque avant-bras des bracelets et brassards d'armilles majoritaire.

Les pendentifs et les boucles d'oreille ont également des positions similaires dans les tombes du Hallstatt D2/3 et de La Tène A-B1. Les pendentifs sont très majoritairement disposés au cou des défunts, que ce soit en collier ou au niveau du torse. En revanche, les pendentifs de bracelets appartiennent uniquement à des contextes rattachables à ces deux phases et ne se rencontrent pas à La Tène B2-C1.

Les boucles d'oreille sont, quant à elles, plus nombreuses proportionnellement à être déposées par paire, durant le Hallstatt D2/3 comme à La Tène A-B1. En effet, sur les 65 assemblages à boucle(s) d'oreille déterminés dans ce corpus, 58,5 % comportent deux boucles d'oreille retrouvées chacune d'un côté du crâne des défunts. Parmi les boucles d'oreille déposées en un exemplaire, il n'existe pas de côté de dépôt privilégié, puisqu'une proportion équivalente de boucles d'oreille ont été découvertes à droite ou à gauche de la tête des

individus. Elles sont également retrouvées dans des assemblages comportant le même nombre de catégories de parure pour les phases du Hallstatt D2/3 et de La Tène A-B1, à savoir les ensembles constitués surtout de trois à quatre catégories de parure.

Ainsi, le choix d'individualiser les défunts porteurs d'objets de parure semble être une caractéristique primordiale pendant le Hallstatt D2/3. Mais elle doit être nuancée pour les ensembles de La Tène A-B1 qui présentent des spécificités propres, malgré l'agencement similaire des pendentifs et des boucles d'oreille durant ces deux phases chronologiques.

III.I.3.1.2 Le port symétrique ou au bras droit des bracelets et la moitié supérieure du corps privilégiés à La Tène A-B1

Durant la phase de La Tène A-B1, la combinaison associant un torque et une paire de bracelets, portés respectivement au cou et à chaque avant-bras, est la plus récurrente, puisqu'elle se rencontre dans 12 % des ensembles à éléments de parure. Cet exemple montre que l'individualisation des assemblages de parure est moins marquée qu'au Hallstatt D2/3, en tout cas pour ceux comportant une à deux catégories de parure.

Car une forte personnalisation est perceptible, en revanche, pour les assemblages constitués de trois à quatre catégories d'objets de parure, puisqu'ils ne sont retrouvés que dans une à deux tombes. Les ensembles possédant au moins trois à quatre bracelets, ou ceux dépourvus de bracelets, sont particulièrement individualisés, que ce soit au niveau de l'assemblage en lui-même ou de son agencement sur le corps du défunt.

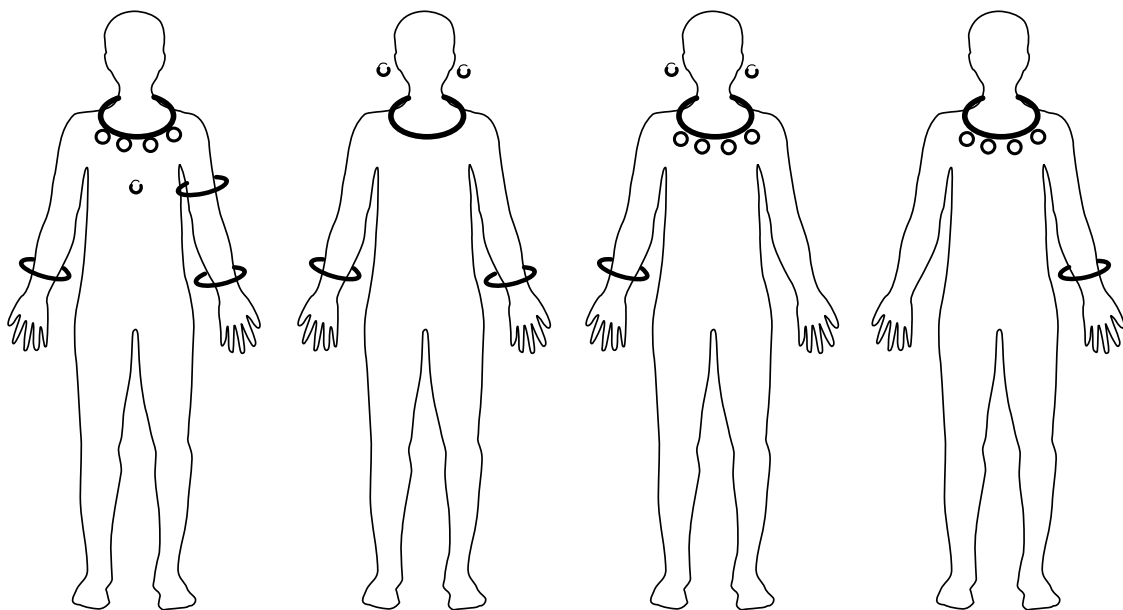


Figure 29 : Silhouettes illustrant les principales caractéristiques de la position des assemblages de parure de La Tène A-B1 : individualisation des ensembles comportant trois ou quatre catégories de parure et ceux fondés sur trois à quatre bracelets ; port symétrique privilégié des éléments de parure ; assemblages fondés sur un bracelet porté à l'avant-bras droit plus complexes que ceux comportant un bracelet à l'avant-bras gauche (impossibilité pour ces derniers de comporter une ou deux boucles d'oreille) ; dépôt privilégié des objets de parure dans la moitié supérieure du corps, avec abandon du port des anneaux de cheville.

Le port d'un bracelet de façon symétrique, à chaque avant-bras, est la base d'un nombre un peu plus important d'assemblages par rapport à ceux qui ne comportent qu'un bracelet (respectivement 14 et 10 assemblages). Cependant, deux défunts, dont les contextes sépulcraux sont datables de La Tène A2, portaient tout de même deux bracelets à un seul avant-bras. Aucune autre catégorie d'objets de parure n'était associée à ces bracelets dans ces tombes.

En outre, pour la phase de La Tène A-B1, les assemblages comportant un ou deux bracelets peuvent posséder les mêmes catégories d'objets de parure, même si ceux constitués à partir d'un seul bracelet ont été attribués à un nombre moins important de défunts. En revanche, une différence significative apparaît lorsque le bracelet déposé en un exemplaire est localisé soit sur l'avant-bras droit, soit sur l'avant-bras gauche. En effet, le côté droit semble privilégié, car les combinaisons contenant quatre catégories d'objets de parure possèdent un bracelet toujours situé sur l'avant-bras droit. De plus, dans ce corpus, les boucles d'oreille sont découvertes dans les assemblages fondés sur un bracelet porté uniquement sur l'avant-bras droit.

Le port symétrique des bracelets semble donc être privilégié, durant La Tène A-B1, en comparaison au port dissymétrique. Pour les assemblages fondés sur un bracelet, le port à l'avant-bras droit semble tout de même favorisé. Il associe en effet jusqu'à quatre catégories d'objets de parure, contre trois lorsque le bracelet est porté à gauche. Les assemblages comportant un bracelet porté à l'avant-bras droit sont également les seuls à pouvoir associer des boucles d'oreille.

De plus, le dépôt des objets de parure dans la moitié supérieure du corps semble être prédominant. Il est également renforcé par l'abandon du port d'anneaux de cheville durant cette phase de La Tène A-B1. Mais toutes ces caractéristiques s'inversent totalement à partir de La Tène B2.

III.I.3.1.3 Dissymétrie et côté gauche du corps favorisés à La Tène B2-C1

Comme pour la composition des assemblages d'éléments de parure, la phase de La Tène B2-C1 est marquée par des changements importants au niveau de leur position. Aussi, l'importance donnée à la moitié supérieure du corps, durant la phase précédente, doit être nuancée à La Tène B2-C1, avec le retour du dépôt des anneaux de cheville et la nouvelle dimension accordée à la ceinture métallique.

La combinaison comportant uniquement un bracelet porté à l'avant-bras gauche est la plus fréquente à La Tène B2-C1, mais elle n'est partagée que par onze tombes. L'individualisation des ensembles redevient donc plus marquée qu'à La Tène A-B1 et elle concerne toujours plus particulièrement les assemblages constitués de trois à quatre catégories d'objets de parure.

A partir de La Tène B2, le changement majeur dans les ensembles de parure est la formation majoritaire d'ensembles fondés sur un bracelet. Seuls quatre ensembles comportant deux bracelets, portés chacun à un avant-bras, ont pu être déterminés dans ce corpus. Ils appartiennent tous chronologiquement à la phase de La Tène B2. Ainsi, le principe de symétrie, mis en avant durant la phase précédente, n'est plus une caractéristique importante. Peut-être faut-il voir des prémisses de ce phénomène dans les tombes comportant une paire de bracelets typologiquement dissemblables, datables surtout de La Tène B1.

En fait, c'est le côté gauche du corps de l'individu qui semble privilégié durant la phase de La Tène B2-C1. Ceci se remarque pour les bracelets portés en un exemplaire à l'avant-bras, mais aussi pour les bracelets huméraux qui, bien qu'ils apparaissent en plus grand nombre dès La Tène A-B1, deviennent beaucoup plus fréquents à La Tène B2-C1. Et dans ce corpus, ils sont toujours retrouvés autour de l'humérus gauche.

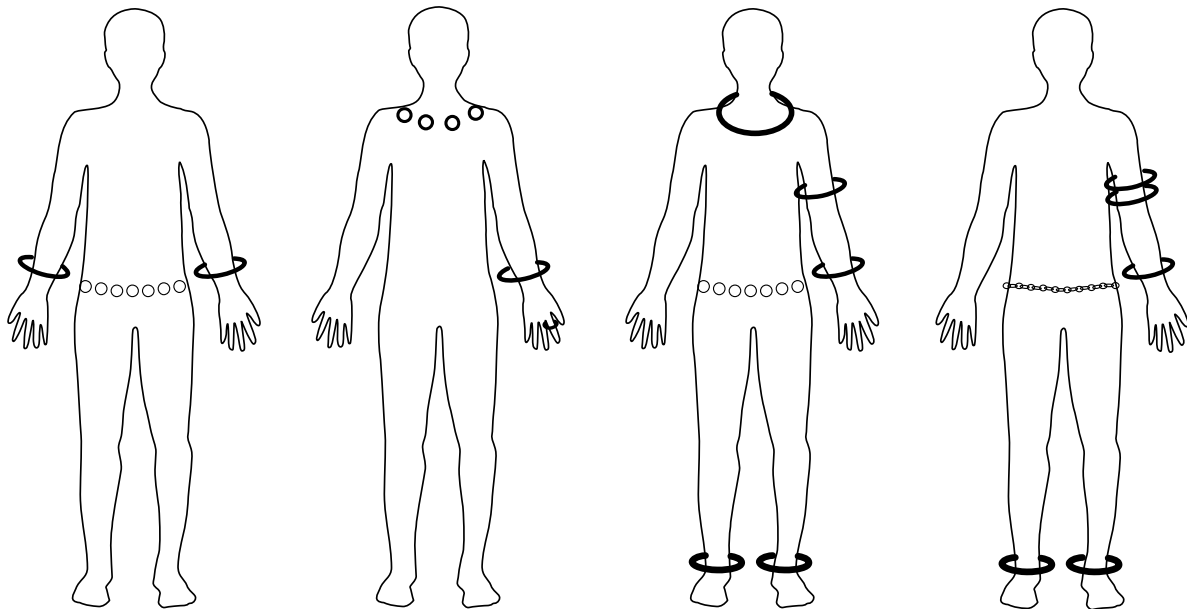


Figure 30 : Silhouettes illustrant les principales caractéristiques de la position des assemblages de parure de La Tène B2-C1 : importance prise par la ceinture ; retour du dépôt des anneaux de cheville qui amoindrit l'exposition de la moitié supérieure du corps ; abandon progressif du port de deux bracelets symétriques ; port privilégié des bracelets et des bagues du côté gauche du corps ; bracelets huméraux plus fréquents et portés aussi à gauche.

L'importance donnée au port des bracelets sur le bras gauche, à partir de La Tène B2-C1, se retrouve aussi lorsque les bracelets ont été déposés par deux ou par trois dans les sépultures. En effet, le port des deux bracelets est alors localisé sur le bras gauche, soit les deux à l'avant-bras, soit un à l'avant-bras et l'autre autour de l'humérus. Les mêmes cas de figure sont identifiables pour les bracelets portés en trois exemplaires.

Enfin, les bagues de cette phase de La Tène B2-C1 sont toujours localisées également à la main gauche, alors qu'aucun côté, ni doigt d'ailleurs, ne semble privilégié aux phases chronologiques précédentes.

III.I.3.1.4 Distinction particulière d'individus grâce aux objets de parure

Les principales tendances remarquées dans le port des éléments de parure étant indiquées, un constat général important doit être maintenant souligné. En effet, les combinaisons les plus fréquemment rencontrées au cours d'une phase chronologique sont aussi celles qui se retrouvent sur plusieurs phases chronologiques. Ce sont également celles qui sont les plus simples, puisqu'elles n'associent jamais plus de deux catégories d'objets de parure en même temps. Il s'agit des bracelets et des torques portés seuls, de l'association d'un ou deux bracelet(s) et d'un torque et de celle comportant un ou plusieurs bracelets. L'association d'un torque, de deux bracelets portés à chaque avant-bras et de pendentifs de cou est aussi assez fréquente, mais uniquement à La Tène A-B1.

Toutes les autres combinaisons, et notamment celles comportant trois ou quatre catégories d'objets de parure, sont donc retrouvées dans une à trois tombes maximum. Elles diffèrent en fonction des catégories d'objets de parure associées ou des positions données aux éléments lors de leur agencement sur le corps des défunts et dans les sépultures. Chacune se rencontre uniquement durant une seule phase chronologique. Ce constat est aussi valable pour les assemblages fondés sur trois ou quatre bracelets, qui sont tous individualisés au niveau de leur port.

Les assemblages à éléments de parure ne sont donc pas réellement standardisés. La volonté d'individualiser chaque assemblage semble plutôt prédominer. Ils se distinguent chacun des autres par les catégories d'objets de parure associées, le nombre d'éléments déposés, leur position dans l'espace funéraire et, pour les combinaisons fréquentes, par la typologie des objets rassemblés.

Ce choix d'individualiser chaque défunt porteur d'éléments de parure est donc particulièrement notable pour la phase du Hallstatt D2/3, mais il ne doit pas être négligé pour

les autres phases. Aussi, les défunts inhumés avec les ensembles d'objets de parure les mieux dotés semblent avoir été particulièrement singularisés. D'ailleurs, cette volonté de distinction des individus porteurs d'éléments de parure se constate également dans le dépôt funéraire des objets en position non fonctionnelle.

III.I.3.2 Des objets de parure en position non fonctionnelle

III.I.3.2.1 Des objets de parure déposés de façon privilégiée sur l'axe central et la moitié supérieure du corps

La majorité des éléments de parure sont retrouvés en position dite « fonctionnelle ». Ils sont généralement portés par le défunt. Toutefois, plusieurs objets ont été simplement déposés sur le corps du défunt ou dans la tombe. C'est le cas de vingt-quatre torques, de vingt-deux bracelets (dont deux paires de bracelets, une paire de brassards d'armilles et un dépôt comprenant trois bracelets), de deux ensembles de pendentifs, de cinq boucles d'oreille (dont une paire) et d'une bague.

Une silhouette représente, pour chaque catégorie d'objets de parure, les différentes positions non fonctionnelles déterminées dans les tombes de ce corpus, afin de les illustrer de façon schématique.

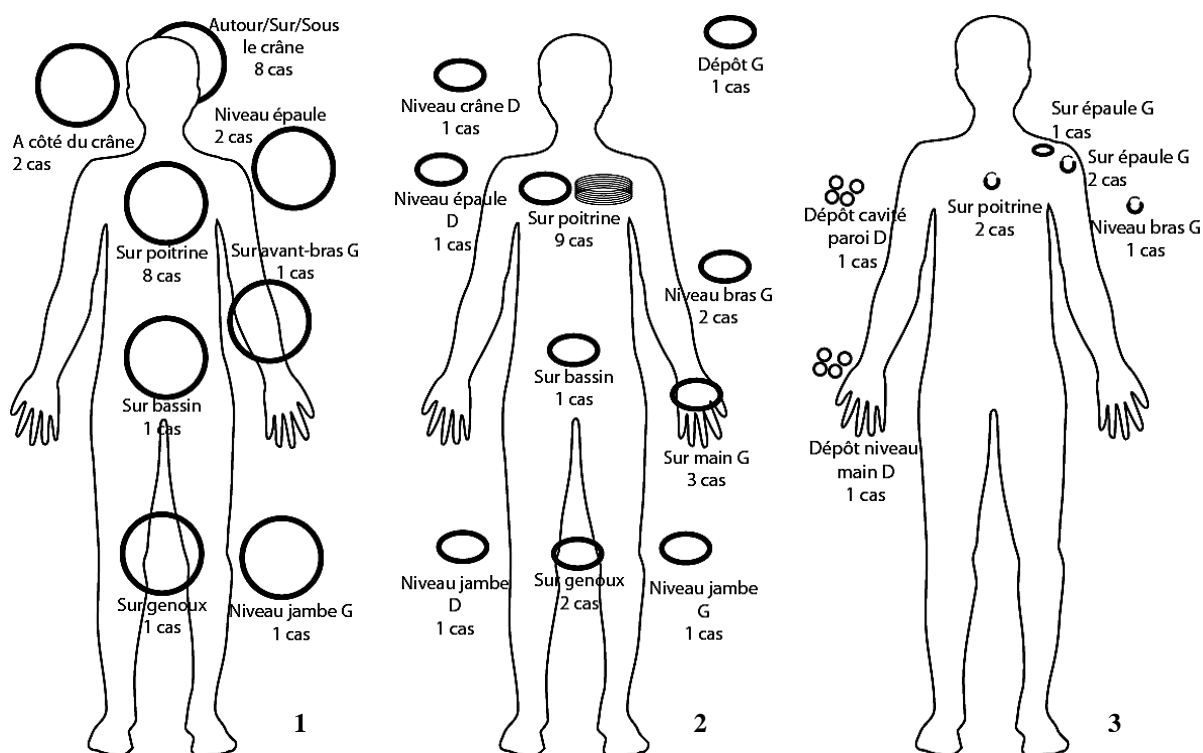


Figure 31 : Silhouettes présentant les différentes positions non fonctionnelles des torques (n°1), des bracelets et brassards d'armilles (n°2) et des pendentifs, boucles d'oreille et bagues (n°3). L'axe central et la moitié supérieure du corps sont privilégiés pour ce type de dépôts. L'ensemble de la période étudiée est concernée par ces dépôts d'objets de parure en position non fonctionnelle. Toutefois, les torques sont proportionnellement plus nombreux à avoir été placés en position non fonctionnelle au Hallstatt D2/3. En outre, si la plupart de ces objets sont des éléments isolés dans les tombes, trois cas d'ensembles à plusieurs catégories de parure ont été déposés en position non fonctionnelle dans des sépultures du Hallstatt D2/3 et de La Tène A.

En ce qui concerne les torques (fig. 31, n° 1), les différentes positions non fonctionnelles qui leur ont été données favorisent l'axe central du corps de l'individu. De plus, les dépôts sur la poitrine et autour du crâne des défunts se retrouvent dans un nombre plus important de sépultures.

Au niveau chronologique, le dépôt d'un torque en position non fonctionnelle est possible durant toute la période étudiée. Néanmoins, les torques déposés en position non fonctionnelle durant les phases de La Tène A-B1 et La Tène B2-C1, le sont uniquement sur la moitié supérieure du corps du défunt. En effet, les torques retrouvés aux niveaux du bras ou de la jambe gauches, sur le bassin ou sur les genoux, ont été découverts dans des contextes sépulcraux datables uniquement du Hallstatt D2/3. Une plus grande diversité de positions non fonctionnelles s'observe donc pour les torques de la phase du Hallstatt D2/3. C'est d'ailleurs durant cette phase qu'une plus grande proportion de torques est déposée en position non fonctionnelle (40 % des torques de cette phase, contre 5 à 6 % pour les autres phases). Tous les torques découverts dans les assemblages de cette phase constitués de quatre catégories de parure, dont une paire de brassards d'armilles, ont tous été déposés en position non fonctionnelle.

Les dépôts sur l'axe central du corps des défunts sont aussi privilégiés pour les bracelets (fig. 31, n° 2), avec notamment l'importance de la localisation sur la poitrine des individus. Les dépôts en dehors du corps du défunt sont plus limités et aucune concentration particulière ne peut être déterminée. En revanche, contrairement aux torques, la diversité des positions des bracelets n'est pas rattachable à une phase chronologique particulière.

Quant aux pendentifs, aux boucles d'oreille et aux bagues (fig. 31, n° 3), leur dépôt en position non fonctionnelle est effectif encore majoritairement dans la moitié supérieure du corps. La poitrine et l'épaule gauche sont les deux situations privilégiées pour les boucles d'oreille. L'ensemble des phases chronologiques comprennent des ensembles dans lesquels ces catégories d'objets ont été déposées en position non fonctionnelle, à part, bien sûr, les boucles d'oreille qui semblent disparaître des sépultures à partir de La Tène B2.

Aussi, ces dépôts en position non fonctionnelle concernent majoritairement un seul voire deux éléments de parure par assemblage. Il semble donc qu'il y ait eu la volonté de singulariser un objet en particulier. Celui-ci présente souvent une caractéristique typologique différente, comme par exemple un bracelet dissemblable de ceux portés par le défunt.

Mais dans six sépultures, la totalité des objets de parure a été déposée en position non fonctionnelle. C'est le cas de trois tombes datables du Hallstatt D2/3 et de La Tène A qui comportaient chacune un unique torque, mais aussi de trois ensembles à plusieurs catégories de parure. Ils contenaient chacun un torque et deux à trois bracelets ou brassards d'armilles. Tous ces éléments ont été déposés soit sur la poitrine, soit sur les genoux des défunts. Ces ensembles sont datables également du Hallstatt D2/3 et de La Tène A.

Pour finir, une spécificité singulière de trois torques tubulaires, provenant de la nécropole de Chouilly « Les Jogasses », doit être soulignée. Ces objets semblent présenter des traces de pliage et de dégradation volontaire (fig. 32, 1). La description du contexte sépulcral ne permet pas de lier cet état à une perturbation intervenue après la mise en terre. Aucune tombe n'a été décrite comme étant bouleversée ou pillée. En outre, ces torques ont tous été retrouvés en position non fonctionnelle dans les fosses.

Peut-être faut-il donc envisager que ces torques ont subi une série de manipulations qui n'est pas sans rappeler les gestes effectués sur certaines dagues de cette même nécropole (fig. 32, 2).

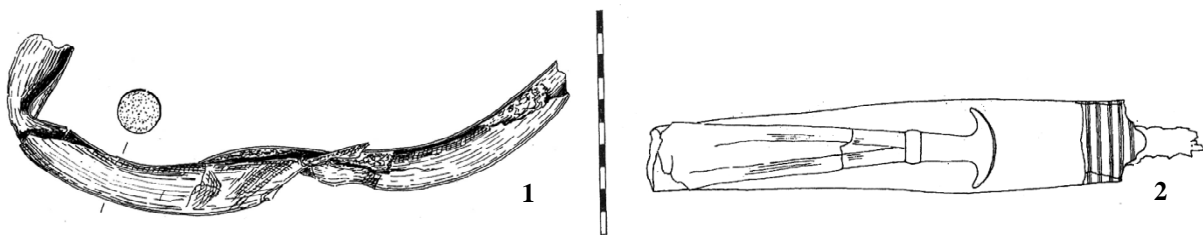


Figure 32 : Torque de la sépulture 132 (1) et dague de la sépulture 192 de Chouilly « Les Jogasses » (2) (Hatt, Roualet 1976, pl. 42 et 56).

L'état fragmentaire et plié de ce torque, ainsi que sa position dans la sépulture, peuvent laisser supposer qu'il a été déposé « mutilé » dans la tombe de la même manière que certains dagues de cette nécropole.

Dès lors, il faudra nécessairement préciser si ces objets déposés en position non fonctionnelle ont été associés à certains défunts en fonction de leur âge et/ou de leur genre sexuellement connoté, dans la mesure des données disponibles. Mais en tout cas, force est de constater que la proportion d'objets de parure placés en position non fonctionnelle n'est pas négligeable, surtout celle des torques rattachables au Hallstatt D2/3. Un constat similaire peut d'ailleurs être observé également pour les ceintures à éléments métalliques.

III.I.3.2.2 Des ceintures non portées par les défunts ?

La question des ceintures portées ou non par les défunts a déjà été soulevée dans un article (Belard 2012). En effet, à la suite de cette étude, il est apparu qu'un nombre peut-être important de ceintures n'ont pas été nécessairement portées par les défunts. Aussi, dans ce corpus, vingt-neuf tombes, datées de La Tène B2-C1, contiennent une ceinture à éléments métalliques. Pour certaines, la ceinture peut avoir été simplement posée sur le bassin de l'individu, comme c'est vraisemblablement le cas, par exemple, pour la ceinture de la sépulture 57 de Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » (fig. 33, n° 1). Il est néanmoins difficile de donner un nombre exact, étant donné le manque de précision de certains relevés de sépultures.

Dans six autres tombes, la ceinture semble aussi avoir été déposée sur le bassin en position fonctionnelle « suggérée », plutôt que véritablement fonctionnelle. Ainsi, la ceinture de la sépulture 6 de Villeseneux « La Barbière » a été déposée, d'après le relevé, sur la droite du bassin du défunt (fig. 33, n° 3). La ceinture de la tombe 1 de Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » a vraisemblablement été déposée sur le ventre du défunt sans être déployée (fig. 33, n° 2). La ceinture de la tombe 47 de Fère-Champenoise « Faubourg de Connantre » est mentionnée comme ayant été retrouvée entre le corps et l'avant-bras droit du défunt. Aucun relevé n'en a été donné. La ceinture de la sépulture 16 de Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » a été, quant à elle, déposée dans le bracelet qui a été retrouvé au niveau de l'épaule droite (fig. 33, n° 4). Deux anneaux en bronze fermés, de section losangique, ont été découverts sous les pieds du défunt de la sépulture 10 de Normée « La Tempête ». Il n'existe pas de relevé de cette tombe et ces anneaux peuvent aussi avoir eu à une autre fonction que celle d'éléments de ceinture.

Enfin, la sépulture 3 d'Orainville « La Croyère » est un cas un peu plus particulier. En effet, une partie des anneaux de ceinture, ainsi que l'agrafe, ont été découverts sur le bassin de la défunte, dans une position qui peut être véritablement fonctionnelle ou suggérée. Quatre autres anneaux, typologiquement identiques aux précédents, ont été retrouvés le long de la paroi sud (n° 6, 7, 8 et 9 du relevé ; fig. 33, n° 5). Les raisons sont-elles d'ordre taphonomique (animaux fouisseurs ou autres), ou s'agit-il d'une ceinture dont les éléments ont été volontairement séparés et éparpillés ? Aucune indication ne permet de préciser l'une de ces hypothèses.

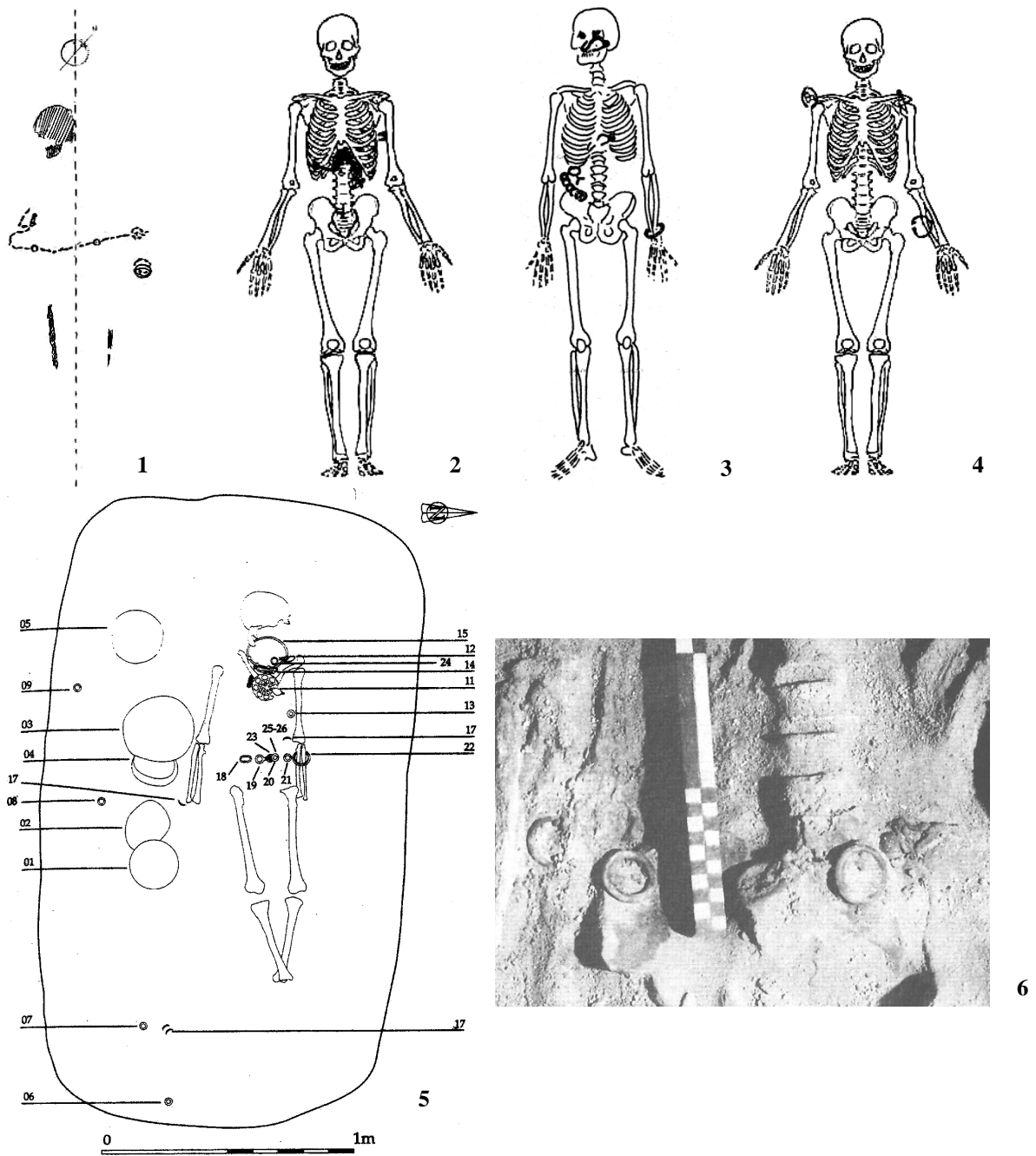


Figure 33 : Différents exemples de ceintures déposées vraisemblablement sur le bassin des défunts ou placées en position entièrement non fonctionnelle.

1 : sépulture 57 de Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » (Aube) (Millet 2008, fig. 39) ; **2** : sépulture 1 de Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » (Aube) (Millet 2008, fig. 5) ; **3** : sépulture 6 de Villeseneux « La Barbière » (Marne) (Roualet, Kruta 1980, pl. 12) ; **4** : sépulture 16 de Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » (Aube) (Millet 2008, fig. 17) ; **5** : sépulture OLC 003 d'Orainville « La Crorière » (Aisne) (Desenne et al. 2005, fig. 39) ; **6** : sépulture 64 de Pernant « Le Port » (Aisne) (Lobjois 1969, fig. 92).

D'autres éléments de ceintures métalliques, rattachables aux phases du Hallstatt D2/3 et de La Tène A-B1, sont décrits comme ayant été découverts en position non fonctionnelle. C'est le cas par exemple de la ceinture de la tombe 152 de Chouilly « Les Jogasses », où les éléments métalliques ont été apparemment retrouvés entre les deux fémurs du défunt. Les anneaux et l'agrafe de la ceinture de la sépulture 64 de Pernant « Le Port » ont été retrouvés alignés sur toute la largeur du bassin du défunt (fig. 33, n° 6). Cette position peut s'expliquer si cette ceinture a été simplement déposée sur le bassin et qu'elle n'était donc pas vraiment portée. À moins que les anneaux n'aient été disposés que sur l'avant de la ceinture et que l'agrafe la fermait à l'aide d'un anneau fabriqué à partir d'une matière périssable. Dans tous les cas, la position de ces éléments permet de s'interroger.

Dès lors, plusieurs ceintures ne semblent pas avoir été portées par les défunts, mais simplement déposées sur leur bassin. Leur nombre n'est toutefois pas véritablement quantifiable, du fait des relevés de sépultures parfois imprécis. Il pourrait donc être intéressant, à l'avenir, de porter plus d'attention à cette nuance. En effet, par exemple, le défunt de la sépulture 57 de Saint-Benoît-sur-Seine « La Perrière » est le seul enfant de ce corpus à avoir été inhumé avec une ceinture métallique pour la phase de La Tène B2-C1. Et d'après le relevé, celle-ci n'est pas portée. De plus, il existe six cas probables, datables également de La Tène B2-C1, où la ceinture semble avoir été déposée dans une position qui n'est pas fonctionnelle, même suggérée. Ces remarques sont d'ailleurs aussi valables pour les éléments de ceinture retrouvés dans des contextes rattachables au Hallstatt D2/3 et à La Tène A-B1.

Aussi, l'ensemble des objets découverts en position non fonctionnelle permet de s'interroger sur leur possession réelle du vivant des individus auprès desquels ils ont été enterrés.

III.I.3.2.3 Des objets de parure véritablement possédés par les défunts de leur vivant ?

Les contextes sépulcraux des dépôts d'objets de parure en position non fonctionnelle sont attribuables à l'ensemble des phases chronologiques prises en compte dans ce corpus. Toutes les catégories d'objets de parure peuvent aussi avoir été impliquées dans ce type de dépôt. Cependant, la phase du Hallstatt D2/3 est plus concernée par ce phénomène. En effet, les torques de cette phase sont proportionnellement plus nombreux, par rapport à ceux des autres phases, à ne pas avoir été portés par les défunts.

Ces dépôts d'objets de parure en position non fonctionnelle peuvent concerner soit un élément en particulier, soit tout l'assemblage de parure. L'objet individualisé peut comporter des caractéristiques spécifiques (traces d'usure et/ou de réparation, type particulier) qui ont peut-être conduit au choix de son isolement. Mais la singularisation d'un ensemble entier est plus compliquée à préciser archéologiquement, du fait du nombre important de raisons possibles. Dans tous les cas, ces objets ont été volontairement différenciés des autres par les vivants qui ont procédé à leur mise en terre, ce qui amène à envisager un statut particulier pour les objets placés en position non fonctionnelle.

Car effectivement, comment doit-on considérer ces éléments de parures et ces ceintures qui ne sont pas portés par les défunts ? Peuvent-ils être considérés comme faisant réellement partie de leur « panoplie personnelle » ? Ou ont-ils été simplement rajoutés par les vivants au moment de l'inhumation du défunt, parce que le défunt « devait » les emporter avec lui dans l'autre monde ?

En fait, même si ces questions resteront très probablement sans réponse, elles permettent d'observer que les objets sont avant tout déposés dans les sépultures en fonction de la volonté des vivants. La possession de ces objets par le défunt avec lequel ils ont été enterrés ne doit donc pas être considérée comme acquise et doit être nuancée. D'ailleurs, ce constat est analogue à celui remarqué lorsque des objets usés ont été placés auprès d'un défunt immature.

C'est alors que la notion d'identité sociale du défunt est particulièrement utile. En effet, elle permet de reconnaître que l'archéologie funéraire étudie en réalité la représentation que les vivants se faisaient du défunt, ainsi que des relations qu'ils ont eu besoin de mettre en place ou de légitimer entre eux, à travers la sphère funéraire. Et cela inclut également les relations de genre. Aussi, les objets de parure nous renseignent sur ce qu'était le défunt pour ses contemporains et non véritablement sur sa personne en elle-même. Ils permettent donc d'appréhender certaines règles sociales en vigueur dans l'idéologie funéraire de ces communautés.

III.I.4 Les ensembles d'objets de parure : des systèmes d'assemblage à décrypter

Considérer les ensembles de parure comme des systèmes permet ainsi de s'intéresser aux différents critères sociaux qui ont interféré dans leur mise en place. En effet, le développement d'une stylistique particulière pour un type d'objets, par exemple, est soumis à un véritable choix, et l'apparition de matières semi-précieuses et précieuses sur certaines catégories d'objets, durant une phase spécifique, est également significatif. De même, le fait qu'un nombre restreint de catégories d'objets, pour chacune des phases chronologiques étudiées, aient été associés dans les ensembles, souligne ce constat. En effet, pour chaque phase, un ensemble d'objets de parure ne peut pas contenir plus de quatre catégories de parure en même temps, alors que le nombre total de catégories de parure déposées dans les sépultures est compris entre cinq et sept sur toute la période.

Dès lors, il s'agit de synthétiser les principales caractéristiques des assemblages de parure de chaque phase chronologique, afin de mettre en évidence plusieurs règles de constitution des ensembles qui évoluent tout au long de la période étudiée, en même temps que les significations transmises par ces objets.

III.I.4.1 Des objets de parure porteurs d'un message changeant

Bien que le bracelet soit la catégorie d'objets de parure principale sur toute la période étudiée, il constitue, au Hallstatt D2/3, l'élément de base fondamental des assemblages de parure. Aussi, c'est lui qui se rencontre le plus fréquemment dans les tombes et qui concentre le plus grand nombre de types. La quantité de bracelets déposés est aussi essentielle à la constitution des ensembles de cette phase. Très peu d'assemblages en sont dépourvus et le dépôt d'un ou de deux bracelets/brassards d'armilles paraît conditionner l'association des autres catégories d'objets. En effet, seules les combinaisons fondées sur une paire de bracelets et/ou de brassards d'armilles donnent lieu à un nombre plus important d'associations d'objets. Ces dernières sont aussi plus diverses que celles découvertes dans les assemblages basés sur un bracelet ou un brassard d'armilles. Une seule combinaison comprenant un brassard d'armilles contient deux autres catégories d'objets, qui sont une paire de bracelets et un torque en fer. Les autres ne possèdent qu'un brassard d'armilles. De la même manière, les assemblages fondés sur un unique bracelet ne peuvent pas inclure de boucles d'oreille, de torques en deux exemplaires, de bagues ou d'anneaux de cheville. Le nombre de bracelet et de brassards d'armilles semble donc avoir eu un impact particulier sur la constitution des

assemblages de cette phase. Dès lors, le fait, pour un défunt, d'avoir été inhumé avec un ou deux bracelets et/ou brassards d'armilles n'a vraisemblablement pas eu la même signification.

Pour les torques attribuables au Hallstatt D2/3, leur développement typologique est relativement limité, avec seulement trois types principaux. Cette catégorie ne peut pas vraiment être considérée, en outre, comme un élément de base des assemblages d'éléments de parure, car elle ne représente que 19 % des objets de parure des ensembles sépulcraux du Hallstatt D2/3. En fait, les torques de cette phase constituent réellement une catégorie d'objets singulière, compte tenu de la proportion élevée d'exemplaires ayant été disposés de manière non fonctionnelle dans les tombes (40 %).

En revanche, une tendance commence à s'amorcer durant le Hallstatt D2/3, pour devenir une caractéristique importante des assemblages d'objets de parure de La Tène A-B1. Il s'agit de la présence d'éléments additionnels dans les assemblages de parure, qui sont en fait les pendentifs, les boucles d'oreille et les bagues. D'une part, ces catégories d'objets sont quasiment toujours associées à d'autres types de parure dans les ensembles. D'autre part, les pendentifs et les boucles d'oreille, retrouvées dans les sépultures du Hallstatt D2/3, sont les seuls objets de parure à pouvoir être fabriqués à partir de matières semi-précieuses, telles que l'ambre et le corail durant cette phase.

En ce qui concerne la constitution des assemblages et des positions de cette phase, c'est leur caractère véritablement divers qui prédomine. En effet, un assemblage n'est partagé en moyenne que par deux tombes. De plus, les dépôts d'objets en position non fonctionnelle, un peu plus fréquents au Hallstatt D2/3 que pendant les autres phases chronologiques, vient souligner encore cette diversité.

Les assemblages à éléments de parure du Hallstatt D2/3 se distinguent donc par leur particularité et leur caractère unique. L'individualisation des défunts porteurs d'éléments de parure semble avoir été volontairement soulignée à travers les mises en scènes sépulcrales. En outre, le fait de porter un ou deux bracelets ou brassards d'armilles n'a sans doute pas eu la même signification. Les assemblages fondés sur une paire de bracelets et/ou de brassards d'armilles sont bien plus divers et peuvent surtout contenir toutes les catégories d'objets de parure, dont les éléments de parure additionnels, ce qui n'est pas le cas pour les assemblages formés sur un bracelet et encore moins pour ceux comportant un unique brassard d'armilles.

Pour les assemblages d'objets de parure rattachables à La Tène A-B1, le bracelet est toujours un élément de base dans leur constitution. En revanche, contrairement au Hallstatt

D2/3, des correspondances entre les ensembles fondés sur un bracelet et ceux formés sur une paire peuvent être constatées. Le port d'un bracelet unique à l'avant-bras droit paraît tout de même privilégié, puisqu'il constitue la base d'un nombre d'associations plus élevé. Ces associations peuvent contenir jusqu'à quatre catégories d'objets de parure, contre trois lorsque le bracelet porté à l'avant-bras gauche.

Un autre changement important intervient pour les torques attribués à cette phase. En effet, leur proportion parmi les objets de parure, ainsi que leur développement typologique, augmentent considérablement par rapport au Hallstatt D2/3. Cette catégorie d'objet devient donc aussi, à partir de La Tène A-B1, un élément de base des assemblages d'éléments de parure. Ce constat est renforcé par le fait qu'un nombre plus important de tombes peut détenir uniquement ce type d'objets. De plus, certains torques comportent notamment des incrustations de corail, ce qui constitue une différence importante par rapport aux exemplaires de la phase chronologique précédente. Ainsi, les torques de La Tène A-B1 se distinguent de ceux rattachables au Hallstatt D2/3 par une complexification typologique, corrélée à un effet de « surenchère » identifiable au niveau des matières employées qui distingue certains exemplaires des autres.

Cet effet de « surenchère » est aussi visible à travers les éléments additionnels des assemblages de parure qui sont les boucles d'oreille, les bagues et les pendentifs. Il est représenté aussi bien par le développement typologique de ces objets, que par l'utilisation des matières semi-précieuses et précieuses pour leur fabrication. Les boucles d'oreille et les bagues, peuvent en effet être fabriquées en or à partir de La Tène A2, ce qui n'était pas le cas au Hallstatt D2/3. Ce phénomène est directement associé à celui des tombes à char, car les bagues et un type particulier de boucles d'oreille en or sont uniquement découverts dans ces contextes sépulcraux.

Quant à la position des éléments de parure, seuls six agencements, sur trente-sept pour cette phase, sont réellement standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont retrouvés dans plus de deux à trois sépultures. Il s'agit des assemblages comportant un bracelet, deux bracelets, un ou deux bracelets associés à un torque et un ou deux bracelets, un torque et des pendentifs de cou. Toutes les autres combinaisons sont partagées au maximum par trois sépultures.

Les ensembles à éléments de parure de La Tène A-B1 offrent donc plutôt l'image d'une certaine diversité qui ne doit pas être sous-estimée. Et elle concerne particulièrement les assemblages formés de trois à quatre types d'objets de parure. De plus, la constitution des assemblages de cette phase semble fortement régie par la présence de deux groupes d'objets

de parure : les éléments de base, qui sont les bracelets et les torques, et les éléments additionnels, qui sont donc les pendentifs, les boucles d'oreille et les bagues. Aussi, le premier groupe admet les objets retrouvés dans une proportion importante d'assemblages et déposés fréquemment sans autre élément de parure dans les sépultures. Le deuxième groupe des éléments additionnels sont présents, quant à eux, dans un nombre limité de tombes et apparaissent majoritairement dans les ensembles déjà dotés de bracelet(s) et/ou de torque(s). Les défunts qui vont en bénéficier sont en nombre restreint et sont de ce fait distingués des autres par le dépôt de ces types d'objets. La distinction entre les différents ensembles d'objets de parure de La Tène A-B1 ne se fait pas réellement au niveau du nombre de bracelets, comme au Hallstatt D2/3, mais au niveau de la catégorie d'objets déposée et surtout des matières employées dans la fabrication des éléments de parure.

A partir de La Tène B2, des changements particulièrement significatifs s'observent pour les combinaisons de parure et leurs dispositions dans les tombes. Ils semblent liés notamment à l'importance nouvelle donnée à la ceinture métallique. Ainsi, la grande majorité des assemblages ne comportent pas plus de deux catégories d'objets de parure - sans compter les ceintures -, alors que le nombre des types de parure pouvant être déposées dans les tombes ne varie pas de celui de La Tène A-B1. Dans ce corpus, une seule sépulture contient trois catégories véritablement d'objets de parure. Il s'agit de la tombe 3 d'Orainville « La Croyère » qui possède notamment un torque, une bague et deux bracelets portés chacun à un avant-bras. Dans son agencement, elle s'inscrit donc dans la tradition des combinaisons de La Tène A-B1. Mais elle est dotée également d'une ceinture à anneaux en bronze et agrafe zoomorphe qui rompt avec cette tradition.

Les assemblages d'éléments de parure sont encore majoritairement fondés sur le nombre de bracelets déposés. En revanche, le port dissymétrique devient prédominant dans la disposition des éléments de parure, ce qui constitue une rupture fondamentale avec les ensembles des phases précédentes. Le port des bracelets préférentiellement au bras gauche constitue aussi un changement significatif.

Une autre transformation manifeste intervient au niveau des éléments de parure additionnels. En effet, les boucles d'oreille ne semblent plus déposées dans les sépultures. En outre, les pendentifs ne sont plus fabriqués qu'à partir de trois matières (verre, ambre, bronze). Ce sont les plus fréquemment utilisées aux phases précédentes pour les pendentifs. L'abandon du dépôt d'éléments de parure en or doit également être souligné.

Un « appauvrissement » relatif des assemblages à éléments de parure semble donc s'amorcer à partir de La Tène B2, que ce soit au niveau des matières employées, comme au niveau des types développés, excepté ceux des bracelets. Mais peut-être faut-il y voir aussi une restructuration importante des assemblages qui admettent un intérêt grandissant pour les accessoires vestimentaires, au détriment des parures annulaires. Les règles d'associations des éléments de parure sont donc véritablement différentes de celles de La Tène A-B1. De ce fait, la signification des éléments de parure a été également probablement modifiée. La défection des éléments de parure additionnels en vigueur à La Tène A-B1 permet en tout cas de supposer que l'effet de surenchère, voulu durant cette phase chronologique, n'est plus un principe important dans l'idéologie funéraire des populations champenoises de La Tène B2-C1.

Néanmoins, cette restructuration des assemblages d'objets de parure n'est pas totalement dépourvue d'antécédents et plusieurs caractéristiques propres au Hallstatt D2/3 vont à nouveau être utilisées. Il s'agit notamment de l'importance donnée au nombre de bracelets pour l'établissement des assemblages et du retour des systèmes d'ouverture/fermeture en plus grand nombre sur les bracelets et les torques. Le dépôt d'anneaux de cheville dans les sépultures est de nouveau pratiqué et le lignite, qui avait disparu des ensembles de La Tène A-B1, est réemployé sous forme de bracelets. De plus, l'individualité des ensembles redevient, comme au Hallstatt D2/3, une caractéristique primordiale. La mise en place de nouvelles règles d'associations, pour les assemblages à éléments de parure de La Tène B2-C1, se fonde donc tout de même en partie sur des caractéristiques plus anciennes et abandonnées durant La Tène A-B1.

III.I.4.2 L'individualisation des défunts au moyen des éléments de parure

Ainsi, le fait que les assemblages d'objets de parure ne soient pas composés de manière aléatoire permet de supposer qu'ils représentent et distinguent différentes catégories sociales d'individus. La même signification sociale ne pourra pas être attribuée à un assemblage constitué d'une paire de bracelets ou d'un brassard d'armilles au Hallstatt D2/3, ou à celui comportant seulement un torque ou possédant au moins une paire de boucles d'oreille à La Tène A-B1, par exemple. Il existe une véritable codification dans la constitution des assemblages d'éléments de parure.

Néanmoins, ces combinaisons d'objets de parure ne sont pas vraiment standardisées ou uniformes. Il apparaît plutôt une multiplicité et une diversité des assemblages et des positions, en particulier pour les associations de trois ou quatre catégories d'objets de parure sur l'ensemble de la période étudiée. Les ensembles les mieux dotés en éléments de parure se distinguent donc des autres par leur caractère individuel très marqué. En outre, c'est uniquement durant la phase de La Tène A-B1 que la constitution de certains assemblages d'éléments de parure est similaire pour un nombre relativement important d'individus. Les phases de La Tène B2-C1 et surtout celle du Hallstatt D2/3 sont au contraire fortement caractérisées par la singularité des tous les assemblages de parure.

Aussi, cette individualisation des ensembles d'objets de parure a été encore marquée lorsque ces éléments ont été déposés de manière non fonctionnelle dans les sépultures. Dans ce cas, une vraie volonté de distinguer un élément particulier ou la totalité d'un assemblage d'éléments de parure semble apparaître au sein de l'espace sépulcral. De plus, cette singularisation est aussi accentuée par le fait qu'un nombre relativement important d'éléments de parure comporte des traces d'usure ou ait fait l'objet d'un réemploi. Ces remarques invitent d'ailleurs à s'interroger sur la réelle possession de ces objets par le défunt et sur le système de transmission de ces parures. Car le caractère amovible de la grande majorité des éléments de parure indique en tout cas que ces objets ne paraissent pas être liés de manière intrinsèque à l'individu, puisqu'ils peuvent lui être ajoutés ou retirés. La signification symbolique dont ils sont porteurs peut donc être tout aussi provisoire.

Les objets de parure sont donc des éléments aussi actifs socialement que les autres types d'objets déposés dans les sépultures. Ils sont utilisés dans l'édification d'un véritable système codifié qui permet de créer et de discerner plusieurs catégories sociales de défunts. Ils prennent part également à la distinction d'individus particuliers, surtout lorsque ces derniers ont été inhumés avec un ensemble de parure comprenant plusieurs types.

A présent, l'implication, dans la constitution de ces assemblages, des variables sociales telles que le genre et l'âge, doit être déterminée afin d'observer si les assemblages de parure ont été créés pour signifier une distinction sociale d'individus à partir de leurs caractéristiques physiques. Et ceci dans le but ensuite de s'interroger sur les fonctions de ces objets de parure découverts en contexte sépulcral.

Chapitre II. Une approche sociale des éléments de parure issue de la notion de genre

Il est important de reconnaître que les objets de parure, et d'une manière plus générale l'ensemble d'un costume, constituent un véritable système dont la finalité première est de communiquer différentes informations. L'élaboration des assemblages de parure est donc fixée par des choix règlementés qui s'inscrivent à l'intérieur de limites sociales établies (Sørensen 2000, p. 131-132). Et ces assemblages participent à la reconnaissance collective symbolique de différentes catégories sociales de personnes et peuvent signifier des variations au niveau de l'âge, du genre, du rang, du statut et de l'affiliation au groupe d'un individu. Le port des objets de parure est donc soumis à un contrôle social (*ibid.*, p. 130-131).

Aussi, il faut déterminer quels éléments, parmi les objets de parure, ont été utilisés pour créer différentes classes d'individus en fonction, tout d'abord, de leur genre et de leur âge. Car même si ces deux variables ont été créées à partir de caractéristiques universelles du corps, elles revêtent toujours également une dimension culturelle et relationnelle (Sørensen 2004, p. 329).

III.II.1 Implication du genre et de l'âge des défunts dans la constitution des ensembles de parure

L'étude de l'implication du genre et de l'âge des défunts dans la composition des assemblages d'éléments de parure sera présentée ici de manière globale, sans examiner chaque phase chronologique, du fait de l'inégalité des données anthropologiques d'une phase à l'autre. La datation des ensembles pourra cependant être précisée le cas échéant.

III.II.1.1 Des femmes et des hommes dotés d'objets de parure

III.II.1.1.1 L'absence de signification de l'âge des défuntes adultes à travers les assemblages de parure

Sur l'ensemble des défunts comportant un assemblage de parure, 21 % sont des femmes identifiées grâce à l'anthropologie biologique. Les éléments de parure sont donc couramment déposés dans les sépultures de femmes. Cependant, le dépôt d'éléments de parure ne constitue pas un critère fixe, car 29 % des sépultures de femmes de ce corpus sont dépourvues d'objets de parure.

En premier lieu, la présence et le nombre de chaque type de parure dans les sépultures de femmes doivent être examinés en fonction de l'âge au décès de ces défunt(e)s. Pour cela, un tableau inspiré de celui établi par M. L. S. Sørensen (Sørensen 2004, fig. 1) a été constitué afin de visualiser aisément les résultats obtenus :

← Axe de l'âge →

	Adulte sexe ind.	H âgés / très âgés	H matures	H jeunes	H adultes	Enfants	F adultes	F jeunes	F matures	F âgées / très âgées
1 Bracelet										
2 Bracelet										
1 Torque										
Penden- tifs										
2 Boucle d'oreille										
3-4 Bracelets										
1 Boucle d'oreille										
Ceinture LT B2-C1										
1 Bague										
2 Torques										
2 Br. Armillés										
1 Br. Armillés										
2 Bagues										
2-4 Ann. Cheville										

Axe du genre

Tableau 13 : Tableau récapitulatif de la présence de chaque type d'objets dans les tombes des hommes et des femmes appartenant à chaque classe d'âge. Les cases grises indiquent cette présence. Pour les femmes, la présence d'une catégorie de parure n'est jamais corrélée avec une classe d'âge particulière. Il en est de même pour les combinaisons d'éléments de parure, leur position et leur matière, où seules quelques rares observations peuvent être notées. En revanche, les hommes ne peuvent être inhumés qu'avec quatre types différents d'objets de parure. Seules cinq combinaisons et positions peuvent être déterminées. Elles sont communes à certaines tombes de femmes.

Tout d'abord, ce tableau permet de souligner que toutes les catégories d'objets de parure sont présentes dans des tombes d'adultes dont le sexe anatomique n'a pas pu être déterminé. Les résultats obtenus doivent donc être nuancés, en attendant une étude comportant plus de données anthropologiques.

En fait, dans l'état actuel des données, la majorité des types de parure se rencontrent dans toutes les sépultures de femmes, quel que soit leur âge au décès. Le fait que les bracelets déposés en trois ou quatre exemplaires et que les boucles d'oreille en un exemplaire n'aient pas été découverts dans des tombes de femmes matures ne doit sans doute pas être pris en compte, en raison de leur présence auprès de femmes jeunes et âgées à très âgées.

Une observation doit cependant être notée. Le brassard d'armilles porté en un exemplaire a été retrouvé notamment dans une tombe de femme âgée. L'âge au décès ainsi que le sexe anatomique des autres défunts inhumés avec cette catégorie d'objets n'ont pas été déterminés. Mais étant donné le nombre très restreint de défunts dotés d'un seul brassard d'armilles, ce type d'objets peut avoir été déposé préférentiellement avec des défunt(e)s âgées, même si cela reste tout à fait hypothétique dans l'état actuel des données.

Aussi, à partir de l'âge adulte, les éléments de parure ne paraissent pas associés aux femmes en fonction de leur appartenance à classe d'âge particulière. Le dépôt d'un type de parure particulier ne peut pas être lié à un âge spécifique pour les défunt(e)s adultes. Les objets de parure ne semblent donc pas signifier une étape particulière au cours de leur vie et inhérente uniquement à leur âge.

Au niveau des combinaisons d'objets de parure, trente associations sur soixante-huit, pour l'ensemble de la période étudiée, ont pu être examinées en fonction de l'âge au décès des défunt(e)s. Aucune corrélation particulière ne peut être véritablement notée. Les combinaisons comportant de une à quatre catégories d'objets de parure, quels que soient les types de parure associés, se rencontrent dans des tombes de femmes de tout âge.

Seules trois observations peuvent être soulignées. Les bracelets déposés en deux exemplaires, sans autre élément de parure, semblent associés de manière privilégiée aux défunt(e)s jeunes à matures, mais non âgées. Il en va de même pour le torque porté en un exemplaire. En revanche, il est possible que les pendentifs déposés sans autre catégorie d'objets de parure le soient uniquement dans des sépultures de femmes âgées à très âgées. Mais les faibles effectifs ne permettent pas de statuer de manière claire pour le moment.

Le constat est similaire pour les positions des différents éléments de parure dans les sépultures. Aucune position d'un objet de parure n'est associée préférentiellement à des femmes d'une classe d'âge précise. Par exemple, pour la combinaison associant un bracelet et un torque, qui est l'une des mieux documentée, les femmes jeunes comme âgées peuvent

porter le bracelet à l'avant-bras droit ou à celui de gauche. Dans l'état actuel des données, la disposition des éléments de parure ne paraît pas être liée seulement à l'âge des défuntes adultes.

Et il en va de même pour le dépôt d'objets de parure en position non fonctionnelle. Des femmes appartenant à toutes les classes d'âge ont été dotées d'éléments de parure déposés en position non fonctionnelle. Mais l'âge des femmes pourvues d'un torque disposé en position non fonctionnelle n'a jamais été déterminé.

Enfin, l'âge des défuntes ne semble pas non plus prédominant pour l'accession aux différentes matières non périssables utilisées dans la fabrication des objets de parure. Toutefois, dans ce corpus, seules les femmes jeunes à matures ont été inhumées avec des perles en corail. Mais ce résultat reste à confirmer.

Ainsi, au regard des résultats issus de ce corpus, l'âge des défuntes adultes est une variable qui intervient peu dans la constitution des ensembles d'éléments de parure. Les différences sociales établies à partir uniquement de cette variable, pour les femmes adultes, ne semblent pas avoir été particulièrement matérialisées dans les assemblages de parure. Mais ce constat est peut-être dû aux données anthropologiques relativement limitées dans cette étude. D'autres résultats pourraient peut-être être déterminés à partir d'un corpus plus large.

III.II.1.1.2 Certains hommes dotés d'éléments de parure de façon similaire aux femmes

Les hommes inhumés avec des éléments de parure sont tout d'abord peu nombreux dans ce corpus (13 sur 155 hommes, soit 8 %). Le tableau 13 permet d'observer que seules quatre catégories de parure peuvent être inhumées avec eux. Il s'agit des bracelets en un ou deux exemplaires, des torques en un exemplaire et des pendentifs.

Les bracelets constituent la seule catégorie d'objets de parure pouvant être déposée auprès d'hommes âgés. En revanche, ces derniers ne peuvent pas avoir été enterrés avec des pendentifs. Le torque n'est associé qu'avec des hommes jeunes, d'après les données disponibles. En fait, seuls les bracelets ne semblent pas corrélés à l'âge des hommes adultes.

En outre, les combinaisons d'éléments de parure sont aussi limitées pour les hommes, puisque seules cinq peuvent être déterminées (fig. 34). Les résultats obtenus doivent toutefois être nuancés, étant donné le faible nombre d'hommes impliqués.

La majorité des bracelets en un exemplaire sont portés à l'avant-bras ou au coude gauche, mais deux défunts, dont un homme jeune, le portait à l'avant-bras droit.

Un seul défunt (MT 62 de Manre « Le Mont Troté ») a été inhumé avec uniquement deux perles en verre, retrouvées au niveau de son épaule droite. Sa classe d'âge n'a pas été précisée.

La paire de bracelets portés chacun à un avant-bras, sans association à d'autres éléments de parure, ne se rencontrent que dans deux sépultures d'hommes, l'un mature et l'autre très âgé.

Enfin, deux hommes adultes, jeune et mature, ont été inhumés avec un assemblage d'éléments de parure comprenant deux bracelets portés symétriquement à chaque avant-bras, un torque et des pendentifs qui sont constitués de quatre anneaux en verre pour l'un et d'un anneau en bronze pour l'autre.

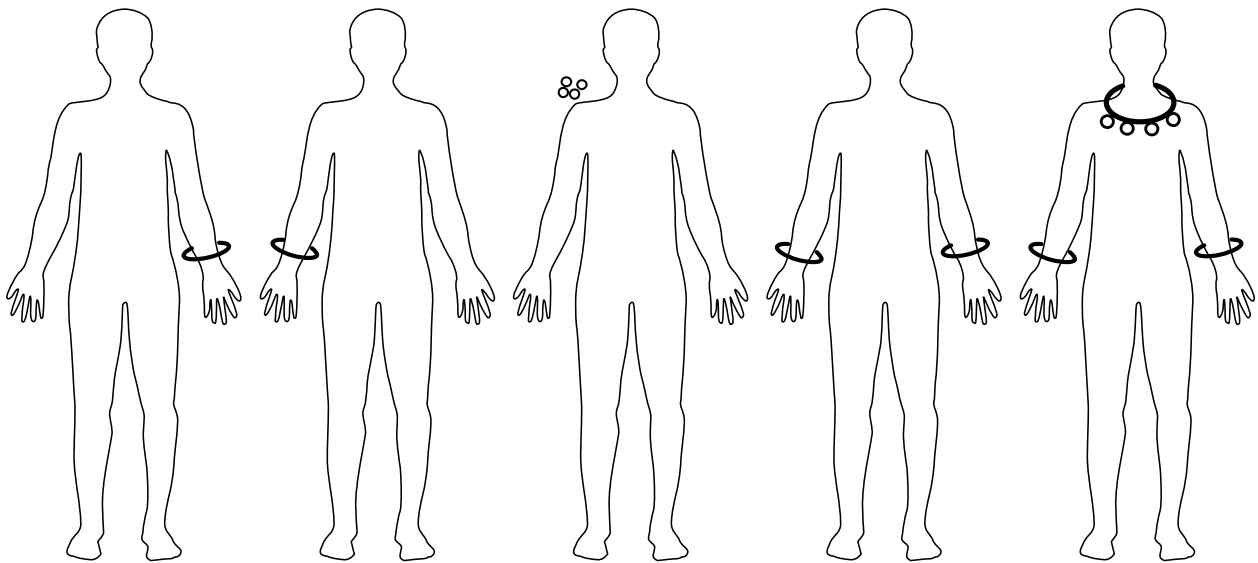


Figure 34 : Représentation schématique des cinq combinaisons d'éléments de parure et de leur position, retrouvées dans les sépultures d'hommes. L'association d'une paire de bracelets, d'un torque et de pendentifs ne se rencontre que dans des tombes d'hommes jeunes à matures. En revanche, seuls des défunts matures à âgés ont été inhumés avec une paire de bracelet, sans autre objet de parure. En tout cas, les hommes inhumés avec un ou plusieurs éléments de parure ont des assemblages identiques à ceux retrouvés dans les tombes de femmes. Ceci permet de supposer un système de dotation semblable, malgré le fait que les hommes sont moins couramment enterrés avec des objets de parure que les femmes.

Les hommes sont donc rares à avoir été dotés d'objets parure. Mais ils peuvent être inhumés avec des éléments de parure même si ceux-ci ne sont pas associés à des armes. Il faut alors se demander si le système de dotation en objets de parure pour ces hommes est différent de celui utilisé pour les femmes. Le faible nombre d'hommes concernés par le dépôt d'objets de parure peut en effet le laisser penser d'un premier abord.

Néanmoins, toutes les combinaisons de parure portées par les hommes se rencontrent également dans les sépultures de femmes. Et ces combinaisons sont aussi les plus fréquentes pour les femmes.

Il est donc toujours possible de considérer que la détermination du sexe anatomique de ces hommes est erronée. Cependant, il est plus intéressant d'essayer d'intégrer ces sépultures d'hommes à parure dans le système mis en évidence plus haut. Car il peut effectivement y avoir d'autres indices qui permettent de considérer un statut funéraire particulier pour ces défunts. C'est le cas, par exemple, de la sépulture BLH 73 de Bucy-le-Long « La Héronnière » (fig. 35), où l'homme, décédé à un âge avancé, portait un bracelet à chaque avant-bras. Et il est également l'un des deux seuls défunts de cette nécropole à avoir été inhumé en décubitus latéral droit. Aussi, son âge avancé a pu peut-être lui permettre d'accéder aux fonctions représentées par la paire de bracelets, même si celles-ci sont plus couramment attribuées aux femmes.

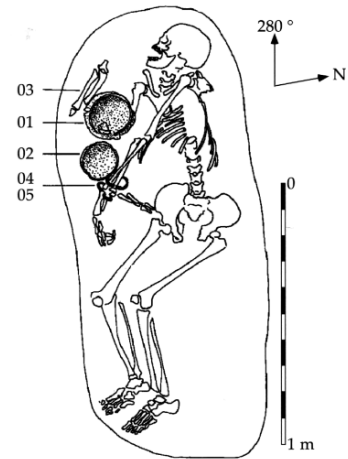


Figure 35 : Relevé de la sép. BLH 73 de Bucy-le-Long « La Héronnière ». L'individu est un homme d'âge avancé inhumé en décubitus latéral droit avec notamment une paire de bracelets aux poignets.

Les éléments de parure représentent et symbolisent donc en premier lieu des rôles, des prérogatives et/ou des fonctions qui sont plus couramment dévolues aux femmes, quel que soit leur âge durant leur vie d'adultes. Mais ces fonctions ont aussi pu être affectées à certains hommes. Les raisons peuvent être multiples, mais l'âge avancé de quelques hommes, par exemple, pouvait peut-être leur permettre d'accéder aux rôles associés et représentés à travers le port de certains objets de parure, comme semble le suggérer l'exemple de la sépulture BLH 73 de la nécropole de Bucy-le-Long « La Héronnière ».

En tout cas, dans l'état actuel des données, les tombes d'hommes pourvues d'éléments de parure semblent s'inscrire dans le même système de dotation que celui des femmes, même si elles sont encore peu nombreuses.

Aussi, les éléments de parure découverts dans les tombes munies d'armes doivent également être examinés. Et ceci dans le but de déterminer si leur attribution à ces défunts est fondée sur les mêmes principes que ceux en vigueur pour les tombes contenant uniquement des éléments de parure.

III.II.1.1.3 Les parures dans les tombes à armes : un système de dotation à part ?

Dans ce corpus, 10 % environ des tombes à éléments d'armement contiennent un ou plusieurs objets de parure. Lorsque l'âge au décès des défunts a été déterminé, seuls des individus jeunes à matures ont été inhumés avec des armes et un élément de parure.

D'ailleurs, la proportion de défunts âgés à très âgés dotés d'armes est très faible dans ce corpus (5 défunts). Les ensembles d'armement enterrés auprès d'eux sont aussi particuliers, puisqu'aucun ne contient plus d'une catégorie (épée, fer de lance ou éléments de bouclier), mais deux de ces sépultures ont été bouleversées.

Quant aux combinaisons d'éléments de parure retrouvées dans les tombes à armes, trois types principaux d'objets sont observables. Il s'agit du port d'un bracelet, de deux bracelets et d'une bague. Une quatrième combinaison est plus particulière. Elle a été découverte dans une sépulture d'enfant (sépulture 25 de Vrigny « Le Mont de Vannes ») dont l'âge au décès n'a pas été déterminé. Elle comportait un bracelet, un torque, un pendentif et un anneau ouvert (boucle d'oreille ?), associés à un fer de lance et à un talon de lance miniatures. Elle sera étudiée plus en détails dans la partie suivante qui concerne les éléments de parures dans les tombes d'immaturs.

Les assemblages d'éléments de parure dans les tombes à armes sont donc très limités. Le bracelet en un exemplaire est porté majoritairement au bras gauche (12 cas), toutes localisations précises confondues (avant-bras, coude ou bras), et ce sur toute la période prise en compte. Néanmoins, cinq défunts le portaient à l'avant-bras droit, dont un a été découvert dans une tombe à char (tombe à char de Châlons-sur-Marne « Avenue de Strasbourg »). Ils appartiennent tous à des contextes funéraires datables de La Tène A2 ou de La Tène B1. Durant cette phase, le port du bracelet unique au bras droit peut être associé à un nombre plus important de catégories d'objets de parure dans les sépultures, par rapport au bracelet porté à gauche, comme cela a été démontré. Ceci peut donc peut-être expliquer partiellement le port du bracelet au bras droit dans certaines sépultures à armes de La Tène A-B1 uniquement, comme il paraît être privilégié pendant cette phase. En outre, deux des bracelets en or de ce corpus ont été découverts dans des tombes à char dotées d'armement (tombes à char de Châlons-sur-Marne « Avenue de Strasbourg » et de Somme-Tourbe « La Gorge Meillet »). Ils étaient portés à l'avant-bras droit ou gauche. Dans chaque cas, c'est le seul élément de parure présent dans ces sépultures.

Les bracelets portés chacun à avant-bras ont été retrouvés dans trois tombes à armement, datables respectivement du Hallstatt D2/3, de La Tène A et de la transition La Tène B2-C1.

Enfin, une bague en or a été retrouvée dans une seule sépulture à char (Somme-Bionne « L'Homme Mort »). Comme pour les bracelets, c'est le seul élément de parure retrouvé à l'intérieur de la tombe, d'après les données disponibles.

En outre, aucune combinaison particulière d'armes ne semble associée préférentiellement à un élément de parure. En effet, des assemblages comportant de une à quatre catégories d'armement peuvent contenir un élément de parure. Mais une paire de bracelets a été déposée dans deux tombes à un fer de lance uniquement et dans une troisième qui comportait un fer de lance, une épée et un fourreau et des éléments d'un bouclier. Cette dernière est datable de La Tène B2, qui est une phase durant laquelle les éléments d'armements semblent être tous déposés en association étroite.

La position des bracelets en un exemplaire n'indique pas non plus d'association particulière avec les éléments d'armement. En effet, le port du bracelet au bras droit ou au bras gauche est lié à toutes les combinaisons d'armement, pour chacune des phases chronologiques.

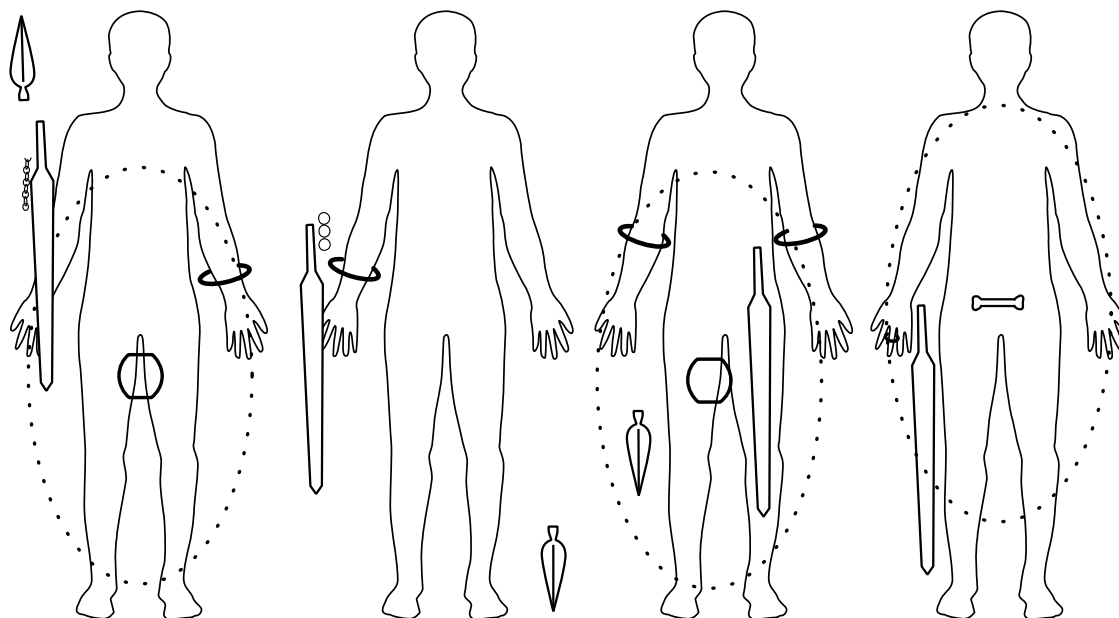


Figure 36 : Représentations schématiques d'ensembles à éléments d'armement associés à un type d'objets de parure (toutes phases chronologiques confondues). Seules quatre combinaisons d'objets de parure ont été identifiées. Le bracelet porté au bras droit ne se retrouve que dans des contextes datables de La Tène A ou La Tène B1. Toutes les combinaisons d'armes peuvent être associées à chacun des types d'éléments de parure, à part le port de bague (uniquement en or) qui ne se rencontre que dans une tombe à char et à armement.

Les combinaisons obtenues se rencontrent donc aussi dans les sépultures à éléments de parure dépourvues d'armement. Mais le fait notamment qu'elles ne puissent pas associer plus d'une catégorie de parure laisse penser que le système de dotation en objets de parure dans les tombes à armement est différent de celui des ensembles à objets de parure uniquement.

Les objets de parure peuvent donc être déposés dans les tombes à armes, mais de manière ponctuelle. Seuls des défunts jeunes à matures en sont pourvus lorsque l'âge au décès des individus a été précisé. Mais les défunts âgés à très âgés sont déjà très peu nombreux à avoir été inhumés avec des armes dans ce corpus.

Les combinaisons d'éléments de parure découvertes dans les tombes à armes sont assez communes au premier abord, puisque plusieurs tombes sans armement contiennent des associations identiques. Cependant, elles diffèrent en plusieurs points. D'abord, les assemblages d'objets de parure des sépultures à armement ne contiennent jamais plus d'une catégorie de parure. Ces catégories sont d'ailleurs celles qui forment la base des ensembles d'éléments de parure des tombes sans armes durant toute la période étudiée, à savoir le bracelet en un exemplaire et la paire de bracelets. Mais l'assemblage dans les tombes à armes est réduit à cette unique catégorie de parure de base.

De plus, une autre différence est particulièrement notable au niveau des matières utilisées dans la fabrication des éléments de parure des tombes à armes. En effet, seuls le bronze, le fer et l'or sont employés. Les objets en or dans les sépultures dotées d'armement sont d'ailleurs toujours retrouvés sans autre élément de parure, alors qu'ils sont constamment associés à d'autres objets de parure dans les assemblages dépourvus d'armes.

Ces deux constats permettent donc de supposer que le système d'attribution des éléments de parure dans les tombes à armes est différent de celui des sépultures dénuées d'éléments d'armement. Dans ce corpus, les défunts inhumés avec des armes sont tous des hommes, lorsque la diagnose sexuelle a été effectuée.

Néanmoins, le système de dotation en éléments de parure mis en place dans les tombes à armement ne semble pas lié directement à la représentation du genre masculin, car ce système est spécifique à ces tombes. Et d'autres hommes ont été inhumés avec des éléments de parure qui ne sont pas associés à de l'armement.

Cette attribution singulière des objets de parure aux individus inhumés avec des armes semble donc plutôt s'effectuer par rapport au statut funéraire particulier de ces défunts. Le fait que peu d'hommes âgés aient été enterrés avec des éléments d'armement vient d'ailleurs souligner ce constat. Cela dénote en effet que le dépôt d'armes dans les tombes ne concerne déjà que certains hommes adultes généralement jeunes à matures. La distinction stricte entre les hommes et les femmes dans les ensembles sépulcraux paraît ainsi être encore secondaire, en comparaison à l'importance de l'implication du statut funéraire des défunts. Et ceci se vérifie encore pour les défunts adultes inhumés avec des éléments de parure.

Par conséquent, les assemblages à éléments de parure semblent constitués à partir de systèmes et de normes différents qui ne sont pas nécessairement conditionnés en premier lieu par le genre sexuellement connoté des défunts. Ainsi, il est vrai que les femmes sont plus couramment inhumées avec des éléments de parure que les hommes. Mais toutes ne le sont pas et il n'apparaît pas de corrélation importante entre la présence d'une catégorie d'objets de parure, d'une combinaison ou de sa position et l'âge des femmes adultes.

Et surtout, certains hommes, d'après les données anthropologiques disponibles, ont été également dotés d'ensembles d'éléments de parure, dont la composition est semblable à celle d'assemblages retrouvés dans un nombre important de tombes de femmes. Le système d'attribution des objets de parure à certains hommes s'inscrit donc dans celui établi pour les femmes, avec toutefois une nuance concernant le port d'un bracelet qui est un critère indépendant du genre sexuellement connoté des défunts.

Dès lors, les éléments de parure revêtent et représentent différents rôles et fonctions sociales généralement assignés aux femmes. Mais ils peuvent l'être aussi à certains hommes en raison par exemple de leur âge. En effet, la paire de bracelets portés chacun symétriquement à chaque avant-bras se rencontre uniquement dans des tombes d'hommes matures à âgés, qui semblent d'ailleurs souvent exclus du dépôt d'armes dans leur sépulture.

En revanche, les éléments de parure retrouvés dans les tombes à armes semblent être déposés selon un système différent. Ces combinaisons ne peuvent ainsi contenir qu'une catégorie d'objets de parure et ce sont les seules à pouvoir être pourvues notamment d'un bracelet en or. La constitution des assemblages de parure dans les tombes à armement s'effectue donc selon des principes et des règles différentes. Et cette distinction des systèmes de dotation en éléments de parure a sans doute été construite d'abord en fonction du statut funéraire spécifique de ces individus, qui est reflété par la présence d'armes dans ces tombes.

D'ailleurs, le système d'attribution des éléments de parure aux défunts immatures semble également particulier et il convient donc maintenant de l'étudier plus précisément.

III.II.1.2 Un système de dotation spécifique pour les éléments de parure des tombes d'enfants

III.II.1.2.1 Des individus immatures exclus de certaines catégories de parure

L'analyse des assemblages d'éléments de parure découverts dans les tombes de défunts immatures débute par l'examen de la présence ou de l'absence des différents types d'objets

dans les ensembles sépulcraux (tableau 14). Elle se fonde volontairement sur des classes d'âges larges, du fait des données parfois limitées.

	0-5 ans	5-10 ans	Enfant	10-15 ans	Individu jeune
1 Bracelet					
2 Bracelets					
1 Torque					
Pendentifs					
2 Boucles d'oreille					
1 Bague					
1 Boucle d'oreille					
Ceinture LT B2-C1					
3-4 Bracelets					
2 Torques					
2 Br. Armilles					
1 Br. Armilles					
2 Bagues					
2-4 Ann. Chev.					

Tableau 14 : Tableau récapitulatif de la présence de chaque type d'objets de parure (cases grises) en fonction de la classe d'âge des défunts immatures. Un classement en trois catégories peut être déterminé : les types de parure communs à tous les défunts immatures, ceux retrouvés dans un faible nombre de tombes et associés à une ou deux classes d'âges particulières et les catégories de parure absentes des tombes d'enfants.

En fait, toutes les catégories d'objets de base des ensembles de parure se retrouvent dans les tombes d'enfants, quel que soit leur âge au décès. Les éléments de parure absents ou présents dans peu de tombes d'enfants sont majoritairement ceux pouvant être considérés comme des éléments de parure additionnels. Le cas des armilles est par contre tout à fait singulier, puisqu'elles sont absentes des tombes d'enfants, à part celles des « individus jeunes », mais leur diamètre implique un port à partir d'un âge immature.

Tout d'abord, les types d'objets de parure inclus fréquemment dans les tombes d'enfants, quel que soit leur âge au décès, sont les bracelets portés en un exemplaire, en deux exemplaires, le torque unique et les pendentifs.

Sept autres catégories se rencontrent dans un faible nombre de sépultures et paraissent associées souvent à une classe d'âge spécifique. Il s'agit d'abord des bagues, des ceintures à éléments métalliques et des boucles d'oreille qui ont été retrouvées dans huit sépultures d'enfants dont l'âge au décès, lorsqu'il a été déterminé, varie entre 3-5 ans et 5-10 ans. Une tombe d'« adolescent » contenait aussi notamment une paire de boucles d'oreille. Un seul enfant, âgé de 3 à 5 ans, a été inhumé avec une ceinture métallique datable de La Tène B2-C1. La présence de bagues, boucles d'oreille et de ceintures à éléments métallique est donc très limitée dans les tombes d'immatures.

Trois autres types d'objets sont également présents dans un nombre restreint de sépultures d'immatures, tous signalés comme étant des « individus jeunes ». Cette expression paraît qualifier des défunts de stature plus grande que celle des enfants, lorsqu'elle est utilisée dans

les publications. Ce sont les bracelets déposés en trois à quatre exemplaires, les paires de torques et les brassards d'armilles en deux exemplaires. Ainsi, l'attribution de ces catégories de parure dépend de l'âge des défunts. Mais il est impossible d'apporter plus de précision en raison de données limitées disponibles.

Le cas des armilles est encore singulier. En effet, elles ne sont pas déposées dans les tombes d'immaturs et le sont uniquement en paire dans celles des « individus jeunes ». Or, comme cela a été mentionné, le diamètre interne de ces armilles ne dépassent pas généralement les 5 à 5,7 cm. Ce fait a amené le docteur L. Mougin à reconnaître, pour la nécropole de Heiltz-l'Evêque « Charvais », que ces armilles ne pouvaient pas être retirées par un individu adulte (Mougin 1877, p. 253-254). Elles ne peuvent donc pas non plus être mises au poignet des défunts adultes. Il faut dès lors admettre que ce type de parure a été porté par les personnes dès un âge relativement jeune. Aussi, les brassards d'armilles étaient-ils portés seulement à partir du début de la puberté ? Le fait qu'ils ne soient pas retrouvés dans des tombes d'« enfants » suppose en tout cas un âge très précis à partir duquel ce type de parure pouvait être attribué. Il faudrait, pour préciser cela, une étude plus exacte du diamètre minimum à compter duquel un bracelet peut être mis et enlevé par un défunt adulte et par un individu immature, en examinant l'évolution de ce diamètre pour toutes les classes d'âge.

Enfin, trois catégories de parure sont totalement absentes des sépultures d'individus immatures. Il s'agit des brassards d'armilles portés en un exemplaire, des bagues en deux exemplaires et des anneaux de cheville.

La dotation en éléments de parure des défunts immatures est donc déjà différente de celles des adultes. En fait, toutes les catégories de parure communes aux défunts matures et immatures sont celles qui sont à la base des assemblages (bracelets en un ou deux exemplaires, torque unique), alors que les catégories de parure additionnelles sont très peu présentes dans les tombes d'enfants (4 sépultures avec des bagues en un exemplaire ou des boucles d'oreille), voire même absentes (bagues en deux exemplaires, anneaux de cheville par exemple). Les éléments de parure additionnels semblent d'ailleurs avoir été associés de manière privilégiée avec les défunts mentionnés comme étant des « individus jeunes ».

Les pendentifs représentent donc une catégorie à part. En effet, elle peut être considérée comme un élément additionnel des ensembles de parure, mais elle se retrouve dans une proportion importante de tombes d'immaturs (10 %), toutes classes d'âge confondues. L'association qui ne comprend que cette catégorie de parure est d'ailleurs plus courante dans

les tombes d'enfants par rapport à celles d'individus matures. Des critères sociaux d'attribution différents de ceux des autres catégories de parure doivent donc être envisagés pour les pendentifs.

En outre, trois types d'objets de parure, qui sont donc les bracelets en trois à quatre exemplaires, les torques en deux exemplaires et les brassards d'armilles, se distinguent des autres catégories par leur attribution choisie aux défunts immatures. Celle-ci est peut-être effective à partir du moment de la puberté. Les armilles sont en effet véritablement singulières, puisqu'elles étaient probablement portées à partir d'un âge relativement jeune, mais n'ont été retrouvées que dans des tombes d'adultes ou d'« individus jeunes ». En tout cas, la signification de ces brassards d'armilles est délaissée vraisemblablement à partir de La Tène A1, avec l'abandon de leur dépôt dans les sépultures.

Au niveau des combinaisons et des positions d'éléments de parure, seules dix-huit sont communes aux défunts adultes et immatures. Les associations les plus couramment rencontrées pour les enfants sont celles comportant une à deux catégories d'objets de parure (14 associations). Elles sont composées majoritairement des éléments de base des assemblages, à savoir le bracelet en un ou deux exemplaires et le torque. Ce sont d'ailleurs celles qui sont les plus fréquentes dans les sépultures de défunts adultes.

Les combinaisons comportant de trois à quatre catégories d'objets, qui est le nombre maximum d'éléments de parure que peut détenir une tombe, sont en fait peu nombreuses dans les tombes d'enfants (4 associations). De plus, ces assemblages paraissent associés préférentiellement aux « individus jeunes » et non aux « enfants ».

De ce fait, les défunts immatures semblent majoritairement exclus du dépôt de plusieurs catégories d'objets et d'assemblages de parure qui sont ceux comportant les types d'objets additionnels des ensembles de parure. Cette éviction semble s'amoinrir pour les « individus jeunes », dont l'âge au décès n'a pas été précisé. En effet, leurs assemblages peuvent parfois être dotés de façon similaire à ceux des adultes.

Néanmoins, plusieurs catégories d'objets et ensembles de parure paraissent être déposés de façon privilégiée dans les sépultures des individus immatures, par rapport aux adultes.

III.II.1.2.2 La favorisation de certains types d'objets de parure et d'assemblages pour les enfants

Plusieurs éléments de parure annulaire et de pendentifs présentent des caractéristiques singulières et semblent être particulièrement associés aux défunts immatures. La première catégorie regroupe tous les produits semi-finis. Il s'agit notamment des bracelets et des torques qui comportent un jet de coulée (fig. 37, n° 1). Dans ce corpus, quatre bracelets et deux torques à jet de coulée ont été découverts dans des sépultures d'enfants, contre un torque et un bracelet à jet de coulée appartenant chacun à une tombe d'adulte. L'ensemble de la tombe 20 de la nécropole de Heiltz-l'Evêque « Charvais » comporte d'ailleurs un bracelet et un torque affublés chacun d'un jet de coulée. Et cette sépulture est celle d'un « enfant ». Deux perles particulières, retrouvées dans la tombe 62 de Fère-Champenoise « Faubourg de Connantre » (fig. 37, n° 2), peuvent aussi être mentionnées. Elles ne semblent effectivement pas avoir été entièrement travaillées. Et cette sépulture est également celle d'un enfant dont l'âge au décès n'a pas été déterminé.

Un type particulier de torque se retrouve également uniquement dans des tombes de sujets immatures dans ce corpus. Il s'agit des torques à jonc plein en fer et à manchon en bronze comportant un motif à trois anneaux (fig. 37, n° 3 et 4). Deux exemplaires ont été représentés et un autre est aussi mentionné dans une sépulture de « jeune fille » dans une nécropole de Poix (Bérard, Favret 1936-1937, p. 377). Enfin, un torque en bronze d'un type unique (fig. 37 n° 5), retrouvé dans la tombe 56 de Villeneuve-Renneville « Le Mont Gravet » qui était celle d'une « adolescente », doit également être signalé. Ce torque comporte trois zones vraisemblablement de réparation et a été associé à un fragment pendentif de pendentif en bronze trilobé.

Les objets de parure découverts dans les tombes d'individus immatures présentent aussi souvent un caractère « bricolé » au niveau de leur facture. Aussi, les bracelets ou les boucles d'oreille réalisés à partir d'un simple fil de bronze sont fréquemment retrouvés dans les sépultures d'enfants. Un nombre important de bracelets, de même que certains torques, se distinguent aussi du fait du chevauchement de leurs extrémités. Ces objets semblent donc avoir été adaptés à la taille des poignets des sujets immatures. Le torque de la tombe 5 bis de la nécropole de Dravegny « La Mulette », qui a été découvert au cou d'un enfant, est aussi tout à fait singulier, puisqu'il paraît avoir été fabriqué à partir de deux bracelets en bronze torsadés, réunis par un anneau en bronze (fig. 23, n° 4).

Ainsi, dans les assemblages de parure des tombes d'enfants, le caractère non abouti des objets est une caractéristique récurrente. L'intérêt semble s'être porté d'abord sur le dépôt d'objets précis qui reproduisent les catégories de parure retrouvées dans les sépultures d'adultes, même s'ils n'ont pas été finis ou ont été « rafistolés ». Le cas du torque de la tombe 5 bis de Dravegny « La Mulette » est particulièrement illustratif. L'important, pour les vivants, semble avoir été d'inhumer cet enfant avec un torque porté au cou, même si ce dernier a été « bricolé » avec divers éléments.

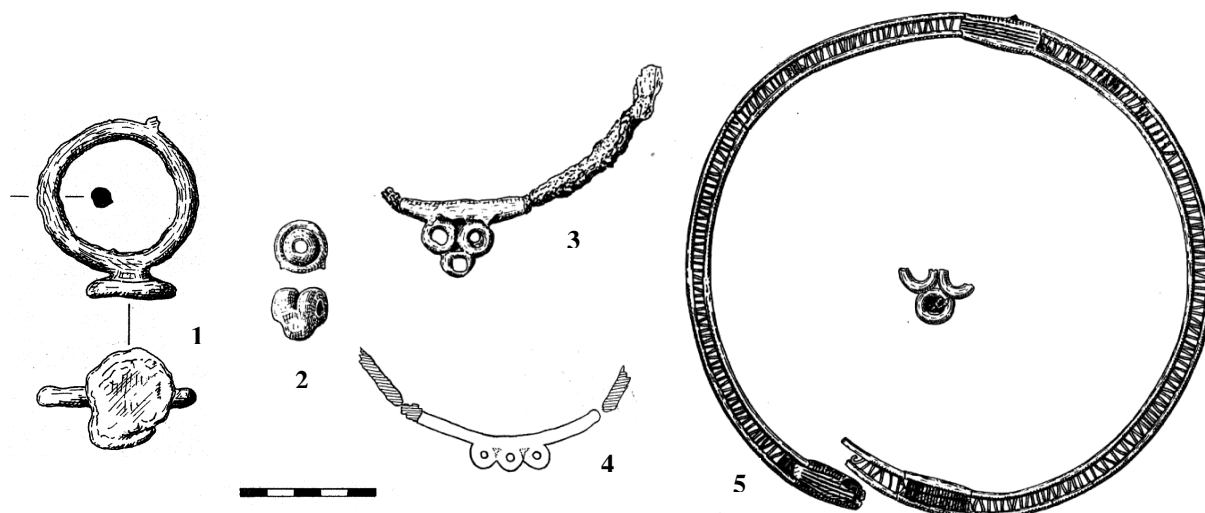


Figure 37 : Types d'objets déposés fréquemment dans les tombes de sujets immatures. Ce sont d'abord les produits semi-finis (n°1 et 2), les torques en fer à manchon en bronze à trois anneaux (n°3 et 4) et un type unique de torque en bronze associé également à un fragment de pendentif en bronze trilobé (n°5).

1 : tombe 179 de Chouilly « Les Jogasses » (Hatt, Roualet 1976, pl. 53) ; **2 :** tombe 62 de Fère-Champenoise « Faubourg de Connantre » (Brisson et al. 1970, pl. 7) ; **3 :** tombe 36 de Villeneuve-Renneville « Le Mont Gravet » (Brisson et al. 1971, pl. 17) ; **4 :** tombe 4 des Grandes Loges « Les Monts de Châlons » (Bérard, Favret 1936-1937, fig. 6) ; **5 :** tombe 56 de Villeneuve-Renneville « Le Mont Gravet » (Brisson et al. 1971, pl. 27).

Trois combinaisons de parure ont été identifiées uniquement dans des tombes de sujets immatures. Il s'agit tout d'abord de l'association de pendentifs portés au cou et d'un bracelet à l'avant-bras droit. Elle a été découverte dans trois tombes datables de La Tène A, dont deux sont celles de sujets âgés de 10 à 15 ans. Cette combinaison existe aussi dans trois sépultures contemporaines d'adultes, dont deux de femmes, mais le bracelet est alors disposé à l'avant-bras gauche. Mais cette distinction est peut-être due à un effet du corpus.

Les boucles d'oreille déposées sans autre élément de parure sont aussi retrouvées dans deux sépultures d'enfants, dont l'un est décédé entre 3 et 5 ans. Un ensemble comportait une boucle d'oreille et l'autre une paire. Deux boucles d'oreille ont été également découvertes dans une seule sépulture intacte de femme, sans qu'elles aient été associées à d'autres objets de parure. Et ces boucles d'oreille ont été toutes fabriquées à partir d'un simple fil de bronze.

En outre, une bague a été découverte dans une tombe d'enfant âgé de 3 à 5 ans, sans autre élément de parure. Cet ensemble est signalé aussi dans une unique tombe d'adulte intacte.

Ainsi, les boucles d'oreille et les bagues, qui peuvent être considérées comme des éléments de parure additionnels dans la grande majorité des assemblages, peuvent être déposées seules dans certaines sépultures d'enfants décédés apparemment dans les premières années de leur vie. Cette constatation, ajoutée au fait qu'un grand nombre d'objets de parure déposés dans les tombes de sujets immatures sont de facture simple ou non véritablement aboutie, permet donc de s'interroger sur le caractère transitoire de ces éléments.

III.II.1.2.3 Des éléments de parure transitoires dans les tombes d'enfants ?

Le fait que les défunts immatures aient pu être inhumés avec des éléments de parure non définitifs a déjà été souligné par C. Breton, dans le cadre de son étude du phénomène d'usure des objets de parure annulaire de la nécropole de Bucy-le-Long et des cas de réadaptations de ces parures pour les enfants (Desenne et al. 2010, p. 299-300). Les observations réalisées à partir de ce corpus permettent aussi d'aboutir à des hypothèses similaires. En effet, un grand nombre d'objets de parure découverts dans les tombes de sujets immatures comportent des caractéristiques particulières, telles que leur caractère « bricolé » ou non fini (bracelets et torques à jet de coulée), qui se retrouvent sur peu d'éléments de parure déposés auprès des défunts adultes.

Le cas des boucles d'oreille permet également d'étayer cette supposition du caractère transitoire des objets de parure associés aux enfants. Ainsi, les boucles d'oreille découvertes dans les tombes d'enfants sont réalisées uniquement à partir de simples fils de bronze. Aucune boucle d'oreille naviforme ou en or, pour La Tène A et La Tène B1, n'a été découverte dans une sépulture d'immature. En fait, seules les deux boucles d'oreille de la sépulture 56 de Villeneuve-Renneville « Le Mont Gravet » sont véritablement travaillées, puisqu'elles comportent un jonc visiblement torsadé. Mais cette tombe était celle d'une « adolescente », d'après les données disponibles.

Une hypothèse semblable pourrait sans doute être émise pour les bagues, étant donné le nombre très restreint d'exemplaires issus d'ensembles enterrés avec des sujets immatures. Cependant, leur facture souvent très simple, même pour les exemplaires retrouvés dans les tombes d'adultes, ne permet pas pour le moment d'aboutir à une constatation similaire.

Il est donc possible que tous les éléments de parure additionnels, comme les boucles d'oreille et peut-être les bagues, aient été des objets de transition lorsqu'ils sont présents

auprès des enfants. Mais les pendentifs ne peuvent pas être considérés de la même manière, en raison de leur dépôt fréquent dans les tombes d'immaturs de tous âges. L'âge des défunts ne paraît donc pas être une variable importante pour l'attribution des pendentifs aux individus.

En revanche, ceci semble un peu plus compliqué à démontrer pour les éléments de parure de base, c'est-à-dire les bracelets déposés en un ou deux exemplaires et les torques. Les particularités de ces objets dans les tombes d'enfants, comme la réadaptation de leur diamètre pour les bracelets, leur réalisation souvent simple et même leur niveau d'usure, permettent de supposer l'état transitoire de ces objets. Le cas d'un torque comportant des traces d'usure doit également être souligné. Il a été découvert dans une sépulture d'enfant de la nécropole de Manre « Le Mont Troté » (MT 118). Le défunt est âgé de 2 à 3 ans. Aussi, c'est la présence de l'objet dans la tombe qui semble avoir été importante, même si cet objet n'a pas nécessairement appartenu directement à l'enfant.

Néanmoins, ce caractère transitoire des objets de parure formant la base des assemblages doit être nuancé. En effet, les enfants ont parfois été dotés d'éléments de parure apparemment adaptés, de même type que ceux des adultes et entrant dans les mêmes compositions d'assemblages. En plus, ces particularités morphologiques se rencontrent aussi sur quelques objets de parures associés à des adultes, comme les bracelets à extrémités se chevauchant ou de facture très simple. Il faudrait donc peut-être envisager aussi que des objets de parure transitoires aient été attribués à certains adultes, et donc que l'âge n'est pas nécessairement la seule variable pouvant expliquer ces dépôts d'objets non aboutis.

En tout cas, ce constat permet de souligner le fait que le système d'attribution des objets de parure est spécifique pour les sujets immatures. Leurs assemblages de parure sont majoritairement formés à partir des éléments de parure de base et ne contiennent le plus souvent que une à deux catégories d'objets de parure. Les ensembles de trois ou quatre catégories de parure n'ont été retrouvés que dans des tombes d'« individus jeunes », à part une tombe d'enfant particulière (sép. 25 de Vriigny « Le Mont de Vannes », cf. *infra*). C'est d'ailleurs également le cas pour plusieurs catégories de parure, comme les brassards d'armilles ou le dépôt de trois ou quatre bracelets par exemple, qui ne sont jamais associées aux « enfants » mais uniquement aux « individus jeunes ».

Aussi, les enfants ne semblent pas avoir eu généralement accès aux éléments de parure additionnels de chaque phase chronologique. Au Hallstatt D2/3, ce sont les boucles d'oreille

et les bagues. Pour La Tène A-B1, ce sont les bagues en deux exemplaires et les objets en or, notamment les boucles d'oreille. A La Tène B2-C1, on ne retrouve ni bagues, ni anneaux de cheville dans les sépultures de défunts immatures. Les enfants sont donc majoritairement exclus des éléments distinctifs des assemblages de parure. Et lorsque des catégories de parure additionnelles ont été déposées auprès d'eux, leur morphologie permet de les considérer comme étant des objets transitoires. En fait, ce sont uniquement les « individus jeunes » qui ont pu être dotés d'éléments de parure additionnels travaillés. Il existerait donc une limite d'âge, impossible à préciser dans l'état actuel des données, à partir de laquelle les individus peuvent être inhumés avec des éléments de parure additionnels des assemblages dans leur forme définitive.

Afin d'illustrer encore le fonctionnement différent du système de dotation des objets de parure des tombes d'enfants, le cas particulier de la sépulture 25 de la nécropole de Vrigny « Le Mont de Vannes » doit être mentionné. Cette tombe est celle d'un enfant dont l'âge au décès n'a pas été déterminé. Il a été inhumé avec un bracelet, un torque, un petit anneau ouvert en bronze découvert au niveau du crâne (une boucle d'oreille ? ; fig. 38, f) et un pendentif, en plus de deux fibules, d'un fer et d'un talon de lance et de trois céramiques. La composition de l'assemblage d'objets de parure attribué à cet enfant est commune à celle de deux autres ensembles d'adultes. Mais c'est le seul assemblage constitué de quatre catégories de parure découvert auprès d'un « enfant ». En outre, cette tombe est la seule à associer quatre types d'éléments de parure à de l'armement. Celui-ci paraît adapté à l'enfant, puisque ce sont un fer et un talon de lance « miniatures ». Les objets de parure semblent également adaptés et ne comportent pas de caractéristiques morphologiques particulières, si ce n'est que le torque est d'un type unique dans ce corpus (fig. 38, g).

Ainsi, le dépôt mobilier de cette sépulture est véritablement particulier, car il

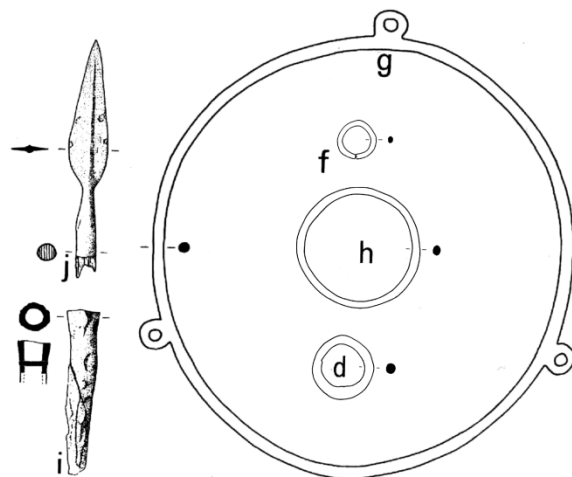


Figure 38 : Objets de parure et d'armement découverts dans la tombe 25 de Vrigny « Le Mont De Vannes ». La constitution, d'une part, de l'ensemble de parure est particulière pour un enfant, car elle se rencontre seulement dans deux autres tombes d'adultes. L'association de ces éléments de parure à de l'armement est également unique. Cet ensemble rompt donc avec les codes funéraires de la représentation du genre sexuellement connoté et de l'âge des défunts. (Chossenot et al. 1981, fig. 15).

rompt avec les codes d'attribution des objets liés au genre et à l'âge des défunts. En effet, il y a d'abord la réunion dans cette tombe de critères indicatifs des genres masculin et féminin. L'assemblage d'éléments de parure est aussi singulier, car il est associé uniquement à des défunts adultes dans les autres sépultures. Cette tombe permet donc de comprendre que la représentation funéraire d'un individu peut être aussi utilisée et modifiée matériellement, afin de répondre à des besoins et à des stratégies sociales particulières qui nécessitent de rompre avec les codes funéraires liés à l'âge et au genre des défunts (Sørensen 2004, p. 331). Dans ce cas, la représentation du genre sexuellement connoté du défunt paraît passer au second plan, au profit de celle de son statut funéraire, ce qui a entraîné l'association de catégories d'objets indicatives des deux genres. Et le fait que ce défunt était immature a sans doute pu entrer en compte dans le choix de cette mise en scène funéraire.

Par conséquent, le système de dotation des éléments de parure aux défunts immatures paraît être véritablement spécifique. En apparence, les catégories de parure découvertes dans les tombes d'adultes et d'enfants semblent analogues. Mais les objets déposés avec les enfants comportent souvent des spécificités morphologiques qui se rencontrent peu sur les éléments de parure des tombes d'adultes.

En outre, le caractère souvent transitoire des objets de parure associés aux enfants, ainsi que la composition généralement limitée à une ou deux catégories de parure de leurs assemblages, permet de supposer que ces défunts ont été exclus des signes et des ensembles distinctifs des personnes inhumées avec des éléments de parure. Ce n'est, en revanche, visiblement pas le cas pour les défunts immatures qualifiés d'« individus jeunes ». Ce constat peut laisser supposer une limite d'âge, peut-être vers le début de la puberté, pour l'accession à ces éléments de parure additionnels dans leur forme aboutie.

III.II.1.3 Des systèmes de dotation en objets de parure différents en fonction du genre, de l'âge et du statut funéraire des défunts

A l'issue de cette étude, trois systèmes d'attribution des objets de parure aux défunts ont pu être identifiés. Ils semblent avoir été créés en fonction des variables de l'âge, du genre, mais aussi et surtout du statut funéraire des individus.

Le premier est le plus général, car il concerne la plus grande partie des personnes dotées d'éléments de parure. C'est un système construit à partir d'assemblages fondés sur des éléments de base (bracelets en un ou deux exemplaires, torque en un exemplaire) et des

éléments additionnels (boucles d'oreille et bagues particulièrement). Il admet des variations en fonction de chaque phase chronologique (cf. *supra*), avec notamment une individualisation des défunts plus ou moins marquée qui est toujours en rapport avec le type de catégories d'objets déposés et les matières utilisées dans la fabrication des objets de parure.

Ce système est mis en place majoritairement dans des tombes de femmes. Leur âge ne semble pas interférer directement dans les règles de ce système, car les femmes d'une même classe d'âge peuvent être inhumées avec des combinaisons différentes d'éléments de parure, sans exclusion d'une catégorie de parure spécifique. Et ce système paraît aussi prendre en compte quelques hommes. Les assemblages d'objets de parure déposés avec eux sont certes moins divers, mais ils sont similaires à ceux des femmes et s'inscrivent dans le même schéma. Il est donc toujours possible de considérer que la détermination du sexe anatomique de ces individus est inexacte. Mais d'autres raisons, comme l'âge et/ou le rôle social de ces individus, peuvent expliquer le port d'éléments de parure par ces défunts. Les fonctions représentées par les éléments de parure peuvent donc leur avoir été attribuées, même si elles sont réservées plus couramment aux femmes.

Le deuxième système d'attribution des éléments de parure concerne les tombes à armes. Ce système est différent du précédent sur plusieurs points. Un nombre très restreint de tombes à armes a d'abord été doté d'objets de parure. De plus, des catégories d'objets limitées (bracelet en un ou deux exemplaires et bague) ont été utilisées dans la formation des assemblages qui ne peuvent contenir qu'un seul élément de parure. Il n'est d'ailleurs possible de comptabiliser que quatre configurations différentes des éléments de parure. Enfin, les matières employées dans la fabrication des objets sont également réduites (bronze, fer et or) et l'utilisation du bracelet en or est spécifique à ce type de tombes.

Aussi, faut-il y voir une différenciation volontaire de système de dotation en parure, fondée sur le genre sexuellement connoté des individus ? En fait, cette distinction de système d'attribution des éléments de parure semble être avant tout reliée au statut funéraire particulier de ces individus qui est matérialisé par la présence d'armement. Car ce statut est réservé seulement à certains hommes. Peu d'hommes décédés à un âge avancé ont été dotés d'armes dans ce corpus (5 individus). Ce système ne semble donc pas impliqué réellement dans la représentation funéraire du genre sexuellement connoté masculin.

Le troisième système de dotation en élément de parure est spécifique aux tombes d'enfants. Leurs assemblages d'objets de parure présentent une composition souvent limitée à une ou deux catégories d'objets de parure, qui sont généralement des éléments de parure de base des assemblages du premier système. Par ailleurs, ce système exclut généralement l'utilisation de plusieurs catégories d'objets de parure, dont celles pouvant être considérées comme étant des éléments additionnels. Les pendentifs doivent cependant être considérés différemment, car leurs critères d'attribution semblent distincts de ceux des autres catégories. De plus, il faut souligner la possibilité d'un caractère transitoire des objets de parure déposés avec les défunts immatures, car ils comportent des caractéristiques morphologiques particulières (objets semi-finis, de facture simple et/ou adaptés à la physionomie du défunt notamment). Ce constat a pu être particulièrement mis en évidence pour les boucles d'oreille, qui sont d'abord très peu à avoir été déposées dans les tombes d'immatures. Et quand elles le sont, leur facture est très simple et souvent réalisée à partir d'un fil de bronze. Elles ne sont jamais en or ou d'un type plus travaillé, comme c'est le cas par exemple pour les boucles d'oreille naviformes, retrouvées uniquement dans des tombes d'adultes.

En revanche, une limite d'âge semble être déterminable lorsque le défunt immature est qualifié d'« individu jeune ». En effet, les ensembles d'objets de parure déposés avec eux sont les seuls à pouvoir détenir jusqu'à quatre catégories de parure, dont les éléments de parure additionnels sous une forme aboutie. Le dépôt des bracelets en trois ou quatre exemplaires, de la paire de torques et de la paire de brassards d'armilles au Hallstatt D2/3 leur est d'ailleurs réservé. L'âge des défunts paraît donc être, en fait, une variable véritablement impliquée dans la constitution des assemblages d'objets de parure.

De ce fait, la détermination de ces trois systèmes d'attribution des éléments de parure amène à s'interroger sur les fonctions possibles de ces objets.

III.II.2 Les fonctions des objets de parure découverts en contexte funéraire

III.II.2.1 Complexité et polysémie des éléments de parure

III.II.2.1.1 Un système de communication signifiants/signifiés éclairé par l'ethnographie

Les assemblages à éléments de parure constituent des vecteurs à travers lesquels divers aspects de l'identité de leurs porteurs peuvent être communiqués. Comme M. Vanhaeren et F. d'Errico le soulignent, « les objets font passer un message de façon implicite, mais ne sont pas utilisés pour stocker l'information et échanger des messages de différentes natures, comme c'est le cas des systèmes d'écriture. En effet, quand il utilise des éléments de la culture matérielle, un système de communication implique la création de moyens et de codes spécifiquement conçus pour enregistrer, stocker et échanger de l'information de manière non ambiguë. Plusieurs exemples ethnographiques montrent [...] que certaines parures ont été également utilisées pour créer de tels systèmes. » (Vanhaeren, Errico 2011 p. 66). Les objets de parure ont donc un rôle fondamental dans le discours social de tout groupe humain (Sørensen 2000, p. 126).

De plus, le port des éléments de parure par un individu exprime son appartenance à un groupe social (au sens large). Elle est matérialisée au moyen d'un code que seuls les initiés sont en mesure de comprendre, en fonction de l'objet porté et de la manière dont il est disposé sur le corps (*ibid.*, p. 124-125). Les combinaisons d'objets de parure sont donc toujours agencées conformément aux normes sociales acceptées par le groupe en question.

Aussi, les assemblages d'éléments de parure doivent être considérés comme des systèmes symboliques composés de signes. Il s'agit donc de les examiner, dans la mesure du possible, selon des procédés issus de la sémiotique (*ibid.*, p. 128).

Comme tout système de communication, il est possible de déceler, pour les objets de parure, la « formation progressive d'un signifié venant se greffer sur un support matériel préexistant, qui lui sert désormais de signifiant. [...] la communication par l'intermédiaire du vêtement est réciproque : elle se produit au sein d'une communauté où chacun remplit les deux rôles, celui de l'émetteur et celui de récepteur. Il faut d'ailleurs noter que ces deux notions sont ici ambiguës : plutôt qu'un individu communiquant avec le groupe, le modèle pourrait être celui d'un groupe communiquant avec lui-même par l'intermédiaire de chaque individu. [...] Parfois enfin, le récepteur est situé dans le monde surnaturel [...] (Delaporte 1980, p. 110).

Chaque objet de parure constitue donc un signifiant, ou symbole, qui transmet un signifié, ou message. La formation d'un assemblage de parure complexe va donc permettre de multiplier et/ou de préciser les signifiés. En effet, l'association de deux objets de parure ou plus, de même que la manière dont ils vont être agencés entre eux, vont fournir de nouveaux niveaux d'expression pour ces signifiés. C'est le cas par exemple, dans ce corpus, avec certains assemblages fondés sur un bracelet et datables de La Tène A-B1. En effet, l'ajout notamment des boucles d'oreille dans ces ensembles ne paraît être possible que lorsque le bracelet est porté à l'avant-bras droit et non à celui de gauche. Et durant cette phase, les boucles d'oreille semblent être déposées dans des sépultures pour marquer et renforcer la singularité du défunt en tant qu'individu unique et « spécial ». Aussi, cette reconnaissance particulière du défunt ne peut être effective que lorsque le bracelet est porté à l'avant-bras droit. Le fait de porter un bracelet à l'avant-bras droit ou à celui de gauche ne paraît donc pas être porteur de la même signification.

En outre, comme le précise Y. Delaporte, l'association entre différents éléments de parure implique que ces objets transmettent et expriment des signifiés convergents. En effet, la signification de l'assemblage de parure doit être cohérente lorsque l'ensemble des éléments sont portés en même temps (*ibid.*, p. 123). Ainsi, toujours d'après l'exemple choisi, cela suggère que le port d'un bracelet au bras droit et de boucles d'oreille représente des signifiés compatibles, alors que ce n'est vraisemblablement pas le cas pour le bracelet porté à l'avant-bras gauche. Dès lors, la question est de savoir quels signifiés potentiels peuvent être transmis par l'utilisation de ces objets de parure.

Grâce à une étude des objets de parure du Paléolithique menée par M. Vanhaeren et F. d'Errico (Vanhaeren, Errico 2011) et à celle de Y. Delaporte portant sur les costumes européens du XX^e siècle (Delaporte 1980), au moins dix-sept signifiés pour les objets de parure peuvent être identifiés à partir d'exemples ethnographiques.

Ces signifiés sont majoritairement construits à partir de la reconnaissance sociale de différents aspects de l'identité d'un individu et de la volonté de l'intégrer, ou de l'exclure, d'un groupe social donné. Mais d'autres signifiés simplement collectifs, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas nécessairement liés à l'individu en lui-même, peuvent aussi avoir été exprimés à travers les objets de parure et le costume d'une manière générale. C'est le cas notamment des signifiés signalant un contexte social et temporel particulier, comme un jour de fête par exemple. Aussi, ces dix-sept signifiés potentiels peuvent être présentés de la façon suivante :

Signifiés issus de la reconnaissance collective des différents aspects de l'identité de l'individu	Signifiés collectifs représentés par l'individu mais non liés nécessairement à son identité	Signifiés collectifs indiquant un contexte particulier
Genre	Embellissement du corps	Jours ordinaires/ Jours de fête
Age	Objets d'échange	Système de comptage/ Valeur monétaire
Statut social/Richesse	Objets rituels	
Etat marital	Offrandes	
Maternité/Nombre d'enfants	Amulettes/objets prophylactiques/talismans	
Liens de parenté/Lignage	Possessions inaliénables	
Etapas physiologiques (puberté, ménopause) Rites de passage		
Groupe ethnique		
Croyances/Confession		

Tableau 15 : Classement schématique des différents signifiés que peuvent constituer les éléments de parure. Ces fonctions peuvent bien sûr être plusieurs à être représentées par un seul et même objet de parure. La polysémie des éléments de parure, et donc des assemblages, est par conséquent véritablement importante.

Plusieurs termes employés dans ce tableau doivent être précisés. Le signifié tout d'abord d'« objets d'échange » est mentionné par M. Vanhaeren et F. d'Errico car il constitue une fonction primordiale pour les éléments de parure, grâce à leur caractère aisément transportable. Les « objets rituels » sont, quant à eux, utilisés lors de cérémonies religieuses, alors que les « offrandes » sont destinées aux défunts, aux « dieux et aux esprits ». D'ailleurs, les auteurs précisent que « des parures et autres mobiliers funéraires n'appartenant pas au défunt peuvent aussi être déposés dans des sépultures en tant qu'offrande. Ces pratiques résultent, dans tous les cas, en une soustraction des objets de la circulation. » (Vanhaeren, Errico 2011, p. 64-65).

Les « possessions inaliénables » sont des « objets de corps [qui] font partie d'un trésor familial, tribal ou communautaire considéré comme inaliénable. Ces propriétés sont parfois considérées comme des objets sacrés symbolisant le lien avec les ancêtres ainsi que l'identité et la continuité du groupe. Dans ce cas, les objets de parure ont pu être portés avant leur intégration dans ces trésors ou être manufacturés à une époque pour en faire partie. Certaines catégories de parures ont été au contraire spécifiquement conçues pour y être directement intégrées. Le rôle des possessions inaliénables, bien qu'inintelligible aux membres du groupe concerné, a également pu être de retirer de la circulation une partie des objets de prestige pour que d'autres objets puissent continuer à être fabriqués et utilisés comme objets d'échange. » (*ibid.*, p. 66).

Ainsi, les signifiés des objets de parure peuvent être de nature extrêmement diverse. Et cette polysémie des éléments de parure est aussi propre à chaque société étudiée. De même, différents signifiés peuvent avoir été représentés à travers un même objet, ce qui entraîne la superposition des différentes fonctions et identités de l'individu représentées (Delaporte 1980, p. 111 ; Sørensen 2000, p. 136). Les éléments de parure peuvent donc être porteurs de signifiés multiples qui renseignent avant tout la manière dont l'individu était reconnu collectivement au sein de son groupe. Ils transmettent donc différents aspects de son identité sociale.

Mais surtout, ces différents signifiés ne peuvent pas être pleinement appréhendés si le contexte « extra-vestimentaire » (Delaporte 1980, p. 125) n'est pas étudié. De ce fait, il est nécessaire de reconnaître d'abord que la signification des objets de parure de cette étude s'inscrit avant tout dans le contexte particulier des pratiques funéraires.

III.II.2.1.2 Des fonctions similaires pour les éléments de parure découverts en contexte funéraire ?

Les éléments et les assemblages de parure sont en effet employés pour communiquer des informations qui ne peuvent être comprises que dans un contexte social précis. Et celui-ci influence réciproquement leur usage. Le signifié peut donc être tout à fait différent lorsqu'il intervient dans un autre contexte (Pratt, Rafaeli 1997, p. 864), même si l'objet signifiant est identique.

Or, les objets de parure étudiés ici ont été découverts en contexte funéraire. Ce contexte est spécifique, puisqu'il induit une modification du statut de l'objet, en même temps que de celui du défunt (Olivier 2003). De plus, le dépôt et la constitution des assemblages de parure, comme de tout le mobilier funéraire, sont soumis à un choix et à une manipulation par les vivants qui procèdent aux funérailles. Comme l'explique P. Lemonnier, « [...] gérer une mort, ce n'est pas seulement s'occuper du devenir des composantes de la personne, c'est aussi régler – rétablir ? –, des relations entre groupes. » (Lemonnier 2008, p. 213). C'est d'ailleurs aussi ce que met en évidence L. Baray, à la suite de P. Ruby, avec la distinction qu'il établit entre la fonction d'un objet et son « usage funéraire » (Baray 2008).

En outre, M. Mauss précise également qu'il faut « distinguer la possession et l'exposition ; tous les vêtements, tous les bijoux, portés, n'appartiennent pas nécessairement à celui qui les arbore » (Mauss 2002, p. 144).

Comment considérer alors les objets de parure découverts auprès des défunts ? Ces objets sont tout d'abord souvent usés, ce qui atteste, non pas d'un port de ces éléments nécessairement par le défunt de son vivant – surtout lorsque celui-ci est décédé à un jeune âge –, mais en tout cas d'un port de ces objets durant la vie des individus plus généralement. Les significations représentées par les objets de parure étaient donc actives du vivant des personnes. Mais sont-elles les mêmes lorsque ces objets ont été choisis pour être enterrés avec le défunt ?

Ce peut être le cas pour tous les objets de parure véritablement portés par le défunt, puisqu'ils sont en relation étroite et en contact direct avec son corps. De plus, ces objets ne semblent pas avoir subi de manipulations particulières. Il est donc possible de supposer que leurs significations sont restées analogues à celles en vigueur du vivant de l'individu, même si le doute subsistera toujours.

Mais la question se pose véritablement quand les éléments de parure sont découverts en position non fonctionnelle dans les sépultures. En effet, ont-ils la même signification que celle qui leur a été attribuée du vivant des individus ? Appartiennent-ils même au défunt, ou ont-ils été simplement déposés dans sa tombe selon la seule volonté des vivants ? Ces objets traduisent en tout cas une mise en scène funéraire qui a été voulue par les vivants, dans le but d'isoler et de spécifier ces objets. Dès lors, les signifiés de ces objets de parure ont sans doute été modifiés, du fait de leur usage funéraire particulier perceptible à travers leur position.

De même, un doute peut être émis lorsque les objets de parure semblent transitoires, c'est-à-dire qu'ils comportent des caractéristiques morphologiques non abouties, telles que les éléments de parure à jet de coulée, ou qu'ils sont de facture simple, comme les objets réalisés à partir d'une simple pièce de bronze.

A partir de ces constatations, trois difficultés importantes apparaissent pour l'étude de la fonction des objets de parure. Tout d'abord, la signification dont ils sont porteurs est souvent marquée par une polysémie très développée. Un même objet peut avoir représenté différentes fonctions, en fonction de sa morphologie, de son association avec d'autres éléments de parure et de la manière dont il est porté. Ensuite, plusieurs signifiés ont pu être représentés seulement sur les vêtements, ce qui amenuise encore les possibilités d'établir les différentes significations des objets. Mais surtout, le fait que ces objets aient été découverts en contexte funéraire ne permet pas véritablement de considérer que leurs fonctions et leurs significations sont similaires à celles du vivant des personnes.

En fait, il est plus intéressant de se demander quels signifiés sont identifiables archéologiquement. Il serait donc nécessaire d'établir une méthodologie d'étude plus fine, comme celle proposée par M. Vanhaeren et F. d'Errico pour les objets de corps et de parure du Paléolithique. Cette méthodologie met notamment en avant l'étude des techniques de fabrication des différents éléments de parure et de leur provenance (Vanhaeren, Errico 2011). Mais il est tout de même possible de déterminer déjà certains signifiés des objets de parure de l'âge du Fer champenois à partir des données archéologiques et anthropologiques disponibles.

III.II.2.2 Les objets de parure : un système d'expression privilégié des catégories hiérarchiques funéraires

III.II.2.2.1 Une corrélation étroite entre les objets de parure et le niveau hiérarchique funéraire des défunts

Les premiers signifiés pouvant être étudiés archéologiquement sont ceux liés à la reconnaissance sociale des différences physiques entre les individus, dont le genre. En effet, les objets de parure ont été en partie mobilisés dans la représentation matérielle du genre sexuellement connoté féminin, à part les bracelets portés en un exemplaire. Cependant, toutes les femmes n'ont pas été inhumées avec des éléments de parure. Et quelques hommes portaient des objets de parure. De ce fait, la corrélation entre le sexe anatomique et le genre sexuellement connoté des défunts doit être nuancée, de même que l'implication des objets de parure dans la représentation uniquement du genre féminin.

L'âge est également une variable influant la formation des ensembles de parure. La différenciation sociale entre les défunts matures et immatures paraît avoir été signifiée au moyen de plusieurs types d'éléments de parure, de leur facture, ainsi que de leurs associations. Si bien que les défunts qualifiés d'« individus jeunes », dont l'âge au décès ne peut pas être précisé dans l'état actuel des données, semblent former une catégorie de population reconnue socialement comme étant adulte. Néanmoins, aucune distinction n'apparaît entre les assemblages de parure portés par les adultes de toutes les classes d'âge. Ainsi, tous les signifiés, tels que l'état marital ou la maternité par exemple, semblent difficilement déterminables avec les données archéologiques. Mais d'ailleurs, ont-ils seulement été représentés au moyen des éléments de parure ?

En fait, le signifié qui paraît être le plus aisément identifiable à partir des objets de parure est la représentation funéraire de la catégorie hiérarchique des défunts. En effet, la méthode de la représentation graphique semi-logarithmique, présentée dans la partie II de ce travail, a

permis de déterminer plusieurs niveaux hiérarchiques pour chaque type de parure. Ils ont été établis à partir du niveau quantitatif de dotation des ensembles mobiliers, à savoir le nombre d'objets, de catégories d'objets et de matières non périssables.

Pour que les résultats soient interprétables, ces niveaux doivent ensuite être rapportés à trois critères principaux. Le premier est la proportion d'individus qui ont été inhumés avec le type d'objets de parure examiné (tableaux 8, 9, 10 et graphique 31). Le deuxième est la proportion de chaque catégorie d'objets au sein de l'ensemble des éléments de parure d'une phase donnée (tableau 12). Enfin, le troisième est l'étude des assemblages dans lesquels apparaît la catégorie d'objets de parure étudiée.

Ainsi, cette méthode ne donne pas la valeur réelle du niveau hiérarchique des défunts, puisque la valeur intrinsèque de chaque objet n'est pas précisée. Mais elle permet de dresser une première image de la structure sociale hiérarchique représentée dans les ensembles de parure, pour chacune des phases chronologiques.

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des différents niveaux hiérarchiques funéraires obtenus pour chaque type d'objets de parure, en fonction des phases chronologiques :

	Ha D2/3 (4 niveaux)	LT A-B1 (4 niveaux)	LT B2-C1 (3 niveaux)
Boucles d'oreille	Niveau 1	Niveau 2 (ou Niveau 1 or)	x
3 Bracelets	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 1
Bagues	/	Niveau 1	Niveau 2
Pendentif(s)	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 2
Torque	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 2
2 Bracelets	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1
1 Bracelet	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 3
Anneaux cheville	Niveau 2	x	/
2 brassards d'armilles	Niveau 3	x	x
1 brassard d'armilles	Niveau 4	x	x

Tableau 16 : Récapitulatif des différents niveaux hiérarchiques funéraires obtenus pour chaque type d'objets de parure, en fonction de chaque phase chronologique. Le niveau 1 est le niveau hiérarchique le plus élevé pour toutes les phases. Ces résultats permettent de démontrer que les catégories de parure n'ont pas toutes la même valeur hiérarchique. De ce fait, leur implication dans la signification de la catégorie hiérarchique des défunts est différente entre les différents ensembles et entre les phases chronologiques.

La détermination de ces niveaux permet donc d'appréhender les objets de parure en tant que signifiants utilisés dans la représentation de la catégorie hiérarchique des défunts, puisqu'une valeur hiérarchique, même très générale, peut leur être attribuée. Aussi, la

structure hiérarchique des ensembles sépulcraux véhiculée par les objets de parure de chaque phase chronologique va donc être présentée de façon schématique.

Pour le Hallstatt D2/3, le nombre total de niveaux hiérarchiques déterminés grâce à la représentation graphique semi-logarithmique s'élève à quatre. Les bracelets déposés en un, deux ou trois à quatre exemplaires, comme les brassards d'armilles, n'ont pas les mêmes niveaux. Aussi, les brassards d'armilles et les bracelets uniques ont un niveau inférieur à celui des deux bracelets ou plus (respectivement niveau 4, niveau 4 et niveau 2). La paire de brassards d'armilles, quant à elle, obtient un niveau intermédiaire (niveau 3). Et ces niveaux se retrouvent également lorsque la constitution des assemblages fondés sur le nombre de bracelets est observée.

En effet, les ensembles fondés sur la paire de bracelets sont ceux qui admettent la plus grande diversité. Ils peuvent détenir jusqu'à quatre catégories de parure, ce qui représente le maximum pour le Hallstatt D2/3, comme pour les autres phases chronologiques. En revanche, le brassard d'armilles déposé en un exemplaire n'est pas associé à d'autres catégories de parure, sauf dans un cas particulier où il est combiné à deux bracelets et à un torque en fer. Dès lors, avoir été inhumé avec une paire de bracelets ou un seul brassard d'armilles n'a probablement pas la même signification hiérarchique au Hallstatt D2/3. Le brassard d'armilles pouvait donc être porteur d'un signifié qui n'était pas convergent avec ceux des autres catégories de parure.

En revanche, les bracelets portés en un exemplaire ou en paire ne représentent plus un critère hiérarchique déterminant dans les assemblages de La Tène A-B1. Le bracelet unique, lorsqu'il est porté à l'avant-bras droit, devient une base de combinaisons qui sont aussi complexes que celles fondées sur deux bracelets.

En outre, le statut du torque semble changer à La Tène A-B1. Sa proportion parmi le nombre total d'objets de parure de cette phase est plus importante, en même temps que son développement typologique est accru. Cela peut indiquer qu'il a été choisi pour être un élément de base des assemblages à éléments de parure. De plus, c'est à cette phase aussi qu'il peut être affublé de décorations en matières semi-précieuses, telles que le corail. Cependant, le niveau qu'il occupe dans le tableau 16 suggère qu'il n'est pas le vecteur d'un statut funéraire hiérarchiquement privilégié. C'est donc un élément qui se « démocratise » pendant La Tène A-B1, comme le montre le nombre de combinaisons dans lequel il est impliqué et la proportion de défunts inhumés avec cet objet. Sa valeur hiérarchique n'est donc plus signifiée

à travers sa seule présence dans les ensembles funéraires, comme au Hallstatt D2/3. Mais elle est représentée à La Tène A-B1 grâce aux matières semi-précieuses qui ont été parfois utilisées dans sa fabrication.

Enfin, les bagues et les boucles d'oreille sont, durant La Tène A-B1 comme au Hallstatt D2/3, des éléments additionnels des assemblages à éléments de parure, puisqu'ils sont rarement déposés sans autres objets de parure dans les sépultures. Ils appartiennent au niveau hiérarchique le plus élevé, malgré le fait que leur proportion augmente légèrement parmi la totalité du nombre d'objets de parure de cette phase. Et ce sont les seules catégories d'objets qui peuvent être fabriquées en or. De ce fait, comme pour les torques, il faut considérer leur matière première pour évaluer leur implication dans la représentation funéraire de la catégorie hiérarchique des défunts plus ou moins élevée.

La structure hiérarchique représentée dans les ensembles de parure datables de La Tène B2-C1 est véritablement différente de celles des autres phases chronologiques. Ainsi, le nombre de bracelets déposés dans les sépultures paraît redevenir un critère structurant des assemblages de parure. Les bracelets portés en exemplaires uniques ont le niveau le plus bas, alors que les bracelets en deux ou trois exemplaires appartiennent au niveau le plus élevé. C'est aussi la catégorie d'objets de cette phase qui offre le plus de types, ce qui va de pair avec sa part importante parmi le nombre d'objets de parure total de cette phase.

En outre, les bagues et les boucles d'oreille, qui étaient durant les phases précédentes des éléments additionnels dans les assemblages de parure, présentent une évolution tout à fait différente. La proportion de tombes avec des bagues augmente significativement, bien que les bagues constituent encore une faible part des objets de parure de La Tène B2-C1. Par conséquent, leur niveau hiérarchique diminue par rapport à celui de la phase chronologique précédente. Les boucles d'oreilles semblent, quant à elles, disparaître des assemblages de La Tène B2-C1. Ainsi, l'effet de hiérarchisation très marqué de La Tène A-B1, avec l'importance des éléments de parure additionnels et des matières employées dans la fabrication des objets de parure, semble considérablement réduit à partir de La Tène B2. De nouveaux critères peuvent donc avoir été utilisés pour signifier la représentation des catégories hiérarchiques des défunts.

Dès lors, comme le souligne M.L.S. Sørensen, il est important de ne pas considérer tous les éléments de parure sur le même plan, car cela peut induire une certaine négligence dans la

manière d'étudier leurs significations potentielles (Sørensen 2000, p. 133). Grâce à cette étude, chaque type d'objet peut être appréhendé selon une valeur hiérarchique propre, même si celle-ci est encore très générale pour le moment. Et chacune de ces catégories de parure semble avoir été impliquée de manière différente dans la représentation du niveau hiérarchique du défunt.

Il ne faut cependant pas penser que c'est le seul signifié que véhiculait ces éléments. Mais c'est celui qui peut être mis en évidence avec le plus de facilité à partir des données des ensembles mobiliers sépulcraux. En fait, si le signifié de la catégorie hiérarchique des défunts est aisément identifiable en archéologie, c'est parce qu'il est quantifiable (Delaporte 1980, p. 115). Y. Delaporte indique aussi que « le signifié « richesse » présente des caractéristiques originales qui justifient une étude particulière. Sa représentation n'est jamais purement conventionnelle, mais symbolique, quoique à des degrés divers. » (*ibid.*, p. 133).

Aussi, la signification de la catégorie hiérarchique funéraire la plus élevée peut avoir été représentée à travers la totalité d'un assemblage de parure, mais également au moyen d'un seul type d'objets qui est les boucles d'oreille.

III.II.2.2.2 Les boucles d'oreille : un petit objet de grande importance dans la représentation hiérarchique des défunts

Les boucles d'oreille constituent une catégorie d'objets de parure à part, compte tenu déjà de la faible proportion d'ensembles funéraires qui en ont été dotés (2,6 % de tombes en contiennent sur l'ensemble du corpus). De ce fait, il semble malaisé d'essayer de leur attribuer, à l'aide de cette simple donnée, un signifié véritablement spécifique comme l'état marital par exemple.

Néanmoins, grâce à la méthode de représentation graphique semi-logarithmique, il apparaît que cette catégorie d'objets appartient toujours au niveau hiérarchique le plus élevé au Hallstatt D2/3 et à La Tène A-B1 pour les boucles d'oreille en or. Les boucles d'oreille forment donc un signe particulièrement actif dans la représentation de la catégorie hiérarchique funéraire la plus élevée des défunts qui, lorsque leur sexe anatomique a été déterminé, sont toujours des femmes.

L'implication des boucles d'oreille dans la représentation des distinctions sociales fondées sur l'âge des individus doit être observée de façon plus précise. Ainsi, au Hallstatt D2/3, seules les défuntées adultes en sont pourvues.

La situation est différente à partir de La Tène A. En effet, les enfants et les « individus jeunes » ont pu être inhumés avec ce type de parure. Cinq boucles d'oreille ont même été déposées dans les tombes de deux enfants et d'un adulte sans autre objet de parure. Ces ensembles constituent donc des cas particuliers, étant donné l'association des boucles d'oreille à d'autres éléments de parure dans les autres sépultures. Mais dans ces tombes singulières, les boucles d'oreille sont de simples petits anneaux constitués à partir d'un « fil » de bronze (fig. 39, n° 1). Tous les autres types de boucles d'oreille, tels que les boucles d'oreilles naviformes ou en or (fig. 39, n° 3, 4), ont été placés auprès d'« individus jeunes » ou de défunts matures. Les boucles d'oreille en or de grand diamètre (fig. 39, n° 5) sont d'ailleurs réservées aux tombes à char.

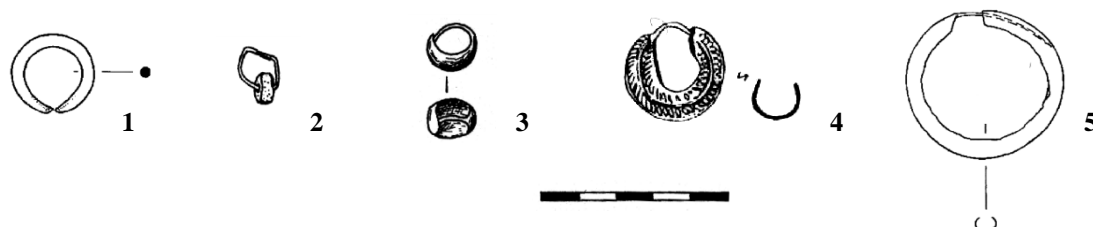


Figure 39 : Types principaux de boucles d'oreille. Les exemples 1 (bronze) et 2 (bronze et corail) sont retrouvés majoritairement dans les tombes d'enfants. Leur facture simple peut permettre de penser qu'il s'agit de boucles d'oreille transitoire. Les exemples 3 (bronze), 4 (or) et 5 (or) ne sont découverts que dans des sépultures d'adultes. Le type 5 est d'ailleurs réservé aux tombes à char.

1 : sép. BLH 185 de Bucy-le-Long « La Héronnière » (Desenne et al. 2010, fig. 144) ; 2 : sép. 36 de Villeneuve-Renneville « Le Mont Gravet » (Brisson et al. 1971, pl. 17) ; 3 : sép. 167 de Chouilly « Les Jogasses » (Hatt, Roualet 1976, pl. 50) ; 4 : sép. 12 d'Oulchy-la-Ville « La Bayette » (Hinout, Duval 1984, fig. 10) ; 5 : sép. BLH 114 de Bucy-le-Long « La Héronnière » (Desenne et al. 2010, fig. 111).

Ainsi, une gradation typologique des boucles d'oreille a peut-être été réalisée en fonction de l'âge des défunts et de leur catégorie hiérarchique. Les boucles d'oreille simples réalisées à partir d'un anneau de bronze peuvent sans doute être considérées comme des boucles d'oreille transitoires, compte tenu de leur caractère morphologique non abouti et de leur association privilégiée avec les défunts immatures. Les exemplaires en bronze affublés d'une perle en corail ou en ambre (fig. 39, n° 2) peuvent représenter une étape intermédiaire.

Par conséquent, le rôle signifié par cette catégorie d'objets ne semble pas pouvoir être réellement acquis par les individus dès leur plus jeune âge, mais il pouvait peut-être être hérité. Des boucles d'oreille sommaires de « substitution » ont donc pu être déposées dans les sépultures des défunts immatures pour représenter ce rôle transitoire, car il n'était pas véritablement acquis par les enfants mais il aurait dû peut-être l'être, si ces derniers avaient atteint l'âge adulte. Et dans tous les cas, ce rôle était réservé aux défunts appartenant à la plus haute catégorie hiérarchique représentée dans le contexte funéraire.

En fait, le caractère particulier des boucles d'oreille n'est pas étonnant, étant donné leur rapport particulier au corps de l'individu. Elles sont portées au niveau d'un point d'« ouverture du corps », ce qui leur confère déjà une caractéristique singulière (Mauss 2002, p. 146). C'est également le seul type de parure qui induit une mutilation du corps pour pouvoir être porté, même si celle-ci est légère. Le percage des oreilles et la mise en place des boucles d'oreille pouvaient donc constituer un moment particulier dans la vie des individus.

Ce n'est donc sans doute pas un hasard si cette catégorie d'objets de parure apparaît souvent, dès le Hallstatt D1, dans les ensembles sépulcraux les mieux dotés d'Allemagne du Sud-Ouest, d'Alsace et du Jura (Piningre, Plouin 2003, p. 309). C'est aussi la seule catégorie de parure que portent les femmes figurées sur le char miniature de Strettweg (fig. 8).

La disparition des boucles d'oreille des sépultures champenoises à partir de La Tène B2 semble donc un nouvel argument qui suggère une modification importante de la représentation de la structure hiérarchique dans la sphère funéraire.

Les boucles d'oreille sont donc de petits objets en apparence, mais ils constituent en fait l'élément de parure principal dans la signification de la catégorie hiérarchique la plus élevée des défunts. D'ailleurs, comme l'indique Y. Delaporte, « il n'y a en général pas de rapport entre la « taille » du signifiant et celle du signifié : le signifiant peut être un simple détail vestimentaire, et le signifié quelque chose de très important pour le groupe. » (Delaporte 1980, p. 117).

Par conséquent, les objets de parure forment des signifiants particulièrement impliqués dans la représentation du statut hiérarchique des défunts. Chacun comporte un niveau hiérarchique différent qui évolue entre chaque phase chronologique. Les éléments de parure sont donc des signifiants privilégiés pour déterminer la structure hiérarchique représentée dans les ensembles sépulcraux.

III.II.2.3 Les objets de parure actifs dans la communication des différents aspects de l'identité sociale des défunts

Les assemblages d'objets de parure constituent donc des moyens de communication particulièrement actifs dans la représentation de l'identité sociale des défunts. Les objets de parure forment un réel système dont la fonction première est d'exposer et de signifier les rôles sociaux des individus qui les portent.

Les ensembles de parure sont d'ailleurs soumis à un principe d'« économie », ce qui est « un caractère fondamental des systèmes structurés » (Delaporte 1980, p. 135). En effet, toutes les catégories de parure, pour chacune des phases chronologiques étudiées, ne sont jamais associées en même temps dans un même ensemble. La constitution des assemblages est donc véritablement raisonnée, que ce soit au niveau des types de parure combinés comme au niveau des différentes matières utilisées dans leur fabrication. En outre, plusieurs tendances d'association et de port pour chaque phase peuvent être distinguées, ce qui suggère que la signification de ces objets n'est pas fixe et qu'elle est soumise à une évolution constante.

Les signifiés potentiels des objets de parure sont multiples et sont majoritairement reliés à l'expression de différents aspects de l'identité sociale du défunt. Celle-ci est construite en fonction des relations que l'individu a entretenues avec les membres de son groupe social et de la reconnaissance sociale de sa position au sein de ce groupe. Cependant, le fait que ces éléments soient retrouvés en contexte funéraire limite la possibilité d'identifier ces différents signifiés. Mais certains semblent tout de même pouvoir être déterminés à partir des données funéraires disponibles.

Les objets de parure de l'âge du Fer champenois sont impliqués dans la signification de l'âge, du genre et du statut funéraire des défunts. Ainsi, trois systèmes de dotation en éléments de parure ont pu être mis en évidence dans ce corpus. Le premier est directement lié à la représentation funéraire du genre sexuellement connoté féminin qui comprend une majorité de femmes, mais également quelques hommes qui ont pu être intégrés à ce système en raison de leur âge notamment. C'est le système de dotation qui admet la plus grande diversité et la plus grande complexité dans les assemblages de parure.

Le deuxième est corrélé à la représentation du statut des défunts inhumés avec de l'armement. Les ensembles de parure détenus dans leurs tombes sont beaucoup plus simples par rapport à ceux du premier système, car ils ne peuvent être formés que d'une catégorie d'objets de parure à la fois, contre quatre pour les précédents. En outre, le bracelet en or est utilisé uniquement dans ce système.

Le troisième système de dotation en éléments de parure a été créé pour les défunts immatures qui ont été exclus notamment de plusieurs catégories d'objets, comme les brassards d'armilles et les boucles d'oreille au Hallstatt D2/3, par exemple. Une limite d'âge spécifique, représentée par la dénomination d'« individus jeunes » pour certains défunts du

corpus - l'âge au décès ne peut pas être précisé -, semble avoir été requise pour l'accès à tous les types d'objets de parure, dont ceux comportant une facture véritablement aboutie et ceux fabriqués en or durant la phase de La Tène A-B1. Les boucles d'oreille sont particulièrement représentatives de ce phénomène, du fait de leur gradation typologique qui oscille entre des types pouvant être considérés comme transitoires et qui sont réservés majoritairement aux défunts immatures, jusqu'au type de boucles d'oreille en or de grand diamètre découvert uniquement auprès de défunts adultes dans les tombes à char.

Néanmoins, l'âge, le genre et le statut funéraire des individus ne sont pas les seules variables intervenant dans la constitution des assemblages d'éléments de parure, puisque tous les défunts, dont l'identité sociale a été construite en fonction de ces variables, n'ont pas été inhumés avec des objets de parure. Toutes les femmes adultes n'ont pas été inhumées avec un assemblage de parure par exemple. En réalité, la catégorie hiérarchique des défunts est le signifié qui peut être le mieux appréhendé à travers les objets de parure, comme pour tous les critères funéraires conservés. La catégorisation des défunts portant des éléments de parure se fonde, semble-t-il, prioritairement sur leur appartenance à une classe hiérarchique.

Ainsi, grâce la méthode graphique de représentation semi-logarithmique développée dans la partie II de ce travail, différents niveaux hiérarchiques ont pu être identifiés pour les éléments de parure. Ils s'appuient sur la dotation quantitative des ensembles mobiliers, à savoir le nombre d'objets, de catégories d'objets et de matières non périssables contenus dans chaque ensemble funéraire. Cette méthode ne permet pas d'obtenir des niveaux hiérarchiques précis, mais elle permet d'attribuer une valeur hiérarchique globale à chaque type d'objets. Aussi, chaque catégorie d'objets peut être considérée selon une valeur propre. Et il est donc possible de les comparer. Par exemple, être enterré avec seulement un bracelet ou avec trois bracelets n'avait sans doute pas la même connotation hiérarchique à La Tène A, puisque les bracelets en trois exemplaires appartiennent au niveau hiérarchique le plus élevé pour cette phase, alors que le bracelet seul est un critère à niveau hiérarchique bas. Les catégories de parure appartiennent donc à des niveaux hiérarchiques distincts qui renseignent sur l'appartenance du défunt à une classe funéraire plus ou moins importante hiérarchiquement.

Les éléments de parure ont donc été employés dans le but de signifier la catégorie hiérarchique des défunts. Tous n'ont pas la même valeur, ni la même signification. Ceci se vérifie aussi grâce à la mise en évidence de catégories d'objets de parure qui constituent la

base des assemblages, comme les bracelets en un ou deux exemplaires, et de catégories d'objets pouvant être considérées comme additionnelles, car elles sont préférentiellement associées à d'autres types de parure. C'est le cas notamment des boucles d'oreille pour le Hallstatt D2/3 et La Tène A-B1.

En outre, cette catégorisation des individus au moyen des objets de parure semble distinguer également certains défunts particuliers. Ce sont ceux dotés d'éléments de parure fabriqués à partir de matières précieuses ou semi-précieuses et dont les assemblages comportent de trois à quatre types de parure.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance du choix personnel des individus dans la constitution de leur costume, car l'apparence peut aussi fournir occasionnellement un aperçu des individus en tant que personnes (Sørensen 2000, p. 129). Cependant, dans le cadre funéraire, l'individualisation des personnes est avant tout sociale, car elle a été voulue et en quelque sorte « validée » par les vivants qui ont procédé aux funérailles.

Dès lors, les objets de parure semblent représenter des rôles de nature fondamentalement hiérarchique, de même qu'ils participent à la singularisation de certains individus sur un principe également hiérarchique. Le caractère amovible de la grande majorité des éléments de parure indique aussi que les rôles portés par ces objets pouvaient être provisoires et modifiables. Ils étaient acquis en fonction de la position sociale que l'individu avait de son vivant dans son groupe, mais surtout en fonction de celle que le défunt avait pour les vivants au moment de son décès. Car ce n'est que l'état final des assemblages de parure qui peut être étudié. Et c'est celui que les vivants ont choisi par rapport à la représentation de ce qu'ils se faisaient du défunt et de son rôle passé dans le groupe social, mais également de son rôle à venir dans « l'autre monde ».

En fait, seuls les objets de parure inamovibles font partie intrinsèquement de l'individu. Ce sont seulement ces éléments qui doivent être considérés comme appartenant au « corps social » de la personne, de la même manière que les tatouages (*ibid.*, p. 135). Dans ce corpus, seuls les brassards d'armilles et peut-être certains torques peuvent être considérés comme tels. Ces brassards ont d'ailleurs été découverts uniquement auprès de défunts adultes ou d'« individus jeunes ». Cependant, leur diamètre interne induit un port à partir d'un âge relativement jeune, car ils ne pouvaient pas être retirés par des individus matures. Ils ont donc pu être portés à partir d'un âge où l'individu était reconnu socialement comme étant mature, même s'il ne l'était pas nécessairement d'un point de vue physiologique.

Ce caractère évolutif des objets de parure est aussi renforcé lorsque l'on considère la possibilité, pour plusieurs catégories de parure, d'avoir été des objets transitoires. En effet, un nombre important d'objets de parure, associés préférentiellement aux enfants, comportent des caractéristiques morphologiques particulières. Ce sont tous les objets semi-finis (bracelets et torques à jet de coulée notamment) ou de facture est très simple. Tous les éléments de parure comportant des traces d'usure et qui ont été déposés auprès d'enfants peuvent sans doute être considérés aussi comme des objets représentant un état transitoire pour les défunts. Des objets de parure signifiant un rôle et une étape de vie intermédiaire ont donc pu être inhumés auprès d'individus qui n'ont pas pu réellement accéder au rôle social représenté par ces objets avant leur décès. Mais ce rôle aurait dû leur être assigné.

Par conséquent, bien que le signifié de la catégorie hiérarchique des défunts ne soit pas le seul véhiculé par les objets de parure, il semble être véritablement prépondérant. De plus, les niveaux hiérarchiques occupés par les éléments de parure sont divers et ils sont équivalents à ceux occupés par les différentes catégories d'armement, comme cela a été mis en évidence dans la deuxième partie de ce travail.

De ce fait, la constitution des assemblages d'éléments de parure, déposés avec des femmes, se fonde sur des normes sociales liées à leur âge et à leur genre. Mais elle est surtout corrélée à leur catégorie sociale et hiérarchique reconnue par les vivants au moment de leur décès. Et la structuration de ces catégories hiérarchiques paraît être similaire pour les hommes et pour les femmes, au regard des résultats obtenus dans ce travail. L'individualisation de certaines défuntes, grâce aux éléments de parure, est d'ailleurs tout aussi marquée que celle de quelques hommes particuliers au moyen de certaines catégories d'armement comme les casques.

Dès lors, une analyse des objets de parure, issue de la notion de genre, permet d'envisager et d'examiner d'autres variables sociales que la distinction matérielle entre les ensembles sépulcraux des hommes et des femmes. Les objets de parure n'ont pas été attribués de manière semblable à toutes les femmes. Et ces dernières ne constituent pas un groupe social homogène qui s'opposerait à celui des hommes.

Aussi, la notion de genre permet de prendre en compte la totalité des défunts et de reconnaître la diversité de leurs représentations funéraires. Elle induit donc la mise en place d'une méthodologie apte à rendre compte de cette diversité funéraire et elle peut, de ce fait, être considérée véritablement comme une méthode d'analyse à part entière

Partie IV. LE GENRE COMME « MÉTHODE D'ANALYSE³ » EN ARCHÉOLOGIE FUNÉRAIRE

Chapitre I. L'intérêt d'une démarche archéologique fondée sur le genre

Une étude des ensembles funéraires fondée sur la notion de genre permet de reconnaître ces vestiges comme étant avant tout des faits sociaux. Aussi, lorsque cette notion est considérée en tant que méthode d'analyse, plusieurs axes d'étude essentiels apparaissent au regard des résultats obtenus et méritent d'être soulignés. Il s'agit de :

- la recherche des différences entre les ensembles sépulcraux des hommes et des femmes. Et ceci entraîne donc la nécessité de justifier de l'utilisation archéologique des catégories sociales « hommes » et « femmes » ;
- la réhabilitation dans les interprétations des individus considérés comme « indéterminés » et des ensembles mobiliers « aberrants » ;
- l'étude du rapport des femmes au pouvoir.

IV.I.1 Une base d'analyse archéologique hommes/femmes non pertinente pour la Champagne à l'âge du Fer

La notion de genre permet de s'intéresser tout d'abord à la manière dont la reconnaissance collective des différences entre les corps des individus est impliquée dans la construction sociale de l'idéologie de chaque groupe humain (Sørensen 2004, p. 329). Aussi, en archéologie funéraire, ce concept permet de comprendre que c'est l'idéologie funéraire des sociétés anciennes qui est perceptible à travers les ensembles sépulcraux, car elle a été retranscrite matériellement dans les vestiges. Une sépulture ne reflète donc pas l'identité personnelle d'un défunt, mais son identité sociale. L'implication des vivants dans la constitution des ensembles funéraires doit être considérée avec plus d'attention, comme le souligne P. Lemonnier (Lemonnier 2008, p. 210). Ceci est également expliqué par L. Olivier : la représentation du défunt, qui nous est perceptible dans les pratiques funéraires, est « [...] une image à *posteriori*, laquelle procède bien davantage des relations que les vivants

³ Boehringer, Sébillotte Cuchet 2011, p. 13.

projetent sur le mort que de l'identité personnelle véritable du défunt. C'est donc [...] une image indirecte du mort que restitue l'examen des données funéraires, une image, néanmoins, qui procède de la constitution d'une mémoire du défunt, que la communauté des vivants perpétue par l'intermédiaire de sa tombe. » (Olivier 2011, p. 290). F. de Polignac énonce aussi clairement que : « [...] les pratiques funéraires ne sont généralement plus analysées comme la simple transcription de la structure sociale ou de la réalité biologique, mais plutôt comme l'élaboration d'une représentation de la personne, de l'image que la personne ou le groupe en charge des rites entend donner du défunt, en relation aussi avec l'image que cette personne ou ce groupe veulent donner d'eux-mêmes. Cette image du défunt, élaborée par rapport à un système de conventions, peut correspondre de plus ou moins près ou de plus ou moins loin à la réalité vécue par le défunt ; la présence d'armes par exemple n'implique pas nécessairement que le défunt ait effectivement été un guerrier, mais qu'il se réfère à un certain idéal. » (Polignac 2007, p. 352).

En fait, comme l'explique B. Arnold à la suite de J. Spector et M. Whelan, ce que l'archéologie funéraire peut observer à travers les ensembles funéraires, c'est l'« attribution du genre » à un défunt, qui fait référence notamment aux critères matériels utilisés par une communauté pour identifier les différentes catégories de genre culturellement définies parmi ses membres (Arnold 1995, p. 153-154 ; Spector, Whelan 1991, p. 69-70). Par exemple, si un objet de parure est utilisé dans la représentation sociale du genre féminin, son dépôt dans une sépulture ne signifie pas que le défunt était une femme, mais qu'il a été reconnu en tant que tel par les personnes ayant procédé aux funérailles. Les objets sont donc employés pour exprimer et concrétiser l'idéologie de genre d'un groupe social. En d'autres termes, ce sont les effets matériels de l'idéologie de genre qui sont perceptibles dans les vestiges sépulcraux.

Dès lors, les différences entre les ensembles funéraires des hommes et des femmes ne sont pas nécessairement identifiables clairement, contrairement à ce que pourrait le faire croire l'approche traditionnelle des vestiges sépulcraux, car elles sont avant tout issues d'une construction sociale. Aussi, la notion de genre permet de « dénaturer l'ordre social [...] [et de] montrer que les normes sont susceptibles de changer ; on peut les remettre en question. » (Fassin 2012, p. 54). Il est donc primordial d'observer et de rechercher les différences matérielles et structurelles entre les sépultures des hommes et des femmes, dans le but de prouver si cette distinction archéologique peut constituer le fondement d'une analyse en archéologie funéraire.

Mais il faut également d'abord s'interroger sur la nature des données funéraires en elles-mêmes, afin d'identifier quels aspects de l'idéologie de genre peuvent être appréhendés à travers les vestiges sépulcraux. En effet, sur quelle base tangible repose une étude des ensembles funéraires ? Comme l'ont souligné J. O'Shea et L. Olivier, les vestiges funéraires sont soumis à quatre « filtres » principaux :

- une sépulture n'est que la finalité de l'ensemble du processus social que constituent les funérailles ;
- cette sépulture ne reçoit qu'une partie seulement des biens matériels engagés lors des cérémonies funéraires ;
- ces objets sont soumis à des conditions de conservation différentes qui détruisent la plupart du temps ceux fabriqués notamment en matière périssable ;
- la reconnaissance des effets matériels conservés dans la tombe sont également soumis à la capacité des archéologues à les identifier. Ce sont le plus souvent ceux qui revêtent un caractère répétitif (O'Shea 1981, p. 39-40 ; Olivier 2011, p. 294).

De ce fait, les données funéraires sont très lacunaires et ces filtres altèrent de nombreux faits matériels à travers lesquels des différences fondées sur le genre des défunts ont pu être représentées. Ceci est particulièrement évident pour le mobilier en matière périssable et notamment les vêtements, dont la forme et la manière de les porter ont pu être influencés par des normes sociales liées au genre.

En outre, C. Carr a mis en avant le rôle extrêmement important, dans les pratiques funéraires, des croyances sur l'âme, sur l'« autre monde » et sur les causes de la mort du défunt, grâce à une étude de l'impact de différentes variables (telles que l'âge des défunts, leur statut social, etc.) sur la structuration des pratiques funéraires au sein de plusieurs populations ethnographiques (Carr 1995). Cependant, les conséquences concrètes de ces croyances sont difficilement identifiables en archéologie funéraire, ce qui constitue un autre biais considérable dans l'analyse des vestiges sépulcraux.

Aussi, force est de constater que les hypothèses d'interprétation des ensembles funéraires se fondent nécessairement sur des données particulièrement lacunaires. Les conclusions relatives à l'implication du genre dans la constitution des assemblages mobiliers sont donc nécessairement altérées.

Néanmoins, la base de données sur laquelle repose les analyses des pratiques funéraires présente l'avantage d'être qualitative et quantifiable. Les ensembles sépulcraux peuvent donc

être comparés à partir d'une même grille de lecture, dont les critères doivent être objectivement observables. De plus, l'utilisation d'un corpus statistiquement exploitable augmente la fiabilité des résultats obtenus.

Ainsi, l'étude statistique présentée dans ce travail aboutit à une conclusion claire : il n'existe pas d'opposition stricte entre les ensembles funéraires des hommes et des femmes pendant l'âge du Fer en Champagne. Tous les critères funéraires liés au traitement corporel, aux structures sépulcrales et aux offrandes céramiques et animales sont indépendants du genre sexuellement connoté des défunts. En réalité, lorsque la totalité des critères funéraires observables aujourd'hui est prise en compte, les différences entre les ensembles sépulcraux des hommes et des femmes sont minimales. La distinction sociale entre les hommes et les femmes ne s'inscrit et ne se matérialise que dans certaines catégories d'objets métalliques de la « panoplie funéraire », telles que l'armement fonctionnel ou la présence de quelques éléments de parure (torque, pendentifs, etc). De plus, ces catégories d'objets indicatives du genre sexuellement connoté des défunts ne se retrouvent pas dans toutes les sépultures. Ceci indique que d'autres variables, autres que celles fondées sur la distinction sociale hommes/femmes, sont engagées lors du choix du dépôt de ces objets dans les sépultures.

La méthode graphique de représentation semi-logarithmique a permis de faire apparaître une différenciation funéraire fondée sur la catégorie hiérarchique des hommes et des femmes inhumés dans les nécropoles champenoises de l'âge du Fer, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans tous les groupes humains. Les niveaux hiérarchiques déterminés à partir de la dotation quantitative des ensembles mobiliers (nombre d'objets, de catégories d'objets et de matières) n'ont bien sûr pas de réelle valeur en soi, puisque la valeur effective de chaque objet n'est pas prise en compte. De plus, d'autres critères quantifiables, tels que la masse de métal engagée dans un objet par exemple, pourraient être adjoints afin d'affiner ces niveaux. En tout cas, aucun assemblage mobilier n'a été rattaché à un niveau fixe, parce que ceci n'est pas le but de cette démarche. L'intérêt principal de cet outil graphique est de démontrer que les ensembles mobiliers des sépultures peuvent être étudiés à partir d'un principe hiérarchique qui a été volontairement transposé dans les ensembles funéraires, même s'il n'est qu'imparfaitement quantifiable et classifiable pour le moment.

D'ailleurs, l'analyse des assemblages d'éléments de parure a donné également des résultats allant dans le sens d'une catégorisation hiérarchique de la population funéraire. Le fait, par exemple, de porter un ou deux bracelets pour la phase du Hallstatt D2/3 ne semble pas avoir

eu la même signification hiérarchique pour les défunts. Les éléments de parure paraissent donc eux-aussi associés en fonction de normes de nature hiérarchique, auxquelles il faut adjoindre, bien entendu, d'autres facteurs sociaux tels que des règles d'héritage notamment.

Par conséquent, la structuration des ensembles funéraires de l'âge du Fer en Champagne semble se fonder en premier lieu sur la catégorie hiérarchique des défunts. La nature des vestiges mobiliers conservés explique sans doute en partie ce constat, car la totalité des objets déposés dans les sépultures ne possédait très probablement pas la même valeur, aussi bien « pécuniaire » que symbolique.

De ce fait, puisque la distinction sociale hommes/femmes semble être une variable structurante secondaire des pratiques funéraires, les catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés ne représentent en aucun cas des « marqueurs sexuels ». D'une part, parce que cette dénomination est inexacte en soi – ce n'est pas le sexe mais l'attribution de genre du défunt qui peut être déterminé à partir de ces critères – et, d'autre part, parce qu'elle ne rend pas compte de l'implication de la reconnaissance collective de l'âge et du statut social de l'individu dans le choix de déposer ces types d'objets dans les sépultures.

De plus, ces catégories d'objets indicatives du genre des défunts ne sont pas présentes dans toutes les tombes d'hommes ou de femmes. L'attribution d'une catégorie de genre sexuellement connotée ne concerne donc qu'une partie de la population funéraire et c'est pourquoi elle ne peut pas constituer la base d'une analyse. Le cas des armes est d'ailleurs tout à fait révélateur. En effet, dans ce corpus, ce sont très majoritairement des hommes adultes jeunes à matures qui ont été inhumés avec des éléments d'armement. Les hommes âgés, de même que les garçons, semblent généralement avoir été exclus de ce type de dépôt mobilier. Ainsi, ce n'est qu'une vision tronquée de la représentation funéraire du genre masculin qui peut être caractérisée archéologiquement. Et en fait, il en est de même pour le genre féminin, puisque les catégories de parure indicatives de ce genre n'ont pas été enterrées auprès de toutes les femmes. Ce constat permet donc de s'interroger sur l'importance de la distinction hommes/femmes dans l'idéologie des populations de l'âge du Fer champenois. En tout cas, il ne semble pas que des entités sociales homogènes « hommes » et « femmes » aient existé, puisqu'elles n'ont pas été transposées dans les ensembles funéraires.

Cette observation permet ainsi de s'intéresser aux individus qui ne sont pas concernés par l'attribution d'une catégorie de genre sexuellement connotée, c'est-à-dire les défunts « indéterminés » et les « cas aberrants ».

IV.I.2 La réhabilitation des défunts « indéterminés » et des tombes « anormales »

Les défunts considérés traditionnellement comme « indéterminés » sont des individus dont l'ensemble mobilier inhumé auprès d'eux est dépourvu de types d'objets indicatifs de leur catégorie de genre sexuellement connotée. Autrement dit, aucun artefact conservé dans leur sépulture n'a été utilisé par leur communauté pour signifier et construire la différenciation sociale entre les hommes et les femmes.

Dans le corpus utilisé pour ce travail, leur proportion est considérable. Elle représente 57 à 67 % de la totalité des défunts, puisque seuls l'armement et certaines catégories d'éléments de

parure peuvent être considérés comme étant des critères mobiliers indicatifs du genre sexuellement connoté des défunts.

Cependant, ces individus ne sont pas souvent pris en compte dans les analyses et les interprétations. J.-P. Demoule a tenté d'établir une corrélation entre la présence d'accessoires vestimentaires seuls dans la tombe et les femmes identifiées par l'anthropologie, de même qu'entre la présence unique d'une ou plusieurs céramiques dans les sépultures

et les hommes, dont le sexe anatomique a été déterminé anthropologiquement (Demoule 1999, p. 191-193). Mais cette démarche n'est pas appropriée, puisque certaines femmes ont pu être inhumées

avec seulement des céramiques (fig. 40) et inversement pour les hommes. De plus, cette tentative de relier strictement une catégorie d'objet à un « sexe » plutôt qu'à l'autre est directement issue de l'approche traditionnelle, dont le fondement repose sur un présupposé initial injustifié archéologiquement : les hommes et les femmes seraient identifiables à partir du mobilier conservé dans leur tombe. Et il faut souligner que 10 % environ des sépultures de ce corpus sont dépourvues d'objets.

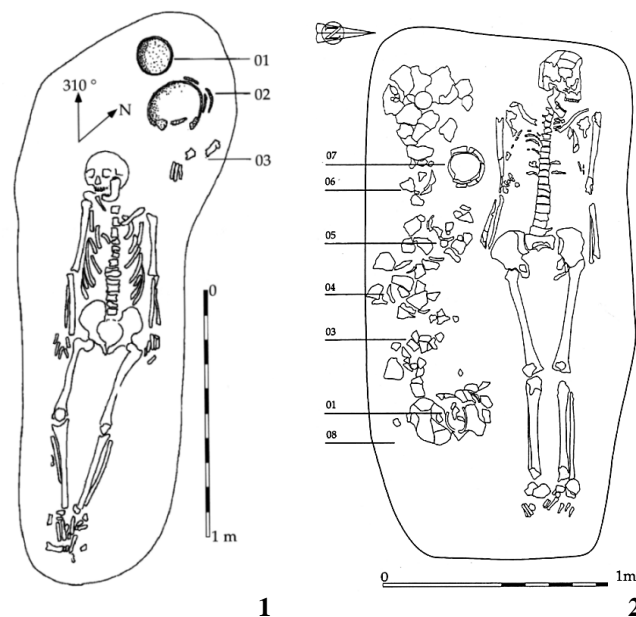


Figure 40 : Exemples d'une tombe de femme et de celle d'un homme qui ne contiennent que de la céramique. Il est impossible archéologiquement de déterminer leur genre sexuellement connoté. Ces deux défunts sont donc traditionnellement considérés comme étant « indéterminés ».

1 : Tombe de femme BLH 026 de Bucy-le-Long « La Héronnière » (Aisne) (Desenne et al. 2010, fig. 30) ; **2** : Tombe d'homme n°5 d'Orainville « La Croyère » (Aisne) (Desenne et al. 2005, fig. 44)

En fait, après avoir prouvé que la distinction sociale hommes/femmes est une variable secondaire dans la structuration des pratiques funéraires, contrairement à la catégorie hiérarchique des défunts qui semble être une variable primordiale, il est possible d'inclure les individus enterrés sans objets indicatifs d'un genre sexuellement connoté à l'intérieur d'un schéma hiérarchique funéraire global et établi archéologiquement.

La méthode de représentation graphique semi-logarithmique a en effet permis de déterminer différents niveaux hiérarchiques, en fonction du nombre d'objets, de catégories d'objets et de matières contenus dans les tombes, pour les catégories d'objets qui constituent des critères indépendants du genre des défunts :

	Ha D2/3 (4 niveaux)	LT A-B1 (4 niveaux)	LT B2-C1 (3 niveaux)
Scalptorium / Pince à épiler	x	Niveau 1	x
Aiguilles / Fusaïoles	x	Niveau 1	x
Bagues	/	Niveau 1	Niveau 2
Ceintures	Niveau 3	Niveau 2	Critère indicatif suivant la typologie
Couteaux	Niveau 4	Niveau 2	Niveau 2
2 Fibules	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
1 Fibule	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 3
1 Bracelet	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 3
Offrandes animales	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 2
Présence céramique	Niveau 4	/	/
1-2 Vases	/	Niveau 4	Niveau 3
3-6 Vases	/	Niveau 3	Niveau 2
7 vases ou +	/	Niveau 2	/

Tableau 17 : Tableau résumant les différents niveaux hiérarchiques obtenus pour les catégories d'objets indépendantes du genre sexuellement connoté des défunts, en fonction de chaque phase chronologique. Le niveau 1 signifie le niveau hiérarchique le plus élevé. Ainsi, même si ces objets n'ont pas été utilisés par les communautés champenoises pour dissocier socialement les hommes et les femmes, il est possible de leur attribuer une valeur hiérarchique différente qui évolue durant toute la période chronologique étudiée et donc de les intégrer dans les analyses.

Comme cela a déjà été mentionné, cette méthode est en soi incomplète, puisqu'il faudrait ajouter d'autres critères quantifiables afin d'affiner les niveaux obtenus. Néanmoins, elle permet déjà de constater que la présence d'une de ces catégories d'objets dans une sépulture n'avait probablement pas la même signification hiérarchique. Ainsi, la présence dans un ensemble mobilier d'une offrande alimentaire, par exemple, ne semble pas avoir la même signification hiérarchique que celle d'un bracelet ou de deux fibules. En outre, certains types d'objets appartiennent à des niveaux élevés (niveaux 1 et 2), alors qu'ils n'ont pas été utilisés dans la distinction sociale entre les hommes et les femmes.

Cette méthode présente aussi l'avantage de pouvoir comparer ces niveaux sur différentes phases chronologiques. Les couteaux, par exemple, comportent le niveau le plus bas (niveau

4) pour la phase du Hallstatt D2/3, alors qu'ils ont un niveau plus élevé pour les phases suivantes. La valeur hiérarchique funéraire accordée aux couteaux n'est donc vraisemblablement pas la même durant toute la période considérée et ils semblent avoir été déposés dans les sépultures bien dotées quantitativement à partir uniquement de La Tène A.

Aussi, malgré le caractère brut de ces résultats, cette démarche permet de reconnaître que les différences entre les ensembles mobiliers semblent avoir été établies à partir d'une hiérarchisation sociale de la population des nécropoles de Champagne. En réalité, l'opposition entre les hommes et les femmes n'est pas effective dans les pratiques funéraires, parce que ces défunts ont été distingués surtout à partir de leur catégorie hiérarchique funéraire. Il existe même plus de différences, par exemple, entre une tombe d'homme contenant uniquement des vases céramiques et celle d'un autre homme inhumé avec des éléments d'armement, qu'entre une sépulture d'homme et celle d'une femme contenant plusieurs vases.

En fait, les individus « indéterminés » sont des hommes et des femmes qui ont été inhumés en fonction des normes correspondant à leur catégorie hiérarchique funéraire et de l'ensemble des croyances liées à la mort en vigueur dans ces sociétés. En conséquence, le fait que leurs assemblages mobiliers ne contiennent pas de types d'objets indicatifs de leur genre ne constitue plus un problème pour l'analyse des ensembles sépulcraux. Mais cela suppose de reconnaître au préalable que la détermination du genre sexuellement connoté d'un défunt n'est pas forcément possible à partir d'un assemblage mobilier.

En outre, la notion de genre permet également de réhabiliter les tombes dites « anormales ». Ces dernières regroupent en fait deux cas de figure. Le premier comprend les sépultures où il existe une dissociation entre le sexe anatomique du défunt et la catégorie de genre sexuellement connotée représentée à travers certains types d'objets. Le défunt est par exemple un homme inhumé avec des objets indicatifs du genre féminin et inversement pour les femmes. Le deuxième cas de figure rassemble toutes les tombes dont le mobilier comporte des catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés.

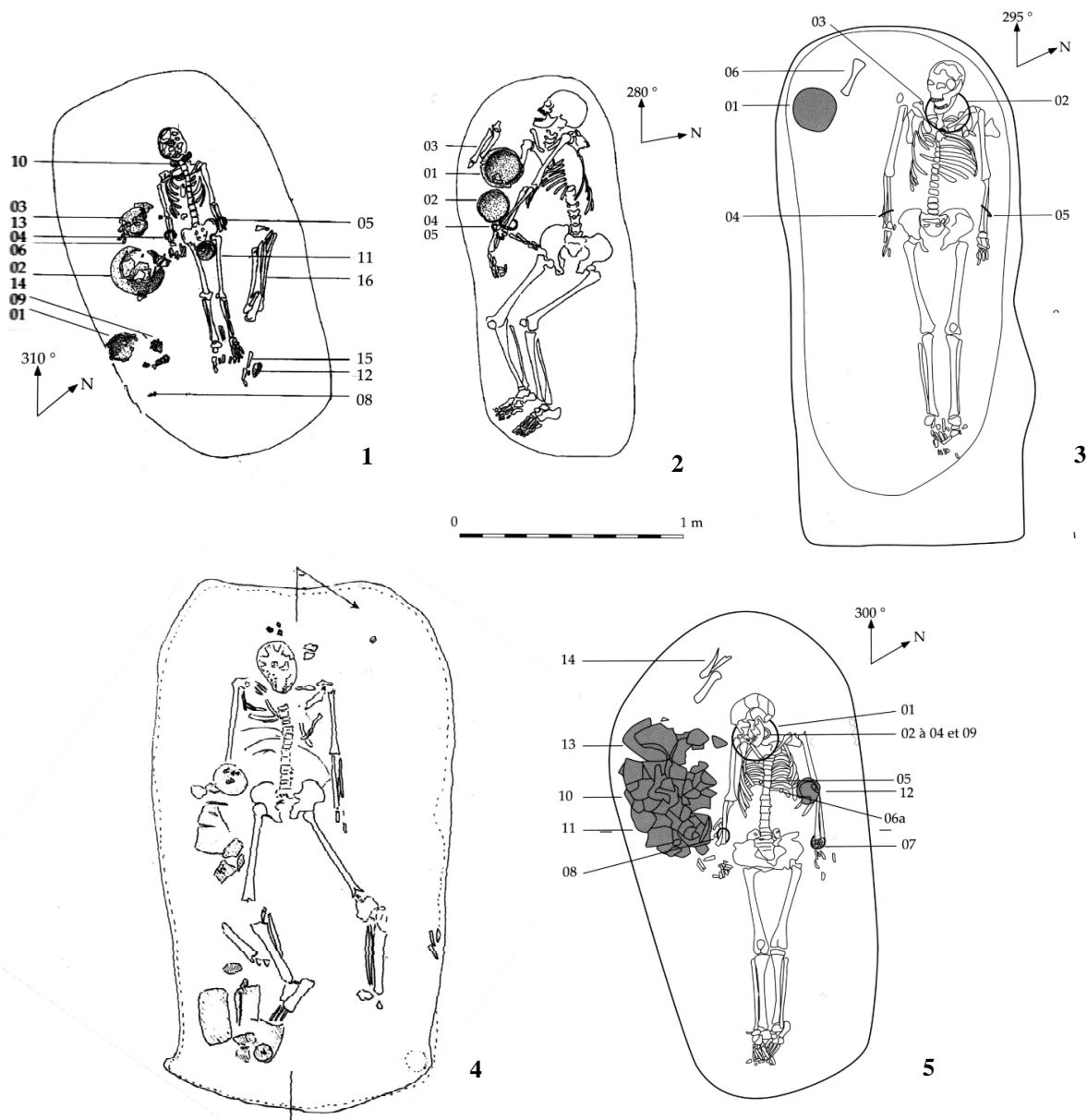


Figure 41 : Tombes dites « anormales » du corpus où le défunt est un homme inhumé avec des catégories de parure indicatives du genre féminin. Grâce à la notion de genre, ces défunts ne sont plus « anormaux » et peuvent même être intégré à un schéma interprétatif global, puisque les éléments de parure sont des objets signifiants avant tout un rôle social de nature hiérarchique. Il semble associé plus couramment aux femmes mais il a pu être attribué à certains hommes pour diverses raisons (statut social, âge, etc.)

1 : sép. BLH 33 de Bucy-le-Long « La Héronnière » (Desenne et al. 2010, fig. 37) ; **2 :** sép. BLH 73 de Bucy-le-Long « La Héronnière » (*ibid.*, fig. 77) ; **3 :** sép. BLH 151 de Bucy-le-Long « La Héronnière » (*ibid.*, fig. 131) ; **4 :** sép. MT 62 de Manre « Le Mont Troté » (Rozoy 1987, pl. 23) ; **5 :** BLH 116 de Bucy-le-Long « La Héronnière » (*ibid.*, fig. 116).

Dans le corpus de ce travail, le premier cas se rencontre dans cinq tombes rattachables à la phase de La Tène A, qui est la période durant laquelle le plus grand nombre de défunts ont bénéficié d'un examen anthropologique. Les sépultures BLH 33 (fig. 41 n° 1) et BLH 73 (fig. 41 n° 2) de la nécropole de Bucy-le-Long comportaient toutes les deux une paire de bracelets qui étaient disposés chacun à un avant-bras du défunt. Le défunt est à chaque fois un homme

d'après l'anthropologie. Les sépultures BLH 116 (fig. 41 n° 5) et BLH 151 (fig. 41 n° 3) possédaient chacune un torque, deux bracelets et des pendentifs qui sont respectivement quatre anneaux en verre et un anneau en bronze. Les défunts de ces tombes sont également des hommes. La cinquième sépulture est la n° MT 62 (fig. 41 n° 4) de la nécropole de Manre « Le Mont Troté ». Le défunt qui a été inhumé dedans est toujours un homme qui a enterré avec deux perles en verre entre autres.

Quatre tombes de ce corpus, dont le contexte ne permet pas de mettre en doute leur fiabilité, appartiennent au deuxième cas de figure des tombes « anormales » qui rassemble les sépultures dotées de types d'objets indicatifs des deux genres sexuellement connotés. Les sépultures 47 de Chouilly « Les Jogasses » et 11 de Vrigny « Le Mont de Vannes » comportaient chacune un fer de lance et une paire de bracelets entre autres. Elles sont datables respectivement du Hallstatt D2/3 et de La Tène A1. La sépulture 26 de Normée « La Tempête » détenait deux bracelets, découverts chacun à un coude du défunt, et une panoplie d'éléments d'armement. Enfin, la tombe 25 de Vrigny « Le Mont de Vannes », qui est celle d'un enfant dont l'âge au décès n'est pas précisé, contenait notamment un torque, un anneau en bronze fermé – probablement un pendentif de cou -, un anneau en bronze ouvert (une boucle d'oreille ?), un bracelet, un fer et un talon de lance. Le sexe morphologique de ces défunts n'est pas connu.

Bien entendu, il est toujours possible de considérer ces ensembles mobiliers comme étant des « exceptions » et la diagnose sexuelle des défunts du premier groupe comme étant erronée. Cependant, lorsque la notion de genre est utilisée comme méthode d'analyse, les défunts de ces sépultures peuvent être intégrés dans un schéma interprétatif cohérent.

Etant donné que les objets indicatifs du genre sexuellement connoté des défunts ne sont plus considérés en tant que « marqueurs sexuels », ces tombes ne sont plus « aberrantes ». Ces objets sont simplement plus couramment associés avec les défunts d'un sexe anatomique plutôt que l'autre. Les éléments de parure, par exemple, sont certes déposés de façon plus récurrente dans des tombes de femmes, mais ce n'est pas un fait exclusif. De même, toujours avec cet exemple, toutes les femmes n'ont pas été inhumées avec des éléments de parure.

Dès lors, l'ensemble des objets qui constituent des critères indicatifs du genre des individus renvoient avant tout à la représentation de rôles ou de fonctions sociales, en même temps qu'ils participent à la signification de la catégorie hiérarchique des individus qui les portent. Ces rôles et ces fonctions peuvent être assignés de façon préférentielle à des personnes sur la

base de leur genre sexuellement connoté, mais cette attribution n'est pas rigide. D'autres facteurs sociaux, tels que l'âge ou le statut social des personnes par exemple, ont pu motiver l'attribution d'objets prenant part à la représentation funéraire d'une catégorie de genre sexuellement connotée, même si cette dernière ne correspond pas au sexe anatomique de l'individu. En fait, la signification des rôles et des fonctions, matérialisée à travers ces artefacts, semble être plus importante que la participation de ces objets à la stricte différenciation sociale créée entre les hommes et les femmes de ces communautés. La représentation du statut funéraire du défunt, de nature notamment hiérarchique, paraît donc être primordiale au regard des vestiges sépulcraux conservés, par rapport à une distinction sociale rigoureuse hommes/femmes.

Ainsi, grâce à ce type de raisonnement, une femme peut être inhumée avec des objets plus communément enterrés avec les hommes, et inversement. Ceci peut tout à fait être envisagé, car les objets des sépultures concrétisent d'abord la position sociale et hiérarchique du défunt, peut-être de son vivant, mais surtout à partir de sa mort. Ils ont été déposés dans sa sépulture en fonction de ce que le défunt représentait pour les vivants dans sa communauté et des relations que les vivants veulent rétablir ou recréer entre eux.

C'est pourquoi les objets conservés dans une tombe ne renvoient pas nécessairement au genre sexuellement connoté du défunt. Ils ont été assemblés selon la volonté des vivants, dans le but non pas de signifier que le défunt était uniquement un « homme » ou une « femme », mais pour matérialiser ce que le défunt représente nouvellement pour la communauté, après sa mort. Le genre sexuellement connoté ne pourra donc pas nécessairement être identifié, comme c'est le cas pour les individus « indéterminés ». De même, les ensembles mobiliers qui comportent des types d'objets indicatifs des deux genres sexuellement connotés ne sont plus « aberrants », puisqu'ils ont été constitués par les vivants, suivant des règles et des normes sociales précises. C'est pour cela qu'il est important d'insister sur le caractère uniquement « indicatif » d'un genre sexuellement connoté pour ces objets.

Par conséquent, en plus des deux catégories de genre sexuellement connotées féminin et masculin, une troisième catégorie de genre funéraire, voire plus, peut être envisagée, comme le souligne notamment B. Arnold (Arnold 2001b, p. 250). C'est-à-dire qu'il peut exister une disjonction entre le sexe morphologique d'un défunt et les catégories d'objets indicatives de l'autre genre sexuellement connoté déposées auprès de lui dans sa tombe.

D'un point de vue ethnographique, cette indépendance entre le sexe morphologique et l'identité de genre d'une personne s'observe dans de nombreuses cultures. L'exemple le plus connu est, tout d'abord, les Berdaches en Amérique du Nord (Désy 1978 ; fig. 42). Ce mot signifie « homme-femme » ou « femme-homme » (*ibid.*, p. 7) et fait référence à « un statut de singularité, et non de marginalité » pour des individus « toujours un peu chaman[s], visionnaire[s], guérisseur[s], exorciste[s] » (*ibid.*, p. 45). De même, les Hijras en Inde sont le plus souvent des hommes émasculés à l'adolescence et s'habillant suivant les normes attribuées aux femmes. Et ils sont considérés socialement comme étant des individus asexués (Díaz-Andreu 2005).

La distinction entre le genre et le sexe morphologique d'une personne est plus particulière pour les Inuit (Crass 2001, Héritier 1996). Ainsi, comme l'explique F. Héritier, « chez les Inuit, notamment, l'identité et le genre ne sont pas fonction du sexe anatomique mais du genre de l'âme-nom réincarnée. [...] L'enfant qui vient au monde a certes un sexe apparent, mais ce sexe n'est pas nécessairement considéré comme son sexe réel. En effet, le sexe réel est celui qui est porté par l'identité, par l'âme-nom, c'est-à-dire le sexe de l'ancêtre dont l'âme-nom a pénétré telle femme, s'est installée dans sa matrice pour renaître à nouveau, ce que les chamanes font savoir à la naissance de l'enfant. [...] C'est l'âme-nom et l'identité qui s'y rattache qui prennent le pas sur la différenciation physiologique. Les enfants sont alors élevés comme s'ils étaient de l'autre sexe. [...] A la puberté, tout change brutalement. Les adolescents doivent, du jour au lendemain, adapter leur comportement à leur sexe apparent. [...] Toutefois, l'identité portée par l'âme-nom ne change pas tout au long de la vie. » (Héritier 1996, p. 21 et 202-203).



Figure 42 : Berdache Zuñi au XIX^e siècle. L'ethnographie permet de comprendre que la dissociation entre le sexe anatomique d'un individu et son genre est un fait social qui se retrouve dans de nombreux groupes humains.

Même dans la société kabyle, comme le montre C. Lacoste-Dujardin, certaines femmes bénéficient d'un statut particulier qui fait d'elles des individus transgenres. En effet, elle écrit : « Fortes d'un savoir particulier, elles peuvent se dispenser du mariage et jouir d'indépendance dans l'exercice d'une spécialité quasi professionnelle (sage-femme et conseillère, thérapeute, magicienne ou voyante). Toutes ces femmes exploitent leur spécialisation dans le domaine du sacré traditionnel et leur pouvoir cumule souvent les dons

hérités d'un lignage religieux et leur réputation d'être habitées par quelque esprit saint. [...] elles se comportent quasiment à l'égal d'un homme, libres bénéficiant d'une autorité indéniable en milieu féminin, voire au-delà. Dans les villages, ces femmes bénéficient ainsi d'un statut quelque peu androgyne, transgressives, « entre deux genres ». (Lacoste-Dujardin 2008, p. 97-98).

Ainsi, l'ethnographie permet de rendre compte de la réalité complexe vécue par les individus dans chaque société. Mais il est compliqué en archéologie funéraire de retrouver cette multiformité, étant donné, d'une part, la nature des vestiges sépulcraux conservés et, d'autre part, le fait que les catégories d'analyses fondées en premier lieu sur les deux genres sexuellement connotés limitent la reconnaissance de cette diversité sociale. C'est pourquoi les défunts et les assemblages d'objets qui présentent une disjonction sexe morphologique/genre doivent bénéficier d'une attention particulière, comme l'ont démontré notamment B. Arnold et E. Weglian (Arnold 2001b, Weglian 2001).

Pour la Champagne, les cinq tombes d'hommes comportant uniquement des éléments de parure peuvent être considérées comme constitutives d'une troisième catégorie de genre. En effet, ces éléments de parure étant des critères indicatifs du genre féminin, ces tombes peuvent être considérées comme appartenant à une troisième catégorie de genre qui regrouperait certains hommes enterrés avec des objets indicatifs du genre féminin. Pour l'instant, une quatrième catégorie, qui comprendrait des femmes inhumées avec des objets indicatifs du genre masculin, n'est pas attestée.

Aussi, certains archéologues ont mis en évidence plusieurs exemples de disjonction sexe morphologique/genre dans les ensembles sépulcraux. Ainsi, M. Díaz-Andreu et T. Tortosa mentionnent différents cas dans les nécropoles ibériques de Santos, Velasco, Los Villares et de Baza, dans des contextes sépulcraux datables de la phase moyenne de l'âge du Fer de la péninsule, soit entre 450 et 300 av. J.-C. environ (Díaz-Andreu, Tortosa 1998, p. 110).

De même, T. Bochnak rapporte un nombre non négligeable de tombes de femmes comportant des armes dans la culture de Przeworsk en Pologne, à partir du III^e siècle av. J.-C. (Bochnak 2010). Il met un terme, de plus, à la question de la possible erreur de diagnose sexuelle sur les restes incinérés de ces sépultures : « Si le nombre de tombes féminines avec des armes constituait un quota plus ou moins stable parmi les sépultures des différentes phases de la culture de Przeworsk, on pourrait supposer que ce fait reste une erreur des analyses anthropologiques. Cependant, ce phénomène est repérable dans les tombes de la

période préromaine, ensuite il reste relativement bien marqué dans les ensembles de la phase ancienne de la période des influences romaines et il est *quasi* absent dans les sépultures postérieures. Le nombre des tombes avec des armes décroît dans la phase tardive de la période des influences romaines, mais la disparition successive des tombes féminines avec des armes est beaucoup plus marquée. » (*ibid.*, p. 17).

Dès lors, grâce à ces quelques exemples, il apparaît qu'observer le phénomène des tombes « anormales » ou « indéterminées » sur une échelle plus large que seulement régionale permettrait de considérer ces défunts non comme des cas marginaux, mais comme des individus appartenant, au même titre que les autres, aux sociétés de l'âge du Fer.

Fonder une analyse des pratiques funéraires sur la notion de genre permet donc de prendre en compte la totalité des individus inhumés. En effet, une méthode d'analyse s'appuyant sur le genre nécessite de justifier l'utilisation archéologique des catégories « hommes » et « femmes ». Et lorsqu'elle n'est pas appropriée, elle requiert le développement d'une nouvelle méthodologie.

En fait, pour les vestiges funéraires de l'âge du Fer en Champagne, seule l'étude de la hiérarchisation interne des populations funéraires permet de considérer l'ensemble des défunts des nécropoles étudiées. D'ailleurs, les différences sociales construites à partir de la distinction hommes/femmes, dans les ensembles funéraires champenois, semblent s'inscrire seulement à travers des objets qui sont avant tout des indicateurs d'un niveau hiérarchique. Les effets matériels du genre ne peuvent être déterminés qu'à partir de catégories d'objets qui représentent d'abord la catégorie hiérarchique funéraire d'un défunt.

Aussi, dans les vestiges sépulcraux conservés, la représentation concrète de l'identité de genre d'un individu est directement corrélée à son statut social. Et comme le souligne J. Scott, « au lieu de réinstaurer les termes naturalisés de la différence (sexuelle) sur lesquels les systèmes de différenciation et de discrimination (le genre) sont construits, l'analyse doit débiter en amont et poser la question de savoir comment la différence sexuelle elle-même est mise en jeu comme un principe et une pratique de l'organisation sociale. » (Scott 2012, p. 101). Il s'agit donc maintenant de s'intéresser aux questions de pouvoir et de politique lorsque celles-ci sont reliées aux femmes, afin d'établir un point général sur cet axe d'études à partir de constats ethnographiques et d'analyses des textes historiques.

IV.I.3 Etudier le rapport des femmes au politique et au pouvoir

La notion de genre est aussi primordiale pour étudier la nature des relations hommes/femmes et spécifiquement celles entraînant un rapport de pouvoir. Ainsi, comme l'a souligné J. Scott à partir des travaux de P. Bourdieu notamment, « [...] les concepts de genre structurent la perception et l'organisation concrète et symbolique de toute la vie sociale. Dans la mesure où ces références établissent des distributions de pouvoir (un contrôle ou un accès différentiel aux ressources matérielles et symboliques), le genre devient impliqué dans la conception et la construction du pouvoir lui-même. » (Scott 1988, p. 143). La notion de genre faisant référence à des rapports sociaux, elle est donc directement impliquée dans la construction des rapports de pouvoir (Nelson 1999, p. 184).

Ainsi, « les caractéristiques qui marquent les différences entre les sexes (ce qui compte et ce qui ne compte pas dans nos constitutions physiques et psychiques) n'existent pas indépendamment des théories et des pratiques de la politique, elles en sont le produit » (Scott 2012, p. 101). Les différences socialement construites à partir du genre des individus sont donc des conséquences directes du contexte social et politique de chaque société. Les rapports de pouvoir, ainsi que la relation des femmes au pouvoir, représentent donc des thèmes de recherches à part entière qui doivent être étudiés, car comme tout fait construit socialement, ils ne vont pas de soi et ils ne sont pas inscrits dans une tradition « naturelle ».

Pourtant, certaines études peuvent laisser penser que ces questions sont conclues d'avance. Par exemple, dès 1909, le sociologue G. Richard, dans son ouvrage *La femme dans l'Histoire*, indique « [...] [qu'] une loi générale résume l'histoire des variations de la condition de la femme. Le droit de la femme tend à se régler partout et toujours sur celui de l'individualité masculine la moins favorisée. » (Richard 1909, p. 413). Ainsi, lorsqu'une vision globale et généraliste est adoptée pour étudier ces questions, les femmes semblent n'avoir jamais pu réellement accéder à des fonctions de pouvoir social et politique et ce, quel que soit le contexte considéré.

Pour F. Héritier, la raison majeure qui explique cette inégalité des hommes et des femmes face au pouvoir serait que ces dernières ne sont jamais reconnues en tant qu'individus. Elles sont considérées comme un groupe social « autre », opposé à celui qui constitue le « type naturel », à savoir « l'homme » (Héritier 1996, p. 292-293). Comme elle l'indique, « il est difficile de démonter d'un seul mouvement les mécanismes et les ressorts qui expliquent cette

« universalité » ou quasi-universalité » de la non-reconnaissance des femmes comme individus à part entière au même titre que les hommes. [...] Ce qu'il importe de noter, c'est le côté implicite de la chose. Cela va tellement de soi, y compris dans l'intériorisation qu'en font hommes et femmes, qu'il n'est pas nécessaire de l'expliciter. Il suffit de poser cette inégalité en pétition de principe. » (*ibid.*, p. 296).

Or, au sein des ensembles sépulcraux de l'âge du Fer, le caractère singulier de certaines tombes de femmes est visible. Celles-ci ont donc été volontairement distinguées par leurs pairs au moment de leur mort, grâce à un ensemble funéraire particulièrement bien doté. Ce phénomène est véritablement marqué pour les sépultures exceptionnelles telles que celles de Vix ou de Goebange-Nospelt, par exemple. Mais par « principe » et par tradition, ces défunt(e)s ne sont souvent pas reconnues actuellement comme ayant pu avoir un rôle de pouvoir, surtout politique, car elles ne peuvent pas être pensées comme des individus à part entière, encore moins comme des « chefs ». En conséquence, dans les analyses modernes, les défunt(e)s qui ont été enterrées dans ces tombes vont être qualifiées de « Dame », terme qui insiste tout particulièrement sur leur caractère « féminin ». Et comme le constate P. Bourdieu, « être « féminine », c'est essentiellement éviter toutes les propriétés et les pratiques qui peuvent fonctionner comme des signes de virilité, et dire d'une femme de pouvoir qu'elle est « très féminine » n'est qu'une manière particulièrement subtile de lui dénier le droit à cet attribut proprement masculin qu'est le pouvoir. » (Bourdieu 1998, p. 136).

En réalité, comme l'explique S. M. Spencer-Wood, les stéréotypes qui rattachent de manière stricte les hommes à la sphère publique et au pouvoir, ainsi que les femmes à la sphère domestique et à la passivité sociale, sont directement issus de l'idéologie du XIX^e siècle qui a construit cette manière duale et universelle d'appréhender les rapports hommes/femmes (Spencer-Wood 1999, p. 175).

Car le « pouvoir » revêt en fait une multiplicité de formes. Dans l'ouvrage *Manifesting power. Gender and the interpretation of power in archaeology* (Sweely 1999), S. M. Spencer-Wood et S. M. Nelson indiquent différents aspects du pouvoir : le « *power over* » qui est la capacité pour un individu de disposer, selon sa volonté, des actions d'un autre ; le « *power to* » qui lui insiste sur l'autonomie de l'individu ; et le « *power with* » qui implique différents modes d'interaction, tels que le dialogue, la coopération, la persuasion, la collaboration, etc. (Nelson 1999, p. 186 ; Spencer-Wood 1999, p. 179). Le pouvoir est donc aussi une notion

complexe qui n'est pas fixée par avance. Il doit être continuellement maintenu et négocié par son détenteur dans tout groupe humain (Nelson 1999, p. 187).

D'ailleurs, plusieurs études ethnographiques permettent de constater que les femmes bénéficient de nombreux « contre-pouvoirs » qui varient en fonction du contexte social dans lequel elles évoluent. Ainsi, F. Héritier parle notamment d'un « pouvoir de rétention/rétorsion », à propos de certaines femmes iroquoises qui, grâce à lui, peuvent « sur les biens qu'elles ont produits et qu'elles possèdent en propre, interdire le fonctionnement de certaines institutions et la réalisation des grands projets guerriers masculins. » (Héritier 1996, p. 294-295). C. Lacoste-Dujardin insiste, quant à elle, sur deux contre-pouvoirs fondamentaux pour les femmes kabyles, à savoir celui de la « filiation par le lait » et celui de « l'enfant endormi » (Lacoste-Dujardin 2008, p. 89-94 ; cf. *supra*). Ils leur permettent ainsi d'influencer directement sur le système de filiation patrilineaire de cette société.

Aussi, comme le remarque toujours C. Lacoste-Dujardin, « c'est d'ailleurs une myopie quasi générale à travers le monde : maintes études des relations entre hommes et femmes laissent à penser que ces dernières ont subi et subissent toujours la domination masculine sans en avoir conscience, voire qu'elles y participent par un « consentement à la domination », ou, comme en Kabylie, par une « incorporation de la domination ». Or, de telles affirmations font fi de la faculté d'analyse et de l'intelligence féminines. » (Lacoste-Dujardin 2008, p. 8). Les femmes ne sont donc pas intentionnellement soumises, même dans les contextes où elles sont considérées comme socialement inférieures aux hommes. Elles sont tout aussi actives, grâce à des « outils » sociaux qui leur sont donnés ou qu'elles créent. Preuve en est, par exemple, la manipulation des contes racontés aux enfants par les femmes kabyles qui, à l'aide de ce support, « expriment et manifestent leurs pouvoirs sous différentes formes par lesquelles elles tentent d'agir sur le cours des choses et des événements. » (*ibid.*, p. 69-70). Les formes de pouvoir auxquelles les femmes ont accès sont donc variables d'une société à une autre et elles semblent, en réalité, difficilement généralisables.

La notion de genre permet donc de réaliser toute la complexité des relations hommes/femmes face au pouvoir et le rôle actif des femmes dans toutes les sociétés. P. Schmitt Pantel analyse d'ailleurs cela en ces termes : « Le souci de mieux comprendre la place des femmes dans des sociétés primitives ou archaïques [...] n'a pas pour but une quelconque « réhabilitation » des femmes et la substitution de la description d'un pouvoir féminin omniprésent à celle du pouvoir masculin. Il exige seulement de prendre en charge dans toute société l'analyse de l'ensemble des rôles assumés par les deux sexes, d'étudier

l'articulation, propre à chaque culture, de ces rôles, et d'en tirer toutes les conséquences pour l'interprétation globale du système social. » (Schmitt Pantel 2009a, p. 25).

Et qu'en est-il du rapport des femmes au pouvoir spécifiquement politique ? Là encore, lorsqu'un point de vue moins généraliste est adopté, certaines femmes semblent avoir accédé au pouvoir politique dans de nombreuses sociétés.

Plusieurs exemples historiques et ethnographiques sont mentionnés par S. M. Spencer-Wood : certaines femmes ont pu avoir un rôle politique fondamental au Japon ou en Corée, d'autres ont pu être à la tête de tribus amérindiennes. En outre, elle note que plusieurs femmes ont pu être guerrières chez les Aztèques et d'autres chamanes chez les Mayas (Spencer-Wood 1999, p. 176). Même dans la société kabyle, trois femmes se sont illustrées dans des campagnes militaires, comme l'explique C. Lacoste-Dujardin : « Il est au moins deux femmes berbères de Kabylie devenues célèbres pour avoir joué chacune un rôle historique de chef, dans la défense de l'« honneur kabyle » (*taqbaylit*) et de la « patrie » (*tamurt*), à quelque cinq siècles de distance : la première, Chimsi, s'illustra dès le XIV^e siècle en s'opposant à un sultan ; puis Fadhma n'Soumeur, en 1857, prit la tête du combat contre la conquête française. Une autre femme de culture berbère, qui les avait toutes deux devancées, leur est souvent associée à titre d'exemple : la célèbre Dihya, Kahina de l'Aurès, qui, au début du VIII^e siècle, s'illustra dans la défense de l'Afrique du Nord berbère contre l'implantation arabo-islamique. » (Lacoste-Dujardin 2008, p. 105).

Dans les textes classiques, certaines femmes « héroïques », qu'elles soient grecques ou « barbares », sont également mentionnées comme ayant exercé des fonctions politiques importantes. Cependant, P. Schmitt Pantel insiste sur l'importance de l'analyse du contexte social dans lequel interviennent ces femmes de pouvoir. Aussi, elles deviennent héroïques d'abord parce qu'elles adoptent des valeurs proprement masculines de l'idéologie gréco-romaine, c'est-à-dire qu'elles « font preuve d'*andreia*, de courage viril, voire de violence, mais c'est une violence acceptée par la cité ; [...] les femmes qui y ont recours sont considérées comme des hommes, comme en témoigne bien la loi d'Argos. » (Schmitt Pantel 2009b, p. 50). Ensuite, « [...] les rares récits dans lesquels les femmes semblent agir en faisant preuve d'héroïsme se placent dans un contexte particulier, celui de situations extrêmes : débuts des communautés, guerres extérieures menaçant d'anéantir totalement une cité, guerre civile aussi, fléau interdisant la reproduction des végétaux comme des animaux et

des humains, où tout processus normal est bloqué. [...] Mais la fonction de ces récits est bien de montrer comment l'ordre a finalement été rétabli après un épisode aussi temporaire qu'en lui-même non créateur. Ainsi la vision fugitive d'un monde où les femmes auraient fait preuve d'héroïsme n'est qu'une des facettes du discours grec sur l'inégalité des sexes. » (*ibid.*, p. 56).

La situation est-elle différente pour les femmes « celtes » de pouvoir citées dans les textes antiques ? Loin de faire un recensement exhaustif des femmes « politiques » celtes intervenant dans la littérature classique, il s'agit plutôt d'examiner les deux femmes les plus fréquemment évoquées, à savoir Boudicca et Cartimandua. Toutes les deux acquièrent le pouvoir politique grâce à leur appartenance à une lignée royale. Boudicca est mariée au roi des Iceni, mais le mari de Cartimandua est cité comme étant simplement son « époux », et non le « roi » (César *BG*, VIII, XLIV, mentionné par P. Perrin, 2002, p. 371). Elles ont aussi accès au pouvoir politique parce que les peuples qu'elles dirigent n'accordent pas d'importance au fait que leur chef soit un homme ou une femme (Tacite, *Vie d'Agricola*, XVI). En outre, elles possèdent des qualités généralement attribuées aux hommes : qualités militaires, utilisation de la ruse pour arriver à leurs fins, etc. Ces femmes sont donc plus des « personnages » ou des « figures », que de véritables « femmes » pour les auteurs antiques. D'ailleurs, comme l'explique Don Cassius : « [...] celle qui les excitait le plus et les convainquit de faire la guerre aux Romains, celle qu'ils jugèrent digne d'être leur chef et de diriger l'ensemble des opérations militaires, c'était Boudicca, Bretonne de lignée royale, d'une intelligence supérieure à celle d'une femme. En effet, celle-ci rassembla l'armée, environ 120 000 hommes, et monta sur une tribune construite de terre des marais, à la manière romaine. » (Don Cassius, *Histoire romaine*, épitomé du l. LXII 2, 2-3). C'est donc parce que Boudicca n'est pas réellement une femme, puisqu'elle est plus intelligente, ni une « barbare », puisqu'elle est une oratrice « à la romaine », qu'elle peut occuper le plus haut poste de pouvoir. Et Cartimandua, quant à elle, est avant tout une alliée des Romains et est même sauvée par les armées romaines. Les exemples de femmes « celtes » ayant eu accès au pouvoir politique, dans les sources antiques, semblent en fait surtout retenus pour servir les intérêts romains. Néanmoins, ils indiquent tout de même bien le fait que le pouvoir politique n'était pas nécessairement interdit aux femmes dans certaines populations « celtiques ».

Les femmes ne sont donc pas strictement exclues du pouvoir politique et ce, dans de nombreuses sociétés ethnographiques et historiques. Certaines d'entre elles ont pu accéder

aux plus hautes fonctions politiques dans divers contextes. Mais ceci ne signifie pas, comme le mentionne notamment S. M. Spencer-Wood, qu'il faille les voir comme des « exceptions », ou encore comme des cas déviant d'une norme fixée par avance (Spencer-Wood 1999, p. 175). En réalité, cette analyse permet de souligner deux questions fondamentales pour la question du rapport des femmes au pouvoir.

La première est liée à l'identité du détenteur du pouvoir politique. En effet, qui peut accéder à une fonction de pouvoir politique et quels facteurs sociaux interviennent dans le choix d'un individu particulier pour occuper ce rôle ? Il s'agit donc d'abord de s'interroger sur la nature du pouvoir politique en lui-même. L. Baray, à l'aide des travaux d'A. Testart, fait une distinction entre « le pouvoir de fait » et le « pouvoir de droit ». Ainsi, il explique : « Un pouvoir de fait, c'est un « pouvoir que l'on peut avoir [...], en raison de l'ampleur de la parentèle, en raison de la richesse, en raison d'un rapport privilégié avec les dieux ou les esprits, ou simplement en raison d'un don de prophétie... » (Testart, 2005, p. 110). Ce pouvoir se distingue du pouvoir de droit que le chef obtient du fait de ses fonctions politiques (*ibid*, p. 100). [...] Alors que le pouvoir de droit se justifie par le recours aux procédures juridiques (loi, règlement...), et qu'il obéit donc à un certain formalisme, le pouvoir de fait ne peut en aucun cas revendiquer une assise juridique. C'est la nature même de ces deux types de pouvoir qui fonde la séparation entre sociétés non-étatiques et sociétés étatiques. Aux sociétés étatiques correspond le pouvoir de droit ; inversement, aux sociétés non-étatiques correspond le pouvoir de fait. [...] Je fais en effet l'hypothèse forte que la prééminence sociale des élites repose durant la plus grande partie de la Protohistoire européenne sur un pouvoir de fait, c'est-à-dire que les chefs des communautés n'auraient d'autre pouvoir que celui que leur confère leur capacité personnelle (charisme religieux, richesse, activité guerrière...). » (Baray 2007, p. 177). Aussi, pour L. Baray, ce sont les aptitudes personnelles d'un individu qui lui permettraient d'accéder au pouvoir politique dans les sociétés de l'âge du Fer.

Ceci rejoint les propos de B. Arnold qui ajoute aux capacités individuelles précédemment citées l'importance de l'activité religieuse, du talent oratoire et surtout des liens de parenté pour qu'une personne accède à une position de pouvoir (Arnold 2012, p. 220). Aussi, lorsque l'on s'intéresse à l'image des défunts qui transparaît à travers les ensembles sépulcraux de l'âge du Fer, rien ne permet pas de supposer que toutes ces qualités étaient attribuées uniquement aux hommes.

En fait, s'il n'existe pas de structure ou de règles sociales qui limitent ou interdisent l'accès des femmes au pouvoir, il n'y a pas de raisons pour que celles-ci n'aient pas occupé de

fonctions politiques. Le genre n'est donc pas nécessairement plus important que l'âge ou le statut social pour bénéficier d'une reconnaissance sociale particulière et d'un rôle politique, comme le signale R. Gilchrist (Gilchrist 1999, p. 53).

Ce constat amène donc à la deuxième question essentielle pour ce sujet : dans quels contextes socio-économiques et politiques certaines femmes ont pu être reconnues en tant qu'individu et ont pu donc accéder au pouvoir politique ?

Dans son ouvrage *La domination masculine*, P. Bourdieu insiste sur l'importance des institutions politiques dans la perpétuation des « rapports de domination entre les sexes » (Bourdieu 1998, p. 15). En effet, il remarque que « la recherche historique ne peut pas se limiter à décrire les transformations au cours du temps de la condition des femmes, ni même la relation entre les genres aux différentes époques, [car] elle doit s'attacher à établir, pour chaque période, l'état du système des agents et des institutions. [...]. Une compréhension véritable des changements survenus et dans la condition des femmes et dans les relations entre les sexes ne [peut] être attendue, paradoxalement, que d'une analyse des transformations des mécanismes et des institutions » (*ibid.*, p. 116-117).

Ceci permet donc de s'interroger : le cadre social et les institutions politiques de l'âge du Fer sont-ils réellement assez connus, au moins jusqu'aux III^e et II^e siècles av. J.-C., pour permettre de statuer sur l'identité du détenteur du pouvoir politique ? A l'heure actuelle, seules des hypothèses plutôt ténues peuvent être émises. Les sociétés de l'âge du Fer étaient vraisemblablement fondées sur une organisation hiérarchique plus ou moins stratifiée en fonction des phases chronologiques. C'est en tout cas l'image que nous ont fait parvenir les populations à travers les ensembles funéraires et qui a été conservée jusqu'à aujourd'hui. Ceci a été démontré également dans ce travail pour les communautés champenoises, grâce à la méthode graphique de représentation logarithmique. Mais la nature de la structure sociale et politique est, pour le moment, loin d'être véritablement déterminée.

Il semble également très probable que la filiation ait eu une importance considérable pour ces sociétés et notamment pour l'accession à un rôle de pouvoir politique. Mais comme F. Héritier le prouve, « la filiation est une donnée qui paraît aller de soi dans la mesure où elle nous semble biologiquement fondée, ce qu'elle n'est pas. La filiation est la règle sociale qui définit l'appartenance d'un individu à un groupe. » (Héritier 1996, p. 44 ; voir également dans ce volume p. 10-12). De plus, les connaissances sur les systèmes de filiation à l'âge du Fer

sont encore très limitées. Pourtant, leur étude serait primordiale. Il ne s'agit pas de déterminer si ce système était de nature patrilinéaire ou, à l'opposé, matrilinéaire. La réalité ethnographique montre que la situation est souvent bien plus complexe. En effet, F. Héritier détermine six systèmes de filiation possibles : « patrilinéaire, matrilinéaire, bilinéaire, cognatique, parallèle, croisée » (*ibid.*, p. 23). Le tableau ci-dessous résume la signification de ces différents termes (*ibid.*, p. 44-46) :

Systèmes unilinéaires	Filiation patrilinéaire (ou agnatique)	La filiation ne passe que par la ligne du père (appartenance de l'enfant au groupe du père)
	Filiation matrilinéaire (ou utérine)	La filiation ne passe que par la ligne de la mère (appartenance de l'enfant au groupe de la mère)
	Filiation bilinéaire (ou double filiation)	Double filiation unilinéaire en fonction des biens ou des aspects sociaux hérités par l'enfant (ex. : les biens matériels sont issus de la ligne paternelle, alors que les caractéristiques comportementales ou « mystiques » proviennent de la ligne maternelle)
	Filiation parallèle	Les enfants de sexe masculin appartiennent à la ligne du père et les enfants de sexe féminin appartiennent à la ligne de la mère
Système bilinéaire	Filiation cognatique (ou bilatérale)	La filiation de l'enfant se fait de la même manière par la ligne du père que par celle de la mère (pas de privilège donné à une ligne ou choix possible pour l'enfant entre les deux lignes)

Tableau 18 : Présentation schématique des différents systèmes de filiation mis en place dans plusieurs sociétés ethnographiques et recensés par F. Héritier (Héritier 1996, p. 44-46). Ces systèmes ne se résument pas à une simple opposition entre patrilinéarité ou matrilinéarité. La réalité ethnographique nous montre qu'il est possible d'envisager différents systèmes de filiation pour les sociétés de l'âge du Fer.

Ce tableau donne donc un aperçu des systèmes de filiation possibles, déterminés à partir d'exemples ethnographiques. Aussi, les différentes éventualités de systèmes de parenté pour les sociétés de l'âge du Fer ne se résument pas à une filiation soit en ligne paternelle, soit en ligne maternelle. Une plus grande diversité peut être envisagée.

De ce fait, le contexte social et politique des sociétés de l'âge du Fer est encore trop peu déterminé pour apporter une réponse précise aux questions relatives à l'identité du détenteur du pouvoir et à la nature des organisations sociales et institutionnelles. En tout cas, rien ne permet pour le moment de penser que des règles sociales excluaient les femmes du pouvoir politique. En outre, aucun argument ne vient étayer l'hypothèse que le genre était nécessairement une variable fondamentale dans l'accès à des fonctions politiques dans les sociétés de l'âge du Fer.

La notion de genre est donc primordiale, car elle permet d'admettre la nécessité de contextualiser les données utilisées dans toute étude, notamment archéologique. La situation sociale et politique d'une communauté n'est pas déterminée à l'avance ou figée dans une tradition universelle et intemporelle.

Et il en est de même pour tous les membres de ces sociétés. En archéologie funéraire, la notion de genre permet de reconnaître et de prendre en compte chaque défunt, qu'il appartienne à une catégorie de genre archéologiquement identifiable ou non. L'important est de considérer chaque individu et chaque contexte funéraire, afin de proposer un modèle d'interprétation cohérent qui tienne compte de tous les vestiges sépulcraux conservés.

Par conséquent, à défaut de connaître le contexte social des populations de l'âge du Fer champenois de leur vivant, il faut s'attacher véritablement au contexte archéologique. Ceci dans le but, tout d'abord, de s'intéresser aux rapports sociaux qui pouvaient exister entre les hommes et les femmes et qui ont été symbolisés matériellement dans les sépultures. Pour, ensuite, être en mesure de reconnaître les femmes comme des actrices actives de ces sociétés, au même titre que les hommes. C'est pourquoi la manière dont les femmes ont été représentées dans les nécropoles de Champagne doit être maintenant étudiée précisément.

Chapitre II. La représentation funéraire des femmes en Champagne pendant l'âge du Fer

IV.III.1 Des femmes aux identités multiples et la remise en cause de l'« éternel féminin⁴ »

Les pratiques funéraires constituent un moyen privilégié pour exprimer et concrétiser l'idéologie relative au genre d'une communauté (Arnold 2001a, p. 211). Aussi, l'image qui transparaît à travers la mise en scène des ensembles sépulcraux des individus renseigne les aspects de l'identité du défunt qui ont été reconnus collectivement. En conséquence, les différences entre les ensembles sépulcraux des hommes et des femmes doivent être recherchées parmi les critères funéraires restreints qui nous sont parvenus aujourd'hui.

En ce qui concerne les ensembles funéraires champenois, l'impact de cette distinction sociale hommes/femmes est en fait très limité dans les vestiges qui ont été conservés. Il ne peut s'observer qu'à partir de certaines catégories d'objets métalliques appartenant à la panoplie funéraire du défunt. En fait, la variable de la catégorie hiérarchique funéraire semble être bien plus impliquée dans la constitution des assemblages mobiliers et des structures funéraires conservés. Ceci est dû à la nature même du mobilier conservé, mais pas uniquement. Et l'attribution d'une catégorie de genre à un défunt ne peut s'effectuer qu'à partir de ces catégories d'objets qui ont servi à symboliser la catégorie hiérarchique de cet individu.

Ainsi, aborder les pratiques funéraires d'un point de vue admettant la hiérarchisation interne des ensembles funéraires permet de prendre en compte tous les défunts, y compris ceux pour qui le genre sexuellement connoté n'est pas archéologiquement identifiable. La méthode de représentation graphique semi-logarithmique a permis de mettre en évidence différents niveaux hiérarchiques funéraires, en fonction de chaque phase chronologique, pour toutes les catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés et les types d'objets indépendants du genre. Ces niveaux pour les objets indicatifs des deux genres sont rapportés dans le tableau suivant (pour les niveaux des types d'objets indépendants du genre, voir le tableau 17) :

⁴ Bourdieu 1998, p. 14

		Ha D2/3 (4 niveaux)	LT A-B1 (4 niveaux)	LT B2-C1 (3 niveaux)
Critères indicatifs genre féminin	Boucles d'oreille	Niveau 1	Niveau 2 (or Niveau 1)	x
	Nombre fibules (à partir de 3)	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 1
	Pendentif(s)	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 2
	Torque	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 2
	Nombre bracelets (à partir de 2)	Niveau 2	Niveau 1 (3-4 brac.) et Niveau 3 (2 brac.)	Niveau 1
	Anneaux cheville	Niveau 2	x	/
	2 brassards d'armilles	Niveau 3	x	x
	1 brassard d'armilles	Niveau 4	x	x
Critères indicatifs genre masculin	Éléments archerie	Niveau 1	x	x
	Casque	x	Niveau 1	x
	Bouclier	x	Niveau 1	Niveau 1
	Armes Poing	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
	Armes jets fonctionnelles	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 1
	Rasoir	x	Niveau 3	Niveau 1
	Types particuliers ceinture (à partir LT B2)	/	/	Niveau 1-2

Tableau 19 : Tableau résumant les différents niveaux hiérarchiques obtenus pour chaque catégorie d'objets indicative d'un genre sexuellement connoté, en fonction de chacune des phases chronologiques. Le niveau 1 signale le niveau le plus élevé. Grâce à ce tableau, il est possible de constater que les types d'objets indicatifs des deux genres sexuellement connotés appartiennent à des niveaux similaires.

Ce tableau permet donc de considérer les types d'objets indicatifs des deux genres sexuellement connotés comme étant des critères mobiliers signifiant différentes catégories hiérarchiques funéraires, dont le niveau évolue d'une phase à l'autre. Rappelons encore que ces niveaux ne sont pas concrets en soit, mais qu'ils permettent de donner un aperçu général de la structure hiérarchique mise en place dans les ensembles sépulcraux des nécropoles de l'âge du Fer en Champagne.

Il est donc intéressant maintenant d'étudier plus en détails ces niveaux hiérarchiques pour chacune des phases chronologiques, afin d'analyser globalement le système de hiérarchisation mis en place à travers les catégories d'objets indicatives de chacun des deux genres sexuellement connotés.

Pour le Hallstatt D2/3, les critères mobiliers représentatifs des deux genres sexuellement connotés appartiennent, de manière générale, à tous les niveaux hiérarchiques funéraires, du plus bas au plus élevé. Toutefois, les niveaux occupés par les types d'objets des deux genres

ne sont pas tout à fait correspondants, puisqu'aucune catégorie d'objet liée au genre masculin n'appartient au niveau 2. Ceci peut provenir du fait que la méthode de représentation semi-logarithmique ne prend en compte que les critères quantitatifs des ensembles mobiliers (nombre d'objets, de catégories d'objets et de matières). D'autres critères devraient peut-être être pris en compte afin de préciser ces résultats, comme, par exemple, la masse de métal dévolue à la fabrication des objets, le temps nécessaire à leur réalisation, ou encore les types de matières utilisées.

De plus, lorsque l'on regarde les proportions de défunts dotés de chaque catégorie d'objets (tableaux 8, 9 et 10 ou graphique 31), le pourcentage d'individus enterrés avec des armes de jet (19,5 %) est supérieur à celui des défunts inhumés avec un brassard d'armilles (4,5 %). Ces deux catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connoté sont celles qui appartiennent au niveau hiérarchique le plus bas (niveau 4). Aussi, le système de stratification hiérarchique mis en place entre les types d'objets de chacune des deux catégories de genre n'est pas identique. Les types d'objets indicatifs du genre masculin occupent rarement les niveaux hiérarchiques intermédiaires. Les catégories d'objets signifiant les deux genres sexuellement connotés ont donc été déposées dans les sépultures suivant des règles sociales différentes. De ce fait, la représentation funéraire des niveaux hiérarchiques des deux catégories de genre ne peut être étudiée que de façon limitée pour la phase du Hallstatt D2/3.

Néanmoins, les éléments d'archerie, qui constituent un type d'objets indicatif du genre masculin, occupent le niveau hiérarchique le plus élevé. Ils ont été retrouvés dans une proportion de tombes similaire à celle des sépultures pourvues de boucles d'oreille, qui appartiennent aussi au même niveau hiérarchique. Certains défunts appartenant aux deux classes de genre paraissent donc avoir été distingués de la même manière, par la présence soit de boucles d'oreille, soit d'éléments d'archerie.

Le système de stratification hiérarchique de la phase de La Tène A-B1, représenté dans les ensembles funéraires, paraît assez différent de celui du Hallstatt D2/3. En effet, les correspondances entre les niveaux hiérarchiques des catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés sont ici très strictes. Chaque niveau hiérarchique est occupé par un type d'objets impliqué dans la représentation funéraire de chacun des deux genres.

Mais il existe tout de même quelques différences dans l'expression matérielle de ces niveaux hiérarchiques et notamment pour le niveau le plus élevé (niveau 1). Aussi, c'est véritablement le type d'objets qui signale les ensembles funéraires les mieux dotés

comportant des critères indicatifs du genre masculin, avec la présence d'éléments de boucliers et des casques. En revanche, pour les sépultures pourvues de catégories d'objets indicatives du genre féminin les mieux dotées, ce sont les matières précieuses et semi-précieuses, comme les boucles d'oreille en or, qui ont été utilisées pour distinguer le défunt, plus que le type d'objets en lui-même. Mais cette différence reste ténue, compte tenu du fait que les niveaux hiérarchiques obtenus pour les catégories d'objets indicatives des deux genres sont identiques.

Car certains types d'objets, qui ne participent pas à la construction de la distinction matérielle hommes/femmes et qui dépendent de niveaux hiérarchiques bas au Hallstatt D2/3, appartiennent à un niveau plus élevé à La Tène A-B1. C'est le cas, par exemple, des bracelets déposés en un exemplaire. Ainsi, une revalorisation hiérarchique peut être constatée pour certains types d'objets indépendants du genre, puisqu'ils semblent pouvoir être déposés dans les ensembles mobiliers les mieux dotés quantitativement à partir de La Tène A.

En outre, plusieurs autres catégories d'objets, toujours indépendantes du genre sexuellement connoté des défunts, sont nouvellement introduites dans les ensembles sépulcraux et appartiennent au niveau le plus élevé (niveau 1). Il s'agit notamment des scalptoriums, des pinces à épiler et des bagues.

Par conséquent, le système de hiérarchisation mis en place dans les ensembles funéraires de La Tène A-B1 semble se complexifier par rapport à la phase précédente. Mais surtout, cette complexification a été établie sans pour autant entraîner une distinction plus marquée entre les sépultures des hommes et des femmes. Au contraire, ce sont les objets indépendants du genre sexuellement connoté des défunts qui semblent valorisés et qui peuvent signaler des ensembles mobiliers quantitativement bien dotés. La distinction sociale hommes/femmes est donc, pendant La Tène A-B1, une variable qui ne paraît particulièrement pas impliquée dans la constitution assemblages funéraires, étant donné, de plus, les correspondances importantes constatées entre les niveaux hiérarchiques des catégories d'objets de chacun des deux genres.

Le système hiérarchique perceptible à travers les ensembles mobiliers de La Tène B2-C1 est encore différent. On assiste à une modification majeure des codes funéraires par rapport aux phases précédentes. En effet, tous les types d'objets indicatifs du genre masculin appartiennent au niveau hiérarchique le plus haut, contrairement à ceux indiquant le genre féminin qui admettent une variation un peu plus importante (niveaux 1 ou 2). Cette modification se note aussi dans la composition des assemblages de parure qui semble obéir à des règles d'associations très différentes de celles des phases précédentes, tout en réemployant

néanmoins des caractéristiques du Hallstatt D2/3, telles que le réemploi du lignite dans la fabrication des bracelets, par exemple.

De plus, le dépôt des catégories d'objets signifiant les ensembles les mieux dotés de La Tène A-B1, comme les casques et les boucles d'oreille, semble se raréfier progressivement. Le dépôt des accessoires vestimentaires devient quant à lui prépondérant, au détriment des éléments de parure.

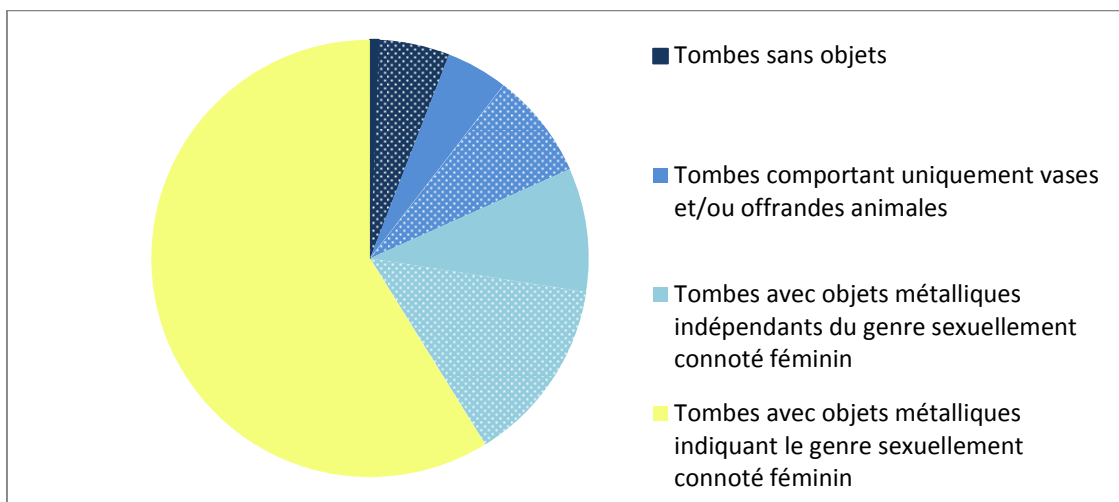
En fait, cette phase semble être caractérisée par une refondation complète du système hiérarchique représenté dans les ensembles funéraires. Ce nouveau système ne met plus en avant une stratification hiérarchique très complexe où certaines sépultures se distinguaient des autres par le dépôt d'objets spécifiques (casques) ou de matières rares (objets en or). Ce phénomène va de pair avec la disparition progressive des tombes à char (Verger 1994, p. 659). Tous ces changements doivent sans doute être reliés à d'importantes transformations au niveau de l'idéologie funéraire, ainsi qu'à une modification du recrutement des défunts (Bonnabel et al. 2011). Aussi, la représentation du système hiérarchique propre à chaque catégorie de genre sexuellement connoté est également bouleversée. Mais il n'en reste pas moins que les niveaux hiérarchiques partagés par des types d'objets indicatifs de chacun des deux genres semblent plutôt similaires.

Ainsi, lorsque la hiérarchisation interne des populations funéraires est étudiée, il n'apparaît aucune identité « femme » ou « homme » homogène. Les catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés paraissent signifier des niveaux hiérarchiques différents, si bien que les représentations funéraires des hommes et des femmes sont caractérisées avant tout par une réelle diversité. Et celle-ci est encore amplifiée quand les tombes d'hommes et de femmes dépourvues de types d'objets indicatifs du genre du défunt sont prises en compte.

Les hommes et les femmes des ensembles sépulcraux champenois ont donc été inhumés d'abord en fonction de leur catégorie hiérarchique. Et ces catégories semblent constituées de la même manière par des hommes et des femmes, de la plus haute à la plus basse. L'image qui transparaît à travers les vestiges funéraires conservés ne montre donc pas un rapport hiérarchique entre les genres, mais plutôt une stratification hiérarchique au sein de chacun d'entre eux, signifiée à travers le dépôt des différentes catégories d'objets.

Dès lors, que peut-on appréhender de l'« identité féminine » à travers les sépultures de l'âge du Fer champenois ? De quelle manière les femmes ont-elles été reconnues collectivement dans l'idéologie funéraire de ces populations et quels aspects de leur identité sociale ont été concrétisés dans les vestiges funéraires conservés ? En fait, il n'existe pas une identité féminine immuable et statique au sein des ensembles sépulcraux, mais plusieurs. Et elles ont été représentées avant tout en fonction de la catégorie hiérarchique des défuntes, dont la concrétisation matérielle au sein des ensembles mobiliers est également multiple.

Aussi, parmi les 153 femmes intégrées dans le corpus de cette étude, 41 % d'entre elles ont été inhumées sans objets indiquant le genre sexuellement connoté féminin. La composition de l'assemblage mobilier déposé auprès d'elles se répartit comme suit :



Graphique 35 : Graphique représentant la part de tombes de femmes pour chaque type d'assemblage mobilier déposé auprès d'elles. Les secteurs en pointillés représentent la proportion de tombes bouleversées pour chaque type d'ensemble mobilier dépourvu de catégories d'objets indicatives du genre féminin. Ainsi, les sépultures bouleversées constituent une part importante des tombes qui ne contiennent pas de catégories d'objets indicatives du genre féminin. Mais l'absence de ces catégories d'objets de certains ensembles mobiliers intacts indique bien que ces catégories d'objets ont été utilisées pour signifier d'autres variables sociales, comme la catégorie hiérarchique funéraire de la défunte.

C'est donc quasiment la moitié des tombes de femmes de ce corpus qui n'auraient pas été considérées comme telles sans examen anthropologique, car elles ne contiennent pas de types d'objets indicatifs du genre féminin. Une part relativement importante d'entre elles (portions en pointillés sur le graphique 34) est constituée de sépultures bouleversées. Mais s'il y avait eu la présence d'un torque et/ou de deux bracelets dans ces tombes, ces derniers auraient pu laisser des marques sur les ossements, comme c'est le cas pour treize autres tombes perturbées et intégrées, de ce fait, dans la catégorie des sépultures à types d'objets indicatifs du genre féminin.

La proportion assez importante de tombes bouleversées de femmes, qui ne comportent pas d'objets indiquant le genre sexuellement connoté féminin, n'est donc pas un argument suffisant pour expliquer l'absence de ces catégories d'objets dans ces ensembles. Il faut donc admettre que la présence d'objets utilisés dans la représentation funéraire du genre féminin signifie également d'autres variables sociales, dont celle de la catégorie hiérarchique funéraire de la défunte, parce que cette variable est la plus aisément identifiable à partir des assemblages de parures conservés (cf. *supra*).

De ce fait, il n'est pas possible d'identifier une seule identité féminine à travers les ensembles mobiliers, car les objets impliqués dans la représentation funéraire du genre féminin constituent d'abord des symboles de la catégorie hiérarchique des défuntes. A partir de ce constat, il n'est donc pas étonnant de remarquer plusieurs sépultures de femmes dépourvues de types d'objets indicatifs de leur genre sexuellement connoté. Deux tombes particulières doivent d'ailleurs être signalées. Il s'agit des sépultures BLH 47 de Bucy-le-Long « La Héronnière » et 10 du « Fond de Bernois » à Saulces-Champenoises (fig. 43).

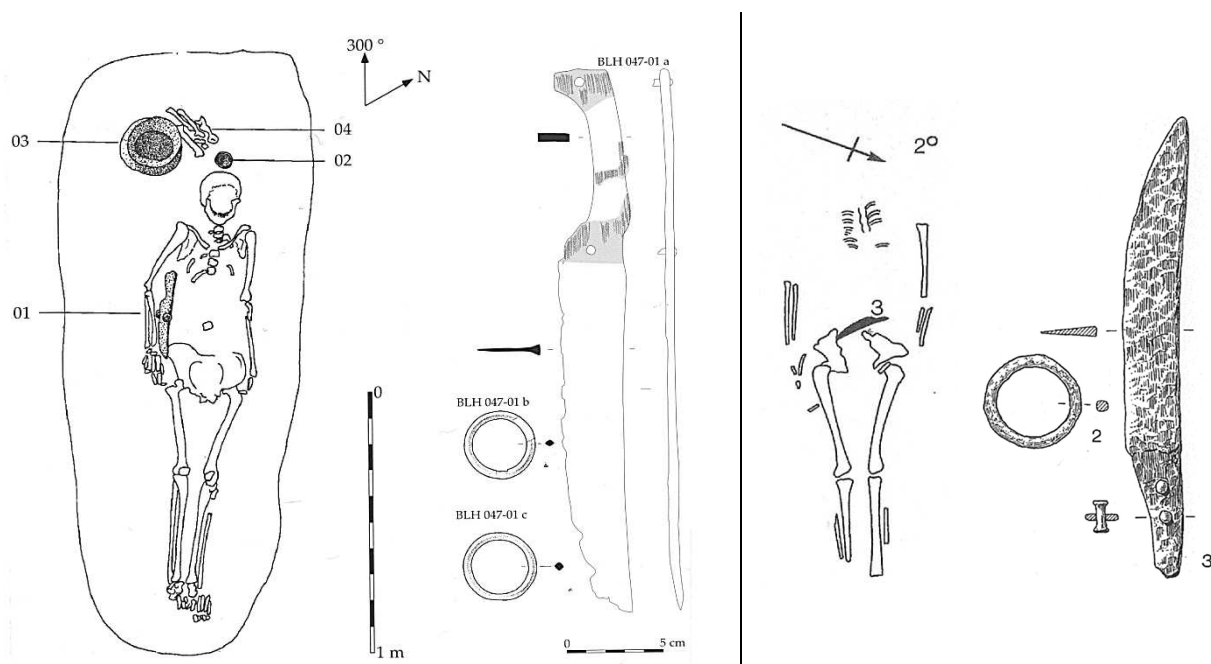


Figure 43 : Deux tombes de femmes dépourvues d'objets indicatifs du genre féminin, mais comportant chacune un couteau et des anneaux de ceinture. Il est possible de considérer la diagnose sexuelle de ces défuntes comme fausse. Mais grâce à la notion de genre, ces sépultures ne sont pas « aberrantes ». Ces deux femmes ont simplement été inhumées sans critère mobilier indicatif de leur genre sexuellement connoté.

1 : sép. BLH 47 de Bucy-le-Long « La Héronnière » (Desenne et al. 2010, fig. 51) ; 2 : sép. 10 de Saulces-Champenoises « Fond de Bernois » (Stead et al. 2006, fig. 37).

Ces sépultures contenaient, entre autres, des anneaux de ceinture métalliques et un couteau qui a été déposé sur le bassin de la défunte. Ce cas de figure se retrouve dans quatre tombes d'hommes du corpus : Ro 93 d'Aure « Les Rouliers », BLH 107, BLH 386 et BLH 234 de

Bucy-le-Long « La Héronnière » - le couteau et la ceinture de cette dernière tombe ayant été déposés en position non fonctionnelle, au niveau de l'épaule gauche du défunt. Aussi, étant donné le faible nombre de tombes d'hommes comportant ce type d'assemblage (couteau et anneaux de ceinture disposés à la taille), il n'est pas réellement possible de considérer que ces deux tombes de femmes forment une quatrième catégorie de genre archéologique, formée par des individus de sexe anatomique féminin mais inhumées avec des catégories d'objets indiquant un genre sexuellement connoté masculin.

Mais cet exemple prouve encore que les sépultures de femmes dépourvues d'objets indiquant le genre féminin présentent une diversité très importante. Elles peuvent être dénuées d'objets ou ne comporter qu'une ou deux céramiques, il n'en reste pas moins que ce sont des tombes de femmes, qui doivent donc être prises en compte dans l'interprétation globale du système de représentation funéraire. Et une étude s'intéressant à la hiérarchisation interne des populations funéraires permet de les considérer.

Cette diversité des représentations funéraires des femmes a d'ailleurs été également mise en évidence dans l'étude des assemblages de parure. Il est vrai que les éléments de parure sont plus fréquemment associés aux femmes. Mais, d'une part, ce ne sont pas des critères exclusifs, du fait que toutes les femmes n'ont pas été inhumées avec des objets de parure et, d'autre part, que certains hommes peuvent en avoir été aussi dotés. Ainsi, les assemblages de parure paraissent faire référence d'abord à des fonctions sociales, certes plus couramment assignées aux femmes. Cependant, ce n'est visiblement pas la seule variable sociale qui entre en compte pour le dépôt de ces objets. D'ailleurs, le fait que tous les éléments de parure soient amovibles va également dans le sens de cette interprétation, puisqu'ils ne sont pas liés de manière intrinsèque à l'individu. Les rôles qu'ils symbolisent peuvent donc être attribués ou retirés à la personne concernée.

En fait, les assemblages d'éléments de parure semblent signifier des rôles de nature principalement hiérarchique. Aussi, il est nécessaire de souligner l'importance des boucles d'oreille dans les ensembles champenois. Il s'agit tout d'abord d'un élément de parure additionnel, c'est-à-dire qu'il n'est pas déposé sans autre élément de parure dans les sépultures. Elles occupent également toujours le niveau hiérarchique funéraire le plus élevé, sauf pendant la phase de La Tène B2-C1 où elles ne sont plus attestées dans les sépultures à assemblage d'éléments de parure. Elles sont aussi très peu nombreuses à avoir été déposées dans des tombes d'enfants. D'ailleurs, lorsqu'elles accompagnent un défunt immature, elles

sont toujours formées à partir d'un simple fil de bronze, si bien que ces types de boucles d'oreille ont pu peut-être signifier un rôle social transitoire pour ces enfants. Ainsi, la présence de boucles d'oreille dans une sépulture n'est pas anodine et elles semblent représenter un insigne de statut hiérarchique funéraire de premier ordre pour les tombes de femmes les mieux dotées.

Mais surtout, l'étude de cette catégorie d'objets permet de souligner que certaines femmes paraissent avoir été socialement reconnues en tant qu'individu. Le dépôt d'associations d'objets de parure particulières, qui comprennent jusqu'à quatre catégories de parure, va également dans ce sens. Et cette individualisation funéraire de quelques femmes semble en fait tout aussi marquée que celle qui transparaît à travers certaines sépultures d'hommes.

Par conséquent, lorsque le contexte archéologique est privilégié, la représentation des femmes dans les ensembles funéraires apparaît comme étant véritablement multiple, parce qu'elle est fondée avant tout sur un système hiérarchique funéraire stratifié. L'argument majeur qui vient étayer cette interprétation est le fait que toutes les femmes n'ont pas été enterrées avec des objets corrélés au genre féminin. Ainsi, pour la moitié d'entre elles quasiment, leur catégorie de genre n'est pas directement appréhendable à partir des vestiges mobiliers conservés. Ceci est d'ailleurs aussi valable pour les hommes, dont l'étude des différentes représentations funéraires mériterait d'être menée, afin de ne plus leur assigner un « idéal de virilité conquérante » (Boehringer et Sébillote Cuchet 2011, p. 25). Il serait important de revoir également le statut traditionnel de « guerrier », car il paraît admettre en fait des variations de niveaux hiérarchiques et de représentations funéraires importantes d'une phase chronologique à l'autre. Il ne semble donc pas exister non plus un seul statut funéraire de « guerrier » constant et figé.

Dans tous les cas, à l'issue de cette étude, force est de constater qu'il n'existe pas une identité féminine unique, mais une pluralité, qui se fonde d'abord sur la catégorie hiérarchique funéraire des défuntes qui est identifiable à partir du mobilier conservé dans les sépultures, et qui varie en fonction de chaque phase chronologique. En fait, la variation des identités sociales des femmes représentées dans le contexte funéraire de l'âge du Fer champenois est extrêmement large, puisqu'elle débute avec les défuntes enterrées sans objets et aboutit à celles inhumées dans les tombes à char.

IV.III.2 Les tombes à char de femmes : l'égalité sociale hommes/femmes représentée dans les pratiques funéraires ?

Les tombes à char de femmes apparaissent à partir de La Tène A2 ou La Tène A récente (Verger 1994, p. 656). Comme cela a été constaté, les critères identitaires et sociaux indispensables pour occuper une position de pouvoir politique, durant cette phase chronologique, ne sont pas connus. En tout cas, l'identité de genre d'un individu n'est pas nécessairement plus importante que d'autres variables sociales, telles que les liens de parenté par exemple, pour l'accession à de hautes fonctions sociales et politiques.

En outre, les connaissances actuelles concernant le contexte institutionnel, ainsi que le système de filiation de cette période, demeurent pour le moment très limitées. Les normes sociales en vigueur dans les sociétés de l'âge du Fer champenois n'étaient donc pas obligatoirement défavorables aux femmes et ne leur interdisaient pas forcément l'accès à la sphère politique, dans l'état actuel des données textuelles ou même iconographiques. C'est donc vers les ensembles sépulcraux qu'il faut se tourner pour pouvoir discerner ce type d'informations, car elles ont été partiellement matérialisées à travers les pratiques funéraires.

En fait, lorsque le contexte archéologique est pris en compte, la distinction funéraire entre les hommes et les femmes semble, pendant cette phase de La Tène A2, particulièrement peu impliquée dans la structuration des pratiques funéraires conservées. Cela se traduit tout d'abord par l'ajout, dans les ensembles mobiliers, de catégories d'objets indépendantes du genre du défunt, telles que les scalptoriums et les pinces à épiler par exemple. Ces types d'objets occupent le niveau hiérarchique funéraire le plus élevé, d'après la méthode graphique de représentation semi-logarithmique, alors qu'ils ne participent pas à la distinction matérielle entre les sépultures de femmes et d'hommes. La complexification de la hiérarchisation des ensembles funéraires, identifiable durant cette phase, semble donc s'effectuer sans engendrer de nouveaux niveaux de différenciation matérielle entre les hommes et les femmes.

De plus, cette méthode a permis de mettre en évidence également une grande similarité entre les niveaux hiérarchiques funéraires des catégories d'objets des deux genres sexuellement connotés. Aussi, les tombes à char des hommes sont caractérisées notamment par la présence singulière d'un bouclier et/ ou d'un casque, tandis que celles des femmes ont été distinguées par le dépôt de boucles d'oreille en or, le plus souvent d'un type particulier qui est réservé aux tombes à char (fig. 44). Et ces catégories d'objets appartiennent au même niveau hiérarchique funéraire.

De ce fait, l'image qui transparait à travers les représentations funéraires de La Tène A2 en Champagne est celle d'une importante similarité hiérarchique entre les ensembles sépulcraux des hommes et des femmes, malgré une symbolisation matérielle qui utilise des types d'objets différents. En effet, l'expression matérielle des différences reconnues socialement entre les hommes et les femmes paraissent minimales à partir de La Tène A2, par rapport à celle des niveaux de distinction fondés sur la hiérarchisation de la population funéraire. La représentation funéraire des défunts de cette phase donne donc plutôt l'image d'une certaine égalité entre les individus des deux genres sexuellement connotés, puisque des hommes et des femmes appartiennent aux mêmes niveaux hiérarchiques funéraires. Aussi, il n'est donc pas étonnant que les tombes à char de femmes apparaissent à partir de La Tène A2.



Figure 44 : Type de boucles d'oreille en or de grand diamètre réservé aux tombes à char de femmes. (sép. BLH 114 de Bucy-le-Long « La Héronnière »).

D'ailleurs, la faible implication de la distinction sociale hommes/femmes dans les pratiques funéraires est aussi l'argument retenu par B. Arnold pour démontrer la représentation en fait assez similaire du statut funéraire des défunts de Hochdorf et de Vix. Ainsi, elle explique que le caractère guerrier de la sépulture de Hochdorf n'est pas particulièrement développé à travers sa mise en scène et que la représentation des devoirs sacrés et sacerdotaux paraît être plus importante dans les deux ensembles sépulcraux. L'accession au pouvoir ne serait donc pas déterminée par l'identité de genre du défunt, car elle revêt un rôle secondaire dans l'image funéraire donnée de ces défunts par les vivants (Arnold 2012, p. 220).

Ce constat est également similaire à ce que soulignent S. Boehringer et V. Sebillotte Cuchet pour les sociétés grecques et romaines : « [...] le statut social joue un rôle prédominant dans l'accès aux instances de pouvoir et à la liberté. Le genre est donc aussi une manière de mettre en lumière l'importance *relative* prise par les différences de sexe dans l'organisation des sociétés, et de relire des sources où le regard contemporain avait trop vite projeté des oppositions hommes/femmes propres à son temps mais qui n'avaient pas cours, ou du moins pas selon les mêmes modalités, à l'époque antique. » (Boehringer, Sebillotte Cuchet 2011, p. 25).

En outre, si l'on s'intéresse plus précisément au contexte chronologique, les tombes à char de femmes apparaissent entre une à deux générations après celles des premières tombes à char

d'hommes, dans l'état actuel des données. L'apparition des tombes à char de femmes, à partir de La Tène A2, est un phénomène compliqué à intégrer dans une évolution chronologique antérieure, étant donné la rareté des ensembles funéraires datables du Hallstatt C et du Hallstatt D1 en Champagne. Ce n'est pas le cas, par exemple, pour les tombes à char de femmes du Centre de la France. En effet, P.-Y. Milcent a notamment démontré que « l'existence de sépultures féminines fastueuses en Gaule nord-alpine au Ha D3-LT A ancienne, dont la tombe de Vix offre un exemple poussé à son paroxysme, est ainsi dans le prolongement des mutations internes aux milieux aristocratiques entamées un siècle auparavant. Ces tombes présentent toutefois un choix de pratiques funéraires élargi, ce qui témoigne des influences externes et des transformations que subissent les élites. Trois modèles funéraires se détachent avec, pour les deux derniers, une durée courte et un décalage dans le temps qui permet de conclure à une succession chronologique, avec cependant une très brève période de recouvrement. Des inhumations simples aristocratiques perpétuent les coutumes locales et dominantes du Ha D1-2. Elles se distinguent par le port d'un riche costume, et un emplacement privilégié au sein d'un monument funéraire réutilisé dans un cadre communautaire. [...] Parallèlement, mais pour une brève période de l'ordre d'un demi-siècle, des femmes accèdent à la pratique de l'inhumation sur char à quatre roues au cours du Ha D2 et surtout au Ha D3 [...] Avec La Tène A ancienne, la pratique de l'inhumation féminine sur char à quatre roues n'est plus attestée. Elle est remplacée dans certaines régions, parfois dès le courant du Ha D3, par la pratique de la crémation déposée dans une urne en bronze de modèle italique. » (Milcent 2003, p. 334-337).

Il est donc difficile d'insérer les tombes à char de Champagne dans un contexte d'évolution chronologique aussi large. Néanmoins, le modèle des tombes à char à deux roues en Champagne semble utilisé pour les femmes relativement rapidement après sa mise en place pour les hommes. Les tombes à char de femmes ne se manifestent donc pas à la fin d'un processus de complexification hiérarchique funéraire, contrairement à ce qu'a pu mettre en évidence L. Olivier pour les tombes à char de femmes de la fin du Hallstatt (Olivier 1999, p. 264 notamment). Les tombes à char de femmes champenoises semblent donc participer directement à la complexification de ce modèle de représentation funéraire, exprimée dans les pratiques funéraires.

En effet, la phase de La Tène A2 est celle où les tombes à char à deux roues sont les plus nombreuses (Verger 1994, p. 656). En outre, c'est à partir également de cette phase que l'accès aux tombes à char est autorisé aux défunts immatures, comme c'est le cas, par

exemple, pour la tombe à char de Semide dans les Ardennes (Lambot et al. 1995). Les aspects identitaires fondés sur la reconnaissance sociale des caractéristiques physiques des défunts, telles que le genre et l'âge, ne paraissent donc pas être des variables primordiales pour accéder à l'inhumation dans les tombes à char en Champagne, à partir de la deuxième moitié du V^e siècle av. J.-C.

D'après S. Verger, l'élargissement de l'accès à ces tombes à un nombre plus important d'hommes, ainsi qu'aux femmes et à certains enfants, semble lié à une complexification de la stratification hiérarchique figurée dans les nécropoles et dans les tombes à char (Verger 1994, p. 656). En effet, S. Verger note que « cette augmentation sensible [du nombre de tombes à char à partir de La Tène A2] ne s'explique pas seulement par les hasards des découvertes et de la conservation. Une trentaine de tombes sont ainsi réparties sur les départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne. Comme dans le groupe précédent, on peut distinguer : des tombes masculines à mobilier commun, semblable à celui des tombes simples et des tombes masculines à objets spécifiques des tombes à char [comme les casques en bronze].» (*ibid.*). Aussi, le dépôt des boucles d'oreille « lourdes » en or (fig. 42) dans certaines tombes à char de femmes et non dans toutes, pendant cette même phase, peut indiquer une signification symbolique similaire à celle des casques dans les tombes à char aux ensembles mobilier les mieux dotés. En tout cas, les résultats issus de la méthode graphique de représentation semi-logarithmique, pour ces catégories d'objets, laissent supposer un signifié hiérarchique équivalent.

Les tombes à char de femmes s'inscrivent donc dans le contexte des tombes à char d'hommes de manière assez prompte et en partageant aussi des codes funéraires comparables. Ainsi, lorsque leur localisation est connue, les tombes à char d'hommes et de femmes s'insèrent de la même façon à l'intérieur de nécropoles. Les tombes à char de femmes sont d'ailleurs topographiquement indépendantes de celles des hommes. Preuve en est la nécropole de Bucy-le-Long qui accueille uniquement des tombes à char de femmes.

Au niveau de la structure funéraire comme du mobilier, le modèle des tombes à char de Champagne apparaît comme étant assez similaire pour les hommes et les femmes. Comme le soulignent S. Desenne et S. Thouvenot, « les seules dissociations observées dans les pratiques funéraires entre femmes et hommes concernent les attributs personnels : parures et coffrets pour les unes, armes pour les autres. Le reste des dépôts semble prélevé sur un fond commun issu de la sphère domestique, y compris les véhicules, dont aucun élément ne permet de

préciser la fonction première. Leur usage funéraire n'apparaît révélateur que du rôle ostentatoire et hiérarchique ultime qui leur est conféré dans la représentation du pouvoir et de la richesse. » (Desenne, Thouvenot 2007, p. 12).

Dès lors, faut-il relier l'accession un peu plus tardive des femmes aux tombes à char à deux roues en Champagne à une réappropriation de ce modèle funéraire auparavant réservé aux hommes ? Cette hypothèse est suggérée par M. Díaz-Andreu et T. Tortosa à propos d'une sépulture de la nécropole de Baza, dans la province de Grenade, datable entre 450 et 350 av. J.-C. Elle contenait les restes incinérés d'une femme, accompagnés d'une sculpture de femme, ainsi que de plusieurs éléments d'armement et d'harnachement. Pour les auteurs, cette tombe peut être interprétée comme étant celle d'une femme de statut social élevé, qui aurait manifesté son rôle social par l'appropriation d'objets réservés plus couramment aux hommes. Ainsi, les femmes occupant une position sociale élevée aurait pu « briser » les normes sociales attribuées à chaque genre (Díaz-Andreu, Tortosa 1998, p. 107). En d'autres termes, la légitimation du pouvoir social et politique de certaines femmes pourrait avoir été matérialisée à travers l'acquisition d'objets statutaires masculins, ce qui est possible pour les tombes à char champenoises.

Mais cette interprétation doit tout de même être nuancée. En effet, les femmes n'ont pas été inhumées avec des armes dans les tombes à char. Elles accèdent au niveau hiérarchique funéraire le plus élevé, à partir de La Tène A2, avec les attributs propres à leur catégorie archéologique de genre, c'est-à-dire les éléments de parure. De plus, certains d'entre eux, comme les boucles d'oreille lourdes en or, sont strictement déposés dans ce type de tombe. Enfin, grâce à la méthode graphique de représentation semi-logarithmique, il a été démontré que ces éléments de parure occupent les mêmes niveaux hiérarchiques funéraires que les éléments d'armement.

En fait, la réappropriation du modèle funéraire des tombes à char par les femmes n'a été que partielle. Ce sont seulement des éléments mobiliers nécessaires à la légitimation de ce statut funéraire nouvellement acquis, comme le char, qui paraissent avoir été assimilés. Et grâce à cette renégociation des codes funéraires liés au genre, le char ne peut plus être considéré comme un critère indicatif du genre sexuellement connoté masculin. Il devient, à partir de La Tène A2, un critère indépendant du genre du défunt (Belard 2013). Il est utilisé uniquement dans la symbolisation et la représentation funéraire du statut social élevé du défunt, indépendamment de l'identité de genre de ce dernier.

En réalité, les femmes sont inhumées dans les tombes à char tout en gardant les types d'objets, en l'occurrence certains éléments de parure, qui signifient leur catégorie de genre féminin et qui symbolisent en même temps un niveau hiérarchique funéraire similaire à celui des hommes. D'autres catégories de parure, comme les boucles d'oreille en or, sont mêmes créées pour représenter ce nouveau statut hiérarchique funéraire. Ce phénomène peut d'ailleurs être constaté également dans les tombes à char de femmes de la fin du premier âge du Fer. De ce fait, les femmes s'inscrivent dans un modèle funéraire auparavant réservé aux hommes, mais elles conservent leurs propres insignes hiérarchiques corrélés à leur genre. A travers leur ensemble sépulcral, ces défuntes ont donc été individualisées par leur groupe social de la même manière que les hommes.

Car c'est cette image que renvoie réellement le contexte archéologique : celle de l'individualité des femmes à travers leur représentation funéraire. Les femmes inhumées dans les tombes à char ne semblent pas être des « exceptions », apparaissant dans un contexte social et politique qui serait tout aussi exceptionnel, contrairement à ce que peut laisser supposer les sources antiques à propos des femmes accédant au pouvoir politique. En fait, à travers les pratiques funéraires, les vivants semblent avoir voulu exposer et matérialiser une certaine égalité sociale entre les hommes et les femmes, au moyen d'un système de représentation et de dotation funéraire qui respecte dans un second temps l'identité de genre des défunts, mais qui signifie avant tout des niveaux hiérarchiques similaires.

Dès lors, sans doute faut-il envisager que les femmes à l'âge du Fer en Champagne étaient considérées comme des individus à part entière, au même titre que les hommes. Ceci est assez singulier d'un point de vue historique et ethnographique, mais ce n'est pas impossible. Et ce constat suggère que le contexte institutionnel et le système de filiation adoptés par ces populations étaient particuliers, mais pas nécessairement rares. Plusieurs faits archéologiques viennent d'ailleurs étayer ce point de vue, que ce soit, par exemple, les tombes à char de femmes d'Etrurie et du Latium (Bartoloni 1984) ou la nécropole de Pontecagnano, mentionnée par P. Schmitt Pantel (Schmitt Pantel 2009a, p. 107).

Et selon E. M. Brumfield, la matérialisation minimale du genre et la similarité de traitement funéraire entre les hommes et les femmes seraient des caractéristiques visibles dans des sociétés où prime la complémentarité sociale entre les individus de genres différents. En effet, une stratification sociale importante n'entraîne pas nécessairement des inégalités entre les

genres (Brumfield 2007). Alors certes le contexte social du vivant des groupes humains de l'âge du Fer champenois n'est pas connu et ce n'est qu'une représentation idéalisée du système social de ces sociétés qui nous apparaît aujourd'hui. Mais ces caractéristiques sont perceptibles dans les vestiges funéraires de Champagne. Et elles constituent l'argument majeur qui permet d'envisager une égalité sociale possible entre les hommes et les femmes de ces communautés.

CONCLUSION

La moitié des défunts à l'âge du Fer en Champagne était des femmes, mais est-ce vraiment une distinction sexuelle hommes/femmes que l'archéologie funéraire peut identifier ? Grâce à la notion de genre, ce fondement traditionnel de l'étude des vestiges sépulcraux, qui oppose systématiquement hommes et femmes, peut être remis en cause. En effet, l'organisation des groupes humains se construit à partir des différences que leurs membres reconnaissent entre eux, ce qui signifie que la distinction hommes/femmes est issue fondamentalement d'une construction sociale : elle n'est donc pas donnée en tant qu'identifiant invariable. Aussi, cette reconnaissance est particulière à chaque groupe humain en fonction du contexte dans lequel elle intervient. C'est pourquoi, en archéologie funéraire, il faut s'intéresser à la façon dont le genre est impliqué dans l'idéologie funéraire des populations étudiées. Et c'est à travers l'étude de sa matérialisation au sein des pratiques mortuaires que cette différenciation sociale peut être perçue. La notion de genre permet donc de reconnaître d'abord que les différences de traitement funéraire entre les hommes et les femmes doivent être recherchées archéologiquement. Car si ces deux entités sont effectivement légitimées du point de vue de l'anthropologie biologique, elles ne sont pas exprimées aussi clairement dans les matériaux archéologiques. De ce fait, intégrer la notion de genre à une étude des vestiges funéraires implique le développement d'une nouvelle méthodologie, car l'utilisation archéologique des entités sociales « hommes » et « femmes » ne va en fait pas de soi.

Une méthode d'analyse des ensembles sépulcraux, fondée sur la notion de genre, nécessite tout d'abord la caractérisation des différences matérielles entre les tombes d'hommes et de femmes, après que la détermination du sexe anatomique ait été réalisée grâce à l'anthropologie biologique. En ce qui concerne les pratiques funéraires de l'âge du Fer en Champagne, cette distinction n'est pas réellement affirmée. Elle n'affecte que douze critères funéraires sur un total de trente-huit étudiés. Ces critères funéraires appartiennent uniquement aux ensembles mobiliers et se traduisent par la présence ou l'absence de quelques catégories d'objets, comme les types d'armement ou certains objets de parure. Tous les critères liés au traitement corporel ou aux structures sépulcrales sont indépendants du genre sexuellement connoté des défunts. De plus, certains types d'objets sont seulement indicatifs du genre des individus, puisqu'ils ne se retrouvent pas dans l'ensemble des tombes de femmes ou

d'hommes. Aucun critère exclusif ou discriminant fondé sur la distinction sociale des individus des deux sexes anatomiques n'a pu être déterminé.

Par conséquent, ce constat permet déjà de remettre en cause une analyse fondée sur une opposition entre hommes et femmes, car elle ne paraît pas être justifiée archéologiquement. Les effets matériels sépulcraux conservés ne renvoient pas l'image d'une dualité hommes/femmes stricte et prédominante dans la structuration des pratiques funéraires.

La distinction sociale entre hommes et femmes n'est donc pas la seule variable à être impliquée dans le dépôt sépulcral des objets. D'autres variables sociales doivent être envisagées afin d'expliquer la présence, ou l'absence, des catégories d'objets indicatives du genre sexuellement connoté dans les ensembles mobiliers. Dès lors, l'appellation « marqueurs sexuels » n'est pas adaptée à ce type d'objets. En effet, les catégories d'objets indicatives du genre sexuellement connoté des défunts sont représentatives d'un genre archéologique, issu de la corrélation plus importante de leur dépôt avec des individus d'un sexe anatomique précis, hommes ou femmes. Mais ces derniers peuvent aussi avoir été dotés de ces objets même si leur sexe anatomique ne correspond pas à la catégorie de genre auxquels ils ont été rattachés via le dépôt de ces types d'objets. Cette dissociation entre le sexe anatomique et le genre d'un individu est importante à prendre en compte en archéologie funéraire. Elle se rencontre, d'une part, dans un nombre important de sociétés. D'autre part, elle induit la reconnaissance, non de l'identité personnelle d'un défunt, mais de son identité sociale qui est une transposition de la représentation que les vivants avaient de l'individu. L'identité du défunt qui est perceptible en archéologie funéraire est donc une image indirecte, recréée par les vivants ayant procédé aux funérailles.

De plus, l'expression « marqueur sexuel » assignée à un objet ne permet pas de s'intéresser aux autres variables sociales potentiellement impliquées dans le choix de leur dépôt dans la tombe. Elle induit le maintien d'une base d'analyse fondée sur l'opposition hommes/femmes qui, en fait, ne se retrouve pas archéologiquement. Preuve en est la création moderne de la catégorie des individus « indéterminés » qui rassemble tous les défunts dépourvus de types d'objets indicatifs d'un genre sexuellement connoté. Et ces défunts constituent au moins la moitié de la population funéraire des nécropoles champenoises.

En réalité, prendre en compte la notion de genre dans une étude permet également de constater que la distinction socialement construite entre les hommes et les femmes ne

constitue qu'un aspect de cette notion. En effet, comme toute composante de l'identité d'un individu, la catégorie de genre qui lui est attribuée et à laquelle il a choisi d'appartenir n'est pas fixe tout au long de sa vie. Elle varie en fonction de son âge ou de son statut social notamment, de même que les éléments matériels employés pour la représenter. La notion d'« intersectionnalité » (Bereni et al. 2008, p. 7), qui est directement corrélée à celle de genre, est donc primordiale en archéologie funéraire. La reconnaissance sociale d'un homme ou d'une femme diffère en effet considérablement en fonction de sa classe sociale et du contexte dans lequel il évolue. C'est pourquoi la matérialisation de cette reconnaissance sociale se présente également sous différentes formes dans le domaine funéraire. Et c'est aussi pourquoi les catégories archéologiques d'« hommes » et de « femmes » ne sont pas justifiées, car toutes ces personnes ont été enterrées en fonction de leur classe sociale, effective de leur vivant, qui a été transposée et renégociée au moment de leur décès au moyen des objets déposés dans leur sépulture.

Ainsi, la notion de genre permet de considérer la totalité des défunts d'un ensemble funéraire, y compris les individus habituellement rattachés à la catégorie des « indéterminés ». Ces défunts sont en fait des individus dont l'ensemble mobilier ne contient pas d'éléments conservés qui ont été utilisés dans la matérialisation funéraire des différences sociales entre hommes et femmes. Mais il n'en reste pas moins que leurs ensembles mobiliers possédaient une signification toute aussi importante que celle des assemblages à objets indicatifs du genre. Par conséquent, la proportion importante de ces personnes parmi la population funéraire doit amener encore à considérer la distinction hommes/femmes comme étant secondaire dans la matérialisation des pratiques funéraires identifiables à présent.

Le fait que la différenciation sociale entre les hommes et les femmes ne soit pas primordiale dans les effets matériels des vestiges funéraires amène donc à envisager une nouvelle méthode d'étude des ensembles funéraires. Cette démarche doit prendre en compte l'ensemble des individus inhumés et doit se fonder sur des critères communs à l'ensemble des sépultures et directement appréhendables à partir des données exploitables. C'est pour cela que le choix des données de base de cette nouvelle analyse s'est porté sur le caractère quantitatif des ensembles mobiliers, à savoir le nombre d'objets « lissé », le nombre de catégories d'objets et le nombre de matières non périssables comptabilisés dans les assemblages mobiliers.

Ces données de base ne permettent pas d'appréhender la richesse plus ou moins effective du défunt. Mais il est tout de même possible de constater des variations du niveau de dotation quantitatif des ensembles mobiliers. En fait, les ensembles mobiliers funéraires des sociétés de l'âge du Fer en Champagne peuvent être comparés d'un point de vue hiérarchique - ce qui n'est pas nécessairement le cas dans tous les groupes humains -, car les sépultures ont été dotées d'un nombre et de types d'objets extrêmement variables. C'est donc un niveau de richesse funéraire, voulu par les vivants pour le défunt, qui va pouvoir être étudié. Ce niveau peut également être considéré comme une catégorie hiérarchique funéraire qui est seulement le reflet transposé et idéalisé des catégories sociales effectives dans ces populations.

Par conséquent, une méthode fondée sur le niveau de dotation quantitatif des assemblages mobiliers permet d'esquisser un schéma hiérarchique global des ensembles funéraires des nécropoles. C'est en fonction de la présence des types d'objets (torques, bracelets en un exemplaire, etc.) qu'ont été observés le nombre d'objets « lissé », de catégories d'objets et de matières non périssables contenus dans les tombes. Afin de mener cette analyse, un nouvel outil statistique a été développé. Il s'agit de la représentation graphique semi-logarithmique. Cet outil permet de déterminer différents niveaux hiérarchiques funéraires constitués par un ou plusieurs types d'objets. Les niveaux hiérarchiques obtenus n'ont pas de réelle valeur en eux-mêmes, puisqu'il manque la caractérisation de la valeur effective de chaque objet. Mais il est possible, grâce à cette méthode, d'établir un rapport hiérarchique général entre les différentes catégories d'objets.

Aussi, l'intérêt de cette démarche utilisant la représentation graphique semi-logarithmique est de déterminer si certaines catégories d'objets sont associées plus que d'autres aux ensembles funéraires les mieux dotés quantitativement. Il est également possible de suivre l'évolution chronologique des tendances obtenues.

Trois résultats principaux issus de cette analyse peuvent être retenus. Cette nouvelle méthode d'étude des ensembles mobiliers a permis d'abord de préciser la structure hiérarchique générale des ensembles funéraires des nécropoles pour chaque phase chronologique considérée. Aussi, un effet de hiérarchisation entre les ensembles funéraires semble être de plus en plus marqué entre les phases du Hallstatt D2/3 et de La Tène A-B1. Le nombre de niveaux hiérarchiques funéraires est analogue entre les deux phases, mais le niveau le plus élevé de la phase de La Tène A-B1 est caractérisé par des catégories d'objets nouvellement introduites dans les sépultures, comme les casques ou les boucles d'oreille en

or, par exemple. En revanche, la représentation funéraire de cette stratification hiérarchique très marquée paraît être totalement bouleversée à partir de La Tène B2, où le nombre de niveaux hiérarchiques funéraires déterminables est moins important. Ce phénomène rejoint notamment celui de l'abandon progressif de l'inhumation en tombe à char. La phase de La Tène B2-C1 est donc caractérisée par une refondation complète des classes hiérarchiques transposées dans les ensembles funéraires.

Le second résultat notable est l'attribution possible d'une valeur hiérarchique funéraire, même abstraite, à une catégorie d'objets. En effet, chaque type d'objets semble porter une signification hiérarchique différente. Celle-ci est d'ailleurs parfois dissociée de l'implication d'un objet dans la représentation d'un genre archéologique. C'est le cas, par exemple, des scalptoriums et des pinces à épiler qui sont rattachés au niveau hiérarchique funéraire le plus élevé de la phase de La Tène A-B1, alors qu'ils ne participent pas à la distinction entre les assemblages mobiliers des hommes et des femmes. Ainsi, les catégories d'objets indicatives et indépendantes du genre sexuellement connoté des défunts peuvent partager les mêmes niveaux hiérarchiques. En outre, la méthode d'analyse utilisant la représentation graphique semi-logarithmique permet d'examiner la variation chronologique de la valeur hiérarchique de chaque type d'objets. Car cette valeur n'est souvent pas équivalente d'une phase à l'autre.

Mais surtout, cette méthode a également permis de mettre en évidence que les catégories d'objets indicatives des deux genres sexuellement connotés appartiennent à des niveaux hiérarchiques funéraires similaires. Ce constat est particulièrement notable pour la phase de La Tène A-B1, où les critères mobiliers indicatifs des deux genres dépendent des mêmes niveaux hiérarchiques. Ils sont également présents dans une proportion équivalente de tombes, lorsqu'ils partagent un même niveau. Ainsi, les éléments de parure sont tout aussi significatifs de la catégorie hiérarchique funéraire des défunts que les armes. Et ils appartiennent de surcroît aux mêmes niveaux hiérarchiques funéraires. Dès lors, l'opposition traditionnelle hommes/femmes n'est pas justifiée archéologiquement, car les hommes et les femmes appartiennent à des catégories hiérarchiques funéraires équivalentes, de la plus basse à la plus haute.

De ce fait, la méthode d'étude utilisant la représentation graphique semi-logarithmique permet déjà d'aborder les ensembles mobiliers comme étant, avant tout, des signifiants de la hiérarchisation interne des populations funéraires. Cette méthode est certes encore incomplète et elle peut être perfectionnée, en lui adjoignant notamment d'autres aspects qui n'ont pas pu

être pris en compte dans ce travail, comme la « biographie » et la valeur réelle de chaque objet, ou encore un corpus de tombes ayant été fouillé plus récemment. Mais grâce à cette démarche, l'intégration des « indéterminés » dans les études est possible, puisque la nature hiérarchique de la structuration des ensembles sépulcraux est mise en avant. Ces hommes et ces femmes appartiennent donc avant tout à des catégories hiérarchiques funéraires de différents niveaux, même si leur appartenance à une catégorie de genre n'a pas été représentée au moyen d'éléments mobiliers observables aujourd'hui.

L'étude de la catégorie sociale d'un individu fait donc partie de celle du genre représenté matériellement dans le contexte funéraire. C'est pourquoi il est plus intéressant d'envisager les ensembles funéraires comme étant d'abord organisés selon un principe hiérarchique. La construction matérielle des catégories de genre sexuellement connoté s'appuie en premier lieu sur ce principe hiérarchique, tout en s'adaptant dans un second temps aux codes de représentation attribués à chaque genre.

De même, les données archéologiques issues des vestiges funéraires ne permettent pas d'établir un rapport hiérarchique entre les individus des deux genres sexuellement connotés. C'est plutôt une gradation hiérarchique propre à chacune des catégories de genre qui apparaît à travers les ensembles sépulcraux de l'âge du Fer champenois.

En fait, si les ensembles mobiliers des sépultures de l'âge du Fer en Champagne semblent être constitués d'abord en fonction d'un principe hiérarchique, il en est de même pour les assemblages d'objets de parure. En effet, l'étude de ces assemblages montre tout d'abord qu'un nombre limité de catégories d'objets de parure (quatre pour chaque phase) ont été associées dans un même ensemble. Les assemblages d'objets de parure ne sont donc pas constitués au hasard.

Ainsi, d'une manière globale, il est d'abord possible d'identifier, au sein des assemblages, des éléments de parure de base, qui peuvent être déposés sans autre objet de parure dans les sépultures, et des éléments de parure additionnels, qui font partie d'un véritable ensemble de parure dans la grande majorité des cas. Les bracelets représentent la base fondamentale des assemblages de parure pour toutes les phases chronologiques. Parmi les éléments de parure additionnels, les boucles d'oreille constituent la catégorie la plus représentative, mais uniquement pour les phases du Hallstatt D2/3 et de La Tène A-B1. Aussi, une valeur différente doit sans doute être attribuée à chaque type d'objet de parure, en fonction du

contexte chronologique dans lequel il s'inscrit. Ils ne doivent pas être considérés, en outre, sur le même plan symbolique.

De plus, plusieurs caractéristiques des assemblages d'éléments de parure peuvent être déterminées pour chaque phase chronologique en fonction de la nature des objets de parure, de leurs associations et de leur position dans la sépulture et sur le corps du défunt.

La diversité et la singularité des assemblages définissent particulièrement les ensembles du Hallstatt D2/3. En effet, sept catégories d'objets de parure peuvent avoir été utilisées dans la composition des assemblages, ce qui amène une grande diversité de combinaisons qui ne sont partagées que par deux défunts en moyenne. La proportion élevée d'objets de parure déposés en position non fonctionnelle, et notamment les torques, accentue également l'individualité des assemblages. En outre, le nombre de bracelets ou de brassards d'armilles d'un ensemble semble constituer une base importante qui conditionne l'ajout des autres éléments.

Les ensembles de parure de La Tène A-B1 sont quant à eux caractérisés par un effet de « surenchère » aux niveaux de leur typologie et des matières employées dans la fabrication des objets. Aussi, même si les assemblages ne sont plus composés qu'à partir de cinq catégories d'objets de parure, la présence d'éléments additionnels – bagues, boucles d'oreille et pendentifs pour cette phase chronologique –, de même que leurs matières, signalent une hiérarchisation très marquée des ensembles de parure. C'est d'ailleurs uniquement dans les sépultures rattachables à cette phase que sont déposés des objets de parure en or, dans ce corpus. Le port des éléments de parure paraît par ailleurs être plus standardisé qu'au Hallstatt D2/3, avec une préférence pour le dépôt et le port des objets au niveau de la moitié supérieure du corps.

En revanche, le système hiérarchique mis en place dans les assemblages de parure de La Tène A-B1 paraît être complètement modifié à partir de La Tène B2. L'importance donnée à la ceinture à éléments ou entièrement métallique, ainsi qu'aux accessoires vestimentaires d'une manière générale, semble être un facteur notable dans cette refondation des codes liés aux éléments de parure. Les matières utilisées dans les assemblages sont également beaucoup moins nombreuses, avec l'arrêt du dépôt d'éléments en or notamment. Le dépôt funéraire des boucles d'oreille semble aussi abandonné. Cependant, ces modifications dans les assemblages de parure se fondent tout de même sur des critères communs au Hallstatt D2/3 mais disparus des ensembles de La Tène A et La Tène B1, tels que, par exemple, la réintroduction du lignite pour la fabrication des bracelets.

Ainsi, ces évolutions dans les ensembles de parure traduisent des transformations dans la signification des assemblages et donc des objets en eux-mêmes. Les éléments de parure sont particulièrement actifs dans la communication de signifiés, symbolisés par le port de ces objets.

En fait, les associations d'éléments de parure fonctionnent comme de véritables systèmes, dont l'assemblage et le port sont établis dans le but de communiquer un message compris par les membres d'un même groupe humain.

Lorsque les assemblages sont examinés en les corrélant avec l'âge au décès et le sexe anatomique des défunts, trois systèmes de dotation en éléments de parure différents peuvent être mis en évidence. Le premier comprend une majorité de femmes adultes, dont les ensembles de parure sont les plus divers. Aucun lien n'a pu être établi entre une catégorie d'objets ou un assemblage précis et un âge plus ou moins avancé de la défunte. Ainsi, ce premier système est corrélé directement avec la représentation funéraire du genre sexuellement connoté féminin. Mais ce premier système de dotation intègre également quelques hommes adultes, qui peuvent avoir été dotés d'assemblages similaires à ceux des femmes. Ces hommes inhumés avec des critères mobiliers indicatifs du genre sexuellement connoté féminin peuvent être considérés comme faisant partie d'une troisième catégorie de genre, pour laquelle il existe une disjonction entre le sexe anatomique et le genre du défunt. Grâce à la notion de genre, ces défunts ne constituent donc pas des cas « anormaux » ou « aberrants ». L'âge mûr à avancé de certains défunts de ce corpus peut être une des raisons ayant motivé l'assignation à ces hommes des objets de parure représentant des rôles sociaux attribués à certaines femmes.

Le deuxième système de dotation en éléments de parure est effectif pour les tombes à armes. Il est distinct du précédent, du fait tout d'abord qu'une seule catégorie de parure est déposée à chaque fois dans ces tombes. Il n'existe donc pas de réels assemblages de parure dans les sépultures à armement. La nature des catégories d'objets est également limitée, car seul le bracelet en un ou deux exemplaires et la bague sont retrouvées dans ces tombes. Enfin, le bracelet en or est un type d'objet exclusivement découvert dans les sépultures à armes de La Tène A2. Ainsi, le système de dotation associé aux tombes à armes est distinct du précédent, en raison de l'utilisation et de l'attribution différente des objets de parure.

Le troisième système de dotation en éléments de parure s'applique aux défunts immatures. En effet, ces derniers ont été exclus de la dotation de plusieurs catégories de parure, qui sont

généralement des éléments de parure additionnels. En outre, la majorité des ensembles de parure des défunts immatures ne sont constitués que d'une à deux catégories, contre quatre pour les adultes. Les objets de parure des enfants présentent aussi souvent un caractère non abouti. Ce peut être des objets semi-finis, comme les bracelets ou les torques à jet de coulée, ou de facture très simple. Et ces objets pouvaient peut-être signifier un rôle social transitoire des enfants, c'est-à-dire que ce rôle aurait dû leur être attribué s'ils avaient atteint l'âge adulte. Ceci a été mis particulièrement en évidence pour les boucles d'oreille. En fait, une limite d'âge, qui ne peut pas être précisée dans l'état actuel des données, semble pouvoir être déterminée lorsque le défunt a été qualifié d'« individu jeune ». Les ensembles de parure associés à ces défunts sont en effet les seuls à pouvoir être aussi bien dotés que ceux des adultes.

De ce fait, ces différents systèmes de dotation en éléments de parure, déterminés en fonction du genre des défunts, de leur âge et de leur statut funéraire, impliquent sûrement différentes significations pour les objets de parure, y compris lorsque ceux-ci appartiennent à une même catégorie fonctionnelle.

Les objets de parure sont ainsi investis de différentes significations - ou « signifiés » selon le point de vue sémiologique - qui renseignent l'identité sociale des défunts qui en ont été dotés. Les sources ethnographiques permettent de déterminer au moins dix-sept signifiés potentiels pour les objets de parure, dont plusieurs peuvent être portés par un même élément, en fonction de sa nature, sa matière, la façon dont il est porté, etc.

La question est donc de savoir quels signifiés peuvent être identifiés archéologiquement, lorsque ces objets de parure ont été déposés notamment en contexte funéraire. En fait, la signification de la catégorie hiérarchique est la plus facilement déterminable. En effet, la méthode de représentation graphique semi-logarithmique permet d'observer que chaque type d'objets de parure semble avoir été doté d'une valeur hiérarchique propre. C'est le cas, par exemple, des boucles d'oreille qui possédaient une signification hiérarchique sans doute plus élevée que les torques, par exemple, au Hallstatt D2/3 et à La Tène A-B1.

En outre, le caractère très majoritairement amovible des éléments de parure de Champagne induit une flexibilité et un aspect provisoire dans la représentation des rôles signifiés par ces objets, car elle a pu être modifiée tout au long de la vie d'un individu. Mais cette représentation a surtout été choisie et validée par les vivants en charge des funérailles. Et l'image qu'il est possible aujourd'hui de percevoir au moyen des assemblages de parure est en

fait empreinte d'une grande diversité et d'une individualité très marquée, notamment pour les défunts inhumés avec trois à quatre catégories de parure.

Car c'est bien la diversité et la singularité des représentations funéraires des défunts qui transparaissent à travers les ensembles sépulcraux de l'âge du Fer en Champagne. Ces caractéristiques concernent les ensembles funéraires des hommes, dont les modalités doivent être examinées plus précisément, mais de la même manière ceux des femmes.

En réalité, la présence d'éléments de parure dans une tombe ne constitue pas la preuve que celle-ci a appartenu à une femme. De même, une femme n'est pas nécessairement enterrée avec des éléments de parure. Une sépulture de femme n'est donc pas forcément « féminine », dans le sens moderne attribué à ce qualificatif. Les objets de parure sont simplement plus couramment déposés dans les tombes de femmes, sans pour autant que cela forme une règle stricte. Et ils ont en tout cas été associés aux défunts en fonction surtout de leur catégorie hiérarchique.

En fait, une véritable gradation hiérarchique peut être mise en évidence dans les ensembles sépulcraux des femmes de l'âge du Fer champenois. Elles ont pu être inhumées sans objet, jusqu'à être enterrées dans une tombe à char durant La Tène A2 et La Tène B1. Tous les objets qui leur ont été attribués lors de la mise en terre ne sont pas nécessairement des éléments mobiliers matérialisant un genre sexuellement connoté féminin. En revanche, ceux qui ont été conservés traduisent avant tout une catégorie hiérarchique transposée dans le contexte funéraire.

Il est donc nécessaire de préciser l'utilisation des qualificatifs « féminin » et « masculin » lorsqu'ils sont appliqués à un ensemble funéraire, car ces entités archéologiques sont variables. Ils ne doivent donc être employés que pour des tombes de femmes et d'hommes dont le sexe a été déterminé par l'anthropologie, et non parce qu'elles détiennent des catégories d'objets particulières qui sont seulement indicatives du genre archéologique des individus.

L'aspect de l'« intersectionnalité », inhérent à la notion de genre, est donc capital dans une analyse des vestiges funéraires, puisqu'il permet d'aborder les vestiges funéraires d'un point de vue hiérarchique. Et lorsque celui-ci est adopté, il apparaît en fait que les hommes et les femmes des ensembles sépulcraux de Champagne appartiennent à des niveaux hiérarchiques équivalents. L'individualisation funéraire des femmes peut être d'ailleurs tout aussi marquée

que celle des hommes. Il semble donc que certaines femmes aient pu être reconnues socialement en tant qu'*individus* durant l'âge du Fer en Champagne.

De ce fait, les tombes à char de femmes s'intègrent, en fin de compte, particulièrement bien au contexte archéologique dans lequel elles apparaissent. En effet, à partir de La Tène A2, il est possible d'identifier un phénomène nouveau de dépôt de catégories d'objets directement liées aux niveaux hiérarchiques les plus élevés, comme les bagues et les instruments de toilette, alors qu'elles ne sont pas impliquées dans la différenciation entre les catégories de genre. Il y a donc une augmentation du nombre d'insignes indiquant l'accroissement de la stratification de la représentation hiérarchique funéraire des défunts. Mais ces types d'objets n'entrent pas dans la différenciation sociale construite entre les individus par rapport à leur genre sexuellement connoté. En fait, la phase de La Tène A2 semble particulièrement marquée par un effacement archéologique des différences funéraires entre hommes et femmes, alors que la structure hiérarchique paraît être foncièrement complexifiée.

En outre, les femmes intègrent ce modèle funéraire avec les attributs mobiliers propres à leur catégorie hiérarchique et liés à la représentation matérielle de leur genre. De nouveaux objets sont même créés pour signifier ce statut, tels que les boucles d'oreille en or de grand diamètre. Cette distinction particulière de certaines défuntes, à l'aide d'objets spécifiques, se retrouve également dans quelques tombes à char possédant de l'armement, dont certaines ont été dotées d'un casque.

Il n'existe donc aucune raison, d'un point de vue archéologique, pour sous-estimer l'importance et l'implication des femmes dans le fonctionnement social des communautés de l'âge du Fer en Champagne, qui a été représenté indirectement dans les pratiques funéraires. Elles occupent les mêmes catégories hiérarchiques que les hommes, des plus basses aux plus élevées, même si leurs modalités de représentation funéraire sont différentes. Il est donc possible d'envisager que des fonctions de pouvoir, même politique, ont pu être attribuées à certaines femmes, ce qui constitue probablement un fait rare dans le cadre historique et ethnographique, mais qui n'est pas inconcevable.

Aussi, la notion de genre permet de dépasser la simple comparaison entre les ensembles funéraires des hommes et des femmes, car elle ne représente qu'un aspect de cette notion. Une base d'analyse fondée sur la distinction hommes/femmes doit en effet être justifiée, puisqu'elle ne constitue pas nécessairement la meilleure façon d'analyser les ensembles funéraires, comme c'est le cas dans le contexte funéraire de l'âge du Fer champenois.

En fait, une analyse plus globale, fondée d'abord sur l'étude de la structure hiérarchique des ensembles funéraires, semble plus appropriée aux vestiges sépulcraux de Champagne, puisque tous les défunts d'un même ensemble funéraire peuvent être intégrés dans l'étude. Et c'est à travers cette étude de la hiérarchisation interne des populations funéraires que les rapports sociaux entre hommes et femmes, transposés dans la sphère funéraire, peuvent être réellement appréhendés.

Prendre en compte la notion de genre en tant que méthode d'analyse permet ainsi de développer de nouveaux axes d'étude qui résultent de l'attention portée à chaque individu et à chaque ensemble mobilier. Et elle permet également de se questionner plus largement sur la nature des variables sociales qui peuvent être appréhendées archéologiquement.

BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

RÉFÉRENCES SUR LA GENDER ARCHAEOLOGY ET LES GENDER STUDIES

- Arnold 1991: **ARNOLD (B.)** – The Deposed Princess of Vix: The Need for an Engendered European Prehistory. *In: WALDE (D.), WILLOWS (N.) (éd.): The Archaeology of Gender. Proceedings of the 22nd Annual Chacmool Conference.* Calgary: University of Calgary Archaeological Association, 1991, p. 366-374.
- Arnold 1995 : **ARNOLD (B.)** – “Honorary males” or women of substance? Gender, status, and power in Iron – Age Europe. *Journal of European archaeology*, 3/2, 1995, p. 153-168.
- Arnold 2001a: **ARNOLD (B.)** – The limits of agency in the analysis of elite Iron Age Celtic burials. *Journal of social archaeology*, 2001, 1/2, p. 210-224.
- Arnold 2001b: **ARNOLD (B.)** – “Sein und Werden”: Gender as process in mortuary ritual. *In: NELSON (S. M.) (éd.): In the pursuit of gender.* Walnut Creek: AltaMira, 2001, p. 239-256.
- Arnold 2007 : **ARNOLD (B.)** – Gender and archaeological mortuary analysis. *In: NELSON (S. M.) (éd.) : Women in Antiquity: Theoretical approaches to gender and archaeology.* Walnut Creek: AltaMira, 2007, p. 107-140.
- Arnold 2008 : **ARNOLD (B.)** - "Reading the body": Geschlechterdifferenz im Totenritual der frühen Eisenzeit. *In: VEIT (U.), SCHWEIZER (B.), KÜMMEL (C.) (éd.): Körperinszenierung - Objektsammlung - Monumentalisierung: Totenritual und Grabkult in frühen Gesellschaften.* Münster: Waxmann, 2008, p. 375-395.
- Arnold 2012: **ARNOLD (B.)** – The Vix Princess redux: a retrospective on European Iron Age gender and mortuary studies. *In: PRADOS TORREIRA (L.) (éd.): La Arqueología funeraria desde una perspectiva de género.* Madrid: UA Ediciones, p. 215-232.
- Bereni et al. 2008: **BERENI (L.), CHAUVIN (S.), JAUNAIT (A.), REVILLART (A.)** – *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre.* Bruxelles: De Boeck, 2008, 247 p.
- Boehringer, Sebilotte Cuchet 2011: **BOEHRINGER (S.), SEBILLOTTE CUCHET (V.) (dir.)** - *Hommes et femmes dans l'Antiquité grecque et romaine. Le genre : méthode et documents.* Paris : Armand Colin, 2011, 192 p.
- Brumfiel 2007 : **BRUMFIEL (E.M.)** – Methods in feminist and gender archaeology: a feeling for difference – and likeness. *In : NELSON (S. M.) (éd.) : Women in Antiquity: Theoretical approaches to gender and archaeology.* Walnut Creek: AltaMira, 2007, p. 1-28.

- Butler 2005: **BUTLER (J.)** – *Trouble dans le genre : Le féminisme et la subversion de l'identité*. [1990], trad. C. Kraus. Paris : La Découverte, 2005, 284 p.
- Conkey, Spector 1984: **CONKEY (M. W.), SPECTOR (J. D.)** – Archaeology and the study of gender. *Archaeological Method and Theory*, 7, 1984, p. 1-38.
- Crass 2001 : **CRASS (B. A.)** – Gender and mortuary analysis: What can grave goods really tell us ? *In* : **ARNOLD (B.), WICKER (N.L.)** (éd.) : *Gender and the archaeology of death*. Walnut Creek: AltaMira, 2001, p. 105-118.
- Díaz-Andreu 2005 : **DÍAZ-ANDREU (M.)** – Gender identity. *In* : **DÍAZ-ANDREU (M.)** et al. : *The Archaeology of identity : approaches to gender, age, status, ethnicity and religion*. London: Routledge, 2005, p. 13-42.
- Díaz-Andreu, Lucy 2005 : **DÍAZ-ANDREU (M.), LUCY (S.)** – Introduction. *In* : **DÍAZ-ANDREU (M.)** et al. : *The Archaeology of identity : approaches to gender, age, status, ethnicity and religion*. London: Routledge, 2005, p. 1-12.
- Fougeyrollas-Schwebel (D.) et al. 2003 : **FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL (D.), PLANTÉ (C.), RIOT-SARCEY (M.)** et al. (dir.) – *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*. Paris : L'Harmattan, 2003, 234 p.
- Gilchrist 1999 : **GILCHRIST (R.)** – *Gender and archaeology : contesting the past*. Londres, New York: Routledge, 1999, 190 p.
- Levy 1999 : **LEVY (J. E.)** – Gender, power, and heterarchy in middle-level societies. *In* : **SWEELY (T. L.)** (éd.): *Manifesting Power. Gender and the interpretation of power in archaeology*. London, New York: Routledge, 1999, p. 62-78.
- Levy 2007 : **LEVY (J. E.)** – Gender, heterarchy, and hierarchy. *In* : **NELSON (S. M.)** (éd.) : *Women in Antiquity: Theoretical approaches to gender and archaeology*. Walnut Creek: AltaMira, 2007, p. 189-216.
- Lucy 2005 : **LUCY (S.)** – The archaeology of age. *In* : **DÍAZ-ANDREU (M.)** et al. : *The Archaeology of identity : approaches to gender, age, status, ethnicity and religion*. London: Routledge, 2005, p. 43-66.
- Nelson 1999 : **NELSON (S. M.)** – Rethinking gender and power. *In* : **SWEELY (T. L.)** (éd.): *Manifesting Power. Gender and the interpretation of power in archaeology*. London, New York: Routledge, 1999, p. 184-189;
- Polignac (de) 2007 : **POLIGNAC (de) (F.)** – Sexe et genre dans les rites funéraires grecs : quelques aperçus. *In* : **BARAY (L.), BRUN (P.), TESTART (A.)** (dir.) : *Pratiques funéraires et sociétés : nouvelles approches en archéologie et en anthropologie sociale : actes du colloque interdisciplinaire de Sens (12-14 juin 2003)*. Dijon : éd. universitaires de Dijon, 2007, p. 351-357.

- Schmitt Pantel 2009a : **SCHMITT PANTEL (P.)** – *Aithra et Pandora: Femmes, Genre et Cité dans la Grèce antique*. Paris : L'Harmattan, 2009, 224 p.
- Schmitt Pantel 2009b: **SCHMITT PANTEL (P.)** – Autour du traité de Plutarque *Vertus de femmes (Gunaikôn Aretai)*. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 30, 2009, p. 39-59.
- Scott 1988 : **SCOTT (J.)** – Genre: Une catégorie utile d'analyse historique [trad. E. Varikas] *Les cahiers du GRIF*, 37-38, 1988, p. 125-155.
- Scott 2012 : **SCOTT (J.)** – *De l'utilité du genre*. Paris : Fayard, 2012, 219 p.
- Sissa 1991: **SISSA (G.)** – Philosophes du genre. Platon, Aristote et la différence des sexes. *In* : DUBY (G.), PERROT (M.), SCHMITT PANTEL (P.) (dir.) – *Histoire des femmes en Occident. I. L'Antiquité*. Paris : Plon, 1991, p. 83-127.
- Sørensen 2000 : **SØRENSEN (M. L. S.)** – *Gender archaeology*. Cambridge: Polity Press, 2000, - XI-236 p.
- Sørensen 2004: **SØRENSEN (M. L. S.)** – The interconnection of age and gender: a Bronze Age perspective. *Ethnographisch-Archäologische Zeitschrift*, 45, 2004, p. 327-338.
- Sørensen 2007 : **SØRENSEN (M. L. S.)** – Gender, things and material culture. *In* : NELSON (S. M.) (éd.) : *Women in Antiquity: Theoretical approaches to gender and archaeology*. Walnut Creek: AltaMira, 2007, p. 75-105.
- Sørensen, Rebay 2008 : **SØRENSEN (M. L. S.), REBAY-SALISBURY (K.)** – Landscapes of the body: Burials of the Middle Bronze Age in Hungary. *European journal of archaeology*, 11/1, 2008, p. 49-74.
- Spector, Whelan 1991: **SPECTOR (J. D.), WHELAN (M. K.)** – Incorporating gender into archaeology courses. *In*: MORGAN (S.) (éd.): *Gender and Anthropology*. Washington: American Anthropological Association (Critical Reviews for Research and Teaching), 1991, p. 65-94.
- Spencer-Wood 1999 : **SPENCER-WOOD (S. M.)** – Gendering power. *In* : SWEELY (T. L.) (éd.): *Manifesting Power. Gender and the interpretation of power in archaeology*. London, New York: Routledge, 1999, p. 175-183.
- Spencer-Wood 2007 : **SPENCER-WOOD (S. M.)** – Feminist theory and Gender Research in historical archaeology. *In* : NELSON (S. M.) (éd.) : *Women in Antiquity: Theoretical approaches to gender and archaeology*. Walnut Creek: AltaMira, 2007, p. 29-74.
- Sweely 1999 : **SWEELY (T. L.) (éd.)** – *Manifesting Power. Gender and the interpretation of power in archaeology*. London, New York: Routledge, 1999, 210 p.

Tilly 1990: **TILLY (L.)** – Genre, histoire des femmes et histoire sociale. *Genèses*, 2/1, 1990, p. 148-167.

Weglian 2001: **WEGLIAN (E.)** – Grave goods do not a gender make: a case study from Singen am Hohentwiel, Germany. *In* : **ARNOLD (B.)**, **WICKER (N. L.)** (éd.): *Gender and the archaeology of death*. Walnut Creek: AltaMira, 2001, p. 137-155.

RÉFÉRENCES THÉORIQUES SUR LES PRATIQUES FUNÉRAIRES/ARCHÉOLOGIE GÉNÉRALE

- Baray 2004 : **BARAY (L.)** – Du dépôt fastueux au dépôt modeste : L'idéologie funéraire aristocratique et la dynamique sociale aux VI^e et V^e s. av. J.-C. en Europe occidentale. In : BARAY (L.) (dir.) : *Archéologie des pratiques funéraires : approches critiques* : actes de la table-ronde de Glux-en-Glenne (7-9 juin 2001). Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen du Mont Beuvray, 2004, p. 65-77. (Bibracte ; 9).
- Baray 2007 : **BARAY (L.)** – Dépôts funéraires et hiérarchies sociales aux âges du Fer en Europe occidentale : aspects idéologiques et socio-économiques. In : BARAY (L.), BRUN (P.), TESTART (A.) (dir.) : *Pratiques funéraires et sociétés : nouvelles approches en archéologie et en anthropologie sociale* : actes du colloque interdisciplinaire de Sens (12-14 juin 2003). Dijon : éd. universitaires de Dijon, 2007, p. 169-189.
- Baray 2008 : **BARAY (L.)** – Dimension socio-économique et symbolique des dépôts funéraires aristocratiques d'Europe occidentale (VIII^e – I^{er} s. av. J.-C.). In : BAILLY (M.), PLISSON (H.) (dir.) : *La valeur fonctionnelle des objets sépulcraux*. : actes de la table-ronde d'Aix-en-Provence (25-27 octobre 2006). Aix-en-Provence : APPAM, 2008, p. 183-208. (Préhistoire Anthropologie Méditerranéenne ; 14).
- Binford 1971 : **BINFORD (L.R.)** – Mortuary practices: their study and their potential. In : BROWN (J.A.) (dir.) : *Approaches to the social dimensions of mortuary practices*. Memoirs for the Society of American Archaeology, 25, 1971, p. 6-20.
- Bonenfant, Guillaumet 1998 : **BONENFANT (P.-P.), GUILLAUMET (J.-P.)** – *La Statuaire anthropomorphe du Premier Âge du Fer*. Besançon : Ed. de l'Université de Franche-Comté, 1998, 108 p.
- Brun 2004 : **BRUN (P.)** – Réflexion sur la polysémie des pratiques funéraires protohistoriques en Europe. In : BARAY (L.) (dir.) : *Archéologie des pratiques funéraires : approches critiques* : actes de la table-ronde de Glux-en-Glenne (7-9 juin 2001). Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen du Mont Beuvray, 2004, p. 55-64. (Bibracte ; 9).
- Brun 2007 : **BRUN (P.)** – Les pratiques funéraires de l'âge du Bronze en Europe : quel reflet sociologique ? In : BARAY (L.), BRUN (P.), TESTART (A.) (dir.) : *Pratiques funéraires et sociétés : nouvelles approches en archéologie et en anthropologie sociale* : actes du colloque interdisciplinaire de Sens (12-14 juin 2003). Dijon : éd. universitaires de Dijon, 2007, p. 115-132.
- Brun, Ruby 2008 : **BRUN (P.), RUBY (P.)** – *L'âge du Fer en France. Premières villes, premiers Etats celtiques*. Paris : Ed. La Découverte, 2008, 177 p.
- Buchsenschutz 2004 : **BUCHSENSCHUTZ (O.)** – *Les Celtes de l'Age du fer dans la moitié nord de la France*. [Paris] : La Maison des roches, 2004, 125 p.
- Buchsenschutz 2007 : **BUCHSENSCHUTZ (O.)** – *Les Celtes de l'âge du Fer*. Paris : A. Colin, 2007, 278 p.

- Cammas 2011: **CAMMAS (C.)** – L'influence du geste humain sur la dynamique sédimentaire dans les structures funéraires: premiers résultats sur l'âge du Fer. *In* : BARAL (P.) (dir.) : *L'Âge du Fer en Basse-Normandie. Gestes funéraires en Gaule au second Âge du Fer* : actes du 33^e colloque international de l'AFEAF (Caen, 20-24 mai 2009). Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2011, p. 9-14.
- Carr 1995 : **CARR (C.)** – Mortuary Practices: Their Social, Philosophical-Religious, Circumstantial and Physical Determinants. *Journal of Archaeological Method and Theory*, 2/2, 1995, p. 105-200.
- Champion 2006: **CHAMPION (T.)** – The image of the Celts in the 19th Century. *In*: RIECKHOFF (S.) (dir.) : *Celtes et Gaulois dans l'histoire, l'historiographie et l'idéologie moderne* : actes de la table-ronde de Leipzig (16-17 juin 2005). Glux-en-Glenne : Bibracte, Centre archéologique européen, 2006, p. 123-142.
- Chapman et al. 1981 : **CHAPMAN (R.), KINNES (I.), RANDBORG (K.)** – *The Archaeology of Death*. Cambridge University Press : New Directions in Archaeology, 1981, 159 p.
- Collis 2006 : **COLLIS (J.)** – Rethinking the Celts. The impact of Historiography and Archaeology. *In*: RIECKHOFF (S.) (dir.) – *Celtes et Gaulois dans l'histoire, l'historiographie et l'idéologie moderne* : actes de la table-ronde de Leipzig (16-17 juin 2005). Glux-en-Glenne : Bibracte, Centre archéologique européen, 2006, p. 97-110.
- Cordie et al. 2006 : **CORDIE (R.), GUICHARD (V.), SANKOT (P.) et al. (coord.)** - *Trésors de femmes : à la découverte des femmes celtes (VI^e siècle avant J.C.-I^{er} siècle après J.C.)*. [Exposition organisée avec la collaboration de l'Archäologiepark Belgium de Morbach-Wederath et le Musée national de Prague] Musée de Bibracte (20 mai-12 novembre 2006). Saint-Léger-sous-Beuvray : Musée de la Civilisation Celtique, 2006, 18 p.
- Déchelette 1927 : **DECHELETTE (J.)** – *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine, 4 : Second âge du Fer ou époque de La Tène*. Paris : Picard, 1927 (2^e éd.), VIII-1163 p.
- Demoule 1989 : **DEMOULE (J.-P.)** – D'un âge à l'autre : temps, style et société dans la transition Hallstatt / La Tène. *In* : ULRIX-CLOSSET (M.), OTTE (M.) (éd.) : *La civilisation de Hallstatt : bilan d'une rencontre*. Liège : [s.n.], 1989, p. 141-172 (Etudes et recherches archéologiques de l'université de Liège ; 36).
- Depierre, Duday 2003 : **DEPIERRE (G.), DUDAY (H.)** – La « Dame de Vix » hier et aujourd'hui. *In* : ROLLEY (C.) (dir.) : *La tombe princière de Vix*. Paris : Picard, 2003, p. 29-56

- Diepeveen-Jansen 2003: **DIEPEVEEN-JANSEN (M.)** – Migrations ou transformations? Sources littéraires et sources archéologiques : problèmes d'interprétation. In : MANDY (B.), SAULCE (de) (A.) (aut.) : *Les marges de l'Armorique à l'âge du Fer. Archéologie et Histoire : culture matérielle et sources écrites.* : actes du XXIII^e colloque de l'A.F.E.A.F. (Nantes, 13-16 mai 1999). Rennes : Revue Archéologique de l'Ouest, 2003, p. 279-286. (Revue Archéologique de l'Ouest ; suppl. 10).
- Dupuis 1934 : **DUPUIS (J.)** – L'Art ornemental chez les Gaulois. *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 28/3-4, 1934, p. 33-37.
- Duval 1993 : **DUVAL (A.)** - Les dépôts funéraires : documents ethnographiques ? In : CLIQUET (D.), REMY-WATTE (M.), GUICHARD (V.) et al. (éd.) : *Les Celtes en Normandie : les rites funéraires en Gaule (II^e-I^{er} siècles avant J.-C.)* : actes du XIV^e colloque de l'A.F.E.A.F. (Evreux, mai 1990). Rennes : Association pour la diffusion des recherches archéologiques dans l'ouest de la France, 1993, p. 299-309. (Revue archéologique de l'Ouest ; suppl. 6).
- Hertz 1907 : **HERTZ (R.)** – Contribution à une étude sur la représentation collective de la mort. *L'Année sociologique*, 10, 1907, p. 48-137.
- Hodder 1987 : **HODDER (I.)** – The contextual analysis of symbolic meanings. In: HODDER (I.) (éd.): *The archaeology of contextual meanings*. London: Cambridge University press, 1987, p. 1-10.
- Hubert 1902 : **HUBERT (H.)** – La collection Moreau au musée de Saint-Germain. *Revue Archéologique*, 41, juillet-décembre 1902, p. 167-206.
- Hubert 1950 : **HUBERT (H.)** – *Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique*. Paris : A. Michel, 1950 [Edition revue et corrigée], XVII-368 p.
- Kaenel 2007 : **KAENEL (G.)** – Les mouvements de populations celtiques : aspects historiographiques et confrontations archéologiques. In : MENNESSIER-JOUANNET (C.), ADAM (A.-M.), MILCENT (P.-Y.) (éd.) : *La Gaule dans son contexte européen aux IV^e et III^e siècles avant notre ère* : actes du XXVII^e colloque international de l'A.F.E.A.F. (Clermont-Ferrand, 29 mai – 1^{er} juin 2003). Lattes : Edition de l'Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc-Roussillon, 2007, p. 385-398.
- Kruta 1985 : **KRUTA (V.)** – Le port d'anneaux de cheville en Champagne et le problème d'une immigration danubienne au III^e siècle av. J.-C. *Etudes Celtiques*, 22, 1985, p. 27-52.
- Kruta 2006 : **KRUTA (V.)** – *Celtes : Belges, Boïens, Rèmes, Volques...* [Exposition Musée royal de Mariemont 3 juin – 3 décembre 2006]. Morlanwelz : Musée royal de Mariemont, 2006, 419 p.

- Kruta-Poppi 1999 : **KRUTA-POPPI (L.) (éd.)** – *Le arti del fuoco dei Celti : ceramica, ferro, bronzo, e vetro nella Champagne dal V al I secolo a.C. a cura di Luana Kruta-Poppi*. [Exposition. Fiorano Modenese (Italie). Centro Museale della ceramica, castello di Spezzano]. Sceaux: Kronos. 148 p., 84 pl.
- Leconte 1995a : **LECONTE (S.)** – *Les agrafes de ceinture ajourées aux V^e et IV^e siècles avant J.-C. en Gaule*. Mémoire de maîtrise : Archéologie : Paris : Université Paris I, 1 vol., 1995, 214 p.
- Leconte 1995b : **LECONTE (S.)** – Les agrafes de ceinture ajourées à Ensérune, études et comparaisons interrégionales. *Etudes celtiques*, 31, 1995, p. 7-47, 13 pl.
- Leredde, Djindjian [s. d.] : **LEREDDE (H.), DJINDJIAN (F.)** - Traitement automatique des données en archéologie. [s. l.] : [s. n.], [s. d.], p. 52-69.
- Milcent 2003 : **MILCENT (P.-Y.)** – Statut et fonctions d'un personnage féminin hors norme. In : **ROLLEY (C.)** (dir.) : *La tombe princière de Vix*. Paris : Picard, 2003, p. 313-366.
- Olivier 1999 : **OLIVIER (L.)** – Les assemblages funéraires à char dans le domaine hallstattien occidental (VII^e-V^e siècles avant notre ère) : tendances évolutives et dynamiques spatiales. In : **VILLES (A.), BATAILLE-MELKON (A.)** (dir.) : *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VII^e – III^e s. av. n. è.* : actes du XIX^e colloque de l'A.F.E.A.F. (Troyes, 25-27 mai 1995). Reims : Société Archéologique Champenoise, 1999, p. 241-270. (Mémoires de la Société Archéologique Champenoise ; 15).
- Olivier 2003a : **OLIVIER (L.)** – Processus mortuaires et rituels funéraires dans les sépultures sous tumulus du domaine hallstattien occidental : une approche des représentations collectives de la Mort à l'âge du Fer, *Antiquités Nationales*, 35, 2003, p. 95-110.
- Olivier 2003b : **OLIVIER (L.)** – Des hommes aux femmes, *L'Archéologue*, 65, avril-mai 2003, p. 12-14.
- Olivier 2011 : **OLIVIER (L.)** – Images de l'aristocratie guerrière dans les pratiques funéraires de la fin du Bronze final au premier âge du Fer dans l'Europe nord-alpine. Quelques perspectives inspirées de l'anthropologie des représentations collectives de la mort. In : **BARAY (L.), HONEGGER (M.), DIAS-MEIRINHO (M.-H.)** (dir.) : *L'armement et l'image du guerrier dans les sociétés anciennes : de l'objet à la tombe*. Dijon : Ed. Universitaires de Dijon, 2011, p. 289-314.
- Olivier, Wirtz 1993 : **OLIVIER (L.), WIRTZ (B.)** – Pareto chez les Protos. Trois petits essais d'archéologie iconoclaste. In : **DAUBIGNEY (A.)** (dir.) : *Fonctionnement social de l'âge du Fer : opérateurs et hypothèses pour la France* : table-ronde internationale de Lons-le-Saunier (24-26 octobre 1990). Lons-le-Saunier : Centre jurassien du patrimoine, 1993, p. 131-176.

- O'Shea 1981 : **O'SHEA (J.)** – Social configurations and the archaeological study of mortuary practices : a case study. *In*: CHAPMAN (R.), KINNES (I.), RANDSBORG (K.) : *The Archaeology of Death*. Cambridge University Press : New Directions in Archaeology, 1981, p. 39-52.
- Pare 1993: **PARE (C. F. E.)** – L'Est de la France, l'Allemagne et la Méditerranée aux VI^e et V^e siècles av. J.-C. *In* : DAUBIGNEY (A.) (dir.) : *Fonctionnement social de l'âge du Fer : opérateurs et hypothèses pour la France* : table-ronde internationale de Lons-le-Saunier (24-26 octobre 1990). Lons-le-Saunier : Centre jurassien du patrimoine, 1993, p. 97-103.
- Piningre, Plouin 2003 : **PININGRE (J.-F.), PLOUIN (S.)** – Questions de chronologie. Du statut de la défunte à la date de la tombe. *In* : ROLLEY (C.) (dir.) : *La tombe princière de Vix*. Paris : Picard, 2003, p. 309-12.
- Polito 1999 : **POLITO (E.)** – *I Galati vinti. Il trionfo sui barbari da Pergamo a Roma*. Milano : Electa, 1999, 89 p.
- Rapin 2003 : **RAPIN (A.)** – Entre *terminus post quem* et *terminus ante quem* : la chronologie de l'armement laténien. *In* : MANDY (B.), SAULCE (de) (A.) (aut.) : *Les marges de l'Armorique à l'âge du Fer. Archéologie et Histoire : culture matérielle et sources écrites*. : actes du XXIII^e colloque de l'A.F.E.A.F. (Nantes, 13-16 mai 1999). Rennes : Revue Archéologique de l'Ouest, 2003, p. 269-278. (Revue Archéologique de l'Ouest ; suppl. 10).
- Rapin 2004 : **RAPIN (A.)** – Pratiques funéraires des cultures du deuxième âge du Fer laténien : Le problème des cartes archéologiques. *In* : BARAY (L.) (dir.) : *Archéologie des pratiques funéraires. Approches critiques*. : actes de la table-ronde de Glux-en-Glenne (7 et 9 juin 2001). Glux-en-Glenne : Bibracte, Centre archéologique européen, 2004, p. 21-36. (Bibracte ; 9).
- Reinach 1893 : **REINACH (S.)** – L'ex-voto d'Attale et le sculpteur Epigonos. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 37/6, 1893, p. 386-387.
- Rieckhoff 2006 : **RIECKHOFF (S.) (dir.)** – *Celtes et Gaulois dans l'histoire, l'historiographie et l'idéologie moderne* : actes de la table-ronde de Leipzig (16-17 juin 2005). Glux-en-Glenne : Bibracte, Centre archéologique européen, 2006, 248 p. (Bibracte ; 12/1).
- Ruby 2009 : **RUBY (P.)** – L'impasse de la pratique, l'apport des « rites de passage » à l'approche systémique des gestuelles funéraires. *In* : PINARD (E.), DESENNE (S.) (dir.) : *Les gestuelles funéraires au second âge du Fer* : acte de la table-ronde de Soissons (6-7 novembre 2008). Senlis : Société Archéologique de Picardie, 2009, p. 11-24.

- Schönfelder 2007: **SCHÖNFELDER (M.)** – Considérations sur les élites celtiques des IV^e-III^e s. av. J.-C. In : MENNESSIER-JOUANNET (C.), ADAM (A.-M.), MILCENT (P.-Y.) (éd.) : *La Gaule dans son contexte européen aux IV^e et III^e s. av. n.è.* : actes du XXVII^e colloque international de l'A.F.E.A.F. (Clermond-Ferrand, 29 mai – 1^{er} juin 2003). Lattes : Edition de l'Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, 2007, p. 293-299.
- Tainter 1978 : **TAINTER (J. A.)** – Mortuary practices and the study of prehistoric social systems. In : SCHIFFER (M. B.) (dir.): *Advances in archaeological Methods and Theory*. New York: Academic Press, 1, 1978, p. 105-141.
- Testart 2006 : **TESTART (A.)** – Comment concevoir une collaboration entre anthropologie sociale et archéologie ? A quel prix ? Et pourquoi ? *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 103/2, 2006, p. 385-395.
- Testart 2007 : **TESTART (A.)** – Enjeux et difficultés d'une archéologie sociale du funéraire. In : BARAY (L.), BRUN (P.), TESTART (A.) (dir.): *Pratiques funéraires et sociétés : nouvelles approches en archéologie et en anthropologie sociale* : actes du colloque interdisciplinaire de Sens (12-14 juin 2003). Dijon : éd. universitaires de Dijon, 2007, p. 9-13.
- Ucko 1969 : **UCKO (P. J.)** – Ethnography and archaeological interpretation of funerary remains. *World Archaeology*, 1/2, 1969, p. 262-280.
- Vergier 1987 : **VERGIER (S.)** - La genèse celtique des rinceaux à triscèles. *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums Mainz*, 34, 1987, p. 287-339.
- Vergier 1991 : **VERGIER (S.)** – L'utilisation du répertoire figuratif dans l'art celtique ancien. *Histoire de l'art*, 16, 1991, p. 3-17.
- Vergier 1995 : **VERGIER (S.)** – De Vix à Weiskirchen : la transformation des rites funéraires aristocratiques en Gaule du Nord et de l'Est au V^e siècle avant J.-C.. *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 107/1, 1995, p. 335-458.
- Vergier 2006 : **VERGIER (S.)** – La grande tombe de Hochdorf, mise en scène funéraire d'un *cursus honorum* tribal hors pair. *Siris*, 7, 2006, p. 5-44.
- Vanhaeren, Errico 2001 : **VANHAEREN (M.), d'ERRICO (F.)** – L'émergence du corps paré. Objets corporels paléolithiques. *Civilisations*, 59/2, 2011, p. 59-86.

RÉFÉRENCES SUR LES PRATIQUES FUNÉRAIRES DE LA CHAMPAGNE ET DES AUTRES RÉGIONS

CHAMPAGNE :

- Baffet 1911-1912 : **BAFFET (E.)** – A propos de quelques sépultures gauloises. *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, 1911-1912, p. 179-186, 8 pl.
- Balliot 1899 : **BALLIOT (L.)** – Tumulus de Perrogney, près de Langres (Haute-Marne). *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1899, 10/1, p. 630-638.
- Baray 1991 : **BARAY (L.)** - Le Sénonais dans son contexte du Bassin Parisien du IV^e et du III^e siècle av. J.-C., *Revue Archéologique de l'Est*, 42/1, 1991, p. 1-68.
- Baray 2003 : **BARAY (L.)** – *Pratiques funéraires et sociétés de l'âge du fer dans le Bassin Parisien : fin du VII^e s. - troisième quart du II^e s. avant J.-C.* Paris : CNRS, 2003, 454 p. (Gallia Supplément ; 56).
- Baye (de) 1885 : **BAYE (de) (J.)** – Une sépulture de femme à l'époque gauloise dans la Marne. *Revue archéologique*, juillet – décembre 1885, p. 70-78.
- Baye (de) 1886 : **BAYE (de) (J.)** – Le torques était porté par les hommes chez les Gaulois. *Bulletin monumental*, 1886, p. 175-196.
- Belard 2012 : **BELARD (C.)** – Les ceintures de l'âge du Fer en Champagne : genre et archéologie. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 36, 2012, p. 183-190.
- Belard 2013 : **BELARD (C.)** – The notion of gender applied to mortuary contexts in Champagne from the last third of the 6th to the 3rd century BC : some results. *Beiträge zur Ur- und Frühgeschichte Mitteleuropas*, 72, 2013, p. 93-103.
- Bérard, Favret 1936-1937 : **BÉRARD (L.), FAVRET (P.-M.)** – Le cimetière des Grandes Loges (canton de Châlons-sur-Marne). *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*. 1936-1937, p. 369-403.
- Bonnabel et al. 2009 : **BONNABEL (L.), CULOT (S.), DESBROSSE (V.) et al.** – Implantation et organisation des espaces funéraires à La Tène ancienne et au début de La Tène moyenne en Champagne à partir des fouilles récentes. In : PINARD (E.), DESENNE (S.) (dir.) : *Les gestuelles funéraires au second âge du Fer* : acte de la table-ronde de Soissons (6-7 novembre 2008). Senlis : Société Archéologique de Picardie, 2009, p. 47-59.
- Bonnabel et al. 2011 : **BONNABEL (L.), MOREAU (C.), SAUREL (M.) et al.** – Pratiques funéraires entre le Hallstatt final et La Tène moyenne en Champagne-Ardenne : un genre de point de vue, le point de vue du genre. In : BARAL (P.) (dir.) : *L'Âge du Fer en Basse-Normandie. Gestes funéraires en Gaule au second Âge du Fer* : actes du 33^e colloque international de l'AFEAF (Caen, 20-24 mai 2009). Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2011, p. 129-153.

- Breton 1994 : **BRETON (C.)** – *Les torques du V^e siècle en Champagne*. Mém. D.E.A. : Archéologie : Paris, Université de Paris I : 1994. 2 vol. (vol. 1 texte 80 p., vol. 2 annexes 59 pl.)
- Bretz-Mahler, Brisson 1958a : **BRETZ-MAHLER (D.), BRISSON (A.)** – Le cimetière gaulois du Mont Gravet à Villeneuve-Renneville (Marne). *Revue Archéologique de l'Est*, 9/3, juillet-septembre 1958, p. 193-223.
- Bretz-Mahler, Brisson 1958b : **BRETZ-MAHLER (D.), BRISSON (A.)** – Le cimetière gaulois du Mont Gravet à Villeneuve-Renneville (Marne) : suite. *Revue Archéologique de l'Est*, 9/4, octobre-décembre 1958, p. 298-302.
- Brisson 1941 : **BRISSON (A.)** – Deux sépultures du début de l'âge du Fer en Champagne. *Revue Archéologique*, 17-18, 1941, p. 50-60.
- Brisson, Hatt 1969 : **BRISSON (A.), HATT (J.-J.)** – Le cimetière de La Tempête à Normée (Marne). *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne*, 84, 1969, p. 21-37, pl. I-XI.
- Brisson et al. 1970 : **BRISSON (A.), HATT (J.-J.), ROUALET (P.)** – Le cimetière de Fère-Champenoise, Faubourg de Connantre. *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne*, 85, 1970, p. 7-26, pl. I-XII.
- Brisson et al. 1956 : **BRISSON (A.), LOPPIN (A.), CHERRIÈRE (F.)** – Tombes jogassiennes et marniennes de Vert-la-Gravelle : lieudit « Le Moulin ». *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 49/2, juillet-décembre 1956, p. 28-34.
- Brisson et al. 1971 : **BRISSON (A.), ROUALET (P.), HATT (J.-J.)** – Le cimetière gaulois La Tène Ia du Mont-Gravet, à Villeneuve-Renneville (Marne). *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne*, 86, 1971, p. 43-44, pl. I-XXXIII.
- Brisson et al. 1972 : **BRISSON (A.), ROUALET (P.), HATT (J.-J.)** – Le cimetière gaulois La Tène Ia du Mont-Gravet, à Villeneuve-Renneville (Marne) : suite et fin. *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne*, 87, 1972, p. 7-48.
- Charpy 1986 : **CHARPY (J.-J.)** – Le cimetière celtique du lieu-dit « Le Moulin », commune de Vert-la-Gravelle (Marne). *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 79/2, 1986, p. 3-27, pl. 1-17.
- Charpy 1991a : **CHARPY (J.-J.)** – *Les Celtes en Champagne, cinq siècles d'histoire*. [Exposition Musée d'Épernay 22 juin – 3 novembre 1991]. Épernay : Musée [de la ville], 1991, 280 p.
- Charpy 1991b : **CHARPY (J.-J.)** – Esquisse d'une ethnographie en Champagne celtique aux IV^e et III^e siècles av. J.-C. *Études Celtiques*, 28, 1991, p.75-125.
- Charpy 2000 : **CHARPY (J.-J.)** – Les torques celtiques en Champagne. *Dossiers d'archéologie*, 258, 2000, p. 46-51.

- Charpy 2006 : **CHARPY (J.-J.)** – Les Celtes en Champagne aux IV^e et III^e siècle av. J.-C. : questions d'identités et de migration. In : KRUTA (V.) (dir.) : *Celtes : Belges, Boïens, Rèmes, Volques...* [Exposition. Morlanwelz-Mariemont (Belgique). Musée royal de Mariemont. 2006]. Morlanwelz : Musée royal de Mariemont, 2006, p. 107-117 et 138-151.]
- Charpy, Chossenot 1989 : **CHARPY (J.-J.), CHOSENOT (M.)** – Les cimetières gaulois de Saint-Memmie (Marne) : I – « Le Chemin des Dats » ; II – « La rue du Pont-Alips ». *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne*, 104, 1989, p. 7-53, pl. I-XX.
- Chossenot et al. 1981: **CHOSENOT (D.), NEISS (R.), SAUGET (J. M.)** – Fouille de sauvetage d'une nécropole de La Tène I à Vrigny (Marne). In : *L'âge du Fer en France septentrionale* : actes du colloque de Châlons-sur-Marne (12-13 mai 1979). Reims : Société Archéologique Champenoise, 1981, p. 131-150.
- Coyon 1913-1914: **COYON (C.)** – Découverte et fouilles du cimetière gaulois de la Motelle (territoire de Beine). *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 1913-1914, p. 233-243.
- Demoule 1999 : **DEMOULE (J.-P.)** – *Chronologie et société dans les nécropoles celtiques de la culture Aisne-Marne du VI^e au III^e s. avant notre ère*. Amiens : Service Régional de l'Archéologie en Picardie, 1999, 406 p. (Revue Archéologique de Picardie, numéro spécial ; 15).
- Desenne et al. 2005 : **DESENNE (S.), COLLART (J.-L.), AUXIETTE (G.) et al.** – La nécropole d'Orainville « La Croyère » (Aisne). Un ensemble attribuable au Aisne-Marne IV. *Revue Archéologique de Picardie*, numéro spécial 22, 2005, p. 233-287.
- Desenne et al. 2010 : **DESENNE (S.), POMMEPUY (C.), DEMOULE (J.-P.) et al.** – *Bucy-le-Long (Aisne) : une nécropole de La Tène ancienne (V^e-IV^e siècle avant notre ère)*. Amiens : Revue archéologique de Picardie, 2010, 3 vol., 717 p. (Revue archéologique de Picardie, numéro spécial ; 26).
- Desenne, Thouvenot 2007 : **DESENNE (S.), THOUVENOT (S.)** – Fluctuations internes de la complexité sociale au sein de la culture « Aisne-Marne » : le cas des tombes à char féminines. *Archéopages*, 2007, 19 [En ligne, mis en ligne le 28 janvier 2010. Revue en ligne de l'INRAP]
- Dupuis 1930 : **DUPUIS (J.)** – Le cimetière celtique de « La Hourgnotte », à Liry (Ardennes). *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 24, 1930.
- Dupuis 1932 : **DUPUIS (J.)** – Cimetières celtiques du lieudit « Le Fer-à-Cheval » territoire de Bétheniville (Marne). *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 26/1-4, 1932, p. 45-55.

- Duval 1971 : **DUVAL (A.)** – Le cimetière Tène Ic – Tène II de la Hourgnotte, commune de Liry (Ardennes). *Antiquités Nationales*, 3, 1971, p. 53-62, pl. 1-4.
- Duval 1972 : **DUVAL (A.)** – Le cimetière Tène Ic – Tène II de la Hourgnotte, commune de Liry (Ardennes) : 2^e partie. *Antiquités Nationales*, 4, 1972, p. 35-62, 12 pl.
- Duval 1976 : **DUVAL (A.)** – Aspects de La Tène moyenne dans le Bassin Parisien. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 73, 1976, p. 457-484.
- Favret 1926 : **FAVRET (P.-M.)** – Torques ? Couronnes mortuaires ? Couronnes de mariées ? *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 20/4, 1926, p. 104-107.
- Favret, Prieur 1950 : **FAVRET (P.-M.), PRIEUR (J.)** – Les torques ternaires de La Tène I en Champagne. *Revue Archéologique de l'Est*, 1/1, 1950, p. 11-21.
- Félix 2004 : **FELIX (C.)** – *Les parures annulaires à godrons découvertes entre les vallées de l'Yonne et celle de la Marne au Hallstatt D : Analyse typo-chronologique et observations technologiques*. Mémoire de maîtrise : Archéologie : Dijon : Université de Bourgogne, 2 vol., 2004.
- Flouest, Stead 1974 : **FLOUEST (J.-L.), STEAD (I.-M.)** – Des tombes de La Tène II et III à Ménil Annelles et Ville-sur-Retourne (Ardennes). *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 67/4, 1974, p. 59-68.
- Flouest et al. 1981 : **FLOUEST (J.-L.), STEAD (I.-M.) et al.** – Fouille de sauvetage à Tinquieux (Marne), 1974. In : KRUTA (V.) (pré.) : *L'Âge du Fer en France septentrionale : actes du III^e colloque de l'A.F.E.A.F. (Châlons-sur-Marne, 12-13 mai 1979)*. Reims : Société Archéologique Champenoise, 1981, p. 151-176. (Mémoires de la Société Archéologique Champenoise ; 2).
- Goury 1911 : **GOURY (G.)** – *L'enceinte d'Haulzy et sa nécropole*. Nancy : Impr. J. Coubé, 1911, 107 p., IV pl. (Les étapes de l'humanité ; vol. I, fasc. II).
- Hatt 1977 : **HATT (J.-J.)** – La chronologie de La Tène en Champagne. *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 1/2, 1977, p. 7-36.
- Hatt, Roualet 1976 : **HATT (J.-J.), ROUALET (P.)** – Le cimetière des Jogasses en Champagne et les origines de la civilisation de La Tène. *Revue Archéologique de l'Est*, 27/3-4, 1976, p. 421-446, pl. I-LVII.
- Hatt, Roualet 1981 : **HATT (J.-J.), ROUALET (P.)** – Le cimetière des Jogasses en Champagne et les origines de la civilisation de La Tène : deuxième partie : description des tombes de la série marnienne. *Revue Archéologique de l'Est*, 32/1-2, 1981, p. 17-32, pl. I-XXXVII.
- Hinout, Duval 1984 : **HINOUD (J.), DUVAL (A.)** – Un cimetière à incinération de La Tène Initiale à Oulchy-la-Ville (Aisne). *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 81, 1984, p. 382-409.

- Joffroy, Thénot 1976 : **JOFFROY (R.), THENOT (A.)** – La nécropole de Beaulieu à Nogent-sur-Seine (Aube). *Antiquités Nationales*, 8, 1976, p. 38-46, pl. I-XIII.
- Kruta, Roualet 1995 : **KRUTA (V.), ROUALET (P.)** – Les torques torsadés en fil double de la Champagne et leurs analogies dans l'aire laténienne au III^e siècle avant J.-C. In : CHARPY (J.-J.) (éd.) : *L'Europe celtique du V^e au III^e siècle avant J.-C. : contacts, échanges et mouvements de populations* : actes du deuxième Symposium international d'Hautvillers (8-10 octobre 1992). Sceaux : Kronos B. Y. Editions, 1995, p. 317-334. (Mémoire de la Société archéologique champenoise ; 9).
- Lambot et al. 1995 : **LAMBOT (B.), VERGER (S.), MÉNIEL (P.) (collab.)** – *Une tombe à char de La Tène ancienne à Semide (Ardennes)*. Reims : Société Archéologique Champenoise, 107 p. (Mémoires de la Société Archéologique Champenoise ; 10).
- Lepage 1966 : **LEPAGE (L.)** – Le cimetière hallstattien de Charvais à Heiltz-l'Évêque (Marne). *Revue Archéologique de l'Est*, 26/1-2, 1966, p. 70-87.
- Lepage 1985 : **LEPAGE (L.)** – *Les âges du Fer dans les bassins supérieurs de la Meuse et de l'Aube et le tumulus de la Mottote à Nijon (Haute-Marne)*. Reims : Société archéologique champenoise, 1985, 276 p. (Mémoires de la Société archéologique champenoise, 3 ; supplément au Bulletin de la Société archéologique champenoise, 2).
- Lobjois 1969 : **LOBJOIS (G.)** – *La nécropole gauloise de Pernant (Aisne)*. In : LOBJOIS (G.), ROBERT (A.), GUYONVARCH (Ch.-J.) (éd.) : actes du VI^e colloque international d'études gauloises, celtiques et protoceltiques (Châlons-sur-Marne, 16-20 juillet 1967). Rennes : Ogam-tradition celtique, 1, 1969, p. 1-204. (Celticum ; 18).
- Lobjois 1974a : **LOBJOIS (G.)** – Une nécropole de La Tène I A Bucy-le-Long (Aisne). *Cahiers archéologiques de Picardie*. t. 1, p. 67-96.
- Lobjois 1974b : **LOBJOIS (G.)** – La nécropole gauloise de Bucy-le-Long (Aisne), première étude : les tombes 001 à 051. *Cahiers archéologiques du Nord-Est*. t. 18, fasc. 31.
- Lobjois 1977a : **LOBJOIS (G.)** – La nécropole gauloise de Bucy-le-Long (Aisne). Deuxième étude : Les tombes 052 à 082. *Cahiers d'Archéologie du Nord-Est*. t. 20, fasc. 36, p. 11-52.
- Lobjois 1977b : **LOBJOIS (G.)** – La nécropole gauloise de Bucy-le-Long (Aisne). Deuxième étude : Les tombes 052 à 082 (suite). *Cahiers d'Archéologie du Nord-Est*. t. 20, fasc. 37, p. 55-94.
- Massy, Thirion 1980 : **MASSY (J.-L.), THIRION (P.)** – Le cimetière de La Tène IA-IB « La Muette » à Dravegny (Aisne). *Cahiers Archéologiques de Picardie*, 7, 1980, p. 87-103, pl. I-IX.

- Millet 2008 : **MILLET (E.)** – La nécropole du second Âge du Fer de Saint-Benoît-sur-Seine, « La Perrière » (Aube) : étude synthétique. *Revue archéologique de l'Est*, 2008, 57 [En ligne], mis en ligne le 07 octobre 2009. URL : <http://rae.revues.org/index5497.html>.
- Moreau 1898 : **MOREAU (F.)** – *Album Caranda*. Saint-Quentin : Charles Poette, 1898, 18 fasc., 229 p.
- Morel 1875 : **MOREL (L.)** – *Album des cimetières de la Marne de toutes les époques. Matériaux pour l'histoire de la Champagne souterraine, ou résultat de 20 années de fouilles archéologiques dans la Marne*. Châlons : Lith. Barbat, 1875, 36 pl.
- Morgen, Roualet 1975 : **MORGEN (M.-L.), ROUALET (P.)** – Le cimetière gaulois de l'Argentelle à Beine (Marne). *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, 90, 1975, p. 7-8, pl. I-XXXI
- Morgen, Roualet 1976 : **MORGEN (M.-L.), ROUALET (P.)** – Le cimetière gaulois de l'Argentelle à Beine (Marne) (suite et fin). *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, 91, 1976, p. 7-44.
- Mougin 1877 : **MOUGIN (L.)** – Fouilles du cimetière gaulois de Charvais, territoire d'Heiltz-l'Evêque (premier âge de pierre). *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, 8, 1877, p. 245-268.
- Nicaise 1884 : **NICAISE (A.)** – *L'époque gauloise dans le département de la Marne*. Paris : E. Lechevalier, 1884, 74 p.
- Nicaise 1886 : **NICAISE (A.)** – *Le port féminin du torque chez certaines tribus de l'est de la Gaule*. Châlons-sur-Marne : Martin Frères, 1886, 26 p.
- Piette, Guillaumet 1999 : **PIETTE (J.), GUILLAUMET (J.-P.)** – La nécropole celtique de la « Ferme de Frécul » : parties ouest et nord, La Saulsotte (Aube). In : VILLES (A.), BATAILLE-MELKON (A.) (dir.) : *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VII^e – III^e s. av. n. è.* : actes du XIX^e colloque de l'A.F.E.A.F. (Troyes, 25-27 mai 1995). Reims : Société Archéologique Champenoise, 1999, p. 483-515. (Mémoires de la Société Archéologique Champenoise ; 15).
- Pompepuy, Auxiette, Desenne 1998 : **POMMEPUY (C.), AUXIETTE (G.), DESENNE (S.)** – Ruptures et continuités dans les pratiques funéraires de La Tène ancienne et moyenne / finale à Bucy-le-Long (Aisne). *Revue Archéologique de Picardie*, 1/1, 1998, p. 85-98.
- Roualet 1981 : **ROUALET (P.)** – Les cimetières gaulois d'Etréchy (Marne) d'après les fouilles d'A. Brisson et A. Loppin. *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, 96, 1981, p. 33-43, pl. I-XIII.

- Roualet 1991 : **ROUALET (P.)** – La période de La Tène ancienne IIa en Champagne. *Etudes Celtiques*, 28, 1991, p. 375-399.
- Roualet, Kruta 1980 : **ROUALET (P.), KRUTA (V.)** – Le cimetière gaulois de la Barbière à Villeseneux (Marne). *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, 95, 1980, p. 27-46, pl. I-XIII.
- Roualet et al. 1985 : **ROUALET (P.), RAPIN (A.) et al.** – Deux groupes de tombes de l'époque de La Tène au lieu-dit Verboyon, à Hauviné (Ardennes). *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, 100, 1985, p. 7-28, pl. I-XV.
- Rozoy 1987 : **ROZOY (J.-G.)** – *Les Celtes en Champagne : les Ardennes au second âge du Fer, le Mont Troté, les Rouliers*. Charleville-Mézières : chez l'auteur, 2 vol., 1987, 504 p., 122 pl. (Mémoires de la Société Archéologique Champenoise ; 4).
- Sankot 1976-1977 : **SANKOT (P.)** – Le rite funéraire des nécropoles laténiennes en Champagne. *Etudes Celtiques*, 15, 1976-1977, p. 49-94.
- Schmit 1900-1901 : **SCHMIT (E.)** – Découverte d'un nouveau cimetière gaulois à Châlons-sur-Marne. *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, 1900-1901, p. 77-99.
- Schmit 1925 : **SCHMIT (E.)** – Notes de M. Chance, de Mailly (Champagne) : Sur quelques sépultures celtiques de Murigny (écart de Reims). *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 19/1, 1925, p. 20-24.
- Schmit 1926a : **SCHMIT (E.)** – Découverte d'un pessaire dans une sépulture d'un cimetière à faciès Hallstattien-Champenois à La Veuve (Marne). *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 20/2, 1926, p. 56-58.
- Schmit 1926b : **SCHMIT (E.)** – Le cimetière gaulois de Soudé-Sainte-Croix, canton de Sompuis, Arrondissement de Vitry-le-François. *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 20/3, 1926, p. 82-82.
- Schmit 1926c : **SCHMIT (E.)** – Les « Jocasses » ou les « Jogasses » à Chouilly (Marne). *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 20/4, 1926, p. 108-112.
- Stead, Rigby 1999: **STEAD (I.M.), RIGBY (V.)** – *The Morel collection: Iron Age Antiquities from Champagne in the British Museum*. London: British Museum press, 1999, 189 p. – 201 pl.
- Stead et al. 2006: **STEAD (I.M.), FLOUEST (J.-L.), RIGBY (V.)** – *Iron Age and roman burials in Champagne*. Oxford : Oxbow books, 2006, XII-345 p., 20 pl.
- Vatan 2004 : **VATAN (A.)** – *Histoire de l'archéologie celtique en Champagne : des origines à nos jours*. Reims : Société Archéologique Champenoise, 2004, 254 p.

Verger 1994 : **VERGER (S.)** – *Les tombes à char de La Tène ancienne en Champagne et les rites funéraires aristocratiques en Gaule de l'est au V^e siècle avant J.-C.* Thèse de doctorat : Archéologie : Dijon : Université de Bourgogne, 3 vol., 1994, 709 p., 269 pl.

Verger 1999 : **VERGER (S.)** – Les premières tombes à char laténiennes en Champagne. *In* : VILLES (A.), BATAILLE-MELKON (A.) (dir.) : *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VII^e – III^e s. av. n. è.* : actes du XIX^e colloque de l'A.F.E.A.F. (Troyes, 25-27 mai 1995). Reims : Société Archéologique Champenoise, 1999, p. 271-294. (Mémoires de la Société Archéologique Champenoise ; 15).

Vitali 1993 : **VITALI (D.)** – Le necropoli celtiche di « Fer-à-Cheval » presso Bétheniville (Dip. Marne, Francia). *OCNUS*, 1, 1993, p. 195-213.

AUTRES RÉGIONS :

Bartoloni 1984 : **BARTOLONI (G.)** – I carri a due ruote nelle tombe femminili del Lazio e dell' Etruria. *Opus*, 3/4, 1984, p. 383-407.

Bochnak 2010: **BOCHNAK (T.)** – L'armement dans les tombes féminines à l'âge du Fer en Pologne, *ISTROS*, 16, 2010, p. 13-36.

Challet 1997: **CHALLET (V.)** – Les techniques ornementales des bijoutiers celtes de la haute vallée du Rhin aux IV^e et III^e siècles av. J.-C. Etude des bijoux provenant des nécropoles de Nebringen-Gäufelden (Bade-Wurttemberg) et d'Andelfingen ZH. *Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie*, 80, 1997, p. 111-130.

David-Elbiali 2009: **DAVID-ELBIALI (M.)** – Des femmes et des hommes dans l'arc alpin occidental entre le XII^e et le VIII^e siècle av. J.-C. *In* : ROULIERE-LAMBERT (M.-J.), DAUBIGNEY (A.), MILCENT (P.-Y.) et al. (éd.) : *De l'âge du Bronze à l'âge du Fer en France et en Europe occidentale (Xe – VII^e siècle av. J.-C.). La moyenne vallée du Rhône aux âges du Fer.* : actes du XXX^e colloque international de l'A.F.E.A.F., co-organisé avec l'A.P.R.A.B. (Saint-Romain-en-Gal, 26-28 mai 2006). Dijon : Revue Archéologique de l'Est, 2009, p. 343-360. (Revue Archéologique de l'Est ; suppl. 27).

Díaz-Andreu, Tortosa 1998: **DÍAZ-ANDREU (M.), TORTOSA (T.)** – Gender, symbolism and power in Iberian societies. *In*: FUNARI (P.P.), HALL (M.), JONES (S.) (eds) : *Historical Archaeology. Back from the Edge*. London: Routledge, p. 99-121.

Ercole (d') 1999 : **ERCOLE (d') (M.-C.)** – Le faste et les femmes en Italie méridionale au deuxième âge du Fer. *In* : VILLES (A.), BATAILLE-MELKON (A.) (dir.) : *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VII^e – III^e s. av. n. è.* : actes du XIX^e colloque de l'A.F.E.A.F. (Troyes, 25-27 mai 1995). Reims : Société Archéologique Champenoise, 1999, p. 461-472. (Mémoires de la Société Archéologique Champenoise ; 15).

- Haffner 1983 : **HAFFNER (A.)** – Les tombes à char celtiques du Rhin moyen. *Revue Archéologique de Picardie*, 1/1, 1983, p. 238-253
- Hodson 1968 : **HODSON (F. R.)** – *The La Tène cemetery at Münsingen-Rain : catalogue and relative chronology*. Bern : Stämpfli, 1968, 168 p. (Acta Bernensia; 5).
- Hodson 1977 : **HODSON (F. R.)** – Quantifying Hallstatt: some initial results. *American Antiquity*, 42/3, 1977, p. 394-412.
- Hodson 1998 : **HODSON (F. R.)** – Reflections on Münsingen-Rain with a note on “Münsingen Fibulae”. In : **MÜLLER (F.)** (dir.): *Münsingen-Rain, ein Markstein der keltischen Archäologie. Funde, Befunde und Methoden im Vergleich : Akten Internationales Kolloquium "Das keltische Gräberfeld von Münsingen-Rain 1906-1996"* (Münsingen/Bern, 9-12 Oktober 1996). Bern : Bernisches Historisches Museum, 1998, p. 29-36.
- Jud 1998 : **JUD (P.)** – Untersuchungen zur Struktur des Gräberfeldes von Münsingen- Rain. In : **MÜLLER (F.)** (dir.): *Münsingen-Rain, ein Markstein der keltischen Archäologie. Funde, Befunde und Methoden im Vergleich : Akten Internationales Kolloquium "Das keltische Gräberfeld von Münsingen-Rain 1906-1996"* (Münsingen/Bern, 9-12 Oktober 1996). Bern : Bernisches Historisches Museum, 1998, p. 123-144.
- Kaenel 1995 : **KAENEL (G.)** – Torques et anneaux de cheville en Suisse occidentale au cours de La Tène ancienne : des comportements différents. In : **CHARPY (J.-J.)** (éd.): *L'Europe celtique du V^e au III^e siècle avant J.-C. : contacts, échanges et mouvements de populations : actes du deuxième Symposium international d'Hautvillers (8-10 octobre 1992)*. Sceaux : Kronos B. Y. Editions, 1995, p. 309-316. (Mémoire de la Société archéologique champenoise ; 9).
- Masse 2007 : **MASSE (A.)** – La fabrication de la parure annulaire en bronze à oves creux du bassin des Carpates. In : **MENNESSIER-JOUANNET (C.)**, **ADAM (A.-M.)**, **MILCENT (P.-Y.)** (éd.): *La Gaule dans son contexte européen aux IV^e et III^e s. av. n.è. : actes du XXVII^e colloque international de l'A.F.E.A.F. (Clermond-Ferrand, 29 mai – 1^{er} juin 2003)*. Lattes : Edition de l'Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, 2007, p. 301-308.
- Milcent 2004 : **MILCENT (P.-Y.)** – *Le premier âge du Fer en France centrale*. Paris : Société préhistorique française, 2004, 2 vol., 718 p. (Mémoire de la Société Préhistorique Française ; 34).
- Milcent 2005 : **MILCENT (P.-Y.)** – Cernouček, une sépulture de guerrier décharné et sans arme ? *Památky archeologické*, 96, 2005 [tiré à part], p. 71-78.

- Milcent, Delrieu 2007 : **MILCENT (P.-Y.), DELRIEU (F.)** – Tertres et archéologie funéraire en Haute Auvergne dans le contexte du premier âge du Fer en Gaule méridionale (VIIIe-Ve s. av. J.-C.). *In* : MENNESSIER-JOUANNET (C.), ADAM (A.-M.), MILCENT (P.-Y.) (éd.) : *La Gaule dans son contexte européen aux IVe et IIIe s. av. n.è.* : actes du XXVIIe colloque international de l'A.F.E.A.F. (Clermond-Ferrand, 29 mai – 1^{er} juin 2003). Lattes : Edition de l'Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, 2007, p. 43-70.
- Olivier 1995 : **OLIVIER (L.)** – *Nécropoles de tumulus et hiérarchies funéraires dans le secteur hallstattien occidental : typo-chronologie et distribution spatiale des assemblages funéraires du premier âge du Fer dans le nord-est de la France.* Thèse de doctorat : Archéologie : Paris 1 : 1995, 3 vol. (343 p., 233 p., 158 p.)
- Olivier et al. 2002 : **OLIVIER (L.) (éd.) et al.** – *Princesses celtes en Lorraine : Sion, trois millénaires d'archéologie d'un territoire.* [Exposition. Jarville-la-Malgrange (Meurthe-et-Moselle). Musée de l'Histoire du Fer. 2003 ; Exposition. Saint-Germain-en-Laye (Yvelines). Musée des Antiquités Nationales. 2003]. Jarville-la-Malgrange : Musée de l'Histoire du fer : CCSTI du Fer et de la Métallurgie. 2002, 191 p.
- Shennan 1975 : **SHENNAN (S.)** – The social organisation at Branč. *Antiquity*, 49, 1975, p. 279-287.
- Thote 2007 : **THOTE (A.)** – Pratiques funéraires dans le royaume de Chu (Chine du Centre-Sud, VI^e-III^e siècles avant J.-C.) : de la représentation du statut social à l'expression d'un destin individuel. *In* : BARAY (L.), BRUN (P.), TESTART (A.) (dir.) : *Pratiques funéraires et sociétés : nouvelles approches en archéologie et en anthropologie sociale* : actes du colloque interdisciplinaire de Sens (12-14 juin 2003). Dijon : éd. universitaires de Dijon, 2007, p. 359-369.

RÉFÉRENCES ANTHROPOLOGIQUES, HISTORIQUES, SOCIOLOGIQUES ET ETHNOGRAPHIQUES

- Arbois de Jubainville 1905: **ARBOIS DE JUBAINVILLE (d') (H.)** - *La famille celtique : étude de droit comparé*. Paris : E. Bouillon, 1905, 221 p.
- Barthes 1957 : **BARTHES (R.)** – Histoire et sociologie du vêtement. Quelques observations méthodologiques. *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 12/3, 1957, p. 430-441.
- Beauvoir (de) 1949a : **BEAUVOIR (de) (S.)** – *Le deuxième sexe*, tome 1 : *Les faits et les mythes*. Paris : Gallimard, 1949, 511 p.
- Beauvoir (de) 1949b : **BEAUVOIR (de) (S.)** – *Le deuxième sexe*, tome 2 : *L'expérience vécue*. Paris : Gallimard, 1949, 504 p.
- Bello et al. 2002 : **BELLO (S.), SIGNOLI (M.), RABINO MASSA (E.) et al.** - Les processus de conservation différentielle du squelette des individus immatures. Implications sur les reconstitutions paléodémographiques. *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, t. 14, Fasc. 3-4 [En ligne], mis en ligne le : 18 août 2005. URL : <http://bmsap.revues.org/document187.html>.
- Boulogne 2002 : **BOULOGNE (J.), PLUTARQUE** – *Conduites méritoires des femmes*, texte établi et traduit par J. Boulogne. Paris : Les Belles Lettres, 2002, 466 p.
- Bourdieu 1977a : **BOURDIEU (P.)** – Remarques provisoires sur la perception sociale du corps. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 14/1, 1977, p. 51-54.
- Bourdieu 1977b : **BOURDIEU (P.)** – Sur le pouvoir symbolique. *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*. 32/3, 1977, p. 405-411.
- Bourdieu 1980 : **BOURDIEU (P.)** – *Le sens pratique*. Paris : Les Editions de Minuit, 1980, 475 p.
- Bourdieu 1982 : **BOURDIEU (P.)** – Les rites comme actes d'institution, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 43, 1982, p. 58-63.
- Bourdieu 1984 : **BOURDIEU (P.)** – La représentation de la position sociale. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52/1, 1984, p. 14-15.
- Bourdieu 1998 : **BOURDIEU (P.)** – *La domination masculine*. Paris : Seuil, 1998, 168 p.
- Braun 1987 : **BRAUN (F.)** – Matriarcat, maternité et pouvoir des femmes. *Anthropologie et Sociétés*, 11/1, 1987, p. 45-55.
- Briquel 1998 : **BRIQUEL (D.)** – Les figures féminines dans la tradition sur les rois étrusques de Rome. *Comptes-rendus des séances de l'année 1998 – Académie des inscriptions et belles-lettres*, 142^e année, 2, 1998, p. 397-414.

- Bruzek et al. 1997 : **BRUZEK (J.), SELLIER (P.), TILLIER (A.-M.)** – Variabilité et incertitude de l'estimation de l'âge des non-adultes : le cas des individus morts en période périnatale. In: BUCHET (L.) (éd.) : *L'enfant, son corps, son histoire* : actes des septièmes journées anthropologiques (Valbonne, 1-3 juin 1994). Paris : Centre National de la Recherche Scientifique. Éd. : APDCA, p. 187-200.
- César BG: **CESAR (J.)** – *Guerre des Gaules*. Texte établi et traduit par L.-A. Constans. Paris : Les Belles Lettres, 1972, 2 vol., 124 et 337 p.
- Delaporte 1980 : **DELAPORTE (Y.)** – Le Signe vestimentaire. *L'Homme*, 20/3, 1980, p. 109-142.
- Désy 1978 : **DESY (P.)** – L'homme-femme. (Les Berdaches en Amérique du Nord). *Libre – politique, anthropologie, philosophie*, 78/3, 1978, p. 57-102.
- Duby, Perrot 1991 : **DUBY (G.), PERROT (M.) (dir.)** – *Histoire des femmes en Occident. I. L'Antiquité*. Paris : Plon, 1991, 579 p.
- Gauthier 1990 : **GAUTHIER (J.-G.)** – Organisation, recrutement des nécropoles et tradition orale : l'exemple du pays fali (Nord Cameroun). *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 2/3, 1990, p. 201-217.
- Guy, Masset 1997 : **GUY (H.), MASSET (C.)** – Particularités taphonomiques des os d'enfants. In: BUCHET (L.) (éd.) : *L'enfant, son corps, son histoire* : actes des septièmes journées anthropologiques (Valbonne, 1-3 juin 1994). Paris : Centre National de la Recherche Scientifique. Éd. : APDCA, p. 35-43.
- Héritier 1996 : **HERITIER (F.)** – *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*. Paris : Odile Jacob, 1996, 332 p.
- Héritier 2010 : **HERITIER (F.)** – *Hommes, femmes : la construction de la différence*. Paris, Le Pommier, 2010, 192 p.
- Heurgon 1961: **HEURGON (J.)** – Valeurs féminines et masculines dans la civilisation étrusque. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 73/1, 1961, p. 139-160.
- Jullian 1908a : **JULLIAN (C.)** – *Histoire de la Gaule. Les invasions gauloises et la colonisation grecque*. Paris : Hachette, 1908, vol. I, 530 p.
- Jullian 1908b : **JULLIAN (C.)** – *Histoire de la Gaule. La Gaule indépendante*. Paris : Hachette, 1908, vol. II, 558 p.
- Jullian 1908c : **JULLIAN (C.)** – *La civilisation gallo-romaine. Etat moral*. Paris : Hachette, 1908, vol. VI, 579 p.
- Lacoste-Dujardin 2008 : **LACOSTE-DUJARDIN (C.)** – *La vaillance des femmes. Relations entre femmes et hommes berbères de Kabylie*. Paris : La Découverte, 2008, 164 p.

- Leclerc 1990 : **LECLERC (J.)** – La notion de sépulture. *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 2/3, 1990, p. 13-18.
- Lemonnier 2008 : **LEMONNIER (P.)** – La mort, le mort, les morts et les autres. Remarques d'anthropologie. In : BAILLY (M.), PLISSON (H.) (dir.) : *La valeur fonctionnelle des objets sépulcraux. : actes de la table-ronde d'Aix-en-Provence (25-27 octobre 2006)*. Aix-en-Provence : APPAM, 2008, p. 209-214. (Préhistoire Anthropologie Méditerranéenne ; 14).
- Mauss 2002 : **MAUSS (M.)** – *Manuel d'ethnographie*. [1947] Paris : Editions Payot, 2002, 384 p. (Petite Bibliothèque Payot ; 13).
- Perrin 2002 : **PERRIN (F.)** – L'aristocratie celte dans les sources littéraires : Recueil de textes commentés. In : GUICHARD (V.), PERRIN (F.) (dir.) : *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (II^e – I^{er} ap. J.-C.)* : actes de la table ronde de Glux-en-Glenne (10-11 juin 1999). Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen du Mont Beuvray, 2002, p. 337-412.
- Pratt, Rafaeli 1997 : **PRATT (M. G.), RAFAELI (A.)** – Organizational Dress as a Symbol of Multilayered Social Identities. *The Academy of Management Journal*, 40/4, 1997, p. 862-898.
- Richard 1909 : **RICHARD (G.)** - *La femme dans l'histoire, étude sur l'évolution de la condition sociale de la femme*. Paris : Octave Doin et fils, 1909, 457 p.
- Strathern 1972 : **STRATHERN (M.)** – *Women in between. Female roles in a male world: Mount Hagen, New Guinea*. London and New York : Seminar Press, 1972, 372 p.
- Tacite *Agricola* : **TACITE** – *Vie d'Agricola*. Texte établi et traduit par E. Saint-Denis. Paris : Les Belles Lettres, 1972, 50 p.
- Tacite *Germania* : **TACITE** – *La Germanie*. Texte établi et traduit par J. Perret. Paris : Les Belles Lettres, 1967, 111 p.
- Testart et al. 2002 : **TESTART (A.), GOVOROFF (N.), LECRIVAIN (V.)** – Les prestations matrimoniales. *L'Homme*, 161, 2002, p. 165-196.
- Vidal 2010 : **VIDAL (C.)** – Le cerveau a-t-il un sexe ? In : HERITIER (F.) : *Hommes, femmes : la construction de la différence*. Paris, Le Pommier, 2010, p. 68-80.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : REPARTITION DES TOMBES D' « INDETERMINES » DE LA NECROPOLE DE CHOUILLY « LES JOGASSES » ET DES TOMBES « MASCULINES » ET « FEMININES » APPARTENANT A LA PHASE IA DETERMINEE PAR J.-P. DEMOULE (DEMOULE 1999, TABL. 7.3).....	21
FIGURE 2 : TABLEAU DES ORIENTATIONS DES DEFUNTS DE PLUSIEURS NECROPOLES CHAMPENOISES (DECHELETTE 1927, P. 538)....	28
FIGURE 3 : « LES AMAZONES DU BOIS DE BOULOGNE. FIN DU XIX ^E SIECLE » (MOREAU 1898, FASCICULE 1892)	38
FIGURE 4 : ILLUSTRATIONS DE FEMMES CELTES ET GAULOISES « FEMININES »	49
FIGURE 5 : ILLUSTRATIONS FIGURANT LE LIEN PRESUME ENTRE LES FEMMES DE L'AGE DU FER ET LA SPHERE DOMESTIQUE.....	52
FIGURE 6 : EXEMPLES D'ILLUSTRATIONS DEVELOPPEES SUR LE THEME DE LA « FAMILLE GAULOISE »	54
FIGURE 7 : <i>LE SUICIDE DU GALATE ET LA FEMME PALAZZO ALTEMPS, ROME.</i>	55
FIGURE 8 : LE CHAR MINIATURE DE STRETTWEG (JUDENBURG, STYRIE ; 600 ENV. AV. J.-C.)	58
FIGURE 9 : DIFFERENTES FIGURATIONS HUMAINES DATABLES DE L'AGE DU FER	60
FIGURE 10 : STATUES DE FEMMES DATANT DE L'AGE DU FER OU DE L'EPOQUE ROMAINE	62
FIGURE 11 : CARTE PRESENTANT LES NECROPOLES PRISE EN COMPTE DANS LE CORPUS DE CETTE ETUDE	70
FIGURE 12 : RELEVÉ DE LA SEPULTURE 9 DE QUILLY « LE FICHOT » (ARDENNES) (STEAD ET AL. 2006, FIG. 57).....	79
FIGURE 13 : LES DEUX HOMMES DECAPITES DE LA SEPULTURE 38 D'AURE « LES ROULIERS » (ARDENNES) (ROZOY 1987, PL. 94)..	80
FIGURE 14 : REPRESENTATION DE LA SEPULTURE 57 DES GRANDES LOGES « MONTS DE CHALONS » (MARNE).	80
FIGURE 15 : POSITIONS SCHEMATIQUES DES MEMBRES SUPERIEURS ET INFERIEURS DES DEFUNTS EN DECUBITUS DORSAL	83
FIGURE 16 : TYPES DE BRACELETS RETROUVES DANS LES SEPULTURES D'HOMMES.....	104
FIGURE 17 : LEGENDE UTILISEE DANS LES ANALYSES FACTORIELLES DE CORRESPONDANCES POUR SIGNALER LES ENSEMBLES MOBILIERS DES FEMMES, DES HOMMES, DES ENFANTS AVEC OU SANS AGE AU DECES DETERMINE PAR L'ANTHROPOLOGIE, AINSI QUE LES CAS PARTICULIERS.....	130
FIGURE 18 : EXEMPLES ILLUSTRATIFS DES DIFFERENTES CARACTERISTIQUES STYLISTIQUES DES OBJETS DE PARURE DE LA PHASE DU HALLSTATT D2/3.	171
FIGURE 19 : PENDENTIFS TRILOBES ET ANNEAU A QUATRE APPENDICES DU HALLSTATT D2/3 ET LA TENE A-B1.	173
FIGURE 20 : EXEMPLES ILLUSTRATIFS DES DIFFERENTES CARACTERISTIQUES STYLISTIQUES DES OBJETS DE PARURE DE LA PHASE DE LA TENE A-B1	174
FIGURE 21 : EXEMPLES ILLUSTRATIFS DES DIFFERENTES CARACTERISTIQUES STYLISTIQUES DES OBJETS DE PARURE DE LA PHASE DE LA TENE B2-C1.....	177
FIGURE 22 : EXEMPLES D'ASSEMBLAGE DE PARURE STYLISTIQUEMENT HETEROGENES OU HOMOGENES.....	179
FIGURE 23 : OBJETS DE PARURE REALISES A PARTIR D'ELEMENTS REUTILISES.	181
FIGURE 24 : LEGENDE DES FIGURES PRESENTANT QUELQUES EXEMPLES DE COMBINAISONS D'OBJETS DE PARURE PAR PHASE CHRONOLOGIQUE	191
FIGURE 25 : EXEMPLES DE COMBINAISONS DE PARURE DATABLES DU HALLSTATT D2/3.....	192
FIGURE 26 : EXEMPLES DE COMBINAISONS D'OBJETS DE PARURE DE LA TENE A-B1	194
FIGURE 27 : EXEMPLES DE COMBINAISONS D'OBJETS DE PARURE DE LA TENE B2-C1	197
FIGURE 28 : SILHOUETTES ILLUSTRANT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POSITION DES ASSEMBLAGES DE PARURE DU HALLSTATT D2/3	200

FIGURE 29 : SILHOUETTES ILLUSTRANT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POSITION DES ASSEMBLAGES DE PARURE DE LA TENE A-B1	201
FIGURE 30 : SILHOUETTES ILLUSTRANT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POSITION DES ASSEMBLAGES DE PARURE DE LA TENE B2-C1	203
FIGURE 31 : SILHOUETTES PRESENTANT LES DIFFERENTES POSITIONS NON FONCTIONNELLES DES TORQUES, DES BRACELETS ET BRASSARDS D'ARMILLES, ET DES PENDENTIFS, BOUCLES D'OREILLE ET BAGUES	205
FIGURE 32 : TORQUE DE LA SEPULTURE 132 ET DAGUE DE LA SEPULTURE 192 DE CHOUILLY « LES JOGASSES » (HATT, ROUALET 1976, PL. 42 ET 56).....	207
FIGURE 33 : DIFFERENTS EXEMPLES DE CEINTURES DEPOSEES VRAISEMBLABLEMENT SUR LE BASSIN DES DEFUNTS OU PLACEES EN POSITION ENTIEREMENT NON FONCTIONNELLE.....	209
FIGURE 34 : REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES CINQ COMBINAISONS D'ELEMENTS DE PARURE ET DE LEUR POSITION, RETROUVEES DANS LES SEPULTURES D'HOMMES	222
FIGURE 35 : RELEVÉ DE LA SEP. BLH 73 DE BUCY-LE-LONG « LA HERONNIERE ».....	223
FIGURE 36 : REPRESENTATIONS SCHEMATIQUES D'ENSEMBLES A ELEMENTS D'ARMEMENT ASSOCIES A UN TYPE D'OBJETS DE PARURE (TOUTES PHASES CHRONOLOGIQUES CONFONDUES).....	225
FIGURE 37 : TYPES D'OBJETS DEPOSES FREQUEMMENT DANS LES TOMBES DE SUJETS IMMATURES	232
FIGURE 38 : OBJETS DE PARURE ET D'ARMEMENT DECOUVERTS DANS LA TOMBE 25 DE VRIGNY « LE MONT DE VANNES ».....	235
FIGURE 39 : TYPES PRINCIPAUX DE BOUCLES D'OREILLE.	249
FIGURE 40 : EXEMPLES D'UNE TOMBE DE FEMME ET DE CELLE D'UN HOMME QUI NE CONTIENNENT QUE DE LA CERAMIQUE.....	260
FIGURE 41 : TOMBES DITES « ANORMALES » DU CORPUS OU LE DEFUNT EST UN HOMME INHUME AVEC DES CATEGORIES DE PARURE INDICATIVES DU GENRE FEMININ	263
FIGURE 42 : BERDACHE ZUÑI AU XIX ^E SIECLE	266
FIGURE 43 : DEUX TOMBES DE FEMMES DEPOURVUES D'OBJETS INDICATIFS DU GENRE FEMININ, MAIS COMPORTANT CHACUNE UN COUTEAU ET DES ANNEAUX DE CEINTURE	284
FIGURE 44 : TYPE DE BOUCLES D'OREILLE EN OR DE GRAND DIAMETRE RESERVE AUX TOMBES A CHAR DE FEMMES. (SEP. BLH 114 DE BUCY-LE-LONG « LA HERONNIERE »).....	288
GRAPHIQUE 1 : REPARTITION CHRONOLOGIQUE DES TOMBES PRISES EN COMPTE DANS LE CORPUS DE L'ETUDE	71
GRAPHIQUE 2 : POURCENTAGES DE TOMBES EN FONCTION DE LA COMPOSITION DE LEUR ENSEMBLE MOBILIER	72
GRAPHIQUE 3 : REPARTITION DES POURCENTAGES DE TOMBES A ARMES ET DE SEPULTURES A ELEMENTS DE PARURE EN FONCTION DE CHAQUE PHASE CHRONOLOGIQUE	73
GRAPHIQUE 4 : NOMBRE DE FEMMES, D'HOMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS DE SEXE ANATOMIQUE INDETERMINE EN FONCTION DE CHAQUE PHASE CHRONOLOGIQUE	77
GRAPHIQUE 5 : NOMBRE DE TOMBES D'HOMMES, DE FEMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS DE SEXE ANATOMIQUE INDETERMINE CLASSEES SELON LEUR LONGUEUR (EN METRE).....	87
GRAPHIQUE 6 : NOMBRE DE TOMBES D'HOMMES, DE FEMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS DE SEXE ANATOMIQUE INDETERMINE CLASSEES SELON LEUR LARGEUR (EN METRE)	88
GRAPHIQUE 7 : NOMBRE TOTAL D'OBJETS NON PERISSABLES DANS LES TOMBES D'HOMMES, DE FEMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS DE SEXE ANATOMIQUE INDETERMINE	94
GRAPHIQUE 8 : NOMBRE D'OBJETS DE LA « PANOPLIE PERSONNELLE » DANS LES TOMBES DE FEMMES, D'HOMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS ADULTES DE SEXE ANATOMIQUE INDETERMINE.	95

GRAPHIQUE 9 : NOMBRE DE CATEGORIES D'OBJETS NON PERISSABLES DES TOMBES DE FEMMES, D'HOMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS DE SEXE MORPHOLOGIQUE INDETERMINE.....	96
GRAPHIQUE 10 : NOMBRE DE MATIERES NON PERISSABLES DANS LES TOMBES D'HOMMES, DE FEMMES, DE DEFUNTS ADULTES DE SEXE MORPHOLOGIQUE INDETERMINE ET D'ENFANTS	98
GRAPHIQUE 11 : NOMBRE DE TOMBES D'HOMMES, DE FEMMES, DE DEFUNTS DE SEXE ANATOMIQUE INDETERMINE ET D'ENFANTS EN FONCTION DE CHAQUE CATEGORIE D'OBJETS.	100
GRAPHIQUE 12 : NOMBRE DE TOMBES D'HOMMES, DE FEMMES, D'INDIVIDUS DE SEXE MORPHOLOGIQUE INDETERMINE ET D'ENFANTS EN FONCTION DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ELEMENTS DE PARURE ANNULAIRE	102
GRAPHIQUE 13 : NOMBRE DE TOMBES DE FEMMES, D'HOMMES, DE DEFUNTS DE SEXE MORPHOLOGIQUE INDETERMINE ET D'ENFANTS, EN FONCTION DE LA LONGUEUR DU COUTEAU CONSERVEE ET DE LEUR ASSOCIATION AVEC LES OFFRANDES ANIMALES.....	110
GRAPHIQUE 14 : NOMBRE DE TOMBES DE FEMMES, D'HOMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS DE SEXE MORPHOLOGIQUE INDETERMINE POSSEDANT UNE DES DIFFERENTES CATEGORIES D'INSTRUMENTS DE TOILETTE	111
GRAPHIQUE 15 : NOMBRE DE TOMBES D'HOMMES, DE FEMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS DE SEXE ANATOMIQUE INDETERMINE EN FONCTION DE CHAQUE CATEGORIE D'USTENSILES ET D'OUTILS.....	112
GRAPHIQUE 16 : NOMBRE DE TOMBES DE FEMMES, D'HOMMES, D'ENFANTS ET D'INDIVIDUS DE SEXE MORPHOLOGIQUE INDETERMINE EN FONCTION DE CHAQUE ESPECE ANIMALE CONSTITUTIVE DES DEPOTS ALIMENTAIRES	114
GRAPHIQUE 17 : NOMBRE DE TOMBES D'HOMMES, DE FEMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS DE SEXE ANATOMIQUE INDETERMINE EN FONCTION DE CHAQUE PARTIE ANATOMIQUE ANIMALE DEPOSEE	115
GRAPHIQUE 18 : NOMBRE DE TOMBES DE FEMMES, D'HOMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS DE SEXE MORPHOLOGIQUE INDETERMINE EN FONCTION DE LA LOCALISATION DES OFFRANDES ANIMALES DANS LES FOSSES	116
GRAPHIQUE 19 : NOMBRE DE TOMBES DE FEMMES, D'HOMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS DE SEXE ANATOMIQUE INDETERMINE EN FONCTION DU NOMBRE DE VASES CERAMIQUES DEPOSES AUPRES DES DEFUNTS.....	117
GRAPHIQUE 20 : NOMBRE DE TOMBES D'HOMMES, DE FEMMES, D'ENFANTS ET D'INDIVIDUS DE SEXE MORPHOLOGIQUE INDETERMINE EN FONCTION DES DIFFERENTS TYPES DE VASES	119
GRAPHIQUE 21 : NOMBRE DE TOMBES DE FEMMES, D'HOMMES, D'ENFANTS ET D'INDIVIDUS DE SEXE MORPHOLOGIQUE INDETERMINE EN FONCTION DU NIVEAU DE DECOR DES VASES CERAMIQUES.....	120
GRAPHIQUE 22 : NOMBRE DE TOMBES DE FEMMES, D'HOMMES, D'ENFANTS ET D'INDIVIDUS DE SEXE ANATOMIQUE INDETERMINE EN FONCTION DE LA POSITION DES VASES DANS LEUR FOSSE	121
GRAPHIQUE 23 : AFC PRESENTANT L'AGENCEMENT DES CRITERES INDICATIFS DES DEUX GENRES SEXUELLEMENT CONNOTES POUR LE HALLSTATT D2/3	131
GRAPHIQUE 24 : AFC REPRESENTANT LES ASSOCIATIONS ENTRE LES DIFFERENTS CRITERES INDICATIFS DES DEUX GENRES SEXUELLEMENT CONNOTES DES DEFUNTS DANS LES ENSEMBLES MOBILIERS DE LA TENE A	133
GRAPHIQUE 25 : AFC REPRESENTANT L'AGENCEMENT DES CRITERES INDICATIFS DES DEUX GENRES SEXUELLEMENT CONNOTES DE LA PHASE DE LA TENE B1	135
GRAPHIQUE 26 : AFC PRESENTANT L'AGENCEMENT DES CRITERES INDICATIFS DES DEUX GENRES SEXUELLEMENT CONNOTES POUR LA PHASE DE LA TENE B2-C1	137
GRAPHIQUE 27 : EXEMPLE D'UN GRAPHIQUE DE REPRESENTATION SEMI-LOGARITHMIQUE QUI PREND EN COMPTE LE NOMBRE DE CATEGORIES D'OBJETS PRESENTES DANS UN ENSEMBLE DE TOMBES, DANS CELLES QUI POSSEDENT UN TORQUE ET DANS CELLES QUI CONTIENNENT UN BRACELET.....	143
GRAPHIQUE 28 : NIVEAUX HIERARCHIQUES FUNERAIRES DES TOMBES DU HALLSTATT D2/3 A DEUX FIBULES, A ARMES DE POING, A TORQUE ET A BOUCLES D'OREILLE, DETERMINES A PARTIR DU NOMBRE DE CATEGORIES D'OBJETS CONTENUES DANS LES SEPULTURES.....	147
GRAPHIQUE 29 : NIVEAUX HIERARCHIQUES FUNERAIRES DES TOMBES DATABLES DE LA TENE A-B1 A SCALPTORIUM, A 1-2 VASES, A OFFRANDES ALIMENTAIRES, A BOUCLES D'OREILLE ET A ARMES DE POING, DETERMINES A PARTIR DU NOMBRE DE CATEGORIES D'OBJETS DETENUES DANS LES SEPULTURES.....	148

GRAPHIQUE 30 : NIVEAUX HIERARCHIQUES FUNERAIRES DES TOMBES DATABLES DE LA TENE B2-C1 A DEUX FIBULES, A ARMES DE POING, A TROIS FIBULES OU PLUS, A TORQUE ET A ARMES DE JET, DETERMINES A PARTIR DU NOMBRE DE CATEGORIES D'OBJETS DEPOSEES DANS LES SEPULTURES	149
GRAPHIQUE 31 : PROPORTION DE TOMBES, SUR LA TOTALITE DU CORPUS, CONTENANT CHAQUE CATEGORIES D'OBJETS POUR CHACUNE DES PHASES CHRONOLOGIQUES ETUDIEES.	158
GRAPHIQUE 32 : AFC PRESENTANT L'AGENCEMENT DE CINQ GROUPEMENTS PRINCIPAUX D'ELEMENTS DE PARURE AU HALLSTATT D2/3.....	187
GRAPHIQUE 33 : AFC PRESENTANT L'AGENCEMENT DE QUATRE GROUPEMENTS PRINCIPAUX D'ELEMENTS DE PARURE A LA TENE A-B1	188
GRAPHIQUE 34 : AFC PRESENTANT L'AGENCEMENT DES GROUPEMENTS PRINCIPAUX D'ELEMENTS DE PARURE A LA TENE B2-C1..	189
GRAPHIQUE 35 : GRAPHIQUE REPRESENTANT LA PART DE TOMBES DE FEMMES POUR CHAQUE TYPE D'ASSEMBLAGE MOBILIER DEPOSE AUPRES D'ELLES.....	283
TABLEAU 1 : CHRONOLOGIE COMPAREE DES DIFFERENTS SYSTEMES MIS EN PLACE EN CHAMPAGNE (HATT ET ROUALET 1997, DEMOULE 1999, BARAY 2003) ET SUR LE PLATEAU SUISSE (KAENEL 1990).....	68
TABLEAU 2 : REPARTITION DES POSITIONS PARTICULIERES EN FONCTION DU SEXE ANATOMIQUE ET DE L'AGE DES DEFUNTS	81
TABLEAU 3 : CAS PARTICULIERS D'ORIENTATION	84
TABLEAU 4 : ASSOCIATION DES DEFUNTS DANS LES TOMBES MULTIPLES OU COLLECTIVES EN FONCTION DE LEUR SEXE ANATOMIQUE ET DE LEUR AGE DU DECES	85
TABLEAU 5 : REPARTITION DES TOMBES D'HOMMES, DE FEMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS DE SEXE ANATOMIQUE INDETERMINE EN FONCTION DES AMENAGEMENTS INTERNES DECELES DANS LEUR TOMBE	89
TABLEAU 6 : REPARTITION DES TOMBES D'HOMMES, DE FEMMES, D'ENFANTS ET DE DEFUNTS DE SEXE ANATOMIQUE INDETERMINE EN FONCTION DES AMENAGEMENTS EXTERNES IDENTIFIES.	91
TABLEAU 7 : RECAPITULATIF DES CRITERES DISCRIMINANTS, INDICATIFS ET INDEPENDANTS DU GENRE SEXUELLEMENT CONNOTE ET DE L'AGE SOCIAL DES DEFUNTS CORRELE A LEUR AGE BIOLOGIQUE	123
TABLEAU 8 : RECAPITULATIF DES NIVEAUX HIERARCHIQUES FUNERAIRES OCCUPES PAR CHACUNE DES CATEGORIES D'OBJETS DEPOSEES DANS LES TOMBES DATABLES DU HALLSTATT D2/3.....	152
TABLEAU 9 : RECAPITULATIF DES NIVEAUX HIERARCHIQUES FUNERAIRES OCCUPES PAR CHACUNE DES CATEGORIES D'OBJETS DEPOSEES DANS LES TOMBES DE LA TENE A-B1	154
TABLEAU 10 : RECAPITULATIF DES NIVEAUX HIERARCHIQUES FUNERAIRES OCCUPES PAR CHACUNE DES CATEGORIES D'OBJETS DEPOSEES DANS LES TOMBES DE LA TENE B2-C1	155
TABLEAU 11 : DONNEES QUANTITATIVES ISSUES DES ENSEMBLES D'ELEMENTS DE PARURE DE CHAQUE PHASE CHRONOLOGIQUE PRINCIPALE.....	183
TABLEAU 12 : NOMBRE D'EXEMPLAIRES DEPOSEES DANS UNE TOMBE POUR CHAQUE CATEGORIE D'OBJETS DE PARURE ET POURCENTAGE DE CHAQUE CATEGORIE DE PARURE EN FONCTION DU NOMBRE TOTAL D'ELEMENTS DE PARURE DE CHAQUE PHASE CHRONOLOGIQUE	184
TABLEAU 13 : TABLEAU RECAPITULATIF DE LA PRESENCE DE CHAQUE TYPE D'OBJETS DANS LES TOMBES DES HOMMES ET DES FEMMES APPARTENANT A CHAQUE CLASSE D'AGE	219
TABLEAU 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DE LA PRESENCE DE CHAQUE TYPE D'OBJETS DE PARURE EN FONCTION DE LA CLASSE D'AGE DES DEFUNTS IMMATURES.....	228
TABLEAU 15 : CLASSEMENT SCHEMATIQUE DES DIFFERENTS SIGNIFIES QUE PEUVENT CONSTITUER LES ELEMENTS DE PARURE	241
TABLEAU 16 : RECAPITULATIF DES DIFFERENTS NIVEAUX HIERARCHIQUES FUNERAIRES OBTENUS POUR CHAQUE TYPE D'OBJETS DE PARURE, EN FONCTION DE CHAQUE PHASE CHRONOLOGIQUE.....	245

TABLEAU 17 : TABLEAU RESUMANT LES DIFFERENTS NIVEAUX HIERARCHIQUES OBTENUS POUR LES CATEGORIES D'OBJETS INDEPENDANTES DU GENRE SEXUELLEMENT CONNOTE DES DEFUNTS, EN FONCTION DE CHAQUE PHASE CHRONOLOGIQUE....	261
TABLEAU 18 : PRESENTATION SCHEMATIQUE DES DIFFERENTS SYSTEMES DE FILIATION MIS EN PLACE DANS PLUSIEURS SOCIETES ETHNOGRAPHIQUES ET RECENSES PAR F. HERITIER (HERITIER 1996, P. 44-46)	276
TABLEAU 19 : TABLEAU RESUMANT LES DIFFERENTS NIVEAUX HIERARCHIQUES OBTENUS POUR CHAQUE CATEGORIE D'OBJETS INDICATIVE D'UN GENRE SEXUELLEMENT CONNOTE, EN FONCTION DE CHACUNE DES PHASES CHRONOLOGIQUES	279